UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1918

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Archaeol.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1918

153902
20/11/19

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XVIII

AS
162
P31
1918

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 4 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS, PRÉSIDENT SORTANT,
PUIS DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE, PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1918.

M. Antoine Thomas, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Arrivé au terme du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je tiens à vous exprimer de nouveau, sans effusion intempestive, très simplement et très cordialement, mes sentiments de gratitude. J'en réserve, naturellement, une bonne part à notre dévoué Secrétaire perpétuel, dont l'assistance ne m'a jamais fait défaut ; mais je sens bien que, malgré ses conseils, toute mon application n'aurait pas suffi à la tâche, si votre indulgence n'avait d'elle-même suppléé ce que mon inexpérience n'a pu fournir. A défaut de *satisfecit*, je ne doute pas que vous m'accordiez mon *quitus*.

« Notre vie académique s'est poursuivie régulièrement pendant l'année 1917. En dépit de nos angoisses patriotiques, nos commissions n'ont pas chômé et nos séances ont été bien remplies. Si cruelles qu'aient été les pertes que nous avons éprouvées, la statistique nous apprend que leur chiffre n'a pas dépassé la moyenne. Quelques-uns des vides qui existaient dans notre

Compagnie ont été heureusement comblés : j'ai eu le plaisir inoubliable de souhaiter la bienvenue à cinq nouveaux confrères et de proclamer élus deux correspondants regnicoles ; au total sept personnes qui, vraisemblablement, conserveront un bon souvenir de ma présidence.

« L'état de santé de notre confrère M. Élie Berger ne lui a malheureusement pas permis d'accepter la succession qui lui revenait de droit ; je me fais votre interprète en l'assurant de nouveau de nos profonds regrets et en lui exprimant nos souhaits les plus cordiaux pour qu'un repos prolongé lui apporte un rétablissement complet et durable. Je n'ai pas à vous présenter l'éminent confrère que vos suffrages ont désigné pour parer à ce fâcheux contre-temps. En le félicitant du rare honneur qui lui échoit d'inaugurer aujourd'hui une seconde présidence, j'ai besoin du témoignage formel de nos fastes consulaires pour croire que vingt ans se sont écoulés depuis qu'il a terminé brillamment la première. Puisse le fardeau être léger à ses robustes épaules ! c'est notre vœu le plus cher. Revêtu d'un double prestige, M. Héron de Villefosse sera d'autant plus qualifié pour parler au nom de notre Académie et au nom de l'Institut tout entier.

« Si 1917 n'a été encore pour notre pays qu'une année d'attente, 1918 ne doit pas être une année de détente. Plus que jamais s'impose à tous la nécessité de l'effort moral destiné à seconder l'effort matériel qui se prépare en vue des réalisations légitimes dont la France conserve l'espoir indéfectible. L'énergie dont fait preuve notre nouveau président, en reparaissant sur la brèche à notre tête, est un gage assuré que notre état d'esprit est à la hauteur de notre devoir. Depuis longtemps, nos devanciers nous ont donné l'exemple et enseigné la vertu de la confiance en soi, sans laquelle rien de grand ne se peut accomplir. Un des quatre premiers membres de la « petite Académie » créée par Colbert, à laquelle nous aimons à nous rattacher, écrivait en 1683 : « Le premier pas à la Victoire, c'est de croire qu'on la pourra remporter ; en douter, c'est être à moitié vaincu ; en désespérer, c'est l'être tout à fait [1]. »

1. François Charpentier, *De l'excellence de la langue françoise*, t. I, p. 297.

« Je vous laisse, mes chers Confrères, sous l'impression de ces fières paroles, et je prie M. Héron de Villefosse de vouloir bien prendre ma place au bureau, et M. Paul Girard, vice-président, de venir s'asseoir à son côté. »

M. Héron de Villefosse, prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Je regrette vivement avec vous que notre vice-président ait dû décliner l'honneur qui l'attendait aujourd'hui. J'espère que le repos qu'il s'est imposé lui rendra promptement la santé. Sa retraite vous a déterminés à m'appeler pour la seconde fois à ce fauteuil ; votre bienveillance me confie de nouveau le soin de diriger vos discussions. Je sens le prix de ce grand honneur et je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis profondément touché en recevant de vous un si haut témoignage d'estime et de sympathie. Mon premier devoir est de vous en exprimer ma gratitude ; c'est assurément le plus doux de tous ceux que je dois remplir cette année.

« J'ai hâte de remercier mon prédécesseur des paroles aimables et trop indulgentes qu'il vient de prononcer en m'invitant à occuper sa place. Pendant l'année qui vient de finir, il a déployé un zèle et une activité que nous avons souvent admirés ; il a conduit nos débats avec cette conscience scrupuleuse qui fut la règle de ses actions ; c'est en m'inspirant de son exemple que j'ai l'espoir de me montrer digne de vos suffrages. Et si j'éprouvais quelque défaillance dans l'exercice de mes fonctions, je n'aurais qu'à me tourner vers notre cher Secrétaire perpétuel : son expérience et ses avis me tireraient bientôt d'embarras. Enfin, vous avez choisi pour me seconder un confrère dont la droiture et la bonne grâce me sont connues depuis longtemps ; je sais que je puis compter sur son concours le plus dévoué.

« En cette quatrième année de guerre, nos esprits sont envahis par les pensées les plus graves. L'heure est maintenant solennelle : le moment approche où le sort du pays va se décider. Nos espoirs patriotiques, nos élans de piété filiale ne doivent pas nous faire négliger nos travaux. Nous poursuivrons nos études habituelles

avec d'autant plus de calme qu'elles nous amènent toujours à de salutaires méditations. L'histoire nous enseigne, en effet, que l'orgueil des conquérants et des despotes, que les ambitions démesurées des peuples trouvent ici-bas leur châtiment. Tôt ou tard, la vérité se fait jour et le bon droit triomphe ; les lois de l'éternelle justice sont immuables.

« Nos cœurs sauront rester fermes pendant les dernières épreuves, nos âmes demeurer inébranlables et notre foi invincible. Toujours maîtres de nos jugements, nous conserverons cette parfaite liberté qui ne consent jamais à soutenir des opinions contraires à celles que dicte la conscience. *Hoc autem liberiores et solutiores sumus quod integra nobis est judicandi potestas.* Au milieu des anxiétés de la patrie, nous saurons travailler pour sa gloire, nous contribuerons à la diffusion de ses idées immortelles et au maintien de sa bonne renommée. Nous unirons nos efforts pour faire mieux connaître ses nobles traditions et ses vertus légendaires, proclamer son désintéressement, exalter sa loyauté et sa vaillance, raffermir s'il en était besoin le courage de ses enfants. Et dans l'auréole de beauté morale dont notre chère France sera illuminée, elle nous apparaîtra plus grande que jamais, toujours généreuse, toujours prête aux douloureux sacrifices quand elle les croit nécessaires au bien de l'humanité.

« De l'autre côté des Alpes, nos troupes viennent de remporter un important succès ; le premier jour de cette nouvelle année a été marqué par une date glorieuse. La Victoire, déployant ses ailes, plane au-dessus de nos drapeaux ; elle guidera les pas de nos soldats à travers ces champs d'Italie où chaque pli de terrain rappelle les exploits de nos pères.

« J'adresse à notre armée, à nos alliés fidèles et valeureux, à tous ceux qui travaillent à la libération des territoires occupés par nos ennemis, le salut cordial de notre Académie ! »

Le Président donne lecture de l'adresse suivante qui a été envoyée à l'Académie par la British Academy :

« A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

« Au début d'une nouvelle année, qui trouve nos patries alliées encore en guerre, la *British Academy* désire envoyer ses saluta-

tions à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et par elle à l'Institut de France.

« Les Académies de Grande-Bretagne et de France représentent la civilisation pour laquelle nos patries se battent, et maintenant, après trois ans de guerre, nous affirmons de nouveau l'idéal pour lequel nous avons pris les armes.

« Notre conviction de la justice de notre cause est inébranlable; elle est même intensifiée, à mesure que le temps passe, par les preuves répétées, données par nos ennemis, que quelque grand que puisse être leur pouvoir matériel, ils ont, comme nation, perdu l'âme qui seule fait que la vie vaut d'être vécue.

« Les souffrances des nations et les deuils des individus ont été terribles ; mais ce sont des sacrifices pour une grande cause, et nous avons la confiance que cela n'aura pas été en vain, parce que nous croyons en un Dieu de justice, qui soutiendra la cause de la liberté, de l'honneur et de la bonne foi parmi les nations.

«C'est avec la plus profonde sympathie et la plus grande admiration que nous, en Angleterre, avons constaté la fermeté du caractère français et les héroïques exploits de vos armées. Les noms de la Marne et de Verdun sont déjà des étoiles brillantes dans l'histoire de votre pays, et quelles que soient les épreuves qui nous sont réservées dans l'année qui vient, nous avons la confiance que nos patries alliées les domineront toutes et marcheront en avant avec une invincible résolution vers la victoire finale.

« Regardant dans l'avenir vers le jour où nous pourrons reprendre le calme labeur de la science, et cette culture spirituelle et intellectuelle qui est l'âme d'une nation, j'ai l'honneur de vous présenter les salutations de la *British Academy*.

« Frédéric G. Kenyon,

« président de la *British Academy*.

« 1er janvier 1918. »

L'Académie souligne cette lecture par ses applaudissements.

M. le Président se chargera de répondre à l'adresse de la British Academy, au nom de notre Académie, et de lui exprimer nos sentiments de gratitude et de sympathie.

L'Académie, votant par bulletins, désigne, conformément à la proposition de la Commission Piot, M. Homolle comme directeur des *Mémoires et Monuments Piot* à la place de M. Collignon, décédé.

Conformément à une seconde proposition, elle vote à M. Paris, correspondant de l'Académie, directeur de l'École des Hautes études hispaniques, une somme de 4.000 francs pour continuer ses fouilles à Bolonia.

M. Ch.-V. Langlois, au nom de la Commission du prix Gobert, annonce que deux ouvrages ont été présentés à ce concours : 1° par M. le baron Gabriel Le Barrois d'Orgeval : *Le Tribunal de la Connétablie de France, du XIVe-siècle à 1790* ; 2° par M. Jules Viard, *Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel.*

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour l'année 1918 :

Prix ordinaire (*Étude grammaticale sur une des langues nouvellement découvertes de l'Asie Centrale*) : aucun mémoire.

Prix Duchalais (*Numismatique du moyen âge*) ; 1 concurrent.

Prix Gobert : 2 concurrents.

Prix Bordin (*moyen âge ou renaissance*) : 4 concurrents.

Antiquités de la France : 8 concurrents.

Prix Louis Fould (*Histoire des arts du dessin*) : 2 concurrents.

Prix Brunet : 5 concurrents.

Prix Stanislas Julien : pas de concurrents.

Prix de La Grange : 1 concurrent.

Prix Delalande-Guérineau : 2 concurrents.

Prix Saintour (Orient) : 4 concurrents.

Prix Jean-Jacques Berger : 8 concurrents.

Prix Auguste Prost : 2 concurrents.

Prix Le Fèvre-Deumier : pas de concurrents (l'Académie évoque elle-même les ouvrages).

Prix de numismatique orientale : pas de concurrents.

Prix Henri Lantoine (à un travail sur Virgile) : pas de concurrents.

L'Académie procède à la nomination des Commissions de prix. Sont élus :

Prix ordinaire du budget (*Étude grammaticale sur une des langues nouvellement découvertes de l'Asie Centrale*) : MM. Senart, Chavannes, Scheil, Cordier.

Prix Duchalais (*numismatique du moyen âge*) : MM. Schlumberger, Babelon, Th. Reinach, Maurice Prou.

Prix Bordin (*moyen âge ou renaissance*) : MM. Schlumberger, Émile Picot, Maurice Prou, Langlois.

Prix Louis Fould : MM. de Lasteyrie, Pottier, Durrieu, Diehl.

Prix Brunet : MM. Émile Picot, de Lasteyrie, Omont, Chatelain.

Prix Stanislas Julien : MM. Senart, Chavannes, Scheil, Cordier.

Prix de La Grange : MM. Ém. Picot, Omont, Antoine Thomas.

Prix Delalande-Guérineau : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Chatelain, Haussoullier.

Prix Saintour : MM. Heuzey, Senart, Cordier, Scheil.

Prix Jean-Jacques Berger : MM. de Lasteyrie, Émile Picot, Omont, Durrieu, Jullian, Prou.

Prix Auguste Prost : MM. Omont, Élie Berger, le P. Scheil, Fournier.

Prix Le Fèvre-Deumier : MM. Foucart, Senart, Alfred Croiset, Salomon Reinach, Bouché-Leclercq, Pottier, Maurice Croiset.

Prix Henri Lantoine : MM. Havet, Chatelain, Maurice Croiset, Monceaux.

Prix de numismatique orientale : MM. Schlumberger, Clermont-Ganneau, Babelon, Th. Reinach.

Médaille Paul Blanchet : MM. Babelon, Salomon Reinach, Monceaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de juillet-août des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pendant l'année 1917 (Paris, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 11 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Leger rappelle que notre confrère M. Dieulafoy a été promu récemment commandeur de la Légion d'honneur et placé à la tête d'un service militaire important, et demande que les félicitations que l'Académie lui adresse à cette occasion soient inscrites au procès-verbal.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport semestriel du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le second semestre de 1917 [1].

La séance étant redevenue publique, M. Gustave Mendel rend compte à l'Académie des travaux du service archéologique que le général Sarrail, fidèle à une élégante tradition française, a institué à l'armée d'Orient. Les tumuli très nombreux dans la campagne macédonienne ont été l'objet d'une enquête approfondie, menée par le brigadier Thureau-Dangin et le maréchal des logis Rey. Les fouilles ont établi que la plupart et les plus anciens d'entre eux correspondent à des habitats humains qui remontent jusqu'à l'époque néolithique. On y a recueilli un grand nombre de tessons céramiques qui témoignent de l'existence dans cette région, dès cette époque, d'une population fortement individualisée.

Une autre équipe du service archéologique, sous la conduite du sergent Ernest Hébrard, a étudié les monuments byzantins de Salonique, en particulier l'église Saint-Georges, monument circulaire des débuts du IVe siècle, transformé en église au Ve, en mosquée au XVIe et rendu au culte chrétien en 1913.

M. Mendel place sous les yeux de l'Académie une remarquable série d'aquarelles, de plans et de photographies dus au peintre Lambert et à M. Hébrard et ses collaborateurs, les caporaux Ferran et Grand [1].

1. Voir ci-après.

M. Diehl présente quelques observations.

M. Salomon Reinach commence une lecture sur « le maître de Flémalle ».

COMMUNICATION

LES TRAVAUX DU SERVICE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT, PAR M. GUSTAVE MENDEL.

Toutes les armées françaises qui, depuis la fin du XVIIIe siècle, ont porté nos couleurs en Orient, ont toujours considéré comme un devoir, venues sur ces terres historiques, lourdes d'un passé illustre, de réserver une place, à côté des opérations militaires, à la recherche scientifique. Le général Sarrail, commandant en chef les armées alliées en Orient jusqu'en décembre 1917, a voulu rester fidèle à cette tradition. Avant même de quitter la France, en septembre 1915, il s'était préoccupé de grouper autour de lui quelques archéologues. Aussi, dès le mois de décembre, quand quelques propositions à ce sujet lui furent soumises par le lieutenant Charles Bayet qui, engagé volontaire en 1914 comme il l'avait été en 1870, venait, après un séjour d'un an sur le front de Lorraine, d'être affecté à son état-major, le général les accueillit avec un intérêt déjà averti et une sympathie toute prête à agir. Il ordonna aussitôt la création d'un Service archéologique de l'Armée, et en confia la direction au lieutenant Bayet qu'un retour inattendu de la guerre ramenait ainsi sur le terrain même de ses premières études, dans cette Macédoine qui, par ses travaux, par ceux de M. Heuzey et de Mgr Duchesne, par ceux de nos camarades plus jeunes, depuis M. Perdrizet jusqu'au lieutenant Avezou, tué en service commandé au village de Kostourino

le 12 novembre 1915, était devenue et est restée une province de la science française.

Malheureusement, le lieutenant Bayet, repris par les fièvres dont il avait déjà été atteint lors de ses premiers voyages, ne put qu'engager les travaux. Le 24 février 1916, il dut être évacué sur la France. L'officier-interprète de 3e classe Mendel, également attaché à l'état-major des armées alliées, fut — à l'ancienneté — désigné pour le remplacer.

Le Service archéologique acquit bientôt de précieux collaborateurs : ce furent d'abord votre confrère, le brigadier Thureau-Dangin ; un ancien élève de l'École des Chartes, le maréchal des logis Rey ; un jeune peintre d'un rare talent, le soldat Lambert ; au mois de mars 1917, le sergent Hébrard, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, dont vous connaissez l'érudite restauration du palais de Spalato ; un peu plus tard, le caporal Ferran, grand prix d'architecture de 1914. D'autres concours, ceux du caporal Grand, architecte ; des topographes Barte et Tixier, du photographe Albinet, lui furent assurés d'une manière permanente, grâce à la bienveillance des officiers directeurs des services auxquels ces militaires appartenaient. En citant ici les noms du lieutenant-colonel Mailles, chef du Service topographique, et de son successeur, le capitaine Laronde, du lieutenant-colonel Pouyanne, directeur du Service des eaux, de M. l'officier d'administration Garrigue, je n'acquitte pas la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers eux.

I

Les recherches du Service archéologique se sont concentrées d'abord sur les établissements préhistoriques de la région de Salonique. Elles ont été dirigées par MM. Thureau-Dangin et Rey.

Toute la banlieue immédiate de Salonique, et, au delà, la

côte de la Chalcidique, les basses vallées du Vardar et de la Vistritsa présentent une agglomération assez dense de tumuli dont les formes régulières donnent à cette campagne un aspect très caractéristique. Des agglomérations analogues ont été depuis longtemps signalées en différentes parties de la péninsule balkanique et en Anatolie. Mais les *tépés* [1] macédoniens, souvent décrits par les voyageurs, n'ont jamais été l'objet d'une étude approfondie. MM. Thureau-Dangin et Rey ont procédé, dans toute l'étendue accessible du secteur français, à une exploration méthodique que le second continue seul depuis le mois de mai 1917. Au cours de cette exploration, qui n'a pas été sans fatigues ni parfois sans dangers, ils purent dresser une sorte d'inventaire, qui se complète progressivement, des *tépés* de la région, les photographier, les reporter sur la carte où ils ne figurent qu'exceptionnellement, et, avec la collaboration du Service topographique, faire un relevé exact, avec courbes de niveau, des plus importants d'entre eux. Ils recueillirent un nombre important de tessons et d'outils en pierre et en os.

Ces recherches en surface furent très heureusement complétées par la fouille de deux *tépés* voisins de Salonique, celui de Gona, à peu de distance de l'ancienne École d'agriculture [2], et celui de Sédès, près du village de ce nom. Les résultats en ont été très satisfaisants : sur les parois des puits, creusés du sommet à la base de la colline, on lisait avec netteté la succession des couches de terrain, correspondant aux divers établissements qui s'étaient succédé à cette même place, souvent distinctes l'une de l'autre par la couleur de la terre, parfois séparées par des traces de matières carbonisées. Des murs de pierres frustes ou de

1. C'est le nom turc sous lequel nous désignons les *tumuli* macédoniens.

2. La fouille du tépé de Gona avait été commencée, dès 1916, par un médecin de l'armée d'Orient, le Dr Dreyfus, avec le concours de nos deux camarades.

briques crues apparaissaient à différents étages. La récolte de tessons se chiffra par milliers et, du même coup, la date relative des différentes séries céramiques se trouva fixée avec certitude.

Il serait prématuré et hors de mon rôle de tirer les conclusions de cette longue et patiente enquête. Je me bornerai à quelques indications sommaires.

Les *tépés* macédoniens se présentent sous deux formes différentes, la forme ordinaire du tumulus hémisphérique ou conique, et la forme d'une *table*, de superficie beaucoup plus considérable, de hauteur souvent moindre, présentant un large plateau horizontal et des talus réguliers. Les deux formes sont parfois juxtaposées : c'est le cas, par exemple, à Sédès, où la *table* et le *tumulus* ne sont séparés que par une dépression de quelques centaines de mètres. Parfois l'union est plus intime encore : à Gradobor, à Amatovo dans la vallée du Vardar, le *tumulus* se dresse sur la *table* comme une sorte d'omphalos posé sur un colossal soubassement.

Les *tables* semblent avoir porté d'anciens établissements qui, dans certains cas, ont duré, sous forme de bourgades, jusqu'à une époque assez avancée. Le consul Degrand et M. Georges Seure, qui ont exploré en Roumélie orientale des *tumuli aplatis*, équivalents bulgares des *tables* macédoniennes, ont cru pouvoir y reconnaître des nécropoles superposées [1]. Les deux interprétations ne s'excluent pas l'une l'autre, étant naturel qu'à plusieurs étages d'habitats correspondent plusieurs étages de nécropoles. Des fouilles permettraient seules de résoudre ce problème et, du même coup, elles en élucideraient un autre, encore obscur, celui de l'origine de ces tables. Sont-elles naturelles, ou artificielles, ou simplement aménagées, comme tendraient à le faire admettre d'une part l'importance de leur masse, d'autre part la régularité de leur profil ? Il y a là, à côté du

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, XXX, p. 360 suiv.

problème archéologique, un problème géologique qu'un géographe distingué, le lieutenant Denis, a bien voulu se charger d'étudier.

Les *tépés* de la forme tumulaire habituelle sont, comme on le savait, tous d'origine humaine. Mais un résultat assez imprévu des recherches de MM. Thureau-Dangin et Rey est d'avoir établi que certains d'entre eux (et sans doute le plus grand nombre) correspondent, comme les *tables*, à d'anciens villages et qu'ils se sont élevés peu à peu, par le lent exhaussement d'un sol habité d'une manière continue pendant de longues générations. Ce sont sans doute les actions éoliennes et neptuniennes, particulièrement puissantes dans ce pays pluvieux et battu de forts vents du Nord et du Sud, qui ont modelé progressivement les courbes régulières de leur silhouette. Bien que rien ne les différencie à première vue des *tumuli* funéraires, construits d'une seule fois, ils s'en distinguent essentiellement par la présence en surface de nombreux tessons céramiques qu'on ne trouve ni sur les flancs ni dans l'épaisseur des *tépés-tombeaux*.

Nos camarades ont eu l'occasion d'ouvrir un tumulus de ce dernier type situé près de la route de Salonique à Monastir, vers le kilomètre 18. Il renfermait, légèrement décentré, un grand caveau voûté, construit en blocs bien appareillés, d'époque hellénistique. C'est au même temps qu'appartient un autre tumulus, presque entièrement arasé, dont la chambre funéraire, ornée d'une élégante façade dorique, a été mise à jour au cours de travaux exécutés à Salonique sur la place de Constantinople. Ce monument est lui-même étroitement apparenté au beau caveau dégagé en 1910, dans le tumulus dit de Langaza, par Théodore Macridy bey [1], et aux tombes découvertes par M. Heuzey aux environs de Verria. Il semble qu'on puisse conclure de

1. *Jahrbuch des archaeologischen Instituts*, XXVI, 1911, p. 193 suiv.

ces rapprochements, avec les réserves imposées par une documentation encore rudimentaire, que ce mode de sépulture ne s'est généralisé dans cette région qu'à l'époque proprement macédonienne.

La céramique recueillie dans les *tépés* du premier type forme une série continue dont le développement peut être déterminé avec certitude, grâce aux données fournies par les tépés de Gona et de Sédès. Des couches profondes, qui appartiennent à l'époque néolithique, à la couche superficielle où apparaît, représenté par de très rares spécimens, le vernis noir attique, elle présente une succession très diverse en ses éléments et très homogène dans son ensemble. On ne manquera pas de signaler l'influence qu'ont exercée sur elle à certaines époques le décor mycénien (dont on a retrouvé quelques fragments importés) et le décor insulaire. Les trouvailles faites dans les tumuli thessaliens, bulgares, bosniaques permettront d'utiles comparaisons. Il sera intéressant d'en rapprocher la vaisselle des tumuli troyens et phrygiens, mais elle n'en reste pas moins empreinte d'un fort caractère local en qui se reconnaît la marque d'une population rustique très nettement individualisée.

II

La seconde équipe du Service archéologique s'est attachée à l'étude des monuments byzantins de Salonique.

Je regrette de ne pouvoir exposer par le détail les fouilles que le sergent Hébrard a conduites dans l'église Saint-Georges. Elles ont été un modèle de méthode et de sagacité et ont permis de reconstituer l'histoire entière d'un important monument, mal connu jusqu'à présent.

L'église Saint-Georges n'est pas, comme on le croit généralement depuis Texier, une église byzantine du ve siècle, mais un édifice romain, très probablement contemporain de l'arc de Galère. Le monument primitif comprenait une

simple rotonde circulaire couverte par une coupole. Au rez-de-chaussée, le mur est évidé par huit grandes niches rectangulaires voûtées, dont l'une, celle du Sud-Ouest, moins large que les autres, constituait l'entrée. C'est sans doute du ve au vi^e^ siècle que l'édifice païen, dont la première destination reste encore incertaine, fut transformé en église. On l'agrandit par l'adjonction d'un collatéral concentrique qui l'enceignit tout entier d'une sorte de portique clos, large de 7 m 80. Pour permettre la circulation entre le collatéral et la rotonde, les niches furent ouvertes ; pour donner à l'église une orientation plus voisine de la liturgique, une entrée nouvelle fut établie au Nord-Ouest. A l'extrémité opposée, la niche nord-est élargie, surmontée d'un arc triomphal, s'ouvrit sur un chœur fermé par une abside visible à l'extérieur et communiquant avec le collatéral par deux arcs latéraux. Le sol fut exhaussé de plus d'un mètre. Tout l'édifice reçut une riche décoration de marbres et de mosaïques. Des constructions adventices qui s'élevèrent contre l'église, on n'a mis à jour que les amorces. Une seule, devant l'entrée sud-ouest, a pu être dégagée dans ses lignes essentielles : nous eûmes la surprise d'y retrouver, taillée dans deux blocs de marbre profilés, la base du célèbre ambon, publié autrefois par M. Bayet et transporté à Constantinople depuis janvier 1900.

L'église ne fut enlevée au culte chrétien que longtemps après la conquête turque (1430), vers la fin du xvie siècle. Les Turcs éliminèrent le collatéral, qui était sans doute ruiné, refermèrent les niches et les arcs latéraux du chœur, qui fut conservé, maintinrent les deux entrées nord-ouest et sud-ouest et exhaussèrent encore le sol de plus d'un mètre. Le secteur de la coupole placé au-dessus du grand arc s'étant écroulé, ils le restaurèrent, sans d'ailleurs tenir compte de la double courbe de la coupole primitive (de là les « ventres » qui font saillie au raccord des deux constructions); et le monument, consacré sous le nom de son

fondateur, le derviche Souleyman Ortadji, prit l'aspect qu'il a conservé, à quelques restaurations près, exécutées en 1889, jusqu'au jour où le Service archéologique de l'armée d'Orient en commença l'étude.

Entre temps, M. Hébrard avait relevé, avec le concours du caporal Grand, les plans de la basilique de Haghia Paraskévi. Saint-Démétrius a malheureusement été détruit par l'incendie avant que le Service archéologique en ait pu commencer l'étude.

Le caporal Ferran, qui, depuis le mois d'août, avait prêté son concours au sergent Hébrard, s'est détaché vers le mois d'octobre pour reprendre l'étude du mur d'enceinte déjà esquissée par M. Tafrali. Il établit présentement un relevé de Yédi-Coulé, la vieille forteresse byzantine située au sommet de l'Acropole, et de toute la section du rempart comprise entre ce point et l'ancienne porte de Calamaria, à l'extrémité est de la rue Egnatia. Précédemment, M. Hébrard avait pratiqué quelques sondages sur l'emplacement présumé de l'ancien hippodrome qui se développait parallèlement à la section du mur comprise entre cette porte et la mer. Enfin notre camarade Tixier, du Service topographique, a dressé un plan à grande échelle : tous les vestiges antiques, tous les monuments byzantins, islamiques et modernes, y seront reportés en teintes différentes.

Nous avons cru, en outre, devoir faire une place à une série de monuments qu'on a trop longtemps négligés. Il a existé en Orient, au XVIIIe et dans la première partie du XIXe siècle, un art décoratif fastueux et charmant : sculpteurs sur pierre et sur bois, ébénistes, imagiers, ce sont eux qui ont décoré les iconostases des églises et les plafonds des riches *konaks*, exécuté ces meubles domestiques ou cultuels en marqueterie d'ivoire, de nacre et d'écaille, sculpté les fontaines consacrées par de pieux musulmans et peuplé les cimetières turcs de leurs stèles enguirlandées et fleuries. Le Service archéologique se propose, avec la

collaboration de la Section photographique de l'armée d'Orient (dirigée à Salonique par le lieutenant Georges Rémond), de constituer un album de ces bois, de ces marbres et de ces icones. Ce recueil sera également précieux aux historiens de l'art et aux fervents de la « turquerie ».

Telle est, en bref, l'œuvre accomplie jusqu'à présent par le Service archéologique de l'armée d'Orient. Si modeste soit-elle, elle ne sera pas inutile si elle peut faciliter celle des savants qui viendront plus tard, sur cette terre pacifiée, reprendre leur place et leur tâche, et si elle porte témoignage que, dans les heures les plus sanglantes, les armées françaises ont maintenu intacte l'une de leurs traditions les plus élégantes et les plus nobles.

APPENDICE

Rapport semestriel de M. le secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le second semestre 1917 ; lu dans la séance du 11 janvier 1918.

Depuis mon dernier rapport, il ne vous a été distribué aucune publication nouvelle. Je me hâte de vous dire que la faute n'en est point imputable à nous, mais à l'imprimerie, qui n'a ni le temps ni les moyens de nous satisfaire. Elle garde en bons à tirer, depuis le 16 février dernier, les 7 premières feuilles des *Pouillés de la province de Bourges* ; elle n'a pas tiré la notice de M. Thomas sur le *manuscrit latin 4788 du Vatican*, ni la notice de M. Doutrepont sur le *manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale*, ni le mémoire de M. Cuq sur les *nouveaux fragments du Code de Hammourabi*, sans compter certaines feuilles du *Corpus inscriptionum semiticarum*, qui auraient dû nous être livrés depuis longtemps.

Pour les autres mémoires dont il a été question dans mon

rapport de juillet, l'impression continue sans trop de retard. Les placards 120 à 179 du travail de M. Fournier ont été renvoyés à l'imprimerie le 19 octobre dernier, ils n'en sont pas encore revenus ; les placards 196 à 213 du mémoire de M. Foucart en sont sortis le 27 décembre.

Cet état de choses vous expliquera pourquoi je ne me suis pas pressé de livrer à l'impression deux notices dont votre Commission des travaux littéraires a décidé la publication il y a quelques semaines : une notice de M. Blochet : *Sur plusieurs manuscrits persans de la collection Marteau légués à la Bibliothèque nationale* ; une notice de M. K. J. Basmadjian sur des *Inscriptions arméniennes d'Ani, de Baynaïr et de Marmachen* (*Arménie russe*). Il est bien inutile de confier de nombreux manuscrits à l'imprimerie, puisqu'elle ne les met pas en composition, ou, si elle les compose, elle ne les tire pas. Cette situation est même assez inquiétante pour le règlement final des comptes ; le jour où elle se décidera à terminer le travail en souffrance, nous verrons affluer une série de notes dont le montant risque de dépasser nos ressources disponibles chaque année.

Voici maintenant l'état de nos publications en préparation :

Histoire littéraire de la France. — La Commission de l'*Histoire littéraire de la France* ayant reconnu, au dernier moment, la nécessité de faire une révision générale du long article posthume consacré par le regretté Paul Viollet à Guillaume Durant le jeune, évêque de Mende, n'a pu encore donner le bon à tirer des 17 premières feuilles du t. XXXV. Cette révision, à laquelle prendra part M. Ch.-V. Langlois, successeur de M. Paul Meyer au sein de la Commission, touche à sa fin. L'article important de M. Thomas sur l'historien Bernard Gui, presque entièrement rédigé, sera incessamment lu et envoyé à l'imprimerie ; il formera environ 10 à 12 feuilles.

Chartes et diplômes. — M. Prou a achevé la révision du manuscrit du *Recueil des diplômes de Pépin I et de Pépin II, roi d'Aquitaine*, rédigé par M. Levillain. Il déclare que l'auteur a apporté à ce travail le soin minutieux et la critique fine qu'on a remarqués dans tous ses ouvrages antérieurs.

M. Prou présentera dans quelques jours son rapport à la Commission des chartes et diplômes, de telle sorte que si cette

Commission et celle des travaux littéraires le jugent opportun, on pourra mettre le volume sous presse dès que l'état de nos finances le permettra.

De son côté, M. Poupardin a remis l'introduction de son recueil des *Actes des rois de Provence*.

Enfin M. Prou poursuit la préparation du recueil des *Actes de Charles le Chauve*. Il travaille depuis plusieurs mois à l'établissement du texte des diplômes concédés à Saint-Martin de Tours, travail difficile, à cause de la disparition des documents originaux, et long, en raison du nombre considérable de copies qu'il faut collationner.

Notre nouveau confrère, M. François Delaborde, pourra très prochainement remettre pour l'impression la première moitié du tome IV du *Recueil des actes de Philippe Auguste*. On peut, dès maintenant, considérer comme prêts les trois quarts de ce volume, plus de 300 pièces.

M. Berger n'a pas pu, cet été, pour des raisons de santé, pousser la publication du *Recueil des actes de Henri II*, comme il l'aurait souhaité, et préparer pour le commencement de cette année le supplément et l'index destinés à compléter le tome II. Les fiches ont toutes été confectionnées, elles sont classées par ordre alphabétique et fondues jusqu'à la lettre H inclusivement. La rédaction des lettres A et B est achevée. Nous espérons que notre confrère pourra, ainsi qu'il se propose de le faire, se consacrer activement, dans les mois qui vont suivre, à la continuation du travail.

Les dépouillements entrepris par MM. H. Stein et G. Daumet pour le *Recueil des actes de saint Louis* continuent ; tant qu'ils ne seront pas achevés, on ne pourra pas arrêter d'une manière définitive le plan de la publication.

Pouillés. — M. Prou et M. Clouzot sont occupés à corriger les épreuves des vingt et une feuilles de texte qui forment tout le recueil des *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*. Le bon à tirer des quatre premières feuilles de l'introduction et des neuf premières feuilles du texte sera donné sous peu.

M. Clouzot n'a pas oublié que nous l'avons chargé de préparer les *Pouillés de la province de Besançon*. Il est occupé, en ce moment, à copier un Pouillé du diocèse de Lausanne, du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque de Berne.

Obituaires. — L'éditeur du tome IV des *Obituaires* (*province de Sens, diocèse de Troyes*), M. Boutillier du Retail, est toujours mobilisé sur le front et n'a pu encore achever la table du volume.

Un autre de nos collaborateurs, M. Jacques Laurent, mobilisé à l'intérieur dès le début de la guerre, avait dû interrompre, en 1914, la préparation du tome V des *Obituaires* (*province de Lyon*). Il est maintenant en mesure de se remettre à l'œuvre, et la première partie du tome V pourra être mise sous presse dans les premiers mois de 1918.

Corpus inscriptionum semiticarum. — La tâche des auteurs éditeurs est terminée depuis le mois de septembre dernier pour le 3e fascicule du tome II (partie himyarite). Le bon à tirer a été donné à cette date. Le prote principal, m'a dit notre confrère le P. Scheil, lui a fait savoir que, faute de main-d'œuvre, ce fascicule ne pourrait être livré avant la fin de l'année 1917. La fin de l'année est venue, non le fascicule. La préparation d'un nouveau fascicule suit son cours.

Pour la partie phénicienne, les placards renvoyés à l'imprimerie au début de l'année ne sont pas revenus avec les corrections demandées.

De la partie araméenne, 150 placards sont corrigés à nouveau ; ils vont être retournés très prochainement à l'imprimerie.

Le bon à tirer de la 2e partie du tome III du *Répertoire d'épigraphie sémitique* a été donné, il y a deux mois, à l'exception de la treizième feuille dont une dernière épreuve est attendue et de quelques pages de copie qui restent à composer.

Le texte du tome IV est préparé et aurait pu être remis pour l'impression si, ainsi que je vous l'ai déjà dit, il n'était pas absolument inutile d'accumuler des manuscrits qui sont destinés à rester en sommeil jusqu'à nouvel ordre.

La publication du *Journal des Savants*, qui jusqu'ici, grâce au désintéressement de la maison Hachette, n'avait éprouvé, du fait de la guerre, aucun retard sensible ni aucune diminution, doit se soumettre à son tour cette année à la loi générale. Du moins l'Académie et l'éditeur ont-ils tout fait pour que le *Journal* souffre le moins possible de la cherté du papier et de la pénurie de main-d'œuvre. Nous ne pouvons pas paraître chaque mois

comme par le passé ; nous donnerons un numéro par deux mois ; mais ce numéro dépassera le nombre de feuilles attribuées jusqu'ici à chaque fascicule mensuel.

M. Dorez continue à mener aussi rapidement que possible la publication de nos *Comptes rendus*. Je vous ai annoncé, il y a huit jours, l'apparition du numéro de juillet-août. Celui de septembre-octobre est en pages ; celui de novembre-décembre est en partie composé.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par M. Georges Foucart d'offrir à l'Académie une publication dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Sur quelques représentations des tombes thébaines découvertes cette année par l'Institut français d'archéologie orientale* (extrait du *Bulletin de l'Institut égyptien*, série V, t. XI, 1917).

« Cette étude porte sur les fouilles préliminaires que M. Georges Foucart a conduites pendant l'hiver de 1916-17 pour préparer des travaux plus étendus auxquels il va s'appliquer cette année, grâce en partie à une subvention de la Société française des fouilles archéologiques.

« Ces sondages préparatoires dans une nécropole thébaine de la rive gauche ont permis déjà de déblayer une centaine de tombes, parmi lesquelles une douzaine ont mérité d'être décrites et publiées ; huit d'entre elles avaient encore leur décoration à peu près intacte. Il s'y est rencontré des scènes nouvelles, spécialement une variante unique de la scène traditionnelle d'Anubis se penchant sur la momie du mort assimilé à Osiris. Mais ici le dieu est remplacé par un poisson qu'Anubis enveloppe de bandelettes, ce qui amène l'auteur à montrer l'importance du culte des poissons dans la religion égyptienne à l'époque la plus ancienne et sur la symbolique qui en a été tirée. Ces premiers résultats des travaux préliminaires de M. Georges Foucart sont de bon augure pour les fouilles méthodiques plus amples qu'il s'apprête à mettre en chantier. »

SÉANCE DU 18 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

L'Académie vote la résolution suivante :

« L'Académie confère à M. R. Cagnat, son secrétaire perpétuel, tous les pouvoirs qui avaient été conférés précédemment à MM. Georges Perrot et Maspero pour les libéralités en cours au moment des décès de ces derniers. »

M. Salomon Reinach passe en revue les hypothèses qui, depuis 1887, ont été mises en avant pour identifier l'artiste auquel on attribue une série de peintures de grande valeur, groupées autour des fragments provenant de l'abbaye de Flémalle. Depuis 1909, grâce à M. Hulin, on sait qu'il ne s'appelait pas Daret ; mais M. Reinach croit non moins impossible de l'identifier, comme l'a fait M. Hulin, au peintre de Tournai R. Campin, dont l'obscurité serait tout à fait inexplicable s'il était l'auteur de pareils chefs-d'œuvre. Il faut attendre qu'un document d'archives nous permette d'attacher un grand nom à ces grands ouvrages, au lieu d'aller à l'encontre du témoignage négatif des contemporains en grandissant indûment un nom obscur. Pour l'instant, il semble bien que l'œuvre du maître de Flémalle ait été retirée injustement à Rogier de la Pasture, le peintre de la ville de Bruxelles, qui ne fut probablement pas l'élève de Campin et qui, ayant travaillé à Ferrare vers 1437, peut avoir notablement modifié sa manière à l'âge de quarante ans environ.

M. Paul Foucart propose une correction pour un passage du chapitre 62 de la Constitution d'Athènes d'Aristote (traitement de l'épistate des prytanes).

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre l'auteur, MM. Th. Reinach, Maurice Croiset et Haussoullier.

M. Tafrali, professeur à l'Université de Jassy, fait une lecture sur l'église de Saint-Nicolas à Curtea de Argech et y signale des peintures remarquables, naguère cachées sous un enduit de chaux qu'on a fait disparaître. Ces peintures remonteraient à la deuxième moitié du XIIIe siècle.

MM. Diehl et Émile Picot présentent des observations.

M. Babelon lit une note de M. Dieulafoy sur le Maroc et les croisades [1].

COMMUNICATION

LE MAROC ET LES CROISADES,

PAR M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La dernière étape de la chevauchée musulmane sur la côte africaine n'avait guère éveillé l'attention des historiens avant l'établissement de notre protectorat. En tant que terre d'Islam, le Maroc avait traversé des périodes brillantes, mais elles avaient été suivies d'éclipses si complètes et si prolongées qu'elles s'y étaient éteintes. Puis, ses relations avec les royaumes chrétiens, sauf avec l'Espagne, avaient été trop intermittentes et trop passagères pour solliciter des recherches.

Pourtant, le Maroc a participé d'une manière effective et parfois directe à la rédaction de deux grandes pages des fastes militaires et religieux de la chrétienté : les Croisades et la *reconquête* sur les Mores de la péninsule ibérique.

A la suite de l'arrivée en Espagne du dernier des Omeiyades, Bagdad, où les Abbassides avaient exercé les pires violences sur les membres de la dynastie dont ils

1. Voir ci-après.

convoitaient l'héritage, et Cordoue, après avoir recueilli Abd er Rhaman, le seul Omeiyade qui eût échappé au massacre, avaient rompu toute relation (754 de J.-C.).

D'autre part, un antagonisme né de la différence de race a toujours séparé les musulmans arabes du Levant d'avec les musulmans berbères du Couchant et entretenu un état de guerre prolongé entre la dynastie Fatimite d'Égypte, et les dynasties Idrissites, Zénètas, Almoravides, Almohades et Mérinides du Maroc, antagonisme si violent, si invétéré que jamais l'Atlas demeuré berbère ou, pour lui donner son nom général, le *bled es siba* (la terre de protestation) n'a reconnu l'autorité des sultans de la dynastie Chorfa, d'origine arabe, à qui le reste du pays est soumis depuis le XVIe siècle.

Aux périodes prospères de l'empire marocain, la Tunisie formait la limite des deux zones d'influence. Tunis fut menacé par Youssef ben Tachfin de la dynastie des Almoravides dès 1092, et conquis en 1156 par Abd el Moumen de la dynastie des Almohades.

La double agression est à noter.

En effet, si au début de la première croisade, les chrétiens eurent à lutter contre les Turcomans, par la suite ils trouvèrent devant eux les sujets du khalife fatimite d'Égypte qui avaient profité de revers récents, mais antérieurs à la Croisade, pour reprendre aux Turcomans Jérusalem avec la côte de la Palestine et la Phénicie jusqu'à Laodicée.

Il en résultait que les Arabes devaient compter avec deux ennemis musulmans également acharnés, également puissants : les Turcomans au Nord et les Berbères marocains à l'Ouest.

Cette situation très nette eut une répercussion effective sur les opérations militaires des Croisés.

Le siège d'Antioche fut l'épisode capital du début de l'épopée. La ville formait avec son territoire le domaine

d'un khan turcoman nommé Akhy Syan. Durant les neuf mois que dura le siège, les assaillants souffrirent de la fièvre, de la disette, mais heureusement n'eurent à combattre que les Turcomans. Encore le triomphe des Croisés fut-il en partie consécutif à l'attitude du khalife fatimite d'Égypte qui, au lieu de porter secours à ses coreligionnaires, entama des négociations avec les chrétiens.

Les Turcomans tentèrent un dernier effort trois jours après la prise d'Antioche. Kerbogha, sultan de Mossoul, et un de ses lieutenants, Daoud Kilidje Arselan (David Épée du Lion), bloquèrent les vainqueurs dans la ville qu'ils venaient d'enlever de haute lutte. La tentative tourna de nouveau à leur confusion. Ils furent mis en déroute, prirent la fuite, et les escadrons turcomans ne reparurent plus devant les soldats du Christ.

Le premier acte du drame militaire était joué et, seuls parmi les musulmans, les Turcomans avaient pris part à la lutte.

Quand la toile se leva sur le second acte, il y avait en présence l'armée chrétienne anémiée, découragée, ne comptant plus guère que quinze cents cavaliers et vingt mille fantassins valides, et les Arabes du khalife fatimite.

Les épreuves physiques et morales endurées devant Antioche furent imposées une seconde fois aux chrétiens sous les murs de Jérusalem. En dépit des ravages opérés par les épidémies et par la guerre, malgré les départs, les désertions et les renoncements, les *combattants de Dieu* enlevèrent en trente-sept jours la *Ville de Paix* et réduisirent la *tour de David* élevée, disait-on, sur l'emplacement du temple de Salomon (15 juillet 1099).

Les Turcomans assistèrent indifférents à la défaîte des Arabes, c'était dans l'ordre ; mais l'Égypte, suzeraine de Jérusalem, eût pu noyer sous les flots de ses cavaliers la petite armée chrétienne, et elle ne fit aucun effort sérieux. On le vit bien à la bataille d'Ascalon, où vingt mille Croisés

fatigués par trois années de privations et de maladie eurent raison, au premier choc, de l'armée musulmane.

L'enthousiasme religieux et la foi ardente des soldats de Godefroi de Bouillon furent les facteurs essentiels de la victoire. Néanmoins, avec les forces infimes dont les Croisés disposaient, leur succès resterait inexplicable si, au début de l'expédition, l'Islam turcoman n'eût été privé du secours de l'Islam fatimite, et si, par la suite, ce dernier, quand le moment de combattre était venu pour lui, n'avait opposé aux chrétiens qu'une faible partie de ses forces.

Les contemporains et les témoins de la première Croisade ont bien parlé de l'armée innombrable envoyée par le khalife d'Égypte pour secourir ou reprendre Jérusalem, mais il en est de cette armée comme des peuples que le Grand Roi amena contre la Grèce et qu'Hérodote se plaît à énumérer. Une victoire est d'autant plus glorieuse que la disproportion des forces en présence est plus considérable. Les siècles passent, l'histoire se répète.

En vérité, les Fatimites qui, désormais, allaient prouver leur puissance victorieuse furent contraints de mesurer leur effort. Cette attitude expectante s'explique quand on se reporte aux annales de l'Afrique septentrionale à la fin du XIe siècle. Précisément, c'est l'époque où devint imminente la menace redoutable suspendue sur l'Égypte depuis la constitution des forces berbères de l'Ouest, quelque deux siècles auparavant.

Le Maroc avait été conquis à la foi islamique par Idriss et par son fils Idriss ben Idriss au début du IXe siècle. Il en était résulté que la première dynastie avait été une dynastie arabe. Mais les Berbères s'étaient bientôt ressaisis et, sans abandonner la religion musulmane, avaient choisi un des leurs pour les gouverner. A la même époque, les Fatimites se consolidaient à Kairouan et en Égypte. Dès lors, ils disputèrent à leurs voisins de l'Ouest la côte et les plaines de l'Afrique méditerranéenne. Cette lutte, traversée par les

incursions des Omeiyades d'Espagne, était entretenue par l'appât de territoires fertiles et plus encore par les rivalités de race qui ont été signalées.

La compétition avec des alternatives de succès et de revers durait depuis près de trois siècles, quand les Berbères sahariens voilés, les ancêtres des Touaregs, qui vivaient dans le désert, entre l'Atlas et le Soudan, s'imposèrent au Maroc et à l'Espagne. Le pouvoir, dans l'Afrique occidentale, s'énervait aux mains des Zénètas, successeurs des Idrissites, et perdait de sa puissance agressive. Les nouveaux venus, qui prirent ou reçurent le nom de Morabethyn (Liés) parce qu'ils étaient liés à l'ermitage de Abd Allah ben Yassyn qui leur enseignait le Coran, entrèrent dans la lice avec la fougue indomptée des populations barbares et le zèle ardent des néophytes.

Or, l'année même où s'ébranlait l'armée des Croisés, le véritable fondateur de la dynastie des Almoravides (trans. de : al Morabethyn) et en même temps l'un des plus grands souverains du Maroc, Youssef ben Tachfin, après avoir supplanté en Espagne les Omeiyades et vaincu les princes chrétiens de la Péninsule, regagnait ses états, conduisait ses troupes victorieuses contre les Fatimites, l'ennemi héréditaire, et campait aux portes d'Alger. La mort interrompit sa marche victorieuse ; mais jusqu'au jour où elle le terrassa, l'Orient islamique dut se prémunir contre une attaque des Berbères marocains et garder des troupes nombreuses à leur opposer en cas de conflit. Précaution fondée et mesure prudente, puisqu'en 1156, les Almohades, successeurs des Almoravides, annexèrent Tunis et son territoire (v. ci-dessus).

Il serait excessif de prétendre que, durant le siège d'Antioche, la crainte du Maroc ait paralysé les Arabes au point de les empêcher de secourir les Turcomans. Leur conduite expectante eut d'autres causes. Mais l'abandon de Jérusalem et la perte de la bataille d'Ascalon furent la

conséquence de cette nécessité où les Fatimites se trouvaient de conserver en Afrique assez de forces pour couvrir la frontière occidentale. La suite des événements le confirme.

En effet, six années après le triomphe des Croisés et au lendemain de la mort de Youssef ben Tachfin, les Berbères entraient en décadence et durant un demi-siècle étaient retranchés du monde musulman. Dès lors, l'Égypte n'eut plus à surveiller la frontière occidentale et l'on sait combien la situation des principautés et des royaumes chrétiens de Palestine devint précaire durant la trêve de cinquante ans dont jouirent les Fatimites. Si la situation ne s'améliora pas à l'avènement des Almohades et si la prospérité nouvelle que l'Occident musulman connut avec Abd el Moumen (1128-1163) et Yakoub el Mansour (1184-1198) n'eut pas une répercussion fatale sur l'Égypte, c'est que des facteurs politiques et militaires nouveaux étaient intervenus. Les Almohades avaient dû porter tout leur effort sur l'Espagne, comme en témoigne la grande bataille d'Alarcos, gagnée par Yakoub el Mansour le 19 juillet 1195 ; puis le Kurde Salah ed Din (1137-1193), le plus grand capitaine et le plus habile diplomate qu'eût encore produit l'Islam, avait recueilli l'héritage du sultan turcoman Nour ed Din, renversé le khalife du Caire et réalisé à son profit l'union des musulmans orientaux.

La reprise de Jérusalem sur Gui de Lusignan en 1187 consacra le succès des Kurdes et, jusqu'à la mort de Salah ed Din survenue vers la même époque que celle de Yakoub el Mansour, le Maroc n'intervint pas en Égypte.

La disparition vers 1198 de Yakoub el Mansour marqua le déclin des Almohades ,et la perte de la bataille de Las Navas de Tolosa (16 juillet 1212) en précipita la chute. L'anarchie où le Maroc fut plongé dura quatre-vingts ans.

Débarrassée une seconde fois d'un voisinage redoutable, l'Égypte devint l'arbitre des destinées de la Terre Sainte. Désormais, c'est elle qu'il fallut atteindre et frapper pour

délivrer le tombeau du Christ. Il en résulta que si la troisième Croisade (1189-1192) fut dirigée contre Salah ed Din, la quatrième (1202-1204) et la cinquième (1217-1221) eurent l'Égypte pour objectif direct.

Jusque-là, le Maroc avait joué au regard des Croisés le rôle que les Mongols allaient recueillir.

A l'approche des hordes de Djinghis Khan (1152-1227), le sultan du Caire, Malek el Kamel, eut hâte de conjurer le péril chrétien et, non content le 18 mars 1229 de restituer Jérusalem à Frédéric II, il proposa plus tard une trêve qui expira en 1239.

Cependant les Mongols avaient envahi la Boukhari, le Kharizme et la Perse occidentale, et chassé devant eux la population affolée. A leur tour, les émigrés avaient écrasé la Palestine et contraint l'Égypte d'accepter leur alliance. Grâce à l'aide des Kharizmiens, Jérusalem fut repris au cours de l'été de 1244. Mais la terreur que ces barbares inspiraient était si grande qu'elle réconcilia pour un jour les chrétiens et les musulmans de Syrie. La Croix et le Croissant s'unirent ; ce fut en vain. Le 17 octobre 1244, leurs défenseurs coalisés furent écrasés à Gaza. Pendant 673 ans, le berceau du christianisme allait rester au pouvoir des sectateurs de Mahomet.

La funeste Croisade de saint Louis, la septième, entreprise en 1248, fut encore dirigée contre l'Égypte qui, après sa rentrée en scène, était l'adversaire désigné aux assauts de la chrétienté. Mais en 1270, la huitième Croisade ayant cinglé vers Tunis, les successeurs des Almohades, les Mérinides, se sentirent menacés. Ils avaient amorti les querelles intestines, rappelé le Maroc à la vie politique et reconstitué sa puissance militaire. Le sultan Abou Youssef Yakoub ben Abd el Hakk (1258-1285) fit taire des rancunes séculaires et, sans hésiter, porta au-devant des chrétiens les grandes forces assemblées de tout l'empire. Elles parvinrent à Tunis pour assister à la mort de saint Louis, le 25 août

1270, et prendre part aux opérations militaires de la fin de l'été.

C'est ainsi que durant les 171 années qui s'écoulèrent depuis la prise de Jérusalem jusqu'aux batailles sous Tunis s'affirma l'influence du Maroc souvent latente, parfois déclarée, toujours effective.

Le traité du 29 octobre passé entre Philippe III, fils de saint Louis, et Mouley Mostança, chef des Musulmans, était honorable pour les chrétiens. Il ne mettait pas moins le sceau à l'expédition.

Pour toujours l'ère des Croisades était close.

Tandis que le rameau oriental triomphait des armées chrétiennes, par contre-coup, ses succès ruinaient l'influence du rameau occidental sur l'ensemble du monde musulman. Bien que diminuée, elle ne restait pas moins redoutable en Espagne et, surtout, pouvait le devenir.

Les Almoravides comptaient à leur actif dans la péninsule ibérique la bataille d'Uclès (1106), et les Almohades, la bataille d'Alarcos (19 juillet 1195). Malgré ces deux grandes victoires dues uniquement aux contingents marocains, les sectateurs de Mahomet reculaient et allaient s'affaiblissant au cours des longues crises que le pouvoir subissait sur la côte africaine. La défaite sanglante qui leur fut infligée à Las Navas de Tolosa sembla un instant décisive. Elle ne ruina qu'une dynastie, la dynastie Almohade. Après une lutte de peu de durée, un gouvernement indépendant s'établit en Andalousie, choisit Grenade comme capitale et, pour plus de deux siècles, rendit la vie au prestige mourant de l'Islam espagnol. Par la suite, sa consolidation dans le Sud de la péninsule fut grandement aidée par les Mérinides qui, vers 1250, recueillirent la succession des Almohades tombée en déshérence. Des relations étroites se nouèrent, dont l'architecture musulmane, au Nord et au Sud du détroit, offre elle-même la preuve manifeste, et préparèrent une alliance militaire.

Il était dans la destinée du Maroc de traverser des phases successives de force et d'impuissance et de passer sans transition de la prospérité à la misère.

En 1340, le Mérinide Abou el Hassan aborde en Espagne, rencontre l'armée d'Alphonse XI sur les rives du Rio Salado et lui livre une bataille dont la perte précipite la décadence de sa dynastie comme la défaite de Las Navas de Tolosa, cent vingt-huit ans plutôt, avait entraîné la chute des Almohades.

Pendant vingt-trois ans encore, les successeurs d'Aboud Hassan restèrent au pouvoir, mais exercèrent une autorité plus nominale qu'effective.

Après la mort d'Abd el Aziz (1372), le désordre est à son comble, règne partout, et les Mérinides disparaissent obscurément vers le milieu du XVIe siècle.

C'est au cours de cette période deux fois séculaire que la Grande Isabelle prit Grenade et mit fin à l'occupation musulmane de la péninsule (2 janvier 1492). Gouverné par un souverain puissant, le Maroc eût répondu aux appels désespérés de l'Andalousie. Mais reconnaissait-il, seulement, un maître? Le temps des Youssef ben Tachfin, l'Almoravide, et des Yakoub el Mansour, l'Almohade, était révolu. Aux victoires d'Uclès et d'Alarcos avaient succédé les désastres de Las Navas de Tolosa et du Rio Salado. Isabelle n'ignorait pas cet état de déchéance quand elle conçut le projet d'achever la *reconquête* du royaume dont, 780 ans plus tôt, la défaite de Roderic sur le Guadalète avait livré les portes aux compagnons de Tarik. Et c'est ainsi que le Maroc qui, dans sa puissance, avait facilité aux Croisés la prise de Jérusalem en retenant en Égypte l'armée de secours, hâta la reddition de Grenade, parce que dans sa débilité, il ne put ni aider les Andalous à défendre leur capitale ni même permettre à Boabdil de prolonger la résistance.

Désormais le Maroc allait vivre ou végéter suivant la valeur du monarque qui le gouvernerait. Il eut encore un

souverain, Mouley Ismaël (1673-1728), puis il ne compta plus dans le concert des nations.

Sous la tutelle de la France, il reprendra la place qu'il a jadis occupée et renouera l'avenir avec un passé souvent glorieux. La route où il s'engage s'ouvre devant lui sans obstacle et d'autant plus aisée à parcourir qu'au cours des siècles, si ce n'est un jour devant Tunis, il n'a jamais été dans sa destinée de pactiser avec les adversaires de sa protectrice.

LIVRES OFFERTS

M. Antoine Thomas présente à l'Académie le tome V de l'*Histoire de la langue française, des origines à 1900*, de M. Ferdinand Brunot, professeur à l'Université de Paris (Paris, Armand Colin, 1917) :

« Il me paraît inutile d'insister sur l'intérêt de l'œuvre vraiment nationale à laquelle s'est consacré l'auteur et sur le talent et la conscience dont il y fait preuve ; je rappelle seulement que l'Académie, en 1912, a honoré du prix Gobert les deux premiers volumes du livre de M. Brunot. Le tome V est intitulé : « Le français en France et hors de France au XVIIe siècle. » On y voit notre langue s'introduire peu à peu dans tous les domaines intellectuels dont on l'avait tenue éloignée jusque là, et s'infiltrer dans les provinces où vivaient encore des parlers locaux ; puis, passant les frontières politiques, devenir si familière aux peuples étrangers qu'on peut la considérer comme étant dès lors en passe de jouer le rôle de langue universelle. Malgré la splendeur politique du règne de Louis XIV, la langue française ne doit qu'à elle-même, et au génie de ceux qui l'ont cultivée, par amour de l'art, en quelque sorte, et sans aucune visée de conquête violente aux dépens des autres langues parlées en Europe, le prestige dont elle a été entourée.

« On comprendra pourquoi M. Brunot a eu hâte de publier ce nouveau volume, au moment où rien n'est de trop de ce qui peut illustrer le rôle qu'a joué notre pays dans l'histoire générale de la civilisation. Et on le félicitera d'avoir pu l'écrire et le faire paraître dans la crise que nous traversons, et où son apparition même est un témoignage de plus de la solidarité qui lie l'enseignement supérieur aux destinées de la patrie française. »

SÉANCE DU 25 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Cordier commence la lecture des rapports adressés par M. Bonnel de Mézières sur la mission qu'il a accomplie en Afrique avec une subvention de l'Académie.

M. Pottier donne lecture d'une notice de M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie et directeur de l'École des Hautes études hispaniques, sur les fouilles qu'il a effectuées en mai-juin 1917 à Bolonia (Espagne) avec une subvention fournie sur la Fondation Piot. On a retrouvé une importante fabrique pour la salaison du poisson, industrie très prospère dans l'antiquite, une grande villa romaine et une fontaine publique; enfin plusieurs tombes ont été explorées par M. Bonsor. Les fouilles doivent reprendre au printemps de 1918 [1].

M. P. Monceaux communique une note de M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, sur des chapiteaux chrétiens à sculptures et inscriptions, et sur d'autres monuments antiques, qui ont été récemment trouvés à Tozeur (ancien *Tusurus*), dans le Sud tunisien [2].

L'Académie désigne comme délégués pour 1918 à la Commission Debrousse MM. Babelon et Chatelain, et comme délégués à la Commission du prix Osiris MM. Senart et Haussoullier.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

FOUILLES A BOLONIA (PROVINCE DE CADIX) EN MAI-JUIN 1917, PAR M. P. PARIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Bolonia est un tout petit village de pêcheurs situé au bord d'une plage qui fait justement face, sur la côte espagnole, à la ville de Tanger. Le *Campo de Bolonia* est à une douzaine de kilomètres environ à l'Ouest de Tarifa.

Les ruines antiques dont Bolonia marque l'emplacement ont été assez rarement signalées et visitées. La première mention, à notre connaissance, en fut faite en 1663 par D. Macario Fariñas del Corral, dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, à Madrid. On y a remarqué surtout les restes grandioses d'un aqueduc, de la muraille d'enceinte et d'un soi-disant amphithéâtre. Assez récemment, en 1907, le R. P. jésuite Furgus, de nationalité belge, les a visitées avec quelque soin et a fait quelques fouilles dans divers cimetières antiques. Nous-même, en 1914, nous avons fait l'excursion à la suite de laquelle nous avons décidé d'entreprendre une exploration importante, et écrit une *Promenade archéologique à Bolonia* qui, publiée dans le *Bulletin Hispanique*, fait connaître l'état exact des lieux avant les travaux.

Les historiens et géographes anciens, de Strabon à Marcien d'Héraclée, énumérant les villes de la côte européenne du détroit de Gibraltar, autrefois *Fretum Magnum*, ont tous mentionné *Belo* ou *Belon*, ou *Bellone*, célèbre par ses pêcheries, grand port d'exportation vers l'Afrique, et il en reste des monnaies au nom latin de Baelo ou Bailo, avec légendes en une langue inconnue que les numismates appellent *bastulo-phénicienne*. Mais les modernes ne sont pas tous d'accord sur l'identification de *Belo* avec *Bolonia*, bien que

cette identification soit très vraisemblable. Nous pensons même qu'une étude précise des textes et des lieux la rend à peu près certaine, mais il faut attendre d'un document épigraphique la preuve irrécusable que l'on n'a pas encore trouvée. En effet, les fouilles que nous avons entreprises en mai 1917, avec l'autorisation du gouvernement espagnol, et grâce aux libéralités de l'Académie des inscriptions, avec la collaboration de notre ami M. Georges Bonsor, ne nous ont livré encore qu'une inscription très incomplète, où ne se lit pas le nom de la ville.

Les ruines principales, en particulier le théâtre, et non l'amphithéâtre, sont enfermées dans un vaste rectangle très nettement déterminé par une muraille fortifiée dont plusieurs grands tronçons restent encore bien conservés. La ville, construite au bord même de la plage relevée en terrasse, occupait d'abord une large bande plate de sable (c'est là que sont construites les rares maisons modernes) et s'élevait ensuite sur le flanc d'une colline en pente assez raide, que couvrent maintenant, parmi les pierres taillées et les moellons, des champs clairsemés de blés et de fèves.

Nous avons d'abord ouvert un chantier sur la terrasse de la plage, à l'endroit où une photographie ancienne nous montrait un chapiteau posé au sommet d'une grosse colonne à pans coupés émergeant du sable, chapiteau alors disparu. Nous avons retrouvé ce chapiteau au pied du mur de soutènement de la terrasse, assez profondément enfoui dans le sable, avec deux autres de même style. Ils sont tous les trois incomplets, mais intéressants, car leur style corinthien, très fortement altéré ou pour mieux dire modifié, laisse voir nettement qu'ils proviennent d'un important édifice ibéro-romain. La surface entière était certainement recouverte de stuc, et nous n'avons retrouvé vraiment que la carcasse ou le squelette, taillé dans un grès coquillier très peu plastique ; nous pouvons par conséquent à peine juger la valeur artistique de ces débris.

Les modernes qui ont parlé de Bolonia y mentionnent, on ne sait d'après quels renseignements, un temple de Baal, sur le bord de la plage. Nous avons pu croire un moment que les chapiteaux provenaient de ce temple, et pour nous en assurer, nous avons commencé à enlever le sable en arrière du mur de soutien, près de l'endroit où les chapiteaux avaient roulé. Nous avons bien retrouvé, encore en place, les trois colonnes qui les supportaient, et deux autres encore, non plus à pans coupés, mais à grosses cannelures, qui avaient heureusement conservé leur tête en assez bon état. Ces deux nouveaux chapiteaux sont aussi corinthiens, formés également de squelettes de grès recouverts de stuc. Ici le stuc s'est heureusement conservé, nous permettant d'apprécier une heureuse finesse de détails, et des feuilles d'acanthe bien disposées et habilement modelées. Mais ces beaux membres d'architecture ont été amenés d'ailleurs et réemployés dans une construction beaucoup plus moderne, qui n'est pas un temple.

Ce que nous avons déblayé est une importante usine pour la salaison du poisson, probablement du thon, qui a toujours abondé dans ces parages, et que l'on y pêche encore à Bolonia même, à l'été et à l'automne, quand il s'engage en Méditerranée et quand il en revient.

On avait déjà signalé tout le long de la côte, depuis Lisbonne jusqu'à Gibraltar et au delà, des restes de bassins à salaisons, mais c'est ici la première fois que l'on retrouve et que l'on fouille un établissement complet, avec ses nombreuses fosses à garum, de grandeur et de profondeur diverses, ses vastes ateliers pour le lavage et la préparation, ses magasins et dépendances diverses. Ces premières fouilles permettront donc d'écrire un chapitre très neuf sur une industrie qui était très florissante dans tout le monde antique, particulièrement en Espagne, et qui ne nous était connue jusqu'ici que par des textes et par quelques vestiges clairsemés de constructions à peine étudiées. Nous

avons du reste reconnu, tout le long de la plage, d'autres bassins, et il faut espérer qu'en fouillant tout autour nous retrouverons d'autres usines qui nous fourniront de nouveaux détails.

L'usage qui a été fait de fragments de grosses colonnes très anciennes et de leurs chapiteaux pour supporter simplement le toit et des baies en arcades, ainsi qu'il résulte de l'examen des ruines rendues au jour, cet usage est curieux, et nous lui devons de très rares documents sur l'art local à une époque reculée qu'il est encore difficile de préciser, en même temps que sur l'architecture civile à une basse époque romaine.

Ce sont des réemplois du même genre qui donnent aussi son principal intérêt à une grande maison romaine de même âge, contiguë à l'usine, et que nous avons fait sortir tout entière du sable.

Elle se compose d'une cour carrée entourée d'un portique sur lequel ouvrent plusieurs salles plus ou moins grandes. Le toit du portique était supporté par huit colonnes, trois sur chaque côté, engagées jusqu'à hauteur d'appui dans un petit mur. Cinq de ces colonnes étaient encore en place et debout, incomplètes d'ailleurs, tandis que les trois autres, incomplètes aussi, gisaient sur le sol.

Tout ce portique est d'une construction très pauvre, et maladroite ; les colonnes, fûts, chapiteaux et bases, sont irrégulières et inégales, ce qui dut être d'un effet fâcheux, bien que le stuc peint en rose dont elles étaient revêtues ainsi que la murette, et qui est parfois assez bien conservé, ait pu leur donner une apparence de soin et de richesse. Mais ce qu'il y a de notable, c'est que, comme celles de l'usine, elles proviennent d'un autre édifice dont le souvenir était si peu net que l'architecte a confondu les chapiteaux et les bases, et a employé, à côté de bases correctement placées, des chapiteaux renversés. Les bases véritables présentent des moulures variées, et les chapiteaux, tous

dissemblables, rappellent le dorique romain. Il arrive d'ailleurs qu'une partie du fût soit taillée dans une même pierrre soit avec le chapiteau, soit avec la base.

Au centre de la cour était un puits assez profond et étroit, dont la margelle, que nous avons remise en place, avait été roulée dans un angle, et dont l'orifice avait été couvert au ras du sol par une large pierre plate.

Comme les murs et les colonnes du patio, les chambres avaient été enduites d'un stuc peint, tantôt rouge, tantôt jaunâtre ; nous n'avons pas reconnu de tableaux, mais seulement, dans une belle chambre, un panneau où était peinte à grands traits une décoration de feuilles vertes et jaunes cernées de noir.

Il est certain que d'autres maisons, également bien conservées, entourent celle que nous avons découverte. Il y a là sous le sable tout un quartier qu'une prochaine campagne nous permettra de déblayer, et nous avons l'espoir d'y recueillir de nouveaux fragments d'architecture plus anciens que les habitations mêmes, sinon des objets divers, des sculptures et des inscriptions.

Profitant de ce que le vent de l'Est, très violent lors de certaines marées, rendait les fouilles impossibles près de la plage, nous avons commencé à explorer la ville sur les premières pentes de la colline, où le sable est remplacé par la terre. Les premiers coups de pioche nous ont fait découvrir une belle et grande fontaine publique, de plan demi-circulaire ou à peu près, comprenant un solide mur de fond en pierres de gros appareil, qui devait être surmonté de quelque important motif de décoration, et d'un bassin bétonné, très peu profond. Le mur était recouvert de minces plaques de marbre blanc encadrées de moulures, dont nous avons retrouvé beaucoup de débris. L'inscription dédicatoire, en très belles lettres de onze centimètres, était gravée aussi sur marbre, et gisait, incomplète par malheur, en plus de vingt morceaux, sur le radier du bassin ; on n'en peut rien tirer de bien clair.

Selon la coutume, l'eau se déversait dans le bassin par des bouches de bronze, et, semble-t-il d'après un fragment conservé, par des mufles de lions.

La découverte de ce monument, intéressant par lui-même, est de bon augure. Ce quartier de la ville, un peu au-dessous et à droite du théâtre, devait contenir des édifices importants, dont nous avons pu reconnaître de sérieux vestiges ; là se trouvait peut-être le forum.

Enfin M. Bonsor, qui est un habile spécialiste pour la fouille des tombeaux, — on sait que c'est à lui qu'est due l'exploration de la merveilleuse nécropole de Carmona, unique au monde, — s'est plus particulièrement occupé de faire quelques sondages dans les cimetières, et surtout dans le principal, où se trouvent les sépultures romaines, et dont l'emplacement, à l'Est de la ville, sur le bord de la plage, signalé par un mausolée encore debout, est depuis longtemps saccagé par des fouilles clandestines.

M. Bonsor a eu la pioche heureuse, et après avoir réouvert quelques tombes qui n'étaient plus intactes, il est vrai, mais qui cependant ont donné lieu à des observations utiles, il en a déblayé une qui semblait à peu près vierge, car elle avait gardé, avec ses urnes cinéraires, quelques-uns des objets de son mobilier funèbre. Ces objets n'ont pas grande valeur ; mais la disposition même de la tombe en a beaucoup, car elle est toute nouvelle. C'est une assez grande fosse oblongue, maçonnée au fond et sur les quatre côtés, et divisée en deux compartiments. L'un a servi d'*ustrinum*, pour la crémation des corps, et l'autre était destiné à recevoir les urnes ; ce dernier était recouvert d'une plaque, et l'on y pénétrait par un trou d'homme percé dans la cloison séparatrice.

C'était là le véritable tombeau. Les parois en étaient stuquées et peintes, et, par une curieuse coïncidence, cette peinture est absolument semblable à celle que nous avons relevée dans une salle de la maison de la plage, et due au

même ouvrier. De telle sorte que nous pourrions bien avoir trouvé la maison, l'usine et le tombeau de famille d'un même riche Ibéro-romain aux approches des temps chrétiens.

Les fouilles reprendront au mois d'avril 1918, avec plus d'ampleur, grâce aux nouvelles largesses dont l'École des Hautes études hispaniques est très reconnaissante à l'Académie, et le succès des débuts nous donne la certitude que, si nous ne retrouvons pas dans les couches profondes du sol la Belo bastulo-phénicienne que nous désirerions surtout explorer, — c'est le secret des fouilles, — du moins nous pourrons écrire l'histoire monumentale d'un port romain que son industrie et son commerce rendirent longtemps prospère, et que sa situation aux confins de deux continents, sur le passage de tant de civilisations, rend particulièrement attrayante.

NOTE SUR DES CHAPITEAUX CHRÉTIENS DE TOZEUR (TUNISIE), PAR M. LE Dr CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Au cours d'une tournée médicale dans le Djerid tunisien, j'ai vu, dans la cour du Contrôle civil de Tozeur, plusieurs antiquités qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été publiées.

Les plus remarquables consistent en chapiteaux de l'époque chrétienne. En voici la description :

1° Chapiteau en pierre calcaire commune, jaunâtre et poreuse, mesurant 47 centimètres de hauteur, 42 centimètres de largeur en haut, et 35 centimètres de largeur en bas.

Sur une des faces (A), un encadrement d'entrelacs bouclés entoure un panneau d'entrelacs en forme de natte. A la partie inférieure est une ligne de mutules.

Une autre face (B) offre, à l'intérieur d'un encadrement

semblable, une croix à branches égales et droites, inscrite dans un cercle. Dans chacun des angles qu'elle forme, se trouve une étoile à quatre branches : trois de ces dernières étant à l'intérieur du cercle, et la quatrième en dehors. Il y a aussi la ligne inférieure de dentelures.

La face C offre sur ses deux bords verticaux la ligne d'entrelacs bouclés, et, sur le bord inférieur, celle des mutules. Mais le bord supérieur présente, à la place des entrelacs, une inscription d'une ligne, précédée d'une croix à branches égales :

(*estampage*) + GLORIA IN EXCEL
gloria in excel[*sis*]

La hauteur des caractères est de 3 centimètres. Ils présentent des traces de peinture rouge.

La face D offre la même ornementation que la face B, avec cette différence que, sur le bord supérieur, les entrelacs sont remplacés par une inscription de deux lignes, très fruste, que je n'ai pu déchiffrer.

.....I·IVS
ICI ⅂IdVI ΠOSII..... (*estampage*)[1].

Hauteur totale des deux lignes : 6 centimètres. Lettres de la première ligne : 2 centimètres ; de la deuxième ligne : 25 millimètres.

2° Un autre chapiteau, de même matière et de mêmes proportions que le précédent, offre, sur une face (A) très abîmée, les traces d'une décoration d'entrelacs en nattes ; sur une face (B), le cadre d'entrelacs en boucle entourant le panneau de nattes. Les mutules existent à la partie inférieure de toutes les faces. — Ce cadre est remplacé, à la partie supérieure, par deux lignes de caractères très usés, indéchiffrables.

1. A la seconde ligne lire probablement : ...IN IVDEOS...

La face C est traitée de la même manière, avec un texte d'une seule ligne.

Sur la quatrième face (D) a été gravé en creux et à la pointe un sujet peu reconnaissable, où l'on croit remarquer un personnage ailé planant, les ailes déployées, à la partie supérieure du panneau ; et, à la partie inférieure, un ou deux personnages assis ou couchés : scène qui se rapporterait facilement à celle que rappelle l'inscription donnée ci-dessus (voir l'estampage).

Ces deux chapiteaux ont été trouvés dans les ruines de l'ancienne *Thuzuros* par un Arabe qui les a offerts au contrôleur civil, M. Digoix, à l'obligeance de qui je dois d'avoir pu en prendre la description.

3° Il en est de même du suivant, qui est en pierre de même nature que celle des premiers, et qui mesure 43 centimètres de hauteur, 41 centimètres de côté en haut, et 31 centimètres de côté en bas. Il offre, au lieu des entrelacs, un encadrement formé d'une ligne de demi-cercles tournés vers l'extérieur, et renfermant à leur intérieur un chevron ouvert également au dehors. A l'intérieur, on retrouve l'ornementation en nattes à tiges obliques, déjà décrite. Sur les trois faces sont des mutules , comme ci-dessus.

Une quatrième face diffère des précédentes ; elle est couverte de cercles, dans lesquels sont inscrites des étoiles à quatre branches.

Toute cette ornementation offre un fort relief, et est très bien conservée.

4° Un beau chapiteau, malheureusement assez abîmé, offre des motifs différents des précédents. Il mesure 46 centimètres de hauteur, et 38 centimètres de côté à la partie supérieure. A la partie inférieure est un tambour cylindrique qui devait prolonger le fût, et dont le diamètre mesure 26 centimètres.

Les quatre angles offrent, à la partie supérieure, une tête

de mouflon ou de bélier, en fort relief, mais en mauvais état, dont les cornes forment volutes. Sur une des faces, entre les volutes, est la colombe portant un rameau dans le bec. J'ai, quelques jours plus tard, relevé ce même double motif sur un chapiteau d'une des églises de Sbeitla. Au-dessous de la colombe, entre les deux têtes d'animaux, s'étend un écusson en forme de large feuille. Plus bas règne une couronne de feuilles, au-dessous de laquelle le chapiteau est limité par un boudin en forme de câble : motif byzantin bien connu, en Afrique et ailleurs. Au-dessous s'étend le tambour portant une couronne de feuilles, déjà signalé.

La même ornementation se retrouve sur les trois autres faces, à l'exception du motif de la colombe, remplacé par un motif indéterminable.

Comme je l'ai dit plus haut, j'ai vu, quelques jours plus tard, les chapiteaux, les consoles, les suffites, les corniches, d'un style si remarquable, qui ornaient les basiliques de l'antique *Suffetula* (Sbeitla). Dans la même tournée, j'ai revu la série si remarquable des chapiteaux de la grande mosquée de Kairouan, qui, d'après les Arabes, viendraient aussi de Sbeitla. La chose est bien possible, si on s'en rapporte à l'analogie des motifs, à leur originalité, et à la facture de l'ornementation. Il s'agit de feuillages, non pas copiés sur la nature, mais traités d'une manière tout à fait différente de ceux de l'époque païenne, dont certainement les sculpteurs chrétiens ne se sont pas inspirés dans la plupart des cas.

Chapiteaux de la mosquée de Kairouan, aux feuilles repliées et repoussées par le vent, rinceaux et branches de certaines consoles de Suffetula, panneaux des chapiteaux de Tozeur qui viennent d'être décrits, et qui rappellent les panneaux de bois sculpté du *mirab* du sanctuaire de Sidi Okba : cette remarquable série de sculptures largement traitées, aux creux profonds, aux reliefs fouillés, est

l'œuvre d'une inspiration très particulière, dont l'origine ne doit pas être recherchée, à mon avis, dans les monuments africains de date antérieure.

Dans les ruines d'une église chrétienne située entre l'oasis de Degache et celle de Tozeur, M. Digoix a trouvé un petit chapiteau en calcaire blanc, haut de 27 centimètres, large de 33 centimètres, offrant des volutes grêles et à tige rectiligne, rappelant celle des chapiteaux arabes. L'abaque en est limité inférieurement par le boudin en forme de câble.

Dans la cour du Contrôle existe encore une tête d'homme en marbre blanc, un peu plus grande que nature, aux cheveux et à la barbe bouclés.

Dans la cour de la grande zaouïa de Tozeur était un véritable tas de colonnes et de chapiteaux romains, au milieu desquels j'ai remarqué un gros tronçon de statue drapée, en marbre blanc.

Dans le bureau du contrôleur, un petit autel de calcaire blanc, haut de 17 centimètres, et dont le dé mesure 8 centimètres de côté, porte une dédicace :

ARA
MIN
ERVAE

La face supérieure offre une cavité.

Sur la queue d'une petite amphore en pâte grise et onctueuse, je relève une estampille en forme de demi-cercle offrant les caractères ci-après :

EXOR CIV (*estampage*)[1].

La quatrième lettre ne paraît pas être une R. Les trois dernières lettres sont assez nettes.

1. Lire probablement : EX OF[*i*]CIN(*a*). (P. M.)

Dans une autre salle du Contrôle était un linteau de porte, retaillé, et dont une extrémité semble avoir été coupée. En son centre est une croix grecque, dans une couronne, accostée de deux disques, dont l'un orné d'entrelacs en nattes.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 1er FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Le Président prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Un deuil inattendu vient de frapper notre Académie. Un confrère que nous aimions tous, qui était entouré parmi nous d'une sympathie très profonde, bien justifiée par ses qualités charmantes et par la délicatesse de ses sentiments, Édouard Chavannes n'est plus. Un mal cruel et rapide nous l'a ravi, à un âge où tout nous permettait d'espérer que son concours était acquis pour longtemps encore à nos études, à l'heure où son talent grandissait sans cesse, où son œuvre scientifique, que nous admirions, s'étendait et se développait chaque jour sur de plus vastes champs.

« Notre confrère occupait une place éminente dans les études orientales. En France et en Europe il avait conquis de très bonne heure une juste renommée, il exerçait une autorité légitime et sans conteste dans toutes les questions relatives à la Chine. Par ses travaux linguistiques, par ses multiples recherches qui s'étendaient aux objets les plus divers, à toutes

les manifestations de la pensée, de l'histoire ou de l'art, il était devenu le véritable maître des études sinologiques.

« Il serait superflu de vous dire avec quelle émotion et quelle anxiété la fatale nouvelle s'est répandue parmi ses amis et ses disciples. Elle atteindra profondément tous ceux qui chérissent la science, tous ceux qui savent apprécier les méthodes claires, attrayantes et distinguées de l'érudition française dont il était un des plus brillants représentants. L'Académie sent très douloureusement la grandeur de la perte qu'elle vient de faire.

« Les obsèques ont eu lieu hier. Malgré son incompétence, votre Président s'est efforcé de rappeler cette existence laborieuse et les travaux qui l'ont ennoblie. Nous n'entendrons plus ici la voix douce, la parole harmonieuse et persuasive d'Édouard Chavannes, mais sa mémoire vivra parmi nous ; son souvenir demeurera gravé au fond de nos cœurs. »

M. Ch.-V. Langlois lit une notice sur la vie et les œuvres de son prédécesseur, M. Noël Valois[1].

Le Président remercie M. Langlois, au nom de l'Académie, pour la notice si vraie, si complète et si bien ordonnée qu'il vient de lui communiquer ; il le félicite d'avoir rempli avec une promptitude exemplaire le premier devoir que notre règlement impose à chacun de nos nouveaux confrères et espère que ce bon exemple sera suivi par ceux qui n'ont pas encore donné lecture de leur notice et qu'ils nous offriront bientôt à leur tour la même occasion de les applaudir.

1. Voir ci-après.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. NOËL VALOIS,

PAR

M. CH.-V. LANGLOIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ;

LUE DANS LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1918.

MESSIEURS,

Je vous remercie de m'avoir confié le soin d'esquisser devant vous la physionomie de M. Noël Valois. Votre confrère avait fait à l'École des Chartes le même apprentissage scientifique que moi ; il a honoré longtemps ce grand établissement des Archives nationales que j'essaie de servir à mon tour, et, comme lui, j'ai employé une grande part de ma vie à l'étude des hommes et des choses du moyen âge français. Mais parce qu'il était d'une génération un peu antérieure à la mienne, je ne l'ai guère connu personnellement ; je ne l'ai qu'entrevu, et plusieurs d'entre vous ont été au contraire ses camarades, ses amis : vous avez tous eu l'occasion de l'apprécier ici pendant des années. Il y a donc des raisons pour que je me félicite

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. NOËL VALOIS,

PAR

M. CH.-V. LANGLOIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ;

LUE DANS LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1918.

MESSIEURS,

Je vous remercie de m'avoir confié le soin d'esquisser devant vous la physionomie de M. Noël Valois. Votre confrère avait fait à l'École des Chartes le même apprentissage scientifique que moi ; il a honoré longtemps ce grand établissement des Archives nationales que j'essaie de servir à mon tour ; et, comme lui, j'ai employé une grande part de ma vie à l'étude des hommes et des choses du moyen âge français. Mais parce qu'il était d'une génération un peu antérieure à la mienne, je ne l'ai guère connu personnellement ; je ne l'ai qu'entrevu, et plusieurs d'entre vous ont été au contraire ses camarades, ses amis : vous avez tous eu l'occasion de l'apprécier ici pendant des années. Il y a donc des raisons pour que je me félicite

d'avoir à m'acquitter de cette tâche et des raisons pour que, cependant, j'aie conscience de n'y pas être préparé comme il faudrait. Je me suis du moins informé de ce que je ne savais pas auprès de ceux qui savaient : leur secours ne m'a pas manqué. Quel que soit du reste le succès de mon entreprise, j'y aurai trouvé le plaisir de considérer à loisir l'ensemble d'une belle œuvre et un sujet d'édification.

Noël Valois naquit le 4 mai 1855 dans une maison de la rue Garancière (n° 11) à Paris, l'ancien « petit hôtel de Nivernais », qui depuis 1819 a été la demeure de la famille Thureau-Dangin (à laquelle les Valois étaient alliés par les Gueneau de Mussy[1]).

Il était d'une excellente souche de bourgeoisie, dont on suit les racines, qui plongent de toutes parts dans le sol français (Paris, Ile-de-France, Normandie, Bourgogne, etc.), pendant le XVIIIe, le XVIIe et même, sur quelques points, jusqu'au XVIe siècle. Il descendait notamment du sculpteur Achille Valois (1785-1862), du peintre Hubert Drouais (1699-1767), du peintre Noël Hallé (1711-1781), de Jean-Baptiste-Bernard Lutton, avocat greffier au Parlement de Paris, et de l'humaniste Philibert Gueneau de Mussy, qui collabora avec Fontanes à l'organisation napoléonnienne de l'Université de France.

Les artistes sont nombreux dans cette ascendance, ces sages artistes du XVIIIe siècle français, si différents de ce que l'on pourrait croire. Hubert Drouais, de Pont-Audemer, le meilleur élève de Detroy, qui, par son maître et par Rigaud, se rattache à la grande tradition de Van Dyck, a été un des portraitistes à la mode de la cour de Louis XV, en son plus vif éclat ; il a peint non seulement des princes, des princesses et des grandes dames, mais des actrices du

1. Voir G. Thureau, *Le petit hôtel de Nivernais*, dans le *Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris*, XVIII (1916), p. 84.

Théâtre-Français et des filles d'Opéra, Mlle Gautier, Mlle Pélissier, la Gaussin et la Camargo. Son fils, François-Hubert, dont la faveur et le succès ont encore été plus brillants, fut aussi un peintre de femmes gracieuses, élégantes et légères, de la Pompadour à la Dubarry. Le père et le fils étaient néanmoins des hommes simples, rangés, économes, avisés, modèles de toutes les vertus domestiques [1]. Hubert est mort fort à son aise dans sa maison sise au coin de la rue des Orties et de la rue des Moineaux, en face de la célèbre « Fontaine d'amour », dans le quartier neuf de la Butte Saint-Roch, où il était notable propriétaire. Les académiciens Drouais, comme l'académicien Hallé, ont vécu en bons bourgeois, marguilliers de leur paroisse, et dans la crainte de Dieu. Quant à Achille Valois, le grand-père de votre confrère, élève de David, il fut le sculpteur ordinaire de la cour de Louis XVIII, et en particulier de Madame, la pieuse duchesse d'Angoulême, qui le tenait en haute estime [2].

Famille, en somme, affinée depuis longtemps par la dignité de la vie et par l'exercice de talents héréditaires. Famille attachée aux traditions de la vieille France, et surtout à sa tradition religieuse, avec, peut-être, une teinte de jansénisme chez quelques-unes des premiers ancêtres connus, plus tard d'ultramontanisme. La plupart des membres de cette famille, parmi ceux qui s'engagèrent dans des professions sans rapport avec les arts ou qui n'en eurent aucune, ont été doués pour goûter, sinon pour produire, les formes diverses de la beauté. Et plusieurs ont laissé dans leur cercle le souvenir de vertus morales, à la

1. C. Gabillot, *Les trois Drouais*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1905, t. II et 1906, t. I.

2. Voir le Catalogue (incomplet) de son œuvre dans le *Neues allgemeines Künstler-Lexicon* de G. K. Nagler, XIX (1849), p. 351. Ses principaux ouvrages sont le bas-relief représentant Léda, qui est adossé à la fontaine Médicis dans le jardin du Luxembourg, et un groupe d'enfants — les trois enfants de l'artiste — qui appartient à la famille Valois.

fois éminentes et discrètes. Je citerai seulement Cécile Valois (1823-1861), tante de votre confrère, dont une main amie a jadis réuni, moins pour le public que pour quelques intimes, les « lettres et souvenirs »[1]. Cet opuscule introduit le lecteur dans un monde disparu, d'une délicatesse charmante. J'y lis qu'un homme vénérable, qui n'avait été en relations avec les Valois que pendant quelques semaines, disait encore, neuf ans plus tard, en parlant de leur Cécile, cette parole émouvante en sa concision : « Dieu me demandera compte d'avoir connu une âme si sainte. »

Noël Valois fut élevé dans ce milieu, entre Paris l'hiver et Bellevue durant la belle saison. Il était alors maladif, et il a toujours gardé dans sa démarche le signe, et comme le stigmate, de ses souffrances d'enfant. Aussi étudia-t-il seul pendant longtemps, dans la maison paternelle, sous la discipline, entre autres, d'un excellent professeur de l'enseignement public, M. Hatzfeld, qui était aussi un savant. Lorsque la santé du jeune homme se fut affermie, la même largeur d'esprit qui lui avait fait choisir M. Hatzfeld pour des leçons particulières, amena le père de famille à placer son fils, sur le point d'achever ses études secondaires, au lycée Louis-le-Grand où se rencontraient alors des adolescents, venus de tous les points de l'horizon géographique et intellectuel, qui n'avaient de commun que des aptitudes exceptionnelles : les vrais princes de la jeunesse française. Valois tint là tout d'abord, et conserva, un rang distingué dans des compétitions difficiles. Beaucoup de ses camarades de ce temps vivent encore, qui en ont gardé la mémoire[2].

1. *Cécile Valois. Lettres, opuscules et souvenirs, recueillis par une amie intime* (Rennes, 1886, in-12).

2. Voir des souvenirs de la classe de M. Aubert-Hix à Louis-le-Grand, par H. Cochin, condisciple de Valois, dans *Impressions d'un bourgeois de Paris pendant le siège et la Commune*, au t. XXXIV (1916) de la *Revue des Deux Mondes*, p. 529.

Ce qui le caractérisait à cette époque, c'était une singulière variété de dons et de curiosité. Il est indubitable qu'il serait entré haut la main à l'École normale supérieure, section des lettres, dont sa classe de Louis-le-Grand était la pépinière, s'il s'y était présenté. Mais il avait aussi des dispositions pour les mathématiques (il passa pour son plaisir le baccalauréat ès sciences) ; et, pour le dessin, il avait à un haut degré la facilité héréditaire de sa race ; même le monde de la musique lui était, paraît-il, naturellement ouvert. Au seuil de la vie active et créatrice, il aurait pu s'engager dans l'une ou l'autre de ces voies avec des chances normales d'y marcher droit et loin. Mais il élimina tout de suite l'art, estimant que la peinture, la sculpture et la musique, en tant que carrières, ne trouvent de justification, de nos jours, que dans un talent supérieur, dont, à tort ou à raison, il ne se croyait pas pourvu ; il n'a jamais renoncé à dessiner, et sa famille conserve quantité d'albums qui attestent ce qu'il aurait pu, ce qu'il savait faire de ce genre ; il n'a jamais vu là, cependant, qu'un délassement et un plaisir intimes. Entre l'art et la science, il choisit donc la science. Cela fait, entre les innombrables chemins de la science, il n'hésita pas longtemps. On ne saurait dire qu'il ait étudié à la Faculté des Lettres, car la licence qu'il y prit, en un temps où la Sorbonne n'était pas ce qu'elle est devenue depuis, ne peut être considérée que comme le couronnement de ses excellentes études secondaires. Il alla, comme tout le monde, respirer l'air de l'École de Droit ; là, il se laissa revêtir aussi du titre de licencié, mais sans effort et sans conviction ; un de nos confrères, son condisciple et ami, se souvient encore de l'avoir vu souvent, à la saison des examens, accoudé d'un air détaché contre la statue de Cujas, œuvre du grand-père Achille Valois, qui se trouve dans la grande cour de l'École. Après avoir constaté de la sorte, pendant trois ans, qu'il n'avait pas la vocation juridique,

Noël Valois entra à l'École des Chartes, en 1875. Il en sortit dans la remarquable promotion du 21 janvier 1879, qui devait fournir un jour à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à sa commission de l'*Histoire littéraire de la France* jusqu'à trois membres : Noël Valois, Antoine Thomas et Paul Fournier.

Dans une brève et substantielle notice qu'il a publiée au lendemain de la mort de son ami, M. Paul Fournier a écrit : « Je crois bien que notre maître Léon Gautier, auquel Valois garda toujours un souvenir reconnaissant, avait quelque peu contribué à préciser et à fixer sa vocation d'historien médiéviste [1]. » S'il en est ainsi, voilà un des plus signalés services que Léon Gautier ait rendus à l'histoire du moyen âge. Et rien n'est plus probable, car il y a des indices que c'est Gautier qui aiguilla d'abord son élève, non seulement vers l'étude du moyen âge en général, mais vers cette province obscure et négligée que forme, dans l'histoire du moyen âge, celle de l'art d'écrire et de la littérature en latin, où il s'était un peu aventuré lui-même. C'est « dès les premiers mois » de son séjour à l'École (et Gautier était professeur en première année) que Valois jeta son dévolu, comme sujet de thèse finale, sur la Vie et les œuvres du théologien Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris au cours de la première moitié du XIIIe siècle. Le jeune érudit fit alors, seul, l'apprentissage malaisé et parfois répugnant, surtout pour un humaniste comme lui, de la langue et de la pensée scolastiques, où Gautier n'aurait pas été en état de le guider fort avant. Il y trouva assez d'attraits pour ne pas se laisser séduire, en troisième année, par l'admirable cours de l'archéologue Jules Quicherat, qui paraissait si propre à distraire vers d'autres horizons un homme de goût, un artiste, un dessinateur comme lui.

1. *Bulletin de la Société bibliographique*, t. XLVII (1916), p. 17.

Valois donna dès lors la preuve de sa maturité et de sa supériorité d'esprit. Les années 1879, 1880, 1881 sont peut-être parmi les plus remarquables de sa carrière. Il avait aux alentours de vingt-cinq ans. Or, en 1879, il donne dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* un article étendu sur « l'Établissement et l'organisation du régime municipal à Figeac » ; j'ignore comment et pourquoi il s'était proposé, dès les bancs de l'école, de tirer au clair le gros dossier difficile qui concerne cette affaire au Trésor des chartes ; toujours est-il qu'il l'a très bien débrouillé ; il n'y a pas, dans ce travail, la moindre trace d'inexpérience juvénile, et depuis près de quarante ans il n'a pas vieilli. En 1880, il publie son livre sur *Guillaume d'Auvergne*, présenté l'année précédente en manuscrit à l'École des Chartes, et l'accompagne, pour le faire servir de thèse devant la Faculté en vue du doctorat ès lettres, d'un mémoire sur la rhétorique épistolaire en France au moyen âge (*De arte scribendi epistolas apud Gallicos medii ævi scriptores rhetoresve*). Ici, l'auteur avait mis la main sur un filon d'exploitation malaisée, mais extraordinairement rémunérateur. A certaines époques du moyen âge, les rédacteurs de certains textes latins, écrivains proprement dits et clercs de chancellerie, se sont astreints aux règles impérieuses d'une rhétorique spéciale, qui s'enseignait dans les écoles, qui est définie dans des traités ou des manuels *ad hoc*, et dont l'application, plus ou moins rigoureuse suivant les temps et les lieux, s'observe, lorsqu'on est averti, dans une foule de textes. Quel magnifique sujet d'études ! Les origines de cette manière d'écrire, qui remonte à l'antiquité romaine et dont l'analogue existe en grec ; les causes et la durée de ses éclipses ; les progrès de sa renaissance ; l'inventaire de la littérature pédagogique que l'enseignement de cet « art » a suscitée ; l'appréciation de la valeur de cette littérature, en grande partie théorique ; la description précise et le manuel opéra-

toire des instruments nouveaux que la connaissance de tous ces faits, dont la tradition s'était perdue pendant des siècles, fournit pour la critique textuelle, pour la critique littéraire et pour la critique diplomatique. Personne, en France, n'avait encore abordé ces questions, et ce qui avait été fait à l'étranger n'était pas considérable. Par sa thèse latine, et surtout par son « Étude sur le rythme des bulles pontificales », parue dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* en 1881, un érudit de vingt-cinq ans posait des problèmes dont l'existence même était comme une révélation, et en résolvait quelques-uns. L'histoire de la prose rythmique au moyen âge a été, depuis, poussée plus profondément (elle est encore, du reste fort loin d'être terminée) ; mais les mémoires classiques de Valois en seront toujours considérés comme le point de départ.

Je me souviens d'avoir entendu, il y a près de trente ans, un érudit, qui ne laissait pas d'envier un peu, je crois, en les admirant, l'originalité, le bonheur et la fécondité de ces premiers travaux de Noël Valois, s'étonner que celui qui les avait faits, content d'avoir frayé la route, s'en fût, pour ainsi dire, détourné dès qu'il l'eut livrée à l'activité d'autrui. Car c'est un fait qu'après 1882, date où la Société de littérature chrétienne de Lille couronna encore un opuscule de lui « sur la latinité de saint Cyprien » — lequel n'a jamais vu le jour, — Valois ne s'est plus occupé du latin médiéval, si ce n'est pour en déchiffrer. Il y eut peut-être à cela une raison capitale, qui sera indiquée tout à l'heure. Mais un autre motif, accidentel et direct, saute aux yeux : en entrant comme archiviste aux Archives nationales, le 1er janvier 1881, Valois s'était imposé des obligations professionnelles.

Les Archives nationales sont sans doute le lieu du monde où il est le plus agréable de fréquenter pour qui s'intéresse à l'histoire de la France d'autrefois. Michelet, l'his-

torien-poète qui y exerça les fonctions d'archiviste pendant vingt-deux ans, a décrit comme vous savez l'émotion romantique qui s'empara de lui dans les dépôts de l'hôtel Soubise, ces vastes dépôts silencieux où il lui sembla, dit-il, « percevoir un mouvement, un murmure, puis des voix qui s'élevaient, voix d'hommes et de peuples, de villes et de provinces, qui lui demandaient de les tirer du tombeau et de les rendre à l'existence ». Pour le commun des érudits de la maison, qui n'entend pas de bruits si flatteurs, c'est encore un plaisir infini de vivre, dans un cadre magnifique, au milieu des titres de notre histoire, et, tout prosaïquement, d'avoir des facilités particulières pour s'en servir. Ainsi s'explique que le recrutement des archivistes ait toujours été aisé aux Archives nationales parmi la laborieuse jeunesse qui, bien préparée, sort chaque année de l'École des Chartes. Pendant longtemps, et encore du temps de Noël Valois, ces fonctions n'étaient honorées, au début, que d'un traitement presque nominal (1.500 fr. par an) et elles n'ont jamais rien eu, pourtant, d'une sinécure administrative ; Michelet lui-même dut replier et replia ses ailes pour entrer dans les brancards de la routine quotidienne de l'archiviste : recherches pour le public, fabrication de répertoires et d'inventaires, rapports, etc. J'ai toujours admiré, pour ma part — jadis du dehors, et maintenant, plus que jamais, de près — la grâce d'état qui a permis et qui permet encore à tant d'hommes distingués, ayant par ailleurs des intérêts scientifiques personnels et une vie intérieure, de remplir avec tant de conscience des devoirs parfois si ingrats. C'est évidemment qu'ils savent que ce qu'ils font est utile et qu'il ne leur est rien demandé que dans l'intérêt public. Ils sont aussi réconfortés, sans doute, par l'exemple de leurs anciens, très nombreux, qui ont réussi à mener de front la pratique de leur métier et le travail du savant, ou même à trouver dans l'une l'occasion et l'auxiliaire de l'autre. Votre Compagnie, Messieurs,

a, depuis Daunou, le premier chef de l'établissement, fait à beaucoup d'entre eux l'honneur décisif de les accueillir : Natalis de Wailly, Huillard-Bréholles, Boutaric, Luce, Gautier, Longnon, pour ne citer que les morts ; et il y a encore, Dieu merci, des vivants, ici et dans une des sections voisines de l'Institut.

J'ajoute que si l'entrée de Valois à l'École des Chartes avait été déterminée par l'influence de Léon Gautier, c'est notre vénéré confrère M. de Lasteyrie, alors archiviste lui-même, qui le décida, paraît-il, à entrer dans la profession.

Noël Valois qui, comme les gens heureusement nés, faisait bien tout ce qu'il faisait, a été pendant douze ans un fonctionnaire modèle. La collection de ses rapports existe depuis le 6 juillet 1881 jusqu'au 3 octobre 1893 [1]. On y voit qu'il fut chargé tout de suite par le directeur Alfred Maury — encore un des vôtres — qui savait si bien juger et utiliser les hommes, de continuer la publication de l'Inventaire des arrêts du Conseil d'État pour le règne de Henri IV, commencé par M. de Lasteyrie, à laquelle il avait déjà collaboré, en qualité d'auxiliaire bénévole, avant son entrée aux Archives (à partir de décembre 1879). Il s'agissait d'analyser et de disposer en une série chronologique tous les arrêts du Conseil de 1592 à 1610, conservés tant dans l'établissement de la rue des Francs-Bourgeois qu'au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, au nombre de près de seize mille. Le tome Ier de ce grand ouvrage parut en 1886 ; le tome II en 1893, avec une table très étendue. Mais la besogne proposée à l'archiviste et rapidement parfaite par lui, il ne s'en était pas contenté : elle l'avait engagé, comme il arrive, à faire en même temps œuvre d'historien : le tome Ier de l'*Inventaire* est précédé d'une « Étude historique sur le Conseil du roi » qui est

1. Arch. nat., AB x, 7 et 8.

une histoire d'ensemble du Conseil des rois de France, depuis les origines ; et l'auteur fit paraître, deux ans plus tard, sur la première partie du même sujet, un livre complémentaire (*Le Conseil du roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles ; nouvelles recherches...*) ; en outre et enfin l'étude de l'histoire du Conseil mit Valois sur plusieurs pistes adjacentes, d'où il rapporta des monographies, non seulement sur des détails de ce grand sujet (n°s 7, 10, 11, 18, 30 de la *Bibliographie* en appendice), mais touchant la crise capitale qui, sous le coup d'une guerre malheureuse, mit aux prises, un peu après le milieu du XVIe siècle, la Couronne et ses conseillers avec les premières manifestations de l'esprit révolutionnaire et les premiers essais de gouvernement représentatif (*ibidem*, n°s 15, 17, 24). Les travaux de Valois sur « la Revanche des frères Braque » et la mort d'Étienne Marcel se rattachent ainsi, comme des rameaux, ou plutôt comme des provins, à la tige de son entreprise d'archiviste.

Ce n'est pas tout. Ayant été conduit, par l'Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous le règne de Henri IV, à s'intéresser aux troubles du temps de Jean le Bon et de Charles V, Valois le fut secondairement et de fil en aiguille à installer, pour ainsi dire, sa pensée dans l'histoire du XIVe siècle, encore très négligée il y a vingt-cinq ans. Or il y avait, dans les annales de la seconde moitié du XIVe siècle, une question importante et obscure entre toutes, celle des origines et des développements du Grand Schisme. Dès 1887, il y était allé droit [1] et la première communication qu'il ait faite à l'Académie, en mars 1888, le montre embarqué pour une nouvelle suite de recherches dans cette direction [2]. Direction très propre à lui convenir.

1. *Bibliographie*, n° 28.

2. A partir de cette date, toutes les monographies qu'il publie intéressent, de près ou de loin, le nouveau sujet de ses études (*Bibliographie*, n°s 30 à 40).

Car, encore une fois, l'histoire du Grand Schisme est un sujet d'envergure ; et ce sont les sujets de ce genre qui l'attirent ; il a naguère abandonné, sans regret apparent, un domaine quasi vierge où il avait fait d'assez belles trouvailles, peut-être surtout, au fond, parce que ce domaine dépendait, non de l'histoire proprement dite, mais des sciences auxiliaires et préparatoires de l'œuvre historique où il n'était pas dans ses intentions de se confiner. Car, en second lieu, le Grand Schisme est un épisode essentiel de l'histoire de France et de l'histoire de l'Église, les deux pôles de ses affections naturelles, et, par conséquent, de sa curiosité scientifique. Après les premières manifestations de l'esprit révolutionnaire et les premiers essais de gouvernement représentatif en France, il étudiera donc désormais les phénomènes symétriques dans l'Église universelle, et particulièrement le rôle que la France y a joué. Il y a là un épanouissement graduel de tendances primitives à la faveur des circonstances dont l'harmonie et la logique font plaisir à voir.

Seulement, avec ces nouveaux desseins élargis, il devenait difficile de concilier les devoirs immuables de l'archiviste. M. Maury avait été émerveillé que l'Inventaire d'une partie considérable de la série E (Conseil d'État), confiée à Valois, fût si fort avancée après cinq ans seulement ; et il en avait marqué sa satisfaction en confiant, aussitôt que possible, une autre besogne à son excellent collaborateur. « J'ai commencé, écrit celui-ci dans son Rapport mensuel du 8 novembre 1887, l'inventaire sommaire de la série T. » Mais la série T, aux Archives nationales, c'est le Séquestre, c'est-à-dire l'ensemble des papiers appartenant à des particuliers ou à des corporations laïques, séquestrés pendant la Révolution dans le département de la Seine. Cette fois, le travail professionnel était très peu congruent à l'activité de l'historien, d'un historien qui avait, dorénavant, des plans arrêtés. D'autre part, ces

plans, relatifs à l'histoire du Grand Schisme, l'obligeaient à des investigations prolongées dans les dépôts de manuscrits, archives et bibliothèques, non seulement de la France, mais à Rome et dans tout l'Occident. Cependant, les vacances de l'archiviste sont brèves. Valois demanda et obtint, non sans de légères difficultés dont la trace subsiste, un congé de trois mois dans l'hiver de 1891 pour aller en Italie. Mais il se rendit compte bientôt qu'il fallait opter entre ses fonctions et ses projets. La tradition veut qu'un hasard ait contribué à hâter sa résolution : il incombe, vous le savez peut-être, aux archivistes des Archives nationales de transcrire sur papier timbré les documents des séries dont ils sont chargés lorsque quelqu'un en demande expédition authentique ; si les documents sont courts, cela ne tire pas à conséquence ; mais, s'ils sont longs, il faut les copier tout de même ; or le désagrément serait arrivé à Valois, en 1893, d'avoir, comme un commis-greffier, à « expédier » un très grand nombre de « rôles ». N'attachons, du reste, aucune importance à cette historiette domestique ; car la date de la démission, qui était devenue inévitable, de Valois est suffisamment justifiée par le fait que le tome II et dernier de son Inventaire du Conseil venait précisément de paraître quand elle se produisit. — Quoi qu'il en soit, sa lettre de démission est du 28 octobre de cette année : « Mon désir, disait-il, est, en recouvrant plus de liberté, de me consacrer à des recherches qui seraient incompatibles avec mes obligations actuelles. »

Il renonçait ainsi aux promotions et aux modestes satisfactions qui échoient avec l'âge aux serviteurs de l'État, en récompense de leurs premières années d'épreuve, lesquelles sont très longues chez nous : il n'a jamais été « décoré ». Mais il ne renonçait pas, du même coup, à ses sentiments de fidélité envers l'illustre maison où il avait passé les plus belles années de sa vie ni aux amis qu'il y avait. Jusqu'à la fin de sa carrière, c'est-à-dire pendant

vingt-deux ans après son départ officiel, il est venu presque régulièrement, hors la saison des voyages, aux Archives nationales, à la table de travail qui lui était réservée dans notre paisible bibliothèque. Tous les anciens archivistes agissent de même, soit dit en passant. Quiconque a été aux Archives y revient toujours. Nos chers confrères, MM. Berger et Delaborde ne me démentiront pas. *Monachus extra coenobium, piscis extra vivarium ;* le moine hors du monastère, disait-on au moyen âge, c'est le poisson hors de l'eau. Les Archives nationales, asile de tranquillité studieuse, sont peut-être ce qui ressemble le plus, de nos jours, à une abbaye laïque : silence presque conventuel dans un quartier affairé ; réserve, courtoisie et confraternité des hôtes ; les cellules sont là pour les archivistes, un peu tristes et démunies de la plupart des commodités du siècle ; et le cloître même ne fait pas défaut, dans la cour, pour la méditation.

Voici maintenant comment Valois tira parti de son indépendance reconquise.

Après avoir publié plus d'une douzaine de dissertations, dont quelques-unes fort étendues, sur des détails ou des sources du sujet, il fit paraître en 1896 les deux premiers volumes d'un ouvrage : *La France et le Grand Schisme d'Occident*, qui furent suivis de deux autres six ans plus tard. Les quatre volumes exposent, suivant l'ordre chronologique des faits, en mettant l'accent sur la participation de la France à cet épisode international, l'histoire de la crise qui, commencée en 1378 par l'élection bientôt contestée de Barthélemy Prignano, prit fin par celle du cardinal Colonna au Concile de Constance en 1417. Mais l'ébranlement causé par les événements de cette période agitée s'est prolongé jusqu'au milieu du XVe siècle, pendant les pontificats de Martin V et d'Eugène IV, par des orages plus violents encore dont Sienne et Bâle, où siégèrent les

fameux conciles, furent successivement le centre. L'historien du Grand Schisme crut devoir compléter son œuvre jusqu'en 1450 ; de là, d'autres livres : *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, achevée en 1906 ; *La Crise religieuse du XVe siècle* ; *Le Pape et le Concile*, dont les deux tomes sont datés de 1909. En résumé, sept volumes en seize ans, sans compter un grand nombre d'*excursus* publiés à part, dont on trouvera la liste à la fin de la présente notice.

L'auteur, encore jeune vers 1909, et en possession grandissante de son talent, ne devait pas s'en tenir là. Qu'est-ce que le Grand Schisme ? Une querelle au sujet de la légitimité respective entre deux papes élus l'un après l'autre par le même collège de cardinaux qui se contredit et se divisa, et entre leurs successeurs. Querelle envenimée et rendue chronique par le caractère des protagonistes et par la politique des princes. L'unité catholique fut enfin rétablie ; mais l'Église universelle, qui avait été soumise, jusque là et depuis longtemps, à un régime monarchique de plus en plus oppressif, avait eu l'occasion d'agir, dans ses conciles, en arbitre des prétendants à l'autorité suprême ; elle en avait profité pour imposer, ou pour essayer d'imposer, à cette autorité, affaiblie et déconsidérée en fait, une sorte de régime constitutionnel, représentatif, parlementaire. Les choses en étaient à ce point après le Concile de Constance. — Qu'est-ce que la phase suivante, symbolisée par le duel entre Eugène IV et le Concile de Bâle ? Ce qui est alors extérieurement, en question, c'est de savoir si le régime de Constance sera pratiqué en effet, ou si la monarchie pontificale, comme la monarchie française après les États généraux de 1356, reprendra le dessus. Eugène IV n'était pas un homme conciliant : il était de la lignée spirituelle de ces papes italiens, violents, fantasques et sans mesure, à laquelle avaient appartenu auparavant Boniface VIII et Urbain VI. D'autre part, les Pères de Bâle,

après des succès illusoires, firent l'expérience amère, encore sans précédent de leur temps, des difficultés qu'une assemblée quelconque (que dire d'une assemblée internationale ?) rencontre nécessairement à lutter contre une forte autorité traditionnelle, lointaine, soi-disant légitime, à s'émanciper d'elle et à gouverner contre elle. Quoiqu'il se soit révélé dans son sein des politiciens, des chefs de premier ordre, l'assemblée de Bâle connut les intrigues, la corruption, les marchandages, les compromis, la paralysie qui en résulte, les défections, le désarroi, et finalement combien, dans certaines conditions, la synonymie s'accuse vite entre parlement et pétaudière. La grande guerre de la papauté et du Concile finit donc par la victoire de la papauté. Victoire décisive, tempérée seulement, sous un pape moins rude, dans la forme et par l'amnistie des chefs du parti adverse. — Mais quelque chose d'essentiel était au fond de la conscience des hommes de Constance et de Bâle qui, malgré leur défaite sur le problème, principal en apparence, de la supériorité des Conciles, restait intact et inassouvi : la volonté de réforme. Si le parti à tendances libertaires et idéalistes qui s'était manifesté dans l'Église avait combattu avec tant d'énergie à Constance et à Bâle pour la reconnaissance du principe de la supériorité conciliaire, c'est qu'il comptait se servir ultérieurement de la force qu'il en aurait tirée pour cette purification générale de l'Église « dans son chef et dans ses membres » dont il se berçait depuis des générations et que la puissance conservatrice du Saint-Siège — telle était du moins la conviction des réformateurs — avait toujours empêchée et entraverait toujours. — Or Valois n'avait pas manqué de constater, dans son premier livre, que l'esprit de réforme avait infiniment grandi dans l'Église à la faveur des dissensions pour ainsi dire dynastiques du Grand Schisme[1]. Dans son ouvrage sur

1. *La France et le Grand Schisme*, t. IV, p. 508.

Le Pape et le Concile, il avait tenu compte, comme il convenait, de cet ardent foyer subjacent auquel s'était alimentée l'activité des Pères de Bâle dans leurs revendications de prééminence : c'est bien à tort qu'il a été naguère accusé, en Prusse, par un adversaire rogue et brutal, d'avoir négligé, involontairement ou à dessein, cette considération capitale [1]. Ainsi, le récit des dissensions dynastiques et des revendications de prééminence enfin terminé, s'il voulait (et c'était très tentant) suivre jusqu'au bout la courbe du grand mouvement qu'il avait esquissé dans les sept premiers volumes de son *magnum opus*, il se trouvait encore au seuil d'une autre carrière à fournir. Comment l'esprit de réforme, développé dans l'Église dès le commencement et surtout à la fin du XIVe siècle, qui avait paru au XVe siècle sur le point de triompher, et qui avait été alors matériellement refoulé sans perdre en intensité, comment cet esprit s'était-il manifesté par la suite? L'incendie de la Réforme proprement dite s'est propagé au XVIe siècle. Quelques-unes de ses plus vives recrudescences, en France, n'ont pas encore eu d'historien. Noël Valois conçut, vous voyez pourquoi, le projet de consacrer la dernière partie de sa vie à étudier la politique religieuse de la monarchie française au siècle de la Réforme, et principalement à l'époque où il semble qu'il s'en soit fallu de peu que le gouvernement de Catherine de Médicis se laissât aller à souffrir la propagande protestante et la soustraction du pays à l'obédience de Rome.

Il était un connaisseur du XVIe siècle depuis ses travaux préparatoires à l'Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous le règne de Henri IV. Il avait traité incidemment quelques questions particulières, dans ce domaine, dès 1885 [2], et depuis [3]. A partir de 1913, les monographies qui

1. J. Haller, dans l'*Historische Zeitschrift*, t. CX (1913), p. 339.
2. *Bibliographie*, n° 18 ; cf. n° 21.
3. *Ib.*, n° 83.

ont trait à l'histoire religieuse du XVIe siècle en France commencent à se multiplier dans son bagage[1], signe certain, d'après les précédents, pour qui est au courant de sa méthode ordinaire, qu'il a entrepris un grand travail de ce côté-là. Ce grand travail, Messieurs, votre confrère est mort prématurément avant d'y avoir mis la dernière main. Mais il a laissé à sa famille, qui a bien voulu me le communiquer, le manuscrit presque complet d'un ouvrage intitulé (il hésitait encore sur le libellé définitif du titre) : *Les luttes religieuses* ou *La politique religieuse en France sous Charles IX*. Ce livre, très considérable, est conçu tout à fait dans la même forme que *La France et le Grand Schisme* et que *Le Pape et le Concile*, c'est-à-dire qu'il présente la narration continue des événements, année par année, et presque mois par mois, depuis décembre 1560 jusqu'au lendemain de la Saint-Barthélemy. Je suis bien aise d'annoncer ici qu'il ne sera pas perdu pour le public : les soins pieux d'un fils accompli, très bien préparé pour procéder à une revision nécessaire par ses études personnelles à l'École des Chartes, le mettront, aussitôt après la guerre, en état d'être publié[2].

L'œuvre principale de Valois s'ordonne de la sorte en trois masses distinctes et contiguës, dont la dernière arche seule est inachevée. Il me reste à dire que, à mesure qu'elles s'étaient élevées, les premières assises avaient, naturellement, attiré votre attention. Il y a, dans le monde des études savantes d'histoire, et en particulier dans celui des études relatives à l'histoire ancienne de notre pays, une justice dont votre Compagnie est l'instrument. L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait déjà décerné une

1. *Bibliographie*, n°s 104, 108, 110, 111.

2. La dissertation sur l'incident de Vassy, parue dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1913, pp. 189-235, est le seul fragment de l'ouvrage que l'auteur ait voulu imprimer par avance.

de ses plus hautes récompenses, en 1889, à l'auteur des travaux sur *Le Conseil du Roi*; elle la lui conféra une seconde fois en 1896 pour *La France et le Grand Schisme*; l'année même où ce livre fut terminé, en 1902, elle l'accueillit enfin au nombre de ses membres en remplacement de M. Jules Girard. L'ayant de la sorte mis hors concours à l'âge de quarante-sept ans, il n'était plus guère en votre pouvoir de l'honorer; c'était à lui de vous faire honneur désormais, et il n'y manqua pas. Mais la vacance produite par la mort de Gaston Paris dans votre Commission de l'*Histoire littéraire de la France* vous procura pourtant, dès 1903, l'occasion d'un nouveau témoignage de confiance, d'autant plus précieux que le hasard vous a rarement permis de le donner à des hommes aussi jeunes que Valois l'était alors. Ce choix, survenu en de telles circonstances, proposa à l'historien, comme un devoir, la culture d'un champ où nous avons vu qu'il avait d'abord essayé ses forces, spontanément, au temps de ses travaux de jeunesse sur Guillaume d'Auvergne et sur le *cursus* dans la prose latine du moyen âge, et où il n'avait, du reste, jamais cessé de se rendre utile, car il y a, dans les notes de ses grands ouvrages narratifs sur l'histoire de l'Église, beaucoup de renseignements inédits sur les écrits des controversistes de la seconde moitié du XIVe et de la première moitié du XVe siècle, dont les continuateurs de l'*Histoire littéraire* auront à faire leur profit, quand ils en seront là. Depuis 1903, votre confrère mena donc de front ses travaux personnels avec ses travaux académiques, comme il les avait conciliés autrefois avec ses travaux professionnels, et on ne saurait trop admirer que, cette fois, il ait pu porter jusqu'à la fin le double faix sans fléchir.

L'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins, que l'Académie continue depuis 1808 par une Commission de quatre membres, est une construction magnifique et singulière. Les Bénédictins avaient expédié

en trente ans douze volumes, qui vont rondement des origines à l'amorce du XIIe siècle (ils n'ont plus beaucoup de valeur). La galerie des écrivains du XIIIe siècle fut considérée comme close avec le tome XXIII (publié en 1856). Celle des écrivains du XIVe siècle fut inaugurée, avec le tome XXIV, en 1862. Lorsque Valois fut adjoint, en 1903, à MM. Delisle, Meyer et Viollet, on en était au tome XXXIII, mais toujours au temps des derniers Capétiens directs. Et on en est aujourd'hui au tome XXXV, sans avoir notablement dépassé, en cinquante-cinq ans, le premier quart d'un siècle qui ne fut cependant pas comparable en éclat, sinon en fécondité littéraire, aux périodes précédentes. Le public du dehors aurait tort, toutefois, d'en sourire, comme du Dictionnaire de Pénélope. En effet, si l'œuvre collective coûte, de nos jours, beaucoup plus de temps que jadis, malgré la facilité accrue des informations, ou plutôt en raison de cette facilité même, elle gagne d'autant en valeur durable. Il est naturel que le progrès se marque d'une manière paradoxale, en ces matières, par un ralentissement de l'allure. — Quoi qu'il en soit, Valois fut nommé à un moment très propice, et pour lui-même et pour l'œuvre. Pour l'œuvre, car, quoiqu'il eût succédé dans la Commission à Gaston Paris, sa compétence le désignait clairement pour y prendre la suite des enquêtes sur les scolastiques, à peu près abandonnées depuis la disparition d'Hauréau. Pour lui-même, car les rédacteurs de l'*Histoire littéraire* sont astreints par la discipline de l'entreprise à suivre l'ordre des temps, et il se trouvait par fortune que l'ordre des temps amenait à mettre en chantier, à ce moment, les notices sur des auteurs dont le nouveau collaborateur, s'il eût été absolument libre de marquer ses préférences, aurait sans doute souhaité d'avoir à parler entre tous : Jean de Jandun et Marsile de Padoue, Jean de Pouilli, le pape Jean XXII. Il a rédigé dans les tomes XXXIII et XXXIV plusieurs autres notices excellentes sur

des personnages de second plan, comme Pierre Auriol, Guillaume de Sauqueville, etc., et justice à cet égard lui sera pleinement rendue, suivant l'usage, en tête du premier volume de l'*Histoire* qui paraîtra après sa mort. Mais il faut, même ici, dans cette revue générale et rapide, souligner la haute distinction des trois monographies précitées. Jean de Jandun, Marsile de Padoue, Jean de Pouilli, hommes originaux, hardis et vivants, précurseurs authentiques de ceux du Concile de Bâle et des théologiens au service des princes du XVe et du XVIe siècle, figures auparavant indistinctes et désormais cernées de traits précis. Le portrait en pied de Jean XXII est inoubliable : le bizarre et impétueux vieillard est campé là pour la postérité.

Voilà, Messieurs, l'œuvre de votre confrère, en ses grandes lignes. En voilà la consistance, et, je crois, l'enchaînement. Je n'esquiverai pas la difficulté d'en caractériser aussi l'esprit.

Noël Valois était à la fois un savant et un artiste. Il avait deux manières. Lorsqu'il s'agissait de résoudre un problème défini ou de dissiper sur un point le brouillard de l'incertitude, son tempérament d'artiste ne se marquait que par l'exquise sobriété de la démonstration, comme l'on peut voir surtout dans ses notices mineures de l'*Histoire littéraire*. Mais il avait aussi le goût, qui coexiste rarement, comme chez lui, avec le don de la rigoureuse exactitude scientifique, des fresques d'ensemble, où la personnalité de l'exécutant se traduit toujours, quelque contrôle qu'il exerce sur soi pour ne viser qu'à l'expression correcte de la vérité. Voyez, par exemple, sa notice sur Jacques de Thérines[1] ; auparavant, on ignorait tout de ce personnage du temps de Philippe le Bel, même son nom ; on sait désormais ce qu'il fut, la liste de ses écrits, la nature de son rôle ;

1. *Histoire littéraire*, t. XXXIV, p. 179.

dans cette notice, où tout est neuf, pas un mot de trop, et rien, semble-t-il, qui puisse être autrement ; le sentiment qu'en procure la lecture est de satisfaction sans réserve. Mais l'histoire du Grand Schisme et des conflits entre les Papes et les Conciles, entre catholiques et protestants, ce sont des tableaux trop vastes pour qu'il soit possible de les concevoir complets, et qui sont nécessairement « composés », arrangés, colorés. Or il n'y a pas d'omissions, de raccourcis, d'agencements ni de teintes ou de demi-teintes littéraires dont l'à-propos, voire l'intention, ne puissent être contestés ou suspectés, surtout si les sujets traités sont, comme dans l'espèce, de ceux qui ont encore le privilège d'intéresser à quelque degré l'esprit de parti. Il faut donc s'attendre, lorsqu'on a l'ambition d' « écrire l'histoire » dans ces conditions, à des procès de tendance dont les purs érudits, qui ne s'occupent que de faits relativement infinitésimaux, ont le privilège d'être exempts.

Comme il était notoire que Valois avait sur certaines questions, par tradition de famille et par conviction personnelle, une attitude très ferme, la critique, éveillée par avance, n'a pas manqué de rechercher, en effet, dans ses grandes compositions, la trace de ses penchants personnels. Et il a cru devoir répondre, par deux fois, au commencement et à la fin de sa carrière, à des contradicteurs qui l'avaient, à cet égard, mis sur la sellette[1]. Il l'a fait, non seulement avec une dignité parfaite, mais d'une manière touchante, en prenant la peine de relever lui-même dans ses propres ouvrages les passages où il avait condamné expressément d'anciens abus dont on avait prétendu que l'apologie était, plus ou moins, instinctive et latente au fond de sa pensée. Il était tellement en garde contre les incriminations analogues, qu'il prévoyait sans doute, que, dans son ouvrage inédit sur les luttes reli-

1. *Revue historique*, t. XXI (1883), p. 401 ; *Historische Zeitschrift*, t. CXI (1913), p. 338.

gieuses au temps de Charles IX, il a balancé, dans chaque chapitre, avec des scrupules minutieux, le récit alterné des excès et du martyrologe respectifs des deux partis en présence. — Je dois dire, quant à moi, après avoir lu ou relu avec attention les dix ou douze volumes qu'il a laissés sur des sujets perpétuellement brûlants, que, à mon sens, les défiances dont il était et dont il se savait l'objet n'étaient pas fondées. Sans doute, dans *Le Pape et le Concile*, il a pris parti pour le Pape, sinon pour Eugène IV, et contre le Concile ; il est aisé de s'apercevoir que, s'il avait vécu au XVe siècle, il n'aurait été, à Bâle, ni, au début, de la suite du cardinal Cesarini ; ni, sur les fins, parmi les partisans de celui qu'il appelle « l'éloquent, généreux et redoutable cardinal Aleman ». Mais sa préférence nullement dissimulée en faveur du principe d'autorité ne l'empêche jamais d'indiquer le pour et le contre, lorsqu'il est conduit à « juger ». Et d'ailleurs, qu'il ait eu, comme il l'eut certainement, la volonté d'être impartial, il n'y a pas à l'en louer, puisque c'était un devoir élémentaire. Mais il faut reconnaître qu'il atteignait sans effort ce niveau d'intelligence où les hommes, quels que soient leurs partis-pris fondamentaux, se rencontrent et se réconcilient dans le sentiment et l'aveu, dans la sérénité du vrai.

Il est hors de doute, pourtant que Valois, comme ses ancêtres, les peintres de la cour de Louis XV, avait un fonds de solidité traditionnelle, plus de sagesse et de talent que d'originalité et de génie révolutionnaires, et, en général, des dispositions conservatrices. Mais c'est là une manière d'être qui en vaut une autre et qui doit être représentée pour l'équilibre de l'activité intellectuelle totale. Après tout, l'inquiétude toujours en quête de subversions dans le présent, de points de vue singuliers, de reconstructions et de réhabilitations dans le passé, est un ferment nécessaire, mais si virulent que le scepticisme

expectant, et légèrement ironique, à l'endroit des nouveautés à fracas, et le respect des choses jugées, en sont parfois le vaccin. Valois avait ce scepticisme et ce respect (provisoires, bien entendu). Il a eu plus d'une fois l'occasion de le montrer, notamment à propos de l'affaire d'Hugues Géraud, évêque de Cahors au temps de Jean XXII, et à propos du procès de Gilles de Rais en 1440. J'avais cru m'apercevoir naguère, clair comme le jour, que cet évêque, d'ailleurs peu sympathique, avait été victime d'une machination à la fois puérile et féroce, comme il est bien établi qu'il y en eut plus d'une au commencement du XIVe siècle ; M. Salomon Reinach avait entrepris de son côté la revision du procès de Gilles de Rais, le compagnon de Jeanne d'Arc, perdu par une énorme accusation de sadisme. Cependant, Valois, ayant eu à s'occuper de l'affaire d'Hugues Géraud pour son article sur Jean XXII[1], tout en constatant « dans l'affaire des circonstances troublantes, qui rendent la procédure assez suspecte », se refusa à admettre chez les juges ecclésiastiques de l'évêque « un tel degré d'impudence » ; il conclut par un *non liquet*, « dans l'état actuel des connaissances ». En ce qui touche Gilles de Rais, il s'engagea, contre son habitude, dans une polémique en règle[2] et se prononça formellement pour le rejet de la demande en revision introduite par son confrère. « Nous voudrions voir discuter, dit alors, de la galerie, un historien attentif à cette controverse, la thèse de M. Reinach [et, sans doute, la réplique de M. Valois] par des médiévistes compétents, par M. Langlois[3]... » Cet historien savait qu'il m'a été donné de considérer de près, à une époque d'ailleurs antérieure de plus de cent ans au règne de

1. *Histoire littéraire*, t. XXXIV, p. 411.
2. *Le procès de Gilles de Rais*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1912.
3. Cité par S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. IV, p. 296.

Charles VII, plusieurs cas analogues. Répondrai-je à cet appel, aujourd'hui que les circonstances semblent m'y inviter? Assurément non, car il faudrait du champ. Je me contenterai d'observer que les affaires d'Hugues Géraud et de Gilles de Rais ont entre elles cette analogie profonde — laquelle n'oblige point, du reste, à des conclusions identiques — que, dans les deux cas, il faut supposer chez les accusateurs, si les accusés ne sont pas coupables, un degré d'impudence qui paraît invraisemblable à notre époque, et que l'argument le plus fort contre les accusés est, ici et là, l'abondance, l'effusion déconcertante de leurs aveux. « Les accusés ne se résignent pas d'ordinaire, a-t-on déclaré de nos jours dans la discussion du premier procès, à une attitude si désarmée, si désespérée, à moins que l'évidence de leur crime ne leur permette point d'en choisir d'autre. » Et on a dit de même, dans la discussion du second : « Un tel abattement résigné paraît inexplicable, à moins que, réellement, Gilles ne fût écrasé par la divulgation et la preuve surabondante de ses crimes. » Hélas ! hélas ! tant d'innocents dont l'innocence est démontrable par ailleurs ont préféré en ce temps-là les mensonges de l'espèce la plus déshonorante à la certitude de la mort, ou même la mort certaine, mais prompte, à l'horreur, voire à la perspective des tourments ! Ces phénomènes psychologiques, si pitoyables, gardons-nous d'en exclure la vraisemblance par l'application *a priori* d'aphorismes généraux. Quant à la scélératesse des combinaisons organisées jadis, suivant un scénario toujours pareil, pour perdre ceux dont la perte était décidée en haut lieu, et pour donner le change à l'opinion publique, j'avoue qu'elle est diabolique. Son triomphe est justement de tromper encore d'honnêtes gens, très éclairés, à cinq ou six siècles de distance. Niera-t-on cependant que soit possible certain dosage barbare de perfidie, d'impudence et de brutalité dont nous

avons vu de nos jours l'équivalent réalisé en grand et employé de nouveau, avec acharnement, contre quiconque — hommes et nations — faisait obstacle à leurs intérêts ou à leurs passions, par les chefs d'un grand peuple ?

Revenons à la biographie de l'auteur de tant de beaux livres, écrits avec une conviction profonde et un cœur pur. Elle est presque achevée, du reste ; car ces livres, que j'ai énumérés, sont les principaux épisodes de la vie publique de Valois. Il ne comporte pas d'anecdotes, le récit de cette vie grave et unie, écoulée tout entière dans le travail, dont on ne peut que s'étonner qu'ayant été relativement si courte, elle ait suffi à tant d'œuvres.

Elle n'y a suffi que grâce à une sévère économie du temps et à l'aménagement rationnel de l'effort. Mais, avant de parler des règles que Valois s'était imposées à cet égard, il me faut encore indiquer combien il était libéral de ce temps, dont il savait le prix, dans l'intérêt des études en général et pour les fonctions académiques.

Il avait été élu membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France en décembre 1896, où il était assidu [1]. Il fut président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France en 1902 [2], président de la Société de l'École des Chartes en 1906-1907, membre des deux Commissions de publication et du Conseil de perfectionnement de cette École [3]. Il avait accepté en 1908 l'honorable, mais très lourde charge de remplacer Arthur de Boislisle comme secrétaire, c'est-à-dire, en réalité comme directeur de la Société de l'Histoire de France (dont il était déjà secrétaire-adjoint depuis 1885 [4]). Vous l'avez, suivant l'usage, nommé

1. Voir *Société nationale des Antiquaires de France*, Discours de M. Paul Girard, président sortant, 5 janvier 1916.
2. *Bulletin de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, 1916, pp. 18-20.
3. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1915, pp. 595-601.
4. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1916, p. 62.

président de cette Académie dix ans environ après son élection, en 1913, année où le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres était en même temps celui de l'Institut tout entier. Tout le monde m'a assuré que sa situation personnelle avait beaucoup grandi parmi vous dans l'exercice de cette magistrature, où il vous fut donné d'éprouver plus que jamais la rectitude de ses avis, l'agrément de sa parole, son zèle et sa bonne grâce.

Je n'omettrai pas enfin, il n'aurait pas voulu que fût omise, dans la nomenclature des associations et des compagnies entre lesquelles sa sollicitude se partageait, la Société bibliographique. M. Paul Fournier a écrit : « Il appartenait à cette Société depuis 1859 ; il y avait rencontré l'historien de l'Église de France sous Louis XIV et Louis XV, M. Charles Gérin, à la fille duquel un lien très doux, trop tôt brisé par la mort, devait l'unir[1]. » C'est à M. Fournier que je dois aussi de savoir que Valois s'intéressa à la création de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, publiée depuis 1912 sous la direction de MM. Victor Carrière et Albert Vogt, et qu'il en suivait le progrès avec autant de plaisir que d'attention.

Telles ont été les récréations sociales de votre confrère, qui s'harmonisaient si bien avec ses études personnelles.

Ceux qui l'ont le mieux connu m'ont parlé du régime qu'il avait adopté de bonne heure pour s'acquitter comme il fit de toutes ses obligations. — Et d'abord il a toujours vécu dans un cadre parfaitement approprié. La maison qu'il habitait à Paris, dans l'ombre de l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés (rue de l'Abbaye, n° 13), appartenait à sa famille depuis longtemps. Il s'y trouve des parties du XVIIe siècle, qui dépendaient à cette époque, d'après les plans insérés dans l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain...*, par dom Bouillart, de la bibliothèque conventuelle. Le cabinet où Valois avait installé ses livres

1. *Bulletin de la Société bibliographique*, 1916, p. 21.

et son laboratoire avait été jadis, très probablement, une des dépendances de la bibliothèque fréquentée par les premiers membres de la Congrégation de Saint-Maur, dom Menard, dom Grégoire Tarisse, dom Jean-Luc d'Achery. Il l'avait décoré, comme toute sa demeure, avec une simplicité somptueuse que la plus grande fortune n'aurait pu égaler : avec de beaux portraits de famille, dus aux émules de ses ancêtres (comme Perronneau), et à ses ancêtres eux-mêmes. En face de lui, quand il était à sa table, un bel ouvrage de fra Angelico, qui lui avait été réservé lors de la dispersion des collections de son oncle par alliance, l'amateur Charles Timbal. Ce précieux panneau, qu'il a fait reproduire dans le Recueil de mémoires publié en 1904 pour le Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France[1], représente, au pied de la croix, le cardinal Juan de Torquemada, surnommé « le Défenseur de la Foi », un des principaux tenants de la cause pontificale au Concile de Bâle, dont il est souvent question dans *Le Pape et le Concile*. C'est dans ce milieu propice, ou dans son domaine familial de Lestiou, en Loir-et-Cher, que Valois écrivait ses livres, après en avoir recueilli les matériaux dans les grands dépôts de manuscrits, à travers l'Europe. A Paris, j'ai déjà dit qu'il ne se passait guère de semaine sans qu'il allât se ravitailler plusieurs fois aux Archives nationales. Il y allait par la promenade des quais, d'où l'on jouit, en tout temps, d'incomparables jeux de lumière. Des Archives on entend sonner les heures au clocher des Blancs-Manteaux, autre église des Mauristes, ancien séjour de dom Rivet et des premiers collaborateurs de l'*Histoire littéraire* ; il y retrouvait aussi la tradition bénédictine. Et il y en donnait l'exemple. Ses anciens collègues, qu'il saluait toujours à la rencontre avec affabilité, ne l'y ont jamais vu perdre le temps en conversations

1. *Bibliographie*, n° 72.

oiseuses. Il respectait trop pour cela le labeur d'autrui, et le sien ; et tel était l'ascendant de son application tranquille que nul, m'a-t-on assuré, n'eût osé le déranger par des paroles inutiles. — Chaque soir, après le cercle de famille où il se délassait de la récolte du jour, notamment par des lectures à haute voix auxquelles il excellait dans l'intimité, il classait et rédigeait encore jusqu'à une heure avancée. C'est ainsi qu'il a vécu jusqu'à soixante ans. Vous savez qu'il fut frappé, à cet âge, le 11 novembre 1915, en pleine possession de lui-même et presque sans avertissement.

Rien de plus significatif, Messieurs, que la parfaite concordance, non concertée, des discours improvisés à l'occasion de ses obsèques par des hommes très différents ; tous, sur le même mode, firent entendre, pour ainsi dire, la même note, au même diapason. Il est clair que Valois avait produit la même impression sur tous ceux qui avaient été, plus ou moins, de près ou de loin, en relations avec lui et que chacun avait la même qualité d'estime — de respect — pour son caractère, ainsi que pour son talent. Ayant à exprimer ici, en finissant, mon sentiment propre, je m'aperçois, naturellement, qu'il est conforme à celui des orateurs qui se sont acquittés avant moi d'une tâche pareille.

Il me semble que je ne saurais mieux condenser ma pensée, et celle de tous, sur Noël Valois, qu'en disant qu'il fut un gentilhomme. Ce beau mot a perdu dans notre langue un peu de la plénitude du sens qui se conserve dans l'acception la plus élevée de l'anglais *gentleman*. L'honnête homme, simple, discret, loyal, ferme, volontaire, d'humeur égale, avec les qualités qui étaient au moyen âge prisées chez nous par-dessus tout : la mesure (rien de trop ni de trop peu), la courtoisie, et une certaine réserve, qui sont des défenses très efficaces de la vie intérieure contre les atteintes du dehors. Manière d'être anti-

thétique de celle qui n'est aujourd'hui et n'a sans doute toujours été que trop commune : la manière d'être ostentatoire, encombrante, vulgaire, familière, avide, excessive, déséquilibrée. C'est suivant cette ligne de partage, et non d'après les différences accessoires de milieu, d'éducation, de tradition et de parti, que doit se faire normalement la distinction profonde entre les hommes : entre le type noble de l'espèce et celui qui ne l'est pas. La noblesse naturelle de Valois était manifeste au premier abord comme à la longue.

Il y a, d'ailleurs, entre les individus bien nés, des nuances innombrables. Deux épithètes se présentent pour qualifier celui dont nous parlons : c'était un gentilhomme français, c'était un gentilhomme chrétien.

Il était Français comme sa race, Français comme son nom. Je me demande si je l'ai assez laissé entendre. Que ceux qui ne l'ont point connu ne se figurent pas, d'après ce que j'ai dit de lui, un de ces érudits engoulfrés dans leurs études, qui traversent la vie comme des bœufs en appuyant du front sans relâche pour retourner la glèbe du passé. Nul ne fut plus indemne de travers et de ridicules professionnels. Il était ouvert et gai. Il avait de la grâce et de la sensibilité. Il aurait été redoutable à la sottise qui s'ignore et à la suffisance qui s'étale, s'il avait voulu : il l'a fait voir dans quelques écrits de sa jeunesse ; et vous n'avez pas oublié ces yeux lumineux, ce beau sourire, cette physionomie spirituelle. Il ne ressemblait pas du tout à Voltaire, grand Dieu ! Mais, si je ne m'abuse, il avait pourtant, et quoi qu'il en eût, quelque chose de ce grand homme, clair, net et généreux, prompt à réagir contre l'injustice et l'hypocrisie (qui sont de tous les clans), comme quiconque est vraiment d'ici.

Enfin il était chrétien. Est-ce pour cela, ou par l'effet de l'âge et de la maturité, qu'il s'était élevé de plus en plus, vers la fin de sa vie, à une sérénité supérieure, faite

d'indulgence et de bonté? En tout cas, il proposait l'exemple de ce que la pratique éclairée du christianisme peut ajouter de douceur et de fraternité aux vertus naturelles. J'ose à peine faire allusion à sa charité, puisqu'il ne voulait pas qu'on en sût rien, au point que les siens eux-mêmes n'ont appris qu'après sa mort l'étendue et les formes touchantes du réconfort qu'il avait coutume de porter, personnellement, aux âmes en peine...

En somme, carrière heureuse et enviable entre toutes. Aussi heureuse que le comporte la condition humaine, jusque dans l'horreur de la guerre, puisqu'il eut la satisfaction d'y voir ses enfants combattre, ou servir autrement, et l'y représenter honorablement, sans les perdre. Vie embellie par les joies de la famille, de la nature, de l'art et de la science ; réussite rare de ce que notre ancienne culture nationale peut produire de meilleur. Vie courte, hélas (et c'est le seul regret qu'elle laisse à qui la considère), mais dont le souvenir et l'exemple resteront dans le patrimoine de votre Compagnie et, par conséquent, dans celui du pays.

BIBLIOGRAPHIE

1 — 1878. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249).
Dans *Positions des thèses soutenues par les élèves [de l'École des Chartes] de la promotion de 1879*, Paris, impr. Lahure, 1878, in-8°, pp. 57-62.

2 — 1879. Établissement et organisation du régime municipal à Figeac.
Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XL (1879), pp. 396-423.

3 — 1880. De arte scribendi epistolas apud Gallicos medii ævi scriptores rhetoresve. (Thèse latine pour le doctorat ès lettres.) Paris, A. Picard, 1880, in-8° de 99 pp.

4 — 1880. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249), sa vie et ses ouvrages. (Thèse française pour le doctorat ès lettres.) Paris, A. Picard, 1880, in-8° de 399 pp.

5 — 1881. Cartulaires de l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés de Douai. Notice sur deux manuscrits du Musée britannique.
Dans *Cabinet historique*, XXVIIe année, nouvelle série, t. I (1881), pp. 40-82.

6 — 1881. Étude sur le rythme des bulles pontificales.
Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII (1881), pp. 161-198 et 257-272.

7 — 1881. Compte rendu de l'ouvrage du comte de Luçay, Des origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV.
Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII (1881), pp. 465-468.

8 — 1882. Étude sur la latinité de saint Cyprien. — Ce travail, couronné en 1882 par la Société de littérature chrétienne de Lille, n'a pas été imprimé.
Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV (1883), p. 124.

9 — 1882. Compte rendu de l'ouvrage de B. Hauréau, Histoire de la philosophie scolastique, 2e partie, t. I, II.
Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII (1882), pp. 361-367.

10 — 1882-1883. Fragment d'un registre du Grand Conseil de Charles VII (mars-juin 1455).

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1882, pp. 273-308 ; année 1883, pp. 209-245, et à part, Paris, Picard, 1883, in-8°.

11 — 1882-1883. Le Conseil du Roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII (1882), pp. 594-625 ; t. XLIV (1883), pp. 137-168 et 419-444, et à part, Paris, A. Picard, in-8°.

12 — 1883. Lettre à M. Paul Viollet [au sujet d'un compte rendu publié dans la *Revue historique*, t. XXI (1883), pp. 175-178, de l'ouvrage de M. Valois sur Guillaume d'Auvergne].

Dans *Revue historique*, même volume, pp. 400-403. Avec réponse de P. Viollet.

13 — 1883. Compte rendu de l'ouvrage d'Eugène Bernard, Les dominicains dans l'Université de Paris.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV (1883), pp. 360-363.

14 — 1883. Compte rendu de l'ouvrage de P. Pélicier, Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV (1883), pp. 511-513.

15 — 1883. Notes sur la révolution parisienne de 1356-1358. La revanche des frères Braque.

Dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. X (1883), p. 100-126, et à part, Paris, 1883, in-8°.

16 — 1884. Compte rendu de l'ouvrage de G. Hanotaux, Origines de l'institution des intendants des provinces.

Dans *Bulletin critique*, 1884, pp. 287-291.

17 — 1885. Le gouvernement représentatif en France au XIVe siècle. Étude sur le Conseil du Roi pendant la captivité de Jean le Bon.

Dans *Revue des questions historiques*, t. XXXVII (1885), pp. 63-115, et à part, Bruxelles, 1885, in-8°.

18 — 1885. Le « Conseil de raison » de 1597.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1885, pp. 248-256, et à part. Paris, 1885, in-8°.

19 — 1885. Compte rendu de l'ouvrage de A. de Bourmont, La fondation de l'Université de Caen et son organisation au xve siècle.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI (1885), pp. 546-548.

20 — 1886. Le privilège de Chalo-Saint-Mard.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1886, pp. 185-226, et à part, Paris, 1886, in-8°.

21 — 1886. Henri IV et la bibliothèque de Gaillon.

Dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XIII (1886), pp. 52-55.

22 — 1886. Table générale des matières contenues dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France (1863-1884), XXXe-L^e année. Paris, Laurens, 1886, in-8° de 42 p. [L'*Avis* qui est en tête n'est pas signé.]

23 — 1886. Compte rendu de l'ouvrage de C. Douais, Les Frères Prêcheurs en Gascogne.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII (1886), pp. 301-302.

24 — 1886. Compte rendu de l'ouvrage de Jules Tessier, La mort d'Étienne Marcel.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII (1886), pp. 674-682. — Cf. La question d'Étienne Marcel. Réponse à M. Noël Valois, par Jules Tessier, Paris, 1887, in-8° (extrait de la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*).

25 — 1886. Étude historique sur le Conseil du Roi. Introduction à l'Inventaire des arrêts du Conseil d'État. Paris, Imprimerie nationale, gr. in-4° de CL pp. [Extrait de l'ouvrage suivant].

26 — 1886-1893. Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la Direction générale des Archives. Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV). Paris, Imprimerie nationale, 2 vol. gr. in-4° de CL-487 et 844 pp.

27 — 1887. Discours prononcé sur la tombe de M. J. Desnoyers, secrétaire de la Société de l'histoire de France, le 4 septembre 1887.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1887, pp. 151-153, et dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII (1887), pp. 615-616.

28 — 1887. Le rôle de Charles V au début du Grand Schisme (8 avril-16 novembre 1378.)

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1887, pp. 225-255, et à part, Paris, 1888, in-8° de 31 pp. — Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1888, p. 86 : communication de M. Valois aux séances des 9 et 16 mars 1888.

29 — 1888. Le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Nouvelles recherches suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil. Paris, Picard, 1888, in-8° de XI-403 pp.

30 — 1888. L'unification de l'impôt en 1583.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1888, pp. 235-238.

31 — 1889. Raymond de Turenne et les papes d'Avignon (1386-1408), d'après un document transcrit par M. C. Rivain.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1889, pp. 215-276, et à part, sous le titre : *Raymond-Roger, vicomte de Turenne*, etc. Paris, 1890, in-8°.

32 — 1890. Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1890, pp. 193-228, et à part, Paris, 1891. — Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1891, p. 14; communication de M. Valois à la séance du 30 janvier 1891.

33 — 1890. L'élection d'Urbain VI et les origines du Grand Schisme d'Occident.

Dans *Revue des questions historiques*, t. XLVIII (1890), pp. 353-420, et à part, Paris, Bureaux de la Revue, 1890, in-8° de 72 pp.

34 — 1890. Compte rendu de l'ouvrage de Louis Gayet, Le Grand Schisme d'Occident.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI (1890), pp. 138-142.

35 — 1891. Honoré Bonet, prieur de Salon.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, 1891, pp. 265-268 et à part, Paris, 1891, in-8° de 36 pp.

36 — 1891. Discours prononcé le 14 juillet 1380, en présence de

Charles V, par Martin, évêque de Lisbonne, ambassadeur du roi de Portugal.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII (1891), pp. 485-516, et à part, Paris, 1892, in-8°.

37 — 1892. Louis Ier, duc d'Anjou, et le Grand Schisme d'Occident (1378-1380).

Dans *Revue des questions historiques*, t. LI (1892), pp. 115-158.

38 — 1892. Une ambassade allemande à Paris en 1381.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIII (1892), pp. 417-425, et à part, Paris, 1892, in-8°. — Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1892, p. 166 : communication de M. Valois à la séance du 17 juin.

39 — 1892. Le Grand Schisme en Allemagne (1378-1380).

Dans *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, t. VII (1892), pp. 107-164, et à part, Rome, Tipogr. sociale, 1893, in-8° de 60 pp.

40 — 1893. Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris (janvier 1378).

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1893, pp. 209-223 ; et à part, Paris, 1893, in-8°.

41 — 1894. L'expédition et la mort de Louis Ier d'Anjou en Italie (1382-1384).

Dans *Revue des questions historiques*, t. LV (1894), pp. 84-153, et à part, Paris, aux bureaux de la Revue, in-8° de 72 pp.

42 — 1894. Un poème de circonstance composé par un clerc de l'Université de Paris (1381).

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1894, pp. 211-238.

43 — 1895. Poème en quatrains sur le Grand Schisme (1381) [en collaboration avec M. Paul Meyer].

Dans *Romania*, t. XXIV (1895), pp. 197-218, et à part, Paris, 1895, in-8°.

44 — 1895. La situation de l'Église au mois d'octobre 1378.

Dans les *Mélanges Julien Havet*, Paris, 1895, in-8°, pp. 451-464.

45 — 1895. Communication sur les mots Paris et Paradis dans une lettre de Conrad von Gelnhausen (1379).

Dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXII (1895), pp. 194 (séance du Conseil du 12 novembre).

46 — 1895. Communication sur l'origine du titre de roi Très-Chrétien attribué aux rois de France.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1895, p. 313.

47 — 1896. Le Roi Très-Chrétien (chapitre II du livre VI de l'ouvrage : La France chrétienne dans l'histoire, publié à l'occasion du 14e centenaire du baptême de Clovis, Paris, Firmin Didot, 1896, in-8°, pp. 317-330.

48 — 1896. Note complémentaire sur le privilège de Chalo-Saint-Mard.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1896, pp. 182-205, et à part, Paris, 1897, in-8°.

49 — 1896-1902. La France et le Grand Schisme d'Occident (Paris, A. Picard et fils, 1896-1902, 4 vol. in-8° de xxx-407, 516, xxiv-632 et 610 pp.). [Les quatre volumes ont paru les deux premiers en 1896, les deux derniers en 1902.]

50 — 1896. Compte rendu de l'ouvrage de H. Finke, Acta concilii Constantiensis, t. I (1410-1414).

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVII, (1896), p. 439-441.

51 — 1897. Notice nécrologique sur Eugène de Rozière, membre de la Société nationale des Antiquaires de France (1820-1896).

Dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1897, pp. 57-69, et à part, Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, s.d., in-8° de 12 pp.

52 — 1897. Sur le surnom de Pie, attribué à certains religieux au moyen âge.

Dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1897, p. 371.

53 — 1898. Un nouveau document relatif à l'expédition de Louis Ier d'Anjou en Italie (11 juillet 1382).

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX (1898), pp. 322-324.

54 — 1898. Compte rendu de l'ouvrage du Dr Georg Bülow, Des Dominicus Gundissalinus Schrift von der Unsterblichkeit der Seele.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX (1898), pp. 408-410.

55 — 1898. Communication sur le concile de Paris de 1398.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1898, p. 509 ; séance du 15 juillet 1898.

56 — 1899. La prolongation du Grand Schisme d'Occident au xve siècle dans le Midi de la France.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1899, pp. 161-195 ; et à part, Paris, 1899, in-8° de 35 pp. — Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1899, p. 456 (communication de M. Valois).

57 — 1900. Note sur l'origine de la famille Jouvenel des Ursins.

Dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LIX (1900), p. 77, et à part, Paris, 1900, in-8° de 14 pp.

58 — 1900. Jean Juvénal des Ursins, secrétaire de la chancellerie pontificale (1410).

Dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1900, p. 78.

59 — 1900. Rapport [comme secrétaire-adjoint] sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1900, pp. 96-103.

60 — 1900. Compte rendu de l'ouvrage de L. Salembier, Le Grand Schisme d'Occident.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXI (1900), pp. 520-522.

61 — 1901. Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève.

Dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXVIII (1901), pp. 49-67, et à part, Nogent-le Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1901, in-8° de 11 pp.

62 — 1902. Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIII (1902), pp. 233-262 ; et à part, Paris, 1902, in-8° de 30 pp.

63 — 1902. Essai de restitution d'anciennes annales avignonnaises (1397-1420).

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1902, pp. 161-186, et à part, Paris, 1902, in-8° de 26 pp.

64 — 1902. Jeanne d'Arc et la prophétie de Marie Robine.

Dans les *Mélanges Paul Fabre*. Paris, 1902, in-8°, p. 452-467, et à part.

65 — 1902. Notice sur la vie et les travaux de M. Jules Girard [son prédécesseur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres]. Paris, typ. Firmin-Didot, 1902, in-4° de 46 pp. [Le titre porte : *Institut de France. Académie des inscriptions et belles-lettres.*]

66 — 1903. Communication sur un ouvrage inédit de Marsile de Padoue, le *Defensor minor*.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1903, p. 601 ; séance du 20 novembre.

67 — 1903. Étude sur le théâtre français au XIVe siècle [à propos de l'ouvrage d'Émile Roy, Le jour du jugement ; mystère français sur le Grand Schisme].

Dans *Journal des Savants*, nouvelle série, première année, 1903, pp. 677-686.

68 — 1903. Les statues de la Grande Salle du Palais, à Paris.

Dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXX (1903), pp. 87-90 ; 2e partie du numéro suivant.

69 — 1903. Discours prononcé [comme président] à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris, le 12 mai 1903.

Dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXX (1903), pp. 81-90, et à part, Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1903, in-8° de 12 pp.

70 — 1904. De la croyance des gens du moyen âge à la prochaine fin du monde.

Dans *Institut de France. Séance publique annuelle des cinq Académies du mardi 25 octobre 1904*, Paris, 1904, in-4°, pp. 21-33.

71 — 1904. Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly. Le « De persecutionibus Ecclesiæ ».

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXV (1904), pp. 556-574; et à part, Paris, 1904, in-8° de 18 pp. [Avec des fragments du *De persecutionibus Ecclesiæ*].

72 — 1904. Fra Angelico et le cardinal Jean de Torquemada.

Dans *Société nationale des Antiquaires de France. Centenaire. 1804-1904. Recueil de mémoires publiés*

par les membres de la Société, Paris, 1904, in-4°, pp. 461-470, avec planche.

73 — 1904. Rapport sur l'histoire de la Société [nationale des Antiquaires de France].

Dans *Société nationale des Antiquaires de France. Centenaire. Compte rendu de la journée du 11 avril 1904*, Paris, 1904, in-8°, pp. 25-35.)

74 — 1904. Compte rendu de l'ouvrage de J. Haller, Papsttum und Kirchenreform.

Dans *Bulletin critique*, 25 août 1904.

75 — 1905. Concordats antérieurs à celui de François Ier. Pontificat de Martin V.

Dans *Revue des questions historiques*, t. LXXVII (1905), pp. 376-427.

76 — 1905. Observations relatives à une communication de M. Salomon Reinach sur le procès criminel de Gilles de Rais.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1905, pp. 12-14 ; séance du 13 janvier.

77 — 1905. Communication sur la Pragmatique Sanction dite de saint Louis.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1905, pp. 314-315, séance du 9 juin.

78 — 1905. Le Schisme de Bâle au xve siècle [à propos de l'ouvrage de G. Pérouse sur le cardinal Louis Aleman].

Dans *Journal des Savants*, nouvelle série, 3e année, 1905, pp. 345-352.

79 — 1905. Les archivistes paléographes dans les bibliothèques [lettre écrite comme président de la Société de l'École des Chartes au Directeur de la *Revue scientifique*.]

Reproduite dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXVI (1905), pp. 607-609.

80 — 1906. Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII [tome IV de la collection *Archives de l'histoire religieuse de la France*]. Paris. Picard, in-8° de VIII-CXCII-288 pp.

81 — 1906. Pierre Auriol, Frère Mineur.

Dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII (1906), pp. 479-527.

82 — 1906. Jean de Jandun et Marsile de Padoue, auteurs du « Defensor pacis ».

Dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII (1906), pp. 527-623 et 631-632; et à part, Paris, (Impr. nationale, 1906, in-4°, paginé 527-623.

83 — 1906. Avant-propos [*signé* : N. V.] à A. Gérard, La Révolte et le siège de Paris (1589).

Dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXIII (1906), pp. 65-150 ; et à part, Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1907, in-8° de 86 pp.

84 — 1906. Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc ; réponse d'un clerc parisien à l'apologie de la Pucelle par Gerson (1429).

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1906, pp. 161-179 ; et à part, Paris, 1907, in-8° de 19 pp. — Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1906, pp. 741-742 (communication de M. Valois sur le même sujet à la séance du 28 décembre), et *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1907, pp. 103-104 (communication de M. Valois sur le même sujet.

85 — 1906. Nouveaux témoignages sur Pierre de Nesson.

Dans *Romania*, t. XXXV (1906), pp. 278-283.

86 — 1908. Un plaidoyer du XIVe siècle en faveur des Cisterciens [par Jacques de Thérines].

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIX (1908), pp. 352-368; et à part, Paris, 1908, in-8° de 19 pp.

87 — 1908. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1908, pp. 105-113.

88 — 1908. Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de 1908.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1908, pp. 394-406 ; séance du 17 juillet, et à part, Paris, 1908, in-8°.

89 — 1909. La crise religieuse du XVe siècle. Le Pape et le Concile (1418-1450). Paris, A. Picard. 2 vol. in-8° de XXIX-408 et 426 pp.

90 — 1909. Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de 1909.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1909, pp. 471-483 ; séance du 2 juillet ; et à part, Paris, 1909, in-8°.

91 — 1909. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1909, pp. 94-105.

92 — 1909. Conseils et prédictions adressés à Charles VII en 1445 par un certain Jean Dubois.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1909, pp. 201-238 ; et à part, Paris, 1909, in-8° de 38 pp. — Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1910, pp. 75-76 ; communication de M. Valois à la séance du 4 mars.

93 — 1910. Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de 1910.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1910, pp. 346-355 ; séance du 8 juillet ; et à part.

94 — 1910. Communication sur : Deux nouveaux témoignages sur le procès des Templiers. [Jean de Pouilli et Jacques de Thérines.]

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1910, pp. 229-241.)

95 — 1910. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1910, pp. 102-110.

96 — 1911. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1911, pp. 124-133.

97 — 1912. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1912, pp. 119-125.

98 — 1912. Le procès de Gilles de Rais.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1912, pp. 192-239 ; et à part, Paris, 1913, in-8° de 47 pp.

99 — 1913. Discours prononcé en prenant la présidence de l'Académie, séance du 3 janvier.

Dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1913, pp. 2-3.

100 — 1913. Allocution à propos de la mort du Dr Euting, correspondant étranger de l'Académie.

Dans même Recueil, même année, pp. 19-21.

101 — 1913. Allocution à propos de la mort de M. Ferdinand Van der Haeghen, correspondant étranger de l'Académie.

Dans même Recueil, même année, pp. 40-42.

102 — 1913. Allocution à propos de la mort de M. Ferdinand de Saussure, correspondant étranger de l'Académie.

Dans même Recueil, même année, pp. 68-70.

103 — 1913. Allocution à propos de la mort de M. Reinhold Dezeimeris, correspondant français de l'Académie.

Dans même Recueil, même année, pp. 379-381.

104 — 1913. Observations relatives à une communication faite par M. L. Romier sur la Saint-Barthélemy.

Dans même Recueil, même année, pp. 512-513.

105 — 1913. Discours présidentiel à la séance publique annuelle des cinq Académies du 25 octobre 1913.

Dans *Institut de France. Séance publique annuelle*, présidée par M. Noël Valois, Paris, 1913, in-4° de 101 pp.

106 — 1913. Discours présidentiel à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du vendredi 14 novembre 1913.

Dans *Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle..*, Paris, 1913, in-4° de 134 pp., et dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1913, pp. 534-549.

107 — 1913. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France.]

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1913, pp. 94-103.

108 — 1913. Vassy.

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1913, pp. 189-235 ; et à part, Paris, 1914, in-8°.

109 — 1913. Zu Noël Valois, Le Pape et le Concile. Entgegnung von N. Valois.

Dans *Historische Zeitschrift*, t. LXI (1913), pp. 338-344.

110 — 1914. Projet d'enlèvement d'un enfant de France (le futur Henri III) en 1561.

Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXV (1914), pp. 5-48; et à part, Paris, 1914, in-8°.

111 — 1914. Visite de Catherine de Médicis en la maison du peintre François Clouet en 1563.

Dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1914, pp. 231-233.

112 — 1914. Notice sur Léopold Delisle, un des auteurs des tomes XXIX-XXXIV de l'« Histoire littéraire de la France » (mort le 22 juillet 1910).

Dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, pp. VII-XIV. *Signée* : N. V.

113 — 1914, Jacques de Thérines, Cistercien.

Dans même Recueil, même volume, pp. 179-219. *Signé* : N. V.

114 — 1914. Jean de Pouilli, théologien.

Dans même Recueil, même volume, pp. 220-281. *Signé* : N. V.

115 — 1914. Jean Rigaud, Frère Mineur.

Dans même Recueil, même volume, pp. 282-298. *Signé* : N. V.

116 — 1914. Guillaume de Sauqueville, Dominicain.

Dans même Recueil, même volume, pp. 298-307. *Signé* : N. V.

117 — 1914. Hervé Nédelec, Général des Frères Prêcheurs, par B[arthélemy] H[auréau], avec des additions par N. V.

Dans même Recueil, même volume, pp. 308-351.

118 — 1914. Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII.

Dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV (1914), pp. 391-630 et 634; et à part, Paris, Impr. nationale, 1914, in-4°, paginé 391-630.

119 — 1914. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1914, pp. 93-98.

120 — 1915. Discours prononcé en quittant la présidence de la

Société nationale des Antiquaires de France, le 6 janvier 1915.

Dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1915, pp. 84-97.

121 — 1915. Rapport sur l'état des travaux de la Société [de l'histoire de France].

Dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1915, pp. 75-81 [1].

1. On n'a retenu, dans la présente bibliographie, que les comptes rendus les plus importants, ceux où l'auteur a apporté des idées ou des renseignements nouveaux.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. le Ministre de Chine adresse à l'Académie, en son nom et au nom de ses compatriotes, l'expression de leurs bien sincères condoléances au sujet de la mort de M. Édouard Chavannes.

Le Président transmettra à M. le Ministre de Chine les remerciements de l'Académie.

Le Secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise soumet une proposition de M. Gout, architecte, ayant pour objet la suppression et le remplacement de l'expression de « gothique » appliquée improprement aux merveilleuses œuvres de notre art national.

La proposition est renvoyée à l'examen de M. de Lasteyrie.

M. Cordier achève la lecture du rapport de M. Bonnel de Mézières sur sa mission en Afrique (recherche de l'emplacement de Ghana; fouilles de Koumbi et de Fettah).

M. Antoine Thomas fait connaître des documents publiés depuis longtemps par l'historien de l'Université de Bologne, le P. Sarti, mais qui n'avaient pas attiré jusqu'ici l'attention de la critique. Ils concernent un étudiant nommé maître Jean de Meun, qui séjourna à Bologne de 1265 à 1269, et qui y figure comme fils de noble Jean de Meun, chevalier, du diocèse d'Orléans. Contrairement à l'opinion soutenue par M. le comte Durrieu, il ne s'agit pas du célèbre poète Jean de Meun, auteur de la suite du *Roman de la Rose*, lequel n'était pas noble, mais d'un homonyme, qui fut archidiacre de Beauce de 1270 à 1303[1].

M. Durrieu présente une observation.

1. Voir ci-après.

MM. S. Reinach et E. Pottier présentent à l'Académie les dessins exécutés par Mlle J. Evrard, au cours d'une mission qui lui avait été confiée par la Commission Piot. Elle était chargée de reproduire les objets antiques que M. Mouret a trouvés dans ses fouilles d'Ensérune[1] et qu'il publiera dans un ouvrage spécial ; elle devait recueillir en même temps des documents archéologiques dans divers musées et collections privées de la région du Midi.

M. S. Reinach examine particulièrement les objets de bronze et de fer. Ces objets, découverts par M. Mouret dans la nécropole d'Ensérune, ont été dessinés avant tout nettoyage et restauration ; mais la conservation de la plupart est si satisfaisante que leur désignation ne peut donner lieu à aucun doute. Ce sont des armes, des objets de parure et des objets d'usage, recueillis à côté des cendres des morts et portant souvent eux-mêmes des traces de feu.

Les armes se divisent en deux groupes : il y a, d'une part, des épées de fer du type bien caractérisé de La Tène I, quelques-unes repliées sur elles-mêmes suivant un rite sans doute religieux qui semble devenir plus fréquent aux époques subséquentes du second âge du fer ; d'autre part, trois épées coudées appartenant au type ibérique dit d'Almedinilla, fréquent en Espagne, mais dont des spécimens ont aussi été signalés sur la côte adriatique. Ce type dérive de celui de l'épée grecque telle qu'elle est connue surtout par les peintures de vases. La présence de poteries ibériques à Ensérune autorise à croire que les épées coudées trouvées dans la même nécropole proviennent non de l'Est, mais du Sud-Ouest. M. l'abbé Breuil vient de montrer que des armes de type ibérique figurent encore sur les trophées de l'arc d'Orange ; elles étaient donc restées en usage dans cette région.

Parmi les objets de parure, les plus remarquables sont les agrafes de ceinturon en bronze. Deux spécimens surtout sont d'un grand intérêt : l'un, rappelant un objet du même genre trouvé à Sommebionne en Champagne ; l'autre, analogue à un spécimen de la nécropole Benvenuti à Este. Assez rares ailleurs,

1. Cf. *Comptes rendus*, 15 septembre et 17 novembre 1916.

ces agrafes sont nombreuses à Ensérune (une vingtaine) et témoignent de ce goût artistique original qui distingue les meilleures productions du second âge du fer. Il est probable que ce sont des variations de la palmette grecque, avec une tendance à substituer aux feuilles des groupes d'animaux stylisés et affrontés. Une imitation plus fidèle de la palmette se voit sur une plaque de bronze gravée qui semble avoir fait partie de la décoration d'un vase en bois ou en métal.

Il y a cinq vases de bronze sans ornements et une anse terminée par une tête de bélier qui rappelle les chenets à tête de bélier, le plus souvent en argile, qu'on a recueillis dans diverses stations de l'âge du fer et dont la signification est probablement religieuse, comme l'a reconnu M. Joseph Déchelette.

Une trentaine de fibules de bronze et trois fibules de fer appartiennent aux types de La Tène I ; quelques fibules de bronze se rapprochent de celui de La Tène II. Aucune de ces fibules ne paraît avoir été décorée avec du corail, matière dont les Gaulois faisaient un grand usage pour orner leurs armes et leurs bijoux ; mais un disque de bronze, qui est probablement un fragment de fibule, est orné sur le pourtour de perles irrégulières de couleur grise qu'on a tout lieu de considérer comme du corail. Les bracelets lisses sont au nombre d'une douzaine ; il y a surtout des bagues, des anneaux plats, des perles de collier et des boutons.

Parmi les objets d'usage, on peut citer une louche et une passoire. Les seules décorations que l'on relève sur ces objets sont des stries et des petits cercles. Un manche de petit couteau de bronze, en ivoire ou en os verdi par l'oxydation, a été recueilli non dans une tombe, mais sur l'acropole, d'où proviennent également une anse de vase en bronze d'un galbe élégant et une bague de bronze ornée de nervures.

Avant les découvertes faites à Ensérune, la première époque de La Tène n'était représentée, à l'Ouest du bas Rhône, que par une fibule provenant d'Uzès. Le fait que l'on a trouvé, si près des Pyrénées orientales, une nécropole à incinération dont le contenu ressemble exactement à celui des tombes à incinération de la Champagne, constitue un notable accroissement de nos connaissances et pose, en même temps, des problèmes très dif-

ficiles. Les premiers archéologues qui ont étudié le second âge du fer ont reconnu qu'il était essentiellement gaulois ; mais, frappés de ses affinités helléniques, ils en ont cherché l'origine dans le bassin du Rhône. A quoi l'on a répondu que la première phase de cet âge était à peine représentée dans cette région, alors que le Rhin moyen et la Champagne en ont fourni les spécimens de beaucoup les plus nombreux et les plus riches. Des trouvailles comme celles d'Ensérune affaiblissent cette objection, et le fait subsiste que le corail, dont les Gaulois de la Champagne ont fait si grand cas, ne pouvait provenir que de la Méditerranée, en particulier des environs des îles d'Hyères. Les cartes actuelles des nécropoles de La Tène sont nécessairement fondées sur le hasard des fouilles ; le progrès des recherches peut y apporter des modifications importantes et obliger de transférer du Nord-Est au Sud-Est de la Gaule le centre de diffusion d'une industrie et d'un art qui, avant et pendant l'époque romaine, se sont étendus, avec les conquêtes et l'influence celtiques, sur une grande partie de l'Europe, de l'Espagne et des pays scandinaves jusqu'aux environs de Kiev.

M. Pottier à son tour passe en revue les principales œuvres céramiques de la collection Mouret, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang une coupe à figures rouges du commencement du IVe siècle, avec ornements qui ont dû être dorés, où l'on reconnaît le style du fabricant Meidias. Selon la mode du temps, la composition réunit des femmes et des jeunes gens dans des groupements de noble et poétique élégance, sans allusion à un sujet très précis. Parmi les autres aquarelles ou dessins de Mlle Evrard, citons une coupe avec Apollon monté sur le griffon et traversant la mer ; une seconde coupe avec un combat d'Arimaspe à cheval contre deux griffons, et, sur les fragments d'un grand cratère, une scène de toilette qui rassemble peut-être Adonis et Aphrodite avec leur cortège.

Quelques copies de fragments de vases appartenant à la collection Caïlet sont précieuses, parce qu'elles nous montrent la série chronologique des trouvailles faites sur le sol de Béziers même ; les importations grecques datent du VIe siècle et se sont prolongées jusqu'au IIIe.

Au Musée de Béziers, où la Société archéologique de la Ville et le conservateur M. Louis Paul ont bien voulu donner à notre dessinateur les facilités les plus grandes pour travailler, nous avons fait reproduire plusieurs pièces intéressantes, un petit cratère de style béotien archaïque (char et scène de chasse) ; un skyphos orné d'une figure de Nérée en dieu poisson, couvert d'écailles, d'un caractère très ancien ; une bouteille de la série dite protocorinthienne avec les apprêts d'une fête religieuse et une danse de femmes ; une amphore proto-attique à tableaux (lion rugissant, tête d'homme barbu) ; un skyphos de style protocorinthien à figures noires décadentes représentant Polyphème et le bélier d'Ulysse.

Au Musée de Montpellier, où nous avons également à adresser des remerciements à tous ceux qui ont accueilli et encouragé Mlle Evrard, la récolte fut plus importante encore : une bouteille de style protocorinthien qui, par un curieux hasard, sort de la même fabrique antique que la précédente et répète le même sujet avec des variantes ; une œnochoé et un plat rhodiens ; une amphore attico-corinthienne à quatre zones ; une belle hydrie chalcidienne avec scènes de combats ; une coupe à figures rouges du début du ve siècle, appartenant au groupe de Chélis ou de Chachrylion (exercices dans la palestre) ; enfin une grande amphore attique, d'un style magnifique qui date des environs des guerres Médiques et que l'on peut rattacher au groupe de Brygos : d'un côté, on voit un musicien barbu qui, la tête levée, chante en s'accompagnant de la lyre ; de l'autre côté, un homme drapé qui l'écoute.

Cette belle pièce, que tout musée s'honorerait de posséder, trouve son complément comme importance dans un autre produit de la céramique grecque, placé aujourd'hui dans une collection privée où il fut signalé pour la première fois par une élève de l'École du Louvre, Mlle d'Ormesson. C'est une grande coupe à figures rouges qui appartient à un artiste, M. Mottez, domicilié à Saint-Raphaël, dont le père fut lui-même un peintre bien connu et grand ami de M. Ingres. La coupe, trouvée dans les fouilles d'Étrurie, fut acquise à Rome vers 1837 par le père de M. Mottez qui la conserva toujours chez lui ; mais elle était restée inédite et le propriétaire actuel a bien

voulu en autoriser la publication. Elle porte sur l'anse la signature de Hiéron, un des plus féconds fabricants d'Athènes aux environs des guerres Médiques ; on connaît déjà de lui 37 vases ou fragments de vases. Le sujet nouveau ne rentre pas dans la série des tableaux mythologiques qui sont pour nous les plus précieux ; c'est une scène de banquet où des Athéniens couchés sur des lits de repos boivent et devisent joyeusement avec des courtisanes ; dans l'intérieur du vase, une Ménade danse, accompagnée par un Silène qui joue de la flûte. Hiéron recherchait volontiers ces images de la vie libre et voluptueuse, qui trouvaient leur place toute naturelle sur les poteries destinées aux banquets ; celle-ci est remarquable par la pureté des formes et la maîtrise du dessin. Grâce à la libéralité de M. Mottez, nous pourrons faire connaître aux savants et aux artistes une belle peinture grecque à ajouter aux autres.

En résumé, l'Académie jugera d'après ces dessins combien de pièces notables méritent d'être mises en lumière dans beaucoup de collections publiques ou particulières et quel intérêt nous avons à encourager des explorations de ce genre qui stimulent les bonnes volontés privées, renseignent les conservateurs sur la valeur des objets qui leur sont confiés et enrichissent les publications scientifiques de documents précieux.

COMMUNICATION

L'IDENTITÉ DE MAÎTRE JEAN DE MEUN ÉTUDIANT A L'UNIVERSITÉ DE BOLOGNE EN 1265-1269,

PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On ne peut que savoir gré à notre confrère M. le comte Durrieu d'avoir de nouveau attiré l'attention sur un contrat passé à Bologne, le 19 juillet 1269, entre un banquier italien et trois étudiants français, acte publié par Francesco Malaguzzi-Valeri dans l'*Archivio storico italiano* de 1896, mais qui n'avait pas éveillé d'écho de ce côté-ci des

Alpes. Avec sa grande compétence paléographique, notre confrère M. Prou a vu tout de suite que le nom d'un de ces étudiants, lu : *Johannes de Manduno* par le premier éditeur et traduit, de confiance, par : *Jean de Mandun*, devait être lu : *Johannes de Mauduno* et traduit par : *Jean de Meun*[1]. Sur ce point, il y a une remarque à faire. Le Père Sarti, à qui on doit un ouvrage capital sur l'Université de Bologne, le *De claris archigymnasii Bononiensis professoribus*, publié après sa mort, en 1769-1772, a lu correctement : *Johannes de Mauduno*[2].

Que l'étudiant français de Bologne s'appelât réellement *Jean de Meun* et appartînt au diocèse d'Orléans, il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Mais qu'il faille voir dans ce « maître Jean de Meun » le célèbre auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*, c'est une autre question. Je rappelle à l'Académie que, dans la séance où notre confrère M. le comte Durrieu nous a entretenus de cet étudiant (20 octobre 1916), j'ai fait des réserves sur le bien-fondé de ses conclusions, et déclaré qu'il me paraissait plus vraisemblable d'identifier le personnage avec un homonyme du poète, à savoir maître Jean de Meun, archidiacre de Beauce en l'église d'Orléans. Je me crois en mesure aujourd'hui de fournir la preuve qu'il y a eu réellement un quiproquo, et que l'histoire littéraire ne peut faire état de l'acte des archives de Bologne pour la biographie du second auteur du *Roman de la Rose*.

Ayant eu l'occasion de parcourir l'appendice du livre du Père Sarti intitulé : *Scholares illustres*, j'y ai relevé, sous l'année 1265, trois autres mentions de l'étudiant français, qui ont échappé à notre confrère M. le comte Durrieu. En voici le texte, tel qu'il se lit chez le Père Sarti :

1°. *Mag. Johannes de Mauduno qnd. Joh. Aurelian. Dioces.*

1. Voir *Acad. des inscriptions et belles-lettres, Comptes rendus des séances de l'année* 1916, p. 436 et s.

2°. *Mag. Joh. de Meduno qnd. Johan. Aurelian. Dioces.*

3°. *Mag. Johan. de Meduno qnd. D. Johannis militis Aurelian. Dioces*[1].

La dernière et la plus explicite de ces mentions établit que notre étudiant était fils de « feu noble Jean de Meun chevalier ». Or cet état civil est précisément celui de maître Jean de Meun, qui fut archidiacre de Beauce depuis 1270 jusqu'au 13 décembre 1303 au moins, lequel apparaît, dès 1259, avec le titre de « maître », en même temps que ses deux frères aînés, Gervais et Thibaud, qualifiés « écuyers » (*armigeri*), que son frère puîné Guillaume, qualifié comme lui « maître » et « clerc », et que sa sœur Azeline, tous cinq enfants « nobilis viri domini Johannis de Maugduno[2] ».

On peut souhaiter que les trois actes de 1265, qui ont passé sous les yeux du Père Sarti, soient retrouvés et publiés *in extenso*. Cette publication servirait utilement l'histoire des relations intellectuelles de la France et de l'Italie dans la seconde moitié du XIIIe siècle, relations dont le livre du Père Sarti, insuffisamment connu parmi nous, recèle beaucoup d'autres témoignages, et sur lesquelles on voudrait voir se porter un jour l'activité de quelque membre de l'École française de Rome. Si l'archidiacre de Beauce n'est pas le continuateur de Guillaume de Lorris, comme on l'a cru pendant longtemps, car ce continuateur s'appelait proprement Jean *Chopinel* (ou *Clopinel*) et il n'était pas noble, cet ecclésiastique est cependant digne d'intérêt, car il est à croire que son long séjour à l'Université de Bologne n'a été sans profit ni pour lui ni pour notre pays.

1. Ouvrage cité, 2e partie, p. 236, 1re col.

2. Voir *Le Roman de la Rose*, par Ernest Langlois, t. I (Paris, 1914), p. 13.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, de la part de M. le Dr L. Carton, correspondant de l'Académie, plusieurs brochures dont il est l'auteur, relatives à l'archéologie africaine :

1. *Découvertes faites en 1914 dans les fouilles de Bulla Regia.* Extr. du *Bulletin archéologique*, 1915.

2. *Suite à l'épigraphie funéraire de la colonia Thuburnica.* Extr. du *Bulletin archéologique*, 1915.

3. *Douzième chronique d'archéologie barbaresque (années 1913-1914).* Extr. de la *Revue Tunisienne*, n: 111 et 112.

4. *Les lignes d'auges des églises et des autres monuments de l'Afrique ancienne.* Extr. des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XLIX, 1915.

5. *Treizième chronique d'archéologie barbaresque (années 1914-15-16).* Extr. de la *Revue Tunisienne*, n. 121, 122 et 123.

Il offre également à l'Académie de la part de M. Bonnel, architecte du Gouvernement de l'Algérie :

Monument gréco-punique de la Souma (près Constantine). Extr. des *Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XLIX, 1915.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Maurice Vernes donne lecture d'un mémoire intitulé : *De la rive gauche du Jourdain et de l'assainissement de la mer Morte d'après la prophétie d'Ézéchiel.* C'est dans la dernière partie de son œuvre (chap. XL-XLVIII) que le prophète esquisse les conditions de la restauration du Temple, de ses services, de Jérusalem et du peuple d'Israël sur le sol d'où celui-ci vient d'être banni.

Dans cette restauration, d'un caractère idéal, mais reposant sur des données géographiques et topographiques d'une remarquable précision, les douze tribus d'Israël sont ramenées sur la

rive du Jourdain dans le Chanaan proprement dit, qui s'étend des oasis désertiques de Kadès jusqu'à Hamath dans la haute Syrie. Sept d'entre elles occupent sept rectangles placés entre la mer Méditerranée et le Jourdain et constituent autant de bandes parallèles dans la région nord. Cinq autres sont également disposées d'une manière analogue dans la région sud. Entre ces deux groupes figure un territoire réservé et consacré, formant un carré de 75 kilomètres environ de longueur sur 75 de largeur et réparti lui-même entre trois bandes parallèles, respectivement de 30, 30 et 15 kilomètres de largeur, attribuées, 1° aux prêtres aaronides et au Temple, 2° aux lévites, 3° à Jérusalem et au territoire destiné à nourrir ses habitants. Une source merveilleuse jaillit du Temple et fertilise le pays ; en se déversant dans la mer Morte, elle en assainit les eaux. Il semble que la Palestine doive être transformée en une plaine, bien arrosée, propre à la culture, que domineront le Temple et la ville de Jérusalem, complètement séparés l'un de l'autre. Le souffle puissant qui a inspiré cette vision d'avenir nous amène à prendre notre parti, sans trop d'efforts, des particularités, des singularités même de la reconstitution projetée.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Salomon Reinacu est élu membre de la Commission du prix Angrand, institué à la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. Chavannes, décédé.

LIVRES OFFERTS

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« Le comte Caix de Saint-Aymour, à qui vous avez attribué l'année dernière le prix La Fons-Mélicocq, m'a chargé d'offrir en son nom à l'Académie un nouveau volume qu'il vient de faire paraître. Ce volume intitulé : *Autour de Noyon, sur les traces des barbares*, est le résumé d'une enquête entreprise par l'auteur au lendemain du jour où les Allemands ont reculé leur ligne en Picardie. M. de Caix a visité toutes les communes évacuées, il y a pris un grand nombre de photographies et il a recueilli de la bouche même des habitants une foule de

détails précieux sur les actes de barbarie commis par l'ennemi. Ce qui augmente beaucoup l'intérêt de l'ouvrage, ce sont les notices historiques qui y sont disséminées. M. de Caix s'est attaché à faire connaître le passé des monuments ou des châteaux ravagés ou totalement détruits. Par là son livre rentre dans le cadre des travaux dont s'occupe l'Académie. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de Mlle Thédenat, en souvenir de son frère, notre regretté confrère, l'abbé Henri Thédenat, deux ouvrages qui présentent un intérêt particulier à cause des notes manuscrites dont il les a enrichis :

1° *Les inscriptions romaines de Fréjus*, 1884, 1 vol. relié, interfolié et annoté ;

2° *Pompéi*, 1916, 1 vol. relié, interfolié. Ce précieux volume porte à chaque page des corrections, additions, et remarques importantes en vue d'une nouvelle édition que l'auteur se proposait de faire lorsque la mort est venue le frapper.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Frits Holm, explorateur, adresse à l'Académie une lettre de condoléance à propos de la mort de notre regretté confrère, M. Chavannes.

M. Maurice Prou annonce que la Commission du prix Duchalais (numismatique du moyen âge) a décerné ce prix aux *Mélanges* de numismatique du moyen âge présentés par M. le comte de Castellane.

Au nom de M. François Thureau-Dangin, son confrère mobilisé, le P. Scheil lit un travail sur un lot de tablettes acquises récemment par le Musée du Louvre, tablettes du xive siècle avant notre ère appartenant à la collection dite d'*El-Amarna*.

Les documents en écriture cunéiforme font partie de la correspondance échangée entre les rois d'Égypte, Aménophis III et Aménophis IV, et les gouverneurs des pays de Syrie et de

Palestine plus ou moins indépendants, plus ou moins vassaux de l'Égypte.

Ce nouvel appoint à la collection d'El-Amarna ajoute de très intéressants détails à ce qu'on savait déjà de l'état politique et militaire de la Syrie et de la Palestine vers 1400 avant J.-C.

M. Moret interprète une inscription de la VIe dynastie récemment retrouvée à Edfou (Haute-Égypte). Elle contient la biographie du monarque Pepinefer, qui fut élevé à la cour pour y apprendre la doctrine de fidélité au suzerain, et qui, par la suite, administra sagement sa province ; elle apporte des renseignements nouveaux sur l'organisation des fondations perpétuelles pour le culte des morts, et sur l'assistance publique dans l'ancienne Égypte[1].

M. Salomon Reinach, étudiant dans Lucain (VIII, 245) le trajet de Pompée fugitif autour de l'île de Samos, qualifiée à tort de petite (*parva*) dans les manuscrits de la Pharsale, propose de substituer à ce mot impropre celui de *laeva* : Pompée, s'engageant dans le passage entre Samos et Icarie, laisse Samos à sa gauche.

COMMUNICATION

UN NOMARQUE D'EDFOU AU DÉBUT DE LA VIe DYNASTIE,

PAR M. A. MORET.

Une inscription découverte à Edfou vient de révéler la carrière du nomarque Kara[2], surnommé Pepinefer, sous les trois premiers rois de la VIe dynastie : Teti, Pepi I, Merenra'

1. Voir ci-après.

2. G. Daressy, *Inscriptions du mastaba de Pepinefer à Edfou* (Annales du Service des antiquités de l'Égypte, XVII (1917), p. 130-140). La traduction de M. Daressy demande des corrections ; j'indiquerai mes lectures des passages rectifiés.

(vers 2520-2480 av. J.-C.). Après un proscynème à Anubis et Osiris, le récit commence :

[3] « *Étant enfant, porteur de hache au temps du roi Teti, je fus amené au roi Pepi (I) pour être élevé parmi les enfants des nomarques, et pour être placé comme ami-unique directeur des tenanciers du pharaon, sous le roi Pepi.* »

Sous Teti, Ḳara était *ḥwn* « enfant », âge compris entre 4 et 16 ans ; sous Pepi I, il est encore enfant, puisque ce roi s'occupe de le faire « élever ». En supposant que le tiers de son enfance se soit écoulé sous Teti, Ḳara aurait eu 8 ans l'an I de Pepi I ; de 8 à 16 ans il fut « élevé parmi les enfants des chefs-supérieurs », c'est-à-dire des « nomarques » (*mm mšw ḥrjw-ḏa'ḏa'w*). On savait déjà que plusieurs grands dignitaires de la VIe dynastie ont été élevés parmi les « enfants royaux » (*nšwt mšw*) ; mais notre texte nomme pour la première fois les « enfants des nomarques » groupés en collège. A la cour des Ptolémées on distinguait aussi les βασιλικοὶ παῖδες et les παῖδες τῶν τιμωμένων ὑπὸ τοῦ βασιλέως[1] ; l'institution remonte donc à l'ancien empire. Ces enfants servaient d'otages qui garantissaient au roi la fidélité des nobles provinciaux.

Le titre de nomarque = « celui qui est en tête du nome » *ḥrj ḏa'ḏa' n spt* (avec ou sans l'épithète *a'a'* « grand ») est une conquête des familles nobles du Sud ; son apparition au début de la VIe dyn. indique la transformation des nomes, jusque là provinces royales, en principautés de type féodal, administrées par des chefs

1. Lumbroso, *Recherches ...*, p. 208 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, III, p. 107.

locaux héréditaires[1]. Jusqu'ici le plus ancien nomarque connu était Khououj, du nome du Lièvre, en l'an 25 de Pepi I ; notre Kara ne sera nomarque que sous Merenra', mais son père vivait déjà « en cette dignité de nomarque de la terre du nome Wts-Hor » (inscription IV, l. 3). Ainsi le IIe nome de la Haute Egypte, Edfou, avait un nomarque sous Teti. La maison princière d'Edfou serait, jusqu'à plus ample informé, la plus ancienne famille de nomarques connue, et à cette époque il existait déjà à la cour un collège pour les fils des nomarques. Si les Pharaons n'ont pu combattre cette évolution du Sud, du moins ont-ils tenté d'inculquer aux fils des nomarques le respect de la dynastie et l'amour du régime. La stèle de Sehetepibra' (XIIe dyn.) a conservé un hymne au roi qui résume la doctrine *sbjt* enseignée aux jeunes nobles[2]. Teti et Pepi I ont visé le même but d'endoctrinement, lorsqu'ils créèrent un collège à la cour pour Kara et les autres pupilles royaux.

Ces enfants ont des emplois à la cour : porteurs de hache, de couronne, de sceptre, de sandales, de naos[3], ils relevaient du service de la sacristie royale, la « maison d'adoration » (*per-douat* [4], où le roi revêtait ses parures (*ḫakr*) ; aussi se vantent-ils d'approcher le roi de près, de connaître « tous les mystères du roi », de figurer « dans toutes les fêtes du couronnement[5] ». Pourquoi utiliser des enfants si jeunes ? Rappelons que tout roi renouvelle sur

1. G. Maspero, *Histoire*, I, p. 296, 414 : Éd. Meyer, *Histoire*, II, § 263.
2. G. Maspero, *Études de Mythologie*, IV, p. 162.
3. Phtahshpses (*Urk.* I, 51) : Ouni (I, 98, 105) ; Ibi (I, 142) ; Da'ou (*C. R. Acad.* 1916, p. 553) ; sous le moyen empire, cf. : Brit. Museum, *Eg. Stelae*, II, pl. 8, 21. Sur le titre de pupille royal *nswt šd̲t*, cf. mes *Chartes d'immunité*, ap. *J. Asiatique*, 1917, II, p. 368, n. 1.
4. Kara est « officiant, chef du mystère du *per-douat* », *Annales*, p. 131.
5. *Urk.* I, 53.

terre la vie d'Horus, fils d'Osiris ; or, lorsqu'Horus fut couronné, il n'était qu'un enfant (*ḥwn*) qui se cachait à Bouto pour échapper à Seth-Typhon ; donc tout pharaon à son avènement et quand il renouvelle son couronnement, est réputé, quel que soit son âge réel, avoir l'âge d'Horus enfant. A ce roi-enfant il fallait une cour juvénile ; aussi les fils des nomarques étaient-ils instruits à jouer des petits rôles dans le mystère, ou drame sacré, du couronnement d'Horus-pharaon [1].

Sous Pepi I, Kara, arrivé à l'âge d'homme, prend un surnom « Pepi est bon » = Pepinefer, qui est imité du nom de son royal patron. Il remplit les charges d'« ami unique », attaché au culte du roi, et de « directeur des tenanciers » de la pyramide royale. Si Pepi I a régné 25 ans, Kara avait environ 33 ans à la mort de ce roi. Merenra', fils et successeur de Pepi I, va faire de Pepinefer un nomarque.

« *La majesté du roi Merenra' me fit remonter le Nil* [2] *jusqu'au nome Wtes-Hor, en qualité d'ami unique, nomarque* [3], *en qualité de directeur des grains du Sud* [4], *directeur des prophètes* (*d'Edfou*), [4] *à cause de l'excellence de ma considération dans le cœur de sa Majesté. Ma consécration me vint lors d'une fête et* (*me mit*) *en tête de tout nomarque du Sud entier et de tout chef député par le Sud entier.* »

Dès l'an I de son règne, Merenra' remonta le Nil jusqu'à Éléphantine ; c'est alors qu'il installa Pepinefer nomarque du IIe nome (Haute Égypte), à Edfou, dans la ville où le père de Pepinefer avait rempli la même fonction. Notre texte indique expressément que le fils d'un nomarque ne

1. Cf. Mariette, *Abydos*, I, 25, 30 *b* ; Sethe, *Urk.*, IV, 898, l. 9-11.
2. Lire : *rdjin ḥm n M. ḥnt(j)r*, etc. ; cf. *Urk.* I, 83, l. 14, 87, l. 4.
3. Ici 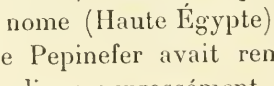 : l. 1 *ḥrj ḏa'ḏa' a'a'n spt.*
4. *m imra' itw šma'* ; cf. *Urk.* I, 77, l. 15.

succède à son père qu'après une investiture de par le roi[1]. C'est un « sacre » (*nḏ* 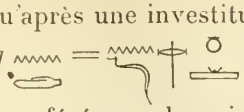), comportant onction d'huile rituelle conférée par le roi dans une fête où assistent les nomarques et chefs délégués du Sud[2]; trait qui rapproche la féodalité égyptienne des usages de notre moyen âge. Sous Merenra', il y avait donc des nomarques dans toute l'Égypte du Sud. Pepinefer se vante d'avoir été mis « en avant » 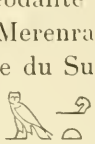 *m ḥa't* de tous ces nomarques; cependant il ne mentionne pas ici le titre *ímra' sma'* que porte le « directeur du Sud », vice-roi créé par les Pharaons, au début de la VIe dynastie, pour contrôler les nomarques du Sud. Pepinefer prend bien ce titre dans de courtes inscriptions de sa tombe; mais il y insiste si peu, qu'il ne fut peut-être que vice-roi honoraire[3]. Merenra' avait choisi comme directeur du Sud effectif Ouni; sa présence exclut celle de Pepinefer. D'ailleurs Ouni est par excellence le lieutenant du roi; Pepinefer est un nomarque, un chef féodal du Sud, que l'amitié du roi, son ancien compagnon d'enfance, avait mis hors de pair.

« *J'ai agi en sorte que les bestiaux de ce nome soient au-dessus des bestiaux dans l'écurie*[4] *et en tête du Sud entier, ce que je n'ai point trouvé, certes, de la part du nomarque existant dans ce nome auparavant*[5], [5] — *grâce à ma vigi-*

1. Je lis : *Ij-n-j nd-j m ḥb* : sur le terme technique du sacre, *nd*, *nḏ*, cf. *Recueil*, XXVIII, p. 184, et *C. R. Acad.* 1916, p. 554.

2. Pour les « directeurs du Sud » le roi promulgue un décret de nomination (*C. R. Acad.* 1914, p. 554). Sous la XVIIIe dyn. le Vizir est installé en fonctions par le roi suivant un cérémonial connu (tomb. de Rekhmara').

3. Cf. Ed. Meyer, *Histoire*, II, § 264.

4. Lire *wḏa'* 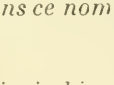 : il s'agit ici des bestiaux fournis par le nomarque aux écuries de la Cour (*pa'wḏa' n ḫnw*, Brugsch, *W. S.*, p. 378).

5. Voir phrase analogue, E. de Rougé, *Inscriptions H.*, p. 161.

lance[1] *et à la perfection de mon administration*[2] *des biens de la Cour. Je fus le chef du secret de toute parole venue*[3] *de la Porte d'Éléphantine et des pays étrangers du Sud.* »

Notre texte précise le rôle d'un nomarque vis-à-vis du roi ; pour le bien comprendre, il faut définir sur quels territoires le nomarque exerçait son autorité. 1° Des terres du nome, une partie, probablement considérable, appartenait à la famille qui, par la force ou par faveur, avait obtenu du roi la direction de la province : Pepinefer administre donc d'abord « les biens de la maison de son père » *ỉḫwt nw tf* (*Siut*, pl. VII, l. 268). 2° Le nomarque reçoit, d'autre part, à titre d'apanage, des terres dont le revenu est attaché à sa fonction ; ce sont « les biens de la maison du prince » *ỉḫwt pr ha'tja'* (*Siut*, ibid.). 3° Il subsiste, dans chaque nome, un domaine royal, que la féodalité a plus ou moins entamé ; ce sont « les biens de la cour » ici désignés : *ỉḫwt n ḥnw*; le nomarque reçoit la charge de les administrer (*ḫrp*). Ce sont les « biens de la cour » que Pepinefer nomme seulement ; là son activité profite directement au roi ; mais de ses propres biens et des biens du prince, il parle aussi par prétérition. Le roi, suzerain du nome, en garde la propriété éminente ; tout nomarque paie, sur ces deux catégories de terre, impôts et corvées, que le vice-roi du Sud recense et perçoit pour le fisc royal. Si Pepinefer accroît la

1. Pour *n rś-tp* , cf. *Urk.*, I, p. 127, 129.

2. Sur le sens de *ḫrp iḫtw*, cf. A. Moret, *Chartes d'immunité*, III, ap. *J. Asiatique*, 1917, II, p. 446.

3. Voir la variante : *iw-t* pour *innt*, p. 134, IV, l. 6.

valeur de son patrimoine et de son apanage, les impôts levés au prorata, rendent davantage : d'où la satisfaction du roi à constater que le cheptel du nome, recensé chaque année [1], augmente en nombre et en qualité. Ainsi Pepinefer est-il à la fois le vassal et l'intendant du Pharaon. Il se vante d'avoir été loué par le roi pour avoir amélioré le rendement du IIe nome, sans réfléchir qu'il fait ainsi la critique de son propre père, son prédécesseur.

Pepinefer est aussi chef du service des « renseignements venus de la porte d'Éléphantine et des pays étrangers ». Ceux-ci sont les régions entre la 1re et la 2e cataracte conquises par Pepi I. Aux nomarques du Ier nome (Éléphantine) Merenra' laissait la direction des forces militaires et l'exploration du haut Nil [2] ; mais les services politiques semblent centralisés à Edfou, entre les mains de Pepinefer, dont le loyalisme était éprouvé. La mention de la « porte d'Éléphantine » *ra' a'a' 'Abw* (var. p. 134, IV, l. 6) est la plus ancienne connue. La célèbre φρουρά, dont Hérodote signale l'importance (II, 30) existait donc dès l'ancien empire ; nous la retrouverons à Éléphantine sous tous les régimes.

Après le service du roi, voici ce qu'a fait Pepinefer pour ses propres administrés :

« *J'ai donné du pain à l'affamé, des vêtements à celui qui était nu, grâce à* [3] *ce que j'ai trouvé dans ce nome. J'ai donné des vases de lait* [4] *; j'ai mesuré à boisseaux* [5] *les*

1. Inscriptions d'Ouni, l. 36; Ed. Meyer, *Histoire*, II, § 264.

2. Inscriptions d'Herkhouf et de Pepinekht; cf. sur le rôle des nomarques d'Éléphantine ce que dit Gardiner. *Aeg. Zeitschrift*, 45, p. 138.

3. Le sens des l. 5-6 est méconnu par M. Daressy. Ici *n* introduit la phrase relative (au neutre) *n gmt-n-j*.

4. Le mot *ma'hrwt* est rare sous l'ancien empire ; cf. *J. Asiatique*, 1917, II, p. 142, n. 2.

5. Lire : *iw ḫa'-n-j itw šma' m pr-dt n ḥkr*.

grains du Sud, (provenant) de la fondation-perpétuelle, pour l'affamé que j'ai trouvé dans ce nome. [6] *Tout homme, que j'ai trouvé dans ce nome n'ayant pour lui que les grains*[1] *d'un autre, moi, j'ai changé la condition de tout homme en cet état*[2] *au moyen de la fondation-perpétuelle. Moi, j'ensevelis tout homme de ce nome qui n'a pas de fils avec les linceuls provenant des biens*[3] *de la fondation-perpétuelle. J'ai mis la paix dans tout pays étranger dépendant de la Cour par la perfection de ma vigilance à ce sujet, et j'ai été loué à ce sujet par mon Seigneur. J'ai délivré le pauvre de la main de plus riche que lui, j'ai départagé les frères, de façon à ce qu'ils soient en paix.* »

Plusieurs des nomarques de la VIe dynastie ont composé des panégyriques similaires ; Pepinefer révèle cependant un détail nouveau : il insiste sur les moyens employés pour soulager la misère publique ; il indique qu'il a corrigé les injustices du sort par une utilisation judicieuse des ressources que lui procuraient les biens de la « fondation-perpétuelle », le *per-ḏet* . Qu'est-ce donc que le *per-ḏet* ? Le sens littéral est « maison d'éternité » ou « maison perpétuelle » ; on traduit d'ordinaire « le tombeau ». Si nous adoptons ce sens, Pepinefer distribue aux malheureux les biens destinés au service de son propre tombeau ; un tel désintéressement serait invraisemblable. Mais *per-ḏet*

1. L'explication de *ṯa'bt* par Daressy est contredite par le pap. de Leide (Brugsch, *W. S.* p. 1400 = Gardiner, *Admonitions*, p. 68) : « celui qui n'avait pas de grains est maintenant possesseur de greniers : celui qui devait aller chercher pour lui-même des grains *ṯa'bt* , maintenant en exporte ».

2. Lire : *inwk ḏb(w) sa'nb n š m pr-ḏt.*

3. Lire : *ḥbš m išt ḏt.* L'examen de l'original, ou d'une photographie permettrait de décider s'il faut préférer à *išt*, la lecture *mrjt*, qui

ne désigne que rarement « tombeau », et le plus souvent une organisation complexe, qui comprend : 1° un matériel considérable, champs, villages, domaines, maisons, tombeaux, chapelles ; 1° un cheptel par milliers de têtes d'animaux variés ; 3° un personnel administratif : directeurs, comptables, bureaux ; technique : artisans, chasseurs, bergers, laboureurs, serfs ; religieux : prêtres de *ka*, officiants, agents de la nécropole, etc., sans compter les simples *nḏt* « dépendants du *ḏet* », *sn ḏt* « frères » ou « confrères du *ḏet* ». Tous ces biens, tous ces gens appartiennent-ils à un simple tombeau ? Je ne puis le croire. J'entends « maison d'éternité » au sens administratif qu'a « maison », et j'interprète « bureau de la fondation-perpétuelle », ou « fondation-perpétuelle », c'est-à-dire « service des biens funéraires ».

Dans laquelle des catégories définies plus haut, devons-nous classer les « biens du per-ḏet » (*ist*[1] *ḏt*) ? Les textes de Siout (XIIe dyn.) disent formellement que les grains du per-ḏet proviennent, en partie, des récoltes du prince et de tout vassal du nome (éd. Griffith, pl. VI, l. 279) ; ce sont des grains payés à titre de redevance, au fisc royal. Le *per-ḏet* est donc une administration d'État. Les terres du *per-ḏet* sont disséminées dans tout le Sud et le Nord de l'Égypte ; elles proviennent, 1° du domaine royal, quand le roi concède à ses « amakhou » une fondation-perpétuelle pour leur assurer tombeaux et offrandes ; 2° des domaines privés, quand un particulier dispose d'une partie de sa fortune pour « fonder un bien perpétuel » en vue de son culte funéraire. Le personnel technique était

donnerait le sens satisfaisant aussi de « linceuls du *tissage* de la fondation perpétuelle ». Sur *mr* « métier à tisser », cf. *Aeg. Zeitschrift*, 45, p. 88.

1. *Ist* est une forme parallèle à *iḫt*, cité p. 8.

recruté parmi les agriculteurs et les artisans attachés à la terre et aux villages érigés en fondations perpétuelles ; le personnel religieux, parmi les confréries funéraires (prêtre de *ka*) avec lesquelles chacun pouvait passer contrat ; le personnel administratif constituait une administration royale, dont le nomarque avait la direction, notre texte en témoigne. Le nomarque présidait donc à la distribution des revenus du per-ḏet aux bénéficiaires ; mais si la gestion était prospère, les terres et les industries pouvaient donner un rendement supérieur aux services d'offrandes prévus. De ces excédents le nomarque disposait pour nourrir les indigents, corriger les infortunes, assurer le culte des morts sans postérité : il tirait du per-ḏet un service d'assistance publique.

Nous comprenons mieux, maintenant, les déclarations humanitaires que contiennent les tombeaux des nomarques ; nous avions cru que ces panégyriques n'étaient que lieux communs ou vantardises ; les textes se taisaient, en effet, sur la source de ces libéralités ; nous la connaissons grâce à Pepinefer : la source, c'était le per-ḏet. Là où nous avions vu les effets d'une générosité individuelle, il faut reconnaître le fonctionnement d'une institution sociale, qui mérite, à l'avenir, d'être mieux étudiée.

Voici la fin de l'inscription : [7] « *Je suis l'aimé de son père, le loué de sa mère, celui qu'aiment ses frères. Ah, les vivants qui sont sur terre et qui passeront vers ce tombeau ! S'ils aiment le roi, ils diront : milliers de pains, de bière, de bœufs pour l'ami unique Pepinefer.* »

Tel est ce nouveau texte qui fournit une contre-partie utile à la biographie d'Ouni : celle-ci décrit les actes du « directeur du Sud », c'est-à-dire du plus haut fonctionnaire royal dans le Sud, tandis que le récit de Pepinefer nous éclaire sur la vie d'un de ces fils des grandes familles provinciales, qui se taillaient des fiefs dans le domaine royal, et que le Pharaon croyait incorporer à son administration en faisant d'eux des nomarques. Grâce à Pepinefer, nous

discernons mieux le but de l'éducation donnée par le roi aux enfants des nomarques, les devoirs du nomarque vis-à-vis du roi, et l'institution administrative et sociale du per-det.

Après Merenra', dont le règne n'excède guère sept ans, Pepinefer ne nomme plus aucun roi. Il est donc douteux qu'il ait servi sous Pepi II, et qu'il ait dépassé l'âge de 40 ans.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, notre correspondant M. Percy Gardner, professeur d'archéologie à l'Université d'Oxford, un nouvel ouvrage de numismatique grecque qu'il vient de publier, sous ce titre : *A History of ancient Coinage, 700-300 B. C.* (in-8° ; 453 pages et onze planches. Oxford, 1918). C'est un livre de doctrine où chaque chapitre n'est pas seulement la synthèse raisonnée et critique de tout ce qui a été écrit d'important depuis une cinquantaine d'années dans le domaine de l'histoire monétaire de la Grèce ancienne ; l'auteur domine en maître son sujet, il l'envisage sous tous les aspects, formulant ses vues personnelles qu'il s'efforce sobrement de justifier avec la compétence qu'il s'est, depuis longtemps, acquise parmi les numismates.

« L'exiguïté de la place réservée dans nos *Comptes rendus* aux présentations d'ouvrages ne me permet pas de m'étendre comme il conviendrait sur le nouveau livre de M. Percy Gardner dont chaque chapitre est comme le dernier mot de la solution d'une importante question numismatique longtemps débattue.

« Je dois donc me borner à constater que M. Percy Gardner n'ignore aucun des problèmes à résoudre, et que sur tous il se prononce et s'efforce de justifier son opinion. Le jugement de M. Percy Gardner mérite toujours la plus grande considération lors même qu'on ne l'adopte que sous réserve ; aussi, je me propose de revenir ailleurs plus amplement sur ce solide exposé de l'histoire monétaire de la Grèce durant les quatre premiers siècles de son développement. »

M. Camille Jullian offre à l'Académie : 1° de la part de M. Hubert, Rouger, député du Gard, une monographie de *Calvisson*[1] ; il s'agit

1. *Calvisson*, Nîmes, 1913, Coopérative l'Ouvrière, in-8° de 144 p.

d'une petite localité du Gard, située en pleine Vaunage, héritière du fameux *oppidum* celtique de Nages, et qui s'est appelée jadis *Arandunum*. M. Hubert Rouger suit les destinées de la localité durant tout le moyen âge et les temps modernes jusqu'en 1789, à l'aide des archives municipales de Calvisson. J'ai eu moi-même l'occasion de visiter ces archives. Elles sont fort riches : toute une bourgade rurale de notre Languedoc y revit. Calvisson fut célèbre au temps de Philippe le Bel par la seigneurie du fameux Nogaret, au temps des Camisards, par Cavalier.

2° *La Caverne de l'Adaouste*, par J. et C. Cotte. Paris, 1917, in-8° de 50 p. — Découverte de nombreux éléments néolithiques, en particulier de produits organiques ou inorganiques se rattachant à la teinturerie, kermès, ocre, guesde. Par suite, très précieuse contribution à la chimie industrielle des temps néolithiques.

3° De la part de M. Raoul Montandon, une brochure intitulée : *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques du canton de Genève* (Genève, 1917, in-8°). L'Académie connaît déjà les travaux bibliographiques de M. Raoul Montandon. Voici, de lui, un nouveau répertoire, dont on ne peut répéter que le bien dit du précédent : *Bibliographie des travaux..... du canton de Genève et régions voisines*.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour deux hommages :

1° « J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Cowley, bibliothécaire de la Bodleian Library, le savant hébraïsant qui est au premier rang des orientalistes anglais, un ouvrage en deux volumes intitulé : *The Samaritan Liturgy* [1]. C'est une œuvre considérable qui a coûté à l'auteur de longues années de recherches et de travail. Il a relevé ou déchiffré et transcrit en caractères hébraïques courants, et commenté tous les manuscrits rentrant dans son sujet qui se trouvent dispersés dans les principales bibliothèques et collections publiques : au Vatican, au British Museum, à Oxford, Manchester, Paris, Berlin, Gotha, etc. La matière première ainsi recueillie, et élaborée avec une rare érudition, forme une masse imposante de 880 pages d'impression compacte de textes originaux. Elle constitue le second volume. C'est un véritable *Corpus liturgicum* comprenant les hymnes, prières, oraisons, etc., employées dans les divers offices et cérémonies. Le premier volume est consacré tout entier à une introduction des plus remarquables, où l'auteur expose et discute les principales questions d'ordre philologique,

1. Oxford, at the Clarendon Press, 1909 ; xcix-879 pp. in-8°.

historique et religieux soulevées par l'étude approfondie de ces documents rendus ainsi accessibles à la critique scientifique.

« J'y signalerai surtout les pages magistrales où M. Cowley recherche et fixe avec précision les phases par lesquelles a passé, au cours des siècles, la langue écrite des Samaritains.

2° « J'ai l'honneur d'offrir encore, de la part de M. Vassel, un article de lui, extrait de la *Revue Tunisienne* et intitulé : *L'inscription des Ethniques*. Dans ce mémoire, l'auteur essaie de reconstituer l'ensemble d'une grande inscription latine dont les fragments, au nombre de treize ou quatorze, ont été successivement découverts à Carthage, à plusieurs années d'intervalle. Elle contient la liste des noms de nombreuses localités de la province d'Afrique, représentées par leurs ethniques correspondants. M. Vassel incline à croire qu'il s'agit d'un édit impérial, peut-être de Théodose le Grand, modifiant le régime de l'annone dans la province d'Afrique et réglant les redevances des différentes villes de cette province. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

121

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 1er MARS

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. le comte de Castellane, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, remercie l'Académie de lui avoir fait l'honneur de lui attribuer le prix Duchalais. Il lui a semblé qu'au milieu des souffrances présentes, la somme de mille francs attachée au prix de numismatique ne pouvait être mieux employée qu'en la consacrant au soulagement de nos pauvres blessés. Il met donc cette somme à la disposition de l'Académie en faveur de l'hôpital militaire entretenu par l'Institut de France.

M. le comte R. de Lasteyrie a adressé au Secrétaire perpétuel, qui en donne lecture, la lettre suivante :

« Le Saillant (Corrèze), 28 février 1918.

« Mon cher Secrétaire perpétuel,

« Vous m'avez fait envoyer une délibération de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise protestant contre le nom de *gothique* appliqué à l'architecture du XIIIe siècle et demandant à l'Académie son opinion sur l'opportunité qu'il y aurait à substi-

tuer un autre vocable à celui-là. La question n'est pas nouvelle, et j'y ai suffisamment réfléchi depuis le jour où j'ai commencé à professer l'archéologie du moyen âge pour n'être pas embarrassé d'y répondre. Je regrette seulement que l'hiver, assez rigoureux cette année, et la difficulté croissante des communications ne me permettent pas de faire en ce moment le voyage de Paris, car j'aurais été heureux d'exposer en détail à l'Académie les raisons qui doivent, à mon avis, l'empêcher d'adhérer à la délibération qui lui est soumise. Ces raisons peuvent se résumer ainsi :

« L'Académie ne saurait approuver la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise de se prononcer pour la suppression du terme *gothique*, avant de savoir comment on le remplacera.

« Cette épithète, d'ailleurs, ne mérite pas les critiques qu'on lui a adressées. La principale est qu'elle semble attribuer aux Goths l'invention de l'architecture ainsi dénommée. Mais cette objection a peu de valeur, car tout le monde sait que, depuis longtemps, le terme *gothique* a pris dans notre langue le sens de vieux, de passé de mode. C'est dans cette acception que Boileau l'a employé en parlant des idylles *gothiques* de Ronsard, et personne ne lui a jamais reproché cette expression sous prétexte qu'elle pourrait donner à croire que ces idylles étaient écrites dans la langue des Goths.

« Le mot est aujourd'hui compris de tout le monde, il a conquis droit de cité dans toutes les langues savantes de l'Europe. Il est d'un usage courant en anglais, en allemand, en italien. Il a été employé par nos meilleurs écrivains, Mérimée, Vitet, Viollet-le-Duc, Quicherat. Il n'y a aucune bonne raison pour ne pas continuer à faire comme eux.

« J'ai développé ces idées il y a quelque vingt-trois ans dans un article du *Bulletin monumental*, qui reçut l'adhésion des meilleurs archéologues de l'époque. Malheureusement il fut peu répandu et il semble un peu oublié aujourd'hui. Je vous en envoie un des rares exemplaires que je possède, et je viendrai volontiers vers la fin de mars en discuter les conclusions devant l'Académie. Si elle les approuve, je m'offre à les reprendre sous forme de rapport ou de communication, qui pourrait être inséré, si mes confrères le jugent à propos, dans un de nos recueils.

« En attendant, je vous adresse cette lettre dont vous ferez tel

usage que vous voudrez, et je vous prie d'agréer, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

« R. DE LASTEYRIE. »

Sous ce titre : « Un petit problème de littérature comparée », M. Louis LEGER lit une notice sur un sonnet fort admiré du poète espagnol Quevedo, dont il a retrouvé la reproduction intégrale dans les œuvres d'un poète polonais mort en 1580, Szarzinski. M. Leger conclut de ce rapprochement que les deux poètes ont dû tous deux imiter un archétype commun. Cet archétype, il l'a retrouvé dans les poésies latines de l'italien Vitalis ou Vitali qui fut également connu en Espagne et en Pologne[1].

M. Théodore REINACH présente une observation.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie que le Comité du « Journal des Savants » a élu comme membre M. CORDIER en remplacement de M. Chavannes, décédé.

M. Antoine THOMAS entretient l'Académie de l'origine de l'expression « Maître Aliboron », employée par La Fontaine après bien d'autres. Il montre que le mot *Aliboron* paraît être une déformation du mot *Elleboron*, nom d'une plante bien connue dont un glossateur de Marcianus Capella a fait un maître philosophe : confusion qui a fait fortune.

MM. LEGER, Théodore REINACH et DURRIEU présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

UN PETIT PROBLÈME DE LITTÉRATURE COMPARÉE,

PAR M. LOUIS LÉGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai eu, il y a bien des années, l'occasion de m'occuper de littérature espagnole. En lisant la traduction française de l'histoire de cette littérature par l'Allemand Bouterweck, j'y ai remarqué un sonnet du poète Quevedo dont je crois

1. Voir ci-après.

devoir reproduire ici la traduction telle qu'elle se trouve dans l'édition française de Bouterweck :

« Tu cherches Rome dans Rome, ô voyageur. C'est son cadavre que te montrent ces murailles, et le mont Aventin renferme son tombeau.

« Le mont Palatin s'élève encore où elle régna jadis et cache dans son sein des médailles rongées par le temps : monuments du ravage des siècles plus que de la gloire des Latins.

« Le Tibre seul lui reste, et ses eaux, qui la baignaient quand elle était une cité, aujourd'hui qu'elle est une tombe, semblent la pleurer par leur murmure plaintif. O Rome ! de toute ta grandeur, de toute ta beauté tu as perdu ce qui était permanent et solide, et ce qui fuit toujours t'est seul demeuré fidèle[1]. »

Ce sonnet m'avait frappé par son allure héroïque, sa grandiloquence, et je me plaisais, comme Bouterweck, à y voir une production caractéristique du génie espagnol. Grande fut ma surprise lorsque tout récemment, en parcourant les œuvres d'un poète polonais de la Renaissance, Nicolas Sep Szarzynski, j'y rencontrai un morceau de quatorze vers intitulé : Épitaphe de Rome. Ce morceau était absolument identique au sonnet de Quevedo. Une question se posa aussitôt. Lequel des deux poètes s'était inspiré de l'autre ? Quevedo était né en 1580 et mourut en 1645 ; Sep Szarzynski, sur la vie duquel on sait d'ailleurs peu de chose, était mort en 1581. Les œuvres poétiques de Quevedo ont été imprimées pour la première fois en 1648, celles de Sep Szarzynski en 1601. Il est donc mathématiquement impossible d'admettre que l'un des deux poètes se soit inspiré de l'autre. On doit nécessairement supposer qu'ils se sont tous les deux inspirés d'un modèle commun. Quel était cet archétype ? Les éditions des classiques polo-

1. Bouterweck, édition française. Paris, 1812, t. II, p. 127.

nais de l'Académie de Cracovie ne donnent, en général, que des textes nus [1]. Par bonheur l'éditeur de Sep Szarzinski a fait une exception pour le morceau qui nous intéresse. Il nous dit :

« Ce morceau accompagné du texte original est donné par Wargocki dans son ouvrage sur la Rome païenne et chrétienne avec l'original latin de Vitalis. » Je n'ai pu me procurer le texte de Wargocki. Ce Vitalis ne figure pas dans nos répertoires biographiques. J'ai pu découvrir ses œuvres grâce à une indication de Brunet. Elles figurent au t. II des *Delitiæ Italorum poetarum* publié à Francfort en 1608 par les soins de Ranutius Gherus (ce nom est le pseudonyme du fameux philologue Jean Gruter), p. 1422.

La pièce est en distiques. Je n'en citerai que le premier et le dernier.

Qui Roma in media quæris, novus advena, Romam
Et Romæ in Roma nil reperis melius,
. . . . . .
Disce hinc quid possit Fortuna : immota labescunt,
Et quæ perpetuo sunt agitata manent.

L'édition que j'ai sous la main est un Corpus qui reproduit certainement un texte antérieur dont je n'ai pas connaissance et qui avait été sous les yeux du poète polonais. Ce texte était évidemment celui de l'édition d'Anvers ou de celle de Venise, publiées toutes deux en 1557.

Tout est dans tout, disait un pédagogue dont les méthodes furent jadis à la mode. Les historiens de la littérature espagnole ne se doutent guère que l'édition d'un poète polonais donnerait lieu d'identifier et d'apprécier à sa juste valeur un petit morceau qui est considéré jusqu'ici comme l'un des joyaux de leur littérature. Après avoir remis en lumière pour un instant la figure du poète Vitali, me sera-

1. Ainsi l'édition de Sep Szarzynski renferme par exemple un poème traduit de Catulle dont l'origine n'est pas identifiée.

t-il permis de regretter l'oubli où sont tombés ces poètes latins qui faisaient naguère les délices de nos pères et dont quelques-uns avaient bien du talent ?

SÉANCE DU 8 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. C. Jullian annonce à l'Académie que M. le lieutenant Picard et M. le major Dubreuil-Chambardel ont exploré, dans le canton de Vittel (Vosges), un cimetière mérovingien où ils ont trouvé une trentaine de sépultures, et signale l'importance de ces découvertes pour l'histoire de la région.

M. le comte Durrieu communique à l'Académie la photographie d'une très curieuse miniature allégorique, jadis signalée d'une manière incidente par le baron Kervyn de Lettenhove dans le tome XV de son édition des *Œuvres de Froissart*, et qui forme le frontispice d'un manuscrit de la fin du XIVe siècle conservé à Londres, au Musée Britannique (Ms. Royal 20. B. VI). De l'étude critique du volume qui la renferme, tant au point de vue de son contenu, que sous le rapport du caractère artistique de ses peintures, M. Durrieu se croit autorisé à pouvoir conclure que la miniature en question a été certainement exécutée à Paris, et dans la seconde moitié de l'année 1395. Elle orne une épître en français adressée, sous le nom d'emprunt de : « un vieux solitaire des Célestins de Paris », par Philippe de Mézières, l'homme d'État et littérateur bien connu, au roi d'Angleterre Richard II, pour pousser ce souverain à s'allier à la France, avec l'arrière-pensée que cette alliance de la France et de l'Angleterre devra servir à délivrer Jérusalem et la Terre sainte du joug des Musulmans.

On voit, dans cette peinture, ce qui correspondait, au XIVe siècle, à nos modernes drapeaux nationaux, c'est-à-dire les couleurs héraldiques des deux pays, bleu fleurdelysé d'or pour la France, et rouge couvert d'un semis de figures de léopards d'or

pour l'Angleterre, fraternellement juxtaposées sous le couvert d'un monogramme du Christ, tandis qu'à la partie supérieure de la composition les couronnes royales de France et d'Angleterre sont unies l'une à l'autre par des rayons d'or qui s'échappent d'une couronne d'épines, rappelant la Passion du Christ à Jérusalem.

Vieille de plus de cinq siècles, cette miniature d'un manuscrit, jadis fait à Paris en vue d'être envoyé en Angleterre, est maintenant quelque chose de plus, semble-t-il, qu'un simple souvenir historique. Il se trouve que les événements contemporains, et en particulier la prise récente de Jérusalem par un corps de troupes anglaises, avec lesquelles marchait aussi un contingent français, lui donnent en quelque sorte un caractère de symbole prophétique, qui est devenu d'actualité pour nous.

M. Jullian communique une note de M. Fabia, correspondant de l'Académie, professeur à l'Université de Lyon, sur Fourvière en 1493, d'après le cadastre consulaire de cette date, le plus ancien état complet des lieux que nous connaissions. Il nous montre la colline, autour de l'église construite vers la fin du XIIe siècle, couverte presque en totalité de vignes, qui forment des territoires ou tènements dont les noms, pour la plupart, ne rappellent aucun souvenir antique et sont tombés dans l'oubli, tandis que les chemins qui les desservaient, et qui sans nul doute avaient de tout temps desservi la colline, sont devenus les rues actuelles du quartier. Dans ces matrices cadastrales, il est fort peu question, naturellement, des ruines romaines qui subsistaient alors. Mais des sources un peu plus récentes, le plan scénographique de 1545 et le témoignage de nos auteurs du XVIe siècle, Champier, Paradin, Simeoni, permettent de combler par approximation cette lacune [1].

Le Président consulte l'Académie sur l'opportunité de déclarer vacante la place de notre confrère M. Chavannes, décédé depuis un mois. — L'Académie se décide, par scrutin, pour la négative.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

FOURVIÈRE EN 1493,

PAR M. PHILIPPE FABIA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le grand plan scénographique de Lyon, gravé de 1545 à 1553 [1], ne donne, sans compter ses inexactitudes manifestes, qu'une idée assez vague de ce qu'était la colline de Fourvière en ce temps-là : plus haut que la montée Saint-Barthélemy et que la rue des Farges, autour de l'église et de son claustral, la campagne déjà dans l'enceinte de la ville, des tènements complantés, que des chemins séparent, que subdivisent des murs, des haies ou de simples traits, chemins, tènements et subdivisions anonymes presque toujours. Mais nous avons ailleurs le moyen de connaître avec précision l'état complet des lieux, même pour une époque sensiblement plus ancienne ; et c'est le premier état complet des lieux que l'on puisse reconstituer.

En 1493, le Consulat décide qu'une commission de huit membres, que « huit personnages esleuz » procéderont à « une vision des maisons, jardins et autres biens immeubles », pour « donner ordre à la réfaction des papiers » concernant l'assiette de l'impôt, et « icelle vision rédigeront par escript, affin de myeulx garder équalité ». La rédaction, conservée aux Archives municipales [2], dans la série des « nommées », mentionne le propriétaire et, au besoin, les « inquilins » ou locataires de chaque parcelle avec sa nature, son importance et ses confronts « de soir, de matin,

1. L'original est aux Archives municipales. La Société de topographie historique de Lyon l'a réédité en 1872-76. Grisard, *Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon*, 1891, p. 25 et suiv., en a déterminé la date. Voir aussi Audin, *Bibliographie iconographique du Lyonnais*, 2e partie, p. 12.

2. CC, nommées ou dénombrements des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon, 1493, vol. 4-12 et 221.

de bise et de vent ». L'inventaire des Archives en contient une analyse et des extraits [1]; elle a été utilisée pleinement par Benoît Vermorel pour établir son plan topographique et historique de Lyon, œuvre trop peu connue, considérable et précieuse, restée malheureusement imparfaite et inédite [2]. En général, Vermorel remonte même au delà de 1493, jusqu'à 1350, grâce aux registres terriers. Mais cette source manque pour la région de Fourvière.

L'étranger qui se rend aujourd'hui à Fourvière, s'il est assez curieux et s'il a du loisir assez pour donner attention, non pas seulement à la beauté du panorama et aux richesses de la basilique, mais à l'ensemble du quartier, constatant que les établissements religieux ou hospitaliers, l'un et l'autre le plus souvent, couvrent presque toute la surface de la colline, se figure aisément qu'il en fut toujours ainsi, que cette colline des martyrs devint et resta la colline de la prière et de la souffrance. Or la vérité, au contraire, est que les couvents n'ont pas entamé Fourvière avant le XVIe siècle. Alors les Minimes s'établissent largement sur la pente orientale [3]. Au XVIIe siècle, Lazaristes, Recollets, Bénédictines, Visitandines, Ursulines et autres achèvent ou peu s'en faut la conquête de ce versant. Au XIXe seulement, le plateau est à son tour occupé en très grande partie. Mais, vers la fin du XVe, tout est profane à Fourvière, hormis l'église, construite au XIIe siècle [4], avec ses maisons

1. Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790, vol. II, p. 6 et suiv.

2. Voir *Journal des Savants*, 1917, p. 461 et suiv.; cf. *Revue critique*, 12 juillet 1879, p. 31 : Renan, *Topographie chrétienne de Lyon*, dans *Lyon-Revue*, 1881, p. 328 et suiv.

3. Sur toute cette invasion, voir Vachet, *Les couvents de Lyon*, 1895; J.-B. Martin, *Les églises et chapelles de Lyon*, 1908-1909. Pour ce qui est antérieur au XIXe siècle, on trouve un aperçu commode dans Cochard, *Description historique de Lyon*, 1817, p. 221 et suiv.; 268 et suiv. — Au XVIe siècle, les Capucins avaient entamé le versant nord, suivis au XVIIe par les Carmes déchaussés ; Cochard, p. 221.

4. Voir E. L(ongin), *Recherches sur Fourvière*, 1900. Contrairement à

canoniales, et quelques recluseries, Sainte-Marguerite, la Magdeleine, Saint-Barthélemy [1]. L'église est dédiée à Notre-Dame et à saint Thomas de Cantorbéry, martyr exotique, mais récent. Bizarre négligence de la cité chrétienne envers les gloires de son passé [2]. Aucun monument ne commémore, à Fourvière ou ailleurs, saint Pothin et sainte Blandine. Saint Irénée a son église, mais hors de la ville [3], après la porte des Farges, dans le bourg de Saint-Just, sur une éminence que les vieilles chartes appellent *Mons petrosus* et *Mons sanctus* [4]. Notre montagne sainte, au moyen âge, c'est la colline, non de Fourvière, mais de Saint-Irénée.

Dans les registres des « nommées » de 1493, une main naïvement dessinée en marge indique du geste l'en-tête de chaque procès-verbal. Seule parmi toutes ces mains indicatrices, celle qui marque le début de l'enquête sur le quartier de Fourvière [5] est accompagnée d'une grappe de raisin avec son pampre. L'intention ne semble point douteuse. En effet, à part quelques jardins, quelques terres à froment et quelques habitations rurales isolées dans les cultures, les

l'opinion commune, l'auteur, qui a étudié la question de très près, ne croit pas à l'existence antérieure d'une chapelle de la Vierge sur le même emplacement.

1. Voir Guigue, *Les recluseries de Lyon*, 1887, p. 3. Celles de la Magdeleine (au sommet du Gourguillon) et de Saint-Barthélemy (près de la porte Confort, à l'angle des montées actuelles de Saint-Barthélemy et des Carmes déchaussés) sont mentionnées dans les « nommées » de 1493. Le 4 septembre 1470, le Consulat autorise Jean de Costes, dit Abraham, à occuper comme reclus un « membre » de la tour Sainte-Marguerite (sur les remparts, entre la porte des Farges et Pierre Scize). (Arch. mun., BB, 15, folio 117 recto

2. Voir l'explication de Renan, *ouv. cité*.

3. Et de même Saint-Just. L'église actuelle, *intra muros*, est du XVIIe siècle.

4. Voir Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, p. 259. Cf. Meynis, *La Montagne sainte. Mémorial de la confrérie des Saints Martyrs*; Lyon, 1880.

5. CC., nommées, etc., vol. 5, f. 66 verso.

commissaires ne dénombrent que des vignes, non seulement sur le « plat » et sur la pente « que le soleil levant regarde toujours en face [1] », mais jusque sur le versant plus froid de Pierre-Scize. Fourvière, en 1493, pourrait s'appeler la colline des vignes [2]. Maintenant elles ont à peu près disparu pour faire place à des bâtiments, à d'autres cultures surtout et à des pelouses ou bosquets. Mais elles prospéraient et prédominaient encore vers la fin du XVIIIe siècle, comme on peut le voir en examinant aux Archives municipales un plan manuscrit, à peine connu, de Fourvière en 1767 [3], lequel est au grand plan géométral de Séraucourt [4], un peu plus ancien (1735), ce que la carte dressée avec les « nommées » de 1493 est au plan scénographique de 1545, je veux dire beaucoup plus précis, beaucoup plus riche en données onomastiques [5].

Quant au réseau des chemins qui desservaient la colline en 1493, il n'a subi, dans son ensemble, aucune modification essentielle. La plupart de ces voies ont même gardé leur étroitesse et leur sinuosité, l'une à peine élargie, l'autre à peine rectifiée, çà et là, par quelques reculements d'époque toute récente. La rue principale, qui traverse le plateau du Nord au Sud, de l'église aux remparts, la rue du Juge-de-Paix — appellation sans à propos, trop moderne pour un quartier si vieux —, se nomme en 1493 « chemin tendant du plat de Forvière aux Arcs et murs de la ville », ou plus brièvement « chemin tendant des Arcs à Forvière ». La rue des Quatre-Vents, qui s'y embranche à droite, quand on vient de l'église, avant les Arcs — les arcs encore debout de l'aqueduc romain — est, de son nom le plus complet, « le

1. Sénèque, *Lud. in Claudium*, VI : « Quem Phoebus ortu semper obverso videt. »

2. Si ce n'est que le coteau de Saint-Sébastien pourrait lui disputer ce nom. Cf. Menestrier, *Éloge historique de la ville de Lyon*, 1669, p. 18.

3. Il est signé : *Chavallard fecit anno domino* (sic) *1767*.

4. Voir Audin, *ouv. cité*, p. 27.

5. Je me propose d'en reparler ailleurs.

chemin traversant du chemin des Arcs par dedans les vignes à la tour Sainte-Marguerite » ; la rue Cléberg — dans ces parages le Bon Allemand nous semble aussi dépaysé que le juge de paix —, la rue Cléberg, qui s'en détache à gauche, non loin de l'église, le « chemin tendant de la croix de Colle au chemin des Arcs » ; la montée de Fourvière, qui conduit de cette rue à l'église, « le chemin tendant de la croix de Colle à Forvière ». La montée des Anges, l'interminable escalier ou « ruelle à talons », qui, l'église dépassée, prolonge au Nord, vers la Saône, la rue du Juge-de-Paix, est « la ruelle tendant de Forvière à la porte Confort » ; le chemin de Montauban, qui, horizontalement ou presque, coupe à mi-coteau le versant septentrional, « le chemin tirant de la porte Confort à Pierre Seize » [1]. La rue des Farges et la montée Saint-Barthélemy ont déjà leurs noms actuels, mais sont comprises parfois, avec le chemin qui les raccorde à travers le champ de Colle — aujourd'hui la rue de l'Antiquaille et la place des Minimes — sous le nom unique de « rue tirant de la porte de Rieu à Saint-Just ». La montée du Gourguillon est, dans sa partie haute, la rue de Beauregard [2].

Le Gourguillon — son nom est latin [3] —, la rue des Farges, la montée Saint-Barthélemy, la rue Cléberg, la rue du Juge-de-Paix, non seulement existaient, mais étaient beaucoup plus que millénaires en 1493. Toutes les fois que les travaux de voirie obligent à y remuer le sous-sol, on y retrouve, en blocs énormes, le granit du dallage romain. Et si les colons de Munatius Planeus ou leurs descendants

1. Le chemin de ronde des remparts méridionaux, « chemin tirant de la porte des Farges à la tour Sainte-Marguerite », correspond approximativement au chemin de ronde actuel, montée du Télégraphe et chemin de Loyasse.

2. Ce nom est resté à une place minuscule vers le sommet de la montée.

3. *Gurgulio*, « gorge, gosier, œsophage ». Les dictionnaires et glossaires ne donnent aucun exemple du sens figuré « passage étroit » ; mais cf. l'analogue *fauces*.

ont aménagé ces chemins, ce n'est pas eux, sans aucun doute, qui les ont tracés : la nature du terrain les a imposés aux premiers occupants.

A la fin du XVe siècle, tous ceux que je viens d'énumérer et quelques autres, qui se sont effacés ou ne sont plus aujourd'hui voies publiques, divisaient la colline en « territoires » ou « tènements » : le territoire de Forvière proprement dit, autour de l'église et du cloître, sur l'emplacement et aux abords du *forum vetus* ; sur le versant oriental, en allant du Nord au Sud, les territoires des Ouvreurs, du champ de Colle — ou tènement de la croix de Colle [1] —, des Belettes ; sur le versant septentrional, le territoire de Chantagrillet ; sur la moitié méridionale du « plat de Forvière », le grand tènement de la Couppe, qui était alors aux Bellièvre [2], lesquels le possédaient encore et sous le même nom en 1586 [3], mais devint plus tard et resta jusque vers le milieu du XIXe siècle le domaine de la Sarra ; il correspondait pour le moins au champ de manœuvre et au clos du Calvaire actuels. On aura remarqué que la plupart de ces noms ne réveillent aucun souvenir antique et que la toponymie moderne les a laissés tomber dans l'oubli.

En fait de souvenirs antiques, les matrices consulaires de 1493 sont une source fort pauvre. Elles ne mentionnent d'autres ruines romaines que celles de l'aqueduc du Gier, les « Arcs », à l'extrémité sud du plateau, et le « Cappot [4] », le réservoir de distribution, à l'extrémité nord, non loin de l'église, exactement à l'angle de la place et de la montée

1. Les graphies de ce nom sont multiples : *Cole*, *Colle*, *Coille*, *Escolle*, *Escoille*, etc. On sait que de la croix de Colle (ou de la colline) la fantaisie des vieux auteurs lyonnais avait fait la croix des Décollés, des décapités, des martyrs, comme elle avait fait du Gourguillon le torrent du sang de ces martyrs, *gurges sanguinis*.

2. CC., 5, f. 76 recto.

3. CC., 47, pièce 2, f. 38 verso.

4. Voir *Archives historiques et statistiques du Rhône*, VII, p. 217 et suiv.

des Anges. Est-ce à dire que ce fussent alors les seuls restes apparents de Lugudunum ? Pas le moins du monde. Sans doute, beaucoup de vestiges se dissimulaient alors sous les vignes, par exemple, ceux de l'amphithéâtre, exhumés de nos jours, en 1887 [1] ; et le saccage qui avait suivi la catastrophe, qui durait depuis des siècles, exploitant, comme une véritable et inépuisable carrière, les débris de la ville haute au profit de la ville basse [2], Lugudunum au profit de Lyon, en avait déjà fait disparaître beaucoup d'autres, par exemple toute la maçonnerie extérieure de cet amphithéâtre. Néanmoins il restait, à coup sûr, en 1493, bien d'autres vestiges visibles, que les enquêteurs ont vus, mais n'ont pas mentionnés, parce que ce n'était point leur affaire ; ils ne parcouraient pas la montagne afin d'inventorier des ruines.

1. Par M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences ; voir son étude, *L'amphithéâtre de Fourvière*, dans *Revue du Lyonnais*, 5e série, vol. XXIII, p. 353.

2. Par exemple, dans la charte de 1192 (voir E. L(ongin), *ouv. cité*, p. 86), où ils concèdent un emplacement pour l'église de Fourvière et ses dépendances, l'archevêque et le chapitre de Saint-Jean réservent pour la primatiale tous les marbres et tous les choins qui proviendront de fouilles ou excavations sur cet emplacement. Il y a une bonne part de vérité dans l'affirmation de Symphorien Champier (*Histoire des Antiquitez de la ville de Lyon*, édition de 1648, p. 7 et 9) que cette primatiale Saint-Jean a été construite avec les pierres d'un temple qui était en la montagne de Fourvière. Cf. Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, 1728, I, p. 175 ; Guigue, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, p. 5 et suiv. — L'œuvre des ponts du Rhône et de la Saône mit aussi Fourvière et ses entours à contribution. De 1432 à 1442, Nicolas Fornier, l'un des commis « ès absolutions » de ces deux ponts, enregistre des paiements faits à divers pour des pierres de choin amenées, les unes de la tour Sainte-Marguerite jusques auprès de la Saône, les autres d'un jardin situé vers le tombeau des Deux Amants au pont du Rhône (Arch. mun., CC., 396, pièces 61 et suiv.; *Inventaire sommaire*, III, p. 21). Certains de ces débris antiques étaient visibles dans les parements du vieux pont du Change — le pont de Saône — (cf. Spon, *Recherche des antiquités de Lyon*, 1675, p. 126) ; d'autres ont été retrouvés lors de sa démolition. On en retrouvera aussi dans la maçonnerie du vieux pont de la Guillotière — le pont du Rhône —, si quelque jour il subit le même sort, les menaces des ingénieurs ayant prévalu contre la sauvegarde des archéologues.

Parmi les propriétés qu'ils ont recensées figure celle de Pierre Sala, au champ de Colle, sa maison de l'Antiquaille [1], dont le nom serait à lui seul assez caractéristique, si notre vieil historien Rubys [2] n'avait pris la peine de l'expliquer par les innombrables marques de l'antiquité qui couvraient cet emplacement. Les commissaires de 1493 les ont vues. Ils ont vu, dans le voisinage immédiat, au même champ de Colle, les ruines du théâtre, celles que les actes du moyen âge appellent en latin *Caverna* ou *grossa massa Sarracenorum*, en français, *grottes des Sarrazins* [3] ; celles que, d'après un témoin du XVIe siècle, les uns attribuaient alors à l'amphithéâtre, les autres au « palais de l'empereur Severus » ; et ce témoin, l'historien Paradin, ajoute : « Tant y a que ce povoit bien estre l'un et l'autre [4]. » Ils ont vu le mur du forum, qui, de même que les ruines du théâtre, existe encore aujourd'hui et limitait alors, à l'angle sud-est, le claustral de Fourvière. Ils ont vu les arcs de soutènement du puy d'Ainay, entre la rue des Farges et la Saône; on les voit nettement sur le plan scénographique de 1545, et Ménestrier les a représentés d'après une charte du temps de Henri II [5]. Sur ce plan, on aperçoit en outre quelques autres débris probables de l'âge romain, figurés grossièrement et situés vaguement, un pan de mur courbe au-dessus

1. CC., 12, f. 30, en marge du recto.

2. *Histoire véritable de la ville de Lyon*, 1604, p. 92. Cf. Champier, *Histoire des Antiquitez...*, p. 7. Dans le texte latin de cet ouvrage (*Galliae Celticae ac antiquitatis Lugdunensis civitatis... campus*, 1537), l'Antiquaille est appelée *Antiquaria domus, cui ab antiquitate nomen inditum* (p. 4).

3. Cochard, *Description historique de Lyon*, p. 296 : Guigue, *Le livre d'amitié, par Pierre Sala*, p. 12.

4. *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, p. 14.

5. *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, 1696, p. 35. Il y a aux Archives municipales, dans les notes non classées de Benoît Vermorel, un dossier du puy d'Esnay, extraits de documents qui vont de 1378 à 1593. Voir aussi dans le *Cartulaire lyonnais* de Guigue, vol. II, p. 500, la charte n° 795, de 1284. Dans la *Revue critique* du 12 juillet 1879, p. 30, le puy d'Ainay est identifié par erreur avec la colline de Saint-Irénée.

du théâtre, un mur rectiligne faisant deux angles droits avec deux pans de mur entre le forum et le théâtre. Paradin, lui aussi, a connu tout cela : les ruines qu'il a connues ne sont pas seulement celles que nous attribuons au théâtre, le théâtre n'en formait que la masse principale, puisqu'il les appelle « ces admirables masures et vieilles murailles qui sont vers la croix de Colle et s'estendent par tout Forvière [1] », ou bien « ces antiques masures d'admirable estoffe et structure qui s'estendent par toutes les vignes de ceste montagne [2] ». Son contemporain Simeoni [3] a vu, de même, autre chose qu'« une partie du théâtre » — il ne dit pas de l'amphithéâtre — « à la vigne de Barondeo [4] » ; il a vu des « voûtes par-dessous terre, fondemens hauts et de merveilleuse grandeur, les reliques de ces poures » — pauvres — « mirables aqueducs, avec autres édifices, comme le palais senatorien ou de Sevère » — il distingue le palais du théâtre —. Il a vu, enfin, une foule de vestiges moindres que les enquêteurs de 1493 virent également, « certaines piecetes de tuiles consumez, de vases et statues brisées, de couches de terre cuite, de porfires, serpentins, alabastres, marbre, mosaïcs... »

Ils virent, autant du moins qu'elles émergeaient du sol, ces « enseignes » de la ville disparue, « la plus grande part de laquelle estoit sur cette plaine de Forvière [5] » ; mais ils laissèrent, comme de juste, à d'autres le soin de nous montrer le passé. Nous leur devons, par contre, la « vision »

1. *Ouvr. cité*, p. 270.
2. P. 255.
3. *Description de la Limagne d'Auvergne*, traduite de l'italien en français par Chappuys, Lyon, 1561, p. 8.
4. Cf. Paradin, p. 14 : « Plusieurs ont dict que celui » (l'amphithéâtre) « de Lyon estoit en Forvière, près la croix de Colle, où encore se voyent de grandes apparences d'un grand œuvre et merveilleuses brisées et vestiges d'un somptueux bastiment, qui est maintenant la vigne des Barondeaulx... » C'est là que les Minimes vinrent s'établir justement vers cette époque.
5. Simeoni, *ibid.*

détaillée du présent, d'un présent voisin de celui que Siméoni résume en quelques mots : « Ici... où je ne voy que champs, arbres, prez, vignes, il me semble que je suis loing de Lyon cent lieues. »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente de la part de Mlle D. Menant un opuscule intitulé : « Dastur Bahman Kaikobad and the Kisseh-i-Sanjan », par Jivanji Jamshedji Modi. B.A.Ph.D. (1917) :

« Ce volume contient le très intéressant historique de l'érection du monument élevé dans la plaine de Sanjan en souvenir du débarquement des Zoroastriens de Perse sur la côte du Guzerate au VIIIe siècle de notre ère. En 1909, à la suite d'un article de M. D. Menant paru dans la *Revue du Monde musulman*, où étaient discutées les traditions relatives à cet événement, le savant Ervad J. J. Modi, secrétaire du Panchayet Parsi, répondit à un appel discrètemens formulé dans cet article, et fut suivi par Sir Jamshedji Jijibhai et les membres les plus influents de la communauté. Un comité fut formé, et des souscriptions furent recueillies, pour élever une colonne au lieu *présumé* du débarquement des Zoroastriens de Perse. Présumé, parce qu'il s'éleva entre les savants de la Communauté, au sujet de ce lieu, une discussion qui produisit un échange de vues ingénieuses et la réponse de M. Modi, qui fait l'objet de ce mémoire. Cette réponse discute la véracité de la tradition qui a toujours assigné Sanjan comme le lieu de débarquement d'une bande de Zoroastriens fuyant la domination de l'Islam, et l'authenticité du poème persan du XVe siècle qui l'a conservée. »

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur, M. George Foucart, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie une conférence qu'il a faite le 25 janvier 1916, sur l'*Ethnologie africaine et ses récents problèmes*, la première d'une série inaugurée sous la présidence du prince Ahmed Fouad à la Société Sultanieh de Géographie du Caire. M. Foucart fait ressortir au point de vue de la solution des questions africaines, l'importance capitale de l'ethnologie à la suite de la conquête géographique du

grand continent noir ; une première tâche consiste en la délimitation préliminaire des problèmes dont la solution est accessible au moyen des ressources mises à notre disposition immédiate, ou au moyen de celles qui peuvent nous être fournies en quelques années. L'ethnologie est un travail préparatoire de l'histoire : elle est l'auxiliaire nécessaire de l'archéologie. M. Foucart ne désire pas tracer un programme général, mais il cherche à attirer l'attention sur ce qui se rattache aux études du monde africain et de ses civilisations et, en particulier, de l'Afrique du Nord et des régions limitrophes telles que le Soudan français. Les idées émises par l'auteur ont été maintes fois défendues par moi : il est évident que l'ethnologie n'a pas en France la place qu'elle occupe légitimement dans les pays voisins. »

M. Camille Jullian présente de la part de l'auteur, M. J. Mathorez, une brochure intitulée : *Notes sur les Italiens en France, du XIIIe siècle jusqu'au règne de Charles VIII* (Paris, 1918, in-8°).

M. C. Jullian offre ensuite, de la part de M. Émile Cartailhac, correspondant de l'Académie, une déclaration qu'il adresse, au nom de la Société archéologique du Midi de la France, aux chefs de l'armée alliée et à leurs vaillants soldats, conquérants de Jérusalem.

SÉANCE DU 15 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

A propos de la communication faite à la dernière séance par M. le comte Durrieu, M. le comte François de Laborde suggère que la composition initiale du manuscrit de Philippe de Mézières a pu lui être inspirée par le souvenir de la grandiose apostrophe adressée à la Couronne d'épines et à la couronne de France par Charles V à ses derniers moments, apostrophe dont les termes ont été rapportés dans le récit de la mort du roi retrouvé et publié par M. Hauréau. La présence de Philippe de Mézières dans la chambre du roi mourant est prouvée par la signature qu'il a apposée comme témoin oculaire au procès-verbal notarié des déclarations faites alors par Charles V sur son attitude dans l'affaire du Schisme.

M. Babelon lit un mémoire de M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, sur ses nouvelles recherches relatives au littoral de Carthage, aux quais, aux ports et aux fortifications qui les protégeaient. Les fouilles exécutées par M. Carton ont permis de préciser certains points contestés depuis longtemps entre archéologues. M. Babelon insiste sur l'intérêt tout particulier que présente une stèle trouvée par M. Carton au cours de ses recherches : elle représente un personnage levant les bras et paraissant en prière devant les murs de Carthage qui sont figurés derrière lui [1].

M. Salomon Reinach essaie de montrer, contre l'opinion de François Lenormant, que l'historien de l'Église Eusèbe n'a jamais admis la dualité d'un être primitif dont auraient été formés, par division, l'homme et la femme. Au contraire, ce mythe du *Banquet* de Platon semblait à Eusèbe une perversion burlesque du récit de la *Genèse*, tel qu'on le traduisait et le comprenait de son temps. M. Reinach cherche ensuite dans Philon et dans saint Augustin des traces du même mythe, et étudie un passage de Photius, relatif à un ouvrage de Clément d'Alexandrie, où il s'agit d'un autre mythe, d'origine populaire, sur la création de la femme pendant le sommeil du premier homme.

L'Académie procède à l'élection de quatre membres pour remplacer dans les Commissions suivantes notre confrère décédé, M. Chavannes :

Commission du prix Lefèvre-Deumier : M. Cordier ; — de l'École française d'Extrême-Orient : M. Maurice Croiset.

Fondation Benoît-Garnier : M. Haussoullier.

Prix Stanislas Julien : M. Thureau-Dangin.

Sont nommés membres de la commission Barbier-Muret pour 1918 : M. Senart, le P. Scheil, MM. Cuq et le comte Alexandre de Laborde.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOUVELLES RECHERCHES SUR LE LITTORAL CARTHAGINOIS, PAR M. LE DOCTEUR CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Ayant exercé, pendant l'année 1916, les fonctions de médecin-chef de l'hôpital-dépôt de convalescents de *Salammbo*, sur l'emplacement de la Carthage punique, j'ai pu reprendre les recherches sur ses ports et son enceinte maritime, dont j'ai précédemment entretenu l'Académie à plusieurs reprises [1]. C'est le résultat de ces recherches que je vais exposer brièvement.

I

Au pied de l'énorme masse de blocage qui s'avance, comme un promontoire, vers l'angle nord-ouest du mur de mer, j'ai fait une tranchée qui a mis au jour le rocher sur lequel elle repose. Celui-ci a été taillé, comme cela se voit dans certaines forteresses de Phénicie [2], pour recevoir les assises de grandes pierres de taille qui revêtaient la maçonnerie, en une série de marches ou redans ayant 0 m 50 de hauteur et 0 m 90 de largeur. Quelques-unes de ces pierres ont été retrouvées ; elles gisent au pied des redans et, fait important, elles sont exactement dans le prolongement de la ligne de blocs à demi submergés qui, partant d'ici, jalonne le rivage sur 3 kilomètres de longueur. En outre,

1. Dr L. Carton, *Académie des inscr. et belles-lettres. Comptes rendus des séances*, 1912, p. 622. Voir aussi *Revue archéologique*, 1911, II, p. 230 à 235.

2. Cf. E. Renan, *Mission de Phénicie*, pl. II.

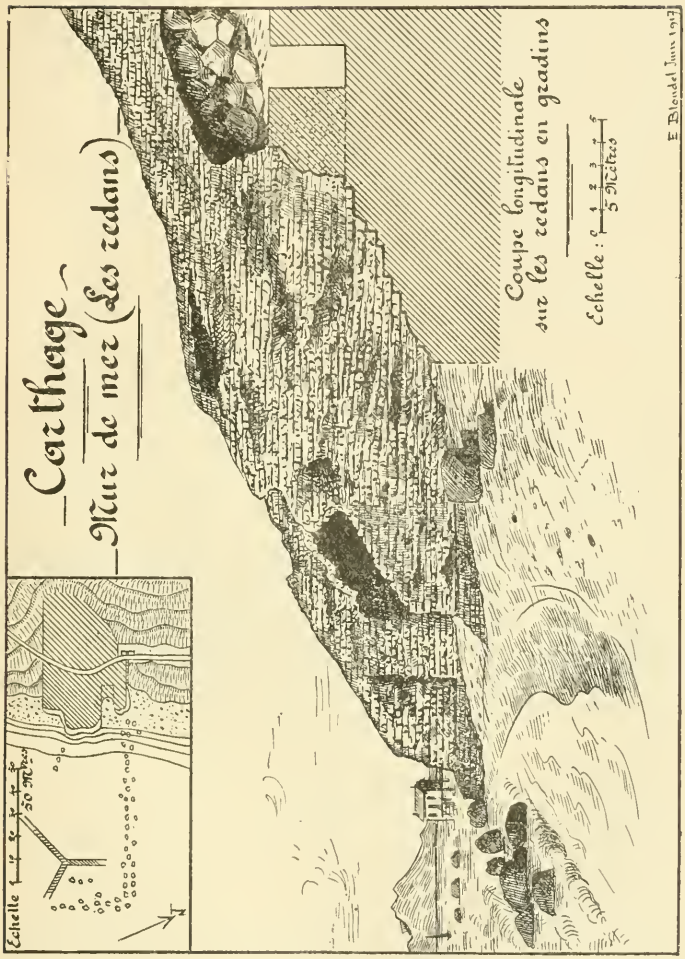
Carthage
Mur de mer (Les redans)
Coupe longitudinale
sur les redans en gradins
Echelle : 0 1 2 3 4 5
5 Mètres
E. Blondel Juin 1917
Echelle 1 10 20 30 40 50 Mètres
N

Fig. 1.

elles ont les mêmes proportions qu'eux. Elles ont, comme la maçonnerie qu'elles revêtent, appartenu à la même construction (*fig. 1*).

Cette découverte permet donc de se faire, pour la première fois, une idée exacte de l'architecture du mur de mer, dont la disposition de l'appareil est nettement indiquée par les redans (*fig. 2*).

Elle montre que le mur auquel appartenait la ligne de blocs à demi émergés avait au moins la hauteur du pro-

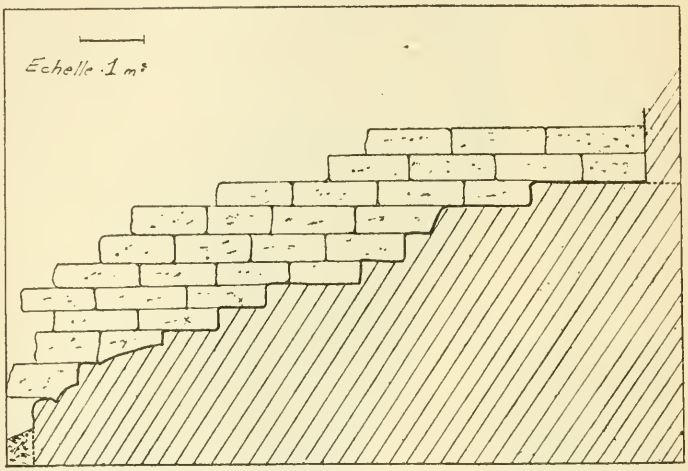

Fig. 2.

montoire de blocage que portaient les redans, c'est-à-dire une dizaine de mètres, et que, par conséquent, ces blocs proviennent, non comme on l'a écrit souvent, de quais, mais d'un mur d'enceinte.

On sait maintenant que tous ces blocs qui, à présent, paraissent isolés, s'appuyaient autrefois sur de puissantes constructions en blocage, dont les vestiges maintenant séparés d'eux se voient à plusieurs mètres en arrière, sur le rivage. La mer n'ayant pu mordre sur ces puissants

éléments, les a disloqués, s'est infiltrée entre eux et a, peu à peu, emporté une partie du blocage qu'ils revêtaient.

L'angle que forment ici ces blocs, pour se réfléchir sur le rivage et se prolonger sur les redans du rocher, correspond au point où l'enceinte maritime se reliait à l'enceinte terrestre.

II

Une autre falaise artificielle, énorme, puisque le blocage qui la constitue s'élève, au pied de Bordj-Djedid, sur une longueur de 140 mètres et une hauteur de 15 mètres, renfermait, comme je l'ai indiqué précédemment [1], une série de dix-huit absides. Cette construction soutenait, en arrière, le vaste palier vers lequel descendait l'escalier en marbre blanc, large de 50 mètres, dont on voit encore les voûtes rampantes au-dessous de la batterie. Vers la mer, elle était revêtue par les blocs cyclopéens du mur de mer, auquel elle appartenait par conséquent. Les vides ménagés dans sa masse et qui, vers la terre, avaient la forme d'absides s'ouvraient, du côté opposé, chacune par une ou deux baies, comme je viens de le constater. C'étaient de véritables salles qui s'alignaient dans la masse de l'enceinte maritime, et cette disposition appelle immédiatement un rapprochement avec les locaux : écuries, magasins, etc., qui, d'après les historiens, se trouvaient dans l'épaisseur de l'enceinte terrestre de Carthage.

III

La ligne de gros blocs, dont il a déjà été question plusieurs fois, offre une lacune, au moins apparente, et longue d'une soixantaine de mètres, au Sud du grand saillant que forme le quadrilatère de Bordj-Djedid. En ce point, elle aborde

1. Dr L. Carton, *Bibliothèque de l'Institut de Carthage. Documents pour servir à l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique.*

obliquement le rivage et disparaît sous le sable. Il serait fort intéressant de voir quels sont ses rapports avec le quadrilatère et notamment si elle ne s'interrompait pas pour former l'entrée du vieux port dont, après Vernaz et Gauckler, j'ai reconnu l'existence.

Une tranchée pratiquée entre l'angle sud-ouest du quadrilatère et les rochers, dans le prolongement du côté sud de ce dernier, m'a montré que ce dernier se continuait jusqu'à la falaise, au point où celle-ci quitte le rivage pour former l'ossature des collines qui circonscrivent la conque où s'élevèrent les Thermes d'Antonin.

Une autre tranchée a été faite dans le prolongement du mur de mer, en partant du point où il disparaît sous le rivage. Je l'ai retrouvé et ai pu le suivre sur une trentaine de mètres, pour l'abandonner au moment où il passe sous la berge, sous une masse de remblais trop considérable pour les moyens dont je disposais.

Dans cette tranchée, j'ai trouvé beaucoup de débris de l'architecture des Thermes d'Antonin : énormes fûts de colonnes en granit rouge, grand chapiteau corinthien d'un beau travail, sur l'abaque duquel j'ai relevé les trois caractères suivants, hauts de 0 m 035 :

ΠΡΑ

Enfin, dans un sondage pratiqué à 3 mètres de cette tranchée, j'ai mis au jour une stèle en marbre blanc, haute de 0 m 41, brisée à la partie inférieure.

Elle offre la représentation d'un mur de forteresse, en grand appareil, couronné de créneaux, en avant et au pied duquel se dresse un homme nu, les cheveux et la barbe crépus, qui élève les bras au-dessus de la tête, les mains étant rapprochées. Cette stèle curieuse fera l'objet d'une étude spéciale.

IV

L'hôpital-dépôt de convalescents étant installé dans le lazaret, c'est-à-dire à la base même du quadrilatère de Falbe, j'ai pu explorer fréquemment, en barque, l'endroit où l'on place habituellement la brèche faite par les Carthaginois pour faire sortir leurs vaisseaux du port.

Entre l'angle nord-est du lazaret où se trouve encastré un chapiteau à volutes puniques et le bâtiment voisin en forme de rotonde, on ne remarque, en effet, aucun bloc cyclopéen émergeant. Mais il est possible que des blocs de ce genre aient été recouverts par des remblais existant sur le rivage, et il serait nécessaire de faire une tranchée pour éclaircir ce point.

A partir de la rotonde, et sur une longueur de 2 à 300 mètres, les blocs à demi émergés et alignés réapparaissent, mais ils sont très clairsemés et beaucoup moins rapprochés que dans tout le reste de la ligne. En outre, par les temps calmes, on aperçoit, sous les eaux, les soubassements du mur auquel ils ont appartenu. Fait curieux, il est interrompu par des coupures très nettes, placées à intervalles réguliers, qui le traversent dans toute son épaisseur. Il semblerait que les assiégés, qui ont d'abord commencé la brèche en partant du quadrilatère, c'est-à-dire là où elle était plus efficacement protégée par cette forteresse, n'aient pas eu, ici, le temps d'achever l'œuvre de démolition et se soient bornés à y pratiquer quelques passes.

V

On sait que c'est au Sud du quadrilatère de Falbe, dans la baie du Kram, que se trouvait l'entrée des ports de la Carthage punique décrite par les historiens.

Plusieurs faits de constatation matérielle, dont quelques-uns sont indiscutables, montrent que la baie s'étendait

autrefois, bien plus que de nos jours, vers l'intérieur des terres.

Les villas élevées sur la plage de Khéreddine ont été, à un moment donné, sérieusement menacées par les érosions des flots. J'ai pu, de mon habitation, en suivre les progrès et assister à la lutte qui, sur ma demande, y fut entreprise par la Direction générale des Travaux publics. On y construisit des épis de pieux, perpendiculaires à la côte, et presque aussitôt il s'en suivit un ensablement considérable. Le même phénomène s'est produit à l'abri des grands saillants du mur maritime. Je l'ai déjà indiqué pour le quadrilatère de Bordj-Djedid. Derrière celui de Falbe, la baie du Kram, et précisément dans le goulet par où les vaisseaux devaient passer pour entrer dans le port, ne présente, sur une grande étendue que quelques centimètres d'eau. L'ensablement y a donc été considérable, et ce seul fait indiquerait que le rivage a dû gagner vers le large.

Mais j'ai fait, à l'aide de sondages, des constatations autrement probantes. A environ 600 mètres du fond de la baie de Kram, auprès de la station de *Salammbo*, existe une dépression elliptique *sans issue*. Elle est, du reste, très nettement indiquée par une courbe de niveau qui, sur la Carte archéologique de Carthage[1], encercle les deux lettres *Kh* des mots *El Khabbazia*. Les sondages que j'ai pratiqués à son intérieur m'y ont fait rencontrer presque partout, au niveau de la mer, une couche de sable marin renfermant des tessons. Il est donc certain que la baie du Kram, ou un bassin la prolongeant, s'étendait jusqu'ici.

Le nombre des sondages faits a été d'une trentaine ; quelques-uns avaient jusqu'à 8 mètres de profondeur. Ce nombre est donc concluant. Ils m'ont amené à d'autres constatations intéressantes que je n'ai pas à exposer ici, notamment à celle de l'existence, aux bords de ce bassin, d'un

1. De Bordy, Gauckler, P. Delattre et le général Dolot.

monticule portant un édicule de l'époque punique daté par des graffites. Ce monticule, recouvert par des remblais de l'époque romaine, ne se laisse du reste plus deviner actuellement.

Sur la Carte archéologique de Carthage, au Sud de la baie du Kram, on remarque une ligne de blocs, indiqués par un pointillé rouge. Située en mer, elle se dirige vers le rivage où elle s'arrête, à peu près en face du Fondouk des Juifs. Je l'ai suivie sous le sable de la plage, sur une longueur de 30 mètres. Les éléments en sont tout à fait pareils à ceux de tout le reste du mur maritime, et l'un d'eux présente de nombreux trous de coquillages perforants. Il s'agit donc ici du point où le mur maritime, interrompu par l'entrée des ports, réapparaissait pour se diriger vers le lac où je l'ai retrouvé. La présence des coquillages perforants, qui vivaient en mer, en un point recouvert par le sable, indiquerait, à elle seule, que l'étendue de la baie du Kram a diminué.

Après ce qui vient d'être dit, on peut donc se demander si le port de guerre punique ne correspondait pas, comme l'ont admis certains auteurs, à la fois à la lagune circulaire et à la rectangulaire, et si le port de commerce ne se serait pas étendu dans la direction de la station de *Salammbo*.

Sans émettre d'opinion ferme à ce sujet, je dois faire remarquer que cette hypothèse éclairerait un passage d'Appien demeuré obscur jusqu'ici et d'après lequel les deux ports s'ouvraient sur un bassin commun, les ayant précédés. Ce bassin aurait été formé par la baie du Kram que fermait, vers le large, le mur maritime et au fond de laquelle auraient donné les deux ports.

On voit, par ce qui précède, combien serait fructueuse la méthode des sondages profonds que j'ai imaginée dans cette région des ports et à laquelle je n'ai pas pu donner tout le développement nécessaire. Dans quelques années, il sera presque impossible d'en pratiquer à cause des constructions qu'on y élève de toutes parts.

VI

L'espace qui s'étendait entre l'entrée des ports et celle du chenal qui reliait autrefois le golfe à la mer était occupé par un vaste ensemble de constructions sur lesquelles ont été bâtis le Fondouk des Juifs et le dar Oulad el Agha. Elles sont remarquables par l'uniformité de leur architecture. Sur toute leur étendue se succèdent les ouvertures de puits, de citernes, de conduites, de bassins, comme si les vaisseaux qui usaient de ces deux passages y faisaient leur provision d'eau. Vers le milieu, un môle s'avance dans le golfe. J'y ai trouvé six grandes bases attiques, des débris de chapiteaux corinthiens et de fûts cannelés, le tout en marbre blanc, des stucs à relief et une grande quantité de plaques de revêtement en marbres précieux. Il y avait évidemment ici quelque sanctuaire ou peut-être un phare, entre les deux entrées des ports et du lac.

J'ai pu, au milieu de cet ensemble, commencer une fouille méthodique [1] qui m'a montré une construction elliptique formée de deux absides se faisant face, et circonscrivant une salle longue de 11 mètres et large de 6 mètres, au sol revêtu d'une mosaïque figurant un dallage (*fig. 3*). Entre les deux absides étaient des ouvertures : l'une donnait sur un perron précédé d'un escalier porté par une voûte et descendant sur la plage, l'autre communiquait avec une pièce dont le sol offrait un très beau dallage fait de carrés, de rectangles et de triangles de marbres multicolores, formant des figures géométriques. Les parois des deux pièces étaient revêtues de marbre.

Au-dessus du sol de cette pièce était une belle sépulture chrétienne. Un mur, de forme rectangulaire, entourant deux jarres, dont l'une, inférieure, renfermait le squelette

1. Entre le Fondouk et le dar Oulad el Agha, exactement au point où passe la limite de la Carte archéologique.

d'un adulte, et l'autre, celui d'un enfant. Trois lampes chrétiennes, dont l'une avec la croix latine, ont également été rencontrées dans cette tombe ainsi que des débris de vases

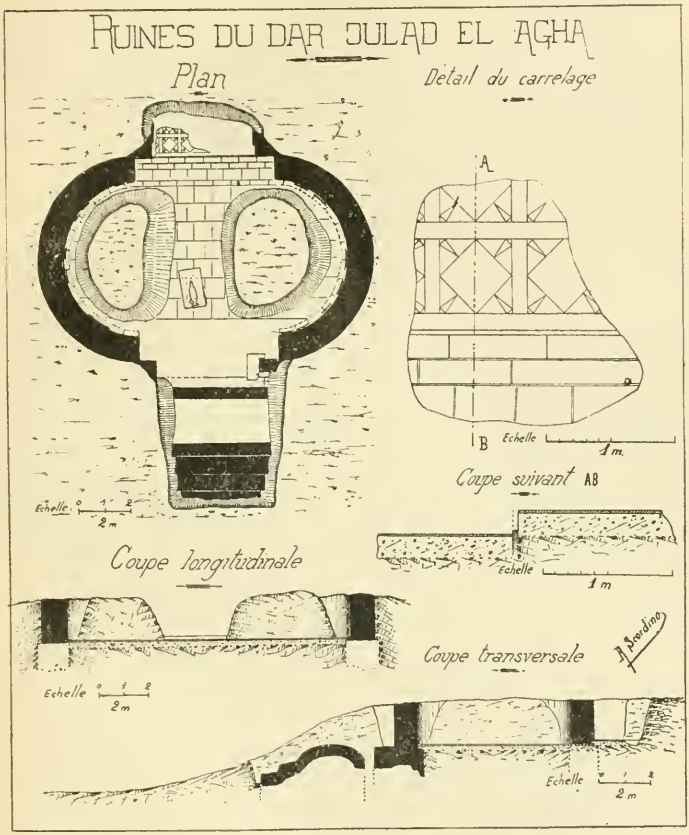

Fig. 3.

peints ressemblant à ceux des VIe et VIIe siècles qui forment une série si remarquable et qui ont été découverts à Bulla Regia, dans l'église du prêtre Alexander.

Un autre fragment de vase, trouvé ici, offre des caractères tracés à la pointe dans la pâte, avant la cuisson :

IVDICIS[I]
VIIII

Deux chapiteaux chrétiens en marbre blanc et deux fragments d'inscriptions, l'une païenne, l'autre chrétienne, sans intérêt, ont été également rencontrés dans ces fouilles, que j'ai eu le regret de ne pouvoir achever.

Des marées extrêmement basses, comme je n'en ai jamais vu depuis quinze ans que j'habite sur les bords du golfe de Tunis, m'ont permis d'aller à pied sec presque partout, du 12 au 16 février 1918, jusqu'à la ligne des gros blocs, et d'y relever nombre de détails qui n'étaient pas visibles auparavant. Il en est un que je tiens à indiquer ici, à cause de son importance : c'est l'existence d'un mur en blocage, parallèle à la ligne des blocs, tout le long de celle-ci, à une dizaine de mètres entre elle et le rivage, *sur toute son étendue*, c'est-à-dire depuis la pointe du lazaret jusqu'au mur aux absides. Je me propose d'exposer ultérieurement les conclusions auxquelles amène cette constatation.

SÉANCE DU 22 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Le sous-lieutenant Paul Tapponier, du 93e bataillon de tirailleurs sénégalais, adresse à l'Académie quelques morceaux de poteries qu'il vient de trouver au sommet du mont Hortiac, près de Salonique.

Renvoyé à M. Edmond Pottier.

M. Bernard Haussoullier, au nom de la Commission du prix Delalande-Guérineau, annonce que le prix est décerné, cette

année, à M. P. Roussel, pour son ouvrage intitulé : *Délos colonie athénienne.*

Le Président annonce que la Commission du prix Barbier-Muret s'est réunie avant la séance et a fait choix de trois bénéficiaires qui seront proposés par nos délégués à la Commission spéciale chargée de la répartition des arrérages.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai fait part à l'Académie des dons importants, reçus par le département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre au cours des années 1915 et 1916, celui de Mlle de La Coulonche [1], celui du marquis de Vogüé et de ses enfants [2]. Je désire l'informer également de deux autres libéralités intéressantes dont le même département a été l'objet pendant l'année 1917.

« Au mois de juillet dernier, je recevais de notre regretté confrère, Maxime Collignon, un aimable billet dans lequel, avec sa bonne grâce habituelle, il m'annonçait son intention d'offrir au Louvre deux bronzes antiques qu'il m'apporta à la séance suivante. Trois mois plus tard, la mort l'enlevait à notre affection. Ces deux objets représentent le dernier témoignage du vif intérêt qu'il portait à nos collections et dont il nous donna constamment des preuves touchantes.

« Il avait acheté le premier de ces bronzes à Mantinée. C'est le fragment d'une applique de miroir grec, en relief et découpée à jour, dont l'exécution est très soignée : on y voit un jeune homme imberbe, fort élégant d'allure, debout de trois quarts devant une colonne cannelée. Vêtu seulement d'un manteau qu'une fibule retient sur la poitrine et dont le vent écarte les pans en arrière, de façon à laisser le corps entièrement nu, il s'avance vers la droite. Sa main gauche soutient une grande phiale à godrons, sa main droite abaissée tient par l'anse une œnochoé ; son pied droit a été brisé. Une belle patine verdâtre recouvre le relief [3] ; la scène comportait au moins deux personnages. Le style permet de faire remonter ce fragment d'applique au IIIe siècle.

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1916, p. 334 à 337.
2. *Ibid.*, 1917, p. 102 à 106.
3. *Bull. de corr. hellénique*, VIII, p. 396 à 399, pl. XXII. Haut. du relief, 0m 09 ; larg., 0m 055.

« Le second est une statuette de Silène ivre, dansant, d'un bon travail romain, mais très usée par le frottement. Les deux mains sont ramenées au-dessus de la tête ; l'une d'elles paraît tenir un vase à boire de forme ronde ; le manteau, posé sur l'épaule gauche, s'étale sur le dos et se replie sur la jambe gauche, laissant voir tout le devant du corps. Les yeux étaient incrustés d'argent. Notre confrère tenait ce bronze de M. Paul Gaudin, directeur de la ligne de Smyrne-Cassaba, qui l'avait vraisemblablement recueilli dans la région de Smyrne [1].

« Au mois d'octobre, le département s'enrichissait d'un torse d'empereur cuirassé, en marbre blanc, dont la provenance est inconnue. Donné au Musée des arts décoratifs, il y a plusieurs années, par le commissaire-priseur Charles Pillet, il avait été relégué sur un palier d'escalier, près des bureaux de la conservation, parce qu'on ne pouvait le faire figurer dans aucune des séries formées par ce musée. Le conservateur, M. L. Metman, pensa qu'il serait plus à sa place dans les collections du Musée du Louvre, où il a été transporté et mis en dépôt, avec l'approbation du Conseil de l'Union centrale des arts décoratifs.

« Privé de sa tête qui était mobile et qui s'emboîtait dans une cavité ovale, pratiquée au centre du cou, ce reste de statue romaine ne mesure plus, dans son état actuel, que 1 m 25 de hauteur. L'empereur est représenté debout, la jambe droite avancée ; les deux bras sont nus et abaissés, sans qu'il soit possible de déterminer avec précision le mouvement de l'avant-bras droit. Le vêtement de dessous se compose d'une étoffe légère à manches très courtes que recouvre en grande partie une cuirasse décorée de reliefs. Un manteau, jeté sur l'épaule gauche, tombe derrière le dos et revenait entourer l'avant-bras du même côté. Les deux jambes nues sont brisées au-dessous du genou ; leur partie inférieure a disparu avec les pieds, chaussés probablement de brodequins. L'avant-bras droit, la main gauche et le pan de draperie, enroulé autour du poignet, manquent également. On observe aussi quelques éclats du marbre à la partie supérieure de la draperie, notamment au point où elle couvre le pectoral gauche, aux lamelles qui garnissent les épaules et à celles du bas de la cuirasse.

1. Haut. du bronze, 0 m 055.

« Les reliefs de la cuirasse constituent le principal intérêt de ce marbre : ils sont disposés de la manière suivante. A la partie supérieure, comme sur un bon nombre de cuirasses analogues,

Torse d'empereur.
(Musée du Louvre.)

apparaît un Gorgoneion aux cheveux plats, à la langue pendante, avec un nœud de serpents sous le cou, qui surmonte l'ensemble de l'ornementation. Au-dessous, s'épanouit un motif allongé en forme de cornet qui sépare deux Néréides assises de côté sur des chevaux marins. Les monstres s'avancent l'un vers l'autre au galop, leurs croupes enroulées remplissent le fond de

la cuirasse au-dessous des bras. Chacune des Néréides se tient d'une main à l'encolure de sa monture; de l'autre main, levée et étendue, elle soulève la draperie légère qui entoure sa poitrine, offrant ainsi son corps délicat aux caresses de la brise; le bas de l'étoffe est rassemblé sous les cuisses. Les mèches de la chevelure, réunies par une bandelette près de la nuque, sont soulevées par le vent de mer. Deux dauphins affrontés, figurant l'élément liquide, nagent au-dessous des filles de Néreus; trois feuilles allongées, formant une sorte de palmette renversée, garnissant le bas de la cuirasse : la feuille centrale reste droite, les autres s'inclinent avec symétrie vers chaque dauphin qui la retient dans sa gueule [1].

« Les manches très courtes du vêtement de dessous sont apparentes autour des épaules; le bas du même vêtement se voit aussi sur les cuisses. La souplesse de l'étoffe atténuait le frottement de l'armure. Une série de bandes frangées couvre les épaules et les aisselles; du bord inférieur de la cuirasse descendent deux rangs de bandes analogues. Celles qui protègent l'abdomen ne mesurent que 0 m 09 de longueur; celles qui couvrent les cuisses, comme un jupon de montagnard écossais, sont beaucoup plus longues : elles atteignent 0 m 22. La petite bretelle, assujétissant les deux parties de la cuirasse à droite, est ornée d'un foudre et porte, à son extrémité, un anneau pour la lanière d'attache; celle de gauche est cachée par la draperie.

« Le revers de la statue a été travaillé plus sommairement : cependant le modelé et les formes du corps sont indiqués avec exactitude; la double rangée de bandes protectrices se continue sans interruption autour des jambes. Le bras droit, dans sa partie supérieure, est un peu rejeté en arrière, mais l'avant-bras devait revenir en avant en s'abaissant, ainsi qu'en témoigne un

1. Les mutilations des reliefs portent sur les parties suivantes : le cornet central : le visage et la jambe droite de la Néréide de gauche, le museau et la plus grande partie de la jambe droite de sa monture; le visage et la jambe gauche de la Néréide de droite, le museau et la plus grande partie de la tête de sa monture avec sa jambe droite en entier; éclats au dauphin de gauche. Une des jambes de chacun des chevaux marins était presque entièrement détachée du fond.

tenon de marbre placé en haut des grandes lanières frangées [1] ; le bras gauche devait être reporté également en arrière.

« Sur ces statues cuirassées, il est souvent difficile de reconnaître avec précision le mouvement des bras qui sont presque toujours brisés ; il est surtout presque impossible de déterminer la nature des attributs que portaient les mains disparues. Les monnaies impériales, frappées en commémoration des succès obtenus par les armées romaines, offrent cependant un secours qu'on ne saurait négliger pour cette détermination.

« Au revers de plusieurs monnaies de Domitien, rappelant les victoires sur les Germains, on voit notamment l'empereur debout, en costume militaire, appuyé de la main gauche sur une haste et tenant de la main droite, à la hauteur de la poitrine, un glaive court dans son fourreau ; son pied droit est posé sur le Génie du Rhin, étendu devant lui [2]. Ces détails nous autorisent à compléter par la pensée le mouvement et l'attitude des personnages ; ils nous aident à comprendre la nature des attributs qui ont disparu avec les bras.

« Ces statues d'empereurs en costume triomphal étaient élevées par les différentes cités de l'empire en l'honneur du souverain qui personnifiait la puissance romaine. Les Victoires, les trophées, les groupes de captifs, les sujets historiques, les griffons même qui les décorent, contribuent à le prouver. Les Néréides, dont les mains soutiennent souvent les armes forgées pour Achille, ne sont pas étrangères à cette idée ; elles sont d'ailleurs d'un effet décoratif très heureux.

« L'ornementation est identique à celle d'une autre cuirasse impériale sortie des fouilles d'Olympie [3] et appartenant au type VI du classement proposé par Warwick Wroth [4]. Les deux sculptures sont à peu près contemporaines.

« Ainsi, pendant ces années de guerre, ceux qui aiment le Louvre n'auront pas cessé de lui témoigner leur sympathie.

1. Ce tenon mesure 0 m 04 de hauteur et 0 m 025 de largeur.

2. Babelon, *Quelques monnaies de l'empereur Domitien*, dans *Revue numismatique*, 1917-18, pl. I, fig. 6 et 7.

3. *Die Ausgrabungen zu Olympia*, III, taf. XIX, 3. La statue d'Olympie possède encore ses jambes ; à sa droite, on voit un tronc d'arbre sur lequel est déposé un glaive dans son fourreau garni d'un ceinturon.

4. *Journal of Hellenic studies*, vol. VII (1886), p. 134.

Malgré la fermeture des galeries, malgré les circonstances défavorables de l'heure présente, ils restent pleins de confiance dans l'avenir et tiennent à contribuer à l'augmentation de nos richesses. Je leur adresse nos remerciements et l'expression de notre reconnaissance. »

M. de Lasteyrie entretient l'Académie de l'usage du mot *gothique* employé pour désigner l'architecture française et montre que ce terme, généralement accepté aujourd'hui dans tous les pays, ne saurait être remplacé utilement par aucun autre.

MM. Jullian et Salomon Reinach présentent quelques observations.

M. Seymour de Ricci expose qu'au printemps de 1917, quelques jours après notre avance au delà de l'Aisne, il a eu la satisfaction de retrouver intactes, dans le village détruit de Juvigny, au Nord de Soissons, trois colonnes milliaires romaines, qui avaient échappé à la fureur destructive des envahisseurs et dont il communique à l'Académie de nouvelles lectures.

Il rapproche un de ces textes, daté de Caracalla, d'une inscription vue à Beauvais par Suger, au milieu du XIIe siècle, et dont l'illustre abbé nous a conservé un passage dans une lettre écrite, en 1149, à l'évêque de Beauvais [1].

MM. Jullian et Théodore Reinach ajoutent des observations.

M. Salomon Reinach continue la lecture par lui commencée à la dernière séance.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

TROIS BORNES MILLIAIRES DU SOISSONNAIS,

PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Les anciens historiens du Beauvaisis Petau[1], Loisel[2] et Louvet[3] avaient, dès le début du XVIIe siècle, remarqué que Suger, dans une lettre adressée en 1149 à Henri, évêque de Beauvais et à ses ouailles, faisait allusion à une inscription antique dont il reproduisait même un passage : *Videte, videte, viri discreti*, écrit Suger, *ne et alia vice rescribatur quod semel inventum est in marmorea columna hujus civitatis ore imperatoris dictum : villam pontium refici jubemus*[4].

Il y a près de vingt ans, dans un article inséré dans la *Revue archéologique*[5], je suggérais de cette inscription l'explication suivante : une colonne antique avec une inscription impériale (*ore imperatoris dictum*) ne pouvait guère être qu'une colonne milliaire ; les mots *villam pontium refici jubemus* ne cachaient-ils pas la formule familière *viam et pontes refici jussit*, ou quelque phrase analogue ?

1. Petau, *Antiquariae supellectilis portiuncula* (Paris, 1610, in-4°), pl. X, réimprimé dans Sallengré, *Novus thesaurus antiquitatum romanarum* (La Haye, 1718, in-fol.), t. II, p. 1015.

2. Loisel, *Mémoires des pays, villes, comté et comtes, évêché et évesques, pairrie, commune et personnes de renom de Beauvais et Beauvaisis* (Paris, 1617, in-4°), p. 100.

3. Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais* (Beauvais, 1635, 2 vol. in-12), t. I, p. 23, et t. II, p. 283.

4. Bibl. nat., ms. latin 14192, f. 21 v. (= S. Germain latin 1085, 2, de la coll. Séguier-Coislin) ; Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotarum*, t. I, col. 424 ; Dom Bouquet, t. XV, p. 529 C ; Migne, *Patr. lat.*, t. 186, col. 1437 C ; Lecoy de La Marche, *Œuvres complètes de Suger* (Paris, 1867, in-8), p. 280.

5. *Rev. arch.*, t. XXXV (1899), pp. 106-107 ; *CIL.*, XIII, 9026.

A cette hypothèse, favorablement accueillie par les spécialistes, on pouvait faire une objection sérieuse : la formule en question se retrouvait-elle sur d'autres milliaires de la région ? Et force était de répondre par la négative.

Toute une série de bornes milliaires du IIIe siècle trouvées en territoire helvétique contenaient bien les mots *vias et pontes vetustate collapsos restituit* [1] ; mais il y a loin de la Suisse à la Picardie. Un fragment du Musée de Metz [2] nous rapprochait déjà un peu. Un heureux hasard, auquel les événements contemporains ne sont pas étrangers, m'a permis de retrouver cette formule sur une borne du Soissonnais.

On n'a pas oublié qu'au printemps de l'année 1917 l'envahisseur se vit contraint d'abandonner à nos armées les plateaux situés entre l'Aisne et l'Ailette. Quelques jours à peine après que nos troupes se fussent avancées jusqu'à la lisière de la forêt de Saint-Gobain, j'eus l'occasion de quitter le front britannique pour aller passer quelques heures sous les murs de Coucy-le-Château. Les hasards de mon itinéraire me firent arrêter un instant à l'endroit où jadis, à 8 kilomètres au Nord de Soissons, s'élevait le coquet village de Juvigny. L'ennemi avait rasé toutes les maisons et l'on peut dire qu'il n'en restait pas pierre sur pierre. Je n'osais espérer y retrouver les trois bornes milliaires que j'y avais vues dix-huit ans auparavant et que l'abbé Le Beuf y avait remarquées dès le milieu du XVIIIe siècle. J'eus pourtant la satisfaction de les découvrir intactes, protégées sans doute par leur insignifiance même. Les deux principales étaient encore debout au milieu du village, contre les débris de ce qui avait été le bâtiment des pompes ; la troisième supportait comme jadis une modeste croix, à l'angle nord-ouest du village [3].

1. *CIL.*, XIII, 9058, 9059, 9061, 9068, 9072 etc. (règnes de Caracalla, Maximin et Gordien III).
2. *CIL.*, XIII, 9054.
3. *Rev. arch.*, t. XXXIX (1901), pp. 393-399 ; *CIL.*, XIII, 9033-9038.

Bien qu'ayant par deux fois, en des jours meilleurs, tenté de déchiffrer l'inscription de ce dernier monument, je n'étais jamais parvenu à la lire en entier. Cette fois, je fus plus heureux que précédemment, et je réussis à déchiffrer, avec bien des hésitations, plusieurs groupes de lettres que j'avais vainement cherché à distinguer lors de mes visites antérieures.

Le mot que Le Beuf avait lu M..ABSARIIS et Prioux NIABSARIIS était bien (comme l'avait prévu M. Hirschfeld) *conlabsas*, et toute la fin de l'inscription devenait claire. Je lisais sans hésiter

..... VIAS [*et*]
[*po*]NTE[*s*] VETVST[*ate*]
CONLABSAS RES[*ti*]
TVIT
AB AVG L ...

Il faudrait, bien entendu, *conlabsos*.

Voilà donc, en plein Soissonnais, un exemple de la formule que l'on ne retrouvait que chez les Helvètes ou à Metz. Voilà donc retrouvé le frère jumeau du milliaire dont Suger nous a conservé le souvenir.

L'ensemble du texte est d'une restitution fort difficile. On peut cependant se faire une idée de ce que devait être cette inscription, en transcrivant ici le texte d'un milliaire de Soleure de l'année 213[1], qui était identique, à notre avis, à celui de Juvigny :

IMP [CAES M AVR]AN
TON[INVS PIVS F]EL A
VG P[ARTH MAX] BRI
MA[X PO]NT MAX TRIB
POT XVI IMP II COS IIII
PROCOS PRINC IVVEN

1. *CIL.*, XIII, 9072 (cf. 9061 et 9068).

FORTISIM FELICISIM
VSQ MAGN PRINCEPS
PACATOR ORB VIAS ET
PONT VETVSTATE COL
LAPS RESTITVIT
AVENT
XXVI

Le rapprochement de cette inscription et de la nouvelle copie du milliaire de Juvigny permettra de tenter la restitution de cette dernière inscription. Le jour où la préfecture de l'Aisne fera transporter la borne à Laon ou à Soissons, la conservation en sera assurée de façon définitive et il sera moins difficile aux épigraphistes d'en contrôler la lecture.

imp. caes. m. aur. an
*t*ONINVS PIVS FE*l*
*a*V*g. p*ARTH. *max.*
brit. M*ax. pont*
max. tr I *b. pot xvi*
imp. ii. cos iiii. procos.
*pr*IN*c. inu* EN *t.*
*fo*RTI *ss* IMV*s fe*
licissimusq. magnus
PRIN*c*EP*s p*A*cator*
*o*RBI*s* VIAS *et*
*po*NTE*s* VETVST*ate*
CONLABSAS · RES *ti*
TVIT
AB AVG L...

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le cahier de septembre-octobre de 1917 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 27 MARS

(Séance avancée au mercredi à cause du *Vendredi Saint*.)

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Salomon Reinach montre quelques photographies, envoyées par M. Franz Cumont, du grand édifice souterrain découvert près de Rome, en 1917, et des beaux bas-reliefs en stuc qui le décorent. Il est absolument certain que cet édifice est païen, non chrétien ; le style des reliefs est de la première partie du IIe siècle (époque des Antonins).

M. Salomon Reinach termine la lecture de son étude sur un texte d'Eusèbe relatif à la création de l'homme et de la femme.

MM. Maurice Croiset, Bouché-Leclercq et Pottier présentent quelques observations.

M. Havet étudie le sens de l'adjectif latin *proprius*, appliqué à une bête de sacrifice. Ce mot semble marquer : 1° que l'animal a eu à manger jusqu'au dernier moment ; 2° qu'on l'a nourri d'aliments réputés « purs ». Ces conditions devaient être remplies pour les deux taureaux qu'Auguste et Agrippa immolèrent, le 1er juin 17 avant J.-C., à l'occasion des *Jeux séculaires :* L'adjectif en question se retrouve dans les *Prisonniers* de Plaute ; là un parasite, se donnant plaisamment comme un dieu, réclame un sacrifice et dit quel genre de victime il lui faut ; il veut un agneau *proprius* et bien gras.

M. Héron de Villefosse informe l'Académie d'une libéralité qui vient d'être faite par un de nos confrères aux Musées nationaux.

Le comte Alexandre de Laborde a offert à la Bibliothèque du Musée du Louvre un précieux recueil provenant de la bibliothèque de son père, le marquis de Laborde, ancien membre aussi de notre Académie [1]. C'est un album grand in-f°, œuvre d'un artiste français très connu, Cassas, célèbre par ses voyages en Dalmatie, en Grèce et en Orient, dessinateur du comte de Choiseul-Gouffier, compagnon de Le Chevalier, l'auteur du *Voyage en Troade*. Il comprend une quarantaine de dessins, plans et croquis et plus de deux cent cinquante calques.

Parmi les dessins, quelques-uns sont exécutés avec un soin particulier et sont même teintés, notamment ceux qui représentent les sculptures du Parthénon ou du temple de Thésée ; mais ils n'offrent pas l'état matériel des sculptures au moment du passage de Cassas à Athènes, ce qui aurait donné à son travail un intérêt particulier : ces images les montrent complétées et restaurées. D'autres offrent des ensembles ou des plans ; ce sont quelquefois de simples croquis, souvenirs d'un séjour à Corinthe, à Mégare, à Delphes, à Éphèse ou ailleurs.

Les calques, beaucoup plus nombreux, reproduisent des dessins destinés à illustrer le Voyage du comte de Choiseul-Gouffier. Les temples de Palmyre et les aqueducs de la plaine d'Athènes y voisinent avec des vues pittoresques de Corfou, d'Ithaque, de Patras, de Nauplie, de Sparte, d'Argos, de Salone ou d'Épidaure. A côté des temples d'Athènes, d'Égine, de Corinthe, figurent les théâtres antiques (le grand et le petit) de Nicopolis d'Épire. Parmi les documents qui concernent Salonique, églises ou mosquées, se trouve une précieuse vue du monument connu sous le nom de *Palais enchanté* de Thessalonique, que Gravier d'Otières avait déjà dessiné en 1686 et que notre confrère Miller rapporta au Louvre en 1865. Le calque du dessin de Cassas, exécuté cent ans plus tard, est intéressant parce que l'auteur ne s'est pas borné, comme Gravier d'Otières, à reproduire la colonnade, mais il a donné aussi l'aspect du quartier où s'élevait l'édifice, avec l'église et les maisons qui l'encadraient.

1. Il avait acheté ce recueil en janvier 1859 aux héritiers d'un M. Godart.

Ce recueil offre donc un mélange de documents archéologiques et pittoresques. A côté d'un grand nombre de ruines exactement relevées, on y remarque quelques arrangements fantaisistes d'architecture, des débris antiques disposés conformément au goût du temps, puis des études de détails, des compositions, des projets de restitutions et même certains motifs décoratifs empruntés à l'art en vogue dans les pays visités par l'auteur. Il reproduit les costumes des habitants de plusieurs localités, notamment ceux de Prévéza. Une note de sa main, sur un calque relatif à des plastrons albanais, indique que ces plastrons lui avaient été demandés en 1787 par le comte de Choiseul-Gouffier et qu'ils les avaient fait fabriquer en cuivre plaqué d'argent par un fondeur de la rue Dauphine.

On peut, d'après cette note, fixer la date approximative de la plupart des documents réunis par Cassas dans cet album. Elle montre en même temps que tous ces calques avaient été exécutés d'après les dessins envoyés au comte de Choiseul et dont l'artiste tenait à conserver la trace. La valeur en est incontestable, d'autant plus que les dessins originaux, demeurés inédits, paraissent perdus ou dispersés. Une description détaillée des documents que renferme cet album ferait certainement ressortir l'importance et l'intérêt du généreux don de notre confrère ; elle rendrait en même temps un véritable service aux études archéologiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, de la part de M. Gaston Jondet : *Les Ports submergés de l'ancienne île de Pharos.* Tome IXe des *Mémoires présentés à l'Institut égyptien* (Le Caire, 1916, in-4°).

M. Babelon offre à l'Académie un travail dont il est l'auteur, intitulé : *Quelques monnaies de l'empereur Domitien* (Paris, 1918, in-8° ; extrait de la *Revue numismatique française*).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 5 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, a adressé au Secrétaire perpétuel, qui en donne lecture, la lettre suivante :

« Bolonia (par Tarifa), 29 mars 1918.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« J'ai le plaisir de vous annoncer, et vous prie de vouloir bien communiquer à l'Académie, si vous le jugez convenable, que j'ai pu recommencer depuis quatre jours les fouilles de Bolonia, que subventionne si généreusement votre Compagnie.

« Je suis ici avec M. Laumonnier, élève de l'École normale supérieure; M. Georges Bonsor, qui déjà l'année dernière a été mon collaborateur, et D. Gayetano de Margelina, docteur ès lettres, qui m'a été confié par la Junta de Ampliaciones de Estudios, laquelle s'est associée à nos travaux et a voté à cet effet une somme de 2.000 pesetas.

« Nous avons dû, pour nous mettre à l'œuvre, vaincre quelques difficultés; car le tout petit hameau où nous sommes, loin des routes, loin de tout village important, manque absolument de ressources en temps ordinaire, et les effets de la guerre s'y font

cruellement sentir ; il n'y a plus de pain ni de farine ; les pêcheurs sont partis, et nous avons du mal à retenir nos trente ouvriers ; j'espère pourtant que nous ne serons pas forcés d'interrompre les fouilles.

« Cela serait fâcheux, car nous avons bien débuté. Autour de la maison que j'ai déblayée l'année dernière et de la grande usine à salaisons, nous découvrons maintenant d'autres maisons et d'autres usines analogues, et nous aurons bientôt un ensemble de constructions tout à fait nouveau et de grand intérêt.

« Dans les ruines, nous avons retrouvé en particulier deux beaux chapiteaux de style ibéro-dorique, bien conservés, provenant d'édifices détruits de la ville haute.

« Mais ce que nous avons recueilli de plus précieux, ce sont deux figurines de bronze, hautes de 15 centimètres, de style hellénistique. Il est fort regrettable que durant leur séjour dans le sable, sur le bord de la mer, les statuettes se soient fortement oxydées. Je ne puis vous en envoyer encore de photographies, car il faut beaucoup de précautions pour les nettoyer. Elles représentent un danseur et une danseuse qui se faisaient vis-à-vis ; le danseur s'agite dans un mouvement très pittoresque de fandango ; la danseuse, les deux bras élevés en croix, la tête rejetée en arrière, semble tourbillonner dans un gracieux envolement de draperies. C'étaient certainement et ce sont encore, malgré leur état, des œuvres d'art très précieuses.

« La nécropole donne aussi à M. Bonsor des objets curieux ; il faut surtout noter des bustes informes en pierre ; je pense que ces sortes d'armatures de pierre devaient être recouvertes d'un stuc dans lequel étaient modelés les traits.

« Je me ferai un devoir de tenir l'Académie au courant de nos recherches ; j'ajoute seulement aujourd'hui que le fait même d'avoir repris les fouilles a produit à Madrid, et partout où on l'a su, un excellent effet moral. Il m'a été répété à plusieurs reprises que l'on admirait la France qui, dans les graves circonstances actuelles, ne négligeait pas son œuvre scientifique à l'étranger, et n'hésitait pas à donner de l'argent et des hommes pour prouver sa vitalité.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, mes plus respectueux hommages.

« Pierre Paris. »

M. Cagnat donne lecture du rapport que M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, a envoyé sur les fouilles opérées par lui en 1917 à *Bulla Regia*, avec une subvention provenant de la fondation Piot. Il a acquis la certitude que l'édifice que Tissot regardait comme une forteresse punique est un établissement thermal de l'époque impériale.

M. Pottier, complétant la communication faite par le Président dans la dernière séance, donne un aperçu général de la collection de dessins offerts au Musée du Louvre par M. le comte Alexandre de Laborde. Ces dessins, qui paraissent tous inédits, peuvent être attribués avec la plus grande vraisemblance à Cassas. Ils sont d'un très grand intérêt, surtout en ce qu'ils nous font connaître l'état de conservation de certains monuments antiques, aujourd'hui très maltraités par le temps et surtout par les hommes. M. Pottier cite comme exemple le Parthénon sur lequel on peut tirer de là des renseignements précieux, pour la fin du XVIIIe siècle.

MM. Clermont-Ganneau et Paul Girard présentent quelques observations.

SÉANCE DU 12 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Pottier donne des nouvelles de notre confrère, M. Dieulafoy, qui est sorti sain et sauf des combats récents livrés sur la Somme.

Le P. Scheil communique la note suivante de M. Édouard Naville, associé étranger de l'Académie, sur l'ouvrage de M. Maspero intitulé : *Introduction à l'étude de la phonétique égyptienne* :

« Depuis son retour en France, M. Maspero s'était mis à publier ce qu'il considérait comme le couronnement de son œuvre, l'exposé du système grammatical de l'ancien égyptien. Il ne

voulait pas cependant présenter quelque chose qu'on pût considérer comme définitif. « Je n'ai pas l'ambition », nous dit-il, à la première page du livre qu'il projetait, « de composer ici une véritable *Grammaire égyptienne*, car malgré tout ce qui a été publié sous ce titre en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, j'estime que nous n'en savons pas encore assez pour réussir : le livre que je commence à rédiger aujourd'hui... ne sera tout au plus qu'une *Introduction à l'étude de la grammaire égyptienne*. Peut-être s'étonnera-t-on de voir le plan sur lequel j'ai essayé de le construire. Comme je l'ai dit un nombre infini de fois, et imprimé à plusieurs reprises, nous avons eu la chance de trouver table rase en matière de langue au commencement de notre science, et nous avons abordé le déchiffrement sans encombrement de théories préconçues ou de paradigmes préétablis : ne vaut-il pas mieux profiter de la liberté absolue dont la fortune nous a gratifiés de la sorte, pour créer à l'égyptien une grammaire qui ne soit inspirée exclusivement ni des modèles purement classiques, ni des modèles indo-européens, ni des modèles sémitiques, mais qui ressorte entièrement d'une analyse des textes entreprise avec l'aide de tous les moyens que la philologie peut nous prêter, à quelque ordre de langue qu'elle s'applique ? »

« Partant de ce principe, M. Maspero a écrit le chapitre préliminaire sur le système graphique. Ce chapitre se compose de trois parties qui devaient paraître successivement dans le « Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne ». L'auteur a vu la première achevée, la seconde était à l'impression lorsqu'il a été surpris par la mort ; la troisième n'est qu'un fragment publié par M. Chassinat.

« Tout imparfait que soit ce chapitre, il fixe cependant les bases sur lesquelles l'édifice entier devait reposer ; en particulier, il montre clairement l'opposition qu'il y a entre sa manière d'envisager la langue égyptienne et celle que depuis quelques années nous impose l'école de Berlin, comme une rénovation complète de l'égyptologie.

« Cette opposition est formulée déjà dans la première phrase, qui indique la division du chapitre au point de vue de la prononciation : le système graphique égyptien exprime « trois sortes

d'articulations différentes : 1° des consonnes proprement dites, 2° des voyelles, 3° des sonnantes ».

« C'est sur les numéros 2 et 3, les voyelles et les sonnantes, que porte le fort du débat. Pour l'école allemande, en égyptien il n'y a pas de voyelles et encore moins de sonnantes. Ce que nous appelons des voyelles, c'est pour elle des consonnes faibles : ce qui lui a permis de bâtir un système de grammaire égypto-sémitique. La théorie du verbe et du nom qu'elle a créée est identique à celle du verbe et du nom sémitiques. L'école de Berlin a été conduite à nier l'existence des voyelles parce que ses disciples n'ont pas tenu compte d'un fait capital que nous avons reconnu dès longtemps : c'est qu'il faut distinguer soigneusement entre le phonème et le signe matériel qui le représente à l'œil. Le phonème peut avoir une histoire et changer, sans que le signe correspondant à sa valeur primitive se modifie. « Pour moi, dit M. Maspero, comme pour tous ceux qui se sont refusés à admettre les affirmations impératives de l'école berlinoise, l'égyptien a possédé primitivement des signes de voyelles de la nature de ceux des modernes ; mais comme son système graphique s'est de bonne heure immobilisé presque entièrement, tandis que la langue parlée poursuivait son évolution sans arrêt, la langue écrite a gardé ses habitudes avec beaucoup d'obstination, et les signes voyelles, pour des raisons que nous commençons seulement à entrevoir, ont pris historiquement des valeurs diverses qui ne semblent pas toujours se rattacher toutes à la valeur primitive. » On peut constater un phénomène analogue dans des langues modernes telles que l'anglais, où la voyelle *a* que nous appelons *ā* et les Anglais *ē*, a les prononciations les plus diverses, quoique le signe reste toujours le même, et sans qu'aucune addition au signe n'indique le changement de prononciation. Et pourtant personne ne songera à appeler l'*a* anglais une consonne faible.

« En donnant ainsi le nom de consonnes à ce qui est manifestement des voyelles, l'école allemande est arrivée, à grand renfort d'hypothèses, à créer un verbe trilitéral, formé de trois consonnes, et auquel on attribue des conjugaisons toutes semblables à celles du verbe sémitique ; elle nous présente ainsi des transcriptions

illisibles et qui ont un caractère tout à fait artificiel. Ce n'est plus la reproduction de ce qui est écrit, ce sont des reconstructions d'après les règles de l'école.

« La troisième partie du chapitre, les sonnantes, est à peine commencée. Elle ne traite que de la première, celle qui correspond à *i* ou *aï*. Il est infiniment regrettable que M. Maspero n'ait pas pu aborder les lettres *l*, *r*, *m*, et *n*, et montrer les cas où elles ne sont que des voyelles et en ont la prononciation.

« Les papiers laissés par M. Maspero, nous dit M. Chassinat, ne renferment aucune note qui permette de donner un aperçu même fragmentaire de la thèse que l'éminent auteur se proposait de développer dans la suite de ce mémoire, le dernier qu'il ait écrit et qu'il n'a même pas achevé. »

« Nous pouvons mesurer aujourd'hui l'étendue de la perte que l'égyptologie a subie. La grammaire de Maspero aurait comblé une lacune qui se fait vivement sentir pour qui n'est pas un adepte de l'école de Berlin. Elle aurait été le développement des principes que lui avait inculqués celui auquel, disait-il, il devait sa carrière, celui qui le premier a tenté la traduction d'un texte dans son entier, E. de Rougé. Le livre dont nous n'avons que les premières pages aurait résumé tous les progrès que Maspero a fait faire dans la connaissance de la langue égyptienne, progrès dont un grand nombre sont des faits acquis sur lesquels il n'y aura plus à revenir. »

M. Samuel Chabert, professeur à l'Université de Grenoble, lit une étude sur le proverbe latin : *Quem perdere vult Juppiter dementat prius*. L'idée est fort ancienne ; on la trouve exprimée tour à tour dans la Bible, chez Homère, les tragiques grecs et divers auteurs latins. M. Chabert admet que la formule aujourd'hui populaire a pris corps seulement vers 1645, probablement à Cambridge, sous l'influence de la révolution d'Angleterre.

MM. Th. Reinach et Bouché-Leclercq présentent des observations.

Le Président interroge l'Académie pour savoir si elle entend

déclarer vacante la place de M. Barth. L'Académie, par 14 voix contre 12, répond négativement. La question reviendra, conformément au règlement, dans six mois.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente l'ouvrage suivant : *Introduction à l'étude de la phonétique égyptienne*, par G. Maspero, membre de l'Institut (extrait des volumes XXXVII-XXXVIII du *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne*; Paris, 1917, in-4°).

SÉANCE DU 19 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Zeiller, professeur à l'Université de Fribourg, lit une note sur l'activité littéraire de l'évêque arien Palladius de Ratiaria, qui fut déposé par le concile d'Aquilée en 381 [1].

MM. Monceaux et Bouché-Leclercq présentent des observations.

M. Clément Huart, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes, fait une communication sur les derviches tourneurs, à propos d'un document persan dont la traduction paraîtra prochainement. Il montre, par des textes historiques, à quel degré de ferveur mystique étaient montés les esprits en Asie Mineure, au cours des XIIIe et XIVe siècles, préparant ainsi un terrain favorable pour la diffusion des idées apportées de Perse par le fondateur de cette confrérie religieuse, le grand poète Djélal-ed-dîn Roûmî.

MM. Maurice Croiset et Babelon demandent à l'auteur quelques explications.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

L'ACTIVITÉ LITTÉRAIRE D'UN ÉVÊQUE ARIEN DE LA RÉGION DANUBIENNE : PALLADIUS DE RATIARIA, PAR M. ZEILLER.

Je voudrais dire à l'Académie quelques mots de l'œuvre d'un personnage de l'Église du IVe siècle qui ne manqua pas d'un certain relief, Palladius, évêque de Ratiaria, sur le Danube, dans la province de Dacie ripuaire, qui fut déposé comme arien par le concile tenu en l'année 381 à Aquilée sous la présidence de l'évêque de cette ville, Valérien, et la direction effective de saint Ambroise de Milan.

C'est surtout par cette fin de sa carrière que, grâce au récit d'Ambroise lui-même[1], Palladius de Ratiaria est connu.

On a cependant sur lui d'autres renseignements. On sait d'abord, même par le rapport d'Ambroise sur le concile d'Aquilée, que quarante ans auparavant et déjà évêque, Palladius avait été déposé de l'épiscopat comme entaché d'une hérésie à la fois opposée à l'arianisme et en connexion avec lui, celle de Photin[2]. Il est vrai que Palladius contestait cette condamnation.

On sait d'autre part, par les *Fragments historiques* de saint Hilaire[3], que Palladius fut, en 366 ou 367, l'un des destinataires d'une lettre par laquelle son collègue Germinius de Sirmium, l'évêque du siège le plus important de toutes les chrétientés danubiennes, annonçait une évolution doctrinale qui de l'arianisme le ramenait vers une foi moins éloignée de celle de Nicée. Nous ne savons pas si Palladius

1. *Gesta concilii Aquileiensis*, dans Ambroise, entre l'*Epist. VIII* et l'*Epist. IX* (*Patr. lat.*, XVI, p. 916-939).
2. *Ibid.*
3. *Fragm. hist.*, XV.

répondit à cette lettre. Mais la suite de son histoire prouve qu'il ne suivit pas Germinius dans son évolution.

Ce qui résulte de toutes ces données, c'est que Palladius de Ratiaria fut une personnalité assez marquante des Églises de l'Illyricum danubien au IVe siècle.

L'importance de son siège y fut-elle pour quelque chose? Pour peu de chose sans doute ; car, si Ratiaria était une métropole, ce n'était pas une grande ville comparable à Sirmium ou à Thessalonique.

Il semble donc bien que Palladius a dû avoir une action personnelle assez remarquable. Et, de fait, nous pouvons constater qu'il a marqué dans l'histoire de l'arianisme, et spécialement de l'arianisme illyrien ou danubien, par son activité littéraire.

J'ai eu récemment l'occasion d'essayer de montrer, dans une étude sur *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, l'intérêt pour l'histoire du christianisme antique de cet arianisme illyrien. C'est dans ces provinces danubiennes, où les évêques ariens se groupaient autour de l'empereur qui résida beaucoup sur la frontière du Danube au IVe siècle, que l'arianisme a réussi à devenir une puissance dans l'Église et dans l'État, jusqu'à se faire reconnaître, lors du concile de Rimini en 359, comme la religion officielle de l'Empire. Mais l'arianisme, dans cette région, n'a pas seulement profité d'un certain nombre d'avantages politiques; il a également été servi par un groupe d'hommes qui ont déployé une activité d'écrivains qui mérite d'être mise en lumière. Palladius de Ratiaria est l'un des principaux.

Que connaissons-nous aujourd'hui de son œuvre ?

1. Un premier renseignement nous est encore fourni par saint Ambroise, qui dit, dans le livre III de son *De fide* [1], que les deux premiers livres, écrits vers 377-378, avaient

1. L. III, c. 1, 1 et 2.

été attaqués par Palladius, et les trois livres suivants furent même une réponse à ces attaques. Vigile de Thapse confirme [1] l'existence de ce traité *Contra Ambrosium de fide*, écrit évidemment vers 379. Il est aujourd'hui perdu, mais non pas entièrement, comme on va le voir.

2. Vigile de Thapse nous apprend encore [2] que Palladius s'en prit à Ambroise même après la mort de ce dernier, soit après 397. Cependant il n'affirme pas la date, *credo*, dit-il seulement, et comme Palladius, déjà évêque vers 340, aurait eu alors environ quatre-vingt-dix ans, l'indication est sujette à caution, et il semble bien que c'est le *Contra Ambrosium de fide*, écrit vers 379, auquel Vigile a assigné une date inexacte. Rien n'empêche pourtant que Palladius ait complété, après la publication des trois derniers livres du *De fide*, l'essai de réfutation qu'il avait commencé après les deux premiers.

3. Mais nous avons mieux que ces témoignages. Nous possédons un écrit même de Palladius. Il est constitué par la dernière partie d'une œuvre curieuse, conservée sous forme de notes marginales d'une copie des deux premiers livres du *De fide* d'Ambroise et des actes du concile d'Aquilée (*Cod. lat.* 8907 de Paris), et qui n'ont été déchiffrées à peu près intégralement qu'il y a un peu moins de vingt ans, par un Allemand malheureusement, F. Kauffmann [3].

Cette œuvre, à laquelle Kauffmann a donné le titre de *Dissertatio Maximini contra Ambrosium*, est, en effet, une violente diatribe de l'évêque goth arien Maximin, plus tard adversaire de saint Augustin en Afrique, contre Ambroise auquel il reproche la condamnation de Palladius à Aquilée. Mais la troisième partie de cette *Dissertatio*, comme l'a vu

1. *Contra Arianos*, fin du livre II (*Patr. lat.*, LXII, 230).
2. *Ibid.*
3. *Aus der Schule des Wulfila* (*Texte und Untersuchungen zur altgermanischen Religionsgeschichte*. Texte, I), Strasbourg, 1899.

il y a quelques années l'abbé Saltet[1] et comme je l'ai montré à mon tour, n'est que la reproduction d'une protestation rédigée par Palladius lui-même après sa condamnation. Cette *Oratio Palladii* est une œuvre oratoire, d'inspiration soutenue et vigoureuse, d'accent très âpre, mais non dépourvue de talent.

Maximin paraît d'ailleurs avoir inséré en deux passages de sa *Dissertatio* deux autres extraits de Palladius, qui proviennent vraisemblablement de son *Contra Ambrosium de fide*. Celui-ci ne serait donc pas, comme je le disais il y a quelques instants, totalement perdu.

4. Enfin je crois que c'est aussi Palladius qu'il convient de reconnaître comme l'auteur de fragments palimpsestes provenant de l'abbaye de Bobbio et qui ont été publiés en 1828 par le cardinal Angelo Mai sous le titre de *Sermones arianorum*[2]. Ce sont en réalité des débris de plusieurs traités dogmatiques ou homilétiques, visiblement de même origine. Leur contenu atteste une provenance danubienne et permet de les dater de la fin du IVe siècle ; leur auteur, s'adressant une fois à un évêque, l'appelle *charissime frater* : c'était donc un évêque, et, comme pour des raisons tirées de la comparaison des citations bibliques, il y a lieu d'écarter Maximin et deux autres évêques ariens à peu près du même temps et du même pays, le goth Ulfila et son disciple Auxence de Durostorum en Mésie, je crois que l'on peut se prononcer pour Palladius de Ratiaria.

Il est à remarquer que toutes les œuvres de Palladius dont la connaissance plus ou moins complète ou incomplète est ainsi parvenue jusqu'à nous appartiennent à la dernière période de sa vie. Les fragments de Bobbio sont au plus

1. *Un texte nouveau* : la « Dissertatio Maximini contra Ambrosium », dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* publié par l'Institut catholique de Toulouse, II [1900], p. 118-129.

2. *Scriptorum veterum nova collectio*, t. III, pars. II, p. 208-239 (Rome, 1828).

tôt de 378, car ils renferment une citation du livre I du *De fide* d'Ambroise, qui est de cette année-là. Le traité contre les deux premiers livres du *De fide* doit être de 379 ou 380.

L'*Oratio* ou protestation contre la sentence rendue à Aquilée en septembre 381 est probablement de 382. Enfin, si Vigile de Thapse ne s'est pas trompé, Palladius a encore écrit contre Ambroise vers 397.

En somme, il apparaît surtout comme un grand adversaire de l'évêque de Milan, mais un adversaire essentiellement malheureux, car il en a reçu de rudes coups, et ne paraît pas lui en avoir porté de bien graves, tout en ayant fait ce qu'il pouvait pour cela.

N'avons-nous pas autre chose à inscrire à son actif?

L'ancienne bibliothèque de Bobbio nous a encore livré un assez curieux fragment de commentaire arien sur l'Évangile de saint Luc, pour lequel on aurait pu songer à Palladius. Mais l'étude du texte m'a conduit à me prononcer plutôt en faveur d'Auxence de Durostorum.

Reste un gros et point médiocre ouvrage, que le moyen âge a attribué à saint Jean Chrysostome, mais qui est incontestablement arien : c'est l'*Opus imperfectum in Matthaeum*, commentaire inachevé sur saint Mathieu. C'est un écrit de caractère plutôt moral que spéculatif, bien que la polémique théologique n'y fasse point défaut, qui décèle chez son auteur une âme ardente et passionnée et des dons d'esprit réels. Mais cet auteur, à mon avis, n'est pas Palladius ; car, à bien des indices, il apparaît comme issu d'un milieu barbare, et il écrivait, comme le prouve son utilisation des *Commentaires sur saint Mathieu* de saint Jérôme, après 398 ; ce doit donc être l'évêque goth Maximin.

Il est d'ailleurs intéressant de rapprocher tous ces textes, qui ont entre eux une certaine parenté : un même esprit les unit, une même théologie y est professée, l'arianisme, non l'arianisme brutal d'Arius, mais celui, plus voilé, et pourtant bien réel, d'Eusèbe de Nicomédie et du concile de

Rimini ; ils appartiennent à la même région, à la même époque, au même milieu religieux : leurs auteurs sont des évêques danubiens, les uns romains, les autres goths. Palladius est romain, mais ami des Goths Ulfila et Maximin. En outre, il est important de noter que cette littérature religieuse n'est pas seulement théologique ou polémique, mais aussi scripturaire, homilétique et morale, et qu'elle a dû, comme telle, jouer son rôle dans la conversion des Goths, puis d'autres barbares, au christianisme et au christianisme arien. L'Église arienne, vers la fin du IVe siècle, a momentanément devancé l'Église catholique dans la constitution de ce qu'on pourrait appeler un matériel intellectuel de propagande religieuse, et il y aurait là l'une des explications de la supériorité provisoire de l'apostolat arien auprès des barbares. C'est par ce rapprochement avec les premiers évêques des Goths chrétiens et ariens, Ulfila, Maximin, peut-être Auxence, dont l'origine est incertaine, que l'étude de l'œuvre de Palladius de Ratiaria prend surtout de l'intérêt.

LES DERVICHES D'ASIE MINEURE,

PAR M. CLÉMENT HUART.

Au cours de son grand voyage qui devait durer vingt-quatre ans, de 1325 à 1349, le voyageur marocain Ibn-Baṭoûṭa débarqua sur la côte méridionale de l'Asie Mineure ; il venait de Syrie, où il avait trouvé à Lattaquié un navire génois qui le transporta, en dix jours de navigation, à Alâyâ, port de mer qui a conservé le nom de son fondateur, le grand sultan de la dynastie des Seldjouqides de Roûm, 'Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd Ier ; de là il passa aisément à Adalia, que nos anciennes cartes appellent Satalie, et dont le nom rappelle encore aujourd'hui le souvenir des Attale, les fastueux rois de Pergame. Dans sa tournée, le

voyageur se trouva en contact avec une catégorie d'individus qui s'appelaient les *Akhî*, mot arabe qui signifie « mon frère » : c'étaient des associations de jeunes gens qui se réunissaient chaque soir dans des ermitages pour y prendre en commun un repas dont ils s'étaient procurés les éléments dans la journée et qu'ils faisaient partager aux étrangers de passage dans leur ville ; ensuite ils se mettaient à chanter et à danser [1].

Ces *Akhî*, dont Ibn-Baṭoûṭa ne pouvait trop louer l'hospitalité et la générosité, étaient des derviches, des *çoûfîs*, c'est-à-dire des mystiques contemplatifs. L'Asie Mineure en était pleine ; notre voyageur en rencontre partout, à Sîwâs, à Brousse, à Nigdé, à Gumûch-Khânè, à Kastamouni, à Balikesri, à Lâdhîk (Laodicée sur le Lycus), à Sinope, à Erzingân, à Erzeroum, et jusqu'à Azof. Déjà, au siècle précédent, 'Afif-ed-dîn Soléimân de Tlemcen, père du poète arabe connu sous le sobriquet de l'*Adolescent spirituel* et poète lui-même, avait quitté la région du Maghreb lointain pour venir accomplir des retraites dans ces contrées, pleines de ferveur religieuse.

Un détail de la coiffure de ces derviches permet de les identifier. Ils étaient coiffés d'un haut bonnet de laine blanche, au sommet duquel était cousue une pièce d'étoffe, longue d'une coudée et large de deux doigts. Or, lorsque le sultan ottoman Mourad Ier institua le corps d'infanterie des Janissaires (car il paraît bien, comme l'ont écrit les historiens byzantins, que ce fut lui qui les créa, et non son père Orkhan), il les plaça sous la protection d'un des derviches de cette époque ; il leur donna pour coiffure le bonnet de feutre blanc de Ḥâdji Bektach, auquel on ajouta, dit-on, par derrière, un morceau d'étoffe, en souvenir de la manche du derviche qu'il avait laissée pendre sur la tête d'un des soldats, et qui tombait par derrière jusque sur son dos. Le

1. Ibn-Batouta, *Voyages*, publiés et traduits par Defrémery et le Dr Sanguinetti, t. II, p. 260 et suiv.

rapprochement de cette légende, donnée par les historiens ottomans, avec les détails précis conservés par le voyageur de Tanger, observateur minutieux et attentif, montre qu'il n'y a à en retenir que l'adoption de la coiffure par la nouvelle milice : l'adjonction de la pièce d'étoffe est antérieure à la création du corps des Janissaires, elle était déjà opérée par les derviches au début du XIVe siècle, et c'est la même coiffure que portait assurément Hâdjî Bektach lui-même.

Ibn-Baṭoûṭa avait visité à Qonya, l'ancienne Iconium, le mausolée du chéïkh Djélâl-ed-dîn Roûmi, l'auteur du *Methnéwî*, connu sous l'appellation de *Maulânâ* « notre maître » ; il a constaté la grande considération dont il jouissait, et il a connu la confrérie qui lui devait sa naissance. Ce mausolée domine encore, de sa haute tour carrée couverte entièrement de plaques de brique émaillée de couleur bleue, les maisons basses de la ville. La famille du fondateur de la confrérie était originaire de Balkh, l'ancienne Bactres ; son père avait quitté l'Asie centrale pour des motifs politiques, s'étant brouillé avec les gouvernants de ces régions, et était venu réclamer l'hospitalité des sultans seldjouqides. Il y fit souche, et ses descendants y vivent encore actuellement ; tous viennent, successivement, reposer sous l'ombre de la tour bleue et des coupoles qui l'accompagnent ; sept siècles ont rempli de tombeaux la mosquée attenante aux salles de réunions des derviches.

Les *Maulawi*, « les gens de notre maître », ou, comme prononcent les Turcs, les *Mewléwî*, sont plus connus parmi nous sous le vocable de derviches tourneurs, dérivé d'un de leurs exercices principaux. Théophile Gautier a décrit magistralement leur valse lente, dans laquelle, « les bras étendus en croix, la tête inclinée sur les épaules, les yeux demi-clos, la bouche entr'ouverte....., ils se laissent emporter par le fleuve de l'extase ». Telle est, en effet, l'apparence extérieure d'un exercice auquel ils admettent volontiers les étrangers. Pour pénétrer plus profondément dans

leurs croyances et leurs doctrines, il faut avoir recours aux ouvrages écrits à leur usage. Par bonheur, nous possédons l'histoire des fondateurs de cet ordre religieux ; elle a été écrite en persan, par un certain Aflâkî, et terminée vers l'année 1353. Il en existe plusieurs manuscrits à la Bibliothèque nationale ; la traduction en français de cet ouvrage est actuellement sous presse : elle ne tardera pas à paraître, du moins on est en droit de l'espérer.

Nous y apprendrons que la danse rituelle n'est pas leur seul exercice de dévotion. La retraite, c'est-à-dire l'isolement dans une cellule, pendant une période, généralement de quarante jours, qui peut être répétée consécutivement, et le jeûne, non pas le jeûne musulman du mois de ramadân, mais une abstention presque complète d'aliments et de boissons pendant le jour et la nuit, sont les principaux moyens de mortification chez les çoûfis et en particulier chez les Mewléwî. On comprend aisément que par l'emploi de ces deux moyens l'adepte arrive à un état d'hyperesthésie qui se traduit vite par des hallucinations. L'histoire d'Aflâkî est remplie d'anecdotes relatives à des faits de ce genre ; mais il n'est pas défendu d'essayer d'y apporter quelque ordre, en attendant que l'étude de ces phénomènes attire l'attention d'un savant spécialiste de l'hypnotisme.

S'il est une coutume avérée des musulmans, universellement connue, c'est leur habitude de ne jamais parler de leurs femmes, de ne jamais faire allusion à leur vie intime : à telles enseignes que l'étranger qui les fréquente, et qui parfois a pu être admis dans l'intimité du harem, évite soigneusement toute question indiscrète au sujet de ces femmes, et se borne à user d'euphémismes, tels que le mot « famille », pour les désigner. Au contraire, nos derviches d'Asie Mineure ne dissimulent aucunement le rôle que les femmes jouent dans leur communauté et dans leur entourage, et ce qu'ils en racontent ajoute une note intéressante à ce qu'ils nous ont rapporté de leur vie et de leurs actes.

'Içméti-Khâtoûn, épouse du sultan Behrâm-châh de la dynastie des Mengoudjékides, se porte à la rencontre du père de Djélâl-ed-din Roûmi et lui construit un collège dans la bourgade où il s'est arrêté. La femme du maître, Kirâ-Khâtoûn, entourait son mari des soins les plus empressés ; quand il se rendait au bain public, elle recommandait à ses compagnons de veiller sur lui, car il était complètement indifférent à l'égard de lui-même ; aussi emportaient-ils avec eux tapis et serviettes nécessaires. Elle était l'amie de la reine, épouse du sultan, que son nom de Gurdji-Khâtoûn nous décèle comme une esclave géorgienne, sans doute affranchie ; celle-ci s'intéressait aux exercices des derviches ; elle était même, paraît-il, affiliée à la confrérie. La femme du fondateur de l'ordre lui faisait part des événements heureux qui lui survenaient, et lui réservait une portion sur un bouquet de fleurs mystérieuses venues de l'Inde par une voie secrète. La fille de Djélâl-ed-dîn Roûmî, Méléké-Khâtoûn, était mariée à un riche négociant qui se faisait remarquer par son extrême avarice ; elle alla s'en plaindre à son père, qui convint que son mari n'agissait pas bien et lui raconta, pour la consoler, une historiette amusante. Koûmâdj-Khâtoûn, époux du sultan Rokn-ed-dîn, dut la vie à l'intervention du derviche, qui accourut la prévenir de l'écroulement prochain d'une aile du palais. La harpiste Tâoûs se convertit et renonça à sa vie de plaisirs ; le maître lui fit présent d'un fragment de son turban, dont elle se fit un serre-tête ; elle devint tellement belle, dit le narrateur, que le trésorier du sultan n'hésita pas à la demander en mariage ; elle fut considérée comme une sainte et fit des miracles.

Les derviches tourneurs n'ont jamais joué de rôle politique. Si l'empire ottoman a cru devoir leur en attribuer un, c'est que leur confrérie est tout ce qui reste du royaume des Seldjouqides, que la légende accréditée en Turquie représente comme ayant donné, à l'ancêtre de la famille

d'Osman, le brevet d'investiture de la principauté de Seuyud, berceau de la dynastie. Aussi le descendant de Djélâl-ed-dîn Roûmî est-il appelé, à chaque changement de règne, à venir à Constantinople ceindre du sabre, dans la mosquée d'Eyyoub, le prince qui représente la lignée des Sélim et des Soliman.

Au XIIIe siècle, les hommes d'État avaient vu chez ces derviches un de ces facteurs moraux dont l'emprise sur l'esprit du peuple était jugée indispensable à la bonne conduite des affaires publiques. L'un des principaux adeptes de la confrérie était ce Soléiman, qui portait le titre honorifique de Mo'în-ed-dîn « aide de la religion » et que l'on désigne habituellement sous le nom de sa charge, car il était le *Perwâné*, c'est-à-dire le grand chambellan, maître des cérémonies de la Cour ; Persan d'origine (il était né à Kâchân), il reçut du sultan Qylydj-Arslân IV la ville et le territoire de Sinope, à titre de fief, et maria son fils à une fille de Léon III, roi de la Petite Arménie ; passé ensuite au service des Khans mongols, accusé de trahison, il fut exécuté sur l'ordre d'Abaqa le 23 juillet 1278. L'historien des derviches tourneurs n'hésite pas à attribuer l'état prospère de l'Asie Mineure, sous son administration, à la bénédiction qui, selon lui, s'attachait à la protection dont ce dignitaire entourait la confrérie, de même qu'il attribue les malheurs de la dynastie à l'ingratitude manifestée envers elle par le sultan Rokn-ed-dîn.

Les événements politiques, l'effondrement du royaume des Seldjouqides, son remplacement par de petites principautés sporadiques, la conquête successive de tous ces États minuscules par l'empire ottoman au cours du XVe siècle, n'eurent aucun effet sur la constitution de cette confrérie de derviches. Ils continuèrent leurs concerts et leurs danses, plus préoccupés de monde spirituel que des affaires temporelles ; et quand un de ces derviches a quelques moments de loisir, il va s'asseoir au bord d'une eau courante, sous

des ombrages touffus, écouter la voix plaintive de la flûte dont il joue, cette flûte mélancolique dont le poète de Balkh a chanté les tristesses, au début de son *Methnéwî* : « Écoute la flûte de roseau, ce qu'elle raconte et les plaintes qu'elle exhale au sujet de la séparation. Depuis que l'on m'a coupée, dit-elle, dans les roseaux des marais, hommes et femmes se plaignent à ma voix. Mon cœur est tout déchiré par l'abandon..... »

C'est ainsi que le mystique décrit la tristesse de l'âme séparée du grand Tout, et cherchant à l'atteindre de nouveau à travers les accidents de l'être, obstacles qu'il s'agit de franchir, voiles qu'il faut soulever pour retourner à la source première et s'absorber dans la contemplation de l'infini d'où l'âme était sortie, et qu'elle aspire à rejoindre.

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger présente une nouvelle édition du livre de M. le professeur Jorga : *Histoire des relations entre la France et les Roumains*. En présentant il y a quelques mois, l'édition publiée à Jassy (voir *Comptes rendus*, 1917, p. 295), il regrettait qu'elle fût peu accessible à notre public. M. Charles Bémont s'est chargé de réimprimer le volume à Paris [1] et l'a fait précéder d'une notice sur la vie et l'œuvre de l'auteur, naguère élève de notre École des Hautes études. Nous lui devons de chaleureux remerciements pour cette nouvelle édition.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1918

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. le général Guillaumat, remerciant l'Académie de la subvention de 2.000 francs par elle accordée au *Service archéologique de l'armée d'Orient* ;

1. Librairie Payot.

Une lettre du chef du Service des antiquités, beaux-arts et monuments historiques au Maroc, adressant une copie des inscriptions de Volubilis relevées par le lieutenant Louis Chatelain.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture de la lettre suivante de M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie :

« Bolonia (par Tarifa), 13 avril 1918.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Je suis heureux de pouvoir vous donner encore une fois de bonnes nouvelles des fouilles que subventionne si généreusement l'Académie.

« Nos deux chantiers sont également intéressants. Le premier, sur l'emplacement de la ville romaine, nous a donné un second établissement à salaisons, à peu près complet maintenant, avec son grand atelier pour la préparation des poissons, et ses grandes fosses à saumure.

« Nous dégageons aussi une riche maison à péristyle, dont une salle était décorée de peintures fort originales : de grandes fleurs de pivoines avec leur feuillage se détachent en couleurs vives sur fond blanc. Nous avons aussi recueilli de nombreuses plaques de stuc rouge foncé et jaune, avec beaucoup de graffites de grand intérêt, des mots écrits en caractères romains, mais qui sont sans doute ibériques, des figures d'hommes, et surtout des proues de navires décorées de figures monstrueuses. Tout cela forme un ensemble très curieux.

« A côté de cette maison, nous déblayons une sorte d'avenue bordée à droite et à gauche de colonnes à bossages que nous pouvons rétablir, et dont nous avons les gros chapiteaux de style ibéro-dorique ; nous croyons que c'est une rue principale débouchant juste sur la place ; nous la suivons aussi longtemps que possible à travers la place actuelle du hameau de Bolonia.

« Notre second chantier, la nécropole romaine, ménageait à mon collaborateur, M. Bonsor, plus d'une surprise. Toutes les tombes sont de l'époque romaine, comme en témoignent les objets divers que nous y recueillons, ainsi que les monnaies ; mais les formes des tombes sont très variées, et presque toujours nouvelles. Ce qui en fait la très grande originalité, c'est que devant presque tous les monuments ou au-dessus d'eux se re-

trouvent des figures extrêmement barbares, quelquefois alignées au nombre de cinq. A peine, d'ordinaire, distingue-t-on la place des yeux, la forme du nez et de la bouche, l'arrondissement de la tête; quelquefois le buste (ce sont toujours des bustes) est un peu plus précis, mais c'est l'exception. Jusqu'à plus ample informé, il nous semble que ces figures funéraires, images des morts ou démons des tombes, sont des souvenirs persistants de la religion indigène; ils doivent remonter à une civilisation très ancienne et rattachent la ville primitive aux prétendus bastulo-phéniciens. Nous espérons que des découvertes ultérieures, dans la nécropole ou dans la ville, viendront élucider ce problème.

« Je vous ai signalé, Monsieur le Secrétaire perpétuel, dans ma précédente lettre, la découverte de deux belles statuettes de bronze; je les avais prises d'abord pour un danseur et une danseuse; mais en les nettoyant légèrement, car le nettoyage complet devra être fait par un spécialiste, il est apparu que les deux personnages formaient un groupe étroitement uni; c'est un homme, peut-être un satyre, enlevant une femme éperdue. Ces bronzes gagnent ainsi beaucoup en intérêt, et prendront certainement place parmi les plus précieux modèles de l'art hellénistique.

« Je regrette de ne pouvoir joindre des photographies à cette lettre, mais nous ne sommes pas installés ici pour révéler nos plaques; dès que j'aurai pu les envoyer à Madrid par une voie sûre, je me ferai un devoir de vous en envoyer des épreuves.

« Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien communiquer à l'Académie ces nouvelles, si elles vous en semblent dignes. »

M. l'abbé Chabot annonce que, d'après les dernières nouvelles reçues du P. Jaussen, les estampages pris à Palmyre avant la guerre pour le compte de l'Académie et qui avaient été abandonnés à Jérusalem en 1914, à la suite des événements militaires, n'ont point eu à souffrir et ont été retrouvés intacts.

M. Ch.-V. Langlois annonce que la Commission du prix Bordin a attribué les récompenses suivantes :

1.500 francs à M. André Blum, pour son ouvrage intitulé : *L'Estampe satirique en France;*

500 francs à M. l'abbé Ch. Guéry, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'abbaye de Lyre ;*

500 francs à M. A. Långfors pour *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle ;*

500 francs à M. Parturier, pour son édition critique de la *Délie*, de Maurice Scève.

M. Paul Monceaux communique à l'Académie une note sur une dédicace chrétienne d'Algérie, qui se trouve au Musée de Bône, et que l'on n'avait pas encore réussi à déchiffrer entièrement.

« J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie une assez curieuse dédicace chrétienne d'Algérie, dont on n'avait jusqu'ici que des copies fort incomplètes, et que M. Gsell a réussi l'an dernier à déchiffrer d'un bout à l'autre.

« La pierre qui porte cette inscription a été découverte, il y a vingt ans, dans la région de Dar-el-Ghoula, entre Bône et Souk-Ahras, à 40 kilomètres environ au Sud-Est de Bône. Peu de temps après, elle fut transportée au Musée de Bône, où, à plusieurs reprises, elle attira l'attention des archéologues[1]. Mais c'est tout récemment qu'elle a livré enfin son secret.

« Cette pierre mesure 0^m48 en hauteur, 0^m38 en largeur, 0^m20 en épaisseur. La face supérieure présente un grand cartouche à queues d'aronde, haut de 0^m225, large de 0^m21. Au-dessus du cartouche, deux colombes buvant à un vase ; au-dessus des colombes, un monogramme constantinien enfermé dans un double cercle. Dans le cartouche, une inscription de huit lignes, qui avait été gravée avec assez de soin, mais dont plusieurs parties sont aujourd'hui à demi effacées. Hauteur des lettres : 0^m01 environ. Copie de M. Gsell, prise en 1917 sur l'original, et contrôlée par lui sur un estampage.

1. Papier, *C.R. de l'Académie d'Hippone*, 1898, p. IX ; Gsell, *ibid.*, p. XXI ; *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 9, n. 243 ; Maitrot, *Le Musée d'Hippone* (Bône, 1914), p. 28.

QVE PRIMITIE NOS
TRE VIRTVTIS SVNT EX LE
CTIONE ET ASPECTV PRO
BANTVR NAM NOVVM EDI
FICIVM QVOD CERNIS NOS
TRO LABORE HOC INCEPT
VM ADQVE PERFECTVM
EST

Qu(a)e primiti(a)e nostr(a)e virtutis sunt, ex lectione et aspectu probantur. Nam novum (a)edificium, quod cernis, nostro labore hoc inceptum adque perfectum est.

« D'après le texte et les symboles, c'est une dédicace chrétienne, qui était placée sur la façade d'un édifice (lignes 3-5), probablement quelque chapelle, et qui devait faire pendant à une autre inscription donnant le nom du dédicant. Le monument paraît avoir été élevé par les soins ou aux frais d'un nouveau converti : c'est ce que semblent indiquer les mots *primiti(a)e nostr(a)e virtutis*. A en juger par la forme du chrisme, l'édifice datait du IVe siècle, comme l'inscription.

Ligne 1. — Le mot *primiti(a)e* est évidemment une réminiscence biblique. On le rencontre dans toutes les parties des vieux textes latins de l'Ancien Testament, toujours avec le sens de *prémisses* de la terre, sorte de dîme. Chez saint Paul, ce mot prend d'ordinaire un sens figuré. En voici quelques exemples : « Nos ipsi *primitias* spiritus habentes [1]. » — « *Primitiae* dormientium... *Primitiae* Christus... *Primitiae* Achaiae [2]. » — « Quod elegerit vos Deus *primitias* in salutem [3]. » On lit aussi dans l'Apocalypse [4] : « Hi empti sunt ex hominibus *primitiae* Deo. » Dans l'inscription de Bône, le mot *primitiae* paraît avoir une signification intermédiaire : les « prémisses de la vertu » du donateur prennent la forme matérielle d'une offrande, d'un *ex-voto*.

1. *Roman.*, 8, 23.
2. *I Corinth.*, 15, 20 et 23 ; 16. 15.
3. *II Thessalon.*, 2, 12.
4. *Apocal.*, 14, 4.

Lignes 2-3. — *Lectione* vise sans doute la lecture de la dédicace ; *aspectu*, l'aspect du monument.

Lignes 4-8. — Formules d'un type courant dans l'épigraphie africaine du IVe siècle.

MM. Clermont-Ganneau, Bouché-Leclercq, Maurice Croiset et Théodore Reinach présentent quelques observations.

Le Président fait connaître l'attribution des récompenses décernées par l'Académie sur le prix Jean-Jacques Berger :

4.000 francs à M. Wickersheimer, pour ses *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris ;*

3.000 francs à M. Coyecque, pour son *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris au XVIe siècle ;*

3.000 francs à M. Vidier, pour son ouvrage sur *les Marguilliers laïcs de Notre-Dame ;*

2.000 francs à M. Léon Dorez, pour son ouvrage sur *La Faculté de décret de l'Université de Paris au XVe siècle ;*

1.000 francs à M. l'abbé Clerval, pour son *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris ;*

1.000 francs à M. Paul Lacombe, pour sa publication des *Anciens livrets des rues de Paris imprimés aux XVe et XVIe siècles ;*

500 francs à M. Lecestre, pour sa *Notice sur l'Arsenal royal de Paris jusqu'à la mort d'Henri IV ;*

500 francs à M. Camille Bernard, pour sa *Restitution des thermes de Lutèce.*

M. Maurice Croiset commence la lecture d'un mémoire sur les premiers dialogues de Platon, ceux qu'il composa à Mégare, durant son séjour auprès d'Euclide.

LIVRES OFFERTS

M. le comte P. Durrieu fait hommage à l'Académie d'une étude dont il est l'auteur, intitulée : *La Messe de Saint-Gilles, tableau du XVe siècle* (extrait de l'*Art liturgique*, 1917, in-4°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 3 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Maurice Croiset achève la lecture qu'il avait commencée à la précédente séance sur les dialogues composés par Platon lors de son séjour à Mégare auprès d'Euclide.

MM. Bouché-Leclercq, Alfred. Croiset et Théodore Reinach présentent quelques observations.

M. Paul Fournier fait connaître les décisions de la Commission du prix Prost. Aucun des ouvrages présentés par leurs auteurs n'ayant paru mériter d'être pris en considération, la Commission a évoqué divers travaux publiés en 1917 par M. Germain de Maidy, archéologue lorrain, de Nancy, savoir :

L'image de sainte Marie Majeure à la cathédrale de Nancy ;

Un écusson héraldique à Neufchâteau ; l'hôtel de Jean de Houdreville (1583) [Hôtel de ville actuel].

Une douzaine de chronogrammes en Lorraine ;

La frise des apôtres à l'église de Maine ;

La médaille d'Alphonse de Rambervillers (1604).

En lui attribuant le prix Prost, l'Académie entend de plus reconnaître la valeur de l'ensemble des travaux de l'auteur.

M. Charles Diehl annonce à l'Académie que la Commission du prix Fould a partagé ce prix entre deux concurrents de la façon suivante :

3.000 francs à M. G. Millet pour son livre : *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles;*

2.000 francs à M. Bréhier pour son livre : *L'art chrétien ; son développement iconographique des origines à nos jours.*

M. A. Morel-Fatio, au nom de la commission du prix Lagrange, fait savoir que ce prix a été décerné à M. Ernest Langlois, professeur à l'Université de Lille, pour son édition du *Roman de la Rose*, tome I.

Le Président fait connaître les récompenses accordées par l'Académie sur la fondation Le Fèvre-Deumier, savoir :

3.000 francs à M. Puech, pour son livre : *Les Apologistes chrétiens du second siècle ;*

3.000 francs à M. Dussaud, pour l'ensemble de ses ouvrages sur les religions parus depuis dix ans;

2.000 francs à M. Picavet pour son *Essai sur l'histoire générale et comparée des philosophies et théologies du moyen âge.*

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. — 37e année, 4e série, n° 21. — Année 1918. Premier trimestre (Gap, 1918, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XLV. Deuxième livraison : mars-avril 1918 (Périgueux, 1918, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, volume XXXV, third series, n° 6, April 1918 (London, 1918, in-4°).

Journal of the American Oriental Society, vol. 38, part I — February 1918 (New-Haven, 1918, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze mo-

rali, storiche et philologiche. Serie quinta. Vol. XXVI, Fasc. 11°-12° e Indice del volume (Roma, 1917, in-8°).

M. H. Omont fait hommage d'une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Un helléniste du XVIe siècle* (extrait de la *Revue des études grecques*, tome XXX, n° 137-138, avril-juin 1917 ; Paris, 1917, in-8°).

M. Omont reprend la parole en ces termes :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. Léon Dorez, un inventaire détaillé d'une très importante collection de lettres autographes des grands personnages français et étrangers du XVIe au XIXe siècle, formée par Alexandre Bixio et généreusement offerte l'an dernier à la Bibliothèque nationale par ses deux filles, Mmes Rouen-Bixio et Depret-Bixio (*La collection Alexandre Bixio à la Bibliothèque nationale* ; mss. français nouv. acq. 22734-22741. Paris, 1918, in-8°, 152 p. ; extrait du *Bulletin philologique et historique*, 1916).

« A côté de très nombreux autographes de savants, d'hommes de guerre, d'hommes politiques de la fin du XVIIIe siècle et d'une grande partie du XIXe siècle, la collection Alexandre Bixio présente une riche série de lettres autographes de rois, reines, princes et grands personnages français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles : François Ier, Henri II, Catherine de Médicis, Henri III, Henri IV, Anne d'Autriche, Condé, Catinat, Duquesne, Fabert, saint François de Sales et saint Vincent de Paul, Balzac, Boileau, Bossuet, Fénelon, Fléchier, La Fontaine, Racine, Regnard, Rousseau, Voltaire, etc.

« M. Dorez a décrit cette collection d'autographes, classés en un seul ordre alphabétique, avec un soin minutieux, et son inventaire, aussi détaillé que précis, est précédé de quelques pages où il a mis en relief la personnalité d'Alexandre Bixio, et apprécié l'importance et l'intérêt historique de l'ensemble de la collection. »

M. J.-B. Chabot fait hommage à l'Académie d'un opuscule intitulé :

Le Marquis de Vogüé. — Notice sur ses travaux d'épigraphie et d'archéologie orientale (extrait du *Journal asiatique*, XIe série, t. IX, p. 313-345).

SÉANCE DU 10 MAI

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Salomon Reinach communique une note de Mlle Duportal, relative à un recueil de dessins conservé à la Bibliothèque de l'Institut. Un de ces croquis serait un dessin original de Germain Pilon [1].

M. Salomon Reinach montre ensuite la photographie d'un buste de femme représentant sans doute une femme poète. Ce buste a été trouvé dans le Midi de la France et est passé en Amérique. C'est une copie, exécutée à l'époque d'Auguste, d'un original grec du ve siècle.

M. Pottier présente quelques observations ; il se demande si l'œuvre n'appartient pas à la Renaissance.

M. Ch.-V. Langlois fait connaître le résultat du concours des Antiquités de la France :

La première médaille est décernée à l'ouvrage de R. de Saint-Venant intitulé : *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois ;* — la seconde médaille à l'ouvrage de M. G. Mollat, intitulé *Étude critique sur les* « Vitæ paparum Avenionensium » *d'Étienne Baluze.*

Le P. Scheil communique à l'Académie la découverte qu'il a faite de la fin d'un petit poème épique babylonien dont le commencement se trouve depuis avant 1913 au Musée de Berlin.

L'action se passe chez les immortels. La déesse guerrière Istar, par son outrecuidance, détermine certains dieux à lui créer une émule.

Istar envoie un émissaire étudier Saltum, le nouveau prodige pétri à son intention. Quoi qu'elle en ait, le rapport l'impressionne, et elle délègue comme remplaçante une autre déesse

1. Voir ci-après.

guerrière, appelée Agouchaia, à Èa, créateur de Saltum, pour refréner l'insolence de sa protégée. Entente et conciliation.

L'auteur ou l'inspirateur nommé de ce poème est *Hammourabi* qui, en réconciliant ainsi divers dieux des différentes régions de son empire, visait à produire *l'unité religieuse*, comme il avait réalisé *l'unité politique*, en rédigeant en corps de lois les meilleures coutumes des provinces du royaume.

MM. Paul Girard et Babelon présentent quelques observations.

M. Pottier analyse un ouvrage de M. Gilman, *Museum Ideals*, sur l'organisation des Musées d'art, volume rempli d'idées intéressantes, qui ont reçu une application pratique au Musée de Boston (États-Unis) reconstruit en 1909 d'après un plan nouveau. Le livre contient deux parties, une de théorie relative à l'éducation du public par les musées, l'autre d'organisation matérielle. Sur la première partie M. Pottier présente quelques observations critiques.

MM. Salomon Reinach, Maurice Croiset, Clermont-Ganneau et Babelon présentent quelques observations.

COMMUNICATION

NOTE SUR UN DESSIN QUI POURRAIT ÊTRE DE GERMAIN PILON, PAR Mlle J. DUPORTAL.

La Bibliothèque de l'Institut possède une série de dessins anciens qui semblent n'avoir fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude.

Ces dessins, dont la provenance est inconnue, sont au nombre d'une centaine environ et se trouvent actuellement répartis entre cinq recueils divers.

Ce sont, pour la plupart, des projets de monuments

funéraires faits sur papier ancien, et exécutés soit à la mine de plomb, soit à la plume et lavés de bistre ou d'aquarelle.

Quelques-uns offrent tous les caractères de dessins originaux.

Tel est, par exemple, le tombeau figuré au feuillet 29, du volume qui porte la cote, in-folio N 56^{c}. Cette esquisse a des traits si « pilonesques » — l'expression est consacrée —, elle reproduit si fidèlement certains détails du monument des Birague, que l'on est autorisé à se demander si l'auteur de ce dessin ne serait pas Germain Pilon lui-même.

Les dessins de cet artiste sont assez rares.

Un des catalogues du Louvre mentionne que ce Musée possède « Une galerie de Palais ».

Un second dessin fut trouvé en 1842 dans les Archives départementales du Cher, au verso d'un contrat relatif à l'exécution d'une dalle funéraire.

Un troisième fut présenté l'année suivante (1843), au Comité historique des Arts et Monuments, comme le projet du tombeau de Saint-Mégrin. Nous ignorons ce qu'il est devenu ; mais il se pourrait que ce fût un des dessins de l'Institut ; car l'auteur de la communication, M. Lenoir, est le seul des historiens d'art qui paraisse avoir connu quelques-uns des documents que nous signalons ici.

Enfin, en 1878, M. Courajod publia une petite note, au sujet d'un quatrième dessin de Germain Pilon, découvert par M. Georges Duplessis, dans la collection Clairambault où la pièce est jointe au contrat passé entre l'artiste et la famille de Birague.

La fermeture du Musée du Louvre nous a empêchée de comparer le dessin de l'Institut à celui du Louvre. Mais nous avons examiné celui de la collection Clairambault, et, autant qu'on en peut juger à distance, comme dans la mesure où un croquis peut ressembler à un projet mis au net, il nous a paru qu'il y avait des points de ressemblance

caractéristique entre cette pièce et celle de la Bibliothèque de l'Institut. De là notre hypothèse : le croquis signalé pourrait bien être un dessin original de Germain Pilon.

Si l'étude minutieuse de la facture, l'examen du papier, le rapprochement du dessin anonyme, des dessins signés, conduisent à une conclusion affirmative, ce document, en dehors de sa valeur d'art, offrira l'avantage d'authentiquer deux morceaux de sculpture attribués à Germain Pilon. Dans le cas contraire, il donnera au moins des renseignements sur la disposition première — ou projetée — du monument d'où proviennent ces débris.

Il s'agit des deux figures d'ange qui ornent la cheminée de la salle Victor Schœlcher à l'École des Beaux-Arts.

Ces anges faisaient originairement partie du mausolée de Michel de l'Hôpital, dans la paroisse de Vignai, près d'Étampes. Cette tradition vient de Lenoir qui avait exposé, dans son Musée des monuments français, une restauration plus ou moins fantaisiste de ce tombeau.

Or — et, ici, il y a certitude — les deux génies funèbres figurés sur le dessin de l'Institut sont, traits pour traits, la représentation fidèle des deux anges de l'École des Beaux-Arts.

C'est pourquoi ce croquis nous a semblé digne d'attirer l'attention de l'Académie et, en même temps, d'être cité comme un exemple de l'intérêt que peuvent présenter certains des dessins conservés à la Bibliothèque de l'Institut.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

The dedication of the Library of French Thought (University of California, September 6, 1917). (Berkeley, California, 1918, in-8°).

La Revue savoisienne, 1918, 1er trimestre (Annecy, 1918, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome XL, 1re livraison, janvier-mars 1918 (Brive, 1918, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCCXV, 1918 (Roma, 1918, in-4°).

Proceedings of the American Philosophical Society, Vol. LVI, 1917, fascic. n° 3 à 6 (Philadelphia, 1917, in-8°).

The List of the American Philosophical Society (Philadelphia, 1917, in-8°).

SÉANCE DU 17 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret en date du 22 juin 1914, autorisant le Président de l'Institut de France à accepter le legs d'une somme de *dix mille francs* fait par Mme Alletz (Anne-Élisa-Coralie), veuve de M. Hubert (Gabriel-Alfred), « pour être appliqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ».

Les revenus de cette somme, placée en rente 3 0/0 sur l'État français, immatriculée au nom de l'Institut de France, seront annuellement versés dans la caisse de l'Académie pour être employés conformément au but de son institution.

M. Chatelain, au nom de la Commission du prix Brunet, fait connaître qu'elle a partagé le prix entre les ouvrages suivants :

1.500 francs à M. Henri Hauser : *Les Sources de l'histoire de France*, XVIe siècle (1494-1610), 4 volumes in-8°, publiés de 1906 à 1916 ;

1.000 francs à M. Loviot : *Auteurs et livres anciens* (XVIe et XVIIe siècle) (Paris, 1917, in-8°) ;

500 francs à M. Pierre Le Verdier : *L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais* (Rouen, 1916, in-4°).

M. le Dr Capitan fait une lecture sur les localisations à travers le monde d'un symbole graphique très spécial qu'il dénomme, d'après sa forme, l'entrelacs cruciforme [1].

1. Voir ci-après.

MM. Pottier, Babelon et Prou présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach traduit et commente un passage peu connu du savant byzantin Psellus (vers 1060 de notre ère), relatif aux mystères du paganisme. Il croit y reconnaître le scénario d'un mime en dix tableaux qui a pu être joué à Byzance, où les représentations mimiques n'ont cessé d'être en faveur. Quant aux détails d'érudition donnés par Psellus, ils sont presque tous empruntés à un seul chapitre d'un ouvrage de Clément d'Alexandrie contre les croyances et les rites du paganisme; mais l'ordre suivi par Psellus n'est pas le même que dans Clément et constitue la part d'originalité de ce morceau.

M. Maurice Croiset explique pourquoi il lui paraît difficile de se rallier à cette opinion.

M. Diehl ajoute que, pour lui, il croirait bien plutôt que le passage de Psellus est la description d'un monument figuré à scènes multiples, une mosaïque par exemple ou une tapisserie.

COMMUNICATION

L'ENTRELACS CRUCIFORME, PAR M. LE Dr CAPITAN.

Parmi les symboles graphiques bien connus en archéologie, il en est un, très spécial, dont nous voudrions établir l'importance et l'individualité propre. Comme on peut le voir sur les figures 11 et 12, sa disposition générale est cruciforme ; il est formé de deux éléments graphiques fermés, sans commencement ni fin, entrelacés régulièrement.

Inconnu dans l'archéologie chaldéenne et assyrienne ainsi qu'en Égypte et en Grèce, nous n'en connaissons qu'un curieux exemple découvert par M. de Morgan, à Suse, dans les couches de l'époque de Naram Sin. La fig. 1 permet de s'en faire une excellente idée.

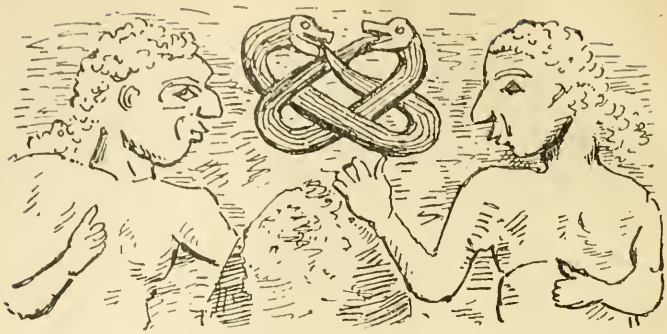

Fig. 1. — Sur un relief en asphalte noir. Nécropole de Suse; 2e période. Époque de Naram-Sin (*Mémoires de la Délégation en Perse*, t. XIII, pl. 37).

Cette figure si particulière de type serpentaire a peut-être été le point de départ des innombrables entrelacs réguliers qui ont abouti, dans la décoration proto-hellénique, aux grecques si variées et, en Chine, bien avant l'ère, aux ornementations en forme d'entrelacs réguliers, dérivés de l'enroulement serpentaire et où apparaît encore la tête de l'animal. Malgré la longue distance dans le temps et dans l'espace, la chose n'est pas impossible, mais nous n'y insisterons pas : le champ des hypothèses est trop vaste en l'espèce.

Nous ne parlerons pas non plus de la figure bouddhique carrée et qui semble formée d'un grand nombre de petits entrelacs cruciformes enchevêtrés, si fréquente en Chine et qu'on retrouve plus tard dans les décorations mérovingiennes et même au moyen âge.

Sa formation aux dépens de l'entrelacs cruciforme n'étant pas indiscutablement démontrable, mais cependant pour nous très vraisemblable, au moins dans certains cas, nous ne nous occuperons donc que des figures exactement similaires au prototype et dont on peut constater l'existence en divers points du monde et à des époques variées.

Ainsi dans les accessoires bouddhiques on voit fréquemment apparaître une figure continue avec alternances régu-

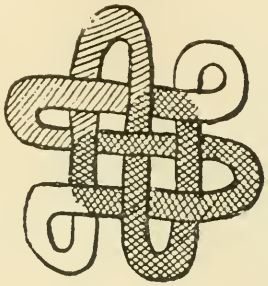

Fig. 2. — Entrelacs bouddhique. Le croquis montre comment on peut y retrouver deux entrelacs cruciformes se pénétrant.

lières du tracé (voir fig. 2). Or le croquis ci-contre montre que cette image n'est pas autre chose que la réunion de deux figures d'entrelacs cruciformes. Certes, ce ne peut être un hasard, l'image étant assez compliquée. Cette figure rituelle se retrouve très fréquemment en métal, en jade, ou brodée sur un grand nombre d'accessoires bouddhiques.

Si nous passons en Amérique, nous retrouvons notre entrelacs avec sa forme typique, surtout sous les immenses terrassements des Mounds-builders. Ces populations préhistoriques vivaient, surtout dans la vallée du Mississipi, à une époque malheureusement indéterminée, mais très vraisemblablement antérieure au grand développement des civilisations maya puis aztèque. Les grandes levées de terre qu'ils construisirent avaient parfois la forme de tumuli et contenaient alors des sépultures. C'est surtout dans celles-ci qu'on a recueilli des vases en terre assez grossière ou des plaques en coquille portant la figure de notre entrelacs ; tel ce vase dont toute la panse (décorée au moyen d'un timbre ou d'une roulette) a sa surface complètement recouverte par

des petites figures de l'entrelacs soit isolées, soit accolées ou parfois enchevêtrées. La fig. 3 montre l'aspect de ce vase et la fig. 4 le détail de cette ornementation. Sur d'autres vases,

Fig. 3. — Vase provenant de Hollywood Mound (Géorgie) (d'après Cyrus Thomas, 12e *Annual report of the Bureau of ethnology*, 1890-91, pl. 19).

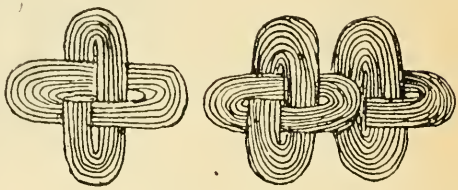

Fig. 4. — Détail des entrelacs cruciformes figurés sur ce vase.

c'est dans le fond qu'apparaît très typique le susdit entrelacs (fig. 5). On le retrouve aussi sur des plaques en coquilles (fig. 6).

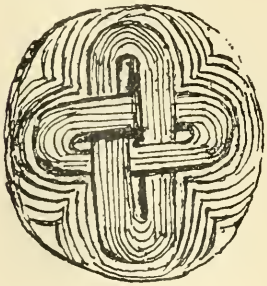

Fig. 5. — Sur un fond de vase des Mounds (South Apalachian), d'après Holmes (On the origin of the Cross Symbol; *Proceed. Am. Antiq. Soc.*, oct. 24, 1906).

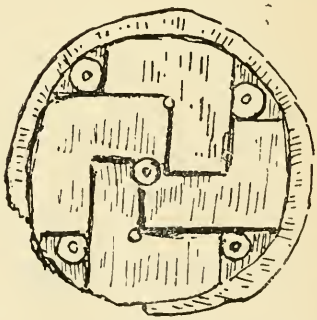

Fig. 6. — Sur un gorgerin en coquille. Dans un Mound à Fains Island, Tennessee (d'ap. Wilson, *The Swastika*, p. 880).

Nous retrouvons ce même signe sur le linteau d'une petite porte, aux flancs du grand monticule artificiel que couronne le temple dit la maison du Nain à Uxmal (Yucatan) (époque maya). C'est là au milieu de la végétation tropicale que j'ai pu le découvrir et le photographier (fig. 7).

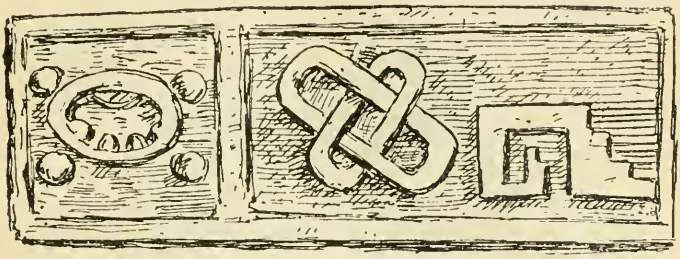

Fig. 7. — Sur le linteau d'une petite porte, aux flancs du monticule artificiel supportant le grand temple d'Uxmal (époque maya ; Yucatan).

Dans les manuscrits mexicains, il apparaît comme signe de l'or. Ainsi, dans le Codex Mendoza, on peut voir un orfèvre accroupi et soufflant son feu sur lequel apparaît un disque portant l'entrelacs cruciforme (v. fig. 8 et 9).

Fig. 8-9. — Image de l'orfèvre mexicain. — A droite, le signe de l'or (Codex Mendoza).

L'identité est absolue avec le signe qu'on observe fréquemment sur divers objets mérovingiens, surtout les bijoux

(comme nous le verrons tout à l'heure). Ce point m'avait été signalé depuis bien des années par mon regretté ami, l'érudit américaniste Boban.

Or, fait intéressant à noter, si l'entrelacs cruciforme se trouve très typique dans l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale (fig. 10), il manque absolument dans l'Amé-

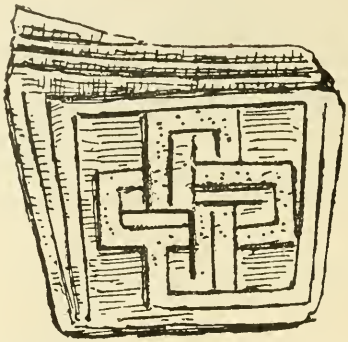

Fig. 10. — Sur un moulin en pierre (metatl.) provenant de l'Amérique Centrale.

rique du Sud. On n'en trouve aucune trace dans les innombrables décorations des vases et des tissus péruviens.

Comment interpréter ces faits ? C'est toujours le même problème de polygénie et de monogénie. Faut-il admettre que l'entrelacs cruciforme a été créé en Amérique identique à l'entrelacs asiatique, ou au contraire faut-il penser que ce motif, réellement assez compliqué, a passé de Chine en Amérique, importé par des commerçants, des émigrés, des envahisseurs ou des missionnaires religieux venus du continent asiatique ? Nombre de faits de l'archéologie américaine : objets, motifs décoratifs, éléments ethniques et anthropologiques même établissent d'ailleurs aujourd'hui l'existence de ces rapports dès une époque fort reculée.

Nous pensons donc, pour notre entrelacs, que l'hypothèse

de son apport d'Asie en Amérique est plus conforme aux observations qu'une pure hypothèse de création in situ.

Si maintenant nous revenons à l'Occident, nous constatons la fréquence de l'entrelacs cruciforme dans les mosaïques romaines de toute provenance (fig. 11 et 12). Il se

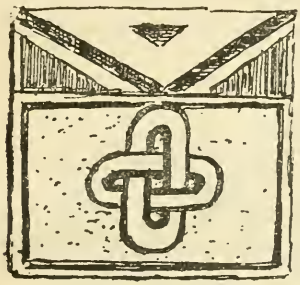

Fig. 11. — Sur une mosaïque d'époque romaine. Fouilles et Musée de Carmona, près Séville (Espagne).

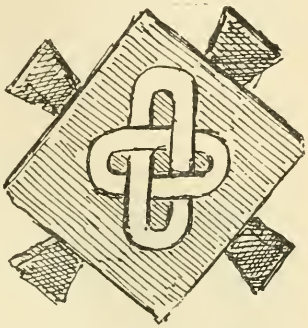

Fig. 12. — Sur une mosaïque de la maison du poète tragique, à Pompéi.

présente le plus souvent comme motif décoratif dans la bordure de la mosaïque et sous sa forme typique d'entrelacs cruciforme avec extrémités arrondies ou carrées (fig. 15).

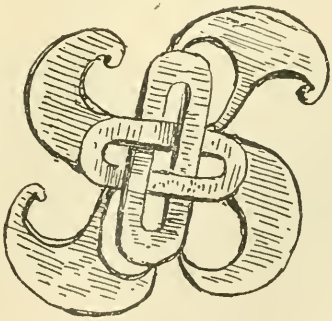

Fig. 13. — Sur une mosaïque d'époque romaine provenant de Bobadilla (Espagne).

Tantôt il est isolé, tantôt (comme sur la mosaïque de Bobadilla) (fig. 13) il est placé sur un vrai swastika ou, comme sur une mosaïque d'York, on peut voir côte à côte un entrelacs sur un swastika, une grecque ayant la plus grande ressemblance avec des grecques chinoises anciennes, et enfin une figure rappelant absolument les entrelacs carrés à éléments multiples bouddhiques, donnant l'aspect d'un grand nombre de petits entrelacs cruciformes enchevêtrés dont nous parlions plus haut (fig. 14).

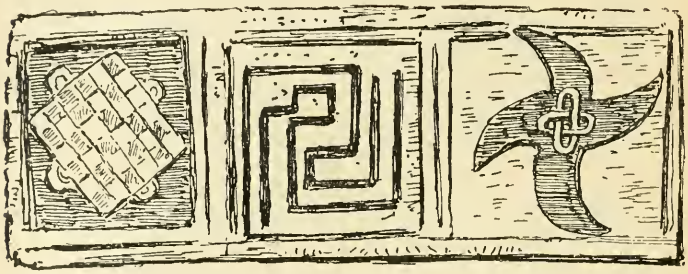

Fig. 14. — Mosaïque d'époque romaine. Musée d'York (Angleterre).

A Saint-Vital de Ravenne, la mosaïque du dallage présente plusieurs types d'entrelacs cruciformes de formes un peu différentes (extrémités arrondies ou carrées) (fig. 15).

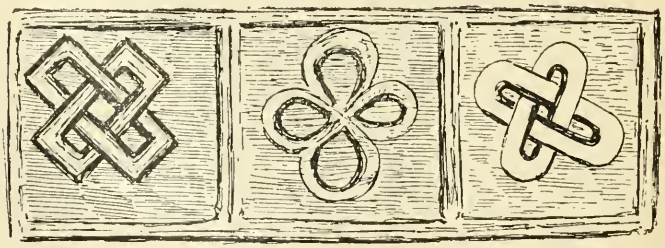

Fig. 15. — Mosaïque formant le pavage d'une des chapelles de Saint Vital à Ravenne.

Dans l'art byzantin, l'entrelacs cruciforme apparaît fréquemment avec des entrelacs divers et beaucoup plus compliqués. Le Musée de Kensington conserve un très curieux suaire copte portant au centre, soigneusement brodé, un bel entrelacs cruciforme au milieu d'un cadre lui-même entrelacé (fig. 16).

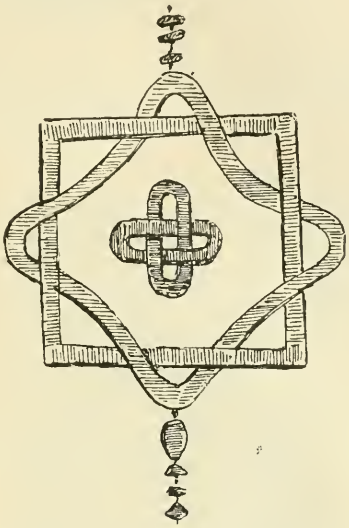

Fig. 16. — Broderie sur un suaire copte (Musée de Kensington).

A l'époque mérovingienne, il se rencontre fréquemment sur les bijoux ; on le trouve par exemple sur l'ardillon à base arrondie ou sur la grande contreplaque de certaines boucles de ceinture en bronze. Les deux figures suivantes sont très typiques à ce point de vue. Elles montrent chacune un entrelacs cruciforme, reproduit de façons différentes, mais où les caractéristiques de la figure sont indiquées de la manière la plus nette (fig. 17 et 18).

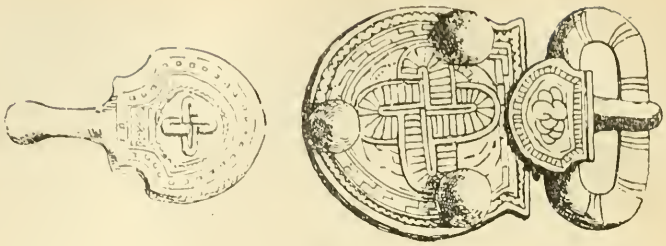

A. B.

Fig. 17-18. — Boucles mérovingiennes en bronze, avec figuration d'entrelacs, des cimetières barbares : A. Cimetière d'Ableiges (Seine-et-Oise). Collection Capitan. — B. Cimetières de la Somme. Collection de Morgan.

Je l'ai retrouvé sur la panse d'un petit vase gallo-romain assez grossier de basse époque, et qui est conservé au Musée de Moulins (fig. 19).

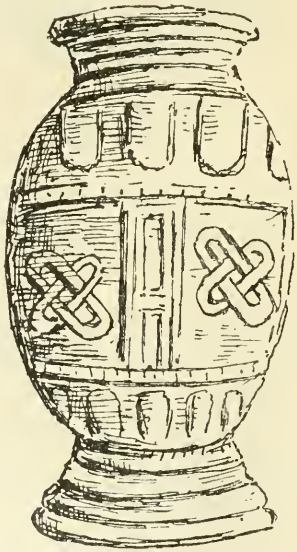

Fig. 19. — Petit vase gallo-romain ou mérovingien en terre rouge. 3/4 gr. nat. (Musée de Moulins, Allier.)

Comme pour les mosaïques, on ne peut s'empêcher de penser qu'il a été importé d'Orient soit par les artistes, soit plus tard par les envahisseurs barbares.

L'entrelacs cruciforme apparaît d'ailleurs fréquemment dans les décorations mérovingiennes et carolingiennes en Gaule, en Grande-Bretagne, en Scandinavie même, mélangé aux très complexes entrelacs décoratifs, si fréquents à ces époques, sur lesquels M. de Lasteyrie [1] a attiré depuis longtemps l'attention et qu'a si bien étudiés M. Prou [2]. On le voit subsister encore dans la décoration des monuments religieux jusqu'au XIIe ou XIIIe siècle (fig. 20) et même dans

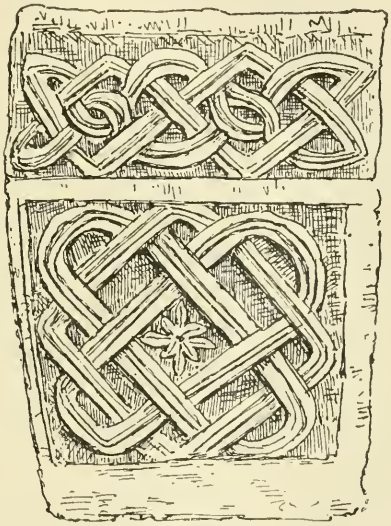

Fig. 20. — Une face d'un chapiteau du clocher de l'église de Brantôme (Dordogne), XIe siècle.

la décoration des étoffes et de la céramique. On voit même

1. R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, p. 202-25.

2. M. Prou, *Un chancel carolingien orné d'entrelacs* (dans les *Mémoires* de l'Acad. des inscr., 1912).

sa figure accompagner de nombreuses signatures de notaires, du Sud de la France surtout, dans tout le moyen âge.

Mais nous ne voulons pas insister sur ces divers points. On pourrait bien admettre que la morphologie est identique dans certains cas et pourrait en effet être considérée comme une réminiscence inconsciente du prototype survivant, mais devenu un simple motif décoratif. Mais dans d'autres, comme l'a très justement fait remarquer M. Prou, le prototype d'où dérive l'image calligraphique est simplement la croix. C'est qu'en effet on peut toujours en l'espèce émettre les mêmes objections que dans toutes les interprétations de l'origine d'un type graphique qui, finalement, ne peuvent se solutionner que par l'adoption d'origines multiples, ayant toutes abouti à un graphisme simplifié univoque. C'est un fait d'observation banale dans l'étude des figures primitives dites dégénérées ou stylisées.

Reste la question de la signification antique de ce signe. Ici nous sommes en pleines hypothèses. Cependant l'ethnographie nous démontre que la décoration pour le plaisir de la vue est un processus très évolué et très tardif. Chez tous les primitifs et même beaucoup d'autres peuples, il n'est pas une figure graphique qui n'ait une signification voulue et fort souvent une valeur religieuse ou magique. On peut donc admettre que l'entrelacs cruciforme a eu, au début tout au moins, une valeur symbolique religieuse, magique ou prophylactique. L'origine serpentaire que démontre la pièce de Suse pourrait se rapporter à un culte chthonien, tandis que les rapports avec le swastika pourraient faire penser à un symbolisme solaire ou igné. Naturellement une attribution conventionnelle à un symbole quelconque varie considérablement suivant l'époque et la population envisagées. Tel est le cas, par exemple, pour les diverses figures indiennes dites grivatsa, nandyavarta et le swastika lui-même qui sont considérées par les bouddhistes djaïnas comme les empreintes des pieds de plusieurs de leurs

Bouddhas. Mais si l'on peut admettre, pour l'entrelacs cruciforme, à l'origine, une signification, un sens caché, une valeur mystique, il est devenu ensuite, ayant été copié et recopié, un motif décoratif pur et simple à sens oublié qui a pu engendrer des dérivés complexes. Il est probable que tel a été le cas sur les mosaïques romaines et les bijoux mérovingiens, bien que, en pareil cas, il ait pu subsister encore une idée vague que l'on attribuait inconsciemment à de telles pièces.

Il va de soi que ces interprétations ne sont que des hypothèses. Nous avons voulu simplement, par le groupement de quelques observations archéologiques, montrer l'individualité de ce signe et sa curieuse distribution dans le monde antique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les périodiques suivants :

Ancient Egypt. 1917, Part IV (Londres, 1918, in-8°).

The American Journal of Archæology. Second series, volume XXII-1 : January-March 1918.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Tome VII (Langres, 1918, in-8°).

La Nation tchèque, 3e année, n° 21-22 (Paris, 1918, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie plusieurs mémoires dont il est l'auteur :

1° *Une inscription peinte sur un vase romain découvert à Beauvais* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1916).

2° *Deux amulettes trouvées à Carthage* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1916).

3° *Statue cuirassée trouvée à Cherchel* (Algérie) (extr. du *Bulletin archéologique*, 1916).

4° *La Messe de saint Leu ; retable de l'église de Boisdon* (Meaux, 1918).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de notre confrère M. le duc de Loubat, j'ai l'honneur de

présenter à l'Académie deux albums renfermant un choix de photographies consacrées à l'archéologie de Oaxaca (Mexique). Prises pendant les hivers de 1897-98 et 1899-1900, elles montrent les explorations et les fouilles faites pour le Musée américain d'histoire naturelle de New-York, sous la direction de M. H. Saville. Ces fouilles furent exécutées, à la suite d'une permission accordée au Musée par le gouvernement mexicain, en présence de M. Léopold Batros, inspecteur des monuments. »

SÉANCE DU 24 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation du décret du 15 mai 1918, qui autorise l'Académie à accepter la donation qui lui a été faite par M. Nicolas Ambatiélos, armateur à Céphalonie.

M. Paul Girard communique une lettre de M. Fougères, directeur de l'École d'Athènes, annonçant que les Propylées ont été débarrassés, dans les premiers jours de mai, de leurs échafaudages. L'effet est, paraît-il, extrêmement heureux, et la question se pose, une fois de plus, de la conservation et d'une demi-résurrection des ruines par de discrètes restaurations. M. Fougères compte adresser sous peu, sur le nouvel aménagement de l'entrée de l'Acropole, une note à l'Académie, avec photographies comparées.

M. P. Girard présente, en outre, un nouveau fascicule du *Bulletin de Correspondance hellénique*, celui de janvier-août 1916, que M. Fougères est parvenu à faire paraître malgré les difficultés de toute sorte qu'il a eues à surmonter.

Le Président charge M. P. Girard de remercier M. Fougères et de le féliciter du succès avec lequel il soutient en Grèce le bon renom de la science française et l'influence de notre pays.

Le P. Scheil, au nom de la Commission du prix Saintour,

fait savoir qu'elle a partagé le prix entre deux concurrents. Elle a accordé :

2.000 francs à M. Clément Huart pour la suite de sa traduction du manuscrit arabe : *Le Livre de la création et de l'histoire*, par *Motahhar ben Tahir El Maqdisi*, tome V (Paris, 1916, in-8°); et 1.000 francs à M. Biarney pour ses *Études sur les dialectes berbères du Rif* (Lexique, textes et notes de phonétique) (Paris, 1917, in-8°).

M. Henri Cordier fait connaître les conclusions de la commission du prix Stanislas Julien. Cette commission a évoqué l'ouvrage intitulé : *La Chine et les religions étrangères. Kiao-ou Ki-lio.* « *Résumé des affaires religieuses* », publié par ordre de S. Exc. Tcheou-Fou. Traduction, commentaire et documents diplomatiques, appendices contenant les plus récentes décisions, par Jérôme Tobar (Chang-Haï, 1917), et elle lui a décerné le prix pour 1918. La Commission est heureuse d'avoir l'occasion de reconnaître la valeur de l'ensemble des travaux sinologiques de M. Tobar.

M. Homolle fait une lecture sur la répartition des métopes du Trésor des Athéniens découvert à Delphes, et établit la place que chacune d'elles devait occuper sur les différentes faces du monument.

MM. Pottier et Théodore Reinach présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cahier de novembre-décembre 1917 des *Comptes rendus* de l'Académie.

Il présente les ouvrages suivants :

Annuario della R. Accademia dei Lincei, 1918.

Annales du commerce extérieur, année 1914, 10e, 11e et 12e fascicules (Paris, 1914, in-8°).

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son associé

M. Édouard Naville, un menu fascicule tiré du *Journal of Egyptian Archaeology*, IV, p. iv, 228-233 (*Some Geographical Names*).

« Entre quatre notes sur divers noms géographiques anciens, il n'est pas sans intérêt de signaler celle qui concerne le nom de l'*Égypte*. Brugsch faisait dériver le mot de *ha ka ptah* qui est un surnom de Memphis — comme si cette expression poétique, mystique, qui signifie « maison du double du dieu Ptah », avait pu frapper les étrangers assez, pour être appliquée par eux à l'Égypte toute entière.

« Car ce sont les *étrangers seuls* et non les indigènes qui appelaient *Égypte* le pays riverain du Nil.

« Pour M. Naville, il s'agit en réalité du mot *Agab*, *Agabt* qu'on rencontre dès l'époque des Pyramides, et qui signifie *inondation*, *fleuve d'inondation*, et sans doute aussi, *pays d'inondation*.

« C'est un régime d'eaux particulier qui aura frappé les voyageurs, c'est le mot d'*Agabt* que les marchands minéens auront retenu, et que, allant commercer en Hellade ou en Asie Mineure, ils apprirent aux compatriotes d'Homère.

« Il est à noter, en effet, que comme *Agabt* peut signifier à la fois et le fleuve et le pays lavé par le fleuve, ainsi Αἴγυπτος désigne et le pays et le fleuve nilotiques. Dans l'Odyssée on lit, XVII, 427 : στῆσα δ'ἐν Αἰγύπτῳ ποταμῷ νέας 'αμφιελίσσας. Ulysse amarre dans le fleuve *Égypte* ses nefs ballottantes, alors que, d'autre part, dans le chant IV, 355, Αἴγυπτος est un *pays* cité à côté de Chypre. »

SÉANCE DU 31 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. le chanoine Crépin, au nom de S. É. le cardinal archevêque de Paris, invite l'Académie à se faire représenter à la cérémonie qui aura lieu le 7 juin, à 3 heures, à la basilique de Montmartre.

M. Prou annonce à l'Académie que la Commission Pellechet a accordé :

1° une somme de *trois mille francs* à la commune de Maillot, près Sens (Yonne), pour la réparation de son église, dont le gros de la construction remonte au XIe siècle;

2° une somme de *quatre cents francs* au Syndicat d'initiative de Laroquebrou (Cantal) pour la consolidation de la tour du château de Laroquebrou (Cantal).

M. Ch.-V. Langlois donne lecture de son rapport sur le concours des Antiquités de la France pour 1918 [1].

Le Président annonce que l'Académie a décerné le premier prix Gobert à M. Jules Viard pour son ouvrage intitulé : *Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel* (Paris, 1917, in-8°), et le second prix à M. le baron Gabriel Le Barrois d'Orgeval pour son livre intitulé : *Le Tribunal de la Connétablie de France du XIVe siècle à 1790* (Paris, 1918, in-8°).

M. Diehl communique à l'Académie les conclusions du livre qu'il a écrit sur les églises byzantines de Salonique, en collaboration avec deux architectes de talent, Marcel Le Tourneau, mort prématurément, et H. Saladin, et il présente quelques-unes des belles planches dues à ses collaborateurs, qui accompagnent l'ouvrage. — Les églises byzantines de Salonique s'échelonnent chronologiquement du ve au xive siècle : par les procédés de construction qui y sont employés, comme par la variété des plans qui s'y rencontrent, elles offrent un intérêt extrême. Elles montrent, en effet, qu'il a existé au moyen âge à Salonique une véritable école d'art, inspirée, comme celle de Constantinople, de la tradition hellénistique, mais où se remarquent en outre certains traits d'un particularisme local très digne d'attention. Cette école a exercé une grande influence dans toute la Macédoine occidentale et jusqu'en Grèce. Et par là, et davantage encore par la beauté de leur décoration sculptée, par la magnifique suite des mosaïques qui les parent, les églises de Salonique tiennent une place essentielle dans l'histoire de l'art byzantin.

M. Leger pose une question à M. Diehl au sujet de l'église Saint-Démétrius.

M. Pottier commence la lecture d'un travail de M. Dussaud, conservateur au Musée du Louvre, actuellement chef d'escadrons d'artillerie, sur le Cantique des Cantiques.

1. Voir ci-après.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE DE 1918 ; LU PAR M. CH.-V. LANGLOIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, DANS LA SÉANCE DU 31 MAI 1918.

Les circonstances tragiques que nous traversons agiront-elles, à la longue, pour diminuer le nombre ou la valeur des ouvrages présentés aux concours académiques ? C'est une question qu'on peut se poser. Mais il est probable *a priori*, et l'expérience déjà acquise confirme, qu'il faut distinguer. Le nombre des ouvrages présentés ? Il est, il sera sans doute moindre que par le passé, et rien de plus naturel puisque tous les hommes jeunes et dans la force de l'âge ont maintenant d'autres devoirs. Quant au niveau, il n'y a pas de raison pour qu'il baisse, et d'autant plus que, pendant longtemps encore, les ouvrages présentés aux grands concours, qui sont tous de longue haleine, ont été commencés et en majeure partie exécutés avant la guerre ; les efforts qu'ils représentent aboutissent dans l'immense bouleversement auquel nous assistons, mais ils ont été conçus et accomplis dans la paix.

Le concours des Antiquités de la France pour cette année illustre fort bien ce qui précède. Ce concours, naguère si encombré, n'a réuni en 1918 qu'un nombre relativement restreint de concurrents. Mais la Commission n'a pas été embarrassée pour décerner, conformément aux traditions de l'Académie, ses plus hautes récompenses : cette première et cette seconde médaille si estimées pour n'avoir jamais honoré que des travaux excellents.

La première médaille a été attribuée au *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Ven-*

dôme, par M. R. de Saint-Venant, président de la Société archéologique du Vendômois (Blois et Vendôme, 1912-1917, 4 vol. in-8°). — Le plan de cet ouvrage a été calqué sur celui du *Dictionnaire d'Indre-et-Loire* de Carré de Busserolle et n'est pas sans analogie avec celui du *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de Célestin Port : livres excellents, monuments durables, qui sont vraiment des bienfaits pour les régions qu'ils concernent. L'idéal serait qu'il existât, pour tous les pays de France, des répertoires analogues de données exactes. Mais de telles œuvres ne s'improvisent pas. Celle-ci, qui intéresse 109 communes seulement, est restée sur le chantier pendant près de trente ans, ayant été commencée par le père de l'auteur, mort en 1886, reprise d'abord par M. de Rochambeau, et ensuite, depuis 1890, par celui qui, sans défaillance, l'a menée à bien, après en avoir fort élargi le cadre primitif. Ce cadre est très vaste, et davantage encore qu'il ne paraît au premier abord, car le mot *archéologique* ne figure pas dans le titre, et l'archéologie, naturellement liée à la topographie et à l'histoire, n'est cependant pas exclue. Plus complet à cet égard que le répertoire de Carré de Busserolle, le *Dictionnaire* de M. de Saint-Venant offre la nomenclature des lieux dits, relevés sur le cadastre ; des listes de dignitaires de toutes sortes ; les noms et la généalogie des familles qui ont possédé dans le Vendômois une terre, un fief, une simple seigneurie ; etc. — La Commission a grandement apprécié le parti pris de sobriété qui a permis à l'auteur de remplacer les développements faciles, qui auraient été si tentants pour un érudit moins sage et moins expérimenté, par des renvois précis aux ouvrages antérieurs, de façon à réserver la plus large place aux renseignements nouveaux, directement extraits des archives publiques et particulières. Elle a constaté et admiré enfin la conscience acharnée d'un savant qui, malgré l'affaiblissement de sa vue, auquel il fait une allusion discrète, s'est attaché à perfectionner son

ouvrage jusqu'au dernier moment, comme l'attestent les *errata* et les *addenda* du t. IV ; et aussi la touchante modestie qui lui fait dire, après tant de services rendus, à la fin de sa préface : « Pour la plupart des lieux indiqués, ce travail n'est qu'une amorce. »

La seconde médaille revient à M. G. Mollat, qui a entrepris une nouvelle édition des *Vitae paparum Avenionensium* d'Étienne Baluze, dont le t. Ier a paru en 1916, et qui a publié en 1917 une *Étude critique* complémentaire sur ces *Vitae*. — On sait que le célèbre ouvrage de Baluze, daté de 1693, commence par des extraits de chroniques, relatifs aux Vies des papes d'Avignon, de Clément V à Clément VII ; ce sont ces extraits, découpés par Baluze dans des œuvres dont quelques-unes sont considérables par ailleurs, que M. Mollat a rééditées d'abord. — Il va de soi que c'est dans sa réédition, fort améliorée, que l'on devra consulter désormais ces textes dont on a souvent l'occasion de se servir. Le premier éditeur n'avait pas indiqué les manuscrits dont il avait usé, ni signalé les corrections qu'il avait introduites ; il n'avait pas non plus disserté sur la provenance des écrits anonymes, sur les rapports de filiation entre les diverses chroniques, etc. Tous ces travaux d'aménagement, que les usages de son temps n'exigeaient pas de Baluze et qui sont aujourd'hui considérés, avec raison, comme indispensables, M. Mollat les a exécutés de son mieux, avec beaucoup de soin. Sa réédition marque donc un progrès très sensible. Mais est-elle irréprochable ? L'entreprise était si malaisée que cela serait extraordinaire. Des réserves ont été faites dans la Commission au sujet de quelques-unes des dispositions adoptées par l'auteur, qui pourraient être plus commodes, et même au sujet de certaines de ses conclusions qui ne paraissent pas de nature à être considérées comme des acquisitions désormais définitives en historiographie. On a, du moins, loué unanimement la peine qu'a prise M. Mollat pour

mettre le lecteur en état de vérifier et, au besoin, de reviser toutes ses affirmations. Et la Commission exprime le vœu que l'œuvre conçue avec tant de courage et si honorablement amorcée soit conduite, le plus tôt possible, à bonne fin.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les périodiques suivants :

Bullelin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1917. 1er semestre, 71e vol. (1er de la 9e série). (Auxerre, 1918, in-8°) ; puis cinq publications de l'*Academia das Sciencias de Lisbonne :*

Actas das Assembleias geraias. Vol. III. (1911-1912) (Lisboa, 1916, in-8°);

Boletim da 2a Classe. Actas et pareceres estudos, documentos e noticias. Vol. IX (1914-1915). (Lisboa, s. d. in-8°);

Historia e memórias. Nova serie. Segunda classe. Sciencias moraes, politicas et belas letras. Tome XIV, n° 4 : *As superstições et o crime*, par Visconde de Carnaùde (Lisboa, s. d. in-4°); Tomo XIV, n° 5 : *Privilégios de estrangeiros em Portugal...*, par Vitor Ribeiro (Coimbra, 1917, in-4°).

Boletim bibliográfico da Academia ... de Lisboa. Primeira Serie. Vol. I (Coimbra, 1910-1914, in-4°).

M. Henri Cordier offre à l'Académie, de la part de M. le duc de Loubat, son associé, un album des photographies des fouilles faites aux ruines de Mitla, Mexique, pendant l'hiver de 1901, par l'expédition faite à ses frais par le Musée américain d'histoire naturelle de New-York, sous la direction de M. H. Saville. Les deux principaux groupes de ces ruines, groupe des tombes cruciformes et groupe du temple des colonnes, ont été déblayés, et on a découvert sous le temple une nouvelle chambre cruciforme qui est la plus grande et la mieux conservée des chambres cruciformes de Oaxaca; des panneaux de mosaïques ont été également découverts.

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie, de la part de M. Vassel, le n° VIII de ses *Études puniques* (extr. de la *Revue tuni-*

sienne). L'auteur y fait connaître divers monuments épigraphiques ou anépigraphiques, provenant de Carthage, et il les commente avec sa sagacité habituelle. On y remarque, entre autres, une petite stèle funéraire représentant — chose rare à Carthage — la défunte elle-même (probablement une prêtresse) appelée *Hannibal* : c'est le troisième exemple d'une femme portant ce nom fameux ; dans les trois cas, le nom présente une variation orthographique intéressante (affaiblissement du *het* en *he*).

M. Théodore Reinach présente de la part de l'auteur, M. Raymond Weill, un ouvrage en deux volumes intitulé : *La fin du moyen empire égyptien* (Paris, 1918, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 7 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. E. Pottier achève la lecture du mémoire de M. R. Dussaud sur le Cantique des Cantiques attribué à Salomon. L'auteur a montré que, dans l'état actuel du poème, on ne pouvait pas y découvrir une disposition logique ni même bien intelligible. C'est qu'en réalité il y a quatre petits poèmes qui ont été mêlés et dont les couplets s'enchevêtrent. En les séparant les uns des autres d'après des observations fondées sur le sens, le style et le rythme, on arrive à constituer une série de chants lyriques qui pouvaient être récités dans des banquets ou dans des fêtes : le poème du roi, le poème du berger, le premier poème du bien-aimé, le second poème du bien-aimé. Quelques fragments divers restent encore isolés après ce triage. Les poèmes ainsi agencés prennent, dans l'hypothèse de M. Dussaud, une physionomie toute différente et offrent une composition claire qui en augmente singulièrement la valeur et l'intérêt.

M. le colonel comte de Castries, communique le facsimilé de l'acte d'intronisation du sultan du Maroc Moulaï Abd-el-Aziz. Il explique à ce propos ce que sont ces actes d'intronisa-

tion, appelés Beïâ, les éléments dont ils se composent et la façon dont ils sont rédigés. Ce sont des actes solennels par lesquels les sujets confèrent au souverain le droit de les gouverner.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel, au nom de Mlle D. Menant, fait hommage à l'Académie des volumes qu'elle offre en mémoire de son père pour la Bibliothèque de l'Institut :

Essai sur la philosophie orientale. Leçons professées à la Faculté des lettres de Caen pendant l'année scolaire 1840-1841, publiés avec son autorisation par Joachim Menant (Paris, 1842, in-8°). (Volume d'épreuves avec corrections par X. Charma.)

Recueil de travaux de J. Menant sur l'électricité, avec des lettres de son ami le Cte Th. du Moncel.

Mody, *Anquetil Duperron and Dastur Darab* (Bombay, 1916, in-8°).

M. D. Menant, *Anquetil-Duperron à Surate* (extrait de la *Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet*, t. XX, 1907).

M. D. Menant, *Observations sur deux manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale* (extrait du *Journal Asiatique*, années 1911 et 1913).

Le Secrétaire perpétuel dépose en outre sur le bureau les ouvrages suivants :

Edw. Percy Robinson, *The great menace of civilization : cancer, cause, prevention, cure* (New-York, 1918).

London University Gazette. Vol. XVII, n° 200, 29 mai 1918, avec un supplément.

Journal of the Royal Institute of British Architects. Vol. XXV, Third Series, n° 7, mai 1918 (London, 1918, in-4°).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur, M. Léon Vallée, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale (section des Cartes), j'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie du Catalogue des vélins de la section des Cartes dont il est l'auteur. Ce travail utile et méritoire, autographié à un petit nombre d'exemplaires, comprend 292 numéros. Il forme un supplément à la collection des volumes sur vélin du département

des Imprimés qui atteignait un total de 2227 articles dans l'inventaire de Van Praet en 1828 et montait à 2588 numéros en 1877, dans le Supplément de Delisle, qui ne renfermait pas les vélins de la section des Cartes et Plans. »

SÉANCE DU 14 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. le lieutenant-colonel Andrieu, auteur d'une étude sur *Les pleurants aux tombeaux des ducs de Bourgogne*, offerte à la séance du 1er mai 1914, annonce à l'Académie qu'on a retrouvé un nouveau pleurant dans la collection de M. Perret-Carnot, à Cercy (Saône-et-Loire).

M. Ch. de La Roncière, conservateur à la Bibliothèque nationale, a découvert une relation de voyage jusqu'ici inconnue, datée de l'oasis du Touat et de l'année 1447. D'un intérêt capital, c'est la première relation européenne qui donne des détails circonstanciés sur l'intérieur de l'Afrique occidentale. Antonio Malfante, de Gênes, essayait à Tamentit, dans le Touat, des opérations commerciales que la demande d'une commission de 100 % par les intermédiaires arabes et juifs rendit impossibles. Là, les lingots et les barres de cuivre apportés par les caravanes de la côte et qui servaient de monnaie aux nègres, étaient échangés contre la poudre d'or venue de Tombouctou ou le beurre végétal produit par des arbres du bassin du Niger. Mais les pirateries des Touaregs, dont Malfante trace un joli portrait en les appelant des Philistins, nuisirent aux transactions. Malfante était l'hôte, à Tamentit, d'un puissant personnage, probablement le cheikh, qui avait acquis des richesses en parcourant pendant quatorze ans le bassin du Niger, et dont le frère était établi depuis trente ans à Tombouctou. C'est d'après les récits de son hôte que Malfante décrit le bassin du Niger, avec ses empires musulmans et, au Sud, ses pays fétichistes, bref ce qui est devenu l'Afrique occidentale française.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

Un ouvrage de M. le chanoine Mengasson, intitulé : *Archidiocèse de Bourges. Publication du Pouillé de 1772 et du Stilus (incunable) de 1499* (Bourges, s. d., in-8°).

Encyclopédie de l'Islam, 24e livraison (Paris et Leyde, 1918, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, t. LXXVI, n° 3, nov.-déc. 1917 et t. LXXVII, n° 1, janv.-fév. 1918 (Paris, 1917 et 1918, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXVIII, part. I, p. 1-96 (Edinburgh, 1918, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Anno CCCXIV, 1917, Serie Quinta. *Notizie degli Scavi di antichità*, vol. XIV, fasc. 10, 11, 12 (e Indice del volume) (Roma, 1917, in-4°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Vassel, un extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* contenant une *Note sur dix-neuf inscriptions puniques de Carthage*. Ces inscriptions, demeurées jusqu'à ce jour inédites, proviennent des fouilles exécutées en 1910 à Carthage, à l'îlot dit « de l'Amiral », par le capitaine Chardenet et le lieutenant Simonnet. Ce sont des dédicaces à Tanit et à Baal Hammon, rédigées selon la formule ordinaire et ne présentant pas d'intérêt particulier. »

SÉANCE DU 21 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, annonce l'envoi prochain d'un rapport sur les fouilles de Bolonia, interrompues après une fructueuse campagne de trois mois. Tout un quartier industriel de la ville maritime a été exhumé, et plus de cinq cents tombes ont été fouillées dans la nécropole. Ici et là, beaucoup d'objets intéressants ont été recueillis, et un grand nombre d'inscriptions et de graffiti ont été relevés. M. P. Paris espère que l'École des hautes études hispaniques sera prochainement mise à même de reprendre les fouilles.

M. Ph. Fabia, correspondant de l'Académie, envoie la photographie d'une épitaphe chrétienne découverte à Francheville-le-

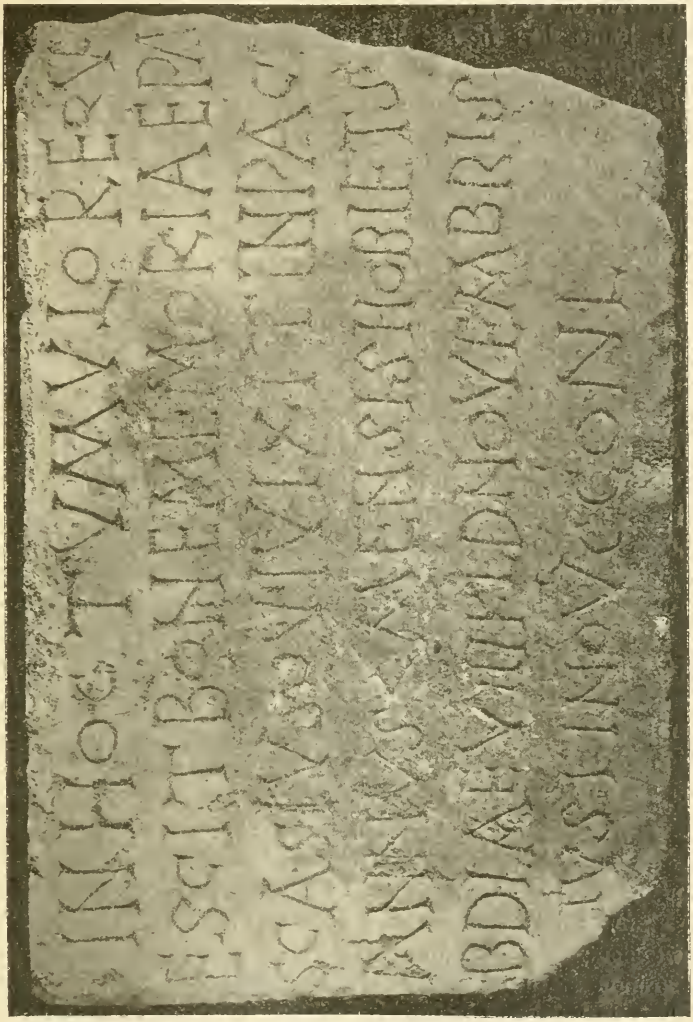

Haut, dans les environs de Lyon, en creusant pour les fondations du nouveau presbytère.

*

La tablette de marbre, à face sensiblement trapézoïdale, qui porte l'épitaphe, mesure 0 m. 33 et 0 m. 30 en largeur, 0 m. 22 en hauteur, 0 m. 035 en épaisseur. La hauteur des lettres varie entre 0 m. 03 et 0 m. 015.

M. Fabia lit : *In hoc tumulo requ(i)escit bone memoriae Pascasius qui uixit in pace annus (quinquaginta ?) mensis (duo) obiet sub diae (octauo) K(a)l(en)d(as) nonembris Iustino u(iro) c(larissimo) con(su)l(e).*

« Parmi les inscriptions chrétiennes de Lyon et des environs, ajoute M. Fabia, il y en a beaucoup qui sont datées d'un post-consulat de Justinus ; mais il ne s'en était encore trouvé aucune qui fût datée de son consulat même, c'est-à-dire de 540 . »

M. Paul Girard communique une nouvelle note de M. Fougères sur l'aspect que présentent les Propylées, dégagés des échafaudages qui y avaient été dressés en vue d'une restauration partielle commencée en 1910 [1]. Cette note est accompagnée de deux photographies, dues à M. Chamonard, le précieux collaborateur de M. Fougères, et d'un bref commentaire, qui signale : 1° l'impression de majesté rendue à la face Est des Propylées par le départ de ce fronton que l'esprit complète sans peine ; l'entablement reconstitué sur une longueur de quelques mètres rend l'ordonnance intelligible, et en fait ressortir l'imposante simplicité ; 2° cette silhouette triangulaire s'harmonise admirablement, d'une part, avec le fronton Ouest du Parthénon, d'autre part, avec les silhouettes lointaines du fond de paysage, toutes en pics qui semblent moutonner à l'horizon (Ægaléos, Salamine, monts de Mégare, etc.) ; 3° cette heureuse tentative est encourageante et invite à entreprendre le relèvement des colonnes du Parthénon.

M. Victor Segalen, de retour d'une mission militaire en Chine, rend compte des dernières découvertes archéologiques qu'il a été à même d'effectuer dans ce pays, et qui viennent compléter exactement, dans l'histoire de l'art chinois, et en particulier de la grande statuaire profane, ses voyages de 1914 (mission Gilbert de Voisins, Lartigue et Segalen) et sa première explora-

1. Voir ci-dessus, p. 210.

tion de 1909. Il restait, après la récente découverte de la statuaire sous les Han antérieurs (IIe et Ier s. avant l'ère chrétienne) et de celle des T'ang (VIIe, VIIIe et IXe s.), à combler l'espace intermédiaire. — Les statues des Leang (Ve et VIe s.) et des dynasties voisines viennent occuper ce vide. Pour la première fois, on peut voir étalé ou cité, dans une série chronologique continue, tout ce que l'on connaît actuellement de témoins de la grande sculpture de la Chine antique. Elle se résume en ces trois grandes écoles : Han, Leang et T'ang. — Le reste (Song, Ming et Ts'ing), seul cité jusque dans ces dernières années, n'est que la décadence rapide des époques précitées.

M. Segalen écarte délibérément, non de ses études, mais de l'histoire authentique de l'art purement chinois, tout ce qui se réfère au bouddhisme, — art encombrant, insistant, déplacé dans la Chine ancienne, où, surtout au point de vue de la sculpture sur pierre, il s'avère un art de seconde main, d'importation et d'imitation.

Il rend hommage, avant tout, à M. Édouard Chavannes, dont l'Académie et la science française avaient il y a quelques mois à déplorer la perte, et dont les travaux et l'initiation ont permis à la sinologie française de s'engager dans une voie de recherches nouvelles dont on aperçoit maintenant toute la fécondité.

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, fait une communication sur une lettre grecque, adressée à un empereur romain, qui a été partiellement éditée en 1878 par l'helléniste Charles Graux d'après un manuscrit de Madrid et publiée au complet par le regretté Pierre Boudreaux, peu avant la guerre où il devait périr dès 1914. L'auteur de cette épître raconte comment, étudiant la médecine à Alexandrie, il se rendit à Diospolis ou Thèbes et y reçut d'Esculape la révélation des véritables propriétés des douze plantes du zodiaque et des sept plantes des planètes. Le *Matritensis* attribue ce curieux morceau à un certain Harpocration, qu'on plaçait soit au IVe siècle, soit au IIe. Une traduction latine du moyen âge, conservée dans un manuscrit de Montpellier, et un extrait byzantin permettent d'établir qu'en réalité cette lettre a été écrite par le médecin

Thessalus de Tralles, charlatan fameux qui eut la vogue à Rome sous le règne de Néron, et elle acquiert ainsi une valeur nouvelle.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau : *Journal of the Royal Institute of British Architects*. Tome XXV. Third Series, n. 8, June 1918 (London, 1918, in-4°).

SÉANCE DU 28 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Théodore Reinach communique une copie prise par M. de Ricci à Vicence d'un fragment d'inscription grecque sur marbre. M. Reinach montre qu'il s'agit d'un texte copié en 1730 par Fourmont à Athènes et qu'on croyait perdu : c'est un duplicata d'une inscription célèbre, un décret athénien de l'an 210 après J.-C., relatif à la procession des éphèbes pendant la fête éleusinienne. La copie de M. de Ricci, meilleure que celle de Fourmont, donne lieu à diverses observations intéressantes pour les philologues.

M. Édouard Cuq signale une nouvelle interprétation de l'inscription de Volubilis proposée à l'Académie des sciences de Turin par M. de Sanctis. Claude aurait accordé aux habitants de la ville cinq privilèges, entre autres la cité romaine qu'ils n'avaient pas encore et des *incolæ*. Ces *incolæ* seraient, non pas des personnes originaires d'une autre cité et qu'on cherche à attirer à Volubilis en leur promettant certains avantages, mais des tribus indigènes placées d'office sous la dépendance juridique et économique du municipe romain créé par Claude.

M. Cuq indique les raisons qui ne permettent pas d'accueillir cette interprétation. Elle donne au mot *incolæ* un sens qu'il n'a

pas en l'absence du qualificatif *contributi* ; elle n'explique pas comment l'empereur aurait eu à statuer sur les successions de citoyens morts pérégrins [1].

M. Th. Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATION

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR L'INSCRIPTION DE VOLUBILIS,

PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription de Volubilis, découverte au Maroc, en 1915, par le lieutenant Louis Chatelain, a déjà été commentée devant vous à divers points de vue. Notre président, M. Héron de Villefosse, en a fait ressortir l'intérêt historique [2] ; j'en ai montré l'intérêt juridique en étudiant la clause relative aux successions vacantes des citoyens tués à l'ennemi [3].

Dans une note récemment communiquée à l'Académie de Turin [4], M. de Sanctis s'est occupé des bénéficiaires des privilèges concédés par Claude sur la demande de Valerius Severus, le vainqueur d'Ædemon. Il a proposé une interprétation nouvelle du mot *incolæ*. Comme cette interprétation modifie sensiblement les conséquences qu'on avait déduites de l'inscription, il me paraît utile de la signaler et d'en examiner la valeur.

D'après M. de Sanctis, les privilèges accordés par Claude concernent une seule catégorie de personnes et non pas deux, tous les compatriotes de Valerius Severus et non pas

1. Voir ci-après.

2. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1915, p. 395.

3. *Ibid.*, 1916, p. 261, 284 ; *Journal des Savants*, 1917, p. 481 et 538.

4. Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, 17 mars 1918, t. 53, p. 453-458.

les citoyens romains de Volubilis et les *incolæ*, comme on l'avait pensé jusqu'ici. C'est pour ses compatriotes (*suis*) que Valerius aurait obtenu de l'empereur la cité romaine qu'ils n'avaient pas encore, et cette faveur eut pour résultat la transformation de la commune pérégrine en municipe romain. A ce municipe auraient été rattachées un certain nombre de tribus indigènes du voisinage : ces tribus sont désignées par le mot *incolas*. C'est à tort qu'on a corrigé le texte de la ligne 14 en lisant *incolis* ; l'accusatif est commandé par le verbe *impetravit*, comme tous les autres accusatifs indiquant les privilèges accordés par l'empereur.

Telle est la thèse de M. de Sanctis : elle souffre bien des objections. La lecture *incolas bona civium... suis impetravit* a de quoi surprendre : on n'obtient pas des personnes comme on obtient une succession vacante ; l'empereur n'en dispose pas à son gré. Les *incolæ*, qui viennent s'établir dans une région autre que celle de leur origine, font un acte qui dépend de leur libre volonté.

L'auteur affirme, il est vrai, que le mot *incola* n'a pas ici sa signification ordinaire ; il s'appliquerait uniquement à ceux que la loi de Genetiva Julia (c. 103) qualifie *contributi*. C'est une assertion sans preuve ; il n'y a pas d'exemple de *contributi* désignés par le seul nom d'*incolæ*, et cela se conçoit, car les *contributi* sont tout autre chose que des *incolæ*. Ce sont, non pas des personnes qui viennent isolément se fixer dans une cité, mais des peuplades (*gentes*) ou des localités (*castella*, *conciliabula*) attribuées par l'autorité administrative à une ville autonome et, sous l'Empire, à une cité de citoyens romains. Elles sont placées sous la juridiction des magistrats de la cité et assujetties au paiement de certaines redevances. Le mot *attribuere* ou *contribuere* est le terme technique pour désigner l'acte qui les subordonne à une cité déterminée. Claude l'emploie dans le décret de l'an 46 (*Corp. inscr. lat.*, V, 5050) par lequel il statue sur la condition des Anauni et autres

quorum partem... adtributam Tridentinis, partem ne adtributam quidem arguisse dicitur. Si, dans sa décision en faveur de Volubilis, il avait entendu parler de ces *contributi*, il n'aurait pas omis de le dire ; il n'aurait pas non plus omis d'indiquer nominativement les tribus rattachées par lui à la cité de Volubilis. Ajouterai-je que si l'on admet que le municipe romain n'est pas antérieur à la décision de Claude, on se heurte à une autre objection ? Claude aurait subordonné des tribus à un organisme encore inexistant.

Mais, dit M. de Sanctis, s'il s'agissait d'*incolæ* au sens ordinaire du mot, comment croire que Claude ait promis d'avance et à la légère la cité romaine à des pérégrins résidant aux frontières extrêmes de l'Empire, alors qu'en 46, il ne l'accorde qu'à regret aux Anauni attribués au municipe de Trente ? La réponse est facile : la situation n'est pas la même. Dans notre inscription il s'agit d'un municipe de formation récente, tandis que le municipe de Trente, d'abord Latin, avait reçu la cité romaine un siècle plus tôt, en 705. Rien d'étonnant que, dans ce laps de temps, des abus se soient produits et que des pérégrins aient usurpé le droit de cité. Devait-on appliquer la loi qui punit sévèrement ce délit ? Claude, d'après Suétone (c. 25) n'hésitait pas à prononcer en pareil cas la peine capitale : *civitatem romanam usurpantes in campo Esquilino securi percussit.* Mais il fallait que la violation de la loi fût certaine, ce qui n'était pas le cas des Anauni. *Animadverto*, dit-il, *non nimium firmam id genus hominum habere civitatis romanæ originem, tamen cum longa usurpatione in possessionem ejus fuisse dicitur et ita permixtum cum Tridentinis, ut deduci ab is sine gravi splendidi municipi injuria non possit, patior eos in eo jure in quo esse se existimaverunt permanere beneficio meo.* Et il motive sa tolérance par les services rendus dans la garde prétorienne et dans l'exercice des fonctions judiciaires. La décision de

Claude qui confirme en bloc la situation de fait des Anauni, bien que leurs titres à la cité romaine ne soient pas trop solides, est conforme aux idées de cet empereur sur l'extension du droit de cité. Il en est de même de la décision relative aux *incolæ* de Volubilis. C'était une mesure de sage administration, surtout aux confins de l'Empire : elle avait pour but de rallier les indigènes à la cause de Rome et de combler les vides dans un municipe dont la population avait été fort éprouvée par la guerre.

Il n'est donc pas démontré que les *incolæ* de Volubilis soient des *contributi*. Il est même très probable, comme le pensent plusieurs éditeurs, que la loi de Genetiva Julia a distingué les *contributi* des *incolæ* et qu'il faut lire, au chapitre 103, *incolasque contributosque*, car au chapitre 126 elle donne au mot *incolæ* sa signification habituelle en le rapprochant de deux autres catégories de résidents volontaires, les *hospites* et les *adventores*.

Voyons maintenant s'il est exact de prétendre que les compatriotes de Valerius Severus n'avaient pas, avant sa légation à Rome, la cité romaine. Deux passages de l'inscription prouvent, à mon avis, le contraire : d'abord celui qui concerne *bona civium bello interfectorum*. Si ces personnes tuées à l'ennemi ne sont pas des citoyens romains, leur succession est régie par la coutume pérégrine et non par le droit romain ; la mission confiée, de ce chef, au légat aurait été sans objet; l'empereur n'avait pas à statuer sur la succession de citoyens morts pérégrins. De même, la concession du *conubium* avec les femmes pérégrines n'aurait pas de raison d'être pour les femmes habitant Volubilis au moment où la décision impériale est intervenue; mariées ou non, elles auraient acquis, comme les hommes, le droit de cité et avec lui le *conubium*. Il n'en est pas ici comme pour la concession de la cité aux vétérans, d'après les diplômes militaires : le droit de cité accordé à un soldat pérégrin au moment de son congé est une faveur personnelle ;

une clause spéciale est nécessaire pour lui conférer le *conubium* avec la femme pérégrine qu'il a épousée ou celle qu'il épousera dans la suite.

En terminant, je signalerai une autre conséquence de l'interprétation de M. de Sanctis. En refusant de donner au mot *incola* sa signification ordinaire, celle qu'il a dans tous les textes où on l'oppose au mot *civis* ou *municeps* par exemple dans le chapitre 53 de la loi de Malaga, l'auteur est obligé de dire que l'immunité temporaire accordée, par Claude n'est pas l'exemption des *munera*. Ce serait, d'après lui, l'immunité du sol, l'exemption de l'impôt foncier pendant dix ans. D'ailleurs, dit-il, l'exemption des charges municipales était l'affaire de l'*ordo municipii* et non de l'empereur. Mais cette dernière assertion est contredite par de nombreux textes qui citent des constitutions impériales sur la *vacatio munerum* (Dig., I, 6, 1 pr. ; 5, §§ 1, 2, 4, etc.).

Quant à la première, M. de Sanctis ne croit pas que l'immunité du sol soit nécessairement perpétuelle. Tout dépend, dit-il, de l'acte de concession. Il en serait ici comme de l'immunité des charges municipales qui n'est pas forcément temporaire et personnelle, qui peut être étendue aux héritiers. Mais l'argument d'analogie est sans valeur parce que les *munera* sont d'une tout autre nature que l'impôt foncier. Ce sont des charges personnelles ou qui grèvent le patrimoine. L'impôt foncier est une charge réelle ; c'est, aux yeux des Romains, le signe de la propriété retenue par l'État sur les terres provinciales[1]. L'immunité temporaire du sol serait la renonciation temporaire au droit de l'État, l'attribution temporaire de la pleine propriété aux possesseurs : résultat contraire aux principes du droit romain qui, sous le Haut-Empire, n'admet pas le transfert de la propriété *ad tempus*[2]. M. de Sanctis a confondu

1. Gaius, II, 7 et 21.

2. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 245, 250.

l'immunité du sol avec la remise de l'impôt foncier qui peut être accordée pour une ou plusieurs années (Tacite, *Ann.*, XII, 58), mais qui a un caractère tout différent.

En somme, l'interprétation proposée par M. de Sanctis ne saurait être acceptée : elle donne au mot *incolæ* un sens qu'il n'a pas, en l'absence du qualificatif *contributi*. Elle n'explique ni comment l'empereur a eu à régler les successions vacantes de citoyens qui seraient morts pérégrins, ni pourquoi il accorde aux hommes le *conubium* avec des femmes qui viennent d'acquérir la cité romaine. Enfin, en admettant une immunité temporaire du sol, elle est inconciliable avec les principes du droit romain sur la propriété.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Alfred Merlin, deux plaquettes intitulées :

Dédicace à la Mère des dieux trouvée à Carthage (extrait du *Bull. archéol.*, 1917) ;

Note sur des tombeaux puniques découverts à Carthage en 1916 (extrait du *Bull. archéol.*, 1917).

M. Paul Fournier présente au nom de M. Joseph Duquesne, une étude intitulée : *François Bauduin et la Réforme* (Grenoble, 1917, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 5 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Théodore Reinach communique à l'Académie un petit monument récemment découvert en Allemagne, près de l'embouchure de la Moselle dans le Rhin. D'un côté, on voit la mère des dieux avec son lion, de l'autre une tête barbue, celle d'un Germain vaincu. Une inscription *en langue celtique* contient la dédicace par un tribun militaire, Cassius fils d'Ansancatnus. C'est la première inscription celtique découverte dans le pays mosellan, et il est piquant de constater qu'elle commémore une victoire des Gaulois, désormais unis à Rome, sur la barbarie germanique.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, de la part du commandant Thyl, chef d'escadron de l'état-major polonais, une inscription votive, trouvée en Numidie dans les ruines de l'antique Thibilis, aujourd'hui Announah :

VENERI·AVG
M·D·M·I·QCLODI
VS·M·F·QVIN
TILLVS NOMI
NE FVFICIAE
VITAE QVON
DAM·MARITAE
SVAE DEDIT

Ce texte est gravé sur la face d'un petit autel quadrangulaire, exhumé dans la cour de la caserne de gendarmerie par les soins du commandant Thyl, en tournée d'inspection dans cette localité ; il offre les noms de deux divinités *Veneri Aug(ustae)*; *M(atri) d(eum) m(agnae) I(deae)*. L'autel a été consacré par Q. Clodius Quintillus en souvenir et au nom de sa femme défunte Fuficia Vita.

Le Musée du Louvre possède un autre autel à la Mère des dieux provenant également de Thibilis [1], ainsi qu'un bas-relief représentant cette déesse assise de côté sur un lion. M. A. Joly a découvert dans les mêmes ruines un autel dédié à *Venus Erucina* qui devait son surnom au célèbre sanctuaire du mont Eryx en Sicile où elle était l'objet d'un culte spécial [2].

M. J.-B. Chabot fait une lecture sur Édesse pendant la première croisade.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1918 [3].

La séance étant redevenue publique, M. Homolle commence la lecture d'un article qu'il a consacré à Maxime Collignon, directeur des Monuments Piot, et qui paraîtra dans un des prochains fascicules de cette collection.

APPENDICE

Rapport semestriel du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre 1918 ; lu dans la séance du 5 juillet 1918.

Ce rapport sera ce que les circonstances présentes permet qu'il soit, très court.

Depuis le début de l'année ont paru : la notice de M. Antoine Thomas sur le *manuscrit latin 4788 du Vatican*, la notice de

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 5524.
2. *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 240.
3. Voir ci-après.

M. Doutrepont sur le *manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale*, et le mémoire de M. Cuq sur les *nouveaux fragments du Code de Hammourabi.*

Le mémoire de M. Fournier sur les *Collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII* a été renvoyé à l'imprimerie avec le bon à tirer, ainsi que celui de M. Foucart sur *Le culte des héros chez les Grecs ;* celui de M. Dieulafoy, sur *La mosquée d'Hassân*, au Maroc, est entièrement composé.

Pour nos autres publications, voici la situation actuelle :

Histoire littéraire de la France. — Le bon à tirer des dix-sept premières feuilles du tome XXXV, contenant le long article de notre regretté confrère Paul Viollet sur *Guillaume Durant le jeune*, a été remis en mai à l'Imprimerie nationale.

Ont été lus en commission et sont en partie composés en placards un article de M. Antoine Thomas sur *Bernard Gui* et deux autres de M. Ch.-V. Langlois sur un *Anonyme de Bayeux* et *Marco Polo.*

Chartes et diplômes. — L'Imprimerie nationale a envoyé le 17 avril dernier les épreuves en placards de l'Introduction aux *Actes des rois de Provence*, dont le manuscrit lui avait été remis au mois de janvier. Les épreuves ont été corrigées et le bon à mettre en pages donné à la fin de juin par M. Prou.

Le manuscrit du recueil des *Actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, par M. Levillain, a été transmis à l'imprimerie le 6 mars dernier. Elle a envoyé le 4 juin les dix premiers placards, qui viennent d'être corrigés.

Pour le recueil des *Actes de Philippe Auguste*, le travail en est au même point qu'il y a six mois. Le tome II ne peut être mis sous presse, car il est nécessaire, pour l'établir, de collationner certains textes, actuellement en pays envahi.

M. Berger a pris comme auxiliaire pour la rédaction de la table M. Lecestre ; toutes les fiches lui ont été remises cet hiver par notre confrère. Il a presque achevé la révision et le classement de la lettre P ; quant au travail d'identification des noms de lieux, il n'a pas encore pu l'entreprendre méthodiquement.

Pouillés. — M. Ét. Clouzot, nommé auxiliaire de l'Institut au mois de janvier dernier, a continué à s'occuper avec diligence de la correction des épreuves du tome VIII, répondant aux pro-

vinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun. Le texte du volume est complètement en pages. Le bon à tirer des feuilles A et B a été donné à la fin de décembre 1917. Depuis, l'auteur et le directeur, notre confrère M. Prou, ont demandé une seconde épreuve des feuilles C et K et des feuilles 1 à 24. M. Clouzot a presque terminé le manuscrit de la table alphabétique qui, comportant l'identification de tous les noms de lieux, est un travail long et difficile.

La mobilisation de M. Latouche a, comme il vous a été déjà dit, interrompu l'impression des *Pouillés de la province de Bourges*.

Obituaires. — Il en est de même pour le tome IV des Obituaires (province de Sens, diocèse de Troyes), dont M. Boutillier du Retail est chargé. Le travail est suspendu.

Corpus inscriptionum semiticarum. — Le P. Scheil poursuit activement la préparation de la partie himyarite. Le fascicule troisième du tome III est tiré ; on pourrait le mettre en distribution ; la commission du *Corpus* a jugé qu'il valait mieux en doubler le volume au moyen d'un nouvel appoint, dont la mise sous presse pourra commencer avant la fin de cette année.

Pour la partie phénicienne, le début du tome III a été mis en pages. Les trois feuilles qui le composent pourront être tirées après une nouvelle révision.

De la partie araméenne (tome III), 138 placards ont été retournés à l'Imprimerie nationale depuis le début de l'année. Aucun n'en est encore revenu. Il reste 52 placards à corriger. Afin d'éviter des remaniements dispendieux, on attendra, pour s'en occuper, d'avoir reçu la photographie des estampages qui, ainsi que nous l'a annoncé notre confrère M. J.-B. Chabot, ont été heureusement retrouvés à Jérusalem lors de la prise de la ville par l'armée anglaise.

Les douze feuilles du *Répertoire d'épigraphie sémitique* (tome III), dont le bon à tirer avait été donné à la fin de décembre, n'ont pas encore été livrées. La suite est mise en pages. On a remis pour l'impression les tables du tome III. Quant au tome IV (premier fascicule), la copie attend le moment où l'imprimerie sera en mesure d'en entreprendre la composition.

Vous savez qu'il a été décidé que le *Journal des savants* ne

paraîtrait plus jusqu'à nouvel ordre que tous les deux mois. L'application de cette mesure a commencé avec le premier numéro de l'année.

Notre confrère, M. Homolle, aidé de M. Jamot, prépare deux nouveaux fascicules des *Mélanges Piot*. Le second fascicule du tome XXII devrait être tiré sans les complications actuelles qui entravent toutes les publications. Le premier fascicule du tome XXIII est en voie d'impression.

L'impression de nos *Comptes rendus* continue très régulièrement, mais le tirage des feuilles composées est loin d'être rapide. Le dernier numéro de 1917 vient de paraître. Le numéro de janvier-février 1918 est en pages, celui de mars-avril également. Le texte des séances de mai et de juin est presque entièrement composé.

LIVRES OFFERTS

M. Ch. Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de mon collaborateur M. Saladin et au mien, l'ouvrage intitulé : *Les monuments chrétiens de Salonique*, avec l'album de 68 planches qui l'accompagne.

« J'ai eu récemment l'occasion d'indiquer à l'Académie les conditions, parfois assez difficiles, dans lesquelles ce travail a pu être mené à bien, et je n'aurais donc rien de plus à dire d'un livre auquel j'ai pris une très grande part, si je n'avais à m'acquitter d'une double dette de reconnaissance. Je tiens à remercier d'abord les architectes de talent à qui sont dues l'illustration de l'ouvrage et les planches qui l'accompagnent : Marcel Le Tourneau, mort prématurément et dont les belles aquarelles, les relevés précis et sincères, les dessins et les photographies remarquables donnent tant de prix à ces recherches ; H. Saladin, qui a continué et achevé avec tant de dévouement et de compétence l'œuvre de son confrère trop tôt disparu. Et je dois remercier également la maison E. Leroux qui a édité ce livre et qui, par un effort persévérant dont on devine les difficultés, a su, en pleine guerre, faire de cet ouvrage un monument assez digne d'estime de la librairie française.

« Salonique, depuis trois ans bientôt, est un des endroits qui retiennent l'attention de la France et où s'écrit une page de notre

histoire militaire. Peut-être ne semblera-t-il pas sans intérêt que des Français aussi aient, pour la première fois, étudié de façon complète les monuments de la grande ville macédonienne, en une de ces œuvres, comme nous en comptons plusieurs déjà et de haute valeur, où s'associent, pour le plus grand profit de la science, des architectes et des historiens de l'art. »

SÉANCE DU 12 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

Une lettre de M. le Président de la section permanente de l'Office national des Pupilles de la Nation, invitant l'Académie à se faire représenter à la manifestation solennelle organisée au Trocadéro à l'occasion du 14 juillet ;

Une lettre de M. le directeur de l'École française d'Extrême-Orient contenant un compte rendu sommaire de l'activité de l'École, du mois de juillet 1917 au mois d'avril 1918. — Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient ;

Un article allemand communiqué par M. le Ministre de la guerre, relatif à des découvertes préhistoriques faites en Palestine. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

Le Président exprime à M. Dieulafoy, qui vient de quitter l'armée pour rentrer à Paris, la joie qu'éprouvent ses confrères de le voir revenu parmi eux.

M. Salomon Reinach communique une note de M. E. Passemard sur les sculptures des parois de la caverne d'Isturitz (Basses-Pyrénées) :

« C'est en 1913 que les reliefs de la caverne d'Isturitz ont été découverts.

« A la suite d'un éboulement, un témoin conservé contre une grosse roche centrale s'effondra complètement, laissant à découvert un panneau précédemment caché par la couche archéolo-

gique. Il fut facile d'y discerner la silhouette d'un animal, un renne légèrement en relief, dont les traits étaient profondément gravés dans la stalagmite ancienne.

« Dégagé de la terre et de l'argile qui y adhéraient, ce panneau laissa apparaître en surcharge deux autres figures plus petites, représentant respectivement un cerf et une biche.

« Puis, à mesure que la roche fut dégagée de la terre qui la recouvrait, apparurent un certain nombre d'autres figures (une quinzaine). On a reconnu les animaux suivants : une tête de mammouth ; une tête de capridé, probablement un bouquetin ; les jambes d'un animal galopant, probablement un équidé ; puis un cheval dont la tête manque, mais dont les jambes sont parfaitement dessinées ; au-dessus, une tête de bovidé accompagnée d'un animal difficile à identifier. Vient ensuite une silhouette grossière, mais précise, de carnassier qui semble bien être un ours ; d'autres silhouettes peuvent être interprétées, l'une comme un grand bison, l'autre comme une tête de cheval, une autre encore comme une tête de loup. Il est à remarquer que ces figures procèdent de la technique du sculpteur bien plus que de celle du graveur. Elles ont été exécutées avec grand soin en utilisant les formes étranges des coulées de stalagmite. Le fait le plus important est qu'elles se trouvaient être entièrement recouvertes avant les fouilles par le sol actuel de la grotte, formé de la couche archéologique, ce qui explique qu'il n'avait jamais été possible d'en découvrir aucune avant le commencement des travaux. On peut donc leur assigner un âge précis, car la figure la plus basse se trouve légèrement au-dessus d'une couche d'argile stérile surmontée elle-même d'un niveau solutréen à pointes en feuilles de laurier, des niveaux du magdalénien, ancien, inférieur, moyen et supérieur contenant respectivement des sculptures en ronde bosse sur pierre et sur bois de renne, des gravures sur os, sur bois de renne et ivoire, sur pierre, ainsi que les formes de pointes de sagaies et de harpons qui accompagnent généralement ces niveaux.

« Il ne paraît donc pas possible que ces reliefs puissent être plus récents que le magdalénien très ancien ou que le solutréen immédiatement sous-jacent. »

M. Salomon Reinach présente les photographies envoyées par M. Passemard, et insiste sur l'importance de ces sculptures.

M. Homolle achève la lecture commencée à la dernière séance. Il analyse les articles que Maxime Collignon a écrits pour les *Monuments Piot*, caractérise son talent et explique la part qu'il a prise à la fin de sa vie à la direction de cette publication.

M. Paul Girard fait une première lecture d'un travail qu'il se propose de donner aux *Mémoires* de l'Académie. C'est une étude sur la langue d'Homère.

MM. Maurice Croiset et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

Mémoires de l'Académie de Nîmes, VIIe série, t. XXXVIII, années 1916 et 1917. Nîmes, 1918, in-8°.

London University Gazette, col. XVII, n° 201, 3 juillet 1918.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Ph. Fabia, son correspondant, un opuscule intitulé : *La garnison romaine de Lyon*.

Il présente ensuite à l'Académie, de la part de M. Eugène Le Senne, un ouvrage intitulé : *Mélanges Émile Le Senne*, et publié par la Société historique et archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements, en l'honneur d'Émile Le Senne, son secrétaire général, tué à l'ennemi. C'est un recueil d'études sur cette partie de l'agglomération parisienne.

SÉANCE DU 19 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Omont annonce à l'Académie que quelques fragments d'un très ancien manuscrit latin, en écriture semi-onciale, du ve ou vi^e^ siècle, ont été découverts récemment par M. Reygasse, administrateur de Tébessa (Constantine) et viennent d'être offerts à

la Bibliothèque nationale par M. Stéphane Gsell, correspondant de l'Académie et professeur au Collège de France [1].

M. Clermont-Ganneau entretient l'Académie d'un style à écrire du Musée de Cologne, publié depuis longtemps et inséré au XIIIe volume du *Corpus*. On y lit : HEGO | SCRIBO | SINEM | MANUM, chaque mot étant disposé sur une des faces de l'objet. Le sens qu'on obtient en expliquant *sinem manum* comme synonyme de *sine manu* n'étant pas satisfaisant, M. Clermont-Ganneau propose de voir dans ces deux groupes de lettres la phrase : *sine m[i] manum*, « prête-moi ta main », et pense que l'original porte peut-être, au lieu de HEGO, ET EGO [2].

MM. Théodore Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

FRAGMENTS D'UN TRÈS ANCIEN MANUSCRIT LATIN PROVENANT DE L'AFRIQUE DU NORD, PUBLIÉS PAR M. H. OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale a reçu récemment en don de notre savant correspondant M. Stéphane Gsell, professeur au Collège de France, des fragments d'un très ancien manuscrit latin, sur parchemin, provenant de l'Afrique du Nord, et dont la date peut être rapportée au Ve ou VIe siècle. Ces fragments ont été découverts au mois de juin dernier par M. Reygasse, administrateur de la commune mixte de Tébessa, dans une grotte située à vingt-cinq kilomètres au Sud de Telidjen, localité qui se trouve elle-même à une cinquantaine de kilomètres

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

au Sud-Ouest de Tébessa. C'est la première découverte de ce genre, semble-t-il, et on peut supposer que le volume dont ils sont les seuls restes avait été apporté dans cette grotte par des chrétiens fuyant, à la fin du VIIe siècle, l'invasion des Arabes.

Ils se composent, d'une part, de treize feuillets lacérés dans leurs marges extérieures, au recto desquels subsiste une partie notable de la première colonne, et au verso, de la deuxième colonne de chaque feuillet ; d'autre part, de huit fragments, allongés en diagonale, d'autant de feuillets du même manuscrit, sous forme de bandes étroites, présentant seulement quelques lettres en bordure, à droite et à gauche, de la marge intérieure qui sépare les deux colonnes de l'écriture du manuscrit.

On peut estimer que, dans l'état primitif du volume, chaque feuillet devait compter une trentaine de lignes à la page, écrite à deux colonnes, séparées par une marge intérieure de 2 centimètres environ, et dont les lignes, mesurant chacune 5 centimètres, sont composées de douze à quinze lettres en moyenne. Les treize feuillets aujourd'hui subsistants, découpés en forme de R, mesurent 11 centimètres en hauteur sur 10 en largeur dans leurs plus grandes dimensions ; on y compte dix-huit lignes au plus.

L'écriture est une semi-onciale régulière, caractérisée par les formes minuscules des lettres *b*, *d*, *g*, *r*, *s*, et dont la date peut, selon toute vraisemblance, être reculée jusqu'au Ve ou VIe siècle. On y rencontre les abréviations ordinaires : *ds̄*, *dī*, *dō*, *dn̄s*, *dn̄e*, *xp̄i*, *xp̄o* (*Deus*, *Dei*, *Deo*, *Dominus*, *Domine*, *Christi*, *Christo*) ; un point, aussi bien dans le corps qu'à la fin des lignes, y tient quelquefois lieu de la syllabe finale *us* ou *ue* : *domib.*, *operib.*, *q.*, *neq.* (*domibus*, *operibus*, *que*, *neque*) ; un trait horizontal, légèrement recourbé aux deux extrémités et placé au-dessus et au delà de la dernière lettre, à la fin des lignes, y remplace la lettre *m* ou quelque fois *n* ; à l'extrémité des lignes éga-

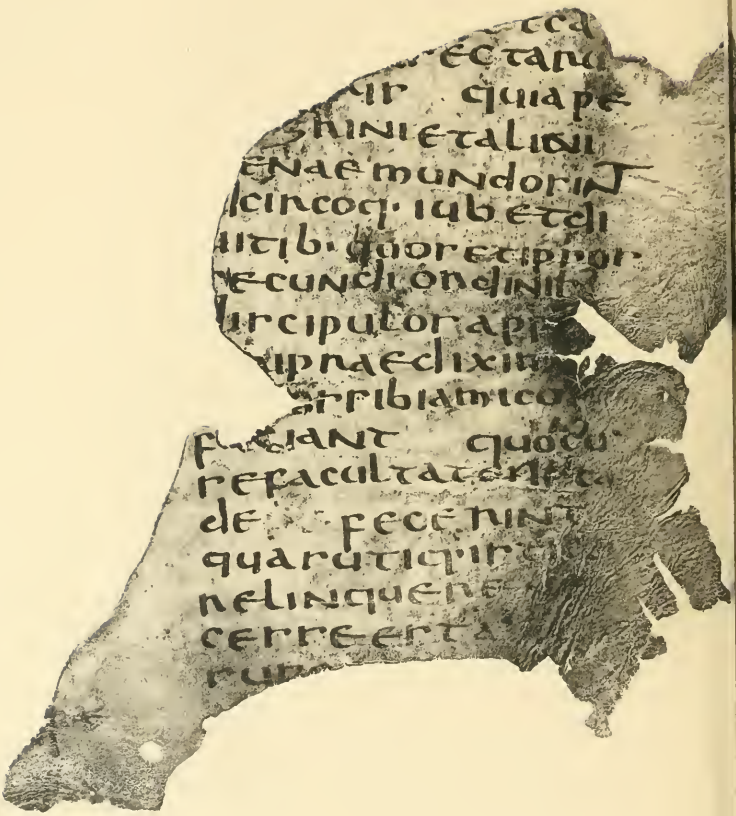

FRAGMENTS DE MANUSCRIT LATIN, DU Ve

Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr., 1918.

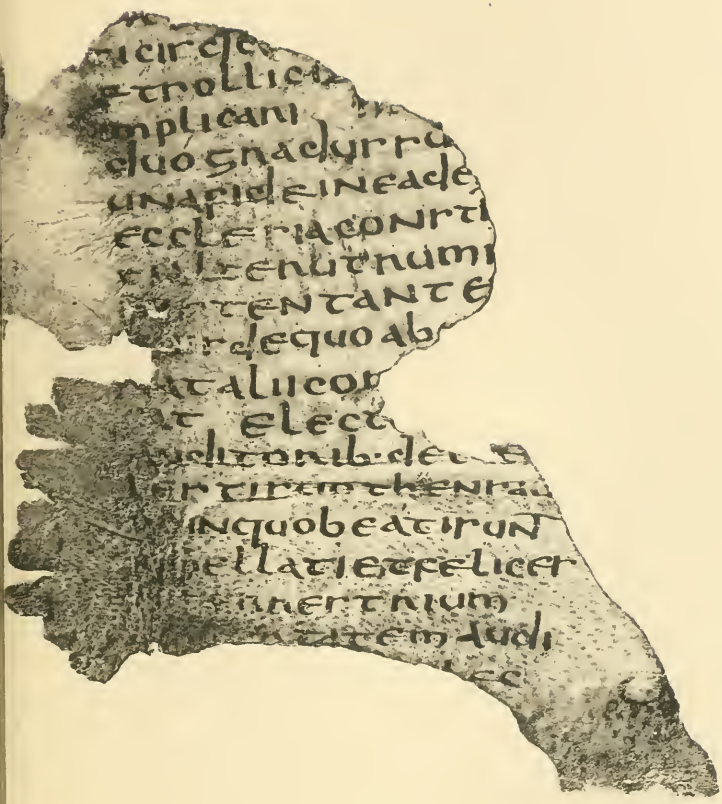

U VIe SIÈCLE, DÉCOUVERTS EN ALGÉRIE

IMP. LATA A FRÈRES, PARIS

lement se rencontrent les ligatures des lettres *æ*, *en*, *nt*, *os*. Comme marque de ponctuation, on trouve fréquemment un espace blanc à l'intérieur des lignes et la phrase qui suit débute souvent par une lettre initiale un peu plus grande. Pour indiquer une ponctuation plus forte, le scribe a tracé en marge une lettre initiale beaucoup plus grande, et le début des chapitres paraît avoir été marqué par une première ligne en lettres capitales de hauteur double de celle des caractères ordinaires.

Il ne semble pas que le texte théologique, que nous ont conservé ces feuillets si misérablement lacérés, puisse être identifié avec quelqu'une des œuvres connues des Pères de l'Église, et on n'y trouve aucun nom propre, aucune indication de livre ou de chapitre qui puisse aider à en déterminer l'auteur. Toutefois, autant qu'on en peut juger, le style général de ce traité, ainsi que les mentions répétées qu'on y rencontre relatives aux catéchumènes, permettent peut-être de hasarder avec quelque vraisemblance l'hypothèse que ces fragments appartiendraient à l'une des œuvres perdues d'un Père latin peu connu du IVe siècle, Nicétas de Remesiana, dont la personnalité a même été dédoublée jadis par les éditeurs et les bibliographes[1]. Faut-il y reconnaître quelques pages du premier de ses *Libelli instructionis*, aujourd'hui perdu et dont Gennade nous a conservé le titre, le *Libellus primus, qualiter se debeant habere competentes*? Il appartient aux théologiens d'en décider.

1. Voir Migne, *Patr. lat.*, t. LII, col. 837 et suiv., et t. LXVIII, col. 361 et suiv., mais surtout le récent ouvrage du Rév. A. E. Burn, *Niceta of Remesiana, his life and works* (Cambridge, 1905, in-8°).

Fol. 1 recto, col. 1.

. . . . . .
upa. . . . . .
fideliu[m]. . . . [ju-]
dicium non. . .
quia istinc sem[per]
justificati disce[dunt.]
Aliae vero duae s[unt]
catecumenorum
dumtaxat et gen[era-]
tim quae parite[r]
[eu]mdem in judici[um]
citabuntur [peni-]
tentiam vero no[n]
similem reporta-
bunt. Nam cate-
chumenos quid*em*
summa extol-
li necesse est prop-
t[er]. . . . . cum
. . . . . .

Fol. 2 recto, col. 1.

. . . . . .
ticis de[. . . . .
et sollici[te]
implicari. H[i]
duo gradus su[nt]
una fide in cade[*m*]
ecclesia consti[tu-]
ti alterutrum n[on]
sustentant e[. . .
. .uis de quo abe[
. .at alii cor[. . .
. .at. Elect[is]
auditorib*us* de cae-
lesti suo thensau-
ro in quo beati sunt
appellati et felices
terrestrium.
. . . .[libe]rtatem audi-
. . . . . .lec- D
. . . . . .

Fol. 1 verso, col. 2.

. . . . . .
1 . . . . . et ca-
. . . sectar*um*
. .ris. Quia pe-
[re]grini et alieni-
5 [g]enae mundo sint
[i]dcircoq*ue* jubet di-
vitib*us* quos et ipsos
secundi ordinis
discipulos appel-
10 [fa]ri praediximus
[qu]os sibi amicos
faciant. Quo cu*m*
se facultates istas
de/////fecerint
15 quas utiq*ue* isti de-
relinquere ne-
cesse est ad[ver-]
sus. . . . .
. . . . . .

Fol. 2 verso, col. 2.

. . . . . .
1 . . . . . Vide
. .[u]triusq*ue* gr[a-]
[dus] istius forma*m*
. . .duab*us* sororib*us*
5 . . .videnter oste*n*-
[s]am quarum alte-
[r]a quidem elege-
[r]at optimam. . . .
. . . . rem majore[*m*]
10 . .[dumt]axat ele[ge-]
[rat gr]adum. Al-
[te]ra vero quam
officio domus et
ministerio fun-
15 geretur. . .pe[ri-]
tis tamen discipu-. .
lis ministrare
et
. . . . .

Fol. 3 recto, col. 1.

.....
....d[i]lec....
[d]iscipuli p[....
appellati sun[t]
inmerito. Nun[c]
et opib*us* pauperes
numero pauci et pe[r]
artam viam incedun[t]
[in a]ngusto tramit[e]
[de]stinati sunt...
[tr]ahunt pauc[i]...
..fideles q[ui reg-]
[nu]m caeloru[m po-]
[ti]untur sicu[ti scrip-]
[tu]m est multi qui-
dem sunt vocati pau-
ci autem electi[1].
....autem et illud
..... quia
.....
.....

Fol. 4 recto, col. 1.

.....
tes om...
sunt eum c[...
tia magis opta[..
adipisci tabern[acu-]
la. Et bonor[um]
opulentiam qu[ae]
data semel aufe[r-]
[ri] non quaeat...
[q]uare preci[p..
..vi adhuc...
...s suis t...
coli...
rantur et m[a-]
[t]rimonia possi-
dent ut ex isd*em*
...hos amicos præ-
.....ei vocum
.....di
.....de
.....

1. *Matth.*, xx, 16.

Fol. 3 verso, col. 2.

.....
1 .....fue-
....itudinem
.....ant.
[H]aec ut inquam
5 ad catechume-
norum gradum
spectant carissi-
me quos ali[....
...manifest[...
10 [dec]larat cu[m....
...qui susc...
..etam in n[...
minae profe[...
mercedem [pro-]
15 fetae accipie[nt]
et qui suscit[...
tum in....
time.....
t.....
.....

Fol. 4 verso, col. 2.

.....
1 .....lias po-
...es auditores
...m sive ut dixi
...ns catechumeni
5 [s]unt appellati qui
[q]uoniam in saeculo
[c]onstituti et ab illo
[a]dhuc perfecte...
...du inferiore[s]
10 ... as possident
... evangelio
.... ne voca-
bulo nuncupa-
te sunt. Idcirco
15 confert ad eos [ser-]
monem suum idem
salvator et d[ominus]
fa.....
.....
.....

Fol. 5 recto, col. 1.

.....
.....ime
catechu[men..
ro qui paru[m]
valerent ine[...
nis gradu asce[nde-]
re in suis quidem
domib*us* resideba[nt]
a...ubabant aut[em]
electos et eo[...
fra tecta a[...
proprias...
tes qu[...
raria eorum...
existerent sub-
ministrabant
hos duos ecclesiae
.....ita sem-
..... u*m*
..... um
.....

Fol. 6 recto, col. 1.

.....
ma....
id etia[m]....
debeat e[.....
Sed id tantu[m]
firmo non ho...
perfectorum [dis-]
ciplinam specta[t]
qui mundo ren[un-]
ciantes caelf[oru*m*]
habeant con[ver-]
sationem...
[Se]d illos q[ui]
... saecul[...
..nti scie[ntiae]...
..m eadem cum pe[r-]
[fe]ctis inbuti sunt
..ledatis vero ha-
....ncerio
.....u
.....

Fol. 5 verso, col. 2.

.....
....,oe....
... Nonuli
[tr]initatem des-
...ens electorum
[ve]l ut auditores
[qu]oq*ue* modum ac re-
[g]ulam disciplinæ
[su]ae agnoscant
[e]cclesiae nimi[ru*m*]
...adq*ue* apos-
[toli] ejus duoq*ue*
...[gr]adus et
...[f]uerunt in
bipertita plebis
quidem vocabu[la]
omnes omnes dis-
cipuli su[nt]
a.....
.....
.....

Fol. 6 verso, col. 2.

.....
.....
.... dici
.... qui haec
.... cum ex inte-
... exequi et im-
... ere non possunt
.....
.....
e duobus...
....
....

EAQV

... [s]uperius [me-]
moravi carissime
de apostolo .. d
opere quod...
largiri.....
v.....
.....

Fol. 7 recto, col. 1.

.....
[r]elin....
ipsi carn....
Item ade...
dicitur arbi-
trio... Nec-
non vituperet
hac plenitudin[e] [1]
....e ministra[re]
nobis in glo[ria]
D*omi*ni provid[...
...ona non...
....m Deo .....
coram hom[...
....itur quod dicis
hac plenitudi-
[ne] ...ministra-
.....
.....
.....

Fol. 8 recto, col. 1.

.....
... et ....
..deos...
simus cum illo fra-
trem cujus [laus]
est in evange[lio]
per omnes eccle[si-]
as. Non solum a[u-]
tem sed et ord[ina-]
tus est ab eccl[esiis]
[i]s comes
[cu]m hac g[ratia quae]
ministr[atur a no-]
bis in glo[riam] [2]
... um ergo...
..saecularia liquo..
[op]ere cooperarius
.... li extitit
...l culp
..... is.

1. *II Cor.*, VIII, 20.
2. *II Cor.*, VIII. 18-19.

Fol. 7 verso, col. 2.

.....
.... admo[....
..vicit fide-
[se]rmo et de his
...ote commemora-
[r]e ut curent bonis
[o]perib*us* praeesse
[q]ui credunt Deo [1].
[E]cce et hic operib*us*
... esse jubet
... is ipsamq*ue*
... uae inter
... opera apo-
...[i]nterdum
militiam plerum[q*ue*]
ministerium h...
numquam curi[...
aliquot....
et.....
.....

Fol. 8 verso, col. 2.

.....
.....rios
... ut filii lu-
[c] is [2] ambulate
[cu]m fructus lumi-
[ni]s est in om[ni] justi-
[ci]a et bonitatem
[pr]obantes quid sit
[be]neplacitum Dei
[et noli]te commu-
nicare [o]perib*us*
... is tene...
.....Mag[is]
... redar[gui-]
te [3]. Qui digitu[m]
quia et hic pro-
nominat...
.....
.....
.....

1. *Tit.*, III, 8.
2. *Ephes.*, V, 8-11.
3. *I Cor.*, VII, 35.

Fol. 9 recto, col. 1.

. . . . a . . . . .
[s]olus. . . .
cuit. Cui. . .
tionem faci[t]. . .
cum ad Thimo[theum]
scribit praecipi[ens]
ei de viduis ac d[e-]
[so]latis [1] quae aute[m]
[v]ere viduae [et]
desolata[e. . .
[in] Dominuo et [obse-]
[c]rationib[us]. . .
in die. Nam [qu]ae
[in] deliciis agit vi-
[ve]ns mortua est
. . . . adhuc
. . . . . ent
. . . . . .
. . . . . .

Fol. 10 recto, col. 1.

. . . . . .
. . . . . ad. . . .
modis o. . . . .
cipimus e[t]
mur in Xpo
cum silentio op[e-]
rantes suum pa[nem]
manducent. Vo[s au-]
tem fratres [no-]
[li]te defic[ere bene-]
faciente[s] [2]. . . . .
ei tergo. . . . .
quin huj[us]. . . . .
quibus ta . . . . .
abat apos[tolus] ope
in quo ipse [r]ejecta
et non exerce-
. . . edotio se
. . . . . es
. . . . .

1. *I Timoth.*, V, 5-6.
2. *II Thessal.*, III, 12-13

Fol. 9 verso, col. 2.

1 . . . . . ui. . . .
. . . ad Chor[inthios]. . .
. . . cit. Haec
. . . em praecipio
5 . . . n quasi laqueum
nobis iniciens. Sed
[i]d honeste agen-
[d]um et conjungi-
[um] inseparabi-
10 [le]. . . Item ad
[Colosse]nses : Gr[a-]
[ti] estote
[Ver]bum Xpi in-
ha[bite]t in vobis abun-
15 de [in] omni sapien[tia]
docentes et cor-
ripientes [1]. . . nos
ips[os]. . . . .
. . . . . .

Fol. 10 verso, col. 2.

. . . . . .
1 . . . . . co. .
. . . aut co. . .
. . ores merciu. .
. . ocet illorum
5 . . minit qui sibi
[ill]ius operis labore
[so]cii ac participes
[e]xtiterunt dic. . .
. . . . . [a]d Thessaloni-
10 [censes] : Rogamus
[autem vo]s fratres.
. . . catis eo. . .
. . . ant ince. . .
vo. . . . a erunt
15 bis. . . o et objur[go]
vos ut habeatis [il-]
los ab u. . . . . .
in. . . . .
. . . . . .

1. *Coloss.*, III, 15-16.

Fol. 11 recto, col. 1.

.....
.... n.....
.. ua cu.....
neq*ue* in van[um spe-]
ravi.
Ecce igitur et...
laborasse se pr[o-]
hibet et cucur[ris-]
se ergo ne et h[oc]
carnalite[r]....
legendu[m....
sit. Os....
[s]tudium...
.. labor.....
[s]emper f... ta
[q]uam hum...ua
[s]aeculo fulge-
[re]..... verbum
..... te*m*
.....

Fol. 11 verso, col. 2.

.....
1 .....n....
.... [h]abeam
..... infidelita-
..[habe]amus unde
5 ... is ista suppedi-
[t]abunt.
Item ad Philippenses
[ap]ostolus cum ti...
..... videt tre-
10 [morem v]estram [1]
....[op]eramini.
[Deus est eni]m qui ope-
[ratur in vob]is et velle
e[dific]ari et perfi-
15 cer[e pr]opter bon[am]
voluntatem om[nia]
autem facite [sine]
m[urmurationibus]
.....

Fol. 12 recto, col. 1.

.....
... on....
[h]ortat...
rentur n...
nus stipend..
ctis quo in ope[re]
nunquam se ot...
sum fuisse test[a-]
tur. Neq*ue* ill[ius]
noctis q.....
ab hoc t.....
vacavi....
.voru.....
..onib*us* pa...
.. visse acc...
..m ut ab o[m]ni ve-
..nali opere suos
.....sti nu-
..... as .
....

Fol. 12 verso, col. 2.

.....
1 ...no....
.. a hoc...
.. emus in
.. ta domo Dei in
5 ..ua scilicet...a
..ur a spiritali...
.. minum quoli...
..lia respuentes
...d quiet....
10 .. in ta ac...
... m co...
.... turo
...is spir...
le..... ant...
15 m.....
e.....
.....
.....
.....

1. Cf. *Philipp.*, II, 12-14.

Fol. 13 recto, col. 1.

.....
.....
.. um g...
per inpr...
ne sit et sp...
opere propag..
Denique ad hos ips[os]
Thessalonicen[ses]
apud quos oper...
edixit d.....
.... idet....
..tus e...
..ae d....
..is evan[gel...
nos teste
.. deus..
.....
.....
.....

Fol. 13 verso, col. 2.

.....
.....
1 ...are
.· [c]o operes
..ant advolet
..ius el..a.um
5 ..eccum p..nt
..ctus or...a ope-
[ra]ri quam..va...
.... t comm ...
...t ..p....
10 ...im p ..
.....
...monio
...unt ope-
...icma..
15 ...nt
.....
.....

SUR UN STYLE DU MUSÉE DE COLOGNE,

PAR M. CH. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Héron de Villefosse a récemment fait connaître[1] un joli style romain en bronze, trouvé, il y a quelques années, dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement d'une habitation romaine, à Volon (Haute-Saône).

Sur la tige de ce style est gravée une petite phrase ainsi conçue :

|| *utere* || *felix* || *digne* || *merito* ||

Cette phrase reproduit — en la rehaussant par les deux adverbes *digne*, *merito* — l'aimable et banale formule pro-

1. *Bulletin archéol. du Comité des trav. hist. et scientif.*, janvier 1918, pp. IX et suiv. Gravure d'après un excellent dessin de M. Gasser, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

pitiatoire : *utere felix*, si fréquemment inscrite sur les menus objets antiques d'un usage courant, souvent destinés à être offerts en cadeaux. Les quatre mots sont répartis, un à un, sur les quatre faces d'une sorte de prisme quadrangulaire, ménagé à cet effet vers le milieu de la tige du style.

Notre savant confrère rappelle à ce propos les rares exemplaires de styles à écrire, en métal — bronze, voire argent — qui, comme celui-ci, portent des inscriptions latines.

Les légendes varient ; mais, autant que j'ai été à même de le vérifier, la forme matérielle de ces petits instruments, du moins pour quatre d'entre eux — y compris le nouveau venu, appartient à un même type qu'on peut caractériser ainsi : tige, mi-partie ronde, mi-partie polygonale, interrompue, dans la région médiane, par l'interposition, d'un court segment quadrangulaire, en forme de parallélépipède droit, réservé pour recevoir les quatre éléments, soit mots, soit syllabes, constituant la légende.

Pour lire normalement celle du style de Volon, il faut tenir l'instrument dans la position horizontale, la pointe à gauche ; puis, lui imprimer un mouvement de rotation dans le sens *dextrorsum*, de façon à amener successivement devant les yeux les quatre faces épigraphiques du parallélépipède.

Deux de ces légendes sont ainsi conçues : l'une [1], apparemment chrétienne, coupée syllabiquement :

|| *vi* || *ve* || *de* || *o* ||

l'autre [2] formant une petite phrase d'un tour assez piquant :

|| *dicta* || *felix* || *felicior* || *scribe* ||

Ces deux épigraphes s'expliquent sans difficulté. Encore

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 10027 : 233.
2. *Ibid.*, *id.*, 228 (collection Haeberlin).

n'est-ce pas du premier coup, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, qu'on est arrivé, pour la seconde, à cette lecture aussi simple que satisfaisante. Quant à celle du style de Volon, elle ne présente, comme on a pu s'en rendre compte, aucune obscurité.

Il n'en va pas tout à fait de même de celle qui est gravée sur un style en bronze conservé au Musée de Cologne (n° 482). Les éditeurs du *Corpus*[1] l'ont lue :

HEGO
SCRIBO
SINEM
MANVM

Ce qu'ils n'hésitent pas à rendre par

ego scribo[2] *sine manu*

Cette lecture a été généralement reçue. Elle est encore entérinée, par exemple, sans autre forme de procès, par M. G. Lafaye dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio (s. v. *stilus*).

Tout en la reproduisant à son tour, M. Héron de Villefosse fait remarquer avec raison qu'elle exprime « une pensée qui manque de simplicité et même d'exactitude ». On ne peut que souscrire à cette juste réserve. En effet, si on entend la phrase comme on l'a fait dans le *Corpus*, elle ne saurait guère signifier autre chose que : *moi, j'écris sans main*, c'est-à-dire *sans la main*, *sans le secours*, *ou le concours de la main*. Voilà qui tendrait à présenter notre style comme une sorte d'instrument automatique, se vantant d'opérer tout seul, en vertu de l'on ne sait quelle propriété surnaturelle. C'est là, on l'avouera, une conception passablement étrange. Elle rappelle quelque peu celle du balai magique

1. C.I.L., *ibid.*, *id.*, 229, d'après la copie de M. Zangemeister.

2. La transcription *scribe*, imprimée dans le *Corpus*, est une coquille pour *scribo*.

de l'apprenti sorcier, dans la ballade de Goethe, *Der Zauberlehrling*, imitation médiocre du conte fantastique jadis narré, dans son *Philopseudes* [1], par ce maître humoriste qu'est Lucien. Serait-ce, d'aventure, cette réminiscence, plus ou moins consciente, qui aurait incliné les savants allemands vers la solution à laquelle ils se sont arrêtés?...

Quoi qu'il en soit, cette solution ne paraît guère satisfaisante. Au peu de vraisemblance du sens viennent s'ajouter les anomalies que le texte ainsi obtenu présente dans l'ordre tant épigraphique que grammatical ; l'orthographe *hego* pour *ego* ; le rôle explétif que jouerait le *m* isolé, à la fin de la 3e ligne ; l'accusatif *manum* pour l'ablatif *manu*, à la 4e.

Sans doute, chacune de ces anomalies, prise isolément, serait à la rigueur explicable — tant bien que mal — et nous verrons tout à l'heure comment on a essayé de les expliquer ; mais il faut avouer toutefois, dès maintenant, qu'elles sont plutôt, en l'espèce, de nature à nous mettre en garde, *a priori*, contre la lecture acceptée sur la foi du *Corpus*.

Ces diverses considérations m'ont conduit à chercher s'il ne serait pas possible d'obtenir une meilleure solution de ce petit problème en s'engageant dans une direction tout autre que celle qu'on a suivie jusqu'ici. Mais, avant de l'aborder, il ne sera pas inutile de rappeler quand, comment et par qui il a été posé pour la première fois.

C'est Düntzer qui a fait connaître l'objet en litige, il y a une cinquantaine d'années, dans une notice insérée dans les Annales de la Société des Antiquaires du Rhin [2]. J'ai eu

1. Lucien, LII, § 35, 36.

2. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1867, fasc. 42, p. 86. Düntzer y est revenu très sommairement, quelque dix-huit ans plus tard, dans son *Verzeichniss der Römischen Alterthümer des Museums Wallraf-Richartz in Köln*, 3e édit., 1885, p. 15 ; il y maintient d'ailleurs purement et simplement sa première façon de voir.

J. Kamp a parlé aussi de notre style dans un opuscule intitulé : *Die epigraphischen Anticaglien in Köln*, 17 pp. in-4° ; Cologne, 1869 (*Programm-*

la curiosité de m'y reporter, espérant y trouver quelques éclaircissements utiles pour l'examen de la question aussi bien au point de vue archéologique qu'au point de vue épigraphique.

Düntzer commence par donner, sur la provenance, les dimensions et la forme de l'objet, quelques détails qu'on n'a pas jugé utile de reproduire dans le *Corpus* et qui, pourtant, ne sont pas sans intérêt. Il a été découvert, à Cologne même, à une assez grande profondeur, à l'Est de la cathédrale. Il est en bronze et mesure 4 pouces de longueur. Suit une description, d'un tour quelque peu laborieux, que je m'efforce de rendre littéralement : après le premier quart de la tige, rond et élégamment travaillé, à l'endroit où repose la main de l'écrivain, le style a quatre champs longs de près d'un pouce, sur lesquels les quatre mots sont écrits de haut en bas[1] ; après ces champs, jusqu'à l'extrémité, le style est hexagonal.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les rapports étroits qui semblent exister au point de vue matériel entre le style de Cologne et celui de Volon. Tous deux sont en bronze. Les dimensions sont sensiblement les mêmes, la longueur

abhandlung vom K. Friedrich-Wilhelms-Gymnasium und Realschule I Ordnung). Il m'a été impossible de me le procurer. D'après un renseignement que je dois à l'obligeance de M. Froehner, il ne contient rien de nouveau sur le sujet.

1. « Von oben nach unten geschrieben. » Il faut avouer que cette expression n'est pas d'une entière clarté et peut prêter à l'équivoque. Je doute fort, en tout cas, que l'auteur, comme l'a suggéré M. Th. Reinach, à la suite de la lecture de cette note devant l'Académie, ait voulu dire que l'inscription était fermée de quatre colonnes de caractères *superposés*, à lire verticalement de haut en bas. Je persiste à croire qu'il s'agit de quatre lignes de caractères juxtaposés à la manière ordinaire, à lire horizontalement, tout comme celles du style de Volon : seulement ici, elles doivent se diriger en descendant vers la pointe, tandis que sur ce dernier elles se dirigent en sens inverse. Autrement dit, pour lire normalement le style de Cologne, il faut apparemment procéder comme je l'ai expliqué plus haut (p. 251) pour le style de Volon, mais en tenant, cette fois, la pointe à droite et non à gauche.

du premier — 4 pouces, soit 0 m 108 — équivalant, à peu de chose près, à celle du second (0 m 110). De plus, dans l'un comme dans l'autre, la tige est divisée en trois segments traités exactement de la même façon, ainsi qu'on peut s'en assurer en rapprochant la description de Düntzer de celle de M. Héron de Villefosse, illustrée et complétée par le fidèle dessin accompagnant sa notice : à savoir (en commençant par la pointe et en remontant de proche en proche) un premier segment arrondi et élégamment mouluré ; puis, un second segment central, quadrangulaire, destiné à recevoir les quatre mots des inscriptions respectives ; enfin, un troisième et dernier segment de forme polygonale [1], terminé par la petite palette servant à aplatir la cire dans la manœuvre classique de l'oblitération : *saepe stilum vertas.*

Quant à l'inscription, Düntzer en donne une lecture qui n'est autre que celle que reproduiront plus tard, sans discussion, avec le sens qu'elle implique, les éditeurs du *Corpus : hego scribo sine manu.* A défaut d'une reproduction figurée, dont l'absence est regrettable, il l'accompagne de quelques observations paléographiques et épigraphiques dont il y a lieu de tenir compte : Ligne 1 : le H et le O de HEGO sont, dit-il, séparés du groupe EG par un plus grand intervalle, de manière à remplir la ligne. Ligne 2 : le B de SCRIBO est beaucoup plus près du O que du I ; les six lettres remplissent pleinement la ligne. Lignes 3-4 : les mots (*sine* et *manu*) n'ayant que 4 lettres, lesquelles, même si on les avait espacées, n'auraient pas suffi pour remplir ces deux lignes, on ajouta à *sine* la première lettre de la

1. Ce dernier détail n'est pas donné dans la description du style de Volon par M. Héron de Villefosse, mais il ressort suffisamment de l'examen du dessin et il m'a été confirmé par M. Gasser. Ce segment y affecte la forme octogonale, tandis que dans la partie correspondante du style de Cologne il est hexagonal, au dire de Düntzer. Celui-ci ne nous dit pas s'il était muni de la palette oblitératrice ; peut-être avait-elle disparu accidentellement.

ligne suivante (*manu*) et à *manu* le même M initial : cette lettre est un peu plus petite, surtout à la ligne 3. Le A n'est pas barré.

En ce qui concerne l'orthographe anormale HEGO pour EGO, Düntzer rappelle certaines prononciations vicieuses notées par les auteurs anciens eux-mêmes et les graphies si fréquentes des manuscrits et des inscriptions où des mots, commençant normalement par une simple voyelle, sont indûment pourvus d'un *h* initial. Il reconnaît toutefois qu'il n'a pu relever un seul exemple de ce fait pour le mot *ego*. Pour ce qui est du rapprochement qu'il risque [1] avec la mauvaise prononciation de l'allemand *hich* pour *ich*, on ne voit vraiment pas ce que vient faire ici cet argument phonétique d'ordre purement germanique.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le peu de vraisemblance de l'explication de Düntzer en ce qui concerne la fonction purement explétive qu'il attribue délibérément à la lettre M répétée deux fois, pour ainsi dire comme simple bouche-trou, à la fin des lignes 3 et 4. Mieux vaudrait encore, dans le second cas, si l'on maintient au mot *sine* son rôle de préposition, admettre, avec M. Héron de Villefosse, que cette préposition régit ici abusivement l'accusatif *manum*, au lieu de l'ablatif régulier *manu* ; ce serait un simple solécisme dont le latin vulgaire nous offre, en effet, des exemples.

Mais le mot *sine* est-il bien ici la préposition ? Ne serait-ce pas, par hasard, tout simplement l'impératif du verbe *sinere* ? Le sens général de l'inscription changerait alors du tout au tout. Le verbe *sinere* a des acceptions très variées [2] qui peuvent se ramener à l'idée première de « permettre, laisser, laisser faire, laisser aller », etc. Il se construit fréquemment avec un infinitif, soit exprimé, soit sous-entendu ; parfois même, bien que plus rarement, il

1. Dans son *Verzeichniss*, cité plus haut (p. 253, note 2).
2. Voir les divers exemples notés dans le *Lexicon* de Forcellini.

peut gouverner directement l'accusatif. Je suis tenté de croire qu'il est ici employé dans cette dernière condition et j'inclinerais à comprendre : *sine manum*, « laisse ta main, » c'est-à-dire, en pressant un peu le texte : laisse aller, laisse-moi, prête-moi, abandonne-moi ta main, et moi, j'écris, j'écrirai — *(h)ego scribo*. C'est, comme on le voit, le style lui-même qui est censé interpeller la personne qui doit en faire usage, à laquelle il est destiné, voire peut-être offert [1].

Cette interprétation nous invite à commencer, comme je viens de le faire, la lecture de ce petit texte, ainsi compris, par les mots : *sine manum*, de préférence aux mots : *(h)ego scribo*, qu'on considérait jusqu'ici comme le début ; ce second membre de phrase devient ainsi l'apodose naturelle du premier, qui en est la protase. La disposition matérielle du texte même, réparti sur les quatre faces du prisme, nous autorise à l'attaquer par l'une quelconque de ces faces, celle qui conviendra le mieux pour le sens.

Chose assez curieuse, le cas est le même, à cet égard, que celui d'un des styles épigraphiques que j'ai cités plus haut [2], le style de la collection Haeberlin, où l'on a fini par lire correctement : *dicta felix, felicior scribe*. Mais, ici non plus, ce n'est pas d'emblée qu'on est arrivé à cette lecture pourtant si simple. Le premier éditeur, Riese [3], prenant un faux point de départ, lisait ainsi : *Felix! felicior scribe dicta* ; il supposait que le style était un cadeau fait à un enfant appelé *Felix*, à qui l'on souhaitait, en jouant sur son nom, d'être plus heureux encore, et de pouvoir commencer à écrire ce que jusqu'alors il n'avait pu que dire, ou bien encore ce qu'on lui dirait ou dicterait !

1. Ce genre de prosopopée est assez dans le goût antique ; cf., par exemple, cette exhortation bachique inscrite sur la coupe elle-même, qui prend la parole et dit au buveur : χαῖρε καὶ πίει με (*C.I.G.*, n° 8102).
2. *C.I.L.*, XIII, n° 10027 : 228.
3. *Westd. Korresp. Blatt*, 1889, p. 67.

Il a fallu l'intervention de Bücheler [1] pour faire justice de cette absurde explication et remettre les choses à leur place [2].

Si l'on admet le redressement analogue que je propose d'introduire dans l'inscription du style de Cologne, on obtient déjà, semble-t-il, une amélioration assez notable du sens général. Peut-être même pourrait-on pousser encore plus loin dans cette direction et essayer de rendre compte de deux autres singularités que j'ai jusqu'ici laissées de côté : d'une part, l'intervention déroutante de ce M isolé entre les mots *sine* et *manum* ; d'autre part, l'orthographe irrégulière de *hego* = *ego*.

Est-il trop téméraire de se demander si ce M de la ligne 3 ne contiendrait pas le groupe en ligature (M) = *mi* ? On sait que, dans cette combinaison graphique, le deuxième élément I est représenté par l'addition d'un trait vertical, souvent très petit et, partant, peu visible, qui vient s'implanter au sommet de l'angle (λ), constituant la seconde branche du M. Ce trait minuscule aurait-il échappé à l'œil, pourtant si expérimenté, de M. Zangemeister qui a copié le texte pour le *Corpus* ? Ou bien le graveur antique l'aurait-il lui-même omis, en reproduisant son modèle ? C'est ici, qu'à défaut de l'autopsie, le manque d'une représentation figurée se fait vivement sentir. La seule indication que nous ayons — et elle est bien vague, — c'est celle

1. *Westd. Korresp. Blatt*, 1889, p. 119.

2. A la suite de la communication de cette note à l'Académie, M. Th. Reinach a remis en question ce résultat qu'on pouvait croire définitivement acquis. Influencé peut-être par le fait de la coquille du *Corpus* que j'ai signalée plus haut (p. 252, n. 2), il a proposé de corriger ici : « dicta felix, felicior *scribo* », en supposant que le graveur se serait trompé pour le dernier mot ; le style qui écrit se vanterait d'être plus heureux encore que l'heureuse personne qui dicte... Cela pourrait s'appeler « le plus heureux des deux ». On ne voit pas bien ce que le sens gagnerait à cette correction arbitraire et, d'ailleurs, inutile, celui qui ressort de la leçon réelle étant pleinement satisfaisant à tous égards : « dicte heureusement ! plus heureusement encore, écris ! »

de l'exigüité relative de ce M signalée par Düntzer. Quoi qu'il en soit, dans l'hypothèse où nous aurions réellement affaire à la ligature *mi*, le texte en recevrait une certaine lumière. Il serait, en effet, tout indiqué de voir dans ce mot la forme contractée de *mihi* « à moi ». Cette synérèse du datif de *ego* n'appartient pas seulement au langage poétique : on la retrouve aussi, comme d'autres formes qualifiées de poétiques, dans la langue populaire, telle que nous la révèle l'épigraphie [1]. Au lieu d'être dans la phrase une lettre parasite, un élément inerte, ce M = *mi* = *mihi* devient alors un élément vivant, qui y joue un rôle actif, celui de régime indirect de l'impératif : *sine mi(hi) manum* « laisse-moi ta main ». Il est le pendant symétrique du nominatif (h)*ego* exprimé dans le second membre de phrase.

Si le mieux n'était pas l'ennemi du bien, on pourrait être tenté de faire encore un pas de plus dans la voie de l'hypothèse et de rechercher la raison d'être de cette orthographe insolite, et, somme toute, non justifiée encore, de *hego* = *ego*. La lettre H ne pourrait-elle pas être née d'une erreur du graveur ayant ainsi indûment interprété le groupe ET que portait son modèle ? Dans cette hypothèse, nous aurions affaire à la conjonction *et*, dont, il faut le reconnaître, l'intervention serait tout à fait en situation ici pour marquer l'apodose ; le second membre de phrase répondrait ainsi terme à terme au premier dont il est la conséquence logique. Le tout reviendrait alors à peu près à cette idée : « laisse-moi ta main, et moi j'écrirai. »

J'ajouterai, en terminant, quelques mots sur la forme caractéristique qu'affectent nos styles à épigraphes et dont j'ai parlé à plusieurs reprises. Cette forme établit entre eux un lien matériel qui n'est pas sans intérêt archéologique. Comment l'artisan antique — on pourrait dire l'artiste —

1. Un exemple, entre autres, que j'emprunte au *Cours d'épigr. lat.* de M. Cagnat (p. 320), la gourde de terre cuite sur laquelle on lit ces mots à l'adresse de l'aubergiste : *pr(a esta mi(hi) sinceru(m)*, etc.

procédait-il pour exécuter ces petits instruments fort élégamment travaillés, qui semblent dériver d'un même type? Voici la conclusion technique à laquelle m'a amené la comparaison des spécimens figurés ou décrits. Le *caelator* prenait un petit barreau de bronze, de section transversale carrée, ayant la longueur du style qu'il se proposait d'en tirer. Il le divisait préalablement en trois parties principales qu'il devait traiter ensuite différemment. Il laissait telle quelle la partie centrale, qui, ainsi réservée dans le corps même du barreau primitif, en gardait la forme sous celle d'un prisme droit, plus ou moins allongé, destiné à recevoir l'inscription gravée sur ses quatre faces. De là, remontant vers le sommet, il transformait, sur la longueur de ce segment, le barreau carré en barreau polygonal — soit octogonal dans le cas du style de Volon, en chanfreinant les quatre arêtes; soit hexagonal dans le cas du style de Cologne, en opérant les ravalements nécessaires. Arrivé à l'extrémité supérieure de la tige ainsi modifiée dans cette partie, il l'aplatissait, en même temps qu'il l'élargissait pour obtenir la palette oblitératrice. De l'autre côté de la partie centrale prismatique, l'artiste évidait le barreau en l'arrondissant et en l'agrémentant de moulures ciselées en plein, selon son goût; puis, il l'effilait en une longue pointe fine, aciculaire, destinée à écrire ou dessiner sur la couche de cire. Comme on le voit, le tout était pris dans la masse même du petit barreau quadrangulaire [1], point de départ imposé au travail du *caelator:*

1. D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir très obligeamment M. Gasser qui a découvert et possède le style de Volon, la section transversale du prisme — et, par conséquent, du barreau primitif dont ce prisme, comme je l'ai expliqué, est en quelque sorte le témoin — est un carré de 2 1/2 millimètres de côté; les côtés de l'octogone mesurent environ 1 millimètre.

SÉANCE DU 26 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Seymour de Ricci qui met à la disposition de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* une recension par lui faite du Tarif de Palmyre (texte grec), conservé au Musée de Pétrograd, au cours d'une mission numismatique qui lui avait été confiée par l'Académie.

M. Salomon Reinach donne lecture d'une note de M. Jullian relative à un casque de gladiateur trouvé à Pompéi et conservé au Musée de Naples. M. Jullian voit avec M. Bienkowsky, dans le sujet figuré qui décore ce casque, une allusion au triomphe de Germanicus. Trois captifs y sont représentés auprès des trophées : ce seraient Arminius, Thusnelda et Thumelicus [1].

M. Salomon Reinach ajoute quelques observations.

M. Homolle présente de la part de M. Rey, chef du Service archéologique de l'armée de Salonique, une carte où ont été reportés les emplacements des différents *tumuli* fouillés par le corps expéditionnaire d'Orient dans la région de Salonique et de Monastir. Ce document sera accompagné ultérieurement d'un texte explicatif.

M. Pottier lit une lettre de M. Alfred Merlin, correspondant de l'Académie, sur une terre cuite punique peinte, trouvée dans une nécropole de Carthage, et qui représente une femme richement vêtue, tenant à la main un objet circulaire. M. Pottier voit dans cet objet un tympanon. Il ajoute quelques remarques sur le costume très original que l'artisan a fidèlement figuré.

MM. Salomon Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

M. Clermont-Ganneau fait remarquer que la position de la main semble indiquer que les doigts tambourinent sur le tympanon.

1. Voir ci-après.

M. Marcel Dieulafoy communique une note de M. Joulin sur les Celtes, d'après les découvertes récentes faites dans le Midi de la France et en Espagne. M. Joulin y retrace en quelques pages leur histoire et étudie ce que l'on peut savoir de leur organisation[1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATIONS

LES PREMIERS PRISONNIERS GERMAINS A ROME,

PAR M. CAMILLE JULLIAN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il existe au Musée de Naples un casque de gladiateur trouvé à Pompei[2], dont les figures en relief ont suscité ces temps-ci, en Allemagne, une très vive discussion. M. von Bienkowski a publié, à son sujet, dans l'*Eos* de Lemberg (XXI), un long article pour développer l'hypothèse que ces figures se rattacheraient au triomphe de Germanicus. Comme je ne connais cet article que par de médiocres résumés, je me permets de reprendre ici la thèse de l'auteur, soit à l'aide d'arguments que je sais provenir de lui, soit à l'aide d'autres arguments dont il s'est peut-être servi, mais qui me viennent aussi spontanément à la pensée. Voici la description sommaire des figures de ce casque :

à gauche	*face antérieure*	*à droite*
trophée d'armes (lances, boucliers, casque, perruque, jambière, *carnyx*) ; à gauche, la Victoire ; à droite, jeune barbare, avec braies, le buste nu, les cheveux longs.	Rome casquée, debout, le pied sur un avant de navire ; des deux côtés, un barbare, le genou ployé, lui présentant une enseigne romaine, visiblement légionnaire.	même trophée ; mais le casque est remplacé par une seconde perruque ; à droite, la Victoire ; à gauche, femme barbare en attitude de captive.

1. Voir ci-après.
2. Il a été publié dans le *Museo Borbonico*, X, 31.

La thèse peut, selon moi, se développer par les propositions suivantes :

1° Le dispositif régulier et systématique de cet ensemble, les enseignes présentées à Rome et encadrées par deux trophées similaires et différents, prouvent que les trois scènes se réfèrent à un seul événement triomphal ;

2° Il s'agit d'un triomphe sur des peuples occidentaux : costumes de barbares et espèce d'armes ne conviennent qu'à des ennemis de l'Ouest ;

3° Le seul ennemi occidental assez important pour mériter un ensemble de scènes de ce genre, du moins sous les empereurs, ne peut être que les Germains ;

4° Détails de costumes et d'armement conviennent fort bien aux Germains ;

5° Le triomphe qui a provoqué cette scène devait se composer de deux éléments : la restitution d'enseignes (sans doute de deux légions), la présentation de captifs illustres, dont une femme et un grand garçon ;

6° Un triomphe de ce genre ne s'est célébré qu'une fois à Rome sous les premiers empereurs, en l'an 17, lorsque Germanicus y rapporta les deux enseignes légionnaires ravies à Varus et restituées par les Germains, et qu'il conduisit dans son cortège Thusnelda et Thumelicus, femme et fils d'Arminius. Et nous avons ici sous les yeux, en attitude de captifs, la femme et la fille du chef fameux, et le tableau vivant par lequel, lors de ce triomphe, on représenta la restitution des enseignes ;

7° Rien d'étonnant à ce qu'un tel triomphe ait été figuré sur des casques de gladiateurs. Il fut un des plus beaux que Rome eût vus après ceux de César et d'Auguste et avant celui de Titus ; il donna lieu à des jeux et des combats de tout genre ; plus tard, le culte de Germanicus fut particulièrement populaire en Italie et dans tout l'Empire, il provoqua sans nul doute des spectacles funéraires et, entre autres, des luttes de gladiateurs. Claude, son frère,

et Caligula, son fils, n'ont pu qu'encourager ce culte et le souvenir de son triomphe. Le casque en question a été donné comme récompense à un gladiateur vainqueur en une fête de cette sorte ;

8° Les fêtes triomphales et anniversaires provoquaient d'ailleurs quantité d'objets et monuments commémoratifs qui en éternisaient les principaux détails. Certain vase d'argent du trésor de Boscoreale semble également faire allusion au triomphe de Germanicus, et il y a, entre l'allure de ses scènes et l'allure des scènes du casque, de réelles analogies. Comme l'a conjecturé, je crois, Déchelette, bien des potiches de la Gaule romaine ont dû être distribuées en commémoration des triomphes de Trajan.

L'article de M. de Bienkowski a éveillé en Allemagne d'assez vives susceptibilités (voir *Germania*, 1918), d'abord parce qu'il commémore une défaite, ensuite parce qu'une photographie du casque de Naples existe au grand Musée germanique de Mayence, et que le directeur de ce Musée, M. Schumacher, a toujours refusé de voir là des Germains et d'inscrire ce casque dans son catalogue des figurations germaniques. Et, de tous côtés, des réclamations se sont élevées contre les assertions du savant polonais. — M. Schumacher a déclaré que la coiffure des Barbares n'était pas la coiffure ordinaire des Germains ; à quoi je répondrai qu'il s'agit là, dans cette restitution d'enseignes, d'une cérémonie solennelle, pour laquelle Rome a dû imposer à ses captifs un costume de circonstance. — On s'est étonné que Rome, pour recevoir ces enseignes, ait le pied posé sur un avant de navire ; mais M. de Bienkowski avait déjà remarqué que la campagne de Germanicus avait été, pour moitié, une campagne maritime. — Les Allemands ont chicané contre l'idée de voir des perruques sur les trophées : ce sont, dit-il, des cheveux scalpés. Outre que je ne le crois pas, cela ne fait rien à l'affaire. — Il eût été bien douloureux pour les Romains, a-t-on objecté, de faire allusion

à la perte des enseignes de Varus. Et la cuirasse d'Auguste, où est figurée la restitution des enseignes de Crassus ? — Ce sont, dit M. Schumacher, des Barbares de convention. Jamais de la vie : tout indique, variété de costumes, d'attitudes, de sexes, que l'artiste a voulu reproduire des êtres réels. — Les scènes mythologiques et conventionnelles ne sont point rares sur les casques de gladiateurs. Je le sais bien : mais il y a aussi des scènes réelles. Et précisément la vue de celle-ci en proclame, si je peux dire, la réalité.

Et c'est bien la plus ancienne vision connue de prisonniers germaniques entrant dans Rome, et de prisonniers de marque, s'il en fût, la femme et le fils d'Arminius.

LES CELTES, D'APRÈS LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES DANS LE SUD DE LA FRANCE ET EN ESPAGNE, PAR M. LÉON JOULIN.

Dans la répartition que quelques textes grecs et la linguistique donnent aux races des barbares de l'Europe occidentale au VIIIe siècle avant J.-C., les Celtes occupent toutes les régions de l'Allemagne du Sud, ce que confirment les découvertes archéologiques. La civilisation des différentes races est celle du bronze, plus ou moins avancée suivant les contrées.

Au début du VIIIe siècle, les Celtes se distinguent des autres barbares par une langue commune arrivée à un certain degré de formation, et par les migrations de tribus qui se sont déjà établies dans les îles bretonnes. D'autre part, l'archéologie apprend qu'au VIIe siècle avant J.-C., ces peuples ont réalisé dans la fabrication du fer un premier progrès qui leur permet de reproduire avec ce métal la grande épée à crans de l'âge de bronze. A la même

époque, l'interprétation d'un texte montre des tribus celtiques fixées dans la Gaule orientale au milieu des populations ligures qu'elles dominent en leur apportant la civilisation du fer. Des objets semblables à ceux de l'Allemagne du Sud rencontrés en Bohême, Silésie et Prusse orientale, indiquent que la nouvelle civilisation a pénétré chez les peuples non celtiques de ces contrées.

Au VIe siècle, les Celtes font de nouveaux progrès dans la fabrication du fer et connaissent le bronze martelé. S'inspirant de types italiques, ils perfectionnent toute leur industrie, et créent ce que l'on a appelé la civilisation du Hallstatt. C'est à cette époque que des textes, discutés jusqu'à ce jour, leur donnent la domination de l'Europe occidentale. Or l'archéologie vient de confirmer ces textes en retrouvant les éléments de la civilisation du Hallstatt dans toutes les régions de la Gaule du Sud et de l'Espagne, comme elle l'avait déjà fait pour les pays à l'Est et au Nord-Est de l'Allemagne du Sud. L'hypothèse d'une transmission par le commerce de la civilisation du fer dans ces pays est dès maintenant écartée par la constatation que les rites funéraires hallstattiens existent également dans les deux groupes de contrées. Les Celtes ont donc affranchi au VIe siècle une grande partie de l'Europe barbare du tribut payé aux pays d'où provenaient les éléments du bronze, en même temps que cette race belliqueuse a pu armer un plus grand nombre d'hommes avec le nouveau métal. A ces observations s'ajoute la fondation, dans les contrées occidentales, de nombreuses agglomérations de toute nature, qui ont permis une exploitation des richesses naturelles plus complète que celle faite jusqu'alors par les peuples de la civilisation du bronze. Les dominateurs peu nombreux occupaient des oppida dont les noms celtiques sont connus.

Sans indications sur l'état politique des Celtes, on est amené à concevoir l'existence, aux VIIe, VIe et Ve siècles

avant J.-C., d'un grand empire s'étendant de la Baltique aux Colonnes d'Hercule. Ces conquêtes, précédées de la création de l'industrie du Hallstatt, sont l'œuvre d'une organisation aristocratique et militaire, analogue à celle des empires asiatiques contemporains, celui des Mèdes en particulier. La formation de l'empire celtique a été d'ailleurs favorisée par les événements de l'Orient méditerranéen, parmi lesquels la destruction de Tyr, et la longue lutte des Grecs contre les Perses. On comprend maintenant que, possédant toutes les voies du commerce barbare avec les peuples méditerranéens, les Celtes soient arrivés rapidement à la prospérité que manifestent les découvertes archéologiques des contrées fertiles situées de chaque côté du Rhin.

Le nom commun de Celtes disparaît presque chez les auteurs grecs et latins qui rapportent les événements politiques auxquels ces peuples ont pris part aux IVe et IIIe siècles. Deux États celtiques sont seuls mentionnés, les Galates ou Gaulois et les Volques ou Belges, les derniers sur la rive droite du Rhin. De son côté, l'archéologie a montré que dans la dernière partie du Ve siècle, la civilisation du Hallstatt a fait place à celle plus avancée de la Tène, dont les éléments matériels témoignent de nombreuses influences helléniques. On constate en outre que la nouvelle civilisation, créée dans les régions situées de chaque côté du Rhin, s'est répandue rapidement dans toutes les contrées hallstattiennes. La dissolution du grand empire explique seule ces événements politiques et économiques, et, comme aucune action extérieure ne peut être invoquée, on est conduit à attribuer cette évolution à la prépondérance des pays rhénans, comme cela était arrivé aux Perses de l'Iran qui avaient fini par dominer les Mèdes. Les autres parties de l'empire sont devenues indépendantes ; un seul de ces États est dénommé, la Celtibérie, à partir du IIIe siècle.

Sur l'organisation politique des deux grands groupes de peuples celtiques, les textes ne donnent d'autre renseignement que la confédération des nations gauloises sous l'hégémonie des Bituriges. Des intérêts communs avaient donc réalisé en Gaule une organisation analogue à celle que l'on retrouve dans les temps voisins de la conquête romaine. Quoi qu'il en soit, on sait qu'au commencement du IVe siècle l'excès de population chez plusieurs nations gauloises, et, au IIIe siècle, la pression des Germains sur les Belges, obligent les deux peuples à chercher de nouvelles terres. Les premiers s'établissent dans l'Italie du Nord, la Bohême et le bassin supérieur du Danube ; les seconds, dans la Gaule du Sud, la Péninsule des Balkans et jusqu'en Asie Mineure. Comme la civilisation de la Tène a précédé immédiatement ces migrations, et qu'elle a fait des emprunts à la civilisation hellénique, notamment pour les armes, on peut penser que la transformation de la civilisation du Hallstatt a préparé les luttes que les émigrants devaient soutenir contre les peuples hellénisés dont ils convoitaient le territoire. Les Celtes ont imposé leur civilisation aux barbares qu'ils ont soumis ; mais ils ne l'ont modifiée en rien au contact des peuples italiques et grecs qu'ils dominaient, ce qui devait être une cause d'infériorité dans de nouvelles luttes contre ces peuples.

Les événements des IIe et Ier siècles av. J.-C. appartiennent entièrement à l'histoire. Les textes apprennent tout d'abord que les nations de la Gaule, redevenues indépendantes, se sont confédérées à nouveau sous l'hégémonie des Arvernes. D'autre part, les récits de César et les géographes grecs des IIe et Ier siècles avant J.-C. permettent de restituer l'état de la civilisation de la Gaule à cette époque. Les noms et les territoires des diverses nations sont indiqués. On connaît l'organisation politique des tribus et des nations et leurs autorités : rois ou chefs élus, conseils ou sénats. La société

comprend, outre les familles royales, les nobles ou princes possédant toute la richesse et l'autorité, et la plèbe sans droits politiques, mais unie aux nobles par la clientèle ; enfin, la famille patronymique. Le culte national a pour ministres les druides de chaque nation, qui, sous l'autorité d'un grand-prêtre, forment également un lien fédéral, politique et judiciaire. C'est à cette organisation que l'archéologie est venue apporter tous les éléments du travail de l'homme dans la civilisation de la Tène. Si l'on excepte le druidisme, d'introduction récente en Gaule, il est vraisemblable que les États fondés aux IVe et IIIe siècles av. J.-C. avaient adopté les principales dispositions de cette organisation, comme l'indique celle des Galates d'Asie.

Au commencement du IIe siècle av. J.-C., Rome inaugure les conquêtes qui doivent lui donner l'empire du bassin méditerranéen et le garantir contre les peuples du Nord. Tous les États celtiques en deçà du Rhin et du Danube sont successivement soumis par les légions et par la politique éclairée du Sénat. Appelés en 123 par Marseille que pressent des tribus ligures, les Romains détruisent tout d'abord la confédération arverne, et forment une grande province des régions du Sud-Est de la Gaule. Soixante ans après, des nations gauloises, faibles dans leur isolement, sollicitent le secours des Romains contre une migration des Helvètes et l'invasion des Suèves d'Arioviste. C'est alors que César, proconsul des Gaules, entreprend la conquête du pays entier. Après huit années de luttes, où les Gaulois mettent en œuvre toutes les ressources de leur territoire et de leur civilisation, le génie du grand capitaine triomphe des efforts qu'ils ont faits pour défendre leur indépendance. Dès le IIIe siècle, les Germains avaient commencé la conquête des États celtiques situés au delà du Rhin et du Danube. Marbod et les Marcomans l'achèvent à la fin du Ier siècle av. J.-C. par celle de la Bohême et des pays situés sur la rive gauche du Danube.

L'Histoire que nous venons de résumer manifeste à un haut degré l'action que les Celtes ont exercée pendant six siècles sur les peuples barbares de l'Europe. A ce titre, cette race bien douée peut se placer à côté des Grecs et des Romains dans les grandes luttes que la Civilisation a soutenues pendant le millénaire qui a précédé l'ère chrétienne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° *Atti e Memorie dell' Accademia d'agricultura, scienze e lettere di Verona*, vol. XVI, XVII, XVIII, série IV. — Appendice au vol. XVI et au vol. XVIII, série IV ;

2° *Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity*, published by the Society of Antiquaries of London, 2e série, vol. XVIII. Oxford, 1919, in-4° ;

3° *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. XXIX, 2e série ;

4° *Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution*, 1916 (Washington, 1917, in-8°) ;

5° *Revue Savoisienne*, 2e trimestre 1918 (Annecy, 1918, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 2 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant que M. le Ministre de la marine a donné à « M. le contre-amiral, commandant la division de Syrie, sous les ordres duquel le R. P. Savignac est placé, l'ordre de lui accorder toutes les facilités compatibles avec la bonne marche de son service ».

2° Une lettre du Ministre de l'instruction publique de Chine exprimant ses regrets au sujet de la mort de M. Chavannes.

3° Une lettre de M. Millet chargé par le Ministère de l'instruction publique d'une mission au mont Athos. Cette lettre adressée au Ministre fait connaître les premiers résultats de la mission. Elle nous a été envoyée en communication par M. le directeur de l'Enseignement supérieur.

4° Un rapport de M. Henri Basset adressé à la Direction de l'enseignement au Maroc et transmis par le Directeur.

Le Président offre à notre confrère M. Émile Picot nos plus vives condoléances à l'occasion de la mort de son fils, tué récemment à l'ennemi, et l'assure que l'Académie s'associe de tout cœur à sa fierté pour la mort glorieuse du jeune capitaine et à sa profonde douleur.

M. Franz Cumont entretient l'Académie d'un travail publié par MM. Gatti et Fornari sur la basilique souterraine découverte à Rome sur la voie du chemin de fer. Il ajoute quelques observations personnelles à cet égard et exprime l'idée que l'édifice servait peut-être de lieu de culte à quelque secte néo-pythagoricienne [1].

MM. Théodore Reinach, Bouché-Leclercq et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Louis Leger communique un travail sur la vie académique des Slaves méridionaux. Les deux centres intellectuels sont Zagreb (Agram) chez les Croates et Belgrade chez les Serbes. L'Académie sud-slave d'Agram, dont le nom dit assez les tendances, a été fondée en 1867 sur l'initiative et en partie aux frais d'un illustre moine, l'évêque Strossmayer. L'Académie royale de Belgrade a succédé en 1886 à la Société des sciences de cette ville dont M. Leger raconte les origines. Elle avait sous sa tutelle trois établissements : la Bibliothèque nationale qui, au début de la guerre, possédait environ 50.000 volumes, le Musée national, et le Musée serbe, particulièrement intéressant au point de vue de l'histoire et de l'ethnographie. M. Leger énumère et apprécie les nombreuses publications des deux Académies, auxquelles il appartient depuis de longues années.

M. Maurice Croiset présente quelques observations.

COMMUNICATION

LA BASILIQUE SOUTERRAINE DÉCOUVERTE PRÈS DE LA PORTA MAGGIORE, A ROME, PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

L'Académie connaît déjà par une communication de M. Salomon Reinach [2] la découverte remarquable, faite à Rome en 1917, d'une grande basilique souterraine, située

1. Voir ci-après.
2. *Comptes rendus de l'Ac. des inscr.*, 27 mars 1918 (ci-dessus, p. 161).

exactement sous la voie du chemin de fer près de la Porta Maggiore. J'ai l'honneur de lui offrir aujourd'hui, au nom de MM. E. Gatti et F. Fornari, la première notice des fouilles qui y ont été effectuées [1]. Personne ne pouvait mieux décrire ce monument considérable que les archéologues qui, depuis plus d'un an, en ont dirigé avec habileté le déblaiement et la consolidation et étudié tous les détails avec amour et avec compétence. Mais le nettoyage des stucs n'étant pas terminé, ils ne nous offrent encore qu'un compte rendu provisoire et sommaire, qui cependant suffit à donner une idée précise de l'ensemble de l'édifice et à fixer sa destination et son époque.

Un long couloir incliné, en partie effondré, conduisait dans un vestibule ou pronaos, richement décoré de peintures et de reliefs sur fond polychrome ; la voûte en était percée d'un lucernaire, seule ouverture qui éclairât le souterrain. De ce pronaos, une porte cintrée donnait accès dans une vaste et haute salle rectangulaire ($12^{m} \times 9^{m}$), qui a la forme caractéristique des basiliques : divisée en trois nefs par des rangées de gros piliers, elle est terminée au fond par une abside. Les ossements d'un chien et d'un porc, retrouvés sous le mur de l'abside, sont manifestement les restes d'un sacrifice de fondation, et cet indice, joint à d'autres preuves, ne permet pas de douter que la crypte ait servi aux cérémonies de quelque culte secret.

La trouvaille de la Porta Maggiore apporte ainsi un argument puissant en faveur de l'opinion défendue récemment par M. Gabriel Leroux sur l'origine, jusqu'ici si controversée, de la basilique chrétienne, qui est suivant lui une imitation des salles où se réunissaient certaines confréries païennes pour y célébrer leurs mystères [2].

1. *Brevi notizie relative alla scoperta di un monumento sotterraneo presso Porta Maggiore* (extr. des *Notizie degli Scavi*, 1918, fasc. 1).

2. Gabriel Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle* (Paris, 1913), p. 308 suiv.

Mais la valeur artistique et religieuse du nouveau temple réside surtout dans sa décoration, qui est d'une étonnante richesse. Presque toute la surface des murs et des voûtes est couverte de reliefs en stuc blancs, comme ceux de la Farnésine. A côté de motifs purement ornementaux, comme des palmettes ou des candélabres stylisés, de bustes, qui sont sans doute des portraits, de statues, qui paraissent être des reproductions d'originaux célèbres, on y voit une variété surprenante de scènes dont quelques-unes semblent purement profanes (jongleurs, pédagogue avec ses élèves), mais qui, presque toutes, ont un caractère nettement religieux : ce sont tantôt des objets du culte, posés sur des tables d'offrande, tantôt des cérémonies sacrées des mystères éleusiniens ou dionysiaques, plus souvent des épisodes de légendes mythologiques : délivrance d'Hésione, conquête de la Toison d'Or, châtiment des Danaïdes, Hercule recevant les pommes des Hespérides, Dioscure enlevant une fille de Leucippe, Ganymède emporté au ciel, etc. Au fond de l'abside, une grande composition fait allusion au voyage des âmes vers les îles des Bienheureux.

Les originaux grecs dont se sont inspirés les décorateurs romains sont d'époque très différente ; ceux-ci n'ont pas imité seulement des modèles alexandrins, mais reproduit des œuvres presque archaïques, qui remontent certainement jusqu'au ve siècle. L'inégalité de la technique prouve aussi que différentes mains ont exécuté cette légère et fragile ornementation.

Un ensemble aussi disparate serait difficile à dater d'après ses caractères artistiques, mais la construction du monument fournit des indications chronologiques plus sûres. M. Gatti, qui s'est chargé de l'étude architectonique de l'édifice, croit pouvoir fixer l'époque de sa construction au commencement du 1er siècle de notre ère, et cette conclusion s'accorde bien avec l'absence, dans la décoration, de

tout motif emprunté aux cultes orientaux ou à l'astrologie. L'œuvre est encore dans la pure tradition grecque.

S'appuyant sur ces faits, M. Fornari est arrivé à déterminer avec sagacité le nom probable du propriétaire de la basilique, qui devait être aussi le patron de la société dont elle était le lieu de réunion. A environ deux cents mètres de là, on a trouvé un grand tombeau qui servit de sépulture aux esclaves et affranchis de la puissante *gens Statilia*. Celle-ci possédait donc ici un fonds de terre le long de la voie Prénestine. Or nous savons par Tacite (XII, 59) que vers 52 ap. J.-C., Statilius Taurus, ancien proconsul d'Afrique, fut, à l'instigation d'Agrippine, qui convoitait ses beaux jardins, accusé de *magicae superstitiones*. On peut conjecturer que l'historien désigne ainsi les rites mystérieux pratiqués dans l'hypogée qui vient d'être retrouvé, comme par miracle, presque intact.

Quelle secte célébrait ces cérémonies secrètes? M. Fornari garde encore sur ce point une prudente réserve, et il est en effet scabreux de se prononcer tant qu'une étude complète du monument n'est pas possible. Cependant certains indices me font croire que dans cette basilique s'assemblait une association néo-pythagoricienne [1]. On sait quelle influence le pythagorisme, rénové à la fin de la République, exerça à Rome sous les premiers empereurs. Si notre hypothèse se vérifie, la découverte de la Porta Maggiore acquerra, pour l'étude des croyances romaines au commencement de notre ère, une importance qu'il serait difficile d'exagérer.

1. Cf. *Revue archéologique*, 1918, p. 9 suiv., où je fais valoir les arguments qu'on peut tirer en faveur de cette opinion à la fois du type de la construction et du grand tableau qui décore l'abside.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, cahier de janvier-février 1918 ;

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 11e série, t. V ;

Album iconographique des avatars de Clémence Isaure, par le baron Desazars, de Montgailhard. Appendice aux *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, XIe série, t. III;

American Journal of archaeology, vol. XXII, n° 2, avril-juin 1918.

M. Pottier est chargé par M. Thureau-Dangin de déposer sur le bureau un mémoire sur la *Chronologie des dynasties de Sumer et d'Accad* (Paris, 1918). « Un résumé de cette étude avait été présenté par notre confrère dans la séance du 26 juin 1914. Elle a pour objet un prisme à quatre faces, acquis par le Musée du Louvre, donnant la chronologie de la dynastie de Larsa. Cet important document prend rang parmi les textes cunéiformes les plus précieux pour reconstituer l'histoire de la haute antiquité orientale, au cours du troisième millénaire avant notre ère, en se fondant sur les calculs astronomiques du P. Kugler pour la détermination des dates fixes. Le même texte sert à résoudre le problème discuté sur le rapport chronologique entre la dynastie de Larsa et celle de Babylone. La seconde partie du mémoire est consacrée aux dynasties historiques, antérieures à la dynastie d'Isin, et s'appuie en particulier sur l'étude d'une tablette de la collection Maimon, déjà publiée par notre confrère le P. Scheil. Un tableau chronologique présente les résultats acquis pour les dynasties d'Ur, d'Agadé, d'Uruk et de Gutium. »

SÉANCE DU 9 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une note de M. le Ministre de l'instruction publique et de l'ampliation d'un décret, en date du 1er août 1918, autorisant l'Académie à accepter la donation entre vifs, faite par M. le chanoine Ulysse Chevallier,

membre libre de l'Académie, de cent francs de rente française 4 0/0, destinée à fonder une médaille, de 500 francs, attribuée tous les cinq ans par la Commission du concours des Antiquités de la France à l'ouvrage le plus méritant, relatif à l'histoire ou à l'archéologie du Dauphiné ou, à defaut, de la Provence, et qui portera le nom de « Médaille Ulysse Chevallier ».

M. Salomon Reinach donne lecture d'un travail intitulé : *Une grande vente à Rome.*

Il s'agit de celle des biens personnels de l'empereur Commode, vendus publiquement à Rome en 193. M. S. Reinach essaie de montrer qu'il nous reste des extraits des affiches mêmes de cette vente et en commente les détails. Il s'arrête sur les voitures munies de compteurs de vitesse et d'horloges, appareils déjà mentionnés sous Auguste, mais qui furent perfectionnés dans la suite. M. Reinach estime que ces perfectionnements sont dus à Héron d'Alexandrie, écrivain technique dont la date est incertaine, mais qui appartiendrait, suivant M. Reinach, à la fin du siècle des Antonins (160-180 ap. J.-C.). Les principes sur lesquels sont fondés nos taximètres étaient déjà familiers à cet ingénieur.

M. Reinach se demande ensuite pourquoi la science grecque, si riche en promesses, s'est arrêtée dans la voie des applications; il signale de cela trois causes, qui sont le manque de brevets d'invention, l'esclavage, fournissant une main-d'œuvre surabondante, et le préjugé stoïcien contre le luxe, englobant dans une même réprobation l'étalage inutile de la richesse et les progrès matériels qui contribuent à faciliter la vie.

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, fait une communication sur la triple commémoration des morts célébrée par l'Église byzantine le 3e, 9e et 40e jour après le décès. Cet usage, dont on donnait encore au moyen âge une explication physiologique tirée de la décomposition du cadavre, remonte au paganisme antique. L'Église d'Orient paraît avoir combiné la pratique grecque de faire des offrandes sur la tombe le 3e, 9e et 30e jour avec la tradition syrienne, qui plaçait ces sacrifices funèbres le 3e, 7e et 40e jour. La religion astrale des Sémites enseignait qu'à ces dates, marquées par des nombres sacrés, la

lune exerçait une action plus puissante sur la putréfaction des corps. — Dans une note érudite, M. Louis Canet a montré que la recension des Septante admise à Antioche, altéra le texte de divers passages pour pouvoir justifier par des exemples bibliques la célébration du 40e jour[1].

Un échange d'observations se fait au sujet de cette communication entre l'auteur et MM. Bouché-Leclercq, Théodore Reinach, Salomon Reinach et Dieulafoy.

COMMUNICATION

LA TRIPLE COMMÉMORATION DES MORTS,

PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Un morceau intitulé Περὶ γενέσεως ἀνθρώπου καὶ ὅθεν τρίτα καὶ ἔννατα καὶ τεσσαρακοστά, qui est reproduit avec quelques variantes dans de nombreux manuscrits[2], prétend expliquer par des raisons physiologiques pourquoi l'Église orthodoxe célébrait des offices funèbres les troisième, neuvième et quarantième jours après le décès. On a reconnu que les diverses formes que prend ce texte, populaire à Byzance, dérivaient d'un chapitre du traité de Jean Lydus *Sur les mois*[3]. Ce contemporain de Justinien empruntait,

1. Voir ci-après.

2. Krumbacher en énumère dix-huit, plus cinq autres de textes apparentés à celui-ci (*Sitzungsb. Akad. Munich*, 1892, p. 343 s.). Vitelli en a signalé deux et Rostagno un nouveaux (*Studi italiani di filol. class.*, II, p. 138 et V, p. 99); Wünsch en a examiné encore trois (Lydus, *De mensib.*, p. xxv). Le morceau est attribué parfois à Jean Damascène ou à Libanius, plus souvent à un mystérieux Splenios ou Splinios, en qui l'on a voulu retrouver Pline, mais dont le nom paraît dû à une simple erreur de copiste. Cf. Wünsch, *l. c.*, et Krumbacher, *Byz. Literaturgesch.* [2], p. 620, n° 7. — Au xive siècle, l'historien et théologien Nicéphore Calliste Xanthopoulos admit encore cette interprétation de la liturgie des morts dans son commentaire au Triodion (Du Cange, *Gloss.*, s. v. Τρίτα).

3. Lydus, *De mensib.*, IV, 26, éd. Wunsch. — Ce chapitre a été commenté par Roscher, qui en a rapproché le contenu de doctrines médicales

dit-il, sa sagesse, « à ceux des Romains qui ont écrit sur l'histoire naturelle »[1], en réalité, croyons-nous, à un pythagoricien éclectique du genre de Numénius. Il affirme donc que la semence introduite dans la matrice se change le troisième jour en sang et dessine le cœur, « car le cœur, dit-on, se forme le premier et meurt le dernier » ; le neuvième, la masse se coagule et se solidifie en chair et en moelle ; le quarantième jour enfin, le fœtus acquiert la forme parfaite de l'homme.

Après l'accouchement, on défait le troisième jour les langes du nouveau-né ; le neuvième, l'enfant se fortifie et supporte qu'on le touche ; le quarantième, il commence à sourire et à reconnaître sa mère [2].

Après la mort, la nature parcourt en sens inverse, dans la décomposition du cadavre, les étapes de sa formation : le troisième jour, le corps change d'aspect et son visage devient méconnaissable ; le neuvième, il se dissout tout entier, le cœur se conservant encore ; mais le quarantième, celui-ci périt avec le reste, et c'est pourquoi, ajoute l'antiquaire byzantin, « ceux qui célèbrent des cérémonies en l'honneur des morts, le font le troisième, le neuvième et le quarantième jour, rappelant ainsi et l'état primitif de l'homme, et sa croissance postérieure, et sa décomposition finale » [3].

Il est, certes, surprenant de voir justifier la liturgie chré-

et philosophiques des Grecs (*Enneadische Studien*, dans *Abhandl. Sächs. Ges. Wiss.*, XXVI, 1907, p. 108 ss., et *Die Tessarakontaden*, dans *Ber. Sächs. Ges. Wiss.*, LXI, 1909, p. 133 ss.). Cf. aussi Fredrich, *Hippokratische Studien* (*Philolog. Unters.*, XV), p. 128 s. et Proclus, *In Remp. Plat.*, II, p. 26, 11, avec la note de Kroll.

1. Οἱ τῶν Ῥωμαίων τὴν φυσικὴν ἱστορίαν συγγράφοντές φασι κ. τ. λ.

2. Cf. Censorin, XI, 7 : Parvuli per hos (quadraginta dies) sine risu nec sine periculo sunt.

3. Διὰ τοῦτο τρίτην, ἐννάτην καὶ τεσσαρακοστὴν ἐπὶ τῶν τεθνηκότων φυλάττουσιν οἱ ἐναγίζοντες αὐτοῖς, τῆς τέ ποτε συστάσεως τῆς τε μετ' ἐκείνην ἐπιδόσεως καὶ τὸ δὴ πέρας τῆς ἀναλύσεως ἐπιμιμνησκόμενοι. Comparer le passage de Porphyre cité p. 282, n. 1.

tienne par ces explications physiologiques, d'ailleurs radicalement fausses, et on est naturellement amené à penser que l'usage, dont on prétend ainsi faire comprendre la signification, est d'origine païenne, comme l'interprétation proposée par les naturalistes romains. Cet emprunt est généralement admis [1], mais la question est plus compliquée qu'il n'y paraît, et l'on n'a pas jusqu'ici éliminé les difficultés qu'offre l'hypothèse de ce transfert, ni montré, je crois, la véritable origine de ces rites funéraires.

La pratique byzantine est fort ancienne. Elle est déjà mentionnée dans les *Constitutions apostoliques*, qu'on sait avoir été rédigées à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve dans la région d'Antioche. Les τρίτα, ἔννατα, τεσσαρακοστά et l'anniversaire de la mort n'étaient pas marqués uniquement par la récitation de prières et la distribution d'aumônes [2]; on célébrait aussi, à la façon des païens, des banquets funéraires. Le recueil ecclésiastique recommande d'y pratiquer une modération dont on avait lieu de déplorer souvent l'absence, et il enjoint notamment de ne pas abuser du vin [3]. Une série de témoignages atteste la continuation, à travers le moyen âge byzantin,

1. Cf. Rohde, *Psyche*, I [4], p. 234 note ; Usener, *Der heilige Theodosios*, 1890, p. 135 ; les notes de Funk aux *Constit. Apostol.*, I, p. 552 et, plus récemment, le P. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 1912, p. 38 s.

2. *Constit. Apostol.*, VIII, 42 : Ἐπιτελείσθω δὲ τρίτα τῶν κεκοιμημένων ἐν ψαλμοῖς καὶ ἀναγνώσμασιν καὶ προσευχαῖς διὰ τὸν διὰ τριῶν ἡμερῶν ἐγερθέντα, καὶ ἔννατα εἰς ὑπόμνησιν τῶν περιόντων καὶ τῶν κεκοιμημένων, καὶ τεσσαρακοστὰ κατὰ τὸν παλαιὸν τύπον· Μωσῆν γὰρ οὕτως ὁ λαὸς ἐπένθησεν· καὶ ἐνιαύσια ὑπὲρ μνείας αὐτοῦ· καὶ διδόσθω ἐκ τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῦ πένησιν εἰς ἀνάμνησιν αὐτοῦ. — La visite au tombeau le troisième jour est déjà mentionnée dans les *Acta Ioannis*, rédigés dans la seconde moitié du IIe siècle (c. 72, p. 186, éd. Bonnet, *Acta apost. apocr.*, II) : Παραγίνεται ὁ Ἰωάννης ἅμα τοῖς ἀδελφοῖς εἰς τὸ μνῆμα, τρίτην ἡμέραν ἐχούσης τῆς Δομιτιανῆς, ὅπως ἄρτον κλάσωμεν ἐκεῖ.

3. *Ibid.*, VIII, 4, 4. Cf. Kraus, *Realenc.*, s. v. « Todtenbestattung », p. 884 ; Dom Leclercq, dans le *Diction. d'archéol. chrét.*, s. v. « Agapes », I, p. 817 ss. ; Pichon, *Rev. ét. anc.*, XI, 1909, p. 236 ss.

sinon de ces festins tumultueux, du moins de la commémoration des trépassés aux mêmes dates[1].

Mais tel n'est pas l'usage adopté par l'Église d'Occident. Saint Ambroise fêtant en 395 la *quadragesima* de l'empereur Théodose remarque que *alii tertium diem et trigesimum, alii septimum et quadragesimum observare consueverunt*[2]. La seconde coutume étant celle de la liturgie de Milan[3]; la première, que l'évêque lui oppose, était probablement observée à Rome. Vers la même date, en Afrique, saint Augustin[4] condamne la fête du neuvième jour, comme étant celle des gentils, et recommande celle du septième. Finalement prévalut dans l'Église romaine la commémoration des IIIe, VIIe et XXXe jours, qu'on trouve indiquée déjà dans le Sacramentaire gélasien[5].

Or nous savons que les anciens Grecs avaient coutume d'offrir un sacrifice et de déposer des mets sur la tombe de leurs proches le troisième et le neuvième jour après les funérailles et que ces νεκύσια se renouvelaient encore le

1. La plupart des textes ont été réunis déjà par Allatius, *De Purgatorio*, Rome, 1655, p. 42 ss. — Justin, *Nov.*, CXXXIII, 3; Isid. Pelus, *Epist.*, 114 (*P. G.*, LXXVIII, 258); Palladius, *Histor. Laus.*, 21 (p. 1076 Migne = 68 Butler). Eustratius presb. dans Allatius, p. 551 = Photius, *Biblioth.*, 171 (p. 118 a 14); Jean Damascène, *Or. pro defunctis*, 15 et 23 (*P. G.*, XCV, c. 262, 270); Glykas, *Ep.* 19 (*P. G.*, CLVIII, c. 922). Cf. en outre Goar, *Euchol.*, p. 540, n. 3, et *infra*, p. 284, n. 1: Du Cange, ss. vv. Τρίτα et Τριτένατα. — Sur le deuil officiel de neuf et de quarante jours à Constantinople, cf. Codin. *De offic.*, 21, et la note, p. 381, éd. Bonn.

2. *Orat. de obitu Theodos.*, 3 (*P. L.*, XVI, col. 1386).

3. Ambr., *l. c.* : « Nunc quadragesimam celebramus » et *Orat. de fide resurrectionis*, 1 (*P. L.*, XVI, c. 1315). « Nunc quoniam die septimo ad sepulcrum redimus, qui dies symbolum quietis futurae est. »

4. August., *Quaest. in Heptat.*, 172 (*P. L.*, XXXIV, c. 596). Cf. *infra*, p. 283, n. 1. — Pour l'office du troisième jour, cf. Évodius, à saint Augustin (*Epist.* 158, 2, *Corp. script. eccl.*, XLIV, p. 490) : « Per triduum hymnis dominum conlaudavimus super sepulcrum, et redemptionis sacramentum tertio die obtulimus. »

5. Missa in depositione defuncti tertii septimi tricesimi dierum vel annualis (*P. L.*, LXXIV, c. 1242).

trentième jour, c'est-à-dire au bout du mois, et, chaque année, à l'anniversaire de la naissance du défunt [1]. A Rome, on se contentait d'un sacrifice et d'un repas, qui avaient lieu, comme chez les Grecs, près de la sépulture le neuvième jour après les obsèques, et ce *novemdiale sacrum* marquait la fin du deuil [2], mais ni le troisième jour, ni le trentième ne paraissent avoir été solennisés chez les Latins par aucun acte religieux.

On le voit, les rituels chrétiens ne s'accordent pas complètement avec la pratique des Grecs et s'éloignent encore davantage de celle des Romains.

On a donc supposé que l'Église, tout en adoptant l'usage hellénique de commémorer les morts à trois reprises, en aurait modifié les dates [3], de manière à mettre celles-ci d'accord avec les textes de l'Écriture. Elle aurait, en même temps, — on n'explique pas pourquoi, — compté les jours à partir du décès et non, comme les Grecs et les Romains, à partir des funérailles.

Cette théorie n'est exacte qu'en partie. Il faut distinguer, croyons-nous, entre la discipline de l'Église romaine et celle des patriarchats d'Orient. En Italie, la triple commémoration des morts était une pratique importée : elle n'avait pas de racines dans la religion populaire, qui ne reconnaissait que le *novemdial*. Différents usages existèrent concurremment dans les communautés chrétiennes, où des Grecs et des Orientaux se mêlaient en grand nombre

1. Rohde, *Psyche*, I [4], p. 232 ss. Porphyre dit encore (Proclus, *In Tim.*, 45 D = I, p. 147, 20 Diehl) : Καὶ τοῖς τεθνηκόσιν ἔνατα ποιοῦσιν καὶ τοῖς γεννωμένοις ὁμοίως τὰ ὀνόματα τίθενταί τινες τῇ ἐνάτῃ συμβόλοις περιόδοις χρώμενοι γενέσεως καὶ ἀπογένεσεως.

2. Marquardt, *Privatleben* [2], p. 378 ss. De Marchi, *Il culto privato di Roma*, 1896, I, p. 197 ss. Cf. Wissowa, *Religion der Römer* [2], p. 392. M. Wissowa se refuse avec raison à admettre que l'usage latin soit d'origine grecque. Le terme de neuf jours pour le deuil se retrouve chez d'autres peuples encore.

3. Cf. Usener, *l. c.* ; Funk, *l. c.* ; Delehaye, *l. c.*

à la population latine. Vers l'an 500, l'unité, nous l'avons vu, n'était pas encore établie. Parmi ces usages différents, l'autorité ecclésiastique fut libre de choisir, et elle put imposer ses principes. Elle combattit comme païenne, saint Augustin en témoigne [1], la célébration du neuvième jour, et préféra les dates qui pouvaient être justifiées par des exemples tirés de la Bible, c'est-à-dire le septième jour et le trentième, en faveur desquels on pouvait alléguer des textes très nets [2]. Ces dates se recommandaient d'ailleurs par leur lien logique ; on priait pour les défunts au bout de la semaine, puis au bout du mois et enfin au bout de l'an.

La pratique de l'Église romaine se fondant sur l'Ancien Testament, il se fit qu'elle coïncida exactement avec celle de la Synagogue : au moins à l'époque romaine, les Juifs avaient un deuil, de moins en moins rigoureux, de trois, de sept, et de trente jours, et le Talmud entre dans des discussions minutieuses sur ce qui est permis et interdit durant ces trois périodes [3].

Mais la situation était tout autre dans la chrétienté d'Orient, où triompha la célébration des troisième, neuvième et quarantième jours. Ici la commémoration des morts à trois reprises était une vieille tradition, liée à des croyances profondément enracinées dans l'âme populaire. Les pra-

1. August., *l. c.* : « Nescio utrum inveniatur alicui sanctorum in Scripturis celebratum esse luctum novem dies, quod apud latinos Novemdial appellant, Unde mihi videntur ab hac consuetudine prohibendi, si qui christianorum istum in mortuis suis numerum servant, qui magis est in gentilium consuetudine. »

2. Pour le septième jour : Gen., 50, 10 ; Sirach, 22, 13 : Πένθος νεκροῦ ἑπτὰ ἡμέραι, etc. — Pour le trentième jour : Deuter., 34, 8, cf. *infra*, p. 294 suiv.

3. Talmud de Babyl., Moëd-Qatan III (éd. Goldschmidt, t. III, 1899, p. 740 ss.) ; cf. Kraus, *Talmüdische Archäologie*, II, p. 69. — « The mourning proper according to the Talmud is divided into four periods : The first three days are given to weeping and lamentation ; the deceased is eulogised up to the seventh day ; the somber garb of mourning is worn up to the thirtieth day and personal adornment is neglected. In the case of the mourning of a parent the pursuit of amusement is abandoned up to the end of the year. » (*The Jewish Encyclop.*, s. v. « Mourning »).

tiques du paganisme y étaient si invétérées, qu'on voit, en Syrie, les fidèles continuer au moins jusqu'au VIIe siècle, malgré les objurgations des évêques, à immoler sur les tombeaux des taureaux et des moutons, dont ils mangeaient la chair dans des repas arrosés de copieuses libations de vin [1]. En Arménie, ces sacrifices d'animaux furent acceptés et sanctionnés par le clergé national, et les fidèles restèrent persuadés que si, aux jours fixés par la tradition, on ne répandait pas sur la sépulture le sang des victimes, le mort ne trouverait point de repos dans l'autre vie [2]. Même dans l'Église orthodoxe, on trouve des preuves nombreuses de pratiques semblables [3]. Les *Constitutions apostoliques* tolèrent seulement, nous l'avons vu, les repas funéraires en y interdisant toute intempérance. Mais si le clergé accepta ces banquets, qui donnaient souvent lieu à de

1. Un ms. syriaque de Florence, de l'année 1360, contient trois sermons inédits, qu'il serait intéressant de publier pour l'histoire du culte des morts. Voici leurs auteurs et leurs sujets d'après Assemani (*Bibliothecae Mediceae codicum mss. orientalium catalogus*, 1742, p. 107) :

VII, Mar Severi Antiocheni [patriarche, 512-519] sermo Christianos ab esu carnium taurorum que pro defunctis immolatorum prohibens.

VIII, Sermo Mar Rabbulae Edesseni [év. 412-435] quo eleemosynarum largitiones pro defunctis edicuntur et carnium esus, vinique potus, iuxta Iudaeorum et Idolatrarum morem in commemoratione defunctorum prohibentur.

IX, Mar Jacobi Edesseni [633-708] quod nimirum non licet christiano agnum iuxta morem Judaeorum immolare sive tauros pecudesve pro defunctis.

Parmi les Syriens orientaux, ces immolations d'animaux continueraient encore aujourd'hui ; cf. Conybeare, *op. cit.*, p. 80 n. *a*.

2. M. Conybeare, *Rituale Armenorum*, 1905 (p. 54 s., 67 ss.) a réuni de nombreux témoignages sur les rites du *Matal*. Noter surtout ce que dit saint Nicon (p. 76) : Ὑπὲρ τῶν νεκρῶν θυσίας προβάτων καὶ βοῶν ποιοῦσι · καὶ οὐκ ἄλλως ἡγοῦνται σωθήσεσθαι τὸν τεθνεῶτα εἰ μὴ ἐν τοῖς τρίτοις αὐτοῦ καὶ τοῖς ἐννάτοις καὶ τεσσαρακοστοῖς αἱ τοιαῦται θυσίαι ἐπιτελεσθῶσι. — Au XIIe siècle, le sacrifice, dont le rituel est décrit par Nerses Shnorhali, se faisait à la porte de l'église devant la croix (p. 84). Cf. Tixeront, *Le rite du Matal*, dans *Bull. d'anc. litt. chrét.*, III, 1913, p. 81-94.

3. Cf. Conybeare, p. 80 n. *a* ; p. 413 s., 438 ss. La prière tirée du vieil euchologe Barberini (p. 413) se récitait pour les âmes des trépassés.

graves excès, à plus forte raison dut-il se montrer accommodant pour leurs dates, qui, en soi, n'avaient rien de répréhensible. En Orient, ce ne sont pas les théologiens qui en cette matière ont imposé leurs décisions au peuple, c'est le peuple qui a plié la théologie à ses traditions.

La chose est manifeste pour le neuvième jour. Comme le remarque saint Augustin[1], on ne pouvait invoquer en sa faveur aucun précédent biblique, et il ne semble pas qu'on l'ait tenté. C'est évidemment la vieille ennéade des Grecs qui s'est perpétuée dans la liturgie orthodoxe. Les Juifs, nous l'avons dit, ne connaissaient que le terme du septième jour. C'est celui qu'on trouve aussi dans le paganisme sémitique [2], religion astrale où la semaine planétaire avait une importance considérable. L'Église d'Antioche a donc substitué ici l'usage hellénique à l'ancien usage indigène, mais son exemple ne fut pas partout suivi. Nous savons qu'en Palestine, au moins jusqu'au VIe siècle, les chrétiens célébraient, non pas, comme à Byzance, les τρίτα, ἔννατα, τεσσαρακοστά, mais les τρίτα, ἕβδομα, τεσσαρακοστά [3]. De même, en Arménie, jusqu'à notre époque les fidèles ont coutume de porter des mets sur les tombes de leurs proches le septième et le quarantième jour [4], et nous avons vu que la célébration de la *septima* et de la *quadragesima* se maintenait aussi à Milan du temps de saint Ambroise [5]. On pourrait chercher là un argument nouveau en faveur de l'origine orientale de la liturgie ambrosienne.

1. Cf. *supra*, p. 283, n. 1.

2. Lucien, *De dea Syra*, 52 : Les Galles, après les funérailles d'un des leurs, φυλάξαντες ἑπτὰ ἡμερέων ἀριθμὸν οὕτως εἰς τὸ ἱρὸν ἐσέρχονται, πρὸ δὲ τουτέων ἢν εἰσέλθωσιν, οὐκ ὅσια ποιέουσι. — Chez les Nosaïris, on sacrifie le jour des funérailles et le matin du septième jour qui suit (Curtiss, *Ursemitische Religion im Volksleben des Orients*, trad. Baudissin, 1903, p. 237).

3. Usener, *Der heilige Theodosios*, p. 22, 24.

4. Abeghian, *Der Armenische Volksglaube*, p. 22 ; cf. Roscher, *Tessarakontaden*, p. 142.

5. *Supra*, p. 281, n. 2 et 3.

On trouve dans saint Jean Chrysostome une indication qui se rapporte à l'ancienne fête du septième jour [1], bien que de son temps l'Église d'Antioche l'eût, semble-t-il, déjà abandonné pour le neuvième. Mais une preuve plus curieuse de cette substitution nous est fournie, si je ne m'abuse, par un passage du prêtre Eustratius, qui écrivait à Byzance vers la fin du VIe siècle [2]. Il prétend, peut-être d'après un manuscrit corrompu de la Bible, que les Israélites pleurèrent Moïse cinquante jours, et ajoute que l'Église a partagé ce laps de temps en trois parties : trois, neuf et quarante. Mais 3 + 9 + 40 ne font pas 50, mais 52, et il paraît bien qu'Eustratius emprunte ce calcul étrange à un écrivain antérieur, qui l'appliquait à la série 3, 7, 40, dont le total est en effet 50.

L'observance du quarantième jour n'était guère plus aisée à défendre par la Bible que celle du neuvième, bien qu'on s'y soit essayé. Les *Constitutions Apostoliques* prescrivent de célébrer les τεσσαρακοστά « selon l'ancien rite, car le peuple porta ainsi le deuil de Moïse [3] ». Mais si l'on se reporte au Deutéronome, on est surpris de constater qu'il parle, non de quarante jours, mais de trente. Seulement τεσσαράκοντα paraît avoir été substitué à τριάκοντα dans la recension des Septante dont on se servait à Antioche, celle de Lucien, pour donner un appui scripturaire au rituel suivi par cette Église [4].

1. Joh. Chrys., *Or. de sanctis Bern. et Prosdoce*, 3 (*P. G.*, L, c. 634). Après un développement sur le deuil de quarante jours (cf. *infra*), l'orateur ajoute : Ὁ γὰρ εἰσελθὼν εἰς τὴν κατάπαυσιν ἐκείνην κατέπαυσεν ἀπὸ τῶν ἔργων αὐτοῦ ὥσπερ ἀπὸ τῶν ἰδίων ὁ θεός. La même interprétation est donnée de la commémoration du septième jour par saint Augustin et saint Ambroise, cf. p. 293, n. 2.

2. Eustratius, *Adversus eos qui dicunt animas non operari*, p. 551, dans Allatius, *de Purgatorio* (unique édition).

3. *Supra*, p. 280, n. 2.

4. M. Louis Canet, avec sa connaissance précise de la tradition manuscrite des Septante, a bien voulu rédiger pour moi la note substantielle et suggestive qu'on lira à la fin de cet article, sur les altérations qu'à Antioche

On voit alléguer aussi pour légitimer les τεσσαρακοστά le récit des funérailles de Jacob [1], mais ici encore, si l'on consulte le texte de la Genèse, on constate qu'il a été mal interprété : les quarante jours dont il y est parlé sont en réalité le temps que mirent les médecins égyptiens à embaumer le corps, et non la durée du deuil, qui fut de soixante-dix. Ce n'est qu'en détournant le verset de son vrai sens qu'on parvint à y trouver un témoignage ancien qui permît de défendre la *quadragesima*.

Nous avons vu plus haut (p. 286) que le prêtre Eustratius en propose une justification encore plus aventureuse [2].

En réalité, la fête du quarantième jour ne peut être empruntée ni aux Grecs, ni aux Juifs, qui ne l'ont jamais connue [3]. Mais le deuil de quarante jours, qui se terminait par une cérémonie funèbre, se trouve, en dehors des Hébreux, chez d'autres peuples sémitiques [4], et, fait remarquable, le seul exemple certain qu'on en ait pu découvrir en Grèce, s'est rencontré dans un règlement religieux de l'île de Rhodes, inscription qui trahit par ses interdictions alimentaires l'influence des cultes syriens [5].

on fit subir au texte biblique pour tenter de justifier la pratique des τεσσαρακοστά.

1. Saint Ambroise, *l. c.* Cf. *infra*, p. 295.

2. Les mauvaises raisons alléguées en faveur des τεσσαρακοστά ne paraissent pas avoir satisfait tout le monde, même en Orient, et l'on voit à Édesse saint Éphrem († 373) ordonner pour son testament (*Opera*, II, p. 401) de commémorer le trentième jour après son décès : « Et quando diem trigesimum complevero, mei memoriam facite, fratres ; mortui enim oblatione iuvantur quam viventes faciunt. » Cf. *infra*, p. 288, n. 2.

3. Roscher, *Die Zahl 40 im Glauben der Semiten*, dans *Abhandl. Sächs. Ges. Wiss.* XXVII, 1909, p. 105 ss., et *Tessarakontaden*, p. 142 s.

4. Roscher, *Die Zahl 40*, p. 120 s. ; cf. 99.

5. Michel, *Recueil*, 723 = Dittenberger. *Syll.* ², 567 = Ziehen, *Leges Graecorum sacrae*, n° 148, l. 12 : ἀπὸ κήδους [οἰκ]είου ἡμ[έρας] μ'. Ziehen note avec raison qu'un aussi long délai est tout à fait insolite. — Les autres témoignages qui ont été allégués pour prouver l'existence d'un deuil de quarante jours chez les Grecs ne sont pas convaincants; cf. Wünsch, *Jahrb. f. Class. Philol.*, *Suppl. bd.*, XXVII, 1902, p. 121 ss. Roscher, *Die Tessarakontaden*, p. 35 ss. Wünsch cite une *tabella devotio-*

On est ainsi amené à admettre la combinaison, dans les liturgies d'Orient, d'une double tradition, également ancienne : un système ternaire, novénaire et trentenaire, qui est celui des Grecs, et un système ternaire, septénaire, quadragénaire, qui est celui des Syriens, ou tout au moins de certains Syriens. Le patriarchat de Jérusalem retint celui-ci intégralement jusqu'au VIe siècle au moins [1]. La liturgie d'Antioche, puis celle de Constantinople, empruntèrent au contraire aux Grecs la célébration du neuvième jour, aux Syriens celle du quarantième, et ce compromis finit par s'imposer à toutes les églises orthodoxes [2].

Nous connaissons si mal les doctrines et les pratiques de l'ancien paganisme de la Syrie, qu'on ne s'étonnera pas que nous ne possédions presque aucun renseignement direct sur les cérémonies qui y étaient célébrées en l'honneur des morts [3]. Mais on sait l'influence profonde exercée sur les croyances de ce pays par l'astrologie babylonienne. Celle-ci régnait en maîtresse dans les temples des Baals long-

nis athénienne du IIe siècle av. J.-C. (*Defixion. tabel. Att.*, n° 99) où la mort doit être obtenue « dans les quarante jours ». Mais si ce texte magique prouve quelque chose, c'est l'origine orientale du terme qui y est fixé. — Quarante est chez les Sémites, comme me le fait observer M. Clermont-Ganneau, un nombre rond, souvent employé pour exprimer simplement une grande quantité. C'est ainsi que la stèle de Mésa (l. 8) et le livre des Juges (3, 11 ; 8, 28 ; 13, 1) parlent de règnes de « quarante ans » pour indiquer leur longue durée, et les Arabes d'aujourd'hui usent encore de la même expression avec le même sens.

1. *Supra*, p. 285, n. 3.

2. On peut conjecturer que l'église d'Antioche a adopté le neuvième et le quarantième jour par opposition aux Juifs, qui célébraient le septième et le trentième. La colonie juive d'Antioche était puissante, et les évêques eurent à lutter contre elle.

3. Le célèbre Tâbit ben Qorrah (820-901) avait écrit en syriaque un livre sur la sépulture des morts à propos des païens de Harrân, sa patrie (Chwolsohn, *Die Ssabier*, t. II, p. 11), Bar-Hébraeus le lisait encore ; il paraît être aujourd'hui perdu, mais des indications intéressantes pourraient certainement être tirées des trois sermons que nous avons cités p. 284, n. 1. Sur les repas offerts aux morts par les Harraniens, cf. Chwolsohn, *l. c.*, II, p. 32 et les notes.

tèmps avant la conquête romaine, et la divination sidérale faisait partie de la théologie de leur clergé. Cette pseudo-science va nous permettre de remonter à la source des rites des troisième, septième et quarantième jours, et elle nous fera comprendre en même temps à quelles théories physiques se rattachent les spéculations de Jean Lydus sur le culte des morts.

Une doctrine astrologique, qui inspira diverses méthodes de calcul, enseignait qu'il ne faut pas considérer seulement le jour de la géniture (γένεσις) — on entendait par là soit celui de la conception, soit celui de la naissance — mais aussi le troisième, le septième et le quarantième qui suivent, car la lune détermine à ces moments fatidiques le contenu de toute la vie et, selon sa position à l'égard des autres astres, rend l'existence entière heureuse ou malheureuse. Le plus ancien passage conservé qui traite περὶ τριταίας, ἑβδομαίας, τεσσαρακοσταίας Σελήνης, se trouve dans Vettius Valens, qui vécut au commencement du IIe siècle de notre ère et était d'Antioche [1]. La concordance de ces jours

1. Vettius Valens, I, 15 (p. 29 Kroll), indique différentes méthodes de calcul pour déterminer la position de la lune à ces dates, méthodes arbitraires, mais qui montrent l'importance que ses prédécesseurs attachaient à la question, puis il ajoute : Καθολικῶς οὖν σημειοῦνται τάς τε εὐτυχεῖς καὶ ἀτυχεῖς καὶ μέσας γενέσεις ἐκ τῆς τριταίας καὶ ἑβδομαίας καὶ τεσσαρακοσταίας κ. τ. λ. Cf. Rhétorius (écrit vers l'an 505), cap. ια′, Καθολικὰ εὐτυχούντων σχήματα (*Cod. Paris.* 2506, f. 16) : Ζήτει δὲ καὶ τὴν γ′ καὶ ζ′ καὶ μ′ τῆς Σελήνης εἰ ὑπὸ ἀγαθοποιῶν θεωροῦνται.) ; de même, cap. κβ′, Διδασκαλία πῶς δεῖ ἀποτέλεσθαι γενέθλια (*ibid.*, f. 22r), il est recommandé de noter τὴν τριταίαν τῆς Σελήνης καὶ τὴν ζ′ καὶ μ′. Rhétorius mentionne ailleurs encore la τριταία (cap. νδ′, *Parisin.* 2425, f. 91) et la ἑβδομαία τῆς Σελήνης (cap. ριζ′, *ibid.* f. 141). Firmicus Maternus, IV, 1, 7 : « In omni genitura ista < pars > magno opere requirenda in qua est Luna constituta... Nam et primus dies et tertius eadem simili ratione decernit, septimus etiam et *undecimus* per Lunam totius vitae substantiam monstrat. » L'astrologue romain ou ses copistes ont lu XI pour XL, ou peut-être le premier a-t-il corrigé le chiffre, ne sachant pas ce qu'il signifiait, le cours de la lune ne comprenant que trente jours. Pour le *tertius dies*, cf. IV, 8, 1 : III, 14, 10 et Bouché-Leclercq, *Astrol. grecque*, p. 487, n. 2. — Cf. aussi Critodème dans Vettius Valens, p. 126, 7, et dans Rhétorius, f. 124 du *Paris.* 2425.

avec ceux des offrandes funèbres des Syriens est frappante. Un calcul des probabilités montrerait combien est minime la chance qu'une pareille coïncidence soit fortuite.

Pourquoi la généthlialogie accordait-elle à ces dates une valeur particulière ? Simplement parce que 3, 7 et 40 sont à Babylone des nombres sacrés, ou, pour mieux dire, « parfaits » (τέλειοι), c'est-à-dire qu'ils marquent l'achèvement d'un cycle [1]. Par suite, l'action du grand luminaire nocturne devait, quand ils entraient en jeu, se manifester avec une énergie plus puissante.

Or on sait que pour les astrologues, la lune, qui règle les phénomènes mensuels de la santé des femmes, est aussi la maîtresse de la vie intra-utérine [2]. D'une façon générale, elle est la planète qui préside à la formation des corps, par opposition au soleil, lequel accorde les dons de l'intelligence [3], et elle a, par suite, sous sa tutelle les débuts de la vie du nouveau-né. Mais ce qu'elle a constitué, elle est aussi appelée à le dissoudre : *Omnia animantium corpora et concepta procreat et generata dissolvit*, dit Firmicus Maternus, dans le passage même qui traite des jours où s'exerce surtout son action. Ses effets essentiels, suivant la Tétrabible, le manuel classique de Ptolémée, sont « de mûrir et de pourrir les corps [4] », et dans ses « Propos de Table » Plu-

1. Roscher, *Die Zahl 40*, p. 99. Cf. supra, p. 287 [288], n. 5.

2. Bouché-Leclercq. *Astrol. gr.*, p. 377 ss., Roscher, *Selene*, 1890, p. 58. La question de la durée de la vie intra-utérine était d'une importance primordiale pour les astrologues, qui s'ingéniaient à calculer le moment de la conception d'après celui de la naissance.

3. Firmicus, IV, 1, 1 : « Omnis substantia corporis humani ad istius pertinet numinis (Lunae) potestatem. » J'ai cité d'autres textes, *Théologie solaire* dans *Mém. sav. étr. Acad. inscr.*, XII, 1909, p. 463 [17], n. 1.

4. Ptolem., *Tetrab.*, I, 3 (p. 17, éd. 1553) : Πεπαίνουσα καὶ διασήπουσα τὰ πλεῖστα (σώματα); cf. *Comm. Anon. in Ptol.*, p. 17. De même en Orient, dans la prière des Harraniens à la Lune publiée par Dozy (*Actes du Congrès des Orientalistes de Leide*, 1883, p. 333), on lit : « Per la tua integrità tutto resta integro, e per la tua corruzione tutto si corrompe » [traduction communiquée par M. Gabrieli].

tarque explique doctement pourquoi la viande, exposée aux rayons froids et humides de l'astre des nuits, se corrompt, comme se putréfie par leur action la chair des morts [1].

On saisira maintenant l'origine du triple développement exposé par Lydus d'après « les physiciens romains ». Cette origine est probablement fort ancienne. Les théories relatives à Séléné sont dans l'astrologie grecque une des parties provenant du fonds primitif, hérité de la Babylonie, où le dieu lunaire Sin avait une importance plus grande même que celle du Soleil. On a pu démontrer récemment à l'évidence qu'une série de pronostics, tirés du cours de la lune, qui nous ont été transmis par le même Lydus, dérivent directement des présages consignés sur les tablettes cunéiformes de la bibliothèque d'Assourbanipal [2].

Nous ne pouvons remonter aussi haut pour les théories de l'érudit byzantin sur la vie et la mort, mais une ressemblance curieuse entre elles et une source orientale mérite d'être relevée. Les rabbins du Talmud expliquent le deuil strict de trois jours, observé chez les Juifs, comme le font les « physiciens », résumés par Lydus, pour les τρίτα grecs, en alléguant qu'au bout de ce temps le visage du mort cesse d'être reconnaissable par suite de la décomposition du cadavre [3].

Je n'insisterai pas ici sur l'influence qu'eut l'enseignement des « Chaldéens » sur les théories médicales relatives au développement de l'embryon et du nouveau-né [4], ni sur les conséquences religieuses qu'on tira de ces doctrines [5];

1. Plut., *Quaest. Conv.*, III, 10, 3 (εἰς σῆψιν ἄγει τὰ γεκρὰ τῶν σωμάτων), cf. *De facie in orbe Lunae*, 18 (σήψεις κρεῶν). Macrobe, *Sat.*, XVI, 15, 20 ss., traduit Plutarque. — Cf. aussi Roscher, *Selene*, p. 73.

2. Boll et Bezold, *Reflexe astrologischer Keilinschriften bei Griechischen Schriftstellern* dans *Sitzungsb. Akad. Heidelberg*, VII, 1911.

3. Baudissin, *Adonis und Esmoun*, 1911, p. 414, n. 2.

4. Cf. *supra*, p. 278, note 2.

5. Selon Censorin, XI, 7, « Praegnans ante diem quadragesimum non prodit in fanum », mais il a négligé de nous dire comment les femmes

mais on conçoit quelle dut en être l'action sur le culte des morts. Les troisième, septième et quarantième jours qui suivent le décès sont les dates critiques de la vie d'outre-tombe, celles qui marquent les étapes de la putréfaction du corps. En ces jours redoutables, il faut apaiser l'esprit du défunt par des offrandes pour l'empêcher de venir troubler les vivants. La lune restera toujours la grande évocatrice des spectres et des fantômes.

A l'époque romaine, le sens primitif des sacrifices offerts pour les défunts était probablement à peu près oublié. Peut-être même ne croyait-on plus fermement que le mort dût être rassasié en prenant sa part des banquets qu'on faisait près de sa sépulture. C'étaient là de vieux rites traditionnels qu'on accomplissait aux moments fixés, sans bien en comprendre le motif, comme nous observons, sans savoir pourquoi, un cérémonial funèbre transmis de génération en génération. De nouvelles croyances sur la destinée de l'âme s'étaient peu à peu répandues et avaient profondément modifié l'idée qu'on se faisait de la vie d'outre-tombe. Mais les familles, lorsqu'un de leurs proches les avait quittées, persistaient à aller festoyer auprès de ses restes aux jours consacrés par une antique coutume.

S'il n'est pas surprenant que la signification originelle de ces cérémonies, héritées de lointains ancêtres, se fût per-

grecques faisaient pour s'apercevoir du moment exact de la conception. — Beaucoup mieux attestée est l'impureté de quarante jours après l'accouchement qu'on trouve chez les Grecs (Roscher, *Tessarakontaden*, 28 ss.) comme chez les Juifs (7 + 33 jours, Lévit., XII, 4, cf. Roscher, *Die Zahl 40*, p. 100 ss.) et chez d'autres peuples (*ibid.*, 117 ss). Suivant le Lévitique, l'enfant doit être circoncis le huitième jour (XII, 3). On conserva à Byzance l'habitude de présenter les nouveau-nés à l'église le quarantième jour, ce qu'un auteur byzantin rattache aux théories physiologiques de Lydus (Krumbacher, *Sitzungsb. Akad. München*, 1892, p. 348, l. 17). Une Εὐχὴ ὅτε εἰσέρχεται παιδίον εἰς τὴν ἐκκλησίαν τῇ μ' ἡμέρᾳ τῆς γεννήσεως αὐτοῦ est publiée par Conybeare (*Rituale Armenorum*, 1905, p. 390) d'après le vieil euchologe Barberini. Nous devons à la loi mosaïque la fête de la Purification ou de la Présentation (2 février).

due, il l'est davantage que, grâce à l'antiquaire Lydus, une explication toute matérialiste et qui s'inspire directement d'un paganisme ancestral, s'en soit perpétuée à travers le moyen âge byzantin. Bien entendu, elle ne satisfit pas tout le monde, et les théologiens s'appliquèrent, en invoquant des récits bibliques, à donner une signification plus haute aux dates adoptées par l'Église orthodoxe : le troisième jour sera le symbole de la résurrection, le neuvième rappellera la première apparition de Jésus à ses disciples, le quarantième sera l'emblème de l'Ascension [1]; de même, le septième sera regardé comme celui du Sabbat, qui fait allusion au repos des morts [2]. Mais à côté de cette exégèse scripturaire, on voit se maintenir une autre explication plus populaire [3] et qui semble bien se rattacher aux croyances répandues à la fin du paganisme par les mystères orientaux et les systèmes gnostiques. Jusqu'au troisième jour, dit-on, l'âme reste sur la terre [4], et le troisième elle est emportée par les anges, le neuvième, se place son jugement et les

1. Eustratius, dans Allatius, *De Purgatorio*, p. 551. — Le rapprochement entre les τρίτα et la Résurrection est déjà fait dans les Constitutions Apostol., *l. c.*, et dans Isid. Pelus., *Epist.*, 114 (*P. G.*, LXXVIII, 258). — Autres interprétations dans Goar, *Euchologion*, 1647, p. 540 n. 3.

2. Ambros., *Orat. de fide resurr.*, 1, c. : « Nunc quoniam ad sepulcrum redimus, qui dies symbolum futurae quietis est. » August., *Quaest. in Heptateuch.*, 172 (*P. L.*, LXXXIV, c. 596). Cf. *supra*, p. 286, n. 1.

3. Morceau anonyme tiré du *Parisin.* 1140 A, saec. XIV, f. 82, dans Krumbacher, *l. c.*, p. 349 ; Ἡ ψυχὴ μετὰ τὸν θάνατον μεχρὶ τριῶν ἡμερῶν προσμένει ἐν τῇ γῇ· κατὰ δὲ τὴν τρίτην ἡμέραν ἀνάγουσιν αὐτὴν οἱ ἄγγελοι· ἐν δὲ τῇ ἐννάτῃ ἡμέρᾳ γίνεται κρίσις τῆς ψυχῆς μετὰ τῶν ἐν τῷ ἀέρι τελωνίων καὶ τῶν ἀγγέλων· πρὸς δὲ τὴν τεσσαρακοστὴν ἡμέραν τῆς τελεύτῆς προσάγεται τῷ τοῦ Θεοῦ θρόνῳ καὶ λαμβάνει ἀπόφασιν ἐκ Θεοῦ τοῦ εἶναι ἐν ἀποτεταγμένῳ τόπῳ μεχρὶ τῆς κοινῆς ἀναστάσεως.

4. Cette croyance était très répandue en Orient (judaïsme, mazdéisme, cf. Baudissin, *Adonis und Esmun*, 1911, p. 412 ss.). — On établit une relation entre cette doctrine et celle dont Lydus s'est fait le propagateur : « L'âme vole trois jours autour du corps, désireuse d'y rentrer, mais quand elle voit que le visage du mort s'altère, elle abandonne le cadavre » (Talmud de Jérus., Moëd Qatan, III, 5, f. 12 a).

anges la disputent aux « douaniers » (τελώνια), démons aériens qui veulent l'empêcher de poursuivre sa route vers le ciel [1] ; enfin, le quarantième, elle s'approche du trône de Dieu, qui lui assigne son séjour jusqu'à la résurrection des morts [2].

NOTE ADDITIONNELLE DE M. LOUIS CANET

SUR LES τεσσαρακοστά ET LA RECENSION LUCIANIQUE DES SEPTANTE

(cf. *supra*, p. 286, n. 4.)

Les Israélites, selon *Deut.* 34 8, ont pleuré Moïse trente jours durant. Il est certain que *trente* est la leçon authentique, car pour un ms. grec qui donne *quarante* (le *Laur. gr.* V, 1, de Florence), tous les autres témoins du texte et des versions, sans parler du Talmud et des traditions juives, sont en faveur de trente.

Cependant le texte biblique dont se servait l'auteur des *Constitutions apostoliques* donnait aussi *quarante*, puisque *Const. Ap.* VIII, 42 se réfèrent au deuil de Moïse pour justifier le service du *quarantième* jour (*supra*, p. 286.) Il est vrai qu'un ms. de cet ouvrage (*Vat. gr.* 2089, de Rome) lit *trentième* jour au lieu de quarantième, et que cette leçon a pour elle les témoins orientaux du texte. Mais il faut néanmoins admettre que τεσσαρακοστά est la leçon originale des *Const. Ap.* parce que saint Jean Chrysostome affirme de son côté que le deuil de Moïse, comme celui de Jacob, a duré quarante jours : ἔκλαυσαν γοῦν τὸν ἰακὼβ τεσσαράκοντα ἡμέρας, ἔκλαυσαν καὶ τὸν μωϋσῆν ἑτέρας τοσαύτας οἱ ἰουδαῖοι (*In SS. Bernicen et Prosdocen*, 3 = *P. G.*, 50, col. 634).

L'accord de saint Jean Chrysostome et des *Const. Ap.* prouve que l'Église d'Antioche lisait en *Deut.* 34 8, non τρίακοντα, mais τεσσαράκοντα

1. Sur les τελώνια, cf. Ducange, s. v.; Krumbacher, *l. c.*, p. 349, n. 2 ; Lawson, *Modern Greek folklore*, 1910, p. 284 ss. — Les douaniers, qui arrêtent l'âme dans son voyage à travers les airs, se rattachent manifestement aux « commandants » (ἄρχοντες) qui, suivant l'eschatologie astrale, étaient placés aux portes des sphères célestes, et empêchaient les impies de les franchir.

2. Même croyance chez les Coptes, cf. la note de Funk, *Constit. Apost.*, I, p. 555. — De même chez les Sabéens de Mésopotamie : il faut à l'âme un voyage de quarante jours pour pouvoir paraître devant Dieu afin d'y être jugée.

ἡμέρας, c'est-à-dire que τεσσαράκοντα est la leçon adoptée par Lucien dans sa recension des LXX. Chose étrange, cette leçon n'a pas été conservée par les mss. lucianiques, et l'édition du Pentateuque lucianique, due à Paul de Lagarde, donne le verset sous cette forme : καὶ ἔκλαυσαν τὸν μωϋσῆν οἱ υἱοὶ ισραηλ ἐν αραβωθ Μωαβ ἐπὶ τοῦ ἰορδάνου κατὰ ιεριχω τριάκοντα ἡμέρας.

Par contre, la leçon τεσσαράκοντα est conservée, comme on a vu plus haut, dans le *Laur. gr.* V, 1, qui est, lui, réputé hésychien.

Les diverses traditions textuelles de la Bible grecque se sont à ce point mêlées et confondues qu'il n'est pas absolument impossible qu'une leçon lucianique n'ait été conservée que dans un ms. hésychien. Mais comme on n'est pas fixé sur le caractère de la recension hésychienne, il serait peut-être prudent de reprendre l'examen du problème, et de chercher si le *Laur. gr.* V. 1 ne serait pas, lui aussi, un témoin de la recension de Lucien d'Antioche, ou du moins un texte mixte.

Un cas analogue est fourni par le Livre des Juges : il est dit en *Jud.* 11[40] que chaque année les filles d'Israël se réunissent pendant *quatre* jours pour pleurer la fille de Jephté. Or, au lieu de τέσσαρας, on lit τεσσαράκοντα d'une part dans le *Parisinus gr.* 3, ms. biblique, d'autre part dans saint Jean Chrysostome, *Homélie XIV* au peuple d'Antioche (*P.G.*, 49, col. 147) : ἐγένετο νόμος παρὰ τοῖς ἰουδαίοις συνερχομένας τὰς παρθένους κατὰ τὸν καιρὸν ἐκεῖνον ἡμέρας τεσσαράκοντα πενθεῖν τὴν γεγενημένην σφαγήν. Il est donc probable, et l'on pourrait dire presque certain, que ce ms. de Paris, qui, à ma connaissance, n'est pas encore classé, conserve ici une leçon lucianique : il y aurait lieu d'examiner s'il ne faut pas voir en lui un nouveau témoin de la Bible d'Antioche.

Quoi qu'il en soit, le texte de saint Jean Chrysostome atteste ici encore que le deuil de quarante jours était à Antioche un usage enraciné.

Ce que dit le même auteur du deuil de Jacob conduit à la même conclusion. Et son témoignage est ici confirmé par celui de saint Ambroise, citant l'ancienne vulgate latine, dans l'*Oratio de obitu Theodosii*, 3 : « Defuncto itaque iacob praecepit ioseph pueris suis sepultoribus ut sepelirent eum. et sepelierunt sepultores israel, et repleti sunt ei quadraginta dies : sic enim dinumerabantur dies sepulturae. et luxit eum aegyptus septuaginta diebus » (Gen. 50[2]), ce qui correspond au grec : καὶ προσέταξεν ἰωσὴφ τοῖς παισὶν αὐτοῦ τοῖς ἰνταφιασταῖς ἐνταφιάσαι τὸν πατέρα αὐτοῦ · καὶ ἐνεταφίασαν οἱ ἐνταφιασταὶ τὸν ἰσραήλ · καὶ ἐπλήρωσεν αὐτοὺς [*var.* : ἐπλήρωσαν αὐτοῦ] τεσσεράκοντα ἡμέρας· οὕτως γὰρ καταριθμοῦνται αἱ ἡμέραι τῆς ταφῆς.

Ici le cas, au point de vue critique, est différent : tous les témoins s'accordent à lire *quarante*, mais saint Jean Chrysostome et saint Ambroise prennent le texte à contresens, puisqu'ils entendent de la durée du deuil ce qui est dit de la durée de l'embaumement, alors qu'il est spécifié au contraire que le deuil de Jacob avait duré soixante-dix jours.

Le grec et le latin, il est vrai, prêtaient à équivoque : ἐνταφιάζειν et *sepelire*, comme *ensevelir* en français, peuvent se dire, soit des soins que l'on donne au cadavre, soit de sa mise au tombeau. Cependant saint Augustin, dans les *Locutiones de Genesi* (*P. L.* 34, col. 502) marque que ces deux mots doivent s'entendre ici de l'embaumement : « quod scriptum est : « dixit ioseph seruis suis sepultoribus ut sepelirent patrem eius » non inuenit lingua latina quemadmodum appellaret ἐνταφιαστάς : non enim ipsi sepeliunt, id est terrae mandant corpora mortuorum, quod non est graece ἐνταφιάσαι, sed θάψαι. illi ergo ἐνταφιασταί id agunt quod exhibetur corporibus humanis, uel condiendo uel siccando uel inuoluendo et alligando, in quo opere maxime aegyptiorum cura praecellit. quod ergo dicit : « etiam sepelierunt » curauerunt intelligere debemus. et quod dicit : « quadraginta dies sepulturae » ipsius curationis accipiendi sunt. sepultus enim ille non est, nisi ubi se mandauerat sepeliri. » On ne saurait mieux dire. Il n'en est pas moins vrai que saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, et d'autres avec eux, évidemment sous l'influence d'une idée préconçue, ont assimilé les quarante jours de l'embaumement au deuil de la même durée qui s'observait alors à Antioche.

C'est, en effet, la même idée qui, dans la version arménienne éditée par Zohrab en 1805, a fait traduire καὶ ἐπλήρωσαν αὐτοῦ τεσσαράκοντα ἡμέρας par *ils le pleurèrent quarante jours* (d'autres mss. arméniens lisent au contraire : *ses quarante jours furent accomplis*). C'est encore la même idée qui, dans les mss. *Par. gr.* 17 *a* et Zittau A 1. 1., tous deux lucianiques, a fait ajouter τὸ πένθος soit, devant τεσσαράκοντα, ms. de Paris : καὶ ἐπλήρωσαν αὐτοῦ < τὸ πένθος > τεσσαράκοντα ἡμέρας, soit après ἡμέρας, ms. de Zittau : καὶ ἐπλήρωσαν αὐτῷ. τεσσαράκοντα ἡμέρας <τὸ πένθος>. C'est enfin la même idée qui, dans les mss. Chigi, R. VI. 38, *Vat. gr.* 330, et Athènes, *Bibl. nat.* 44 (les deux premiers lucianiques, et probablement aussi le troisième) a facilité une omission qui, si elle s'explique suffisamment par l'effet mécanique de l'homoiotéleuton, n'en a pas moins pour effet de mettre le récit d'accord avec l'usage des quarante jours. *Vat. gr.* 330 : καὶ ἐπλήρωσαν αὐτοῦ τεσσαράκοντα ἡμέρας [οὕτως γὰρ καταριθμοῦνται αἱ ἡμέραι τῆς ταφῆς · καὶ ἐπένθησεν αὐτὸν αἴγυπτος ἑβδομήκοντα ἡμέρας] ἐπηδὴ δὲ παρῆλθον αἱ ἡμέραι τοῦ πένθους..... C'est enfin la même idée qui, dans

lè ms. de Venise, *Marc. gr.* 2, a fait réduire à quarante le deuil de soixante-dix jours : καὶ ἐπένθησεν αὐτὸν αἴγυπτος τεσσαράκοντα ἡμέρας (cet. ἑδδομήκοντα ἡμέρας).

Il ressort, semble-t-il, à l'évidence, de toutes ces constatations que le deuil de quarante jours était à Antioche une coutume si solidement établie que la trace s'en retrouve non seulement dans les mss. qui conservent plus ou moins altérée la recension de Lucien (*Gen.* 50 2-3), mais dans la recension elle-même de Lucien qui, en *Jud.* 11 40 peut-être, et certainement en *Deut.* 34 8, n'a pas craint de corriger l'original hébreu pour accorder le texte à la tradition de son pays.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

Journal of the Royal Institute of British Architects, n° 9, t. XXV,

London University Gazette, vol. XVIII, n° 202 ; — Supplément, 31 juillet 1918 ;

Annuaire général de l'Indo-Chine, Hanoï, 1918 ;

Revista de archivos, bibliotecas y museos, t. XXII, mai-juin 1918.

M. Clermont-Ganneau présente une brochure de M. Eusèbe Vassel: *L'épigraphie de Maxula* (Tunis, 1918, in-8°).

M. Émile Senart offre à l'Académie l'ouvrage suivant : *The beginnings of Buddhist Art*, by A. Foucher. Traduction anglaise par L. A. Thomas et F. W. Thomas :

« Je suis heureux de pouvoir faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de ce beau volume où se trouvent groupés — en traduction anglaise — plusieurs des conférences et mémoires que M. Foucher a consacrés à l'archéologie et à l'iconographie bouddhiques. Je n'ai pas besoin de rappeler ici l'autorité exceptionnelle que s'est acquise l'auteur dans cet ordre d'études. Elle est attestée une fois de plus par les soins qu'a voulu donner à la présente publication M. F. W. Thomas, le savant bibliothécaire de l'India Office.

« M. Foucher, archéologue au tact délicat, est aussi un philologue parfaitement informé, attentif toujours à déterminer et à suivre la bonne méthode. Qu'il explique comment pendant une longue période — jusqu'à l'intervention de l'influence hellénique — les Bouddhistes ont évité de représenter la personne du Bouddha et l'ont, jusque dans

des scènes historiques ou anecdotiques, remplacée par divers symboles, ou qu'il s'efforce, dans des images souvent gauches et singulièrement sommaires, à retrouver des récits transmis par la littérature ; que, après en avoir dégagé le type ancien, il établisse, avec une logique lumineuse, l'enchaînement, à travers des siècles, de la figuration du « grand miracle de Srâvastī », ou qu'il suive dans les vastes monuments de Java l'évolution de l'art venu de l'Inde, — on ne se lasse pas de goûter l'aisance ingénieuse de l'esprit, la pénétration d'un regard qui ne laisse rien échapper, les ressources d'une belle imagination scientifique.

« Une illustration abondante et soignée complète le livre qui, sous cette forme nouvelle, fera plus facilement son chemin et portera un témoignage de l'activité française dans le pays même dont il évoque si habilement des monuments précieux. »

SÉANCE DU 16 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. J.-B. Chabot fait une communication sur l'inscription bilingue grecque et palmyrénienne contenant le tarif d'octroi de la ville de Palmyre édicté en l'an 137 de notre ère.

Cette inscription, découverte en 1881, a été l'objet de nombreux travaux ; mais à cause du mauvais état des textes, plusieurs passages n'avaient pas encore été lus en entier. M. Chabot a réussi à rétablir le texte palmyrénien des articles concernant les droits à payer sur les mulets, sur les fourrages verts, sur les statues de bronze. Il a pu compléter aussi le texte grec du dernier paragraphe de la loi, concernant le droit de pacage, qui est un des articles les plus intéressants de ce document.

Poursuivant ses études sur la vie académique dans les pays slaves, M. Leger lit un mémoire sur l'histoire de la Société des sciences de Prague et de l'Académie tchèque. La Société royale des sciences date officiellement de l'année 1784. A cette époque ni Vienne ni Budapest n'avaient de corps académique. Au dix-neuvième siècle, cette Société est devenue bilingue et a joué un rôle sérieux dans les progrès de la science tchèque. L'Académie,

elle, est purement slave. Elle date de 1888 et doit sa fondation à un généreux mécène, l'architecte Hlavka, qui en fut le premier président. M. Leger résume l'activité des deux sociétés et le caractère de leurs publications.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le *Bulletin de l'Académie des sciences de Russie*, n° du 15 mars 1918.

SÉANCE DU 23 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante de M. Héron de Villefosse, président :

« 18 août 1918.

« Mes chers Confrères,

« L'état de ma santé s'aggrave et m'oblige à prendre une résolution pénible : je dois renoncer à la présidence de l'Académie. C'est avec un regret profond que je me vois contraint d'abandonner le poste d'honneur auquel m'avait appelé votre bienveillance. A la tristesse infinie que je ressens en quittant ces hautes fonctions s'ajoute la peine cruelle que j'éprouve à vous faire part de la détermination qui m'est imposée. »

Le Président exprime tous les regrets que cause à la Compagnie la détermination de M. Héron de Villefosse et lui envoie les souhaits les plus cordiaux pour une prompte amélioration de santé.

M. J.-B. Chabot complète la communication qu'il a faite à la dernière séance sur le tarif d'octroi de la ville de Palmyre. On avait adopté l'interprétation des philologues allemands qui avaient cru trouver, dans un passage du tarif, la mention du *costus*, plante aromatique de l'Inde. M. Chabot montre que le mot pal-

myrénien qu'on lisait « costus » n'est autre chose que le mot grec *xestès* « setier ». Il s'agit des droits à payer pour l'usage des eaux, et l'article du tarif explique que le modius employé comme mesure comprend seize setiers : autrement dit, on doit employer la mesure romaine, seule légale dans tout l'empire.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport que lui a envoyé M. Henri Basset sur des fouilles entreprises par lui en collaboration avec MM. le docteur Huguet et le lieutenant Campardou dans la nécropole de Chella (Maroc). M. Basset donne sur cette nécropole les renseignements suivants :

« A la suite de travaux entrepris par les Services du Génie et des Travaux publics, en bordure intérieure de la grande enceinte de Rabat, au N.-E. de la porte des Zaër, a été mise au jour de façon tout à fait fortuite une double série de sépultures, à incinération et à inhumation. Cette trouvaille a été le point de départ de recherches plus méthodiques qui nous ont permis d'évaluer approximativement l'aire de la nécropole. Elle s'étend de part et d'autre du rempart almohade, sur une longueur nord-sud d'environ 600 mètres, et une largeur d'environ 200 mètres.

« Les premières découvertes, tombes à incinération et à inhumation au-dessous d'une stèle funéraire romaine, nous conduisaient à penser que là avait été le cimetière de Sala Colonia, ville dont l'emplacement est visible à quelques centaines de mètres à l'Est, notamment sur les pentes de l'éperon dont la crête est suivie aujourd'hui par le rempart nord de l'enceinte de Chella, et dans les jardins qui sont au pied.

« Les recherches, ainsi fortuitement amorcées, se sont dès lors poursuivies sans interruption, d'une part en commençant l'exploration méthodique de la nécropole, dans sa partie méridionale, qui dès l'abord nous parut être la plus riche, d'autre part en suivant d'aussi près que possible les travaux de terrassement que le Service des Travaux publics était amené à faire dans les autres parties de la nécropole.

« L'intérêt de ce champ d'études, considérable par son étendue, se trouve très augmenté par ce fait que les tombes qui le parsèment s'échelonnent depuis vraisemblablement les débuts de l'occupation romaine jusqu'à la période musulmane actuelle.

« L'occupation romaine, seule abordée présentement, a laissé un grand nombre de tombes parmi lesquelles on distingue des types très variés de sépultures, mais avec une distribution topographique en quelque sorte chaotique. Les tombes comparables sont dispersées dans les points les plus divers, souvent sans souci d'alignement. Il n'est pas rare de trouver des tombes superposées ou réutilisées même à l'époque ancienne.

« Malheureusement diverses causes ont contribué à réduire dans de fortes proportions la quantité des objets recueillis, et surtout de ceux dont la valeur intrinsèque était la plus considérable.

« On peut poser en principe que tous les tombeaux romains qui initialement se distinguaient par une marque extérieure (maçonnerie, stèle, inscription) ont été systématiquement visités par les chercheurs de trésors, quelques-uns même dès l'époque romaine. Ces tombeaux ont d'ailleurs été bouleversés rapidement, ce qui nous a permis de bénéficier parfois de quelques précieux débris demeurés inaperçus pour les pillards. Les tombeaux les plus riches ayant été ainsi plus particulièrement violés, ce sont les tombes les plus modestes que nous avons jusqu'ici retrouvées intactes.

« En second lieu, le sol de la nécropole a été bouleversé en plusieurs endroits au cours des âges, et ceci pour plusieurs causes différentes, dont voici les principales :

« *a*) L'édification du rempart almohade qui traverse la nécropole sur une bonne partie de sa longueur. Il est fait en tabia, mélangé de chaux et de terre prise sur place : d'où destruction des tombes situées de part et d'autre de ce mur ;

« *b*) Des constructions de l'époque musulmane, en deux points différents, et notamment au sommet des deux mamelons où ont été aménagés des silos profonds de 5 à 6 mètres ;

« *c*) L'exploitation intensive, dans ces dernières années, d'une carrière qui occupe la partie ouest de la nécropole ; d'où destruction probable de nombreuses sépultures.

« En quatrième lieu, la nécropole ayant servi à toutes les époques, il était inévitable qu'en de nombreux cas la préparation d'une sépulture plus récente vînt en bouleverser une plus ancienne. »

MM. Dieulafoy, Clermont-Ganneau, Théodore Reinach, Chabot et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

M. Leger continue la lecture de son travail sur la vie académique dans les pays slaves. A propos de l'Académie tchèque de Prague, il fait remarquer que cette institution, comme l'Académie sud-slave d'Agram, est due à la libéralité d'un mécène, tandis que les Académies de Vienne et de Budapest sont des institutions d'État.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, cahier de mars-avril 1918.

Grammaire de langue moderne et *Recueil de textes grecs usuels*, par M. Hubert Pernot, 2 vol. in-12 (Paris, 1918).

Du transcendantisme considéré essentiellement dans sa définition et ses origines françaises, par W. Girard ; publication de l'Université de Californie (California, 1916, in-8°).

Layamon's Orut : a comparative study in narrative art, par Francess Lytle Gilepsy ; publication de l'Université de Californie, in-8° (Californie, 1916, in-8°).

Vocabulario de la lengua Mame, par Alberto Maria Careno (Mexico, 1916, in-16).

The University of California-Chronicle, vol. XVIII, n°s 3 et 4 ; vol. XIX, n° 1.

Bulletin de la Société mexicaine de géographie et d'études, t. VII, n° 7 (Mexico, 1918).

Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1918, mai-juin, n° 207 (Florence, 1918, in-8).

SÉANCE DU 30 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, a adressé à M. Héron de Villefosse la lettre suivante :

« Khereddine, le 10 août 1918.

« Mon cher Maître,

« Je tiens à vous annoncer de suite une curieuse découverte qui vient d'être faite à Carthage.

« Au cours des études que je poursuis, depuis dix ans, sur le littoral carthaginois, à une trentaine de mètres du Mur de mer de Falbe, là où j'ai découvert une série de redents sculptés dans le rocher, j'avais remarqué une voûte en plein cintre dont la partie antérieure, brisée, s'ouvrait sur la plage, au fond d'un ravin.

« Au fond de la voûte se voyait le haut d'une baie en plein cintre. Cette disposition et la nature de l'enduit qui revêtait les murs m'avaient convaincu qu'il ne s'agissait pas d'une citerne.

« En outre, j'avais constaté à plusieurs reprises que la grande quantité d'eau, roulée par le ravin, les jours de pluie, pénétrait tout entière, s'engouffrait même sous la voûte. J'en avais conclu qu'il devait y avoir un espace vide en arrière de la porte.

« J'ai montré depuis plusieurs années cette ruine à un grand nombre de personnes, sans avoir eu le temps de l'explorer.

« M. le capitaine Loubet, à qui je l'ai indiquée, a bien voulu y mettre un homme pour pratiquer un passage derrière la porte, qui a 2 m. de largeur.

« Il a pu être ainsi constaté que derrière la première voûte, celle dont la partie antérieure, ruinée, s'ouvre sur la plage, s'étendent trois voûtes en berceau situées dans le prolongement les unes des autres et séparées par une saillie en forme de piliers adossés, se continuant sur l'intrados.

« La première voûte seule offre à sa partie supérieure une ouverture sensiblement circulaire destinée à l'éclairer.

« Le couloir ainsi formé a une longueur de 17 m. 50 sur 2 m. 50

de largeur. En son fond s'ouvre une porte cintrée, large de 2 m., derrière laquelle se continue un passage maçonné, non plus cintré, mais couvert de dalles plates *à niveau de plus en plus bas*, comme si elles formaient le plafond d'un escalier. Fait curieux, la largeur de ce couloir va en diminuant : elle est de 1 m. 30 à l'entrée et de 0 m. 90 dans la partie la plus reculée où l'on ait pénétré.

« On peut remarquer que le niveau de l'intrados des voûtes qui précèdent le couloir va aussi en s'abaissant. Il n'a été pratiqué ici que juste le passage nécessaire pour permettre à un homme de s'y glisser, et je confesse que je n'ai pu le visiter en entier, tout le reste étant rempli de terre et de vase.

« Je m'abstiendrai de toute hypothèse au sujet de cette curieuse construction. S'agit-il d'un égout, d'un passage souterrain, de cette entrée des catacombes que l'on cherche depuis si longtemps à Carthage ? Je l'ignore. Il serait certainement intéressant de poursuivre le travail de dégagement.

« Ces voûtes se trouvent exactement au-dessous de l'endroit où le R. P. Delattre a trouvé une grande quantité d'amphores qu'il considère comme ayant formé un travail de soutènement.

« Le plan et la coupe ci-joints sont l'œuvre du sergent Sénéga que le général Alix a bien voulu, sur ma demande, détacher à la Goulette, où il occupe, depuis six mois, ses loisirs à faire le relevé très détaillé du mur maritime. Grâce à son dévouement et à son talent, j'espère pouvoir bientôt vous présenter une série de grandes planches très claires et très bien exécutées, donnant une idée fidèle de l'état des lieux et qui permettront ainsi aux savants de mieux juger des hypothèses émises sur ce sujet. »

M. Omont communique des extraits d'une lettre qu'il vient de recevoir d'un savant bénédictin français, Dom André Wilmart, actuellement mobilisé à Londres, qui a bien voulu examiner le texte des fragments d'un très ancien manuscrit latin provenant de l'Afrique du Nord, signalé à l'Académie dans sa séance du 19 juillet dernier.

« Je crois, écrit Dom Wilmart, que ces fragments africains, malheureusement si délabrés, sont les débris d'un traité polémique contre le Manichéisme, et j'incline à y voir l'œuvre d'un

disciple de saint Augustin, plutôt que celle d'un contemporain de Fulgence de Ruspe. Le premier livre, autant qu'on peut voir, fait ressortir l'organisation particulière de l'église manichéenne, à deux degrés : les « auditeurs » ou « catéchumènes » et les « élus ». Nous savons en effet par saint Augustin (*Ep.* 236) que les Manichéens classaient ainsi leurs adeptes. Je note surtout la comparaison proposée (fol. 2 v°, col. 2) avec les deux sœurs Marthe et Marie; les « élus » sont bien l'élite, les parfaits, les initiés, ceux qui ont tout quitté pour Dieu, et au service desquels peinent les simples « auditeurs », attachés aux biens de ce monde, « disciples du second rang ». Le deuxième livre se présente comme une suite de citations des Épîtres de saint Paul, et, dans l'ensemble, la Bible que ces passages attestent est assez rapprochée de notre Vulgate. »

M. E. Pottier donne lecture d'une *Étude sur la céramique ibérique,* d'après des fouilles et des publications récentes. Le problème relatif à la date et à la formation du décor des vases peints en Espagne s'est un peu éclairci. Il est certain aujourd'hui que ce style, analogue à celui de la Crète et de Mycènes, est beaucoup plus récent et ne se trouve pas avant le ve siècle a. J.-C. On peut croire aussi qu'il s'est formé spontanément sur place et doit fort peu aux influences extérieures. Les fouilles de Numance et d'Emporium montrent les différentes phases de la fabrication des vases qui s'enchaînent logiquement comme dans les autres régions du bassin méditerranéen. M. Pottier insiste sur le caractère original et indépendant de l'industrie ibérique, visible dans les ex-voto de bronze comme dans la céramique.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

J. de Servières, *A la gloire des antiques...*, avec une lettre de Frédéric Mistral (Marseille, 1918).

Raphael Blanchard et Bui Van Quy, *Sur une collection d'amu-*

lettes chinoises extrait de la *Revue anthropologique*, juillet-août 1918).

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin des 3e et 4e trimestres 1917* (Poitiers, 1918).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. T. LX, 2e livraison, avril-juin 1918.

London University Gazette. *Supplement* (14 août 1918).

E. Chassinat, *Gaston Maspero* (extrait du *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. XXXVIII, 1918).

M. Henri Cordier offre à l'Académie l'article qu'il a consacré à Édouard Chavannes (extrait du *Journal asiatique*, mars-avril 1918).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Homolle annonce à l'Académie qu'il a reçu la visite du maréchal des logis, en permission, Léon Rey, qui dirige, depuis le départ de notre confrère M. Thureau-Dangin, et de M. Mendel, les travaux du Service archéologique de l'armée d'Orient.

Après avoir prié M. Homolle de transmettre à l'Académie les remerciements du Service, pour la subvention qu'elle a bien voulu lui accorder sur la fondation Piot, il a indiqué brièvement la nature des recherches qu'il poursuit. Vu la rareté et l'excessive cherté de la main-d'œuvre, elles consistent surtout en relevés topographiques étendus et très minutieux, qui permettront de donner prochainement une nouvelle édition de la carte archéologique de la Macédoine qui a été offerte dernièrement à l'Académie.

Les objets qui peuvent être découverts au cours de ces recherches, ou qui sont recueillis fortuitement et apportés au Service, sont, par ses soins, réunis en un musée qui, la guerre finie, sera remis à la Grèce, comme une manifestation de l'œuvre scientifique de l'armée française.

M. Rey a annoncé que dès son retour à Salonique, il adressera à l'Académie, pour la Commission Piot, un rapport sur les recherches du Service archéologique, auquel il joindra la nouvelle édition de la carte de la Macédoine.

M. Clermont-Ganneau lit une note sur l'épitaphe grecque d'Apronia de Salone, dont il propose une nouvelle explication [1].

M. le comte Begouen fait passer sous les yeux de l'Académie les photographies des gravures rupestres découvertes par lui et ses fils dans une grotte de Montesquieu-Aventès (Ariège), à laquelle il a donné le nom de *Grotte des trois frères*. Il étudie successivement chacun des animaux qui y sont figurés et indique l'intérêt de cette riche trouvaille.

MM. Salomon Reinach et Pottier présentent quelques observations.

COMMUNICATION

L'ÉPITAPHE D'APRONIA DE SALONE,

PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. G. Seure a publié, il y a quelque temps [2], une petite stèle funéraire de basse époque, découverte en Bulgarie, à Sophia même, et conservée dans le Musée de cette ville. Elle porte une inscription grecque de dix lignes, en caractères irréguliers et mal gravés. C'est l'épitaphe d'une femme dalmate nommée Apronia, native de Salone, et épouse d'un certain Malchos, originaire de Syrie (Σύρος), de son état tailleur de pierre (λυθουργός = λιθουργός). La physionomie même du nom de cet artisan oriental, établi dans la péninsule balkanique — Μάλχος = מלכו — semble indiquer qu'il devait être d'extraction nabatéenne.

L'épitaphe, en soi assez banale, se termine par une acclamation funéraire qui occupe toute la dixième ligne, et qui

1. Voir ci-après.

2. *Revue archéol.*, mai-juin 1916, pp. 359-362, d'après une notice de M. Filov (*Izvestia Soc. Arch.*, 1911, p. 268, fig. 1).

n'est pas sans offrir quelque difficulté. M. Seure, suivant la leçon donnée par M. Filov, transcrit :

ΟΥΜΥΝΑΠΡΩΝΙΑ

et lit, en restituant la première lettre :

θ]υμῦν, Ἀπρωνία

Il suppose avec raison que ce mot, d'aspect bien bizarre, θυμῦν, doit équivaloir aux formules χαῖρε, θάρσει, εὐψύχει, des épitaphes païennes et chrétiennes. Ce n'est pas, d'ailleurs, sans hésitation qu'il s'arrête à cette lecture. Il avait pensé un moment à restituer οὖ[λε ν]ῦν, sur la foi d'un vers d'Homère (*Od.*, XXIV, 3) où l'impératif οὖλε, associé à χαῖρε, semble avoir un sens analogue (= ὑγίαινε selon Hésychius) ; mais il reconnaît lui-même l'invraisemblance de cette seconde conjecture et, en désespoir de cause, il croit devoir s'en tenir à la première. Seulement il s'agit alors d'expliquer ce mot étrange lu θυμῦν. M. Seure voudrait y voir l'équivalent, par iotacisme, d'un infinitif θυμεῖν, infinitif qui serait employé ici au sens de l'impératif — ce qui est déjà quelque peu surprenant. Mais il y a une objection plus grave encore que M. Seure formule lui-même ainsi : « Toutefois, si cette lecture peut convenir aux lettres « gravées et au sens (θύμει = θάρσει, εὐψύχει), elle a le « défaut de supposer un verbe θυμέω, justifié peut-être par « le composé ἐπιθυμέω [1], mais dont je n'ai pu trouver « d'exemples. Je penche, faute de mieux, pour cette inter- « prétation. »

Il faut avouer, toutefois, qu'elle est bien peu satisfaisante à tous égards. Je crois que c'est dans une toute autre

1. Il aurait été plus expédient, ce point de vue admis, de faire état d'un autre composé, soit εὐθυμέω, dont les acceptions répondent mieux à l'idée générale des acclamations similaires et dont l'impératif apparaît dans certaines acclamations funéraire

direction qu'il convient de chercher la solution de cette petite énigme. Elle est très simple. On doit, d'abord, tenir compte de l'aspect paléographique du mot, d'après les observations suggérées à M. Seure par l'examen de la photographie : « Le M, nous dit-il, n'est pas absolument net, *le* N *paraît comme surchargé d'une autre lettre, peut-être un* P. » J'insiste sur les mots que j'ai soulignés et, faisant état de l'indication qu'ils contiennent, je propose tout simplement de rétablir la graphie :

OYMYN = (Є)YMY(PI), soit, pour l'ensemble de la ligne 10 : (ε)ὑμ(οί)ρ(ε)ι, Ἀπρωνία.

Εὐμύρι est l'orthographe iotacisante de l'impératif εὐμοίρει, dont l'emploi comme acclamation funéraire est attesté par nombre d'exemples [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

J.-A. Brutails, *Au sujet de l'Andorre* (*Bulletin hispanique des Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 4e série, XLe année, Bordeaux, 1918) ;

V. Giuffrida Ruggeri, *Se i popoli del mare delle iscrizioni geroglefiche appartengano tutti all' Italia* (estratto dalla *Rivista d'Antropologia*, vol. XXII, Roma. 1917-1918) ;

America Latina. *Numero aniversario*, 1914 (Agostino, 1918).

Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 1er trimestre 1918 (Poitiers, 1918).

Det. Kgl. Danske Videnskabernes Seskab historiks-filologiske Meddelelser. : I. 5. *Negation in english and other languages*, by

1. Voir le *Thesaurus*, s. v. εὐμοιρέω et, surtout, H. van Herwerden, *Lex. graec. suppletorium* ; cf. les *Inscr. graecæ Siciliae et Italiæ*, nos 114, 124 et, surtout no 2387, sarcophage découvert à Pola en Istrie, où on lit : Εὐσεβία εὐμοίρι ; il est à noter que cette Eusebia est une quasi-compatriote de notre Apronia de Salone.

Otto Jespfersen ; I. 6. *Die Uebernahme und Entwicklung des Alphabets durch die Griechen*, von Martin P. Nilsson ; I. 7. *Die Entstehungsgeschichte des Goethischen Faust*, von Chr. Sarauw ; II. 1. *Jon Arasons religiose dicte*, von Finnur Jónsson ; II. 2. *L'histoire étymologique de deux mots français (haricot, parvis)*, par Kr. Nyrop (Copenhague, 1917-1918).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur, M. Hoo Chi-tsai, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau un ouvrage important dans lequel ce jeune savant chinois, diplômé de l'École libre des Sciences politiques, a étudié : *Les bases conventionnelles des relations modernes entre la Chine et la Russie.* Ce travail, qui a servi de thèse de doctorat en droit à M. Hoo Chi-tsai, est divisé en trois parties dans lesquelles sont examinés successivement : la situation réciproque de la Chine et de la Russie vers le milieu du XIXe siècle ; les avantages obtenus par la Russie à la faveur des hostilités entre la Chine d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre ; les avantages obtenus par la Russie à la faveur de l'insurrection doungane. Un excellent index alphabétique termine ce livre dont je ne puis dire tout le bien que j'en pense, en ayant écrit la Préface. »

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

M. Franz Cumont, associé étranger, commente une inscription découverte tout récemment dans les ruines de Madaure, communiquée à M. Cagnat. Cette dédicace fait mention des *hastiferi* de la déesse Virtus, nom latin de Mâ, une Bellone asiatique. On n'était pas d'accord sur le caractère de ces porte-lances, déjà connus par quatre autres inscriptions. Le texte nouveau prouve qu'ils formaient non pas, comme certains l'ont cru, une milice municipale, mais bien une confrérie religieuse. C'étaient des soldats de parade, qui figuraient dans la procession fastueuse des Hilaries, où la statue de la déesse était portée sur une civière à la suite de celle de Cybèle [1].

1. Voir ci-après.

MM. Clermont-Ganneau, Bouché-Leclercq et Babelon présentent quelques observations.

M. Louis Leger continue la lecture de son mémoire sur les Académies des pays slaves. Il retrace l'histoire de l'Académie de Cracovie fondée par l'empereur François-Joseph, en 1871, pour faire pièce à la Russie, qui aurait dû faire de Varsovie le centre intellectuel du monde polonais. Cette Académie a déjà édité nombre de précieuses publications.

M. Leger termine par une notice sur l'Académie bulgare, de fondation toute récente, et qui n'avait encore publié qu'un annuaire quand la guerre a éclaté. Il y a quelques années, les Académies des pays slaves avaient décidé de se réunir dans des Congrès internationaux. Un seul a eu lieu ; mais la Pologne s'était tenue à l'écart. M. Leger exprime, en terminant, le vœu que cette innovation puisse être reprise et que l'Institut de France s'intéresse de plus en plus à l'activité intellectuelle du monde slave.

COMMUNICATION

LES « HASTIFERI » DE BELLONE D'APRÈS UNE INSCRIPTION D'AFRIQUE,

PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Si je puis communiquer à l'Académie l'inscription importante qu'on va lire, je le dois à l'aimable libéralité de M. Cagnat, qui, ayant aperçu l'intérêt singulier de cette dédicace, dont M. Albert Ballu lui avait envoyé le texte, a bien voulu me laisser le soin de la commenter. Ce texte vient d'être découvert au mois d'août de cette année dans les ruines du fort byzantin de Madaure, en Numidie, la ville où naquit Apulée et où saint Augustin fit ses premières études. Il manque à gauche quelques lettres ; le

reste se lit aisément, sauf un mot (l. 6) qui paraît avoir été mal copié, et devoir être corrigé :

STHIFERORVM · DEAE. VIRTVTIS
ƆVAS DEXTRA ꝑ SINIXTRA ꝑ ET.GRADVS·D·S·F

VICTOR·FL·P P SAC
S.MADAVRIVS SAC
RIMIANVS · SAC
IVS.SABINVS F NAS
S SERVILIVS · SAC
TIVS NVMIDIVS
VIVS.CREMENTIVS
ENTIA BONIFATIA ꝑ
ANISTRARIA ꝑ

T FLAVIVS·NATALIS
C VALERIVS SABINVS
L.AVIANIVS FELIX
C.FLAVIVS DOMITIVS
T.FLAVIVS MAXIMVS
Q.AGRIVS VITALIS
NOMINA CANISTRARIE
ANTONIA MATRONA
MANILIA HONORATA
IVLIA LVCILIA

Ce qui peut être complété :

Genio ha]sthiferorum deae Virtutis
exedras? d]uas dextra sinixtra et gradus d(e) s(uo) f(ecerunt)
.... Victor, fl(amen) p(er)p(etuus),
sac(erdos).
..s Madaurius, sac(erdos).
.... P]rimianus, sac(erdos).
...ius Sabinus f(ilius) nas?
...s Servilius, sac(erdos)
...tius Numidius
...n]ius Crementius
Val]entia Bonifatia
c]anistraria

T. Flavius Natalis
C. Valerius Sabinus
L. Avianius Felix
C. Flavius Domitius
T. Flavius Maximus
Q. Agrius Vitalis
Nomina canistrari[a]e
Antonia Matrona
Manilia Honorata
Iulia Lucilia

L. 1. *Genio* est restitué d'après *C.I.L.*, XIII, 8184, cf. *infra*, p. 316, n. 3. — L. 3. *Exedras* est conjectural; on pourrait songer à *porticus*, *columnas*, *portas*, etc. — L. 3 suiv., col. 1. *Sac.* est d'ordinaire l'abréviation de *sacerdos*, mais il peut paraître surprenant que quatre ou cinq prêtres, attachés au temple de Bellone, figurent ici à côté d'un nombre à peine supérieur à d'autres dédicants masculins. J'ai donc songé à la restitution *sac(ratus)*. Ces « initiés » seraient joints aux *canistrariae*

comme dans une inscription romaine de la *Virgo Caelestis* (Dessau, *Inscr. sel.*, 4138) : *Sacerdos... una cum sacratis et canistrariis*. Cf. Aug., *Civ. Dei*, II, 26, 2 : *Sacrati Cereris*. On trouve ces *sacrati* à Madaure même, dans le culte de Bacchus (Aug., *Ep.*, 17, *P. L.* XXXIII, 84 : *Liberum illum quem paucorum sacratorum oculis commitendum putatis*). Mais M. Clermont-Ganneau me fait observer qu'en Afrique *sacerdos* avait souvent un sens très affaibli et ne désignait pas nécessairement un officiant. Ainsi dans le temple de Saturne à Aïn-Tounga, on n'a pas trouvé moins de 152 *sacerdotes* nommés dans les dédicaces (Berger et Cagnat, *Le sanctuaire d'Aïn-Tounga* [extr. du *Bull. archéol. com. trav. hist.* 1889], p. 42). Il s'agit, il est vrai, ici d'un culte indigène, dont les prêtres étaient peut-être annuels. Mais une offrande à Bellone elle-même est faite à Rusicade (*C. I. L.*, VIII, 7957) par un *sacerdos* avec ses quatre enfants, *sacerdotes* comme lui. Il est donc préférable de suppléer ce mot plutôt que *sacratus* dans notre inscription de Madaure. Les deux termes devaient d'ailleurs être à peu près synonymes. Cf. les Actes de sainte Perpétue dans Ruinart, *Act. mart.*, § 18: A Carthage, les chrétiens sont obligés de revêtir le costume, *viri quidem sacerdotum Saturni, feminae vero sacratarum Cereri*. — L. 6. NAS. On pourrait douter de l'exactitude de la transcription ; la correction [*s*]*a*[*c*](*erdos*) est suggérée par les lignes qui précèdent et par celle qui suit. Mais une vérification de la lecture sur l'original en a confirmé l'exactitude. M. Clermont-Ganneau a songé au titre mystérieux de *nasililim* (*nasil* des dieux ?) porté par un grand nombre de dédicants dans le sanctuaire d'Aïn-Tounga (*op. cit.*, p. 47 s.). Le mot *nasi* est employé pour le chef de la communauté dans une inscription gréco-phénicienne du Pirée (*Rev. archéol.*, 1888, I, p. 5 suiv.). L'araméen ayant été en Cappadoce et dans le Pont la langue littéraire et probablement liturgique, on pourrait trouver dans le clergé de Mâ un titre sémitique. — L. 10. *Bonifatia* qui vient de *bonum fatum* et non, comme on l'a dit (Forcellini, s. v. *Bonifacia*), de *bonum facere*, paraît être une traduction du nom sémitique bien connu Gydenneme Gadna 'am (*Corp. inscr. sem.*, Phoen., n° 383 ; Baethgen, *Beiträge zur semit. Religionsgeschichte*, 1888, p. 60). — L. 9, col. 2. Au lieu de *canistrarie*, on attendrait *canistrariarum*.

Si j'interprète exactement ce texte mutilé, c'était une dédicace au génie des *hastiferi* de Virtus, c'est-à-dire de la déesse Mâ, vénérée dans les temples célèbres des deux Comane, celles de Cappadoce et du Pont. Lorsque son culte fut introduit à Rome, du temps de Sylla, Mâ fut assimilée à la Bellone italique, et aussi à *Virtus*, la Vaillance, adorée depuis longtemps avec *Honos*, l'Honneur militaire. Les inscriptions appellent la divinité asiatique naturalisée romaine, tantôt *Bellona*, tantôt *Bellona-Virtus*[1], et simplement aussi, nous le voyons ici, *Virtus*[2]. Un groupe de bienfaiteurs se sont cotisés pour construire à leurs frais deux exèdres, ce semble, placées à droite et à gauche, et les degrés qui précédaient l'entrée du local (*schola*) où se réunissait cette confrérie de porte-lances. Parmi les consécrateurs, on trouve d'abord quatre ou cinq prêtres, *sac*(*erdotes*), ou peut-être des *sac*(*rati*), c'est-à-dire des initiés parfaits voués au culte de la déesse ; l'un d'eux est en outre « flamine perpétuel » du culte officiel des empereurs. Suivent huit fidèles, qui n'exerçaient point le sacerdoce ou n'avaient pas atteint, comme les premiers, le degré supérieur de l'affiliation aux mystères ; enfin la liste se termine par les noms de quatre femmes, *canistrariae*. Nous reviendrons sur ce titre.

1. Lactance, *Inst.*, I, 21, 16 : (*Sacra*) *alia sunt Virtutis, quam eandem Bellonam vocant, in quibus sacerdotes, non alieno sed suo cruore sacrificant.* — *Bellona Virtus*, plusieurs fois dans les inscriptions : *C.I.L.*, XIII 7281 (*infra*, p. 316), V, 6597 ; Cagnat, *Année épigr.*, 1898, n° 61 (*infra*, p. 320). On a supposé que cette identification avait été provoquée par une ancienne assimilation de la Bellone latine avec la déesse italique Nerio Virtus (Aust. dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Bellona). Il est plus vraisemblable que déjà en Cappadoce Mâ avait été regardée comme une Ἀρετή ; cf. *Mon. myst. de Mithra*, t. I, p. 151.

2. Virtus est plusieurs fois mentionnée dans les inscriptions d'Afrique, et l'on peut se demander si, comme à Madaure, ce nom ne désigne pas ailleurs encore la Bellone asiatique ; ainsi à Tébessa (*C.I.L.*, VIII, 1887), où un bienfaiteur de la ville offre [*statuas*] *deae Caelestis, deae Virtutis.* — De même à Ostie, où une statuette d'argent de *Virtus* est donnée aux dendrophores de Cybèle (*C.I.L.*, XIV, 69) ; cf. *infra*, p. 319, note 2.

La présence parmi les personnages énumérés de trois *Flavii* et l'absence de tout *Aurelius* assignent comme date probable à l'inscription la fin du Ier siècle ou la première moitié du IIe.

On connaissait déjà quatre textes épigraphiques mentionnant des *hastiferi*, et ils ont provoqué, depuis un demi-siècle, de nombreux commentaires[1]. Les deux plus importants ont été découverts, l'un et l'autre, à Kastel, l'ancien *Castellum Mattiacorum*, à la frontière de Germanie[2] : le premier est une dédicace faite le 23 août 236, *In honorem d(omus) d(ivinae) deae Virtuti Bellonae*, par les *hastiferi civitatis Mattiacorum* au nombre de dix-neuf. Le second rappelle que les *hastiferi sive pastores consistentes Kastello Mattiacorum* ont fait une consécration au *numen* de l'empereur le 24 mars 224. Les deux autres inscriptions, beaucoup plus concises, ont été trouvées à Cologne, sur le Rhin[3], et à Vienne, sur le Rhône[4] : l'une commémore, comme la nôtre, une offrande *genio hastife[ro]rum*, l'autre, le don d'une statue de ce même génie.

On a émis au sujet de ces *hastiferi*, qu'aucun écrivain latin ne mentionne, deux opinions contraires[5], qui ont été ensuite diversement modifiées et combinées. La première, à laquelle l'autorité de Mommsen assura un large crédit, se fondait sur ce fait que les deux dédicaces les plus explicites provenaient d'une place forte située à proximité du *limes* germanique : on crut donc que les *hastiferi* étaient

1. On en trouvera une liste très complète dans Waltzing, *Corporations professionnelles*, t. IV, 1900, p. 92 s. La question a encore été traitée depuis par Hepding, *Attis*, 1903, p. 169 ss. ; Graillot, *Culte de Cybèle*, 1912, p. 278 s. ; Haug, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Hastiferi ».

2. *C.I.L.*, XIII, 7281, 7317.

3. *Ib.*, 8184 : *Genio hastifer[or]um*. Le nom des *hastiferi* avait été restitué à tort dans une inscription de Mayence (*Ib.*, 7250).

4. *C.I.L.*, XII, 1814. Sous un « *signum Genii* » : *Numerius Euprepes magister astiferor(um)*.

5. Elles ont été déjà exposées et opposées par M. Cagnat dans Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v., « Hastiferi ». Cf. Waltzung, *l. c.*, etc.

un corps de milice, recruté parmi les bergers du voisinage, et qui aidait les troupes régulières, en cas de danger, à défendre la frontière. La présence d'un collège semblable à Vienne n'était guère favorable à cette explication : on supposa que ces lanciers y formaient une garde municipale ou un corps de police chargés du maintien de l'ordre.

Selon d'autres, au contraire, les *hastiferi* appartenaient à une confrérie religieuse, consacrée à Bellone, et l'on a suggéré diverses explications de leur office dans le culte de la déesse étrangère.

Il serait oiseux d'insister sur toutes les conjectures qui ont été proposées et de les discuter en détail, puisqu'aujourd'hui un document nouveau vient jeter une lumière inespérée dans cet obscur débat. Il vaut mieux essayer de préciser le caractère et le rôle, tels qu'ils peuvent être maintenant déterminés, des « porte-lances » de Bellone. Je suis d'autant plus heureux de reprendre ici la question que moi-même j'ai hasardé en cette matière des idées qui sont sujettes à correction[1].

Que les *hastiferi* forment une association religieuse, vouée au culte de *Bellona-Virtus*, c'est ce qui est maintenant de toute évidence. La formule même *hastiferi deae Virtutis* prouve qu'ils appartiennent en propre à la déesse. Non seulement nous les trouvons établis dans une paisible cité de la Numidie Proconsulaire, où aucune troupe n'était cantonnée, mais la libéralité qui leur est faite, en la personne de leur génie tutélaire, a pour auteurs des *sacerdotes* et des *canistrariae*. Ce dernier terme, qui paraît n'avoir été usité que dans les temples africains[2], est la traduction du grec κανηφόρος : il désigne les femmes qui portaient, notamment dans les processions, le *canistrum*, la large corbeille

1. *Revue d'histoire et de litt. relig.*, t. VI, 1901, p. 97 s.; cf. Hepding, *l. c.*; Graillot, *l. c.*

2. A Cherchel : *C.I.L.*, VIII, 9337, 9321. A Carthage : *ib.*, 12919. A Rome, dans le culte de la *Virgo Caelestis* : Dessau, *Inscr. sel.*, 4138.

circulaire renfermant les offrandes et les objets du culte [1]. La mention de ces *canistrariae* corrobore donc l'opinion de ceux qui faisaient de la confrérie de la Lance une troupe d'apparat figurant dans les cortèges liturgiques de Bellone.

Pour comprendre le sens exact du mot *hastiferi*, il suffit, croyons-nous, de le retraduire en grec : il rend certainement δορυφόροι, qui veut dire « lanciers », mais aussi « gardes du corps », et s'applique en particulier à l'escorte des princes. Quand un roi apparaissait sur la scène, il était inséparablement accompagné de δορυφόροι, si bien que, dans l'argot du théâtre, ce terme finit par signifier en général un personnage muet, un comparse [2].

Or Strabon [3], parlant des temples des deux Comane, nous dit que leur grand-prêtre était, en Cappadocè et dans le Pont, le second personnage de l'État, sa dignité n'étant inférieure qu'à celle du roi, dont il était d'ordinaire le parent. Ainsi, ajoute le géographe, dans les cortèges, qu'on appelle « sorties de la déesse » (ἔξοδοι) et qui avaient lieu deux fois l'an, le prêtre marchait le front ceint du diadème. Il n'est pas douteux que ce prélat, entouré d'un appareil royal, avait aussi une garde de doryphores. C'est là, si je ne me trompe, qu'il faut chercher l'origine de nos *hastiferi*. Ils subsistèrent en Occident parce que leur présence faisait partie du cérémonial traditionnel des fêtes, aussi bien que celle des *fanatici*, vêtus de robes noires et coiffés de bonnets d'astrakan, des cistophores [4], porteurs de la ciste mystique, et des canéphores ou *canistrariae* avec leur large corbeille plate posée sur la tête. Ces soldats

1. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Canistrum ».

2. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. Δορυφόρημα.

3. Strabon, XII, 3, 32 (p. 557 C). Sous les anciens rois du Pont, δὶς τοῦ ἔτους κατὰ τὰς ἐξόδους λεγομένας τῆς θεοῦ διάδημα φορῶν ἐτύγχανεν ὁ ἱερεύς καὶ ἦν δεύτερος κατὰ τὴν τίμην μετὰ τὸν βασιλέα. Même expression à propos du grand-prêtre de Comane en Cappadoce, XII, 2, 3 (p. 535 C).

4. *C.I.L.*, VI, 2232. Cf. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Bellona », fig. 815.

de parade gardaient leurs lances d'autrefois, à peu près comme nos suisses continuent d'être armés de la hallebarde. On les considérait sans doute, non plus comme l'escorte du prêtre-roi, mais comme celle de la déesse guerrière, au service de laquelle ils étaient entrés [1].

Strabon ne nous dit pas à quelles dates avaient lieu les deux « sorties » de Mâ, mais nous pouvons fixer celle de l'une d'elles. Lorsque le culte sanguinaire de la Bellone asiatique fut transporté en Italie, il contracta une alliance étroite avec celui de Cybèle, depuis longtemps adoptée sous le nom de *Magna Mater* par le peuple romain : la déesse pérégrine put ainsi jouir de la protection officielle accordée à la Grande Mère, qui avait été reconnue comme une divinité de l'État. La Cappadocienne se subordonna à la puissante Mère phrygienne, si bien qu'on la trouve parfois, comme Attis, adorée dans le même temple [2].

1. Cf. *C.I.L.*, VI, 2232 : *Hasta in aede Bellonae in luco dicata est* par un *fanaticus* de la déesse.

2. C'est ce qui ressort d'une inscr. de Corfinium, *C.I.L.*, IX, 3146 : *Acca, ministra Matris Magnae, Matrem refecit Magnam et inauravit et Attini comam inauravit et Bellonam refecit*; cf. *C.I.L.*, VI, 490 et XIV, 69 (*supra*, p. 315 n. 2). Le *mons Vaticanus*, nommé dans une des deux dédicaces de Kastel (XIII, 7281), tire son nom du *Phrygianum*, du Vatican, où des tauroboles furent célébrés jusqu'à la fin du paganisme. Constatant les rapports étroits qui liaient le culte de Mâ à celui de Cybèle à Rome, j'ai émis autrefois l'opinion que le taurobole avait passé du premier dans le second (*Relig. orientales* [2], p. 332, n. 34) et invoqué notamment, à l'appui de cette manière de voir, un texte de Steph. Byz., s. v. Μάσταυρα· ἐκαλεῖτο δὲ καὶ ἡ Ῥέα Μᾶ καὶ ταῦρος αὐτῇ ἐθύετο παρὰ Λύδοις. Ce texte a pris une valeur nouvelle par suite de la découverte dans la plaine Hyrcanis, en Lydie, d'une dédicace Μᾷ ἀνεικήτῳ (v. Premerstein, *Reise in Lydien* dans *Denkschr. Akad.*, Wien, 1908, p. 28. Même épithète à Pergame, *Athen. Mitteil.*, XXIX, 1904, p. 169, et à Édesse, cf. *infra*). Les colons iraniens qui donnèrent leur nom à ce canton de Lydie (Strab., XIII, 4, 13, p. 629 C) empruntèrent vraisemblablement le culte de la déesse de Cappadoce aux Perses établis en grand nombre dans ce dernier pays. Mâ avait été identifiée par eux avec la divinité mazdéenne de la lune, Maonha, Mao, Mah (cf. Plut., *Sylla*, 9, et Saglio-Pottier, *Dict.*, fig. 851). Les pâtres sacrés (βουκόλοι) qui paraissent avoir existé déjà dans le culte asiatique de Mâ (cf. *infra*, p. 322), étaient probablement ceux qui lui sacrifiaient le taureau. — Dans un

Les deux religions orgiastiques d'Anatolie étaient d'ailleurs unies par des affinités nombreuses de doctrine et de rituel. Nous savons que l'une et l'autre fêtaient le 24 mars, date voisine de l'équinoxe, où les *fanatici*, saisis d'une exaltation frénétique, faisaient des libations de leur propre sang [1]. Il est à peine douteux que Bellone prît part aussi le lendemain, 25 mars, aux réjouissances des Hilaries phrygiennes et qu'elle figurât dans la longue théorie qui déployait à travers les rues de Rome sa pompe fastueuse [2]. C'est ainsi que s'explique le titre étrange de *dea pedisequa* « déesse suivante », que deux inscriptions donnent à Bellone [3] et qui paraît rendre le grec θεὰ ἀκόλουθος : son image était une de celles qui faisaient cortège à la statue de la *Magna Mater*.

L'une de ces dédicaces, trouvée il y a une vingtaine d'années près de Cherchel [4], est ainsi conçue : *Deae pedisequae Virtutis* (pour *Virtuti*) *Bellonae lecticam cum suis ornamentis et basem C. Avianus Amandus, augur, d(onum) d(edit) et consecravit.* Je ne sache pas que ce texte curieux ait été exactement commenté. On peut en saisir la signification précise : un augure municipal offre à Bellone, qui suit la procession de la Grande Mère, une civière [5]

temple d'Édesse en Macédoine, à côté de dédicaces à Μᾶ ἀνείκητος, on en a trouvé une à la Μήτης θεῶν (Papageorgiou, dans Ἀθηνᾶ, 1900, p. 65 suiv. Cf Mordtmann, *Athen. Mitt.*, 1904, p. 170, n. 1).

1. *C.I.L.*, XIII, 7317 ; cf. Graillot, p. 127.

2. Graillot, p. 131.

3. *C.I.L.*, VI, 3674ᵃ ; cf. note suiv. Wissowa a déjà rapproché de ces inscriptions une dédicace africaine à Liber Pater (Cagnat, *Année épigr.*, 1894, n° 85) qui mentionne des *cistiferi pedisequarii* et deux *pedisequariae*. Ces *cistiferi* sont ceux qui suivent les processions bachiques en portant la ciste ; cf. *infra*, p. 323 n. 4.

4. Cagnat, *Année épigr.*, 1898, n° 61.

5. *Lectica* est pris ici au sens de *ferculum*. C'est, non pas une litière, mais une civière. Le mot était employé avec cette signification notamment à Carthage ; cf. Aug., *Civ. Dei*, II, 4 : « Berecynthiae Matri omnium ante cuius lecticam die solemni lavationis talia cantitabantur » Servius, *in Aen.* VI, 68 : « Simulacra quae portabantur in lecticis... apud Aegyptios et Carthaginienses ». — Chez Firmicus Maternus, *De err. prof. rel.*, 22, 1, *lectica* désigne au contraire le lit funéraire où est couchée la statue d'Attis.

richement ornée avec un socle pour y fixer l'idole. C'est en effet sur des civières, portées sur les épaules, que dans les pompes sacrées et en particulier le jour des Hilaries [1], les dieux étaient promenés à travers les villes [2]. La sculpture assyrienne nous montre déjà les statues divines se succédant ainsi à la file soulevées sur des brancards ou dans des palanquins [3], et l'antique coutume de les tirer de leurs temples pour les produire de cette façon en public se perpétua dans les cultes orientaux [4].

Hérodien [5] rapporte que sous le règne de Commode, un chef de bande, Maternus, traqué en Gaule par les troupes, passa en Italie et tenta d'assassiner l'empereur en se mêlant aux « doryphores » qui figuraient dans le cortège de la Grande Mère et dont il pouvait prendre le costume grâce aux mascarades usitées le jour des Hilaries. Selon une conjecture ingénieuse [6], ces δορυφόροι seraient les *hastiferi* de Bellone. Bien qu'Hérodien ait certainement entendu par ce mot les prétoriens [7], cette interprétation paraît probable, une pareille erreur pouvant aisément être attribuée à cet historien peu fidèle, et elle fournit, si on l'adopte, une

1. Cf. *Notizie degli scavi*, 1912, p. 115, une fresque, nouvellement découverte à Pompéi, qui montre la statue de Cybèle ainsi placée sur un brancard et suivie d'un groupe de prêtres. Un bas-relief, qui se trouve dans le petit cloître de Saint-Laurent-hors-des-Murs à Rome, représente divers groupes d'une *pompa* : la statue de Cybèle est suivie de celle d'une Victoire, portée sur une civière. On a vu dans ce cortège celui qui précédait les jeux du cirque (cf. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Circus » fig. 1258) ; il se pourrait que ce fût celui des Hilaries. — Drexler dans Roscher, s. v. « Meter », col. 2903, cite une monnaie de Marcianopolis en Mésie où serait figurée *Cybele leone vecta praecedente figura galeata, dextra, clypeo Cybelen tuente, sin. hasta*. Je ne sais si l'on doit y reconnaître une Bellone.

2. Cf. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Ferculum » et « Lectica ».

3. Bas-relief de Nimroud, reproduit d'après Layard par Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, II, p. 76.

4. Baal d'Héliopolis (Macrobe, *Sat.* I, 23, 13), Isis (Apul., *Met.*, XI, 11).

5. Hérodien, I, 10.

6. Hepding, *op. cit.*, p. 171. Cf. Graillot, *l. c.*

7. Cf. Hérodien, I, 10, 4 : Τήν τε τῶν περὶ αὐτόν δορυφόρων εὔνοιαν.

preuve décisive de la présence des « porte-lances » dans la procession de Cybèle.

Cette figuration dans les fêtes publiques, communes aux deux cultes d'Asie Mineure, n'était pas la seule fonction sacrée des *hastiferi*. Changeant à la fois de costume et de rôle, les membres de ce collège participaient aussi dans le temple aux cérémonies rituelles. C'est ce que prouve l'inscription qui les appelle *hastiferi sive pastores*. Le premier nom ayant une signification religieuse, il en est évidemment de même du second. Les *pastores* ne sont donc pas, comme certains l'ont cru, de véritables bergers, dont les lances protégeaient les troupeaux contre les maraudeurs et les loups dans les pâturages du Taunus, mais, comme d'autres l'ont reconnu, les βουκόλοι, les pâtres qui dans les mystères de Bacchus honoraient le dieu, conçu à l'origine sous la forme d'un taureau. On a pu supposer que ce titre sacré appartenait aussi aux fidèles d'Attis, le dieu pasteur, et l'on y a cherché une preuve supplémentaire de l'association étroite de Bellone et de Cybèle [1]. Mais nous n'avons jusqu'ici aucun indice que les mystes d'Attis aient été ainsi désignés, et il est plus vraisemblable que l'existence des βουκόλοι remonte au culte de Mâ, tel qu'il était pratiqué en Cappadoce et dans le Pont. Ces bouviers ou boucaniers étaient ceux qui capturaient et sacrifiaient à la déesse les taureaux à demi sauvages qui erraient sur les vastes domaines du temple [2]. On a noté que même dans les orgies de Dionysos, les βουκόλοι se rencontrent particulièrement en Anatolie [3]. Lucien nous raconte que pendant les Bacchanales les nobles et les magistrats des villes du Pont se faisaient un honneur de danser en public devant des spectateurs déguisés en Titans, en Corybantes, en

1. Hepding, *l.c.*, p. 172.
2. Cf. *Revue archéologique*, 1905, I, p. 29 s.
3. Cf. Kern dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s.v. Βουκόλοι, col. 1013 suiv., et *ib.*, Suppl., s.v. Archibucolus.

Satyres et en βουκόλοι[1]. Par une coïncidence curieuse, nous trouvons à Madaure les mêmes bacchanales célébrées jusqu'à la fin du paganisme[2], et saint Augustin[3] y fait allusion en des termes qui rappellent singulièrement ceux de Lucien : « Decuriones et primates civitatis per plateas vestrae urbis bacchantes et furentes... » Il est vraisemblable que le culte extatique de la Bellona-Virtus adorée dans cette cité d'Afrique y avait, comme dans le Pont, quelque relation, que nous ne pouvons préciser, avec les orgies du dieu du vin[4].

Quoi qu'on pense de ce dernier point, un fait certain ressort de notre nouvelle inscription : c'est que le collège des *hastiferi* avait dans le culte de Bellone un rôle analogue à celui des *dendrophori* parmi les fidèles de la Magna Mater. Les premiers portaient la lance dans les mêmes processions où les seconds promenaient le pin d'Attis. Les *hastiferi* avaient-ils aussi dans les cités romaines quelque emploi civil ou militaire, comme les dendrophores, qui y aidaient les pompiers à éteindre les incendies? La chose est possible, mais rien ne permet jusqu'ici de l'affirmer, et provisoirement il sera prudent de considérer les porte-lances comme formant une confrérie purement religieuse.

1. Luc., *De Saltat.* 79 : Ὀργοῦνταί γε ταῦτα οἱ εὐγενέστατοι καὶ πρωτεύοντες ἐν ἑκάστῃ τῶν πόλεων κ.τ.λ.

2. Cf. *Comptes rendus Acad. inscr.*, 1912, p. 154 suiv.

3. Aug., *Epist.*, 17 (*P.L.* XXXIII, 84).

4. Nous trouvons dans le clergé de Bellone des cistophores (*C.I.L.* VI, 2233), comme des *cistiferi* dans celui de Bacchus (*supra*, p. 320, n. 3), et la ciste mystique étant un élément essentiel du culte dionysiaque, tel qu'il était pratiqué en Asie Mineure, il est possible qu'elle ait été empruntée à celui-ci par les prêtres de Mâ.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier, faisant fonctions de Secrétaire perpétuel, dépose sur le bureau les publications suivantes :

Proceedings of American Philosophical Society, vol. LVII, n° 2 (Philadelphie, 1918) ;

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XLV, 4e livraison, juillet-août 1918 (Périgueux, 1918) ;

Progress Report of the Archæological Survey of India, Western circle. Archæology for the year ending 31st March 1917 (Bombay, 1917) ;

List of Sanskrit and Hindi Manuscripts purchased by order of the Government and deposited in the Sanskrit College Benarès, during the year 1916-1917 (Allahabad, 1918).

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Georges Méautis, un ouvrage intitulé : *Une métropole égyptienne sous l'empire romain. Hermoupolis-la-Grande* (Lausanne, 1918). M. Georges Méautis est un Suisse qui a terminé ses études en France, à l'École des hautes études, et son livre est dédié à son maître, M. Pierre Jouguet. C'est la première monographie d'une métropole égyptienne, et l'auteur y fait preuve, surtout dans les importants chapitres sur les Habitants et l'Administration, d'un esprit très net, très positif, très mesuré, qui donne beaucoup de prix à son étude. »

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

La correspondance comprend deux articles allemands communiqués par M. le Ministre de la guerre et relatifs, l'un aux fouilles allemandes de la Dobroudja, l'autre à celles de Babylone.

Le Président annonce la mort de M. Charles Bayet, correspondant de l'Académie, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, nous avons perdu un de nos correspondants nationaux, M. Charles Bayet, ancien directeur

de l'Enseignement supérieur, qui nous appartenait depuis 1891. Né à Liége le 25 mai 1849, élève de l'École normale au temps où elle était dirigée par Bersot, agrégé d'histoire, puis membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, il avait eu pour maître, en Italie et en Grèce, Albert Dumont, qui lui avait inspiré le goût des études byzantines. De là, en 1874, cette mission au mont Athos où nous le voyons avoir pour compagnon notre confrère Mgr Duchesne. Le but de l'exploration n'était pas d'ailleurs simplement de relever au passage les mosaïques des anciennes églises, les traces énigmatiques de l'art du peintre Pansélinos à Karygès, ou de rechercher dans les bibliothèques des couvents de la Montagne Sainte les scholies inédites, précieuses pour l'exégèse des écrivains de l'antiquité ; chemin faisant, les deux voyageurs recueillirent les inscriptions de l'époque grecque ou hellénistique qu'ils rencontraient ; l'Épire, la Thessalie, la Macédoine, la Chalcidique, leur en fournirent un grand nombre, qui forment une sorte de *corpus* d'environ deux cents textes. Avant de quitter la Grèce, Bayet explora la seule catacombe qui y ait été découverte, celle de Milo, qui, par malheur, était déjà presque entièrement dépouillée de son contenu.

« Il revint en France en 1876 et fut successivement chargé de cours et professeur à la Faculté des lettres de Lyon. Le décanat lui fut offert, et il l'accepta. Il avait devant lui un bel avenir d'enseignement et de science. Mais l'histoire byzantine n'était point alors en faveur ; elle passait pour une spécialité étroite et négligeable. Au lieu de s'y confiner et d'y tracer son sillon, il s'était vu contraint d'embrasser tout le moyen âge. L'incertitude de l'avenir, des convenances personnelles le firent se porter vers les fonctions administratives. Nommé recteur à Lille, c'est de là qu'il fut appelé au Ministère de l'instruction publique pour remplacer d'abord M. Ferdinand Buisson à la direction de l'Enseignement primaire, ensuite Louis Liard à celle de l'Enseignement supérieur. C'était le renoncement définitif au travail personnel. Pourtant, ce qu'il a laissé, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes* (1879), *L'art byzantin* (1883, réédité en 1904), *Notes sur le peintre byzantin Manuel Pansélinos* (1884), *Précis d'histoire de l'art* (1886), pour m'en tenir à ses

principaux ouvrages, prouve que dans le domaine qu'il avait choisi il fût devenu rapidement un maître.

« Il est mort à Toulon, presque dans la solitude, après avoir repris, au lendemain de sa retraite, à soixante-cinq ans, son uniforme de sous-lieutenant de la guerre de 1870, pour jouer son rôle dans la grande guerre. Ni les causes, ni les circonstances de sa mort ne me sont connues, mais je croirais sans peine que le brûlant été de Salonique, de cette Salonique où il avait jadis rêvé devant les saintes images, et dans laquelle il se retrouvait vieilli et fatigué, lieutenant au deuxième bureau de l'état-major Sarrail, n'y fut point étranger. Un coup cruel l'avait aussi frappé, en France même ; le second de ses fils, qui combattait à ses côtés, avait été tué au bois Le Prêtre, et cette blessure, chez lui, restait saignante et douloureuse. On ne peut refuser à cette haute figure l'estime, plus que cela, le respect qu'elle mérite ; pour ceux qui l'ont bien connu, la perte de Charles Bayet, de ce timide, de ce sensible, de cet artiste, de cet ami droit et sûr, est un deuil de cœur. »

M. Salomon Reinach lit une note de M. Camille Jullian sur l'Alsace romaine. Grâce au t. VII du grand *Recueil* des sculptures de la Gaule romaine, publié par le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, nous pouvons ajouter le témoignage des monuments à celui des textes littéraires et épigraphiques. Ce qui n'est pas romain en Alsace est gaulois ; rien n'est resté du germanisme des Triboques, troupe provenant de l'armée d'Arioviste, que César et Auguste laissèrent dans le pays autour de Brumath. Le groupe du cavalier porté par le géant anguipède n'est pas germanique, comme on l'a dit souvent, mais celtique. Les sculptures et les tombes de l'Alsace gallo-romaine se rattachent plus particulièrement à la Lorraine, car les affinités étaient et demeurèrent très étroites entre les populations des deux versants des Vosges. L'attraction de l'Alsace, même à l'époque romaine, se fit, comme elle se faisait depuis des siècles, du côté de ses parents de Gaule.

M. Salomon Reinach, en l'absence de M. E. Pottier, commence la lecture d'un mémoire de MM. Lantier et l'abbé Breuil sur un oppidum ibérique nommé *Tolmo*.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la *Revue archéologique*, cinquième série, t. IV, livraison de janvier-avril 1918.

M. Salomon Reinach offre le t. IV de son *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance* (Paris, Leroux, 1918).

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le P. Scheil analyse une note parue dans un journal allemand, transmise par M. le Ministre de la guerre :

« Dans la *Kieler Zeitung* du 28 mai 1918, un rédacteur communique le résumé du 59e Bulletin de la Société des fouilles allemandes en Orient. Ce bulletin contient les idées de M. Koldewey sur le temple *Esagil* de Babylone, — en conclusion de dix-huit années d'explorations, explorations closes à la veille de l'entrée des Britanniques à Bagdad.

« M. Koldewey s'appuie principalement, on le conçoit, sur ses propres fouilles et sur la fameuse tablette de l'an 229, d'abord perdue, retrouvée par nous, communiquée à l'Académie en 1912 et, « malgré cela », acquise depuis par le Musée du Louvre [1].

« L'*Esagil* comprenait donc deux temples : un *temple bas* situé à côté d'un *temple haut*. Ce *temple haut* consistait en une cour à six chapelles qui reposait sur la *tour à étages*. Les soubassements de l'ensemble ont été mis à jour par les fouilles. On estime que les mesures de la cour et des chapelles qui forment le temple haut ou temple suspendu sont données avec précision

1. Publiée par V. Scheil et M. Dieulafoy, au tome XXXIX, p. 293-372, des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous le titre : *Esagil ou le Temple de Bêl-Mardouk à Babylone* (1913).

et exactitude par notre tablette. Or il se trouve que la tour à étages avec les dimensions, très réduites vers le sommet, que leur attribue la même tablette, n'aurait jamais pu supporter ou recevoir ce temple suspendu.

« M. Koldewey pense donc que les mesures de la tour proprement dite, données par le document, ont été empruntées à une source plus récente que celle des précédents renseignements, et qu'elles datent d'une époque où la tour était en partie délabrée. Il estime avoir, sur un point du site actuel de Babylone, reconnu l'amas de ses décombres, — ces décombres que, en vue d'une restauration, Alexandre fit enlever — par 10.000 ouvriers, en deux mois de travail, au dire de Strabon [1]. Le cube évalué de ce bloc de terre rapportée correspondrait exactement — d'une part, à celui du déblai que le texte de Strabon permet d'établir, — d'autre part, à la différence entre le cube primordial du temple haut avec sa tour, et celui du même ensemble tel qu'il résulte du métrage consigné dans notre tablette :

« Il est très possible, en effet, qu'à une époque où temple et tour n'étaient plus qu'une grande ruine, un scribe *plus lettré que technicien*, devant relever aux Archives leurs anciennes dimensions, ait groupé des documents de deux sortes, sans remarquer que, si authentiques qu'ils fussent l'un et l'autre, ils étaient pourtant pratiquement incoordonnables. Les mesures du temple étaient les mesures originales ; les mesures de la tour étaient celles d'une tour devenue squelettique qui n'aurait pu supporter un tel temple. »

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Maurice Picot lui fait part du décès de son père, M. Émile Picot.

Le Président prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Nous avons à déplorer une perte cruelle. Notre cher confrère M. Émile Picot, que quelques-uns d'entre nous avaient pu voir, il y a peu de temps, si robuste et si vaillant encore en

1. Strab. *Geogr.*, XVI, I, p. 629 (éd. Müller).

dépit de l'âge et du deuil affreux qui l'avait atteint, a succombé le 24 septembre dans sa propriété du Mesnil, à Saint-Martin-d'Écublei, dont il était maire, emporté par une de ces crises rapides devant lesquelles la science demeure impuissante. Né à Paris le 13 septembre 1844, il entrait dans sa soixante-quinzième année.

« Ce n'est pas le lieu d'insister longuement sur ses travaux. Vous avez présentes à la mémoire sa carrière scientifique, et cette maîtrise incomparable dans la connaissance du livre qui faisait de lui le guide le mieux informé et le plus sûr en matière de bibliographie. Mais il n'était pas seulement un bibliographe, il était aussi un linguiste et un historien. Il connaissait à fond la Roumanie, dont il avait étudié de très près la langue, notamment durant un séjour qu'il y avait fait, jeune encore, auprès du prince Charles, le futur roi Carol, qui l'avait pris pour secrétaire. Plus tard, il fut nommé professeur de langue roumaine à l'École des langues orientales vivantes, et il n'est pas de manifestation du génie roumain qui n'ait, jusqu'à la fin, attiré son attention.

« Sa curiosité sans cesse en éveil, son goût de la recherche, sa puissance d'observation, qui le rendaient sensible aux moindres particularités des choses, son évidente prédilection pour l'histoire des langues et des littératures, ces témoins de la vie des peuples que l'on ne consulte jamais sans profit, ne pouvaient le laisser indifférent à nos vieux textes. Il contribua, en 1874, avec Gaston Paris, Paul Meyer et le baron James de Rothschild, à fonder cette Société des anciens textes français dont il resta le trésorier-adjoint jusqu'en 1914, et qui lui doit des publications dont elle s'honore, telles que les *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bucy ; Recueil général de sotties ; Maistre Pierre Pathelin hystorié, reproduction en facsimilé de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron* ; et il s'en faut que cette énumération soit complète. Mais c'est peut-être par ses catalogues de livres et par ses bibliographies raisonnées qu'il est le plus connu. Son *Catalogue des livres composant la bibliothèque de M. le baron James de Rothschild*, en quatre volumes, est, de l'avis des spé-

cialistes une œuvre de premier ordre. Il était en relations avec le duc d'Aumale. Un spécimen de catalogue de la bibliothèque de Chantilly, qu'il donna en 1890, avec facsimilés dans le texte, fait regretter qu'il n'ait pas poussé plus avant son inventaire des richesses qu'elle renferme. Tout ce qu'il publiait avait ce caractère de probité scientifique et de compétence qui inspire *a priori* confiance au lecteur. Certains de ses ouvrages visent plus haut et y atteignent ; ils dépassent la portée de simples renseignements bibliographiques : ce sont d'admirables instruments de travail. Je citerai dans ce genre sa *Bibliographie cornélienne* (1876), répertoire si précieux des éditions des œuvres de Pierre Corneille et des imitations ou traductions qui en ont été faites, qu'un *complément* fut jugé nécessaire pour mettre au courant ce travail dont ne sauraient se passer les historiens de notre littérature, et que, en 1908, paraissaient les *Additions à la Bibliographie cornélienne*, par Le Verdier et Pelay, complément dû, en grande partie, aux notes que M. Picot avait recueillies lui-même depuis 1876. Car il ne faisait point de lecture qui ne lui fournît des documents utiles. Il possédait, méthodiquement classées, des fiches par milliers, que son obligeance se plaisait à mettre à la disposition des travailleurs. Sa réputation s'étendait bien loin hors de France, et lorsqu'un petit groupe d'anciens élèves et d'amis, à l'occasion de sa retraite de l'École des langues orientales, conçut le projet de lui offrir un volume, ou mieux, deux volumes de *Mélanges*, ce fut sans peine qu'il réunit près de cent collaborateurs appartenant aux nationalités les plus différentes.

« L'homme en lui égalait le savant. Nous n'oublierons jamais cette bonté que voilait une apparence de froideur. Ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, sans pénétrer jusqu'à ses sentiments intimes, savent ce que dissimulaient de sympathie latente, toujours prête à se manifester, la gravité de ce visage et la réserve de cette attitude qui intimidaient un peu au premier abord. Il était foncièrement serviable et dévoué, avec peu de goût pour les démonstrations inutiles. Il le montra bien dans ces derniers temps où, maire attentif et diligent de sa commune, qui compte à peine quatre cents habitants, il fit des prodiges de charité et d'administration prévoyante pour hospitaliser tant bien que

mal les réfugiés de nos régions du Nord, fuyant devant l'ennemi, d'abord une partie de ceux d'Amiens, ensuite ceux d'Hazebrouck, beaucoup plus nombreux.

« Atteint, comme tant d'autres, par la guerre dans la personne d'un de ses fils, le capitaine Picot, tué glorieusement au début de la dernière offensive allemande, en juillet 1918, il trouva dans sa naturelle force d'âme et dans son patriotisme le courage de réagir contre un tel coup. Il était fier de ce fils tombé pour la défense du sol français et trompait, dans la mesure du possible, sa douleur en se persuadant et en répétant aux siens que de pareils sacrifices sont la rançon et en même temps la garantie de la victoire.

« Je crois être, Messieurs, l'interprète de votre pensée en adressant à la chère compagne de sa vie l'expression de nos regrets unanimes. Émile Picot laisse ici un vide qu'il sera difficile de combler. Vous lui aviez fait une place parmi nous en 1897 ; il nous a donc appartenu pendant vingt et un ans, longue durée pour une vie humaine, trop courte pour notre affection. »

M. E. Pottier achève la lecture du mémoire de MM. Lantier et l'abbé Breuil sur l'oppidum ibérique de Tolmo.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VII (Langres, 1918) ;

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XVIII, n° 213, 3e et 4e trimestres, 1917 (Orléans, 1918) ;

Museum Maanblad voor Philologie en Geschiedenis onder redactie van P. J. Blok, J. J. Salverda de Grave, D. C. Hesseling en A. Kluyver. 25ste Jaargang, n° 11-12, Aug. Sept. 1918 (Leyde, 1918).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 4 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président annonce à l'Académie que M. Haussoullier vient de perdre un de ses fils, déjà plusieurs fois blessé et honoré de sept citations, et prie notre confrère d'agréer l'expression de notre très vive sympathie.

Il exprime de nouveau à M. Héron de Villefosse, présent à la séance, les regrets de l'Académie de ne plus le voir assis au bureau.

L'Académie décide que la séance annuelle aura lieu le 22 novembre prochain et désigne comme lecteur pour cette séance M. l'abbé Chabot. Le sujet de cette lecture, communiquée dans la séance du 5 juillet dernier, sera : *Édesse pendant la première croisade.*

M. Audouin, professeur à l'Université de Poitiers, fait une communication sur le muid de Charlemagne :

« Jusqu'à ces dernières années, on a généralement admis l'exactitude de l'évaluation que Benjamin Guérard avait faite de la capacité du muid de Charlemagne, dans les Prolégomènes du Polyptyque de l'abbé Irminon. D'après lui, cette mesure pour les grains, au temps de Charlemagne, avait une contenance de 52 litres 20. Cette évaluation reposait sur une méthode de calcul qui n'est pas susceptible d'une précision rigoureuse, étant fondée sur une estimation, fort sujette à caution, du pouvoir relatif de l'argent.

« Une tout autre méthode a été suivie par M. Raveau, qui, dans une communication faite en 1916 à la Société des Antiquaires de l'Ouest, a cherché à déterminer la contenance du muid de Charlemagne d'après le tarif que renferme le capitulaire de Francfort, de 794, fixant à quatre deniers le prix d'un muid de froment et à un denier le prix de 24 livres de pain de froment. M. Raveau a supposé qu'une livre de pain avait la même valeur qu'une livre de froment et en a conclu que le muid de 794 contenait en froment 4 fois 24 livres ou 96 livres de l'époque de Charlemagne.

« On peut admettre avec Guérard que le prix unique d'un denier pour 24 livres de pain de froment, fixé par le capitulaire, se rapporte à un pain de qualité moyenne. D'après un règlement de 1567, le prix de ce pain était égal au prix du même poids de grain augmenté d'un quart. Si, à poids égal, le prix du pain est égal aux cinq quarts du prix du froment, à prix égal le poids du froment est égal aux cinq quarts du poids du pain. D'après cela, le muid de Charlemagne, qui, en 794, valait en froment 4 deniers, prix égal à celui de 96 livres de pain, devait contenir 96 livres multipliées par cinq quarts, c'est-à-dire 120 livres de froment.

« La livre visée par le capitulaire de Francfort pour le prix du pain ne doit pas être la livre nouvelle de Charlemagne, qui, ainsi que l'a établi M. Maurice Prou, était supérieure de moitié à la livre romaine et valait plus de 491 grammes : cette réforme de Charlemagne ne se rapportait sans doute, selon l'avis de M. Guilhiermoz, qu'au poids monétaire. Rien ne permet de supposer que, pour le poids usuel, Charlemagne ait rien changé à l'antique livre romaine, de 327 grammes 45.

« Le poids du froment contenu dans le muid était donc, en 794, de 120 livres romaines, c'est-à-dire de 39 kilog. 294 : le litre de froment pesant 750 grammes, la capacité de cette mesure était de 52 litres 40. L'évaluation de Benjamin Guérard se trouvait ainsi, par hasard, à peu près exacte.

« Un texte latin sur les mesures, qui a été publié par Lachmann dans son édition des *Gromatici veteres* [1], mentionne précisément un muid de 120 livres Ce texte anonyme, posté-

1. I, p. 371 et suiv.

rieur à Isidore de Séville, qui y est cité, nous a été conservé par plusieurs manuscrits, dont le plus ancien, le *Gudianus*, date du xe siècle. Il se divise en trois parties. La première concerne les mesures de longueur et de superficie, la seconde les poids, la troisième les mesures de capacité. Cette dernière partie, où se trouve le passage en question, porte comme titre : *De mensuris in liquidis*, et l'on pourrait croire, par suite, que le muid de 120 livres, qui y est mentionné, est un muid à vin et non un muid à froment. Cependant il y est fait allusion aussi aux mesures pour matières sèches, comme le prouvent les mots : *Similiter in aridis*...

« Dans les premières lignes de ce fragment, il est dit que le setier pèse soit 2 livres, soit 3 livres. Le setier de 2 livres n'est autre que le setier romain pour le vin, du poids de 20 onces, augmenté d'un quart. Si, à côté du setier de 2 livres, il en existe de 3 livres, c'est sans doute que l'on en est venu à substituer ici aux livres de 12 onces des livres de 18 onces. Un fait analogue s'est produit en Lombardie, dans le courant du viie siècle, pour un muid à sel de 30 livres, qui fut porté à 45 livres, c'est-à-dire à 30 livres de 18 onces.

« L'auteur anonyme de notre texte dit ensuite que le muid a été considéré parfois comme contenant 16 setiers, ou encore 22, mais qu'il en renferme plutôt 24, ce qui, avec des setiers de 3 livres, donne un poids de 72 livres.

« C'est alors que l'auteur ajoute qu'il existe aussi un muid contenant 24 setiers de 5 livres et pesant par suite 120 livres. Ce muid de 120 livres paraît être, non pas un muid à vin, comme celui de 72 livres, mais un muid à froment. Car les lignes précédentes, qui se rapportaient aux mesures à liquides, ne mentionnaient pas de setier de 5 livres. Ce setier de 5 livres n'offre pas de rapport régulier avec le setier de 2 livres, ni avec celui de 3 livres, ni avec le setier romain de 20 onces pour le vin. Il s'explique bien, au contraire, en tant que mesure à froment : c'est exactement le quadruple du setier romain pour les grains, qui pesait une livre et quart ou 15 onces.

« Le poids de 120 livres indiqué ici est précisément celui qui a été déduit plus haut du capitulaire de Francfort pour le muid à froment. Ce texte vient donc confirmer ces déductions. Il nous

apprend en même temps que le muid de Charlemagne se divisait en 24 setiers de 5 livres. Il était exactement six fois plus grand que le muid romain, qui contenait 16 setiers d'une livre et quart et pesait par suite, en froment, 20 livres. Cette augmentation venait de ce que le setier avait pris une valeur quadruple et que, d'autre part, le nombre des setiers contenus dans le muid avait été porté de 16 à 24, c'est-à-dire augmenté de moitié.

« Nous savons que le nouveau muid, établi peu avant 794 et qualifié de *noviter statutum* dans le capitulaire de Francfort, était de moitié plus grand que le muid antérieur. Celui-ci était donc du poids de 80 livres et devait se diviser en 16 setiers de 5 livres. La réforme de Charlemagne, en ce qui concerne le muid, a consisté à porter de 16 à 24 le nombre des setiers qu'il contenait, c'est-à-dire à augmenter ce nombre de moitié.

« Le setier, qui, chez les Romains, pesait en froment une livre et quart, c'est-à-dire 409 grammes, et avait une capacité de 54 centilitres et demi, pesait 4 fois plus, c'est-à-dire 5 livres (romaines) ou 1 kil. 637, non seulement sous Charlemagne, avant comme après la réforme du muid, mais sans doute avant Charlemagne, et avait ainsi une capacité de 2 litres 18 centilitres.

« Il devait prendre, dans le courant du IXe siècle, une valeur triple de celle qu'il avait sous Charlemagne. Car un texte curieux sur la fabrication des hosties, publié par Mabillon et cité par Guérard, et qui, au dire de l'auteur inconnu, aquitain selon Guérard, peut-être espagnol suivant M. Guilhiermoz, aurait été composé en 845, parle d'un setier à froment du poids de 12 livres de 15 onces chacune, ou, autrement dit, de 15 livres de 12 onces. Ce setier était donc exactement le triple du setier carolingien de 5 livres et valait 12 setiers romains. Sa contenance était de 6 litres et demi. C'était encore bien peu en comparaison de la valeur que devait prendre le setier à partir du XIIe siècle, lorsqu'il devint un multiple du boisseau. »

MM. Babelon, Théodore Reinach et Antoine Thomas présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel, au nom de l'auteur, offre un travail de M. Héron de Villefosse, *Le sphinx de Cherchel* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1917), Paris, 1918.

Il dépose sur le bureau les périodiques suivants :

London University Gazette, vol. XVIII, n° 203, 25 septembre 1918, et Supplément ;

Smithsonian Institute. Bureau of American Ethnology, bulletin n° 66 : *Recent discoveries attributed to early man in America*, *by Alès Hrdlicka* (Washington, 1918) ;

Butlleti de la Biblioteca Catalunya, n° 7 : any IV, Gener-December 1917 (Barcelona, 1917).

SÉANCE DU 11 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président propose à l'Académie de nommer les membres de la Commission Thorlet pour 1918.

Sont élus MM. Schlumberger, Prou, Durrieu et Cordier.

L'Académie, ne pouvant siéger le 25 de ce mois, qui est la date de la séance publique des cinq Académies, décide que la séance, cette semaine-là, se tiendra le mardi 22.

M. Babelon donne lecture d'un mémoire de M. le docteur Carton, correspondant de l'Académie, relatif à des découvertes archéologiques faites dans la région de Ghardimaou (Tunisie) par M. le capitaine Fradet. Il s'agit des ruines d'une ville romaine avec pavage de mosaïques historiées et de plusieurs petits sanctuaires de Saturne qui renfermaient des statues en terre cuite de grandeur naturelle. Les plus intéressantes de ces statues représentent une déesse féminine à tête de lion, pareille à la déesse égyptienne Sokhit. Cette déesse forme le type de monnaies romaines frappées en Afrique au moment de la bataille de Thapsus, en 48 avant J.-C. Les sanctuaires rustiques découverts par M. le capitaine Fradet étaient fréquentés par la population

indigène de la région, qui, au IIe siècle de notre ère, était restée fidèle au culte des divinités africaines d'origine libyenne[1].

M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, directeur de l'Ecole des hautes études hispaniques, lit un rapport sur les fouilles pratiquées cette année à Bolonia (Espagne), grâce à une subvention que lui a accordée l'Académie et à des subsides qu'il a reçus d'ailleurs. Il fait passer sous les yeux des membres présents les photographies des principaux monuments déblayés et des objets qu'on y a rencontrés[2].

COMMUNICATIONS

NOTE SUR DES ÉDICULES RENFERMANT DES STATUES EN TERRE CUITE, DÉCOUVERTS DANS LA RÉGION DE GHARDIMAOU (TUNISIE), PAR M. LE Dr CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'Académie sait qu'on a découvert dans ces dernières années, en Tunisie, un certain nombre de constructions antiques qui renfermaient de grandes statues en terre cuite de divinités africaines. La plus importante de ces découvertes est, sans contredit, le sanctuaire de Baal et de Tanit à *Siagu*, au Nord-Est de Bir-Bou Rekba, station du chemin de fer de Tunis à Sousse, à 60 kilomètres de Tunis : ce sanctuaire et ses statues ont été, en 1910, l'objet d'une étude approfondie de M. Merlin, à laquelle il ne reste rien à ajouter[3]. J'ai moi-même, peu après, fouillé un édifice du même genre, mais moins important, composé d'une simple *cella*, situé sur le flanc du Djebel-bou-Korneïn, à peu de distance du grand sanctuaire de Saturne Balcaranensis, auprès d'Hammam-Lif : j'y avais signalé des statues en

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Alfred Merlin, *Notes et Documents publiés par la Direction des Antiquités et Arts*. IV. *Le sanctuaire de Baal et de Tanit, près de Siagu* (Paris, 1910).

terre cuite, de grandeur naturelle, et j'ai rappelé, à cette occasion, d'autres effigies de terre cuite réunies par groupes, qui avaient été découvertes antérieurement sur différents points du sol africain[1].

Voici qu'on vient de reconnaître toute une série de groupes analogues, à la limite occidentale de la Tunisie, auprès de Ghardimaou, petite ville située sur la Medjerda, au Nord-Ouest du Kef, à proximité de la frontière algérienne.

M. le capitaine Fradet, commandant, en 1916, un détachement de troupes à Ghardimaou, a fait dans la région avoisinante des recherches archéologiques dont il a bien voulu me communiquer les résultats : je m'empresse de les transmettre à l'Académie.

A l'endroit appelé Bir-Derbal, des indigènes avaient trouvé une stèle de pierre en creusant la terre pour construire un gourbi. Quelques débris de mosaïque apparaissaient au fond du trou. En élargissant ce trou, on mit au jour une mosaïque à peu près intacte, mesurant environ deux mètres sur trois, et offrant simplement une jolie ornementation géométrique.

Tout près de là, à proximité d'une citerne, M. le capitaine Fradet a exhumé les soubassements de toute une ligne de villas antiques avec des chambres, aussi pavées de mosaïques dont quelques parties seulement se sont trouvées en assez bon état. La plus importante représente un Retour de chasse au sanglier. On y voit deux serviteurs qui portent une perche à laquelle est suspendu l'animal ; ils sont accompagnés de deux chiens tenus en laisse. C'est une scène à laquelle j'assiste fréquemment encore aujourd'hui dans ce pays où les indigènes ont des molosses dressés à ce genre de chasse. Un autre fragment de mosaïque offre la représentation d'un cheval. Il semble que sur la façade de la villa régnait un portique pavé aussi d'une mosaïque décorée de palmiers et d'autres sujets détériorés et méconnaissables.

1. Dr L. Carton, *Bulletin de l'Acad. d'Hippone*, 1912-13, n° 32, p. 25.

Les restes de constructions permettent de croire qu'on est en présence de l'emplacement de la demeure d'un riche propriétaire qui, comme cela s'est rencontré tant de fois, avait fait figurer sur le sol revêtu de mosaïques des scènes représentant ses occupations favorites. Les murs de son habitation étaient en un blocage assez grossier, consolidé par un chaînage en pierres de taille. Le plan (n° 1), que m'a adressé M. Fradet, de la partie déblayée semble indiquer, comme il le croit, une série de chambres bordées par un portique à chacune des extrémités duquel se trouvaient deux autres chambres plus petites.

Une autre ruine, déblayée un peu plus loin (n° 2), paraît être celle d'un petit sanctuaire mesurant 6 m. 75 sur 2 m. 75. Il comprend une *cella* de 2 m. 75 de largeur sur 2 mètres de profondeur, donnant sur une cour de 2 m. 80 de large sur 3 m. 25 de profondeur, ouverte à l'Est. Dans le fond de la *cella*, trois dalles posées de champ, forment comme deux niches carrées adossées au mur. Ces niches renfermaient probablement les statues en terre cuite, de grandeur naturelle, auxquelles je faisais allusion tout à l'heure et sur lesquelles je vais insister : ces statues, en effet, ont été trouvées tout près des niches.

Ces statues et statuettes étaient très nombreuses, mais la plupart ne sont aujourd'hui que des débris qu'il est impossible d'énumérer. La mauvaise qualité de la matière a fait que la plupart d'entre elles ont été réduites en miettes ou en fragments si petits que l'on ne saurait songer à une restauration. Toutefois, parmi les fragments les plus importants, se trouve une statue de grandeur naturelle qui représente une tête coiffée de bandeaux retombant sur les côtés et dont le visage est un mufle de lion.

Il s'agit incontestablement d'une effigie analogue à celles qui ont été rencontrées dans le sanctuaire de Tanit et Baal, à *Siagu*, et qui représentent le *Genius Terrae Africae*, suivant un rapprochement, suggéré par M. Merlin, avec une

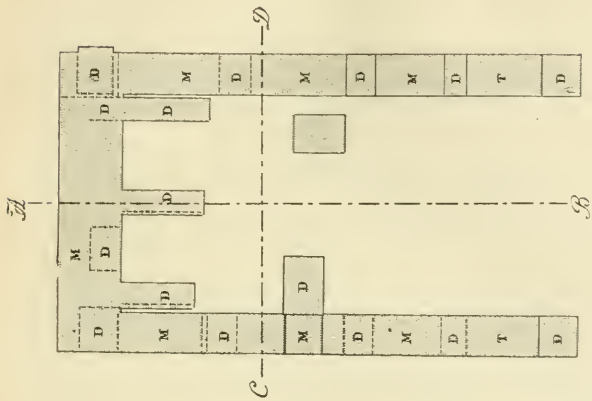

Plan n° 2.

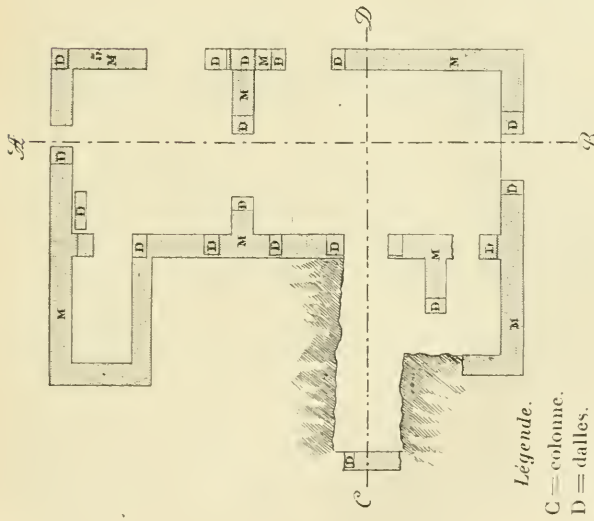

Légende.
C = colonne.
D = dalles.
M = murs.
T = terre.

Fouilles dans la région de Ghardimaou (Tunisie).

Plan n° 1.

monnaie de la République romaine, frappée par P. Licinius Crassus Junianus en qualité de légat propréteur de Q. Métellus Scipion, avant la bataille de Thapsus, en 48 av. J.-C.

Cette monnaie a pour type une déesse léontocéphale, debout de face, le corps en gaine, avec une tête de lionne surmontée d'un disque ; de la main droite allongée le long du corps, elle tient le symbole triangulaire de Tanit. Dans le champ, à côté d'elle, les lettres G·T·A que M. Babelon a interprétées par *Genius Terrae Africae* ; cette figure rappelle celle de la déesse égyptienne Sekhet ou Sokhit, la personnification de la violence du vent brûlant du désert africain. Le rapprochement du type monétaire ainsi qualifié avec nos statues de terre cuite s'impose ; la médaille reproduit tout naturellement la statue de la déesse protectrice de la terre d'Afrique à laquelle étaient consacrés de nombreux sanctuaires ; son culte était populaire parmi les soldats africains de l'armée pompéienne qui allait se faire battre à Thapsus. Par ce rapprochement nos terres cuites, effigies malheureusement si fragmentaires de la déesse léontocéphale, prennent un intérêt historique tout particulier.

A l'intérieur des niches près desquelles elles ont été trouvées, le sol était jonché de fragments de petites statuettes en terre cuite dont plusieurs portent des traces de dorure. On a pu reconnaître notamment trois corps d'hommes vêtus de tuniques, un buste de femme nue et une tête de femme. Au milieu de ces débris, on a recueilli des monnaies à l'effigie de Vespasien et de petits disques en plomb, dont l'usage est indéterminé. Enfin, à proximité, on a trouvé des stèles de pierre dont voici la description :

1° Stèle en grès, à extrémité triangulaire, haute de 66 centimètres, large de 27. Fronton triangulaire, portant un croissant pourvu à ses extrémités d'un appendice qui le fait ressembler à une guirlande. Au-dessous, un cartouche renfermant le symbole triangulaire punique, à face humaine. Les appendices transversaux ont la forme de bras et mains levés lui donnant l'attitude de l'*orante*. A sa droite,

un caducée ; à sa gauche, une palme. Plus bas, une inscription votive en lettres de 35 centimètres :

L
FAVSTVS
VOTV SOLVI
SATRNO
L·BS AA

A la ligne 2, *votu* est pour *votum*.

A la ligne 3, on remarquera la suppression de l'V de *Saturno*.

A la ligne 4, ligature de ANM ; il faut lire : *libens animo*.

Nous devons rappeler que dans le sanctuaire de Baal et de Tanit, à *Siagu*, il a été trouvé, comme ici, une dédicace à Saturne[1]. Au même sanctuaire de *Siagu*, les autres textes présentent aussi la forme *Votu*. J'ai rencontré la même abréviation dans un petit sanctuaire de montagne, ainsi que la forme SATRNVS pour *Saturnus*. Ces altérations doivent correspondre à la prononciation locale de ces mots.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'il s'agit, comme à *Siagu*, d'un sanctuaire punico-romain dédié à Saturne. Les sanctuaires consacrés à cette divinité étaient du reste nombreux dans la région. En dehors de l'édicule dont il sera parlé plus loin, et qui paraît également se rapporter au même culte, j'ait fait connaître ceux de Sidi-Mohammed-el-Azreg, de la *colonia Thuburnica*[2], et celui dont il a été question ci-dessus, situé dans une région où des dolmens sont disséminés dans la broussaille, sur les hauteurs qui dominent l'Aïn-Zerred[3].

2° Stèle en grès, arrondie en haut et s'amincissant de la base au sommet. Hauteur : 0 m. 58 ; largeur, 0 m. 30. A

1. A. Merlin, *op. cit.*, p. 52.

2. *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr.*, 1890, p. 466. — *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 415.

3. *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 366.

la partie supérieure est figuré un croissant, séparé par une frise d'un cartouche situé au-dessous de lui et renfermant un homme cornu debout, les mains placées devant le sexe, ayant à sa droite, en haut, le gâteau ou pain en forme de couronne, en bas un bélier, et à sa gauche une rosace et un autel.

3° Stèle en grès, brisée à sa partie supérieure. Hauteur : 0 m. 63 ; largeur : 0 m. 34. Personnage debout dans l'attitude de l'orante et paraissant être une dérivation de la figure triangulaire ; deux bandes de son vêtement se croisent en X sur sa poitrine, comme sur certaines statuettes puniques de Carthage. La main gauche élève une palme. La droite est simplement levée. A sa droite, en haut, deux signes sont peut-être des caractères libyques, mais peut-être aussi deux coups de ciseau un peu forts du lapicide ; plus bas, un autel cornu. A sa gauche, un croissant ou plutôt le gâteau en forme de couronne. Au-dessous, le bélier.

4° Stèle en grès, à sommet irrégulier, plus étroite en haut. Hauteur : 0 m. 65 ; largeur : 0 m. 36. A la partie supérieure, cercle à rayons internes ; à droite, un poisson ; plus bas, le croissant surmontant un personnage à corps triangulaire qui tient une palme à droite, et le gâteau cornu à gauche. A terre, à sa droite, le bélier ; à sa gauche, l'autel cornu.

5° Partie supérieure d'une stèle en grès très régulière, à sommet triangulaire. Hauteur : 0 m. 52 ; largeur : 0 m. 44. Dans le fronton, le gâteau cornu, séparé par une frise ornée de demi-cercles adossés ; vers les bords, un cartouche creux dont les deux montants sont décorés d'une palmette. A l'intérieur du cartouche, un personnage vêtu d'une tunique courte, sans manches ; la main gauche, abaissée, devait tenir un vase, mais la partie qui le portait manque ; l'autre main, étendue, devait également tenir un objet. A gauche de sa tête est le croissant ; à droite, un objet elliptique, pain ou poisson.

6° Stèle en grès, brisée en haut. Hauteur : 0 m. 46 ; largeur : 0 m. 34. Elle offre les représentations d'un personnage cornu, dans l'attitude habituelle de la figure triangulaire : les deux bras élevés et écartés. A sa droite, un bélier sur l'autel ; à sa gauche, le gâteau cornu.

Toutes ces stèles, en grès, comme celles de Thuburnica, sont également d'une exécution grossière.

7° Une stèle anépigraphe (fig. 1) remarquable par une des figures qu'elle porte : on y voit, au-dessous d'une rosace, une forme humaine d'une exécution sommaire, qui semble tenir à droite, un objet qui est peut-être un poisson, peut-être un fruit ; à gauche, un vase et une fleur, au-dessus d'un autel. Plus bas se dresse, légèrement inclinée, une échelle à 8 barres, à côté d'un gâteau cornu, et d'un objet qui est peut-être une palme.

A environ vingt mètres plus bas de l'endroit où ces stèles ont été recueillies se trouve une petite construction, détruite dans sa partie antérieure, ayant 4 mètres de long sur 4 m. 50 de large, dans sa partie conservée, et ouverte (ou interrompue) à l'Est [1]. Le fond paraît, comme pour la précédente, avoir été divisé en deux ou trois niches par

1. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une autre partie du même édifice. Le sanctuaire de *Siagu* avait une trentaine de mètres de longueur et il se composait de pièces dont la disposition est très compliquée. Je n'ai pas eu l'occasion d'aller voir la ruine après la fouille dont elle a été l'objet.

trois ou quatre pierres plates posées de champ, dont il ne reste que deux. On y a trouvé des débris de statuettes en miettes, une tête de femme coiffée d'un bandeau barrant le front, des fragments de lampes et de poteries fines, et de vases en verre.

Un peu plus bas enfin et dans le prolongement de la ligne réunissant les deux précédents monuments, s'élèvent les restes d'un autre édicule, long de 9 m. 50, large de 6 m. 50, composé de deux parties dont les sols diffèrent de niveau et sont séparés par un intervalle d'environ 2 mètres.

La salle antérieure, profonde de 3 m. 50, présente dans son intérieur un massif de terre entouré de pierres de taille, restes d'un autel ou plutôt d'un escalier. La salle postérieure est profonde de 5 mètres, large de 5 m. 50 ; dans l'intérieur, auprès de la porte, est une espèce d'autel ou un socle ayant pu porter une vasque. A un mètre en avant du fond est une base de colonne grossière ; il en existait une autre, placée symétriquement dont on a retrouvé des fragments. Il y avait probablement là un fronton à portique abritant une statue placée en arrière, disposition si fréquemment représentée sur les stèles géantes de *la colonia Thuburnica*. On a encore trouvé ici les restes d'un chapiteau et deux fragments d'inscription que voici :

VISA
IMP·CAES AV
A·FECIT·ET·DE
P D D

Longueur, 0 m. 65 ; hauteur, 0 m. 23 ; épaisseur, 0 m. 13. Hauteur des lettres, 0 m. 13. Points triangulaires.

AVRELI

Longueur, 0 m. 43 ; largeur, 0 m. 20 ; épaisseur, 0 m. 11. Haut. des lettres, 0 m. 038.

Si ces deux fragments proviennent du même texte, il doit s'agir d'une dédicace à la divinité du temple, avec salutations ayant trait à un empereur dont un des noms était AVRELIVS, ce qui doit probablement faire remonter la dédicace à la seconde moitié du IIe siècle.

Il semble, pour résumer ce qui précède, que l'ensemble des ruines explorées à Bir Derbal par M. le capitaine Fradet ait été, d'abord une habitation ornée de mosaïques, puis deux ou trois édicules ayant appartenu à un même ensemble et formant un ou plusieurs sanctuaires de Saturne ; ils renfermaient un grand nombre de statues et de statuettes en terre cuite, accumulées comme des ex-voto, dans des chambres où il y avait des autels, des niches, des colonnes, un escalier et dont le sol était grossièrement revêtu de terre battue.

C'étaient des sanctuaires rustiques fréquentés par la population indigène de la région, qui, au IIe siècle de notre ère, était restée fidèle au culte de divinités africaines d'origine libyenne.

FOUILLES DE BOLONIA (1918),

PAR M. P. PARIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'École des Hautes études hispaniques a continué, pendant les mois d'avril, mai et juin 1918, les fouilles qu'elle avait commencées à *Bolonia* (province de Cadix), sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine de *Belo*, et dont l'Académie avait bien voulu apprécier les résultats, puisqu'elle nous avait accordé en deux votes une subvention importante.

Ce ne furent pas là les seules ressources de l'entreprise. La *Junta para ampliación de estudios científicos y históricos*, à qui nous sommes unis par les liens d'une collaboration que nous cherchons à rendre de plus en plus ami-

cale, avait mis un crédit à notre disposition, à la seule condition qu'un jeune étudiant désigné par elle viendrait se former sur nos chantiers aux recherches pratiques d'archéologie. De plus, un illustre hispanisant, généreux dispensateur d'une des plus grandes fortunes des États-Unis, M. Archer Huntington, nous avait fait un don important pour les fouilles, en témoignage d'une amitié personnelle déjà ancienne et plus d'une fois éprouvée, et surtout de sa très vive admiration pour la France de la guerre. A l'Académie, à notre allié, à nos amis espagnols, l'École se plaît à exprimer sa profonde reconnaissance.

Cette année, l'École avait un pensionnaire déjà heureusement initié aux travaux archéologiques par ses maîtres parisiens, M. Alfred Laumonier, élève de l'École normale supérieure. Il fut naturellement chargé d'une partie des travaux. D. Cayetano de Mergelina, docteur ès lettres, fut désigné par la *Junta*, et notre ami M. George Bonsor voulut bien, comme l'année dernière, devenir notre bénévole et très apprécié collaborateur.

Les fouilles ont été poursuivies dans la ville basse, sur le bord de la plage, autour de l'usine à salaisons et de la maison romaine déblayées en 1917, ainsi que dans la nécropole de l'Est, qu'avait à peine touchée M. Bonsor.

La fortune a été favorable dans l'un et l'autre chantier.

Dans le premier, la maison de 1917 a été complètement dégagée, et nous avons pu en relever le plan définitif, telle qu'elle était avant que des remaniements successifs eussent comblé certaines salles et changé le niveau de plusieurs autres. Dans les décombres ont été retrouvés en particulier deux grands moulins à bras presque entiers, plusieurs tronçons de colonnes et des chapiteaux, ayant servi pour le remblai. Au Nord, fait qui nous semble nouveau, la maison s'adjoint deux profondes fosses à salaisons précédées d'une petite salle, bétonnée comme elles, ayant servi à la préparation du poisson. Cela semble dire que le propriétaire avait

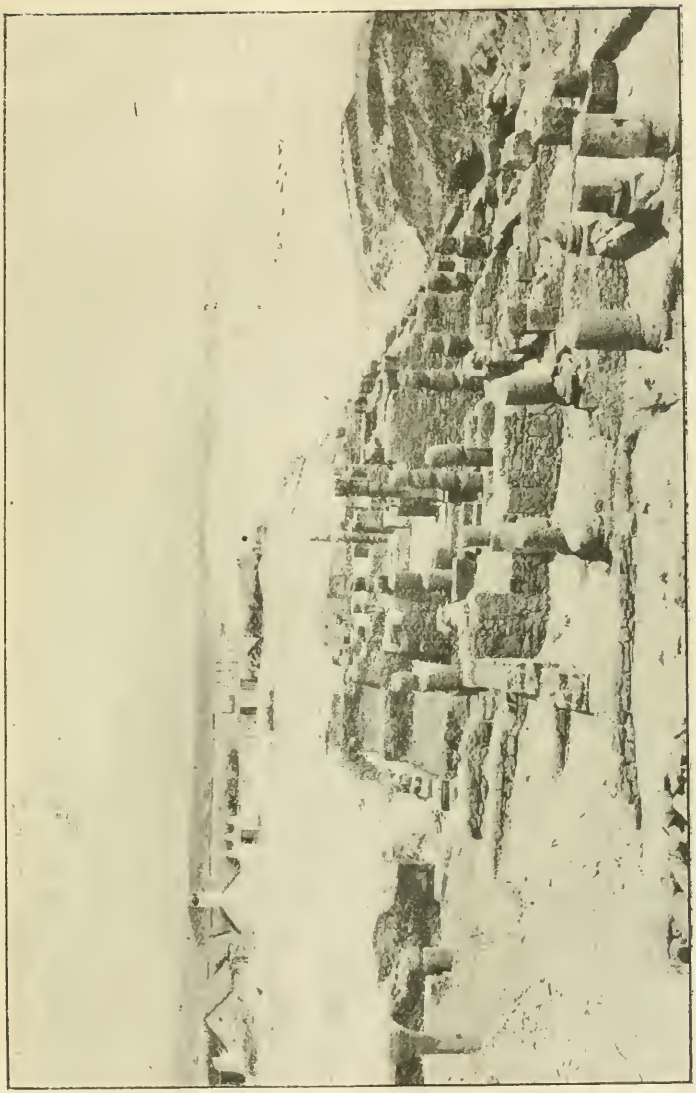

Bolonia. — Vue des fouilles.

chez lui une petite officine où il faisait préparer lui-même sa provision de poisson salé.

Une porte d'entrée de la maison, large et bien bâtie, donnait sur une longue voie perpendiculaire à la plage et à la mer qui nous réservait des surprises. C'était une rue monumentale bordée d'un portique à droite et à gauche. Nombre de fûts de colonnes étaient encore en place des deux côtés, et dans les sables superficiels aussi bien que dans les terres profondes gisaient tantôt en désordre, tantôt alignés comme au moment d'une chute subséquente à un ébranlement sismique, des tambours et des chapiteaux. Cette sorte d'avenue est certainement plus ancienne que la maison, car le sol de cette dernière est de près d'un mètre au-dessus du niveau de la chaussée, et nous avons reconnu des remaniements successifs et des exhaussements de terre dans les portiques, de façon à rendre la porte accessible. De plus, les colonnes sont d'un type rare, du moins en Espagne : autour des joints, les tambours s'étranglent, et tout le reste de la pierre forme un rude bossage circulaire. Assez irrégulièrement espacées, mais correctement alignées, les colonnes reposaient sur une banquette ; elles étaient bien dégagées à la base ; mais à un moment impossible à préciser on a tendu de l'une à l'autre un petit mur qui enveloppa les premiers tambours afin d'isoler et de clôturer les couloirs latéraux. Les chapiteaux sont tous à peu près semblables et se rattachent au type toscan. La colonnade ainsi constituée — nous avons pu en redresser plusieurs éléments — était vigoureuse, mais sans beauté. La pierre dans laquelle elle a été taillée est d'un très mauvais grain et appelait un revêtement de stuc, mais nous n'avons pas trouvé la moindre trace de cet enduit.

La rue se prolonge à travers la place publique de Bolonia, sans que nous en ayons encore trouvé l'extrémité. Elle allait sans doute déboucher au bas de la ville haute, sur l'esplanade au bord de laquelle nous avons découvert

l'année dernière une fontaine publique. Mais nous ne pourrons pas la suivre jusque là, car déjà nous avons déblayé sur une partie de son parcours présumé une grande usine à salaisons de la même époque que celle que nous avons explorée en 1917 (disons en passant qu'il est curieux de trouver un tel établissement si écarté de la plage) ; de plus, un peu en arrière de l'usine a été construite la grande caserne des carabiniers. Du côté de la mer, nous attendions une porte plus ou moins monumentale ; mais nous nous sommes heurtés à un mur qui la bouche, sans que nous ayons pu encore déterminer la disposition primitive. Nous étudierons la question l'année prochaine ; mais dès à présent nous pouvons émettre l'hypothèse que la rue était à plus proprement parler une sorte de promenoir à portiques où l'on pouvait circuler et se reposer à l'abri du terrible vent d'Est, et qui n'avait pas d'issue sur la plage.

De l'autre côté de cette rue, nous avons fait sortir du sable une seconde maison presque symétrique à la première et tout à fait de même type, c'est-à-dire que les salles y sont disposées autour d'une cour à péristyle, mais plus grande et plus riche.

L'originalité n'en réside pas dans le plan sur lequel elle a été construite, mais dans la décoration de plusieurs des chambres. Presque toutes avaient les parois enduites de stuc peint. D'ordinaire la surface est badigeonnée d'une teinte unie ; parfois le fond s'agrémente de cadres, de faux bois et de faux marbres. Mais il arrive aussi qu'au-dessus d'une plinthe unie, de couleur rouge ou jaune, régnait une décoration plus riche et que nous croyons originale. Au lieu d'architectures simulées, de fabriques, comme par exemple à Pompei, ou de tableaux animés, le décorateur a peint en couleurs très vives et très relevées des guirlandes et des bouquets de fleurs. On songe, d'après les fragments recueillis en très grand nombre, mais, par malheur, de petites dimensions, car l'humidité de la mer a disloqué,

décollé et jeté à bas tous les enduits, on songe à certains papiers de tapisserie, tels qu'on les aimait il y a quelques années. Au reste, malgré le soin qu'ont mis MM. Laumonier et de Mergelina à reconstituer quelques ensembles, ils n'ont pu réussir à retrouver un ordre et une symétrie. Les bouquets semblent jetés ou, pour mieux dire, semés. Des dessins et des aquarelles ont été pris avec soin de toutes les plaques ayant quelque valeur ; un léger vernis permet de redonner aux teintes toute leur vigueur, et nous possédons ainsi quelques fleurs et boutons de pavots rouges d'un réalisme inattendu. Nous ne connaissons pas, pour notre part, dans l'antiquité romaine des peintures de ce style.

Quant aux soubassements, ils étaient par endroits, dans certaines salles, couverts de graffites de toute espèce qui ont été dessinés, calqués, photographiés avec le plus grand soin, mais dont le déchiffrement et la publication demanderont beaucoup de peine et de temps. Il y en a plus d'une centaine, parfois très enchevêtrés. Ce sont des inscriptions, en langue romaine ou indigène, et aussi des dessins variés. Les plus intéressants de ceux-ci sont des représentations de proues de navires ornées de têtes terrifiantes. Il y aura là un joli chapitre d'imagerie populaire.

Cette maison nous a rendu enfin deux monuments de grande valeur. D'abord un volumineux cadran solaire en marbre blanc, très bien conservé et d'une disposition nouvelle, dont l'étude intéressera certainement les spécialistes. Ensuite un admirable petit groupe en bronze. L'Académie a déjà été informée de cette découverte. Les deux personnages, trouvés séparés, mais l'un à côté de l'autre, ont été pris d'abord pour un danseur et une danseuse : c'est en réalité un satyre enlevant une jeune femme. Si le bronze n'avait pas tant souffert et n'était pas si oxydé et boursouflé, le groupe serait probablement classé parmi les plus beaux produits de l'art hellénistique. Tel qu'il est, il est admirable de vie, de mouvement et d'audace. Nous ne

connaissons rien de semblable dans la statuaire grecque, et ce n'est, croyons-nous, que sur les plus beaux vases peints que l'on pourrait chercher des points de comparaison. D'ailleurs, aux rares places où la surface du bronze n'a pas trop souffert, on reconnaît une grande souplesse de modelé et une grande finesse de retouche au burin. Cette pièce unique aurait suffi à nous payer de nos peines.

En résumé, une grande et riche maison, une rue monumentale, une vaste usine à salaisons, deux objets de premier ordre, voilà le fruit de notre campagne dans la ville. Ajoutons que nous avons découvert à l'Ouest de Bolonia, un peu en dehors de la muraille, une grande citerne décorée à l'extérieur de beaux stucs peints, et fermant, à ce qu'il semble, un vaste hémicycle non moins richement orné. Peut-être était-ce là une piscine faisant partie de thermes luxueux. Mais pressés par le temps et presque à bout de nos ressources, nous n'avons pas voulu pousser plus loin l'exploration, et nous avons recouvert de sable, pour le protéger jusqu'à l'année prochaine, le peu que nous avions mis au jour.

C'est M. George Bonsor qui s'est chargé de lever le plan des nouveaux édifices. Il l'a fait avec une grande précision, malgré le labeur considérable que lui ont donné les fouilles de la nécropole, dont il a bien voulu se charger encore.

Après la nécropole romaine de Carmona, dont l'exploration fait tant d'honneur à notre collaborateur, et qui est tout à fait exceptionnelle, celle de Bolonia est, dès à présent, et de beaucoup, la plus intéressante de toute l'Espagne. Près de mille sépultures ont été découvertes et étudiées jusqu'à présent, d'une extrême variété, et des plus instructives. La publication du journal de M. Bonsor, de ses observations, de ses relevés, de ses dessins, de ses photographies, sera d'un grand intérêt. Les rites de l'incinération et de l'inhumation, pratiqués conjointement aux mêmes époques (probablement le second et le troisième

siècles de notre ère), la forme, la disposition et la construction des monuments individuels ou de famille, des mausolées, les types des stèles et des autels, des cistes de pierre, rondes, carrées ou coniques, des urnes de plomb, de verre ou d'argile, sont le plus souvent inédits, et rien de tel n'avait encore apparu dans la péninsule. Il faudrait, pour en donner une idée, de longues descriptions qui ne peuvent trouver place ici.

Quant au mobilier funéraire récolté dans les sépultures ou tout autour, il faut avouer qu'il n'est pas exceptionnel. Les objets que nous avons recueillis en grand nombre appartiennent à des catégories bien connues, clous prophylactiques, petits masques de bronze (dont un, fort joli, représentant une tête allégorique de l'Égypte), monnaies impériales ou autonomes, miroirs, perles, colliers, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, fibules, épingles, spatules, boîtes en os, vases de verre, souvent très ornés, très fins et de formes exquises, fioles et ampoules à onguents et parfums, lacrymatoires, délicats gobelets ou petits plats d'argile indigènes ou importés, à dessins incis ou à reliefs, etc., tout cela forme une collection précieuse qui, après exposition à l'Institut français, deviendra peut-être l'ornement du petit musée de la future villa Velazquez.

Mais, en somme, il n'y a là presque rien d'imprévu ; c'est l'art raffiné de l'Empire, si bien connu par tant de fouilles et de trouvailles faites dans le monde romain. Heureusement il est une découverte d'une valeur toute particulière qui rehausse le prix de toutes les autres. Nous avons été frappés de recueillir à la surface du sable, avant les fouilles, de très laides pierres qui ne pouvaient se trouver là par hasard, et qui portaient la trace évidente d'un dégrossissement sommaire ; les ouvriers semblaient avoir eu l'intention de leur donner la forme d'un buste humain. Or nous avons dégagé du sol un très grand nombre de ces sculptures rudimentaires encore en place, intentionnellement dressées

au-dessus ou au devant de beaucoup de sépultures. Le plus souvent il n'y a qu'une de ces images, quelquefois il y en a trois alignées et quelquefois aussi cinq disposées comme les statues dans un fronton. Parmi ces pierres, que nous ne pouvons considérer que comme des fétiches ou des démons gardiens des tombes, la plupart montrent vaguement un essai de visage, yeux, nez, oreilles, bouche et menton, mais il y en a d'autres qui ne présentent qu'une boule figurant une tête sur une tige figurant un cou, et d'autres encore qui ne sont que de simples bétyles, des pierres brutes plus ou moins arrondies ou étirées en pointe. On pourrait croire que ce n'étaient là que des armatures destinées à être revêtues de stuc modelé, mais il n'en est rien ; bustes grossiers et simples pierres ont été placés tels qu'ils sont, à l'état absolument barbare, et si nous ne les avions pas retrouvés justement à leur place primitive, nous n'aurions pas hésité à y reconnaître de très frustes sculptures néolithiques.

Il y aura lieu d'étudier de très près ces documents, et les croyances et les rites qu'ils nous révèlent. Jusqu'à plus ample informé nous estimons qu'ils sont la survivance, en pleine époque romaine, de la religion et des coutumes funéraires de la peuplade indigène qui était établie dans cette région plusieurs siècles avant la conquête. Peut-être aurons-nous un jour la chance de retrouver quelque vieux cimetière indigène où cette religion et ces coutumes nous apparaîtront dans leur pureté primitive. Pour le moment nous ne pouvons qu'enregistrer un fait très nouveau et nous étonner que les habitants de Belo, insensibles à l'influence de l'art très évolué dont ils recherchaient pourtant les produits, aient conservé, à une époque de civilisation très avancée, des images si informes, et, répétons le mot, car il est le seul qui vaille, si horriblement barbares.

En terminant, nous exprimerons un double vœu, d'abord qu'il soit donné à l'École des Hautes études hispaniques

de poursuivre ses fouilles et dans la ville et dans la nécropole, ensuite que le gouvernement espagnol prenne les mesures nécessaires pour protéger contre les déprédations des hommes et l'envahissement du sable, plus redoutable encore, les ruines et les monuments que nous avons laborieusement mis au jour, et dont nous sommes heureux de lui avoir fait le dépôt en reconnaissance de sa généreuse hospitalité.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT DU MOIS DE JUILLET 1917 AU MOIS D'AVRIL 1918, PAR M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1918.

Pour la première fois un rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient était présenté à l'Académie, dans sa séance du 16 novembre 1917, par M. Chavannes qui remarquait avec raison que vous aviez droit d'être tenus au courant de ce que nos jeunes savants font en Indo-Chine aussi bien que de ce qu'ils accomplissent pour le bon renom de la science française soit en Grèce, soit en Italie.

Je vais essayer de retracer en quelques pages la laborieuse et parfois difficile existence de l'École pendant la période qui s'étend du mois de juillet 1917 au mois d'avril 1918. Tout d'abord, examinons la situation du personnel.

Le directeur de l'École, M. Maître, ainsi que deux professeurs, MM. Henri Maspero et Léonard Aurousseau, sont en France, mobilisés. Le directeur p. i., M. Louis Finot, qui pendant plus de quatre ans a rempli ses fonctions avec le plus entier dévouement, a été obligé de rentrer pour raison de santé. Un troisième professeur, M. George Coedès,

envoyé en mission à Bangkok, a été nommé par le gouvernement siamois conservateur de la Bibliothèque nationale Vajirañāṇa à la place du Dr Frankfurter ; on sait que cette bibliothèque qui a entrepris une série de publications a été fondée en 1881 par les fils du roi Mahā Mong Kut pour honorer la mémoire de leur père dont le nom religieux est Vajirañāṇa ; elle a été installée dans de nouveaux bâtiments inaugurés en janvier 1917. Un pensionnaire, M. Demasur, architecte, qui donnait les plus belles espérances, rentré en France, est tombé glorieusement aux Dardanelles, à Sedulbahr. Un autre pensionnaire, M. Paul Boudet, archiviste paléographe, qui avait été nommé le 4 mars 1917, pour organiser les archives de l'Indo-Chine, placées dans les attributions de l'École, a donné sa démission le 30 novembre pour occuper le poste de Directeur des archives et bibliothèques de l'Indo-Chine créé par arrêté du Gouverneur général en date du même jour. Il ne reste donc plus à l'École que le chef du service archéologique, M. Parmentier, qui remplit les fonctions de directeur p. i., et le secrétaire, M. Noël Péri ! Heureusement que tout récemment l'École a pu recruter un excellent pensionnaire, le P. Cadière, des Missions étrangères de Paris, bien connu par les nombreux travaux qu'il a consacrés à l'Indo-Chine depuis plus de vingt-cinq ans qu'il est dans le pays. Mais il manque toujours un indianiste pour remplacer M. Coedès, et un architecte pour remplacer M. Demasur.

Dans son rapport annuel, M. Finot remarquait : « La diminution de notre personnel a été compensée dans une certaine mesure par le concours obligeant de plusieurs collaborateurs bénévoles qui s'intéressent à notre œuvre. Le P. H. de Pirey et le Dr Sallet en Annam ont particulièrement bien mérité de l'archéologie du Champa et nous leur devons plusieurs découvertes appréciables. Le P. Kemlin nous a fait part de ses recherches sur les Reungao, si importantes pour la connaissance des peuplades non

civilisées de l'Indo-Chine. Notre correspondant M. Meillier, commissaire du Gouvernement à Luang Prabang, a obtenu la création dans cette ville d'une Bibliothèque royale où il a réuni près de 1.200 manuscrits, en même temps qu'il enrichissait celle de l'École. M. Holbé de Saïgon a témoigné de son intérêt pour notre Musée en lui offrant quelques pièces précieuses de ses collections. C'est pour nous un sujet de grande satisfaction que l'œuvre de l'École soit de mieux en mieux comprise et appréciée. »

D'autre part, tandis que le Musée de Tourane est en voie d'installation, M. Henri Marchal, conservateur p. i. des monuments d'Angkor, a commencé la réfection de la chaussée d'Angkor Vat et continué le dégagement de Baphuon et de Phimānakàs.

« Il a fait preuve dans ces travaux délicats, dit M. Finot, d'une remarquable habileté technique en même temps que d'un sentiment très juste de l'intérêt que présentent ces vieux édifices pour l'étude de l'ancienne civilisation du Cambodge. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer à l'Académie que les monuments d'Angkor sont en bonnes mains. D'autre part, le vif intérêt que leur témoigne M. le Gouverneur général Sarraut nous donne toute sécurité au sujet des ressources nécessaires pour continuer et même activer les travaux de conservation. »

M. Aucourt, professeur appartenant à la Direction de l'enseignement en Indo-Chine, a été attaché à l'École en qualité de secrétaire-adjoint de M. Peri, et chargé de surveiller la confection du catalogue de la Bibliothèque chinoise.

Malgré les difficultés de l'heure présente, grâce au zèle et à l'activité de M. Louis Finot et de ses collaborateurs, le *Bulletin* de l'École a continué de paraître et ses fascicules parus au cours de l'année dernière ne le cèdent en rien en intérêt et en valeur scientifique à ceux qui les ont précédés.

Dans son article sur *les anciens tombeaux au Tonkin*, M. H. Parmentier étudie des tumulus recouvrant des caveaux voûtés en briques sèches, dont la première découverte fut signalée à l'École dès 1896 par Dumoutier ; le principal de ces tombeaux fut découvert, en 1913, dans une butte voisine de l'hôpital de Quang Yen, et c'est lui que décrit tout spécialement M. Parmentier qui en indique cinq autres dans la même région, tout en n'oubliant pas ceux d'Annam, en particulier ceux de Qui Chinh et de Quang binh. Un autre mémoire de M. Parmentier est consacré aux *Anciens tambours de bronze* dont l'École possède un beau spécimen qui n'a jamais été publié ; il le décrit ainsi qu'un certain nombre d'autres pièces appartenant à divers collectionneurs. Ces objets ont été étudiés par divers savants en particulier par Fried. Hirth, A.B. Meyer, J.J.M. de Groot, G. P. Rouffaer et surtout Franz Heger de Vienne (1902) qui en a connu 165 (cf. *Alte Metalltrommeln aus Südost-Asien*) ; le travail de M. Parmentier porte à 188 le nombre des tambours publiés.

M. George Coedès publie et analyse des *Documents sur la dynastie de Sukhodaya* qui brilla au Siam d'un vif éclat à la fin du XIIIe siècle et fut éclipsée par celle d'Ayudhya fondée en 1348 ou 1350.

M. Noël Peri, en traitant de *Harîtī, la Mère des Démons*, dont le pèlerin bouddhiste Yi Tsing donna un résumé de la légende et une notion sommaire d'une des formes de son culte, complète les travaux de divers savants, en particulier de Waddell, de Chavannes et de M. Foucher.

Dans son article sur l'*Alliance chez les Reungao*, le P. J.E. Kemlin, des Missions étrangères de Paris, continue les recherches sur cette tribu appartenant à la famille Mon-Khmère qu'il avait commencées dans le Bulletin précédemment : *Rites agraires des Reungao ; les songes et leur interprétation chez les Reungao.*

Enfin M. Louis Finot lui-même nous donne le résultat

de ses *Recherches sur la littérature laotienne*, importantes pour l'historien, l'épigraphiste et le folk-loriste, qui ont pour point de départ la réunion des manuscrits et l'histoire de Luang Prabang appelé ordinairement Mu'ong Long par les indigènes et qui serait le premier État constitué par les Thai descendant de Mu'ong Theng.

Outre le Bulletin, le second fascicule et la table de l'Inventaire alphabétique du fonds européen de la Bibliothèque de l'École ont été imprimés ; on jugera de l'importance de ce travail quand nous aurons dit que cet inventaire ne comprend pas moins de 977 pages grand in-8° à deux colonnes.

D'autre part, la série déjà considérable des publications de l'École est continuée : le premier fascicule du tome II de l'*Art gréco-bouddhique du Gandhâra. Étude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient*, par M. A. Foucher, vient de paraître ; le premier volume de ce grand ouvrage avait été donné en 1905. M. Foucher, qui vient de partir pour une longue mission aux Indes, a laissé le manuscrit complet du second et dernier fascicule de cette importante publication dont l'achèvement est ainsi assuré.

Nous apprenons également que le tome II et dernier de l'*Inventaire des Monuments Chams* dû à M. Parmentier va prochainement sortir des presses.

L'une des missions confiées à l'École française d'Extrême-Orient est la conservation et la surveillance de plus d'un millier d'édifices souvent fort importants, répartis sur une surface de pays un peu plus considérable que celle de la France et dans des régions souvent désertes, qui incombe au chef du service archéologique. M. Parmentier, actuellement directeur p. i., se plaint avec juste raison de l'impossibilité, faute de personnel, d'assurer son service d'une manière satisfaisante. Dans un rapport adressé le 5 août

dernier à la Commission spéciale de l'Académie, il faisait la proposition suivante :

« Pour assurer la conservation des monuments, des tournées devraient être exécutées au moins tous les quatre ou cinq ans, afin que les indigènes sentent une suite réelle dans la surveillance. L'extrême minimum nécessaire pour assurer ces tournées et les travaux d'entretien serait de quatre inspecteurs : un à Angkor, — il existe déjà avec le titre de conservateur, — un autre pour le reste du Cambodge, qui serait chargé de faire l'intérim d'Angkor, lorsque le conservateur prend son congé normal, — un pour les monuments chams et laotiens, — un pour les édifices d'art annamite au Tonkin, en Annam et en Cochinchine. Ce dernier, dont le rôle au point de vue conservation serait moindre, aurait par contre une tâche considérable : celle de l'étude de l'art annamite qui est encore entièrement à faire. Il devrait, en outre, s'occuper de la préhistoire que nous sommes obligés de négliger et pourrait suppléer les autres inspecteurs pendant leurs congés, la présence des quatre inspecteurs ne pouvant être qu'exceptionnelle en raison de la durée de trois ans des séjours réguliers. Un personnel de surveillants et de dessinateurs indigènes devrait nécessairement être organisé pour aider les inspecteurs dans leur tâche, qui serait encore très lourde. »

Le Gouverneur général Sarraut accepte ce projet en principe, mais il ne pourra être mis à exécution qu'après la guerre, le recrutement du personnel étant à peu près impossible en ce moment.

Nous rappellerons que l'École d'Extrême-Orient a un triple objet : exécuter des fouilles, conserver les monuments existant dans l'Indo-Chine et publier des ouvrages traitant de l'histoire, de l'archéologie et de la linguistique de notre belle colonie. Comme on le voit par le rapport que je viens d'avoir l'honneur de lire devant l'Académie, l'École, malgré

la pénurie de personnel et les embarras de toute sorte créés par une situation anormale, a accompli sa mission, toute sa mission. On me permettra de dire que c'est un vrai tour de force exécuté grâce à la ténacité de son directeur p. i.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Publications de l'École française d'Extrême-Orient. *L'Art gréco-bouddhique du Gandarha.* Étude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient, par A. Foucher. — Tome II, premier fascicule: *Les images*, avec 175 illustrations et 4 planches (Paris, Impr. nat., 1918).

Transactions of the Royal Society of Edinburgh, vol. LII, part I, session 1917-1918 (Edimbourg, 1918, in-4°).

M. Prou offre, au nom de l'auteur, M. le chanoine Ch. Urseau, un mémoire intitulé : *La Tapisserie de la* Passion *d'Angers et la tenture brodée de Saint-Bernard de Romans* (extrait du *Bulletin archéologique de 1917*; Paris, 1917).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de l'auteur, M. Louis Régnier, un mémoire sur le *Tombeau de Robert d'Acquigny, conseiller au Parlement de Paris, doyen de Saint-Omer, dans l'église Notre-Dame de Louviers* (Paris et Rouen, 1918, in-8°, 31 pages et 3 planches ; extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XXXII, année 1917).

« Un élégant sarcophage, surmonté d'un gisant de grandeur naturelle, mais ne portant ni blason, ni épitaphe, et placé dans un des bas-côtés de l'église Notre-Dame de Louviers, était jusqu'ici regardé par les historiens locaux comme le tombeau d'un seigneur d'Esternay en Champagne, Jean Le Boursier, qui avait pris parti contre Louis XI et qui avait péri, noyé dans l'Eure par l'ordre de ce prince en 1465. Le style du monument, le costume du personnage décelaient cependant plutôt le début que la seconde moitié du xve siècle. M. Louis Régnier, dont l'Académie a récompensé, il y a quelques années, une savante étude sur l'église collégiale d'Écouis et auquel

on doit nombre de travaux sur l'histoire et l'archéologie normandes, a eu la bonne fortune de résoudre cette énigme, en découvrant dans les registres du Parlement, aux Archives nationales, et en le commentant très judicieusement le testament dans lequel Robert d'Acquigny, conseiller clerc au Parlement de Paris, né à Louviers et mort en 1403 ou 1404, élisait sa sépulture et en précisait les conditions dans l'église Notre-Dame de cette ville. »

SÉANCE DU 18 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur communique une lettre de M. Millet, chargé de mission en Macédoine, qui a découvert dans les couvents du mont Athos des peintures intéressantes et des documents d'archives inédits.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître la mort de M. Émile Guimet, correspondant de l'Académie.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Notre Académie vient de perdre un nouveau correspondant, M. Émile Guimet, qui lui appartenait seulement depuis l'année dernière. Ses obsèques ont eu lieu hier à Lyon, sa ville natale, où il est mort après une courte maladie âgé de quatre-vingt-deux ans. Fils d'un savant et d'une mère artiste, il avait développé en lui, au milieu des occupations absorbantes inséparables de la direction d'une grande industrie, les qualités natives qui devaient le porter de bonne heure vers l'archéologie et l'histoire. Un premier voyage qu'il fit, jeune encore, en Égypte, lui révéla les merveilles d'un art qu'il ignorait. Il s'attacha passionnément aux antiquités égyptiennes, acquit des statuettes, des papyrus, des momies, se plongea dans la lecture de Champollion, de Chabas et de Rougé. Il avait trouvé sa voie scientifique, celle où son avidité de savoir devait le maintenir jusqu'à la fin de sa vie : c'était l'Orient, et bientôt ce fut l'Extrême-Orient. En 1876, il visita la Chine et le Japon, con-

nut, interrogea un certain nombre d'artistes de ce pays, et revint en France avec des pièces rares que, lors de l'Exposition universelle de 1878, il offrait à la curiosité et à l'admiration du public dans une vitrine du palais du Trocadéro.

« L'importance de ses collections lui suggéra de former un musée, qui fut inauguré à Lyon en 1879. C'était chez lui un rêve ancien, d'employer ses richesses d'art à l'éducation de la foule. De là le transfert du Musée Guimet de Lyon sur un plus vaste théâtre, à Paris, où il fut installé dans le somptueux édifice construit aux frais de son fondateur, et devint propriété de l'État, Émile Guimet s'en réservant la direction.

« Vous connaissez tous, Messieurs, les grands traits de cette institution philanthropique : collections sans cesse accrues, bibliothèque renfermant plusieurs milliers de volumes, *Annales du musée Guimet*, œuvre de vulgarisation savante à laquelle plusieurs d'entre vous ont collaboré, et qui, dans la pensée de M. Guimet, était destinée à répandre la connaissance des anciennes religions orientales. Mais les publications ne suffisaient pas ; il fallait encore à cette propagande éclairée le secours de la parole. Émile Guimet institua les conférences du dimanche dans cette longue salle dont vous vous souvenez, trop étroite pour contenir les auditeurs qui s'y pressaient.

« Cependant les collections ne cessaient de se multiplier et de grandir ; elles débordèrent Paris ; le musée de Lyon fut reconstitué, et il y en eut d'autres à Rouen, au Havre, à Toulouse, à Bordeaux, peuplés de monuments religieux de l'Égypte, de l'Inde, de la Chine et du Japon.

« Voilà, en quelques mots hâtifs, l'œuvre de Guimet. Il fut un bienfaiteur de son pays, si c'est une forme de la bienfaisance de propager le plus possible autour de soi la lumière. A ce titre Émile Guimet mérite notre reconnaissance et celle de tous les travailleurs à venir qui bénéficieront de son intelligente générosité. »

M. le comte Durrieu annonce que M. Henri Stein a découvert à la Bibliothèque nationale, et communiqué à la Société des Antiquaires de France dans sa séance du 16 octobre courant, un document d'archives établissant formellement que Philippe de Mazerolles habitait Paris en 1454. M. Durrieu rappelle qu'il

a consacré à Philippe de Mazerolles un mémoire étendu qui a paru dans le tome XXII des *Monuments Piot*, daté de 1916. Les documents publiés jusqu'ici sur Mazerolles montrent en lui un peintre miniaturiste qui fut employé en Flandre, en 1466, par Charles le Téméraire, du temps où ce futur duc de Bourgogne portait le titre de comte de Charolais, et qui se fixa à demeure à Bruges en 1469, tout en étant d'origine française. Dès 1903, M. Durrieu a proposé d'identifier cet artiste avec un des plus délicieux miniaturistes qui aient fleuri au xve siècle, le « Maître de la Conquête de la Toison d'Or », comme M. Durrieu l'avait d'abord surnommé. L'étude des miniatures attribuées par lui à ce maître a amené ensuite M. Durrieu, d'accord avec une très judicieuse observation déjà faite par M. Salomon Reinach au cours d'un article paru en 1905 dans la *Gazette des Beaux-Arts* (année 1905, t. I, p. 384), à formuler cette assertion que « Mazerolles, avant de gagner la Flandre, a eu l'occasion de se familiariser avec l'aspect de la capitale de la France, qu'il a donc dû séjourner à Paris » (mémoire publié dans les *Monuments Piot*, XXII, p. 98).

Cette affirmation du passage de Mazerolles par Paris et d'un arrêt de l'artiste dans cette ville, M. Durrieu l'avait déduite uniquement de sa théorie d'identification de Philippe de Mazerolles avec le « Maître de la Conquête de la Toison d'Or ». Il est très intéressant de voir qu'elle se trouve pleinement confirmée maintenant par la découverte d'un document d'archives, découverte dont tout l'honneur, M. Durrieu tient à le préciser encore, revient à M. Henri Stein.

M. Franz Cumont, associé étranger, interprète un bas-relief romain, conservé au Musée de Copenhague, qui montre le buste d'une enfant défunte placé dans un large croissant entouré d'étoiles. Il le rapproche d'un grand nombre d'urnes ou pierres sépulcrales qui sont marquées du symbole du croissant. L'idée naïve que les âmes des morts vont habiter la lune se trouve chez beaucoup de peuples primitifs : elle se conserva dans l'antiquité grâce aux Pythagoriciens, qui l'adoptèrent en la transformant, et se répandit davantage lorsque se propagèrent sous l'Empire les cultes astraux des peuples syro-puniques.

M. le comte Durrieu présente quelques observations.

L'Académie décide au scrutin la vacance des places de MM. Barth et Maspero, membres ordinaires, et celles de MM. l'abbé Thédenat et le marquis de Vogüé, membres libres, décédés. La présentation des titres pour les deux premières places est fixée au 29 novembre 1918 et l'élection huit jours après ; la présentation des titres pour les sièges de membre libre aura lieu le dernier vendredi de janvier.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages suivants :

Ministère du Commerce, de l'Industrie ..... — *Annales du Commerce extérieur*, 1915, 1er, 2e et 3e fascicules (Paris, Impr. nat., 1915) ;

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale, publié sous la direction de M. Georges Foucart. T. XV (premier fascicule) (Le Caire, 1918) ;

Annales du Musée Guimet. *Revue de l'histoire des religions*, publiée sous la direction de MM. René Dussaud et Paul Alphandéry. T. LXXVII, n° 2 (mars-avril) et n° 3 (mai-juin) (Paris, 1918) ;

Bibliothèque franco-roumaine, n° 1, 1er août 1918. Émile Staëco. *La vérité sur le peuple roumain et la propagande anti-roumaine* (Paris, 1918) ;

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers fondée en 1685). T. XX, année 1917 (Angers, 1918) ;

Émile Chantre, *Contribution à l'étude des races humaines du Soudan occidental* (*Sénégal et Haut Niger*), et trois notes du même auteur (extr. du Bulletin de la *Société d'anthropologie et de biologie de Lyon*) : *La nécropole gauloise* (*marnienne*) *de Genas, Isère* (séance du 6 février 1913) ; — *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale* (séance du 10 juin 1913) ; — *La langue berbère et la langue arabe dans le Nord de l'Afrique* (séance du 6 décembre 1918).

SÉANCE DU 22 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel lit une note de M. le Dr Bascoul, d'El-Kseur (Algérie), sur des dessins rupestres du Djebel-Toukra. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

Le Président donne lecture d'une lettre relative à la communication de M. Audouin sur le muid de Charlemagne, lettre que lui a écrite M. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine. Celui-ci émet le vœu de voir recueillir d'une manière complète la nomenclature des anciennes mesures de volume et de poids « telles qu'elles peuvent encore exister dans le langage et dans la mémoire de nos paysans et de nos artisans ».

M. Ch.-V. Langlois annonce, au nom de M. Bruchet, archiviste du Nord, que les Archives départementales du Nord, à Lille, n'ont subi aucun dommage.

M. Omont annonce qu'il en est de même des Archives municipales, des manuscrits et des livres précieux de la Bibliothèque de la ville.

Sur le rapport de M. Prou, l'Académie accorde, sur la partie des arrérages de la fondation Thorlet attribuée à l'Académie :

3.000 francs à M. le colonel Lamouche, pour l'aider à reconstituer sa bibliothèque incendiée lors du raid d'avions du 12 avril 1918 ;

500 francs à M. Dupont, juge au tribunal civil de Saint-Malo ;

et 500 francs à M. l'abbé Daugé, curé de Duhort-Bachen (Landes) pour l'ensemble de leurs recherches scientifiques et de leurs publications.

Sur le rapport de M. Diehl, l'Académie décerne cette année deux médailles Paul Blanchet, l'une à M. Gouvet, conservateur du Musée de Sousse, pour le dévouement actif qu'il n'a cessé de montrer pour les antiquités de la ville et à l'organisation du

Musée municipal, et l'autre à Mme de Chabannes de La Palice, pour les fouilles qu'elle a fait pratiquer dans sa propriété d'Utique, et le soin qu'elle a apporté à conserver, dans un musée libéralement ouvert au public, les objets découverts.

M. Henri Prentout, professeur d'histoire de Normandie à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, fait une communication sur les États provinciaux de Normandie. L'auteur énumère en les critiquant les travaux de ses prédécesseurs ; il montre que sans l'œuvre de M. Coville, son maître, qui a étudié les États de Normandie au XIVe siècle, et de M. Charles de Beaurepaire, correspondant de l'Académie, qui a publié les cahiers et étudié les États sous la domination anglaise, il n'aurait pu entreprendre de faire une histoire complète des États. Sa tâche personnelle a été de réunir la documentation pour l'histoire des États de 1460 à 1560 et de tenter une synthèse. Il expose ses recherches dans les archives des départements normands, dans les archives communales, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, etc. Elles lui ont permis de constituer un catalogue des sessions des États. Ce catalogue met en lumière ce fait qu'à partir de 1458 les États ont été tenus régulièrement, qu'avant cette date ils l'ont toujours été en temps de guerre, pour voter un subside destiné à l'entretien de l'armée. Les États provinciaux ont donc pour fonction essentielle de voter l'impôt. En terminant, l'auteur rappelle qu'ils ont été en outre associés à quatre grandes créations, celle de l'Université de Caen sous la domination anglaise, de l'Échiquier perpétuel à Rouen sous Louis XII, du Havre-de-Grâce sous François Ier, de la rédaction du droit coutumier sous Henri III.

M. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, communique à l'Académie les résultats des recherches topographiques poursuivies, dans le courant de l'été, à Délos par M. Replat, architecte de l'École, chargé de mettre à jour le plan général des fouilles.

M. Replat a pu reconstituer le tracé complet du mur de défense improvisé par le légat romain Triarius, après l'incursion du chef pirate Athénodoros, en 69 avant J.-C., afin de préserver la ville et le sanctuaire d'Apollon de nouvelles déprédations.

En outre, M. Replat a identifié d'une manière certaine l'emplacement de l'hippodrome délien et retrouvé les restes des murs qui l'entouraient et des gradins de la stalle d'honneur ou *proédria*, où siégeait le jury des courses. C'est là le second exemple, avec celui du mont Lycée en Arcadie, d'un hippodrome hellénique pourvu d'un dispositif architectural. On admettait qu'en général ce type d'installation sportive se réduisait à un champ de courses naturel, sans constructions. En fait, les hippodromes ont, à partir du IVe siècle avant J.-C., participé à l'évolution générale qui transforma en édifices les aménagements primitifs des théâtres, des gymnases et des stades. Le terme de cette évolution, dont les types du mont Lycée et de Délos permettent de reconstituer les étapes architecturales, est représenté par le cirque romain et l'hippodrome byzantin, combinaison du stade et de l'hippodrome helléniques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les périodiques suivants :

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (t. LXXXI de la collection). T. LIV. Troisième série ; année 1917 (Troyes, 1918) ;

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos. Organo del cuerpo facultativo del ramo. Tercera epoca. Año XXII, julio-agosto 1918 (Madrid, 1918) ;

Proceedings of the Royal Institute of Edinburgh. Session 1917-18. Vol. XXXVIII. Part II, pp. 97-224 (Edinburgh, 1918.)

SÉANCE DU 29 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le Ministre de la guerre communiquant un extrait de la *Deutsche Levante Zeitung* relatif à une théorie sur l'origine des Roumains. — Renvoi à M. L. Leger.

Il donne ensuite lecture des lettres par lesquelles M. le lieutenant-colonel de Castries pose sa candidature à la place de membre libre vacante par la mort de M. le marquis de Vogüé, et M. Adrien Blanchet, à la place de membre libre vacante par la mort de M. l'abbé Thédenat.

M. Léon Dorez lit la note suivante :

« Dans les derniers fascicules de la *Bibliofilia* de Florence (avril-mai et juin-août 1918), M. Laudedeo Testi a publié un intéressant travail sur les livres de chœur enluminés de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste de Parme. Cette étude révèle un miniaturiste jusqu'ici inconnu, Michele da Genova, Michel de Gênes, qui entra au service de la fabrique en 1492 et y resta au moins jusqu'en 1497 [1]. Dans l'un des manuscrits ornés par cet artiste et dont la décoration a été restaurée en 1779, trois des miniatures, représentant l'*Annonciation*, la *Circoncision* et l'*Adoration des Mages*, heureusement à peu près intactes, sont des copies presque serviles d'œuvres d'Andrea Mantegna, copies exécutées du vivant du grand peintre et constituant une nouvelle preuve de la célébrité acquise par ses compositions dans toute l'Italie septentrionale.

« A ce propos, l'Académie me permettra de lui rappeler une notice qu'elle a accueillie en 1909 dans les *Monuments Piot* et où j'ai décrit un Pontifical exécuté pour le cardinal Giuliano Della Rovere (le futur pape Jules II) par le miniaturiste Francesco de Vérone ou Francesco dai Libri.

« Au cours de ma notice, j'ai signalé à plusieurs reprises une interprétation parfois très large, mais toujours évidente, du style de Mantegna dans les peintures de ce Pontifical qui fait aujourd'hui partie des collections Morgan, à New-York. Mais j'aurais dû y insister plus que je ne l'ai fait sur la miniature de la *Présentation du Christ au Temple*, où se trouve reproduite la partie centrale du volet de droite du triptyque de Mantegna conservé aux Uffizi de Florence [2]. Cette même partie du tableau florentin a été également transportée dans l'une des initiales d'un antiphonaire parmesan, et la comparaison des deux adaptations

1. *Bibliofilia* (juin-août), p. 146-147.
2. Charles Yriarte, *Mantegna* (Paris, 1901, in-4°), entre les pp. 60 et 61.

permet de mesurer toute la distance qui séparait l'art de Michel de Gênes de celui de François de Vérone qui, lui, a interprété l'œuvre originale avec une liberté dans l'ensemble et une fidélité dans certains détails infiniment supérieures à la copie de son médiocre émule [1].

« Ce dernier, d'ailleurs, n'a nullement signalé les emprunts qu'il faisait à Mantegna, tandis que, comme on va le voir, François de Vérone a indiqué d'une manière très nette la source de ses compositions. Et ici je dois rectifier sur un point la notice publiée dans les *Monuments Piot*.

« A gauche du petit tableau du miniaturiste véronais, sur l'architrave de l'édicule, on lit ces deux mots tracés en lettres d'or : AB OLYMPO [2]. Comme cette même peinture est aussi celle qui porte la signature FRANCISCHVS VERONENSIS, j'avais été naturellement porté à croire que le *motto* appartenait à cet artiste. Il n'en est rien. Nous avons affaire à un cas beaucoup moins simple, beaucoup plus intéressant qu'il ne semble d'abord, et qui mérite d'être signalé puisqu'il peut attirer l'attention des historiens sur d'autres légendes analogues.

« En réalité, les mots AB OLYMPO constituent l'un des *motti* adoptés par le marquis Louis de Gonzague [3], qui appela Mantegna à Mantoue en 1456 et fut, pendant le reste de sa vie, c'est-à-dire jusqu'en 1478, le fidèle protecteur de l'artiste. Il paraîtrait résulter de cette constatation que le manuscrit aurait été originairement exécuté pour le marquis. Mais ce serait là une conclusion hâtive et injustifiée. Un nouveau pas doit être franchi pour arriver à la solution du petit problème qui nous occupe.

« Parmi les libéralités faites par Louis de Gonzague à Mantegna se trouvait un terrain voisin de la Porta Pusterla et du petit palais princier du même nom. En novembre 1476, le peintre

1. *Bibliofilia* (mars-avril), p. 26. — Le succès de cette partie du triptyque de Mantegna est encore attesté par l'emprunt de la figure de la Vierge par Fra' Bartolommeo Della Porta en 1516, dans son tableau de la *Présentation*, auj. au Musée de Vienne (Fritz Knapp, *F. B. D. P. u. die Schule von San Marco*, Halle a S., 1913, in-4°, p. 157, et autrefois gravé par Massard d'après un dessin de J.-B. Wicar).

2. *Mon. Piot*, 1909, pl. XI.

3. Voir la frise reproduite par Yriarte, op. cit., p. 121.

posait la première pierre — qui subsiste, avec son inscription commémorative [1] — de la jolie maison qu'il devait habiter jusqu'en 1494, année où le marquis Jean-François la lui redemanda, lorsqu'il fit du palais contigu sa demeure définitive. Cette habitation, aujourd'hui englobée dans les bâtiments de l'Institut professionnel ou technique, se composait de quatre corps de logis donnant sur une cour circulaire intérieure. Sur l'architrave de chacune des quatre portes intérieures, se lisait le *motto* : AB OLYMPO [2]. Bien mieux : si, comme il y a tout lieu de le croire, la gravure donnée par Yriarte [3] est exacte, on ne peut manquer d'être frappé de l'étroite ressemblance du petit toit et de l'architrave dans la maison même bâtie par Mantegna et dans l'édicule de la miniature de François de Vérone. Il s'agit donc, dans le *motto* du Pontifical, non pas de Louis de Gonzague, auquel il appartenait en propre, mais de son protégé Andrea Mantegna, auquel le marquis l'avait plus ou moins explicitement concédé. Et qu'il en soit ainsi, on ne peut guère en douter lorsqu'on voit, sur la tombe de Mantegna, — dans la chapelle de l'église Saint-André de Mantoue que le chapitre lui avait solennellement offerte le 11 août 1504 et dont il avait entrepris la décoration, interrompue par sa mort en septembre 1506, — lorsqu'on voit, dis-je, dans cette chapelle, la représentation d'un aigle de montagne, étalant ses serres sur un livre fermé dont la tranche porte l'inscription : AB OLYMPO [4].

« Il paraît donc certain qu'en reproduisant ce *motto*, vers 1480 [5], dans les peintures du Pontifical de Giuliano Della Rovere, François de Vérone a voulu indiquer la source où il avait puisé le meilleur de son œuvre. »

M. Prosper Alfaric fait une lecture sur l'*Évangile de Simon le Magicien*. Partant d'un texte du IVe siècle qui signale cette

1. Yriarte, p. 79.
2. Yriarte, p. 107-109.
3. Yriarte, p. 104.
4. Yriarte, p. 111.
5. Ou peut-être même plus tôt : Sixte IV comprit son neveu Giuliano dans sa première promotion cardinalice, c'est-à-dire le 15 décembre 1471, et l'on pourrait croire que le nouveau Cardinal fit à l'artiste la commande du Pontifical peu après cette date.

œuvre importante, depuis longtemps perdue, il montre qu'on peut en reconstituer les grandes lignes avec d'autres écrits des premiers siècles (traités contre les hérésies, livres clémentins, Actes du martyre de Pierre), qui l'utilisent ou la combattent sans la nommer.

MM. Salomon Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

Le Président rappelle à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre confrère, M. Émile Picot, et lui demande s'il convient de déclarer la place vacante.

Par 17 voix contre 5, la vacance est déclarée. La date de l'élection sera fixée ultérieurement.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les périodiques suivants :

Annuaire général de l'Indo-Chine, 1918. Partie administrative. T. II. *Situation du personnel au 1er juin 1918* (Hanoï et Haïphong, 1918) ;

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Pottier et S. Reinach. Cinquième série, t. VII, mai-juin 1918 (Paris, 1918);

Atti della R. Accademia dei Lincei. Anno CCCVX, 1918. *Notizie degli scavi di antichità.* Vol. XV. Fascicoli 1°, 2° e 3° (Roma, 1918);

Memorie della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, istoriche e filologiche (anno CCCXV, 1918). Serie quinta. Vol. XV, fascicolo VII ;

The Jewish Quarterly Review. Vol. IX, nos 1 and 2, July and October 1918 (London, 1918);

Analecta Montserratensia. Vol. I. Aňy 1917 (Monestir de Montserrat. MCMXVIII).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Espérandieu pose sa candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par la mort de M. le marquis de Vogüé.

Le Secrétaire perpétuel lit ensuite une lettre adressée par les membres ou correspondants de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine et de l'Académie d'agriculture demeurés à Lille pendant l'occupation allemande.

(Le texte de cette protestation solennelle a été inséré dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences, séance du 28 octobre 1918.)

Le Président déclare qu'il est certain d'être l'interprète de l'Académie tout entière en exprimant son indignation au sujet des actes abominables que signalent nos confrères de Lille. Il leur envoie l'expression de l'affectueuse sympathie de l'Académie qui partage leur ressentiment et les félicite du courage stoïque avec lequel ils ont supporté les épreuves de ces mauvais jours.

M. Salomon Reinach, chargé d'examiner une communication de M. Bascoul, lit la note suivante :

« M. le Dr Bascoul, médecin de colonisation à El Kseur (prov. de Constantine), a envoyé à l'Académie des photographies, des

dessins et une notice relatifs aux gravures du Djebel Toukra (canton d'El Kseur, arrond. de Bougie). Il s'agit d'une éminence rocheuse longue de 3m 17 de l'E. à l'O., large de 1m 20 du N. au S., sur laquelle on reconnaît au moins onze spirales, accompagnées de quelques signes peu distincts. Les photographies n'ont pu être prises dans des conditions favorables ; il n'a pas encore été fait d'estampage ; enfin, les dessins ne sont d'accord que sur l'existence des spirales. Dans ces conditions, on ne peut qu'attendre des informations plus complètes et plus précises ; mais le fait même d'une décoration rupestre curviligne ne manque pas d'intérêt. »

M. Ch.-V. Langlois communique la note suivante :

« Nous avons eu l'honneur, M. Omont et moi, d'annoncer à l'Académie, dans une de ses séances d'octobre, que les dépôts d'archives, de manuscrits et de livres précieux étaient intacts à Lille. C'est une partie importante du patrimoine historique de la France qui a été ainsi sauvé intégralement.

« Je suis aujourd'hui en mesure de vous donner des nouvelles de Douai et de Cambrai, où je suis allé en mission du 1er au 4 novembre.

« Messieurs, depuis le commencement de la guerre, j'avais vu beaucoup de villes détruites : Arras, Reims, etc. Je n'avais jamais vu de villes pillées. C'est un spectacle peut-être plus émouvant encore.

« Les Allemands ont ordonné le 6 septembre l'évacuation de la population civile de Douai, sous prétexte de la soustraire à un bombardement éventuel par l'armée anglaise. Ils ont été forcés d'évacuer eux-mêmes la ville le 18 octobre. Ils y ont donc été seuls six semaines. Or, ces six semaines, ils les ont employées à piller. Tous les édifices, publics et privés, ont été visités ; tout ce qu'ils contenaient a été emporté, endommagé ou détruit.

« Pour les choses précieuses, l'opération a été conduite avec méthode (la folie allemande, dit Henri Heine, est plus folle que les autres parce qu'elle est méthodique) : l'opération a été conduite chez les médecins par des médecins, dans les sacristies par des ecclésiastiques, pour les objets des collections publiques et

privées par des experts. Il y avait, par exemple, à Douai, des bibliothèques de bibliophiles ; un de ces bibliophiles, M. le baron de Warenghien, a constaté que l'on y a pris, avec discernement, tout ce qui s'y trouvait de meilleur en fait de manuscrits, de raretés, de reliures et d'impressions anciennes ; le reste a été examiné et ce qui a été dédaigné, jeté par terre en désordre, a été parfois lacéré ou souillé.

« J'ai constaté moi-même, avec M. Bruchet, archiviste du département du Nord, que les archives, magnifiques, de cette grande commune de l'ancienne Flandre avaient reçu la visite de gens qui les avaient bouleversées. Il ne semble pas, au premier abord, qu'ils y aient trouvé grand chose à leur gré ; mais il sera nécessaire de tout remettre en ordre pour savoir, par un recolement fait à l'aide des inventaires, si quelques soustractions ont eu lieu. De même, aux Archives de la Cour d'appel (archives du Parlement de Flandre et du Tribunal révolutionnaire).

« A propos de la Bibliothèque publique, si riche en manuscrits, où il n'était pas encore possible de pénétrer lors de mon passage, il importe de poser une distinction capitale entre deux opérations distinctes auxquelles les Allemands se sont livrés pendant leur séjour en pays occupé.

« En premier lieu, ils ont, à Douai et ailleurs, demandé ou exigé, obtenu en tout cas, à diverses époques antérieures aux grandes attaques de la délivrance qui ont eu lieu cet été, que les objets les plus précieux en tout genre des collections publiques leur fussent remis, sous prétexte de les envoyer à l'arrière, plus loin du front ; d'abord à Valenciennes ou à Maubeuge, puis à Bruxelles. Il paraît légitime d'espérer, il est probable que les richesses enlevées dans ces conditions, d'une manière relativement régulière, seront recouvrées un jour : bientôt.

« D'autre part, les Allemands, dans les villes comme Douai et Cambrai, se sont livrés pendant l'intervalle de temps compris entre l'évacuation de la population, ordonnée par eux, et leur propre départ, à des actes d'un caractère différent : au pillage proprement dit, à ce pillage méthodique dont je parlais tout à l'heure ; pillage total, évidemment terminé par une orgie de vols *ad libitum* par les officiers et les soldats ; bref, la mise à

sac du bon vieux temps qui consiste à emporter tout ce qui plaît et à briser tout ce qu'on n'emporte pas : coups de sabre dans les tableaux et de revolver dans les glaces.

« On lit dans une proclamation du général v. Bertrab aux habitants de Lille, du 15 octobre 1914, dont j'ai là un exemplaire : « La guerre n'étant faite qu'entre les armées, je garantis en bonne forme la propriété privée de tous les habitants... » « En bonne forme », Messieurs. — Or, en septembre-octobre 1918, les douze cents habitants de Douai réfugiés à Saint-Amand ont vu passer pendant des semaines, par le canal, — en provenance de Douai, en route pour l'Allemagne, — des théories de ces grandes péniches qu'on appelle bélandres, chargées jusqu'au plat bord de leurs propriétés collectives et privées.

« S'il y a des chances pour que les objets enlevés à Douai lors des premiers prélèvements, relativement réguliers, soient bientôt remis à leur place, il n'en est pas de même, c'est clair, de ce qui a disparu lors du pillage libre et complet de septembre-octobre 1918. Il y a donc lieu de dresser d'une manière précise l'inventaire des manuscrits qui ont été enlevés d'abord; de ceux qui l'ont été ensuite dans les conditions absolument arbitraires, criminelles et anachroniques que j'ai dites ; et enfin de ceux qui sont encore là parce qu'ils ont été oubliés et dédaignés. Des états de cette nature seront incessamment établis, sous ma direction, par des hommes du métier ; et ils seront publiés.

« Ils seront établis, naturellement, à Cambrai comme à Douai, et partout où cela sera nécessaire, au fur et à mesure du recul de l'invasion. Je n'ajouterai qu'un fait relatif à Cambrai. Dans cette ville, le feu a été mis par l'ennemi aux archives municipales ; on avait eu la précaution, pendant l'occupation, de les descendre en partie dans les caves de l'Hôtel de Ville ; or, ces caves sont maintenant vides, et le sol du rez-de-chaussée et de la cour de ce grand édifice, qui a été aussi délibérément qu'inutilement incendié, est couvert, par endroits, d'une couche épaisse de cendres qui sont des cendres de papiers ; et il est facile de voir, par quelques fragments qui n'ont pas été entièrement consumés, que ces papiers appartenaient aux archives municipales.

« Messieurs, il y a, parmi bien d'autres, une grande différence entre cette guerre-ci et les guerres du passé. Les guerres du

passé ont eu lieu en des temps où les traces des événements en général et des crimes en particulier disparaissaient vite : le souvenir de la plupart des pires excès s'effaçait bientôt ; la victoire couvrait tout et la vie continuait. Mais cette guerre-ci, dont l'issue ne sera pas du reste celle qui était naïvement escomptée par nos agresseurs, a eu lieu dans un âge de publicité et de critique. Tout ou presque tout ce qui s'est passé depuis quatre ans a été ou sera noté, recueilli, prouvé, étalé au soleil de manière à ce que, quand même quatre-vingt-treize professeurs et savants ridiculement affublés du titre d'*Excellenz*, ou aspirant à en jouir, déclareraient encore, sans en rien savoir : « Ce n'est pas vrai », nul ne les prendrait au sérieux. Ces circonstances, caractéristiques du monde moderne, sont assurément fâcheuses pour quiconque a commis, dans le conflit qui tire à sa fin, des actes délictueux ou déshonorants ; car ces actes ne seront pas étouffés et couverts, c'est-à-dire amnistiés, comme aux siècles passés, par les forces invincibles de l'ignorance et de l'oubli. Mais qu'y faire ? Tant mieux pour qui n'a rien à perdre à ce que la vérité soit connue. — Je tenais simplement à assurer l'Académie que, en ce qui concerne les documents historiques, matière de ses études, rien n'est et ne sera négligé pour que les destructions qui ont eu lieu soient constatées, et pour que les responsabilités à ce sujet soient rigoureusement définies. »

M. Salomon Reinach présente à l'Académie une parure découverte en 1899 dans un sarcophage de Jérusalem [1].

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

M. Antoine Thomas fait la communication suivante :

« Au mois de janvier 1913, j'ai eu le plaisir de découvrir à la Bibliothèque nationale et de signaler dans cette enceinte quelques phrases en langue bretonne écrites, vers 1350, sur un exemplaire du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ; ces phrases étaient, et restent à l'heure actuelle, les plus anciens textes suivis en moyen-breton qui nous soient parvenus [2].

1. Voir ci-après.

2. Voir nos *Comptes rendus*, séance du 27 janvier 1913, p. 23-26, et séance du 3 octobre suivant, p. 482. En 1914, M. Ernault est revenu sur cette découverte dans un article intitulé : « Notes sur les textes d'Yvonet Omnes » (*Revue celtique*, t. XXXV, p. 129-142).

« Une bonne fortune analogue vient encore de m'arriver, et je m'empresse de la porter à la connaissance de l'Académie. Notre regretté correspondant, le P. Henri Denifle, a publié, en 1889, un important article intitulé : « Quellen zur Gelehrtengeschichte des Carmelitenordens im 13 und 14 Jahrhundert [1] », article dont les matériaux proviennent d'un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, lequel porte aujourd'hui le n° 791 [2]. En tête du manuscrit se trouve la règle de l'Ordre des Carmes, copiée par le scribe Henri Dahelou, du diocèse de Quimper, et datée de 1360. Le texte est suivi d'un *explicit* de cinq lignes, dont le P. Denifle a publié la partie latine, ainsi conçue [3] :

Explicit regula fratrum Beate Marie de Carmelo || pro conventu Nemausi, quam fecit scribi frater || Johannes Trisse, filius predicti conventus, per Henri- || cum Dahelou, clericum Corisopiten[sis] dyoc[esis], anno .LX°. || Anima scriptor[is] [4] requiescat. Amen.

« Le P. Denifle s'est arrêté au mot *Amen*, mais il a eu soin de prévenir le lecteur que le manuscrit donnait quelque chose de plus ; il l'a fait en ces termes : « Den Schluss bilden mehrere unverständliche Worte. » Sachons-lui gré de sa conscience, si nous ne pouvons le féliciter de sa perspicacité. Il n'était pas téméraire de conjecturer qu'il y avait du breton sous roche, puisque le scribe nous avait fait, au préalable, connaître sa patrie. J'ai pu m'assurer que cette conjecture était fondée en examinant le manuscrit aussitôt que j'ai eu connaissance de la remarque du P. Denifle. Voici donc ce nouveau texte en moyen-breton, malheureusement très court :

Nep na ra mat her dra guieli dezo.

« Notre correspondant, M. Joseph Loth, professeur au Col-

1. *Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. V, p. 365-386.

2. Jadis coté « T[héologie], II, 70. » Ce manuscrit est entré à la Sorbonne avec les livres du doyen Victor Le Clerc, qui l'avait acheté, le 15 mars 1864, à Le Roux de Lincy.

3. *Archiv* cité, t. V, p. 368.

4. Le P. Denifle, se méprenant sur la valeur de l'abréviation, lit : *scriptorum*.

lège de France, à la science duquel j'ai dû, naturellement, avoir recours, a bien voulu me fournir la traduction suivante, en se réservant de présenter directement au public les observations grammaticales auxquelles le texte peut donner lieu :

« Quiconque ne fait pas bien, sus à lui tant que tu pourras. » En somme, sous forme impérative, le scribe breton pense que la force doit appuyer le droit jusqu'au bout, pensée qui ne manque pas d'actualité.

« On voit que Henri Dahelou est plus grave que son compatriote Ivonet Omnès, le copiste du *Speculum historiale*. Sans souci de la morale, au moins quand il écrivait, le bon Ivonet laissait sa plume vagabonder des panais et des fouaces, convoités pour son déjeuner, aux yeux bleus de sa gentille petite amie entrevus sous la feuillée. Mais ce n'est ni le moment ni le lieu de philosopher sur l'âme bretonne. Il importe, en revanche, d'établir, contrairement à ce qui a été avancé, que notre texte est bien de 1360, comme la première partie de l'*explicit*. Le P. Denifle affirme que la cinquième ligne, qui commence par le mot latin *anima* et finit par le mot breton *dezo*, est d'une écriture postérieure. » Ce n'est pas mon sentiment. Si la cinquième ligne est écrite avec une encre plus pâle, en caractères beaucoup plus petits et d'une allure moins gothiquement solennelle que les quatre premières, elle est de la main même du scribe Henri Dahelou.

« Une dernière remarque, au sujet du lieu où notre manuscrit a été exécuté : je ne crois pas que ce soit à Nîmes. Frère Jean Trisse, fils du couvent de Nîmes, est aussi un fils de l'Université de Paris : c'est à Paris que nous le trouvons, le 7 décembre 1362, jour où il était sur le point de se voir conférer la licence et d'être admis à la maîtrise à la faculté de théologie[1]. C'est sûrement à Paris que résidait le scribe Henri Dahelou et que le manuscrit 791 a été exécuté[2]. Ce manuscrit a longtemps servi à l'édification et à l'instruction des Carmes du couvent de Nîmes, qui

1. Denifle et Chatelain, *Chartularium*, t. III, n° 1268; cf. *Archiv* cité, t. V, p. 385.

2. Tout le manuscrit est de sa main, et on lit au fol. 4 : « Incipit Martilogium... quod fecit fieri Parisius frater Johannes Trisse... »

l'ont utilisé en guise d'obituaire. Je ne saurais dire par quelle voie il était arrivé aux mains de Le Roux de Lincy, qui le vendit à Victor Le Clerc[1]; mais puisqu'il lui a fallu émigrer, félicitons-nous qu'il soit revenu à son point de départ. Il n'y a plus de faculté de théologie à l'Université de Paris depuis que celle-ci a repris son nom et retrouvé son ancien prestige; mais ce manuscrit n'est pas un intrus dans la nouvelle Sorbonne, car la théologie y tient encore beaucoup de place, au moins sur les rayons de la bibliothèque. »

COMMUNICATION

UNE PARURE DÉCOUVERTE A JÉRUSALEM,

PAR M. SALOMON REINACH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les bijoux que voici, avant d'être présentés à l'Académie, ont attendu dix-neuf siècles dans un sarcophage, et puis dix-neuf ans dans un coffre-fort. Le premier stage leur fut imposé par un hasard tutélaire, le deuxième par des motifs de discrétion. Ils retrouvent aujourd'hui, avec la lumière, l'état civil qui fait leur principal intérêt. Voici un résumé des témoignages qui attestent que cette parure a bien été découverte à Jérusalem et les circonstances où elle a pour la première fois revu le jour.

Au Nord-Ouest de la ville, à gauche de la route qui mène à Jaffa et à 1.500 mètres environ de l'ancienne cité, s'élève l'École de travail de l'Alliance israélite, fondée en 1882. Le 29 décembre 1899, en creusant les fondations de magasins, on découvrit là une petite nécropole composée de quatre sarcophages en pierre blanche à grain fin, telle

1. Victor Le Clerc a eu le manuscrit à sa disposition avant de l'acheter, car il le cite dès 1862 (*Hist. litt. de la France*, XXIV, 69 et 70).

qu'il en existe seulement dans les carrières de Bethléem et de Bettir. Le R. P. Lagrange, immédiatement prévenu, put assister à la fouille, dont un plan et une coupe, dressés avec beaucoup de soin, ont conservé le souvenir. Deux des sarcophages avaient été violés et brisés ; ils ne contenaient que peu d'ossements. Un troisième, avec les restes d'un squelette d'homme, avait été vidé par une ouverture pratiquée dans le flanc. Le quatrième sarcophage, où reposait un squelette de femme, était heureusement intact. Les bijoux qu'on y recueillit furent soustraits à la curiosité des fonctionnaires turcs et aux périls que le voyage de Constantinople présentait pour des objets de ce genre, trop souvent condamnés à finir dans le creuset. Apportés à Paris, ils y ont été conservés comme je l'ai dit, dans l'attente du jour où il serait loisible de les faire connaître sans inconvénient.

Voici la liste de ces objets :

1° Deux morceaux d'un long bandeau d'or non décoré, probablement un diadème ; l'un d'eux est percé, à une extrémité, d'un petit œillet ;

2° un bouton d'or estampé, orné d'une tête de Méduse encadrée d'un double grènetis ;

3° un collier d'or avec fermoir, comprenant deux grenats oblongs sertis d'or et vingt-six grenats taillés en double cône aplati. Ce sont des grenats syriens ;

4° une pendeloque en or, ajustée au dit collier, composée d'un cercle d'or auquel sont attachées, par des anneaux d'or, cinq amulettes, à savoir : 1° une clef ; 2° une longue amphore à deux anses, terminée en pointe ; 3° un panier (*kalathos*) ; 4° une lampe avec son couvercle non mobile ; 5° un fruit ouvert, grenade ou pavot. Ces petits objets sont fort intéressants ; leur destination funéraire est évidente ; ils mériteraient une étude dont ce n'est pas ici le lieu ;

5° une bague en or avec chaton d'agathonyx gravé en

PARURE DÉCOUVERTE A JÉRUSALEM.

creux ; la gravure représente une tête imberbe de profil à gauche, d'un très bon style, avec longue chevelure flottante (probablement Dionysos) ;

6° trois fragments d'un très petit vase d'argent ;

7° un fragment de poterie rouge mate.

Les caractères de ces objets sont exclusivement gréco-romains ; sauf les grenats, d'ailleurs en usage un peu partout dans le monde antique, il n'y a rien qui rappelle la Syrie. La date approximative, très voisine de notre ère, est fixée par trois indices : 1° la forme du sarcophage, assez fréquente en Syrie. Dès 1900, alors que je publiai, dans la *Revue archéologique*, une note sur la découverte de ces tombes, M. Clermont-Ganneau fit observer que ce type de sarcophage était bien connu à Sébaste. Or la prospérité de Sébaste date seulement d'Auguste, qui céda cette ville à Hérode le Grand et lui donna son nom, traduction grecque d'*Augusta* ; 2° le style de l'intaille, qui est excellent et très supérieur à celui des objets de ce genre après l'époque des premiers Césars ; 3° le type de la lampe à couvercle, qui est également assez ancien.

On peut supposer que ces quatre sarcophages ont abrité les restes des membres d'une famille romaine, probablement de hauts fonctionnaires, qui habitaient une villa à l'Est de Jérusalem.

Je crois bien que ces bijoux sont les premiers objets de ce genre qui aient été recueillis aux environs immédiats de la Ville Sainte, ou du moins dont on puisse affirmer qu'ils y ont été découverts. Le manuel des antiquités palestiniennes, publié, en 1913, par M. Pierre Thomsen, ne mentionne aucune trouvaille de bijoux ; ceux qu'on a pu exhumer des nécropoles suburbaines ont dû être portés aussitôt chez le fondeur.

Si la valeur intrinsèque et artistique de cette petite collection n'est pas élevée, elle n'en offre pas moins un intérêt réel à cause de sa provenance bien établie. L'Alliance israé-

lite m'a autorisé à en faire don de sa part au Musée du Louvre qui est le seul à posséder, grâce à M. de Saulcy, une salle spéciale pour les antiquités de la Palestine. Mais ce motif, d'ordre tout scientifique, n'est pas le principal. En ces jours où la justice et la paix se réconcilient — *justitia et pax osculatae sunt*, comme dit le Psalmiste, — il convient que la vieille Sion, libérée à son tour, offre à ses libérateurs l'unique parure que de longs siècles de barbarie et de servitude ont épargnée.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages périodiques suivants :

Ch. Burton. *De l'antiquité de l'alphabet phénicien*;

Johannes Steenstrup. *De Danske Stednavne.*

— *Moengs ogkvinders navne ; Danmark gennem siderne.*

— *Den Danske kvinds historie fra Holbergs tid til vor 1701-1917* ; (Copenhague, 1918) ;

Annales du commerce extérieur. Année 1915, 4e fasc. (Paris, Imp. nat., 1915);

Proceedings of the American Philosophical Society. Vol. VII, 1918, n° 4 (Philadelphia, 1918). *American Journal of Archæology*, Second series. Vol. XXII, n° 3, July September 1918 (Concord, N.-H., 1918).

The University of California Chronicle. Vol. XIX, nos 1, 2, 3, 4 et Index. Année 1917 ;

University of California publications : Classical Philology : vol. 4. Nov. 28, 1917 : *Lucretius*. — American archæology : vol. 12, nos 8, 9, 10 et 11 ; vol. 13, n° 1 (1917). — Botany : vol. 6, nos 13 et 14 (1917). — Agricultural Sciences, vol. 1, nos 13 et 14 ; vol. 3, nos 1 à 5 (1917). College of agriculture—Agricultural experiment. Station Berkeley, Cal. 13 Bulletins, nos 277 à 289, mars-déc. 1917.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, de la part du comte de Seyssel, une brochure intitulée *Fouilles archéologiques de Saint-Champ en 1909* (extr. de la Revue *Le Bugey*, 1910) :

« M. de Seyssel a exécuté ces fouilles à ses frais sur la commune de Saint-Champ-Chatonod, canton de Belley (Ain); elles ont eu lieu exactement près de la mairie et du groupe scolaire, bâtis à égale distance

des deux agglomérations. Son mémoire est accompagné de deux planches, dont l'une présente le plan d'une maison romaine et dont l'autre offre les reproductions de la marque du plombier *Marullus* et de l'estampille d'un poids de terre cuite trouvée à Vieu-en-Valromey. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Blochet, bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, un fascicule de la *Patrologia Orientalis* (t. XII, fasc. 3) contenant une curieuse chronique arabe rédigée par un chrétien copte du XIVe siècle, Moufazzal ibn Abil-Fazaïl [1].

« Cette chronique, qui fait suite à celle d'El-Makin, s'étend de l'an 1260 à l'an 1349 ; elle constitue un chapitre nouveau de cette histoire des sultans mamlouks, dont M. Blochet, à la suite de Quatremère, a entrepris depuis nombre d'années, de poursuivre l'étude, en puisant directement aux sources originales [2]. Le texte arabe, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, est accompagné d'une traduction française et de notes abondantes, témoignant d'une vaste érudition dont l'étendue rappelle celle de l'illustre orientaliste qui semble avoir servi de modèle et de guide à son continuateur. M. Blochet a fait précéder sa traduction d'une savante introduction où il retrace à grands traits, à l'aide d'autres données tant orientales qu'occidentales, le tableau de cette période qui marque le déclin et la fin de la domination franque en Terre sainte et en Syrie. Il y met particulièrement en lumière ces singulières tractations des Croisés et des Mongols de Perse qui, à plusieurs reprises, essayèrent de s'allier pour détruire la puissance des Mamlouks, tractations qui se prolongèrent même après la chute du royaume latin, comme le montre la correspondance de l'empereur mongol Arghoun avec Philippe le Bel, Édouard II d'Angleterre et le pape Nicolas IV. Ne fût-ce qu'à ce titre, notre Compagnie ne saurait qu'accueillir favorablement le nouveau document dont nous devons la connaissance et la mise en œuvre à l'initiative de M. Blochet, car il rentre tout naturellement dans le cadre oriental de notre *Recueil des historiens des Croisades*, dont la publication est depuis trop longtemps en souffrance. »

1. Moufazzal ibn Abil-Fazaïl, *Histoire des sultans mamlouks*, texte arabe publié et traduit en français, par E. Blochet ; 1re partie, 208 pp. gr. in-8°. Paris, 1917.

2. Blochet, *Histoire d'Alep* de Kemâl ed-din, traduite de l'arabe et annotée (1900) ; *Histoire d'Égypte*, de Makrîzi, traduite de l'arabe et annotée (1908).

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture des lettres de candidatures de MM. Bémont, Mâle et Michon, pour la place de membre ordinaire laissée vacante par le décès de M. Barth; et de MM. Dorez, Lejay, Loth, Martha, Bénédite et Vernes, pour la place de membre ordinaire devenue vacante par la mort de M. G. Maspero.

Le Président de l'Institut égyptien fait connaître que cette Société savante prend le titre d'Institut d'Égypte, reprenant l'appellation de la première Société scientifique établie sur les bords du Nil par Bonaparte.

Le Président prend la parole en ces termes :

« Mes chers Confrères,

« Une grande joie nous est venue, et une grande fierté, depuis notre dernière séance; la date du lundi 11 novembre 1918 restera l'une des plus mémorables de l'histoire de notre pays, et j'ose dire du monde. Ce jour en effet a mis fin virtuellement à la dure et sanglante épreuve que longtemps nous désignerons par ces mots significatifs, en souvenir, moins de sa durée que de son caractère inouï de violence et de l'immense théâtre qu'elle a couvert de ruines et de misère : la Grande Guerre.

« Avec quelle impatience nous l'attendions, cette signature de l'armistice imposé par nos victoires à notre ennemi partout refoulé ! Mais c'était une impatience intérieure, comme l'espérance dont nos cœurs étaient gonflés. Qui n'a pas vu Paris en ces jours d'attente silencieuse, a perdu un charmant spectacle. Il gardait sa figure de capitale de guerre, son aspect sombre, éteint, des nuits de raids d'avions, mais son bonheur perçait en dépit de tout. On allait par les rues noires, où de petites veil-

leuses bleues ponctuaient les ténèbres de lueurs timides, et l'on mettait le pied dans les trous sans maugréer, même avec allégresse. Les théories de ménagères aux portes des magasins stationnaient plus dignes dans leur résignation coutumière ; un léger redressement du torse chez les passants que l'on croisait, plus d'assurance dans le port de la tête, jusqu'au mutisme des acheteurs de journaux, dépliant leur feuille et la dévorant des yeux sans un mot de commentaire, tout parlait, tout disait : Nous sommes vainqueurs. Et puis un beau matin, au bruit des canons et des cloches, les drapeaux, tout d'un coup, flottèrent aux fenêtres dans l'air joyeux. Ce fut un jour inoubliable de promenades à travers la cité renaissante, de congratulations, de chants, d'hommages aux statues des villes libérées, ou qui le seront bientôt ; toute cette ardeur de sensibilité qui ne s'était guère, depuis plus de quatre ans, dépensée que pour la douleur, s'échappait enfin, débordante, pour la joie.

« Mes chers Confrères, associons-nous rétrospectivement de toute notre âme à ces manifestations touchantes, et complétons-les par l'expression de notre reconnaissance. Le sang cessant de couler sur nos champs de bataille, nos régions envahies remises entre nos mains, nos provinces perdues occupées demain par nos troupes victorieuses, tant de gloire, tant d'espérances que ne peut manquer de confirmer la paix définitive, voilà ce que nous devons à nos soldats et à leurs chefs, à celui, surtout, dont l'incomparable maîtrise dans l'art de la guerre nous a valu, en quelques mois, cet éclatant triomphe, vengeur du passé. Que notre reconnaissance aille encore au grand homme d'État, au ministre patriote qui lui a confié la formidable et sainte mission de nous affranchir en sauvant le pays, et que le Parlement unissait, il y a quelques jours, au maréchal Foch dans le plus bel hommage qu'une nation puisse rendre à l'un de ses citoyens. Qu'elle aille enfin à ce peuple de France, si patient et si ferme dans son admirable effort, si haut dans le sacrifice, si dévoué dans l'accomplissement du quotidien et obscur devoir. Il n'y a plus aujourd'hui de « bons Français », comme on l'a dit ou écrit trop souvent. Il n'y a plus que des « Français », et c'est la France tout entière qui, elle aussi, a bien mérité de la patrie.

« Vive la France ! »

Le Président annonce ensuite que le Secrétaire perpétuel, au lendemain de l'élection du maréchal Foch à l'Académie des sciences, lui a adressé, au nom de notre Académie, une lettre de félicitations.

L'Académie ratifie par un vote unanime l'initiative du Secrétaire perpétuel et s'associe à l'hommage rendu à notre glorieux confrère.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président fait connaître que l'Académie a voté une adresse à M. Georges Clemenceau et à M. le maréchal Foch, aux généraux, aux officiers et aux soldats des armées de terre, de mer et de l'air, et qu'elle envoie, en outre, à S. M. le Roi d'Italie le télégramme suivant :

« Les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, réunis en séance le 15 novembre 1918, ont l'honneur et la joie d'adresser à leur royal confrère, S. M. Victor-Emmanuel III, le respectueux hommage de leurs félicitations pour la libération, grâce au glorieux succès de ses armes, des territoires de Trente et de Trieste. »

M. H.-François Delaborde donne lecture de la notice qu'il a consacrée à la vie et aux travaux de M. Paul Viollet, son prédécesseur à l'Académie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau : le fascicule de mai-juin 1918 des *Comptes rendus* de l'Académie ;

London University Gazette, vol. XVIII, n° 294 (with Supplement) ;

Journal of the Royal Institute of British Architects, Vol. XXV, third Series, n° 12, october 1918.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 1918

PRÉSIDÉE PAR

M. PAUL GIRARD

VICE-PRÉSIDENT

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Votre pensée est, j'en suis sûr, loin d'ici ; elle est dans nos chères provinces de l'Est, enfin rendues à la France. Le voilà donc réalisé, ce rêve qui nous hantait depuis quarante-sept ans ! Un de mes prédécesseurs, M. Émile Chatelain, vous faisait cet aveu au début de son discours : « Messieurs, c'est un pénible honneur de présider votre séance publique en 1914. » Quelle joie pour moi, et quelle fierté d'avoir à m'acquitter de la tâche qui lui semblait si lourde, quand je pense que le drapeau tricolore flotte sur nos villes d'Alsace et de Lorraine, et que rien ne pourra désormais l'en arracher ! Nous ne témoignerons jamais assez notre reconnaissance à ce peuple fier et fidèle, resté si français sous la dure contrainte d'un maître incapable de le comprendre. C'est à sa fidélité, solennellement attestée au lendemain de nos défaites, que nous devons aujourd'hui le miracle de sa libération. C'est aussi, est-il besoin de le dire ? à nos soldats héroïques et à ceux de nos Alliés, dont les victoires, de l'Yser à la Meuse, ont fait tomber

d'elles-mêmes les barrières dressées entre nous et nos frères du Rhin. L'Alsace-Lorraine affranchie, quelle date dans l'histoire du monde ! et quelle émotion, en chacun de nous, si profonde, si pleine et si trouble encore, mêlée de tant de souvenirs, de regrets, d'espoirs déçus, d'impatiente attente et de bonheur, que la parole se sent impuissante à l'exprimer !

Auprès de tels événements, comme au regard des convulsions qui ébranlent à cette heure la vieille Europe, les solennités académiques sont bien peu de chose. Et que pèsent, devant ces cataclysmes, nos silencieuses méditations, nos lentes recherches, et les travaux que nous suscitons, ou qui d'eux-mêmes viennent à nous, ambitionnant la récompense de leur obscure ascension par les pentes ardues qui mènent à la vérité ? Gardons-nous, cependant, de nous rabaisser outre mesure. Nous vivons pour la science, et le culte de la science est, pour toute nation civilisée, un devoir; il est aussi pour l'individu une dignité, car il n'est pas d'investigation dans le champ illimité de la recherche scientifique qui ne rehausse à ses propres yeux, et aux yeux de tous les hommes, celui qui s'y consacre, en y portant la sévère méthode hors de laquelle rien de solide ne voit le jour.

Vous avez donc fait, Messieurs, depuis le début de l'affreux cauchemar qui vient de finir, ce que votre condition et votre savoir vous commandaient de faire ; vous avez continué, autant que vous l'ont permis les bruits du dehors, et les angoisses, et les deuils, le sillon commencé ; vous avez maintenu vos concours, qui ont, comme d'habitude, attiré des concurrents, entre les meilleurs desquels vous avez réparti les faveurs dont vous disposez avec la scrupuleuse équité qui préside à vos décisions. Hélas ! beaucoup de ceux qui les avaient méritées déjà, beaucoup de ceux qui pouvaient y prétendre, sont tombés les armes à la main, des hauteurs de Vauquois aux terres dévastées de la

presqu'île de Gallipoli, faisant à la France le sacrifice, non seulement de leur vie, mais de tout ce qu'elle en attendait pour son ornement ou sa gloire. De telles pertes sont pour nous particulièrement douloureuses. Avec ces disparus, dont plusieurs s'étaient spécialisés dans un étroit domaine qu'ils avaient été les premiers à défricher, s'en sont allées des espérances qui ne seront jamais réalisées, ou qui le seront, par d'autres, bien tard. Leur tombe glorieuse, bien qu'ignorée souvent, garde le secret de leur pensée inventive, au-dessus duquel ils avaient placé le salut de la patrie.

Pleurons-les, Messieurs, honorons-les comme les plus chers artisans de la Victoire, mais ne désespérons pas de notre avenir en ce qui concerne la science. Vous souvenez-vous de ces arbres fruitiers dont le génie destructeur de nos ennemis, lors d'un repli fameux, avait scié les troncs à quelques centimètres au-dessus du sol? Ils semblaient voués à une mort rapide ; mais la haineuse besogne avait été hâtivement exécutée ; par quelques fibres et un peu d'écorce, la tête, couchée sur le côté, tenait encore au tronc meurtri, et quand vint le printemps, elle se couvrit de fleurs. Faisons confiance, Messieurs, à la bonne terre de France, à la sève qui en monte, forte, résistante et saine. Elle produira toujours des fleurs ; aux corps savants et à l'enseignement national, sous toutes les formes et à tous les degrés, de faire en sorte que ces fleurs deviennent des fruits.

J'arrive à nos concours, dont les résultats sont le sujet imposé par l'usage à celui qui vous préside ; je commencerai par ceux qui concernent les travaux relatifs à la France. N'est-il pas juste qu'aujourd'hui, plus que jamais, elle soit à l'honneur?

Le prix fondé par le baron Gobert pour récompenser « le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire

de France, et les études qui s'y rattachent », a été attribué cette année à M. Jules Viard, conservateur aux Archives nationales, pour son ouvrage intitulé : *Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel.* C'est une édition de textes, et vous ne décernez pas d'ordinaire aux travaux de ce genre l'une des plus enviées parmi les récompenses qui vont aux études ayant pour objet notre histoire nationale. Mais l'œuvre de M. Viard est si précise et si bien conduite, il se dégage de cette aride série de documents, complète pour quatre exercices consécutifs de l'administration financière du règne de Charles le Bel, une vie si intense, que votre choix est pleinement justifié. J'ajoute que l'auteur ne s'est pas borné à publier des textes inédits ; il les commente. Une substantielle introduction de plus de cent pages met en lumière les renseignements nouveaux qu'ils fournissent, et rattache ces renseignements eux-mêmes aux institutions ou aux coutumes dont ils complètent pour nous la connaissance, en sorte que nous trouvons, au début du volume, un exposé singulièrement nourri et intéressant des ressources du Trésor royal durant cette période peu connue, ainsi que des charges auxquelles il avait à faire face. C'est là de l'histoire, et de la meilleure ; on ne saurait trop louer la sobre et claire simplicité avec laquelle elle est contée. Ces qualités et beaucoup d'autres, le long effort nécessaire pour mener à terme une telle entreprise, méritaient bien le premier rang au concours Gobert.

Vous avez attribué le second à M. Le Barrois d'Orgeval, pour son livre sur le *Tribunal de la Connétablie de France du XIVe siècle à 1790*, étude attachante par les précisions nouvelles qu'elle donne sur les origines de cette institution et sur son histoire jusqu'au XVIe siècle. L'auteur la montre s'acheminant assez rapidement vers une période d'éclat relatif, que suit une lente décadence. Ce sujet austère s'égaye par instant. Je noterai les pages qui contiennent le détail du minutieux protocole observé au XVIIIe siècle,

lors des visites que les officiers de la Connétablie faisaient en corps à l'époque du jour de l'an, par exemple, aux maréchaux, et de celles que ceux-ci faisaient de leur côté. Nous entrevoyons là des susceptibilités, des querelles de préséance qui ne sont pas tout à fait mortes, et qui ont chance de vivre aussi longtemps qu'il y aura des hommes.

Le concours des Antiquités de la France est l'un des plus importants, Messieurs, de ceux sur lesquels vous avez à statuer. Plusieurs ouvrages y ont été présentés, et il n'en est pas un qui n'ait ses mérites; seuls, pourtant, deux ont été retenus par votre commission. M. de Saint-Venant a travaillé plus de vingt ans au *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, en quatre volumes, pour lequel il sollicitait l'une de vos récompenses. C'est un répertoire précieux de tout ce qui peut intéresser, dans une région déterminée, la simple curiosité et même la science. Rien d'essentiel n'y est omis; on y trouve, disposés dans l'ordre alphabétique, des milliers de renseignements sur les familles et leur histoire, sur l'art de la contrée, dans toutes ses manifestations, sur sa topographie étudiée avec un soin minutieux, et qui relève jusqu'aux lieux-dits consignés dans les actes privés, le tout puisé aux sources les plus sûres, scrupuleusement contrôlées. Qu'il soit possible de signaler, dans cet inventaire, quelques oublis ou un peu de sécheresse à côté de longueurs inutiles, ce sont de légères imperfections auxquelles il fallait s'attendre; mais l'ensemble est tout à fait digne de la première médaille que vous lui avez décernée. — Vous avez attribué la seconde à M. l'abbé Mollat, pour le premier volume de son édition des *Vies des papes d'Avignon*, d'Étienne Baluze, et pour l'*Étude critique* qui en éclaire le texte, deux ouvrages qui n'en font qu'un, et dont la sûre méthode, en dépit de certaine erreur de composition, suffirait à elle seule à justifier la récompense dont vous les avez honorés.

Cette année, le prix Bordin se trouvait être réservé aux travaux sur le Moyen âge ou la Renaissance. Une moitié du prix a été donnée à M. André Blum, et l'autre partagée par tiers entre MM. l'abbé Guéry, Langfors et Parturier.

L'ouvrage de M. Blum, *L'estampe satirique en France pendant les guerres de religion*, traite un joli sujet, et le traite avec aisance, sans abus d'érudition, bien que l'auteur, pour éclairer les origines de la satire politique, croie devoir remonter jusqu'aux Égyptiens. Il montre le progrès de la satire en image, d'abord innocente, puis combative, et devenant une arme aux mains de qui sait s'en servir. Ce livre contient d'intéressantes illustrations, auxquelles ne saurait être indifférent un temps comme le nôtre, où les revues, les journaux illustrés, les murs eux-mêmes, ont souvent tant d'esprit. — M. l'abbé Guéry, en écrivant son *Histoire de l'abbaye de Lyre*, du diocèse d'Évreux, fondée vers le milieu du XIe siècle, a fait preuve d'un zèle pour l'étude des antiquités locales qui mérite d'être encouragé. — M. Arthur Langfors a publié sous ce titre : *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*, un répertoire bibliographique pour lequel il a bénéficié de notes de M. Paul Meyer et des conseils de M. Émile Picot, auxquels d'ailleurs il ne ménage pas sa reconnaissance. — Enfin M. Parturier, professeur au lycée Voltaire, s'est chargé d'éditer pour la Société des textes français modernes la *Délie* de Maurice Scève. Édition et commentaire constituent une importante contribution à l'histoire littéraire de la Renaissance.

Pour le prix de La Grange, réservé à la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France, ou au meilleur travail sur l'un de ces poèmes, aucun ouvrage n'était présenté. Votre commission a été bien inspirée en évoquant le premier volume de l'édition du *Roman de la Rose* de M. Ernest Langlois et en lui attribuant le prix tout entier. Elle honorait par là, non seule-

ment un excellent travail, mais un professeur de cette Université de Lille que nous avons la joie de voir libérée de l'occupation allemande, devant laquelle elle a su garder une si fière attitude.

Le prix biennal fondé par Mme veuve Duchalais, pour le meilleur ouvrage concernant la numismatique du moyen âge, n'a pas non plus trouvé de concurrents, et ici encore vous avez évoqué une œuvre qui, modestement, se tenait éloignée de vos concours ; c'est l'ensemble des études de M. le comte de Castellane sur l'*histoire de la monnaie française, depuis l'époque carolingienne jusqu'au XVIe siècle*. L'auteur a généreusement renoncé au prix qui lui était accordé, en faveur des blessés ; vous en avez mis le montant à la disposition de l'Institut pour l'hôpital qu'il entretient dans l'hôtel Thiers.

Si quelques concours ont été désertés, comme il était naturel dans la longue crise dont à peine nous sortons, le prix Brunet, qui se décerne tous les trois ans et qui a pour but d'encourager la bibliographie savante, a suscité des travaux de grand mérite. La commission qui avait à le juger l'a partagé entre trois concurrents, attribuant une moitié à M. Henri Hauser, pour son ouvrage considérable et si profondément utile sur les *Sources de l'histoire de France*, et faisant de l'autre deux parts inégales, la première et la plus importante à M. Louis Loviot, auteur d'un charmant livre, joliment présenté, qui est l'œuvre d'un chercheur, et d'un chercheur qui trouve ; cet élégant volume intitulé : *Auteurs et livres anciens* (*XVIe et XVIIe siècles*), est plein de découvertes intéressant notre histoire littéraire ; je ne saurais mieux faire, faute de temps, que de renvoyer à l'analyse qu'en a faite dans le *Journal des savants* notre regretté confrère Émile Picot, sous le patronage duquel M. Loviot l'avait placé. Hélas ! ce jeune savant vient de succomber inopinément à un mal qui ne pardonne pas. — La seconde part est échue à M. Pierre Le Verdier,

pour son curieux ouvrage qui a pour titre : *L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais.*

Messieurs, vos donateurs ont quelquefois exprimé leurs intentions de la façon la plus précise relativement aux travaux dont ils souhaitaient que notre France fût l'objet ; ils ont voulu, par un patriotisme local qui n'exclut pas, loin de là, celui qu'inspire la grande patrie, que telle province, telle ville, devînt, sous votre contrôle, un sujet permanent d'étude. Comment, au premier rang de ces spécialistes de la générosité, ne pas nommer Auguste Prost, ce Lorrain de Metz, de Metz redevenue française, qui a fondé chez nous un prix annuel à décerner à l'*auteur français* du meilleur travail sur sa ville natale et les pays voisins? Vous avez attribué ce prix à M. Germain de Maidy, pour une série de mémoires sur l'histoire et l'archéologie de la Lorraine, dont plusieurs ont été rédigés à Nancy en 1917, sous les obus allemands, attestant le sang-froid de la science dans les circonstances les plus tragiques.

C'est Paris qu'a en vue le prix quinquennal Jean-Jacques Berger, et le montant en est si considérable qu'il vous arrive rarement de le décerner à un seul ouvrage. Vous l'avez réparti entre huit concurrents : le Dr Wickersheimer, pour ses *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris* ; M. Coyecque, pour son *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris au XVIe siècle* ; M. Vidier, pour son livre sur les *Marguilliers laïcs de Notre-Dame* ; M. Léon Dorez, pour son livre intitulé : *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XVe siècle ;* M. l'abbé Clerval, pour sa publication des *Registres des procès-verbaux de la Faculté de Théologie de Paris ;* M. Paul Lacombe, pour ses *Anciens livrets des rues de Paris imprimés aux XVe et XVIe siècles* ; M. Léon Lecestre, pour la *Notice sur l'Arsenal royal de Paris jusqu'à la mort d'Henri IV*, œuvre de M. Paul Lecestre, son fils, tué à l'ennemi ; M. Camille Bernard, pour sa *Restitu-*

tion des Thermes de Lutèce. Tous ces travaux n'ont pas la même valeur ; il en est où la critique trouve à s'exercer ; d'autres sont d'importants apports à l'histoire parisienne, ou satisfont la curiosité de l'antiquaire qui recherche avidement dans le Paris moderne les traces ou, tout au moins, les souvenirs d'un lointain passé.

J'en aurai fini, Messieurs, avec les travaux ou l'activité scientifique concernant spécialement la France, quand j'aurai signalé l'attribution de deux médailles Blanchet, l'une à M. Gouvet, conservateur du Musée de Sousse, — n'est-ce pas la France encore ? — qui porte un vif et intelligent intérêt aux antiquités de cette ville et mérite les plus grands éloges pour la manière dont il a organisé le Musée municipal ; l'autre à Mme de Chabannes de La Palice, pour les fouilles pratiquées dans sa propriété d'Utique et pour le musée, libéralement ouvert au public, qu'elle a formé des objets qui y ont été découverts.

Certains de vos concours offrent un champ plus vaste et plus varié à l'investigation : tels sont le concours pour le prix décennal Le Fèvre-Deumier et le concours Louis Fould, dont le prix est décerné tous les deux ans.

Le premier fait appel aux travailleurs qui s'occupent de mythologies, de philosophies ou de religions comparées ; il suppose des connaissances étendues, une maturité, une clairvoyance qui se rencontrent rarement. Aucun ouvrage n'ayant été présenté, votre commission a porté son attention sur ceux qui lui semblaient se rapprocher le plus des intentions du donateur, et, sans décerner le prix, elle a prélevé, sur l'importante somme qu'il représente, trois récompenses. La première a été attribuée à M. Puech, professeur à la Sorbonne, pour son livre sur les *Apologistes grecs du IIe siècle de notre ère*, livre passionnant, et que M. Puech a rendu plus attachant encore par la connaissance profonde qu'il a de ce sujet délicat entre tous, par la haute impar-

tialité avec laquelle il l'étudie sous ses divers aspects et par le talent d'exposition dont il a paré son savoir judicieux. — La deuxième récompense, égale à la première, a été décernée à M. René Dussaud, depuis longtemps connu pour ses études fragmentaires sur les plus anciennes religions, études poursuivies avec ardeur jusqu'à ces dernières années, et de l'intérêt desquelles peut donner une idée l'important chapitre *Cultes et mythes* de son livre intitulé : *Les civilisations préhelléniques*, réédité, après une revision consciencieuse, au commencement de 1914. — La troisième, enfin, est allée à l'ouvrage si savant, et d'un profit si incontestable pour l'histoire, de M. Picavet : *Essai sur l'histoire générale et comparée des philosophies et théologies du moyen âge.*

L'art, Messieurs, a toujours tenu dans vos préoccupations une grande place, du moins l'art envisagé dans son développement historique. C'est l'objet du prix Fould d'encourager ceux qui le considèrent de ce point de vue. Vous avez inégalement partagé ce prix entre M. Gabriel Millet et M. Louis Bréhier.

Le livre du premier, *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, n'est pas sans soulever un certain nombre de critiques, principalement en ce qui touche à la méthode : mais il a coûté à M. Millet vingt-cinq années de travail, contient plus de 800 pages et près de 700 illustrations, la plupart inédites, et il est du plus haut intérêt pour la connaissance de l'art byzantin, que l'auteur a méticuleusement étudié durant son séjour à l'École d'Athènes, et dans de fructueuses explorations au mont Athos, en Macédoine, et sur cette colline de Mistra où les restes de la cité de Villehardouin apparaissent, le matin, comme un délicat chef-d'œuvre d'ivoire, que teintent de rose les premiers feux de l'aurore jaillissant des sommets du Parnon.

Moins spécial est l'ouvrage de M. Bréhier : *L'art chré-*

tien, son développement iconographique des origines à nos jours. Ce titre dit clairement l'ambition de l'auteur ; le monde entier est son domaine, l'Occident aussi bien que l'Orient, et toutes les époques, et toutes les formes de la pensée chrétienne dans l'art. La matière est immense ; on admire l'aisance avec laquelle il en porte le poids. Vers la fin, cependant, il paraît fléchir un peu, ou, plus exactement, c'est le lecteur qui fléchit, légèrement déconcerté. La faute en est peut-être à ces termes d'*iconographie*, d'*icone*, qui impliquent, semble-t-il, une certaine innocence dans l'œuvre et chez l'artiste qui l'a créée. Or on ne voit pas cette innocence dans le *Jugement dernier*, — et M. Bréhier en convient, — et beaucoup plus tard on l'aperçoit moins encore dans les compositions, aux violents contrastes, de M. Jean Béraud ; mais le livre est agréable à lire, luxueusement illustré et plein de vues intéressantes ; c'est un très beau livre.

Vous avez aussi des récompenses pour les travaux sur l'antiquité classique, et pour ceux qui se rapportent à l'Afrique ou à l'Extrême-Orient. M. Pierre Roussel, ancien membre de l'École d'Athènes, qui a obtenu le prix biennal Delalande-Guérineau, vous avait adressé une bonne étude sur *Délos colonie athénienne*. Il est un de ceux qui ont contribué à défricher cet inépuisable champ de fouille où notre confrère M. Homolle dirigeait en 1877 les premières recherches méthodiques, et qui, depuis plus de quarante ans, sert d'école d'application à la plupart de nos jeunes archéologues. Le solide travail qu'il en a rapporté, et qu'il doit, certes, à ses qualités propres, mais aussi à l'influence de l'admirable maître qui l'a formé. M. Maurice Holleaux, est l'un des meilleurs chapitres, écrits en France, de l'histoire de la période hellénistique.

Pour ce qui est de l'Afrique, M. Clément Huart présentait la suite de sa traduction du manuscrit arabe intitulé :

Le Livre de la Création. Vous lui avez attribué une partie du prix Saintour. — M. Biarney a reçu l'autre pour ses *Études sur les dialectes berbères du Rif*. Vous attachez avec raison une grande importance à l'activité scientifique que provoque le continent africain. La France ne saurait se désintéresser des ouvrages qui vont prendre là leur inspiration et leurs sources.

De même, l'Extrême-Orient n'a point été absent de vos concours. Le prix Stanislas Julien, destiné au meilleur ouvrage relatif à la Chine, est allé à l'utile travail du R. P. Tobar : *Résumé des affaires religieuses*, publié par ordre de S. Exc. Tcheou-Fou. Traduction, commentaire et documents diplomatiques. L'auteur, par malheur, n'a pu connaître votre décision, sa mort, en Chine, en ayant devancé la nouvelle.

Tels sont, Messieurs, les résultats de vos concours. Mais à côté d'eux, notre Académie est dotée de fondations qui lui permettent d'aider de résolus chercheurs dans les explorations qu'ils entreprennent en lointain pays, ou pour des fouilles qu'ils espèrent heureuses. C'est ainsi qu'une partie de la fondation Garnier a été par vous affectée aux frais du voyage de M. Bonnel de Mézières dans le Nord-Ouest de l'Afrique, et qu'une autre somme prélevée sur le même fonds facilite à M. Aurousseau ses recherches en Mandchourie.

Grâce à la Fondation Piot, vous continuez de seconder efficacement les fouilles du R. P. Delattre à Carthage, et celles de M. le Dr Carton à Bulla Regia. La même source alimente, depuis 1915, les fouilles que notre correspondant M. Pierre Paris poursuit au hameau de Bolonia, dans la province de Cadix, avec un zèle récompensé déjà par d'intéressantes trouvailles, et elle favorise la formation d'une collection de clichés, d'aquarelles et de dessins entreprise par le Service archéologique de notre armée d'Orient, fidèle

aux traditions de la campagne d'Égypte et de l'expédition de Morée.

Il est de ces donations qui ont un caractère un peu différent, celle, par exemple, que nous devons à l'inlassable générosité de notre confrère M. le duc de Loubat, qui met à votre disposition une rente annuelle de 6.000 francs, pour venir en aide à des savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources ou par la maladie. Vous avez fait d'une partie de cette somme le plus judicieux emploi.

D'autres, comme la fondation Thorlet, sont conçues dans un esprit de libérale bienfaisance qui s'en remet à vous pour la distribution de prix de toute espèce. Sur la part qui vous revient de la rente Thorlet, léguée à tout l'Institut, vous avez pu octroyer une somme relativement considérable à M. le colonel Lamouche, pour l'aider à reconstituer sa bibliothèque, composée en majeure partie d'ouvrages concernant les pays et les peuples de la péninsule des Balkans, et qui avait été incendiée lors du raid d'avions allemands du 12 avril 1918. — Grâce au même fonds, vous avez accordé une modeste subvention à M. Dupont, juge au tribunal civil de Saint-Malo, pour ses recherches sur le lieu d'origine de chacun des compagnons d'armes de Guillaume le Conquérant, et une autre, de la même valeur, à M. l'abbé Daugé, curé de Duhort-Bachen (Landes), pour ses travaux sur le folk-lore et le dialecte de son pays.

La Fondation Pellechet mérite enfin notre gratitude pour le souci qu'elle prend, non des personnes, mais des vieux monuments de la France, non classés parmi les monuments historiques. Vous avez agi dans le sens de cette louable intention en accordant à la commune de Maillot, près de Sens, une somme assez importante pour la réparation de son église, dont l'ancienneté et le délabrement ne pouvaient vous laisser insensibles, et une autre, plus modique, au

Syndicat d'initiative de Laroquebrou (Cantal), pour la consolidation de la tour du château, qui menace ruine.

Il me reste, Messieurs, à vous dire quelques mots de nos grandes missions permanentes à l'étranger, si chères à votre sollicitude, et dont l'activité s'est trouvée, vous le savez, nécessairement ralentie depuis quatre ans, du fait de la guerre. Elles ont vécu pourtant, elles ont travaillé sans perdre de vue leur but ni le devoir de maintenir toujours à la même hauteur le renom de la science française. L'École d'Athènes, sous l'active direction de M. Gustave Fougères, a continué, à côté d'un constant et heureux effort, dont nous lui sommes reconnaissants, pour entretenir en Grèce les sympathies à l'égard de la France, la publication de son *Bulletin*. Le dernier fascicule contient des mémoires d'une érudition éprouvée, notamment de M. Paris, sur les établissements maritimes de Délos, de M. Plassart, sur tout un quartier d'habitations privées, dégagé dans l'île sainte, grâce à la libéralité de M. le duc de Loubat, de M. Dugas, sur une tête d'Héraclès du Musée de Tégée. Le rapport annuel du directeur de l'École ne vous est parvenu qu'au dernier moment, sans qu'il y ait dans ce retard de la faute de M. Fougères ; je ne puis donc entrer dans le détail. Mais M. Fougères lui-même vous a communiqué oralement, il y a peu de jours, les résultats des recherches topographiques poursuivies à Délos par M. Replat, architecte de l'École d'Athènes : reconstitution du tracé complet du mur de défense improvisé par le légat romain Triarius, après l'incursion du chef pirate Athénodoros, en l'an 69 avant notre ère, pour préserver la ville et le sanctuaire d'Apollon de nouveaux pillages ; identification certaine de l'hippodrome et relevé de son aménagement, contredisant l'opinion admise, qu'un hippodrome hellénique se réduisait à une piste naturelle, dépourvue de constructions, tels sont les principaux points acquis à la science

par la clairvoyance technique de M. Replat. Ce ne sont pas là des résultats négligeables. Vienne la paix, l'École fera beaucoup plus ; elle n'est à court ni de projets ni d'ardeur pour les réaliser.

L'École de Rome, dirigée par notre éminent et cher confrère Mgr Duchesne, n'a pas eu moins à souffrir des circonstances. Comme la Villa Médicis, où un autre de nos confrères, M. Albert Besnard, voit les admirables jardins de l'Académie de France si déserts qu'il s'est mis lui-même à les animer de sa présence et, pour la joie de nos yeux, à en reproduire par l'aquarelle les coins les plus exquis, le Palais Farnèse n'a qu'un petit nombre d'hôtes ; encore cette expression est-elle ambitieuse, le *nombre* se réduit à deux, deux membres de première année, privés pour raison de santé de l'honneur de servir. Ils s'en consolent en travaillant beaucoup. Étant en première année, ils n'ont point encore remis de mémoire, mais l'un d'eux, M. Marchesné, ancien élève de l'École des Chartes, a déjà terminé son étude des *Registres* du pape Martin IV. Il s'occupe maintenant d'archéologie médiévale, appliquant sa faculté d'observation aux chancels et aux enceintes chorales de Rome et de la région romaine. M. Jean Bayet, ancien élève de l'École Normale, a pris pour sujet de mémoire le culte d'Hercule et les légendes relatives à ce héros en Italie. Entre temps, l'École n'oublie pas ses *Mélanges*, malgré tous les obstacles, et de toute provenance, qui en rendent la publication difficile, et le directeur trouve les crédits nécessaires pour faire imprimer les thèses des anciens membres qui aspirent au grade de docteur.

A Hanoï, comme vous l'écrivait au mois d'avril M. Finot, directeur par intérim de l'École d'Extrême-Orient, l'activité a été de même ralentie, mais non interrompue. La pénurie de personnel a réduit le nombre et l'importance des travaux, et rendu presque impossibles les tournées d'inspec-

tion indispensables pour assurer contre les déprédations des indigènes les monuments dont l'École a la surveillance. On n'est pas, cependant, demeuré oisif. M. Parmentier a fait des recherches intéressantes dans les tombeaux chinois de l'époque des six dynasties, récemment découverts au Tonkin. M. Marchal, avec une grande habileté technique, a conduit, à Angkor, de délicates opérations de dégagement ou de réfection. L'École a trouvé des collaborateurs bénévoles, tantôt pour des découvertes archéologiques, tantôt pour la création d'une bibliothèque ou l'enrichissement du musée. Ces sympathies sont précieuses ; elles prouvent que, chaque jour, religieux et laïques, autour d'elle, comprennent mieux son œuvre et apprécient mieux ses efforts. Les publications, là non plus, n'ont pas été arrêtées ; le *Bulletin* n'a pas cessé de paraître, et l'on est prêt pour le labeur habituel, intensifié, élargi, dès qu'on en aura la possibilité.

L'usage veut, Messieurs, que dans cette séance nous disions un dernier adieu à nos morts. J'ai déjà rendu hommage devant vous et, pour trois d'entre eux, à deux reprises, aux confrères qui nous ont quittés. Je serai donc bref ; ne mesurez pas à la réserve de ma parole la profondeur de mes regrets, qui sont les vôtres. Vous savez tous quelle perte nous avons faite en M. Chavannes, qui est parti le premier. Son confrère et ami M. Henri Cordier a tracé de lui comme homme — on ne pouvait chez lui négliger l'homme, d'un si délicieux commerce — mais surtout comme savant, le portrait le plus compétent et le plus vrai. Il en ressort avec évidence qu'il était, pour l'étendue et la précision de sa science, et pour la largeur de ses vues, le premier sinologue du monde. Et de là l'impulsion qu'il a donnée chez nous aux études sinologiques, les missions que, de loin, il a dirigées, et les regrets amers, à la nouvelle de sa mort, d'une jeunesse d'élite qui le considérait

à la fois comme un chef et comme le plus dévoué, le plus sûr des amis. Mais son biographe a très bien vu que s'il tenait cette supériorité de sa vive intelligence, de sa volonté tenace et de sa haute moralité, il la tenait aussi pour une grande part d'une source plus lointaine, je veux dire sa forte culture générale. Il fut un spécialiste, jugeant à leur valeur les peuples, les littératures, les arts, les civilisations, ne les ravalant ni ne les exaltant au delà du juste, parce qu'un solide fonds d'humanités avait mis en lui ce clair regard intérieur, cette lumière qui vous suit au cours de la vie, et qui ne trompe pas. Aussi pour des travaux qui n'étaient point son domaine ne le consultait-on jamais sans profit. Il ne sera pas remplacé parmi nous.

M. Émile Picot nous était précieux pour son immense savoir. Il avait fait de la bibliographie ce qu'elle doit être, un auxiliaire nécessaire et incomparable de l'histoire. Mais son esprit allait bien au delà du catalogue. Il avait publié dans ces dernières années, en deux volumes, un curieux travail, auquel il avait donné pour titre : *Les Français italianisants au XVe siècle*, et dans ce répertoire on fait des découvertes imprévues ; on constate que tel auteur qui honore par ses écrits notre langue, a écrit aussi, et surtout versifié en italien, tant était grand alors, chez nous, le prestige de la pensée et de la forme italiennes. Voilà de ces conclusions qui éclairent soudain les mœurs et les goûts littéraires d'une époque, et auxquelles on n'arrive qu'à force de patience. M. Picot aimait la recherche, et il la pratiquait avec bonheur. Sa méthode de travail et les buts mêmes qu'il poursuivait le conduisaient naturellement aux détails et aux raretés intellectuelles des temps qu'il connaissait le mieux ; mais il savait, à l'occasion, s'élever au-dessus de la poussière des faits, et mettre en belle lumière les conséquences d'une portée inattendue qui se dégagent de fiches admirablement classées. Sa bonté égalait sa science. Nombreux sont ceux qu'il obligea ; loin de garder

pour lui le trésor d'informations qu'il avait amassé au cours d'une longue vie de curiosité laborieuse, il l'ouvrait généreusement à tous ceux qu'il savait devoir en profiter pour leurs propres travaux, honorant par là ce beau nom de savant qu'il méritait si bien, et que ne lui marchandera pas la postérité reconnaissante.

Nous avons encore perdu deux de nos correspondants nationaux, MM. Charles Bayet et Émile Guimet. M. Bayet, vous le savez, s'était occupé d'histoire byzantine, et il aurait sans doute beaucoup et utilement produit dans ce domaine, sans les circonstances qui lui firent de bonne heure accepter d'absorbantes fonctions administratives. C'était un haut esprit et, en dépit des apparences, un sentimental. La dernière fois que je le rencontrai, il revenait de Salonique, où il avait sollicité, à soixante-six ans, un service d'état-major, et ne souhaitait qu'une chose, retourner à Pont-à-Mousson, près de la tombe d'un de ses fils, frappé mortellement presque sous ses yeux, dans les premiers mois de la guerre. Mais il avait rapporté d'Orient le germe du mal qui devait le terrasser. Il est mort à Toulon, le 16 septembre, des suites d'une opération jugée inévitable. L'escorte de lieutenant à laquelle il avait droit lui rendit les honneurs ; derrière le cercueil recouvert du drapeau tricolore, quelques amis s'étaient groupés, au nombre desquels était un ancien compagnon de sa jeunesse, notre confrère M. Jean Aicard.

Je n'ai pas à rappeler longuement ici la brillante carrière de M. Guimet, les dons variés de son intelligence, son goût pour les arts, particulièrement pour la musique, qu'il cultiva en mélomane éclairé et en compositeur, ses théories sociales, si heureusement adaptées à la grande industrie qu'il dirigeait. Ce sont là choses connues de vous, Messieurs. Et ce qui ne l'est pas moins, ce sont ses voyages en Orient et en Extrême-Orient, les riches collections qu'il en rapporta, les musées qu'il fonda, à Lyon d'abord, puis

à Paris et dans d'autres villes de France. Il voulut être et il fut le promoteur d'un vif mouvement de curiosité à l'égard des vieilles religions orientales, dont il contribua plus que personne à répandre chez nous, par tous les moyens, la connaissance. C'est là surtout ce qui le rattache à notre Académie, et ce qui lui valut ce titre de correspondant dont il était fier. En lui nous avons perdu un bienfaiteur de la science, duquel nous conserverons pieusement le souvenir.

De l'esquisse que j'ai tracée de votre activité durant année de guerre, dont les angoisses s'évanouissent, se résolvent dans le nuage d'or de la Victoire, il résulte, Messieurs, que, malgré toutes les difficultés rencontrées en chemin, vous avez utilement travaillé pour la France. C'était justice, car ce que vous faites lui est beaucoup moins indifférent que ne l'imagine le vulgaire. Elle a longuement et cruellement souffert, et maintenant elle dresse la tête et scrute l'avenir, où elle voit de tous côtés les regards fixés sur elle, comme si d'elle le monde attendait la lumière, une lumière égale à l'éclat de ses armes. Elle doit être en état de remplir cette grande attente. Vous l'y aiderez par vos initiatives et par celles que vous susciterez autour de vous. Elle ne vit pas, en effet, seulement de pain, elle vit encore de vérité, d'idées ; elle vit du respect et de la gloire qui lui en viennent, et c'est là, peut-être, la parure qu'elle préfère, celle qu'elle a toujours recherchée et dont elle s'est ornée aux plus beaux jours de son histoire, celle à laquelle elle doit son rayonnement à travers la terre habitée. Plusieurs des sciences que vous cultivez ont eu dans ce rayonnement leur part. Mais elle veut plus aujourd'hui : elle veut que tous ceux qui le peuvent se dévouent à son prestige, et elle le mérite pour son courage et pour sa foi inébranlable en son destin.

Je ne puis, en terminant, résister au désir de placer

sous vos yeux un portrait d'elle, tracé d'une plume alerte et originale, il y a deux ans et plus, lors de nos grandes épreuves, mais qui reste vrai, et qui le sera toujours. L'écrivain anonyme qui en est l'auteur voit la France lui apparaître sous des traits humains, que ne gâte aucun attribut allégorique. La beauté de son visage est mûre, mais sa grâce et le charme de son regard la sauvent des atteintes du temps.

« Elle m'a, dit son peintre, montré du doigt en souriant l'année d'épreuve qui s'achève, puis l'année de gloire qui vient. Et j'ai bien vu qu'elle avait un faible pour l'année la plus douloureuse, la plus laborieuse ; car elle est ainsi, les autres ne la comprendront jamais : elle aime la lutte et l'effort, elle ne plaint pas sa peine, elle est celle pour qui ce n'est pas un châtiment de gagner son pain à la sueur de son front, ni de défendre son droit au prix de son sang.

« Elle m'a parlé. Elle m'a dit qu'elle était fière de combattre pour les petits, pour les opprimés, pour l'Idée. Elle m'a dit qu'elle avait la Foi, qui est vraiment une vertu ; la bonne humeur qui est aussi une vertu ; la patience... « Mais, a-t-elle ajouté modestement, ce n'est pas un mérite, puisque j'ai aussi l'éternité. »

« Elle m'a dit enfin :

« N'est-ce pas que je suis digne d'être aimée ? C'est le « péché de mon cœur trop tendre, et dont nos ennemis se « moquent : je veux qu'on m'aime, je veux qu'on m'aime, « jusqu'à la passion et jusqu'à la mort ! »

Je ne vous dirai pas le nom, Messieurs, de la feuille légère qui a reproduit ce médaillon d'un moderne Théophraste ; il est rarement prononcé sous cette coupole, car c'est une feuille légère, on ne peut le nier, ce qui prouve qu'en tout lieu, pendant cette guerre, on a pensé et senti juste, avec une émotion communicative qui n'est le propre d'aucune école. Est-il chose plus belle que cette union

sacrée des talents, comme des cœurs, en faveur de la France, de notre chère France ?

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX ORDINAIRE OU DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1918, le sujet suivant :

Étude grammaticale sur une des langues nouvellement découvertes de l'Asie centrale.

Aucun mémoire n'ayant été adressé sur le sujet proposé, le prix n'a pas été décerné.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La commission des Antiquités a attribué :

La 1re médaille (1.500 fr.) à M. R. de Saint-Venant pour son *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois*;

La 2e médaille (1.000 fr.) à M. G. Mollat pour son *Étude critique sur les* « Vitæ paparum Avenionensium » *d'Étienne Baluze.*

PRIX DE NUMISMATIQUE VEUVE DUCHALAIS (1.000 fr.)

La commission du prix Duchalais a décerné le prix à M. le comte de Castellane pour ses *Mélanges de numismatique du moyen âge.*

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a décerné le premier prix à M. Jules Viard, conservateur adjoint aux Archives nationales, pour son livre intitulé : *Les Journaux du Trésor de Charles IV* ;

Le second prix à M. le baron Le Barrois d'Orgeval, pour son ouvrage intitulé : *Le Tribunal de la Connétablie de France du XIVe siècle à 1790.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Sur le montant du prix Bordin, réservé cette année au moyen âge et à la Renaissance, l'Académie a attribué les récompenses suivantes :

1° 1.500 francs à M. André Blum, pour *L'Estampe satirique en France pendant les guerres de religion* ;

2° 500 francs à M. l'abbé Ch. Guéry, pour son *Histoire de l'abbaye de Lyre* ;

3° 500 francs à M. A. Langfors, pour *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* ;

4° 500 francs à M. E. Partunier, pour *Delie, object de la plus haulte vertu (par Maurice Scève), édition critique.*

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Ce prix biennal a été partagé de la façon suivante :

1° 3.000 francs à M. G. Millet pour ses *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du mont Athos ;

2° 2.000 francs à M. Louis Bréhier, pour *L'Art chrétien ; son développement iconographique, des origines à nos jours.*

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

Ce prix triennal, destiné au meilleur ouvrage de bibliographie savante publié en France, a été partagé de la façon suivante :

1° 1.500 francs à M. Henri Hauser, pour *Les Sources de l'histoire de France au XVIe siècle (1494-1610)* ;

2° 1.000 francs à M. Loviot pour son ouvrage intitulé : *Auteurs et livres anciens (XVIe et XVIIe siècles)* ;

3° 500 francs à M. P. Le Verdier, pour *L'Atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

La commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à M. J. Tobar, pour son ouvrage intitulé : *La Chine et les religions étrangères*, Kiao-ou-Ki-lio « *Résumé des affaires religieuses* ». Traduction et commentaire.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Ce prix biennal, réservé cette année à l'antiquité classique, a été décerné à M. P. Roussel, pour son ouvrage intitulé : *Délos colonie athénienne.*

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

La commission du prix de La Grange a décerné le prix à M. Ernest Langlois, pour son édition du *Roman de la Rose*, t. Ier.

PRIX SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour, réservé, cette année, à l'Orient, a été partagé de la façon suivante :

1° 2.000 francs à M. Cl. Huart, pour sa traduction du manuscrit arabe : *Le Livre de la création et de l'histoire de Motahhar ben Tahir El-Maqdisi*, t. V ;

2° 1.000 francs à M. S. Biarnay, pour son *Étude sur les dialectes berbères du Rif.*

PRIX J.-J. BERGER (15.000 fr.)

pour les œuvres les plus méritantes concernant la Ville de Paris.

La commission a décerné les récompenses suivantes :

1° 4.000 francs au Dr E. Wickersheimer, pour ses *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris* ;

2° 3.000 francs à M. E. Coyecque, pour son *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris au XVIe siècle* ;

3° 3.000 francs à M. Vidier, pour son ouvrage intitulé : *Les Marguilliers laïcs de Notre-Dame de Paris* ;

4° 2.000 francs à M. L. Dorez, pour son ouvrage sur *La Faculté de décret à l'Université de Paris au XVe siècle* ;

5° 1.000 francs à M. l'abbé Clerval, pour le *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris* ;

6° 1.000 francs à M. P. Lacombe, pour son ouvrage : *Anciens livrets des rues de Paris imprimés aux XVe et XVIe siècles* ;

7° 500 francs à l'ouvrage de M. Paul Lecestre, tué à l'ennemi : *Notice sur l'Arsenal royal de Paris jusqu'à la mort d'Henri IV* ;

8° 500 francs à M. Camille Bernard, pour sa *Restitution des Thermes de Lutèce.*

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

La commission du prix Auguste Prost, destiné à récompenser les travaux historiques sur Metz et les pays voisins, a décerné le prix à M. Germain de Maidy, archéologue lorrain, pour ses études publiées en 1917 et pour l'ensemble de ses travaux.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix décennal, en faveur de l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées, n'a pas été décerné. L'Académie a attribué sur les arrérages les récompenses suivantes :

1° 3.000 francs à M. L. Puech, pour son livre sur *Les Apologistes chrétiens du second siècle*;

2° 3.000 francs à M. Dussaud, pour l'ensemble de ses ouvrages sur les religions parus depuis dix ans ;

3° 2.000 francs à M. Picavet, pour son *Essai sur l'histoire générale et comparée des philosophies et théologies du moyen âge.*

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

Aucun ouvrage n'ayant été déposé, le prix quadriennal fondé par M. Edmond Drouin n'a pas été décerné.

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Aucun ouvrage n'ayant été présenté pour le prix fondé par Mlle Lantoine, en mémoire de son frère Henri Lantoine, sous forme *d'un prix une fois donné à l'auteur d'un travail sur Virgile*, le concours a été prorogé, pour la quatrième fois, à l'année 1919.

MÉDAILLE PAUL BLANCHET

L'Académie a décerné, cette année, deux de ces médailles, destinées à récompenser des découvertes et des travaux sur l'Afrique du Nord : l'une à M. Gouvet, conservateur du Musée de Sousse (Tunisie) ; l'autre à Mme la comtesse de Chabannes de La Palice.

PRIX THORLET (4.000 fr.)

Les revenus de cette fondation doivent être employés par l'Institut en prix de toute espèce : prix de vertu, prix d'encouragement pour

des œuvres sociales ou d'érudition s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture...

L'Institut a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatre mille francs*, qui a été distribuée en trois parts : une de *trois mille francs* et deux autres de *cinq cents francs* chacune.

III. EMPLOI DES REVENUS DES FONDATIONS

FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

L'Académie a appelé cette année quatre personnes au bénéfice de cette fondation destinée *soit à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources ou la maladie, soit à secourir leurs parents, etc.*

FONDATION BENOIT GARNIER

L'Académie a accordé, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

1° 10.000 francs à M. Bonnel de Mezières pour une nouvelle mission archéologique dans l'Afrique du Nord-Ouest ;

2° 5.000 francs à M. L. Aurousseau, pour une mission archéologique en Mandchourie.

FONDATION PIOT

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

4.000 francs à M. Paris, directeur de l'École des Hautes études hispaniques, pour continuer ses fouilles à Bolonia (Espagne) ;

3.000 francs à M. le Dr Carton pour continuer ses fouilles de Bulla Regia ;

2.000 francs au R. P. Delattre, pour achever les fouilles de la basilique de Sainte-Monique, à Carthage ;

2.000 francs à M. Mendel, directeur du Service archéologique de l'armée d'Orient, pour aider à constituer une collection de clichés et de dessins des travaux effectués.

FONDATION AUGUSTE PELLECHET

Sur la fondation, instituée pour assurer la conservation des monuments non classés en France et aux colonies, l'Académie a accordé :

3.000 francs à la commune de Maillot, près de Sens (Yonne), pour la réparation de son église ;

400 francs au Syndicat d'initiative de Laroquebrou (Cantal), pour la consolidation de la tour du château de Laroquebrou.

IV. DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 28 février 1918, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont par ordre de mérite :

1. M. Henri-Frédéric Jassemin.
2. M. Vincent-Ernest Albert Firo.

Et hors rang, à titre étranger :

M. André Bovet.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1919, 1920, 1921, 1922 ET 1923.

PRIX ORDINAIRE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1919 :

Les institutions militaires de la France, de la mort de Louis XI à la fin des guerres d'Italie (1559).

2° Pour l'année 1920, l'Académie, vu les circonstances, a décidé que le prix serait attribué *à la meilleure édition parue en France d'un auteur grec ou latin.*

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1921, le sujet suivant : *Étude sur la phonétique chinoise.*

Les livres ou les mémoires répondant à chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours [1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1919 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1917 et 1918 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

MÉDAILLE ULYSSE CHEVALIER (500 fr.)

M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente de cent francs, dont les arrérages capitalisés serviront « à fonder une médaille de *cinq cents francs*, qui sera attribuée tous les cinq ans par la commission du concours des Antiquités de la France, à l'ouvrage le plus méritant sur l'histoire et l'archéologie du Dauphiné, ou, à défaut, de la Provence ».

La médaille Ulysse Chevalier sera décernée pour la première fois en 1923.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1919, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1918 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais

1. Voir p. 430 les conditions générales des concours.

et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus ; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1919, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1923.

PRIX ÉMILE LE SENNE (2.000 fr.)

Ce prix, qui est biennal, a été fondé par M. et Mme Le Senne en mémoire de leur fils, Émile Le Senne, tué à l'ennemi, pour encourager en France les études historiques, archéologiques, artistiques,

iconographiques, relatives exclusivement à la ville de Paris ou au département de la Seine ; il sera décerné pour la première fois en 1919.

Sont admis au concours les ouvrages édités et les manuscrits encore à publier d'auteurs français, consacrés à des sujets antérieurs à la période des cinquante dernières années qui précèdent le concours.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1919.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1920 ; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1917, 1918 et 1919, qui lui auront été adressés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1920.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel, à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1919.

PRIX DU BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné en 1919.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq classes de l'Institut.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient ; 2° à l'antiquité classique ; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1919, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, publié depuis le 1er janvier 1917 ;

En 1920, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié depuis le 1er janvier 1916 ;

En 1921, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1918.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie a décidé que le prix extraordinaire Bordin, qui est biennal, sera décerné :

En 1919, au meilleur ouvrage imprimé relatif à l'antiquité classique.

Dépôt des ouvrages présentés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, a fondé un prix biennal de *mille francs*, destiné à récompenser l'auteur de l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1920, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1918, destinés à ce concours, devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1920.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1919, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1916 ;

En 1920, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1917 ;

En 1921, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, publié depuis le 1er janvier 1918.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1919.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, sera décerné, tous les deux ans, à des travaux de linguistique. Il pourra être affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1919.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Ce prix biennal est destiné à récompenser l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.

Il sera décerné en 1920.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1920 [1].

PRIX RAOUL DUSEIGNEUR (3.000 fr.)

Mme la marquise Arconati-Visconti a fait don, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix triennal de *trois mille francs*, portant le nom de Raoul Duseigneur et destiné à récompenser des travaux concernant aussi bien l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle que les trésors artistiques ou archéologiques de ces mêmes époques conservés dans les collections publiques ou privées de l'Espagne.

Ce prix sera décerné en 1920.

Dépôt des ouvrages, les imprimés en double exemplaire, avant le 1er janvier 1920.

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus de ce concours.

422

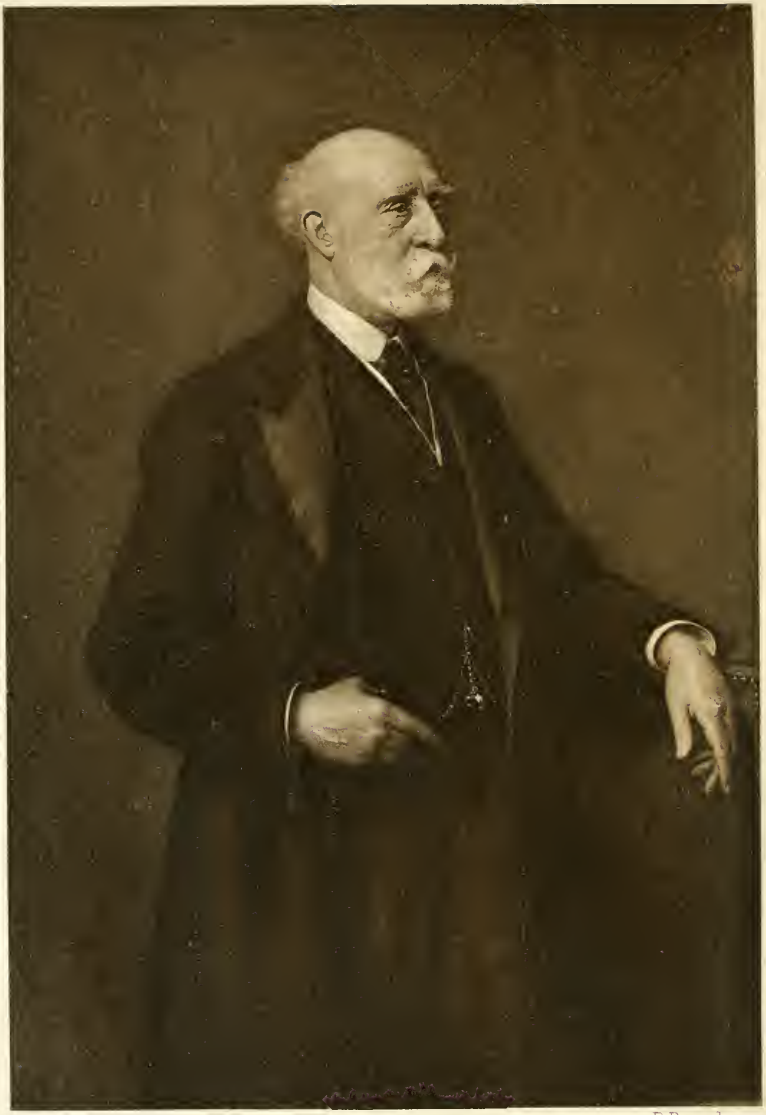

Lagnan-Bouveret, pinx P. Dujardin, sc.

PRIX DE NUMISMATIQUE ANCIENNE ET DU MOYEN AGE

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1919, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié en 1917 et 1918.

II. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1920, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié en 1918 et 1919.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages présentés devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1 200 fr.)

M. Edmond Drouin a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui doit être décerné, tous les quatre ans, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1922.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1922.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. Brunet a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour l'ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions jugerait le plus digne de cette récompense.

L'Académie décernera en 1921 le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années, et dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1921.

PRIX GASTON MASPERO (15.000 fr.)

Ce prix quinquennal de 15 000 francs a été fondé par M. le duc de Loubat, membre de l'Institut, en mémoire de Gaston Maspero, pour récompenser un ouvrage ou un ensemble de travaux relatifs à l'histoire ancienne de l'Orient classique (Syrie, Phénicie, Palestine, Chaldée et plus particulièrement de l'Égypte). Il sera décerné, pour la première fois, en 1922.

[illegible] P. Dujardin [illegible]

PRIX DE NUMISMATIQUE ANCIENNE ET DU MOYEN AGE

I. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1919, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié en 1917 et 1918.

II. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1920, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié en 1918 et 1919.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages présentés devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond DROUIN a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui doit être décerné, tous les quatre ans, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1922.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1922.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour l'ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions jugerait le plus digne de cette récompense.

L'Académie décernera, en 1921, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, et dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1921.

PRIX « GASTON MASPERO » (15.000 fr.)

Ce prix quinquennal de 15.000 francs a été fondé par M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, en mémoire de Gaston MASPERO, pour récompenser un ouvrage ou un ensemble de travaux relatifs à l'histoire ancienne de l'Orient classique (Syrie, Phénicie, Palestine, Chaldée) et plus particulièrement de l'Égypte). Il sera décerné, pour la première fois, en 1922.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a fondé un prix annuel de *quinze cents francs* en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

L'Académie décernera ce prix en 1919.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1919.

PRIX H. A. GILES (800 fr.)

M. Herbert Allen GILES, professeur de chinois à l'Université de Cambridge (Angleterre), a fondé un prix biennal, qui sera décerné, pour la première fois, en 1919, exclusivement à un Français, pour un travail relatif à la Chine, au Japon ou à l'Extrême-Orient en général.

Les ouvrages devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1919.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fondé un prix de *trois mille francs*, qui doit être décerné, tous les trois ans, par l'Académie, au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1919.

Seront admis au concours les ouvrages publiés, en langues latine, française ou italienne, depuis le 1er janvier 1916.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1919, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College*, à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être

attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné en 1928.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1918.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui doit être successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un carac- « tère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière- « ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scien- « tifique, littéraire ou artistique. »

L'Académie aura à décerner ce prix en 1920.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1922, à une œuvre rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe et publiée dans les cinq années précédentes.

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à celui qui, dans l'année, aura fait

« une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1920.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1920.

MÉDAILLE PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal), au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme sont destinés à faire les frais d'une médaille qui doit être attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Mlle Louise-Bérengère-Marthe Lantoine a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une somme de *cinq cents francs* pour être attribuée, sous forme d'un prix une fois donné, à l'auteur d'un travail sur Virgile (étude ou édition), écrit de préférence en latin, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix doit porter le nom de Henri Lantoine, frère de la donatrice. Il sera décerné, s'il y a lieu, en 1919.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut, en double exemplaire, avant le 1er janvier 1919.

FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

M. le duc de Loubat, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire, a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourront entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur vieillesse ou à la famille qu'ils risquent de laisser après leur mort

dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette Fondation seront attribués, sous telle forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre de celles que l'Académie patronne et encourage. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents, veuves, ascendants, descendants ou collatéraux que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1919 les généreuses intentions du donateur.

FONDATION THORLET (4.000 fr.)

Les revenus de cette fondation doivent être employés par l'Institut à la distribution de prix de toute espèce : *prix de vertu, prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition*, etc.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, en ce qui la concerne, attribuera, en 1918, divers prix suivant le programme précité.

FONDATION AUGUSTE PELLECHET (9.000 fr.)

Mlle Marie-Léontine-Catherine Pellechet, aux termes de son testament du 1er janvier 1900, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *trois cent mille francs* : « Les intérêts de cette somme, dit la testatrice, devront être employés à conserver les monuments existant en France et aux colonies qui présentent un intérêt historique ou archéologique.

« Chaque année, une Commission sera nommée comprenant des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres auxquels on adjoindra des architectes de l'Académie des beaux-arts, dont le nombre ne devra jamais être inférieur au quart des membres de la Commission.

« Cette Commission sera chargée de centraliser les demandes faites par les municipalités et même les particuliers pour obtenir un secours afin de consolider un monument. Ces secours devront être consacrés surtout à empêcher la ruine ou la détérioration du ou des monuments et non à la restauration générale de ces monuments...

« Cette fondation prendra le nom de *Fondation Auguste Pellechet*, en souvenir de mon père qui m'a donné le goût des arts et les moyens de fonder cette rente. »

La fondation recevra son application en 1919.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1919, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1919, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit cents actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus devaient être affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, les revenus seraient employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

Le Catalogue ayant été terminé dans le courant de l'année 1912, l'Académie dispose maintenant du revenu de la fondation pour sub-

vèntionner des publications relatives à l'archéologie orientale ; mais le rendement des mines de Dourges étant momentanément arrêté par la guerre, les opérations de cette fondation seront suspendues en 1919.

FONDATION DOURLANS (43.000 fr. de revenu

M. L.-G. Dourlans a légué toute sa fortune à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour être employée en faveur des études dont celle-ci s'occupe : la guerre ayant atteint momentanément les revenus de cette fondation, l'Académie ne saurait jusqu'à nouvel ordre faire état de cette ressource.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er *janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés au concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seraient exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de Lauréat de l'Académie s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix ou l'une des médailles du concours des Antiquités de la France.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat* et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

ÉDESSE

PENDANT LA PREMIÈRE CROISADE

PAR M. J.-B. CHABOT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

Les territoires occupés par les Francs lors de la première croisade formèrent quatre États féodaux : au Sud, le royaume de Jérusalem ; au Nord, la principauté d'Antioche ; entre les deux, le petit comté de Tripoli, et, beaucoup plus au Levant, le comté d'Édesse qui s'étendait sur les deux rives de l'Euphrate.

Édesse est le nom classique de la ville appelée aujourd'hui Orfa, située en Mésopotamie, au Nord-Est d'Alep, à vingt lieues au delà de l'Euphrate, dans une plaine très fertile, au pied d'une colline escarpée facile à défendre, autour de sources abondantes qui lui firent donner, par quelques auteurs grecs, le nom de Callirrhoé (Belle fontaine).

Ville célèbre entre toutes les villes de l'Orient, devenue, après la ruine de l'empire d'Alexandre, la capitale d'un petit royaume indépendant, elle a joué un rôle considérable dans les grandes luttes engagées entre les Romains et les Parthes, et ensuite entre l'empire de Byzance et les rois Sassanides, jusqu'à l'invasion arabe.

Convertie au christianisme vers le milieu du IIe siècle, elle devint un foyer intense de propagande religieuse. Les légendes formées deux cents ans plus tard autour de ses origines chrétiennes ont eu, pendant tout le moyen âge,

un retentissement merveilleux, même en Occident ; celle surtout qui concerne la lettre et le portrait du Sauveur envoyés, disait-on, au roi Abgar : prototype de la légende occidentale de sainte Véronique.

Pendant trois siècles, Édesse fut le centre le plus actif de la culture intellectuelle en Orient. Son dialecte, — le syriaque, — porté à un haut degré de perfection par des écrivains remarquables, devint la langue commune de toute la Syrie et de la Mésopotamie. L'invasion musulmane ralentit cet essor sans l'éteindre. La langue arabe a fini par supplanter dans l'usage la langue syriaque, mais celle-ci n'a cessé d'être cultivée jusqu'au XIIIe siècle par des auteurs de grand mérite.

Tout ceci a été fort bien développé par Rubens Duval, dans un savant ouvrage, couronné par notre Académie en 1891 ; il est intitulé : *Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse, jusqu'à la première Croisade.*

Par contre, l'histoire du comté d'Édesse n'a pas encore été présentée comme il conviendrait. Pour illustrer cette histoire et suppléer au laconisme des écrivains occidentaux, dont l'attention se concentre sur Jérusalem et Antioche, il faut recourir aux historiens arméniens et syriens : les premiers sont souvent hostiles aux Francs ; les syriens donnent des informations plus sûres et moins tendancieuses. Parmi ces derniers, il faut mettre en première ligne un auteur contemporain des événements, l'évêque Basile Choumna, promu du siège de Cessoun à celui d'Édesse en 1143, et mort en 1169. Il avait écrit une histoire de sa ville épiscopale. L'ouvrage est perdu ; mais de longs extraits ont été insérés dans une chronique anonyme, retrouvée il y a peu d'années. Je voudrais tirer de cet ouvrage, encore en grande partie inédit, non pas une histoire d'Édesse pendant la Croisade, ce qui exigerait une longue dissertation, mais quelques récits se rapportant à des événements inconnus ou imparfaitement connus des autres chroniqueurs.

*
* *

L'occupation d'Édesse par les Francs eut ceci de particulier qu'elle ne fut pas accomplie par la force des armes, mais par la libre volonté de ses habitants. Les Croisés avaient à soutenir de rudes combats contre les troupes de l'Islam maîtresses du pays ; mais les populations, en majeure partie chrétiennes, surtout dans le Sud de l'Arménie et dans le Nord de la Syrie, les accueillaient avec une bienveillante sympathie. « Vous auriez été émerveillé, écrit Foucher de Chartres, de voir, quand nous passions près des chrétiens, comment ils se précipitaient au-devant de nous, nous embrassaient les genoux et baisaient nos cottes de mailles. » On a cru trouver dans cette conduite les motifs de la recrudescence de persécution dont les chrétiens furent victimes après l'expulsion des Francs. En allant au fond des choses, on s'aperçoit que l'esprit de représailles ne fut pas la cause, du moins la cause unique, des aggravations survenues dans la situation des peuples qui avaient été soumis aux Francs. A cette époque, la domination turque avait, dans ces régions, remplacé partout la domination arabe ; et, au regard placide de l'historien dépourvu d'imagination romanesque, les Turcs, réfractaires à toute culture, se sont montrés inaccessibles aux sentiments de noblesse et de générosité dont les princes arabes ont parfois donné de beaux exemples.

On se demande d'ailleurs en quoi, à part les sévices corporels, la situation a pu s'aggraver, et quels traits nouveaux ont pu s'ajouter au tableau déjà si sombre que les chroniqueurs ont tracé de l'époque antérieure aux Croisades.

Ils ne cessent de se lamenter sur les misères infligées aux populations par les exigences des princes de Mossoul, de Damas ou d'Alep. Outre l'impôt ignominieux de la capitation qui frappait les chrétiens et les juifs, en signe de sujétion, de lourdes charges pesaient sur tous les sujets des

sultans : impôts sur les terres, sur les maisons, sur les arbres, sur les troupeaux ; multiplication des péages sur les routes, des octrois à l'entrée et à la sortie des villes, des droits sur les marchés et sur les récoltes. Nul ne pouvait moissonner son champ, vendanger sa vigne ou cueillir ses fruits sans avoir préalablement acquitté une forte taxe. A cela s'ajoutaient, surtout pour les chrétiens, des corvées et des réquisitions de toute nature. Et comme si ce n'était pas assez de ces contributions qui revêtaient une apparence de légalité, les caprices et la cupidité des fonctionnaires ne laissaient échapper aucune occasion de molester les habitants et d'extorquer leurs maigres ressources.

Voici un gouverneur qui découvre un ingénieux moyen de grossir ses revenus. A la fin de l'automne, il achète à vil prix tous les chameaux chétifs et malades et les envoie en subsistance chez les villageois. Les bêtes crèvent pendant l'hiver, et au printemps les malheureux paysans doivent payer trente dinars pour chaque animal disparu. — Ailleurs, c'est un chamelier qui se voit infliger une forte amende parce que ses bêtes se sont permis d'humecter la route par où devait passer le préfet. — Un jour, ce même préfet rencontre un homme blessé à la tête et, chose inouïe, il paraît s'intéresser à son sort. Le blessé raconte que son âne a pris peur et l'a jeté à terre. Aussitôt, l'animal rétif, déclaré coupable de tentative de meurtre sur la personne de son maître, est condamné à mort. Le pauvre homme doit verser un dinar pour racheter la vie de sa monture.

On comprend qu'après plusieurs siècles de ce régime d'oppression et de vexations, les chrétiens de Syrie étaient disposés à bien accueillir ces guerriers qu'on disait partis des confins de la terre d'Occident pour délivrer le tombeau du Christ et leurs frères d'Orient du joug des infidèles.

En Cilicie, le comte Baudoin, frère de Godefroy de Bouillon, s'était séparé du gros de l'armée pour se livrer,

dans la direction de l'Euphrate, à des incursions heureuses qui l'avaient mis en possession de plusieurs places fortes. A cette nouvelle, les gens d'Édesse obligèrent leur gouverneur, l'Arménien Théodore, à envoyer une députation vers Baudoin, pour l'inviter à venir prendre possession de leur ville. Il n'y avait pas longtemps qu'ils avaient recouvré une certaine indépendance. En 1094, al-Faridj, général du sultan de Damas et d'Alep, avait enlevé Édesse de vive force aux partisans du sultan de Mossoul et s'y était installé. Quelques jours après, les officiers réunis autour de leur chef dans un joyeux banquet lui exposaient les plaintes des soldats : ceux-ci étaient mécontents de n'avoir pas été autorisés à se livrer au pillage. Faridj, cédant à leurs instances, accorda l'autorisation pour le lendemain. Or, dans la salle du festin, se trouvait une femme chrétienne, une danseuse, appelée là pour amuser les convives. Cette femme portait le nom grec de Galî (la Fouine). Fort émue par les paroles du gouverneur, elle se demandait comment avertir Théodore du danger qui menaçait la ville. Tout à coup elle s'arrête, prise de violentes douleurs. On s'empresse autour d'elle, on demande ce qui la peut soulager : « Je n'ai d'autre remède, dit-elle, que de me rendre au bain. » Elle part et court prévenir Théodore. Ensemble, ils décident de pourvoir au salut de leurs concitoyens en se débarrassant du gouverneur. Galî retourne à la salle du festin. Elle recommence ses exercices chorégraphiques, à la grande joie des assistants. Elle exécute une danse en tenant à la main un verre d'eau dans lequel elle a adroitement introduit le poison qui lui avait été confié par Théodore, et termine ses évolutions en le présentant au gouverneur. Une heure après, Faridj se plaint à son tour de douleurs d'entrailles. Galî lui conseille de se rendre au bain. Elle l'accompagne, l'aide à se dévêtir; et ne le quitte pas avant qu'il n'ait rendu le dernier soupir. Elle sort, et, s'adressant aux eunuques qui veillaient à la porte : « Le prince est endormi, dit-elle ;

prenez garde qu'on ne le dérange. » Théodore, averti par Galî, appelle quelques hommes courageux ; il monte à la citadelle et surprend les convives déjà assoupis par l'orgie. On court au bain pour informer le gouverneur ; on découvre son cadavre ; et toute la garnison, prise de panique, s'enfuit et abandonne la citadelle à Théodore.

Les Édesséniens, peu rassurés sur les suites de ce meurtre, et conscients de leur impuissance à défendre la ville, obligèrent donc Théodore à appeler Baudoin.

Baudoin partit avec une petite troupe de quatre-vingts cavaliers, accompagné de son chapelain, l'historien Foucher de Chartres. Il fit son entrée à Édesse au mois de février 1098.

Peu de temps après, — quinze jours, au dire de Foucher, — Théodore fut massacré dans une émeute. Un historien arménien auquel on a attribué jusqu'ici beaucoup trop d'autorité, Matthieu d'Édesse, accuse formellement Baudoin d'avoir comploté contre la vie de Théodore. Foucher consacre trois lignes à cet événement et se borne à dire que Baudoin regretta de n'avoir pu arracher Théodore à la fureur populaire. Ce laconisme pouvait sembler suspect. Or notre chroniqueur syrien, qui connaît tous les détails de l'affaire, — il sait à quel point de la ville éclata la sédition, dans quelle tour s'était réfugié Théodore, quelles paroles furent échangées entre les séditieux et leur victime, — notre chroniqueur, dis-je, non seulement innocente Baudoin de toute complicité, mais le loue des efforts qu'il fit pour délivrer le prince arménien. Il est curieux de voir comment sa narration concorde avec celle d'Albert d'Aix-la-Chapelle, qui, on le sait, ne visita jamais l'Orient et écrivit son histoire d'après le récit de pèlerins et de Croisés revenus de la Terre Sainte.

Baudoin ne séjourna pas longtemps à Édesse. Au mois de septembre de l'année 1100, il reçut une députation lui apprenant la mort de son frère Godefroy de Bouillon et

le choix qu'on avait fait de sa personne pour lui succéder. Il partit, dit un chroniqueur malicieux, « assez triste de la mort de son frère, mais pas mécontent de la succession ».

Le fief d'Édesse passa à son parent Baudoin II, comte du Bourg.

*
* *

Nous savions que Boémond, prince d'Antioche, fut fait prisonnier au mois d'août 1100, sur la route de Mélitène, aujourd'hui Malatia, dans les montagnes d'Arménie. Notre chroniqueur Basile est seul, autant que je sache, à nous indiquer le motif de son voyage. Mélitène était occupée par un seigneur arménien appelé Gabriel, qui était censé gouverner au nom de l'empereur Alexis. Gabriel avait grande peine à maintenir son indépendance contre les attaques de son puissant voisin Goumouchtekin, sultan turc de Sébaste. Pour s'assurer un protecteur, il offrit à Boémond la main de sa fille et Mélitène comme dot. Boémond allait chercher sa fiancée lorsqu'il fut surpris par les Turcs. A cette nouvelle, Baudoin Ier d'Édesse s'était mis à la poursuite du sultan, sans pouvoir le rejoindre. Il laissa à Mélitène un corps de cavaliers pour secourir Gabriel qui avait mis la ville sous sa protection : en d'autres termes, s'était constitué son vassal. Cependant, la captivité de Boémond se prolongeait et le seigneur de Mélitène s'inquiétait. Le nouveau comte d'Edesse était veuf. Quelques nobles châtelaines n'avaient pas craint d'affronter les rudes fatigues d'un périlleux voyage pour suivre leurs maris à la Croisade. La comtesse du Bourg était au nombre de ces femmes intrépides. Elle mourut sur les confins de la Cilicie. Gabriel offrit de nouveau sa fille et sa ville à Baudoin II, qui les accepta ; et c'est ainsi que Marfia, destinée d'abord à être princesse d'Antioche, devint comtesse d'Édesse, et plus tard reine de Jérusalem ; car en 1118, Baudoin II succéda

à Baudoin Ier sur le trône royal, comme il lui avait succédé dix-huit ans auparavant dans le comté d'Édesse.

Le fief passa alors aux mains du comte de Tibériade, Josselin de Courtenay, une des figures les plus curieuses et les plus sympathiques parmi les chefs de la première Croisade. Sa bravoure était proverbiale. « Il fut, dit un historien arabe, le plus terrible démon de toute l'armée maudite des Francs. » Amis et ennemis sont d'accord pour louer ses qualités chevaleresques. Deux fois il tomba aux mains des Turcs. Voici, d'après notre chronique, comment il fut délivré de sa seconde captivité :

Balac, le sultan d'Alep, le tenait enfermé dans la citadelle de Kharpout, dans les montagnes du Taurus, ainsi que le roi Baudoin II et quelques seigneurs francs dont il s'était emparé un peu plus tard. Vers la fin du mois d'août de l'an 1123, des ouvriers arméniens qui travaillaient à la forteresse de Bethesné, dans la montagne de Cessoun, formèrent, de concert avec Geoffroy le Moine, comte de Marache, et avec la reine Marfia, le dessein audacieux de délivrer les prisonniers. Ils se rendirent à Kharpout. Dix d'entre eux, pauvrement vêtus, portant des œufs, des fruits, des poulets, s'avancèrent jusqu'à la citadelle. Ils expliquèrent aux sentinelles qu'ils étaient de malheureux paysans fort maltraités par leurs patrons, et qu'ils désiraient exposer leurs doléances au gouverneur et lui offrir leurs modestes présents. On les fit entrer. Il n'y avait là que trois soldats ; l'un d'eux étant sorti pour annoncer l'arrivée des paysans, ceux-ci se jetèrent sur les deux autres et les massacrèrent. Ils appelèrent leurs compagnons restés dehors. Tous ensemble, ils coururent à la prison, en ouvrirent les portes et, aidés des prisonniers, ils se rendent en un instant maîtres de la citadelle. Les Arméniens de la ville viennent les rejoindre, tandis que les Turcs, partisans de Balac, s'empressent en grand nombre autour des murailles pour les empêcher d'en sortir. Toute évasion devenait impossible.

Le brave Josselin prit une résolution énergique. Avec deux compagnons, il se jeta hardiment sur la foule qui entourait la citadelle, parvint à s'ouvrir un passage, et courut à Antioche pour en ramener une troupe et délivrer le roi. Balac se trouvait à Alep. Apprenant ce qui venait de se passer, il partit en hâte, et franchit en quatre jours les 300 kilomètres qui séparent Alep de Kharpout. Il entreprit aussitôt le siège de la citadelle. Les béliers frappèrent les murs sans interruption ; après de longs efforts, une brèche fut ouverte. Les assiégés se défendaient avec acharnement. Balac, qui éprouvait quelque regret de démolir la citadelle où il avait accumulé tous ses trésors, jura au roi et aux seigneurs francs qu'ils auraient la vie sauve s'ils ouvraient la porte. Il en fut ainsi. Mais les pauvres Arméniens qui avaient pris part au complot furent écorchés vifs.

L'aventure hâta néanmoins la délivrance des prisonniers. Pendant que Balac était en Arménie, Josselin attaquait Alep. Balac rentré en possession de Kharpout revint vers Alep et fut battu par les troupes de Josselin. Il voulut alors s'emparer de Membidj, l'antique Hiérapolis, et châtier les habitants qui n'avaient pas répondu à son appel. Mais, durant le siège de cette ville, il fut tué par une flèche. Son successeur, Timourtache, libéra Baudoin moyennant une rançon de 80.000 pièces d'or et l'abandon de plusieurs forteresses.

Josselin mourut comme il avait vécu, en héros. Tandis qu'il faisait le siège de Tell-Aran, un repaire de brigands qui ravageaient constamment ses possessions, il voulut inspecter une mine creusée sous les murs de la place. Un énorme bloc se détacha du plafond et s'abattit sur lui. On le retira à demi mort. Quelques jours après, il apprit que son fils n'osait attaquer l'émir turc Ghazi, qui envahissait le territoire du prince arménien Roupen, allié des Francs. Sans hésiter, il se fit transporter sur une civière au milieu de ses troupes. L'annonce de sa présence suffit à faire

reculer Ghazi. Mais Josselin expira en arrivant près de Doliché ; il fut enseveli dans l'église de cette ville, en 1131.

*
* *

Son fils, Josselin II, lui succéda. Guillaume de Tyr trace du nouveau comte d'Édesse un portrait peu flatteur. « C'était, dit-il, le fils dégénéré d'un noble père ; un homme adonné sans mesure à la bonne chère, à la boisson et à la débauche. » Les chroniqueurs orientaux sont d'accord pour nous le dépeindre sous les mêmes couleurs. Ils attribuent à ses vices et à ses crimes les malheurs qui frappèrent bientôt les chrétiens. Sous son règne, en 1144, Édesse fut prise par le gouverneur de Mossoul, le célèbre Zangui, après un siège mémorable et une défense héroïque. L'évêque Basile, notre chroniqueur, qui se trouvait dans la cité, faillit perdre la vie durant le pillage qui suivit l'occupation. Il a raconté toutes les péripéties du siège dans le plus grand détail. Après la mort de Zangui, en 1146, un retour offensif des Croisés leur rendit la ville, mais pour quelques jours seulement. Le fameux Nour ed-Dîn, fils de Zangui, accourut d'Alep et la reconquit sans peine. Les chrétiens furent massacrés, les femmes et les enfants furent vendus comme esclaves, et la ville fut presque entièrement détruite. Elle était définitivement perdue pour les Croisés. Josselin se retira sur la rive occidentale de l'Euphrate, et finit par tomber lui-même aux mains de Nour ed-Dîn.

La chronique rapporte ainsi ce dernier épisode.

En l'année 1150, Josselin se trouvait à Azaz, forteresse située à huit lieues au Nord d'Alep. Il forma le projet de se rendre à Antioche, avec le secret espoir d'obtenir la succession du prince Raymond, mort l'année précédente. Il s'avançait, avec un petit nombre de cavaliers, sur la route de Cyrrhus, lorsqu'un parti de Turcomans, embusqué dans les arbres, se jeta sur lui et s'empara de sa personne. Ils

l'emmenaient sans savoir qui il était. Au village de Cheik ed-Deir, les chrétiens le reconnurent et voulurent le racheter. La rançon était déjà fixée à 60 dinars. Pendant qu'on recueillait la somme, vint à passer un teinturier juif, qui reconnut aussi le comte et dit aux Turcomans : « C'est Josselin ! » Alors ceux-ci se hâtèrent de le conduire à Alep et le livrèrent à Nour ed-Dîn, qui leur distribua une récompense de mille dinars. Nour ed-Dîn fit crever les yeux à Josselin et le jeta dans une prison, chargé de lourdes chaînes. Il vécut neuf années dans son cachot et y mourut misérablement. Son cadavre fut abandonné aux chrétiens qui l'enterrèrent dans l'église.

Josselin II avait un fils en bas âge, qui fut le cinquième et dernier comte d'Édesse. Bientôt dépouillé, par les sultans d'Alep et d'Iconium, des derniers débris de son fief, il passa en Palestine, se mit au service du roi Amaury, son oncle, et reçut plus tard la charge de sénéchal du royaume de Jérusalem. Il fit revivre par de brillantes qualités le souvenir de son grand-père.

La chute d'Édesse eut un retentissement considérable en Occident et alarma toute la chrétienté. Ce fut à la suite de cet événement que le roi Louis VII et l'empereur Conrad, répondant au pressant appel du pape Eugène III et à la voix éloquente de saint Bernard, partirent pour la seconde croisade. Mais l'expédition n'eut aucun succès. Édesse ne revint jamais plus au pouvoir des Francs.

*
* *

Les restes des monuments — églises ou forteresses — érigés par les Croisés sur le sol de la Palestine et dans la région d'Antioche excitent encore aujourd'hui l'étonnement et l'admiration des voyageurs et des archéologues. Il n'en est pas de même dans le comté d'Édesse. On le comprend facilement, si l'on songe que les chevaliers n'y eurent

jamais de repos, qu'ils avaient sans cesse les armes à la main, et que la seule ville d'Édesse dut soutenir sept sièges en moins d'un demi-siècle.

Mais si les monuments lapidaires ne sont pas là pour rappeler le passage des Francs, il ne faut pas croire que le souvenir de leurs exploits ait disparu. Il est devenu légendaire ; il s'est perpétué dans la tradition orale jusqu'à nos jours, même parmi les populations les moins cultivées.

Il y a vingt et un ans de cela, sur la route d'Édesse à Alep, dont chaque étape était marquée par les traces encore sanglantes du récent massacre des Arméniens, je rencontrai un homme appartenant à la tribu des Yézidis, secte mystérieuse des environs de Mossoul, que la persécution turque a dispersée sans pouvoir l'anéantir. Cet homme me demanda : « Est-ce bientôt que les Francs vont venir occuper ce pays ? — Et qui t'a appris, dis-je, que les Francs doivent venir ? — Mais, fit-il avec assurance, les prophéties l'ont annoncé. »

Je vous disais, Messieurs, il y a quelques mois : Espérons que l'accomplissement des prophéties ne tardera plus guère ! Aujourd'hui, l'heure de la réalisation a déjà sonné. Au souvenir des gloires militaires de nos ancêtres, encore si vivace, après huit siècles, dans l'esprit des populations syriennes, viendra s'ajouter dans leur cœur le sentiment joyeux de la reconnaissance pour la France ; pour la France qui, seule pendant des siècles, s'est efforcée de leur assurer une protection entièrement désintéressée ; pour la France, qui a conquis leurs sympathies par le zèle et le dévouement de ses missionnaires, par la multiplication de ses écoles et de ses institutions charitables ; pour la France qui, plus qu'aucune autre nation, aura contribué, avec l'aide de Dieu, à les affranchir du joug de la servitude, par la glorieuse Victoire dont nous saluons les prémices.

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ

PAR

M. RENÉ CAGNAT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

La volonté souveraine qui fonda notre Académie décida, vous le savez, qu'à côté des savants de profession siégeraient d'illustres personnages, amis et protecteurs éclairés de la science. Le règlement ordonné par le Roi pour l'Académie royale des inscriptions et médailles, le 16 juillet 1701, établit que la Compagnie comprendra dix académiciens honoraires, qui seront tous « recommandables par leur érudition dans les belles-lettres et leur intelligence en fait de monuments antiques ». De ce groupe d'académiciens est né celui de nos membres libres, auquel appartenait le confrère dont je veux vous parler aujourd'hui, le marquis de Vogüé.

Et, en vérité, nul ne descendait plus directement que lui de ces gens de qualité, illustrations des premiers temps de notre vie académique. Que dis-je ? c'était presque encore l'un d'eux. Sa haute stature, son port majestueux, la dignité de ses allures n'auraient pas été déplacés sous le justaucorps ; avec quelle noblesse sa tête eût porté la

perruque, si tout cet appareil eût été encore de mode ! A ces qualités extérieures, héritage d'une lignée vigoureuse, répondaient de hautes vertus de l'esprit et du cœur, une érudition profonde et variée, une méthode de recherches sûre d'elle-même, une générosité d'âme prête à tous les dévouements pour soulager les misères humaines, au mépris de la fatigue, de la maladie même. Ce grand seigneur, ce savant éminent, cet homme de bien a été des nôtres pendant près d'un demi-siècle ; nous l'entourions de notre vénération.

Il nous a été donné de la lui prouver solennellement en 1909. Le 29 octobre de cette année-là, votre Secrétaire perpétuel présentait à l'assemblée un gros volume intitulé : *Florilegium ou Recueil de travaux dédiés à M. le marquis Melchior de Vogüé à l'occasion du 80e anniversaire de sa naissance*; une soixantaine de savants, français ou étrangers, appartenant à tous les pays où l'érudition est en honneur, avaient tenu à collaborer au livre, pour témoigner à notre confrère leur estime et leur sympathie. Notre président d'alors, M. Bouché-Leclercq, en prit occasion pour lui adresser, en notre nom commun, de cordiales félicitations; il lui souhaitait de nous enseigner longtemps « l'art de vieillir en pleine activité, en conservant tout ce qui donne du prix à l'existence et en nous offrant un exemple qu'il est plus facile d'admirer que d'imiter ». Ce souhait fut exaucé pendant sept années. Durant sept ans encore, Vogüé résista aux atteintes de l'âge : ce n'est qu'à la fin de 1916 qu'il nous a été enlevé. La charge dont vous avez bien voulu m'honorer me permettra de lui rendre ici publiquement un nouvel hommage, le dernier, hélas ! qu'il puisse recevoir de notre Académie.

Charles-Jean-Melchior de Vogüé naquit à Paris, le 18 octobre 1829, d'une famille riche d'honneur et de souvenirs, où l'on avait toujours allié le culte des vertus

guerrières au goût éclairé de la littérature et des arts. Son père, esprit singulièrement ouvert, l'éleva dans ces traditions. « Le jour où j'eus sept ans, ce qu'on appelle l'âge de raison, a écrit notre confrère dans des Souvenirs manuscrits dont sa famille a bien voulu me permettre de prendre connaissance, mon père me donna deux choses : une grammaire latine et un petit sabre de cavalerie. C'était l'époque où les Humanités étaient encore en grande faveur et composaient presque exclusivement la matière de l'enseignement : bien les savoir était alors l'obligation d'hommes cultivés... Quant au petit sabre de cavalerie, il fut l'objet d'un commentaire que je n'ai pas oublié. En me le remettant, mon père me rappela ce qui fait la grandeur du service militaire et me cita la célèbre devise espagnole : « Ne me tire pas sans raison et ne me remets pas sans honneur. » A ce double idéal, symbolisé d'une façon si originale, notre confrère devait conformer toute son existence.

Il fit ses études au lycée Henri IV, puis au collège Rollin, qui était alors installé rue des Postes ; une de ces pensions comme il en existait à cette époque, quelques-unes restées célèbres, la pension Gibon, lui donnait le gîte et le couvert, sans compter les répétitions. Sa famille le destinait à Saint-Cyr : il y fut reçu le 32e en 1847 ; mais il ne voulut pas y entrer, ayant, disait-il, des ambitions plus hautes : il visait l'École polytechnique. Il s'y préparait en 1848 quand la révolution de février éclata. Son maître de pension le renvoie dans sa famille ; armé d'un fusil de chasse, il accompagne son père et d'autres parents à leur bataillon de garde nationale ; avec eux il se rend au Ministère de l'intérieur, occupé par Ledru-Rollin, et monte la garde à la porte comme défenseur de l'ordre. Puis il revient chez M. Gibon. Surviennent les émeutes de juin, qui interrompent à nouveau son travail, au moment où allait s'ouvrir le concours de l'École polytechnique. Aussi n'est-il pas admissible à l'écrit. En 1849, c'est à l'oral qu'il échoue, refusé par son futur confrère Joseph Bertrand.

« Cet échec, a-t-il écrit, est une des grâces les plus signalées que la Providence m'ait accordées ; il décida de ma vie. Il lui a donné une orientation toute différente de celle que lui aurait donnée le succès ; et cette orientation nouvelle m'a procuré au delà des satisfactions auxquelles je pouvais prétendre. Cet échec a encore eu un effet bienfaisant. Il m'a arraché aux études mathématiques qui m'avaient exclusivement absorbé pendant trois ans; c'est à peine si, pendant ce long espace, j'avais ouvert un livre autre qu'un livre de science. »

Cette conviction resta toujours profonde chez lui. Peu de temps après son élection parmi vous, il y eut une réception solennelle à l'Académie française. « En pareil cas, dit-il dans ses Souvenirs, on se réunit dans la Bibliothèque de l'Institut, on y signe une feuille de présence, puis on descend processionnellement le rapide et dangereux escalier qui conduit sous la Coupole au son du tambour qui bat aux champs en l'honneur du récipiendiaire. Je me gardai bien de manquer cette première occasion de m'asseoir sur les bancs si enviés. J. Bertrand faisait partie de l'assistance. Je guettai le moment où il apposa sa signature sur le registre et m'arrangeai de manière à recevoir de sa main la plume qui devait me servir à signer à mon tour. Je me nommai et lui dis que c'est à lui que je devais l'honneur de mettre mon nom sous le sien ; car c'est en me refusant à l'École polytechnique dix-neuf ans auparavant qu'il m'avait ouvert les portes de l'Institut. Il sourit ; de ce jour s'établirent entre nous de cordiales relations. »

Son père songea immédiatement pour lui à la diplomatie. Alexis de Tocqueville, ami et camarade du marquis, était alors ministre des Affaires étrangères. Il fut convenu qu'après les vacances le jeune Melchior de Vogüé entrerait au Cabinet et qu'on chercherait à l'affecter à quelque ambassade. Le général de Castelbajac, nommé ministre à Pétrograd, consentit à l'emmener comme attaché. Au début

de 1850, il partit, avec l'ambassadeur et sa femme, pour rejoindre son poste. S'il aimait les aventures et les voyages, il trouva amplement de quoi se satisfaire pendant les deux années que dura sa mission : il la commença par une course des plus pénibles à travers les neiges, arrêté à chaque instant par les tourmentes, retenu prisonnier de la tempête dans de misérables bourgades, versant en pleine campagne, loin de toute habitatiou, avant d'arriver à Varsovie ; il la termina par une chasse à l'ours, où renversé par une femelle blessée qui lui enfonçait ses crocs dans la jambe, il ne dut son salut qu'à l'arrivée d'un de ses compagnons, qui envoya à bout portant une balle dans la tête de l'animal. Jamais, au cœur de l'Asie, même aux plus mauvais jours, il ne devait ressentir d'aussi fortes émotions.

C'est durant son séjour en Russie que s'éveilla sa vocation d'archéologue ; il eut l'occasion de voir et de dessiner des pièces d'orfèvrerie russe du moyen âge qui lui semblèrent remarquables, à Moscou, dans le trésor impérial, dans des couvents, chez des particuliers ; il les communiqua à Didron, qui les publia dans ses *Annales archéologiques* [1]. J'ai dit qu'il les dessina ; il avait, en effet, un véritable talent de dessinateur et d'aquarelliste ; ses ouvrages ont été, la plupart du temps, excellemment illustrés par lui-même, qu'il s'agît de vues pittoresques ou de relevés d'architecture. Et ceci nous explique peut-être comment il arriva à tant de découvertes heureuses dans le domaine des antiquités monumentales ; ce qui aurait échappé à l'archéologue n'échappait point, ne pouvait pas échapper à qui devait, pour satisfaire aux exigences de son crayon, interroger tous les détails de son modèle. Ajouterai-je que ses études mathématiques, dont il médisait, lui rendirent, à cet égard, de signalés services ?

A l'annonce du coup d'État, Vogüé donna sa démission

1. T. XI, p. 213 ; t. XV, p. 77.

et quitta Pétrograd, brisant ainsi une carrière qui lui plaisait et où il avait su se faire apprécier. Il profita de son voyage de retour pour continuer son éducation archéologique et faire connaissance avec les antiquités romaines des bords du Rhin ; après quoi il revint à Paris sans savoir quel emploi il assignerait à son activité. Son hésitation ne fut pas de longue durée. Avec deux de ses amis, Roger Anisson-Duperron, son ancien camarade de la pension Gibon, et Alexandre de Boisgelin, comme lui « enthousiastes, curieux d'art, d'histoire, de couleur locale, quelque peu frottés de romantisme et sincèrement croyants », il forma le projet de parcourir l'Orient et de visiter les contrées que leur foi de chrétiens, leurs souvenirs classiques, et, du moins pour Vogüé, leur descendance de Croisés rendaient singulièrement attirantes. Au début de mai 1853, ils quittaient Marseille, sur le paquebot *le Tancrède*. De ce long voyage, qui dura une année entière, notre confrère a laissé, dans une série de lettres adressées à son père et à sa mère, le récit très détaillé. A la fin de mai, il débarqua à Athènes, où Daveluy, alors directeur de l'École d'archéologie, lui donne pour guide Edmond About ; c'est sous la conduite de ce dernier qu'il visite l'Acropole. A Delphes, il fait l'ascension du Parnasse ; puis se rend à Corinthe, Mycènes, Argos, Épidaure, Sparte. « N'est-ce pas amusant, ma chère mère, écrit-il, de recevoir une lettre datée de Sparte ? » De là il passe en Eubée ; en juillet, il est à Salonique, après avoir admiré les richesses du mont Athos ; aux premiers jours d'août, il aborde à Constantinople et fait connaissance avec l'ambassade française sans se douter qu'il devait y revenir comme chef une vingtaine d'années plus tard. Le 1er septembre, il quitte Stamboul pour la Syrie. De Beyrouth il part pour visiter les ruines de Baalbek ; puis, désireux de connaître celles de Palmyre, il fait affaire avec un notable de Damas, qui lui assure, moyennant finances, le passage parmi les brigands du

désert ; là il vit chez le cheik du lieu, au milieu des Bédouins, vêtu comme eux, ainsi que ses compagnons, entièrement à l'arabe, courant les ruines, mesurant, dessinant, copiant des inscriptions — dont la plupart étaient malheureusement connues, — et cela malgré les alertes de leur guide, qui, pour les faire partir plus tôt, simulait des attaques et inventait des dangers imaginaires auxquels les voyageurs ne croyaient pas. Maintenant il va pénétrer en Palestine par Sidon, Tyr, Saint-Jean-d'Acre et le Carmel ; et dès lors chacune de ses lettres est datée de quelqu'une de ces localités, célèbres dans leur humilité, si pleines de souvenirs sacrés : Nazareth, Tibériade, Cana. Le 19 novembre, il arrive en vue de Jérusalem.

« J'ai aperçu, écrit-il le 23 à son père, pour la première fois et le premier la ville sainte des hauteurs de Schafat et je n'ai pu contenir mon émotion à la vue de ses murailles vénérées. Depuis le matin j'avais comme une fièvre qui me poussait en avant, à la grande stupéfaction de ma monture dérangée dans ses allures pacifiques ; et sitôt que j'ai vu poindre au loin et briller au soleil les dômes de Sion, l'émotion a éclaté et je me suis jeté en bas de mon cheval pour remercier le Seigneur de m'avoir amené jusqu'ici. »

Après une excursion à Bethléem, « un des sanctuaires les plus doux à visiter pour le chrétien », où il retrouve « la trace de son saint patron », à Hébron, à la mer Morte, à Jéricho, le voilà en route pour l'Égypte.

Le 16 décembre, il mouille en rade d'Alexandrie ; avec ses compagnons il frète un bateau pour remonter le Nil jusqu'à la deuxième cataracte ; c'est près de là qu'il fit le relevé d'une vieille forteresse, Senneh, qui, au temps des Pharaons, gardait de ce côté l'accès de la vallée du fleuve[1]. Au retour, il passe onze jours dans les ruines de Thèbes et les emploie à crayonner le plus qu'il peut, depuis le lever

1. *Bull. arch. de l'Athenæum français*, 1855, p. 81 et suiv.

du soleil jusqu'à la nuit, « plein d'admiration pour le pays et pour l'art, vraiment grand, des anciens Égyptiens ». En rentrant au Caire, il croyait être sur le chemin du retour. Les circonstances en décidèrent autrement. Il avait rencontré, durant son voyage, à Athènes, à Constantinople, à Damas, à Jérusalem, un jeune homme, fils d'un ancien membre de l'Académie française, le baron de Guiraud, et s'était lié d'amitié avec lui ; l'intimité s'accrut encore au cours de leur excursion commune en Égypte, si bien que tous les deux formèrent le projet de laisser leurs compagnons partir pour la France et de retourner ensemble à Jérusalem, avant de reprendre à leur tour le chemin de la patrie ; Vogüé voulait étudier de plus près tous ces monuments, si pleins de souvenirs, qu'il n'avait fait encore qu'entrevoir. Cette fois, au lieu de suivre la voie de mer, ils se décidèrent à emprunter la route des caravanes et à traverser le petit désert ; un cheik d'El-Arich s'engagea, moyennant finances, à les mener au couvent de Ramleh en neuf jours. Le 4 avril 1854, la petite troupe quittait le Caire sous sa conduite. « Devant, a-t-il écrit, notre guide, vrai Bédouin déguenillé ; puis nous venions les uns derrière les autres, perchés sur la bosse de nos chameaux. Derrière nous, emboîtant le pas, marchaient les deux chameaux de bagage, avec cette gravité doctorale et inintelligente qui est propre à leur race. La marche était fermée par notre cuisinier Giuseppe, surveillant le tout. Un second chamelier, fils d'Ismaël comme le premier, aussi brûlé, aussi maigre, aussi déguenillé que lui, marchant sur les flancs de la colonne, allait d'une bête à l'autre, activant leur nonchalance, redressant un paquet, resserrant une corde, jurant beaucoup et chantant d'une voix nasillarde un refrain monotone. » Le Jeudi saint, au matin, on était rendu à Ramleh. A midi, les voyageurs se remettaient en mouvement pour pouvoir passer le Vendredi saint à Jérusalem. Au coucher du soleil, ils étaient en vue de la cité. Les pre-

miers jours du séjour de Vogüé dans la ville sainte, où Botta était alors consul général, furent consacrés aux souvenirs et aux émotions chrétiennes : il assista aux cérémonies religieuses [1], « suivit le long de la voie douloureuse les péripéties de la Passion, se mêla à la touchante procession qui reproduit dans l'intérieur de l'église du Saint-Sépulcre, comme un mystère du moyen âge, les derniers détails du drame divin ; il passa du Samedi saint au jour de Pâques, sous les voûtes sombres et solitaires de l'église, une de ces nuits si poétiques décrites par Chateaubriand » ; puis, aussitôt après les fêtes de Pâques, il se mit au travail, « le crayon d'une main, le mètre de l'autre ». Pendant plus d'une quinzaine, il amassa les documents et les notes, malgré les difficultés que suscitaient la malveillance, la jalousie, l'intolérance des habitants ; quand il quitta pour la seconde fois Jérusalem, il avait de quoi publier un travail complet sur les édifices chrétiens du pays.

Il mit cinq années à le rédiger ; car il n'entendait point écrire un ouvrage d'amateur et livrer au public ses découvertes, comme au retour d'un voyage de tourisme ; il tenait à faire œuvre durable, à creuser le sujet, à l'éclairer par tous les documents qu'il lui serait donné de rencontrer dans les archives et les bibliothèques. Il se fit chartiste, il étudia les langues orientales, il dépouilla les récits des historiens et des voyageurs qui l'avaient précédé ; il accumula tous les renseignements, même minimes, qui éclairaient le passé architectural du pays. De là sortit un livre magistral : *Les églises de la Terre Sainte*, dont notre confrère, M. Salomon Reinach, a écrit à juste titre [2] : « Qu'un jeune homme de grande et riche famille ait pu réunir les matériaux d'un tel livre à vingt-cinq ans et l'écrire à trente, c'est la première, mais non la dernière surprise que la carrière scientifique de Vogüé réserve à la curiosité de ses biographes. »

1. *Les églises de la Terre Sainte*, p. 16.
2. *Rev. arch.*, 1916, II, p. 434.

La plupart des églises de la Terre Sainte remontent à l'époque des Croisades. Avec l'empereur Constantin, un grand mouvement architectural s'était produit à Jérusalem, sous l'impulsion de sainte Hélène. A cette époque, la tradition du passé était encore vivante et les emplacements vénérables, témoins du début du christianisme, ne prêtaient à aucun doute; on les consacra par des constructions pieuses. Au ve siècle, l'impératrice Eudoxie fonda, à son tour, des établissements semblables ; au vi^e, Justinien continua l'œuvre de ses prédécesseurs avec une libéralité telle qu'un pèlerin anonyme de l'époque ne comptait pas, dans la ville et les environs, moins de 175 édifices religieux. Mais là, comme ailleurs, les invasions arabes accomplirent bientôt leur œuvre néfaste : quand les Croisés entrèrent victorieux à Jérusalem, tous ces monuments n'étaient plus guère que des ruines. Aussitôt, ils se mirent à l'œuvre ; avec eux on vit renaître la fièvre des constructions. De toute part surgirent de nouveaux sanctuaires, élevés sur les débris de ceux qui avaient jadis existé, issus de l'art roman, mais d'un art roman quelque peu modifié par les influences locales, les exigences du climat, la nature des matériaux employés, les habitudes des ouvriers indigènes ; et comme, à la suite de la chute de Jérusalem, la société créée par les Croisés émigra dans l'île de Chypre, le mouvement arrêté en Palestine se continua sur ce nouveau domaine, d'abord, et ensuite dans l'île de Rhodes, dernier rempart de la chrétienté contre les Turcs en Orient. Ce sont les vestiges de ces sanctuaires que Vogüé avait pris à tâche d'étudier dans le détail : Sainte-Marie de Bethléem, contemporaine du triomphe du christianisme ; l'église du Saint-Sépulcre, où, sous les constructions des rois chrétiens de Jérusalem, il reconnut les restes de la basilique byzantine du xe siècle et ceux même de la basilique constantinienne ; l'église de Sainte-Anne, les différentes églises existant autour des murs de la ville ou aux environs, celles de Galilée, de

Samarie, du littoral, celles enfin de Chypre ou de Rhodes. Ce livre, comme l'écrivait un éminent critique de l'époque[1], est l'œuvre d'un archéologue et presque d'un architecte ; on y admire « la patience du dessinateur, l'exactitude de l'architecte, la pénétration du savant ; par-dessus tout cela, le sentiment élevé de l'écrivain et de l'artiste et, pour fond, l'âme du chrétien ».

En 1854, Vogüé avait quitté l'Orient sans espoir de retour ; sa destinée devait pourtant l'y ramener pour le plus grand bien de la science. L'année même où il publiait ses *Églises de Terre Sainte*, des événements tragiques se passaient en Syrie. La Turquie, suivant son habitude, y faisait massacrer les chrétiens, et la France, leur protectrice attitrée, envoyait une expédition militaire pour les défendre et les venger. En même temps, suivant la tradition française, on décidait que, derrière les soldats, des savants entreprendraient une exploration scientifique du pays. Renan, on le sait, partit à cette occasion pour la Phénicie. Waddington, de son côté, sans solliciter un secours officiel, que sa fortune personnelle lui permettait de négliger, entreprenait de parcourir tout l'arrière-pays de la Syrie limitrophe du désert ; à l'automne de 1860, il débarquait à Smyrne. Il employa le printemps, l'été et l'automne de 1861 à visiter Palmyre, le Haouran, le Ledja. Émerveillé de tout ce qu'il voyait, il eut alors l'idée de faire appel au concours de Vogüé, avec lequel il s'était lié au Cabinet des médailles et qu'il tenait en haute estime. Ce dernier venait d'être cruellement frappé ; il avait perdu sa jeune femme après cinq ans seulement de mariage. Pour endormir sa douleur, il accepta de répondre à l'appel de son ami ; il emmenait avec lui un architecte de grand talent, Duthoit. La réunion se fit à Beyrouth au mois de décembre. C'est vers cette date que Georges Perrot, au cours de sa belle mission en

1. De Champagny, dans *le Correspondant*, 1860, I, p. 414.

Asie Mineure, les y rencontra, ainsi qu'il vous l'a conté ici même il y a dix ans [1]. On peut se figurer aisément ce que fut cette réunion des trois futurs confrères, que rapprochait ainsi le hasard. « Entre voyageurs qui aimaient tout du voyage, jusqu'à ses fatigues et à ses risques, la liaison fut bientôt faite. On causait sous la véranda de l'hôtel pendant le jour et, le soir, autour de la table hospitalière du consul général, le comte Bentivoglio. Du pays que Perrot allait parcourir, Vogüé et Waddington savaient tous les chemins, les moyens de locomotion, les meilleurs ou, pour mieux dire, les moins mauvais gîtes. Ils lui tracèrent sa route et lui en marquèrent les étapes. »

Mais chaque mission avait à poursuivre des recherches propres. Tandis que Perrot gagnait la Judée, Waddington et Vogüé se rendaient à Chypre, chargés par Renan d'y faire quelques fouilles que lui-même n'avait pas eu le moyen de tenter. Elles furent fructueuses, onze inscriptions cypriotes, huit phéniciennes, une centaine de grecques, tous les monuments du temps des Lusignan relevés et dessinés et de nombreuses sculptures cypriotes embarquées pour le Louvre. Une lettre écrite à Renan de Chypre même et insérée dans nos *Comptes rendus* [2] fait connaître ces précieuses trouvailles.

Le 15 mars, les deux savants reviennent à Damas, mais pour tenter aussitôt l'exploration du Sâfa, où Waddington n'avait pu pénétrer l'année précédente. On nomme ainsi une région située au Sud-Est de Damas. Écoutez comme Vogüé l'a décrite :

« Le massif plus spécialement appelé Sâfa est une vaste nappe de basalte, à la surface noire et luisante, aux bords déchiquetés par le refroidissement des laves préhistoriques et qui s'étale autour d'une série de cônes aux flancs escar-

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1909, p. 876.
2. 1862, p. 53.

pés, aux cratères béants. Le sol est presque entièrement caché par des fragments basaltiques noirs, aux angles arrondis, dont les dimensions varient de la grosseur du poing à celle du corps d'un homme ; dans les intervalles laissés par cette pluie de pierres s'étendent des espaces irréguliers formés d'un sable argileux susceptible de culture... Les seuls vestiges que l'homme ait laissés de son séjour en ces lieux pendant l'antiquité sont les inscriptions. Les soldats romains des garnisons de Sês et de Némara, ont écrit leurs noms en grec et en latin sur les rochers qui avoisinaient leurs postes ; les premières tribus musulmanes ont tracé des sentences pieuses en caractères coufiques ; avant les unes et après les autres, des mains inconnues, que nous supposons avoir été sabéennes, ont gravé sur les mêmes rochers, mais en bien plus grand nombre, d'autres inscriptions qui, sans doute, comme les précédentes et comme celles du Sinaï, renferment des noms propres, des formules pieuses, peut-être aussi des allusions aux incidents, aux passions de la vie du désert [1]. »

Vogüé n'était pas parvenu, en effet, plus que ses prédécesseurs à déchiffrer le mystère de ces inscriptions ; il se contenta de reproduire ses copies. « Après des essais multipliés, après avoir cru résoudre le problème, a-t-il dit avec une belle franchise, j'ai fini par constater mon impuissance ; je me suis alors décidé à abandonner un travail inutile et à laisser à de plus habiles que moi le soin de vaincre les difficultés qui m'avaient arrêté. » L'honneur de résoudre la question était réservé à J. Halévy et à Littmann ; notre confrère fut, naturellement, le premier à se réjouir de leur succès.

Du Sâfa, Waddington et Vogüé retournent dans le Haouran, déjà visité par Waddington, pour étudier les monuments du pays, traversent le Ledja et reviennent à Bey-

1. *La Syrie centrale. Inscr. sémitiques*, p. 137.

routh. Le 23 juin, ils se dirigent vers Jérusalem; ils allaient y chercher le repos nécessaire pendant la saison d'été ; Vogüé voulait, de son côté, compléter et rectifier ses premières recherches sur la ville sainte et surtout étudier les ruines du vieux temple. Aussi bien les circonstances étaient-elles devenues beaucoup plus favorables. Pendant son premier séjour, l'entrée du Haram-ech-Chérif était rigoureusement interdite aux chrétiens, et il avait vainement tenté « de soulever le voile qui cachait les merveilles de la mosquée »; maintenant « l'accès de l'enceinte était facile, la toute-puissance du bakchich en avait forcé les portes ». Peu de jours après son arrivée, les formalités étaient remplies et il prenait possession, au nom de l'archéologie, « de cette enceinte si longtemps fermée aux investigations sérieuses ». Tous les matins, d'après une convention passée avec le cheik principal, de six heures à midi, il était autorisé avec ses compagnons à dessiner, mesurer, photographier à son aise. Ce labeur dura trois mois sans interruption ; il lui permit de publier, dès 1864, un nouveau volume intitulé : *Le Temple de Jérusalem*, bel in-folio, qui contient, outre 37 planches, une étude très détaillée de l'édifice à toutes les périodes de son existence. On sait par quelles alternatives de grandeur et de misère passa le temple de Salomon, détruit par Nabuchodonosor, rebâti par Zorobabel, saccagé par Antiochus et les Romains, réédifié par Hérode le Grand, finalement ruiné et incendié sous Titus après un siège demeuré célèbre. De chacun de ces états successifs du sanctuaire il fallait, d'après les textes, se faire une idée précise et chercher à en retrouver les traces sur le terrain malgré les transformations survenues ; c'est à quoi Vogüé se consacra et réussit. Cette étude, complétée par celle d'un curieux monument bâti par Hyrcan et décrit par Josèphe, le château d'Araq-el-Émir, l'amena à émettre des vues originales sur les caractères de l'art aux derniers temps de l'indépendance juive. Il y trouve « un

mélange de principes grecs et de souvenirs des écoles asiatiques antérieures, la confusion des ordres classiques, la recherche des grands matériaux, l'emploi de la voûte en berceau, un certain goût pour les monuments taillés dans le rocher. A ces caractères, la réaction asmonéenne ajoutera des traits propres au génie hébraïque, substituera l'ornementation végétale à l'imitation des êtres vivants, antipathique au sentiment orthodoxe ; l'intervention d'Hérode y joindra quelques détails romains, et de la fusion de ces éléments divers naîtra un art qui, sans être original, aura pourtant sa physionomie distincte[1] ».

Comme toutes les théories nouvelles, cette conception, trouva des contradicteurs ; de Saulcy, qui s'était occupé de la même question, la combattit vivement, dans les *Mémoires* de notre Académie[2] ; il retourna à Jérusalem exprès pour examiner sur place les assertions de Vogüé et en revint plus persuadé que jamais qu'il avait raison contre lui. Ce n'était pas l'avis général.

A la fin de l'automne, Waddington repartait pour la France. Vogüé resta encore quelque temps en Syrie, avec Duthoit, pour explorer une contrée où il comptait faire une ample moisson de découvertes, ce qui advint.

La Syrie se divise en trois zones très distinctes. La première longe la mer : bande de terre assez étroite que bornent à l'Est l'Oronte, le Léontès et le Jourdain ; c'est là que s'élevèrent les villes les plus célèbres de l'Orient asiatique, Antioche, Tyr, Jérusalem ; les facilités d'accès ont permis depuis longtemps de la parcourir et de la connaître. D'autre part s'étendent les vastes espaces désertiques qui confinent à l'Euphrate et au golfe Persique ; ils n'ont jamais été occupés que par des nomades et ne contiennent aucun vestige archéologique. Entre les deux se trouve une

1. *Rev. arch.*, 1864, X, p. 62.
2. T. XXVI, p. 1 et suiv.

région intermédiaire, celle que Vogüé a appelée d'un terme qui est devenu classique : la Syrie centrale. En 1863, elle était à peu près inconnue, du moins dans sa partie septentrionale ; quelques rares voyageurs avaient seulement traversé la partie méridionale. Et pourtant quelle abondance de documents elle offre aux archéologues ! « Le pays étant peu habité et occupé par des populations qui ne se sont jamais installées que provisoirement, les édifices antiques y sont demeurés debout quand tout disparaissait dans les autres parties de la Syrie ; ils nous font connaître l'état de cette province pendant les premiers siècles de notre ère, comme ces témoins géologiques qui nous indiquent l'état du globe terrestre avant les révolutions qui en ont modifié la surface. Sur certains points, leur état de conservation est vraiment remarquable ; la main du temps, moins destructive que celle de l'homme dans ces beaux climats, les effleurant à peine, a, par des accidents de détail, ajouté le charme du pittoresque à l'intérêt scientifique ; sans les secousses des tremblements de terre qui ont ébranlé les murs, il ne manquerait souvent aux édifices que les toits et les charpentes et nous aurions pu contempler souvent le spectacle presque inaltéré d'une ville syrienne du VIIe siècle [1]. »

La conservation de ces constructions est telle que Vogüé a pu écrire [2] :

« Je serais presque tenté de refuser le nom de ruines à une série de villes presque intactes ou, du moins, dont tous les éléments se retrouvent, renversés quelquefois, jamais dispersés, dont la vue transporte le voyageur au milieu d'une civilisation perdue et lui en révèle, pour ainsi dire, tous les secrets ; en parcourant ces rues désertes, ces cours abandonnées, ces portiques où la vigne s'enroule autour des colonnes mutilées, on ressent une impression

1. *Syrie centrale*, Introduction, p. 4.
2. *Ibid.*, p. 7.

analogue à celle que l'on éprouve à Pompéi, moins complète, car le climat de la Syrie n'a pas défendu ses trésors comme les cendres du Vésuve, mais plus nouvelle, car la civilisation que l'on contemple est moins connue que celle du siècle d'Auguste. »

Avec Waddington, Vogüé avait parcouru le centre de cette région, les environs de Damas et le Haouran ; seul il aborda la partie septentrionale, le triangle compris entre Antioche, Alep et Apamée. Ce qui fait le grand intérêt de cette région, c'est que tous les monuments qu'on y rencontre se rapportent à la même époque et à une époque dont l'art, en Orient, était fort peu connu jusque là : l'époque du christianisme primitif. En parcourant ces restes étonnants, « on est transporté au milieu de la société chrétienne ; on surprend sa vie, non pas la vie cachée des catacombes, mais une vie large, opulente, artistique, dans de grandes maisons bâties en grosses pierres de taille, parfaitement aménagées, avec galeries et balcons couverts, beaux jardins plantés de vigne, pressoirs pour faire le vin, cuves et tonneaux de pierre pour le conserver, larges cuisines souterraines, écuries pour les chevaux ; belles places bordées de portiques, bains élégants ; magnifiques églises à colonnes, flanquées de tours, entourées de splendides tombeaux. Des croix, des monogrammes du Christ, sont sculptés en relief sur la plupart des portes : de nombreuses inscriptions se lisent sur les monuments : par un sentiment d'humilité chrétienne qui contraste avec la vaniteuse emphase des inscriptions païennes, elles ne renferment presque pas de noms propres, mais des sentences pieuses, des passages de l'Écriture, des symboles, des dates ; le choix des textes indique une époque voisine du triomphe de l'Église ; il y règne un accent de victoire qui relève encore l'humilité de l'individu et qui anime la moindre ligne, depuis le verset du psalmiste, gravé en belles lettres rouges sur un linteau chargé de sculptures, jusqu'au *graffito* d'un peintre obscur

qui, décorant un tombeau, a, pour essayer son pinceau, tracé sur la paroi du rocher des monogrammes du Christ, et, dans son enthousiasme de chrétien émancipé, écrit en paraphrasant le labarum : Τοῦτο νικᾷ : « Ceci triomphe [1]. »

C'est un autre genre de ruines que le Haouran offre aux visiteurs; le paganisme y reprend tous ses droits ; on y rencontre les édifices que les usages romains avaient semés sur toute l'étendue du monde connu : temples, basiliques, bains, théâtres, maisons grandes et petites, mais construits avec une solidité dont on n'a pas d'exemple ailleurs : « Le trait particulier de l'architecture du pays, c'est que la pierre est le seul élément de la construction. La région ne produit pas de bois et la seule roche utilisable est un basalte très dur et très difficile à tailler. Réduits à cette seule matière, les architectes surent en tirer un parti extraordinaire et satisfaire à tous les besoins d'une civilisation avancée. Par d'ingénieuses combinaisons ils surent construire des temples, des édifices publics et privés dans lesquels tout est de pierre, les murs, les solivages, les portes, les fenêtres, les armoires [2]. » On conçoit ce que l'étude de tant de monuments aussi soigneusement bâtis et, par suite, aussi merveilleusement conservés, dut fournir à un archéologue et à un dessinateur comme Vogüé ; la publication des deux premiers volumes intitulés *La Syrie centrale* [3] fit sensation et consacra la réputation de leur auteur. Leur principal intérêt, disait-il modestement, réside dans les planches qui les accompagnent. La vérité est que les planches sont, en effet, d'un intérêt puissant, mais que le texte qui les éclaire est un monument de science et de perspicacité. Les conclusions si personnelles qu'il contient

1. *Syrie centrale*, p. 8.
2. *Syrie centrale*, p. 6.
3. Paris, in-4° (50 planches), t. I et II, *Architecture civile et religieuse* du Ier au VIIe siècle (1865-1877) ; t. III, *Inscriptions sémitiques* (1868-1877).

ne furent pas sans soulever des contradicteurs ; mais elles trouvèrent, d'autre part, des défenseurs et des adeptes. Viollet-le-Duc et certains avec lui avaient déjà reconnu qu'il existe entre les édifices romans du Midi de la France et les édifices gréco-romans de la Syrie une parenté indéniable ; il en faisait remonter la date au XIIe siècle ; il croyait qu'à la suite de la première croisade, au contact d'un art nouveau pour eux, les artistes français avaient demandé leurs modèles et leurs inspirations aux pays de l'Orient. D'autres professaient une autre théorie, et Vogüé fut du nombre.

Pour lui, cette renaissance occidentale inspirée de l'Orient remonte bien plus haut : les relations commerciales entre les deux régions, l'émigration des artistes chassés de leur pays par les persécutions ou appelés en Europe par des protecteurs éclairés préparèrent peu à peu, dès l'époque de Charlemagne, la rénovation. « Il est permis de supposer, écrit-il [1], que, sans aller jusqu'en Syrie, les constructeurs inexpérimentés des VIIIe, IXe et Xe siècles ont pu avoir connaissance des méthodes qui y étaient ou y avaient été en usage, des formes qui y avaient prévalu ; on peut croire que les premiers artistes venus d'Orient, à l'appel des Barbares couronnés, étaient les élèves ou les héritiers des écoles fécondes dont la Syrie seule aujourd'hui a conservé les œuvres, mais dont l'influence, à l'époque de leur grande activité, a dû sortir des étroites limites d'une province. » La théorie, fortement appuyée par tous les exemples accumulés dans le livre, fit fortune. Courajod ne lui ménagea pas son admiration. « L'apparition de ce livre, a-t-il proclamé [2], est un grand événement. C'est Byzance et son art presque asiatique qui a été le trait d'union entre la civilisation païenne et la civilisation chrétienne. C'est

1. *Syrie centrale*, p. 21.
2. *Leçons*, I, p. 117.

quelque chose de grand d'avoir mis en lumière les monuments qui proclament cette vérité. » Aussi, quand Vogüé sollicita vos suffrages le 31 janvier 1868, comme membre libre à la place du duc de Luynes, Vitet, qui présenta ses titres, ne parla guère que de ceux qu'il s'était acquis en éclairant par ses belles découvertes les influences artistiques de l'Orient sur l'Occident.

Le troisième volume de *La Syrie centrale* est consacré, non plus aux monuments, mais à l'épigraphie. Waddington s'était chargé de publier les inscriptions grecques et latines que les voyageurs avaient copiées au cours de leur exploration ; Vogüé prit pour lui les inscriptions sémitiques. J'ai dit que, revenu de son premier voyage, il s'était initié aux langues hébraïque, phénicienne, syriaque ; il apporta à cette étude son esprit de méthode, sa finesse, son ingéniosité, et ne tarda pas à passer maître en une matière encore fort obscure ; il en donna la preuve dans ses communications à la *Revue archéologique*, à la *Revue numismatique*, au *Journal asiatique* ; les nombreux articles qu'il y publia alors ont été réunis pour la plupart dans ses *Mélanges d'archéologie orientale* [1] ; on y trouve, en particulier, ce mémoire sur *l'alphabet hébraïque et l'alphabet araméen* qui est resté fondamental.

Par ces études préalables il préparait la publication des inscriptions palmyréniennes que lui ou Waddington avaient copiées ; elles forment la première partie de ses *Inscriptions sémitiques*. On y trouve le texte, la traduction et le commentaire développé de près de deux cents documents, pour la plupart inédits. Les critiques les plus sévères n'eurent pas assez d'éloges pour ce travail. Quant aux textes relevés dans le Sâfa, nous avons vu que Vogüé se contenta d'en donner la copie sans essayer de les interpréter.

Les dernières années de l'Empire, de 1868 à 1870, furent

1. Paris, 1868, in-8.

occupées par une publication et un nouveau voyage en Palestine. Le duc de Luynes était mort sans pouvoir faire paraître son *Voyage d'exploration à la mer Morte*. Il appartenait à son successeur à l'Académie, à celui qui connaissait mieux que personne la Terre Sainte et ses antiquités, de surveiller l'impression du travail. C'est un hommage auquel Vogüé ne se déroba pas ; le livre ne vit le jour, d'ailleurs, malgré tout, qu'en 1875. Voilà pour la publication. Quant au voyage, l'occasion en fut l'inauguration du Canal de Suez. A ce moment, une société anglaise pratiquait des fouilles au temple de Jérusalem, et ces fouilles confirmaient avec éclat les conclusions de notre confrère : on avait découvert dans les parties basses de l'édifice des pierres gigantesques avec des lettres hébraïques tracées au pinceau avant leur mise en place ; or ces lettres appartiennent non point à l'alphabet archaïque, mais à celui qui était en usage vers le début de l'ère chrétienne. Comment douter désormais qu'Hérode, et non Salomon, ait été l'auteur de la construction retrouvée ?

Les événements de 1870 vinrent arracher Vogüé à ses études pour le jeter dans la réalité des faits. Il avait, avec d'autres cœurs généreux, fondé la Société de secours aux blessés militaires, dont il devait être bientôt vice-président, dont il resta jusqu'aux derniers jours de son existence le président inlassablement dévoué. Le moment était venu de faire appel à la nouvelle organisation. A Strasbourg, d'abord, puis sur la Loire, il se consacra tout entier à son œuvre charitable.

La paix signée, Thiers fit appel à son concours et l'envoya comme ambassadeur à Constantinople, dans ce milieu qu'il connaissait si bien, dont il suivait les destinées depuis sa jeunesse ; nul mieux que celui qui, à vingt ans, dans presque toutes les lettres écrites à ses parents au cours de son premier voyage, les entretenait de l'état d'esprit des populations levantines, des ambitions des puissances euro-

péennes, des nécessités de notre politique orientale, n'était désigné pour devenir l'arbitre et le défenseur des intérêts français auprès du Sultan. En 1875, il passa à l'ambassade de Vienne où il demeura durant quatre années. Mais les hautes fonctions auxquelles il devait consacrer son activité ne l'enlevèrent jamais complètement à ses anciens travaux. Les ouvrages commencés continuèrent à paraître. La préface de *La Syrie centrale*, qui accompagnait le second volume, a été écrite à Vienne.

Pour la seconde fois les changements de la politique intérieure vinrent contrarier la carrière diplomatique de notre confrère. Rappelé en France, il retourna tout naturellement à ses études et put prêter à la publication du *Corpus inscriptionum semiticarum* un concours plus actif. En 1867, vous le savez, sur les instances de Renan, notre Académie avait décidé de réunir en un grand recueil toutes les inscriptions sémitiques connues. Une commission de six membres avait été nommée pour assurer la publication ; elle se composait de Renan, de Saulcy, Mohl, Longpérier, de Slane et Waddington. A la mort du second, Vogüé fut élu à sa place et chargé tout spécialement de rédiger la partie araméenne ; il s'y appliqua, jusqu'à la fin de sa vie, avec une science et une conscience merveilleuses. Je n'en veux pour preuve que le témoignage de son collaborateur de chaque jour durant vingt ans, devenu depuis peu notre confrère, de M. l'abbé Chabot. « Je peux attester, a-t-il écrit [1], avec quel soin minutieux, avec quelle patience inlassable il s'appliquait au déchiffrement des textes, discutait les conjectures, révisait la rédaction, lisait et relisait les épreuves. Nous devons à l'Académie, disait-il, de ne reculer devant aucun effort pour maintenir son œuvre à la hauteur où elle a été placée et conserver sous son patronage le centre de ces études auxquelles elle fournit le plus puissant des instruments. Et ce n'était pas là, pour lui, des

1. *Journal asiatique*, 1917, p. 337.

paroles de vaine rhétorique. Il n'abandonnait jamais un texte avant d'avoir épuisé tous les moyens d'en assurer la parfaite exactitude ; pour y parvenir, il n'épargnait ni sa peine ni son temps. Ainsi, la stèle inscrite au *Corpus* sous le n° 143 n'était connue que par une copie défectueuse. Le monument se trouvait en Angleterre, dans une collection privée et jalousement fermée. Vogüé n'hésite pas ; il se rend à Dorking. Sa courtoisie obtint communication du document, et il en exécuta un dessin dont la parfaite exactitude a été démontrée par la photographie publiée récemment. Ainsi encore, nous passâmes, à déchiffrer la grande inscription de Pétra sur la copie imparfaite du capitaine Frazer, cinq jours entiers ! Or, pour le marquis de Vogüé, la journée commençait invariablement — et cela jusqu'à ses derniers jours — avec le lever du soleil, pour se terminer à une heure avancée de la nuit. »

Lorsque Renan disparut, à son tour, en 1892, Vogüé devint président de la commission. C'est à ce titre qu'il fit décider la publication d'un répertoire d'épigraphie sémitique, où les découvertes récentes sont enregistrées aussi rapidement que possible, en attendant qu'elles puissent trouver place, soit dans le *Corpus* lui-même, soit dans ses suppléments : c'est à ce titre qu'il prenait souvent la parole dans nos séances, toujours prêt à mettre au service de ses collaborateurs et de l'œuvre dont il avait accepté la direction, sa haute compétence, le respect et l'estime que sa courtoisie et la noblesse de son caractère lui avaient acquis parmi nous. Ceux de nos confrères qui collaborent à ce grand recueil savent tout ce qu'ils ont perdu à sa mort.

L'autorité dont il jouissait ici, il l'exerçait, bien entendu, également dans les nombreuses sociétés scientifiques dont il faisait partie. Il avait été admis dès 1856 à la Société asiatique ; il en demeura jusqu'à la fin un des membres les plus actifs ; il y publia, dans le *Journal asiatique*[1], plus

1. 1883, p. 231 et suiv. ; p. 149 et suiv., cf. p. 549.

d'un mémoire, notamment son étude sur le Tarif bilingue, gréco-palmyrénien, trouvé à Palmyre en 1881, la plus longue des inscriptions palmyréniennes connues. A la Société des Antiquaires, il était entré en 1860 ; nous avons fêté en 1910 le cinquantenaire de son élection et j'ai dû, à la présidence que j'occupais alors, l'honneur de lui offrir à ce propos l'assurance de notre très grand et très respectueux attachement. A la Société de l'histoire de France, il prononça, comme président, un discours qui fit sensation. Il était aussi président de la Société de l'Orient latin et, parmi bien d'autres encore, de l'œuvre des Écoles d'Orient, auxquelles nous devons tant de travaux et de découvertes archéologiques, sortis de ces maisons de prière, d'enseignement et d'étude dont nos religieux ont peuplé le Levant.

Un de ces couvents, celui de Saint-Étienne, qui abrite l'érudition de notre correspondant, le P. Lagrange, et de ses frères, était l'asile désigné pour donner l'hospitalité au marquis de Vogüé lors de son cinquième voyage à Jérusalem en 1911. Un deuil cruel l'avait ramené dans la ville sainte en 1862 ; cette fois encore, c'est un deuil, non moins cruel, qui l'y conduisait. Les résultats de sa courte visite ont été exposés par lui dans un petit volume, plein de charme, qu'il a intitulé : *Jérusalem hier et aujourd'hui*[1]. La Jérusalem d'hier, c'est celle de ses vingt ans, celle qu'il a vu surgir tout à coup au détour de la route, dans un dernier rayon de soleil, et sortir « du fond du désert, brillante de clarté », celle où il a éprouvé les fortes émotions de la semaine sainte, celle où il a travaillé avec Waddington et Duthoit. La Jérusalem d'aujourd'hui, c'est celle où l'on débarque en chemin de fer, dans une gare qui ressemble à toutes les gares, où l'on a installé des boutiques modernes, des enseignes polyglottes, des hôtels cosmopolites, où la mosquée d'Omar est déshonorée par le badigeon, où le

1. Paris, 1912, in-8°.

jardin de Gethsémani, qui, il y a un demi-siècle, avait conservé l'aspect qu'il présentait « le soir du premier jeudi saint », alors que « la terre nue était foulée par le corps prosterné du Sauveur et buvait ses larmes », est entouré de murs, embelli de fleurs, de buis taillés, d'allées ratissées. Tous ceux qui ont voyagé dans un pays encore primitif, plein de la poésie de grands souvenirs et qui y retournent quelques années plus tard, connaissent le chagrin et la désillusion que Vogüé ressentit devant ces progrès affligeants mais inévitables de la civilisation. On ne devrait jamais tenter de revivre ses souvenirs ! Du moins devons-nous à cette visite suprême des additions intéressantes à ses anciens travaux sur Jérusalem et une savante étude sur la citerne dite de Sainte-Hélène, à Ramleh, insérée dans nos *Mémoires* [1].

Telle est, Messieurs, l'œuvre de Vogüé dans le domaine de l'orientalisme : explorations, découvertes, publications l'y ont placée au premier rang. Ce serait une erreur, pourtant, de croire que là s'est bornée son activité scientifique. Il en fut de lui, en effet, comme de tous ceux qui, sans être enfermés par leur carrière dans une spécialité, se laissent entraîner au gré des circonstances vers les recherches qui s'offrent à leur curiosité en éveil. Quand il partit pour l'Orient, il ne songeait qu'à perfectionner son instruction générale par la visite des lieux que son éducation classique lui avait rendus familiers, où sa foi chrétienne l'attirait, où il aspirait à retrouver les traces des Croisés, ancêtres de la pure noblesse française. En présence des ruines de Palmyre il était devenu épigraphiste, en présence des églises de Jérusalem, archéologue; sa vocation était fixée. Pendant trente années, il s'était donné exclusivement à l'étude de l'antiquité sémitique et du moyen âge oriental. Mais vers 1880, sans renoncer à un genre de recherches où il était

1. XXXIX (1912).

passé maître, son activité se porte d'un autre côté. Il se souvient que ses aïeux ont joué un rôle dans l'histoire de leur province et de notre pays ; il se regarde comme tenu de le faire connaître, et le voilà qui se détourne vers les temps modernes, d'autant plus volontiers qu'il possède des documents inédits fort curieux, dont il ne se sent pas le droit de garder pour lui les secrets. Il a fait l'aveu de ce scrupule de conscience dans le discours qu'il prononça quand il fut appelé en 1891 à la présidence de la Société de l'histoire de France[1]. « Les services, disait-il, que rendent à l'histoire les archives privées sont évidents ; les plus modestes collections peuvent, sous ce rapport, être aussi utiles que les plus célèbres. Le grand édifice de l'histoire nationale ne se construit pas seulement à l'aide de pierres monumentales ; de petites pierres, agglomérées avec soin, peuvent fournir de solides assises. Rien n'est à négliger dans l'œuvre patriotique de la reconstitution des annales nationales ; et ceux que d'heureuses circonstances de famille ont mis en possession de matériaux, grands ou petits, ont le devoir de les apporter à l'œuvre commune. »

Or des circonstances de famille et d'heureux hasards avaient concentré dans ses mains les papiers du maréchal de Villars ; il s'y plongea avec l'ardeur qu'il avait apportée naguère à étudier les monuments de la Syrie et de la Palestine. De là de nombreux articles, insérés dans *le Correspondant* et dans la *Revue des Deux Mondes*, sur lesquels je ne m'étendrai pas parce qu'ils sortent des limites chronologiques assignées par l'usage aux recherches de notre Académie ; de là les six volumes des *Mémoires du maréchal de Villars*[2] ; de là aussi son élection à l'Académie française. Je note seulement que ses études antérieures ne furent

1. *Bull. de la Société de l'histoire de France*, 1891, p. 10.
2. Paris, 1884-1904.

point tout à fait étrangères à ce nouvel honneur, si nous en croyons l'hommage que lui rendait de Hérédia le jour de sa réception : « Avec vos habitudes d'épigraphiste, vous commentez les monuments écrits, lettres, notes, dépêches ou rapports, ainsi que vous feriez de monuments figurés. Cette manière qui vous est propre et qui, si je ne me trompe, est toute nouvelle, prête à votre narration, outre une extrême clarté, un tour original, un air de réalité, quelque chose de la précision du témoignage direct. »

Cette manière est encore bien plus apparente dans un autre ouvrage de Vogüé, qui nous appartient, celui-là, par le temps comme par la méthode, dans la monographie qu'il a consacrée à sa famille[1] ; le chartiste, l'archéologue s'y retrouvent. Il nous y a donné un modèle d'érudition à la fois profonde et élégante, de vraie érudition à la française. Pour l'écrire, il a puisé à toutes les sources qui s'offraient à lui ; et elles étaient nombreuses. Le château de Vogüé possédait un chartrier aménagé avec grand soin par un Melchior de Vogüé, contemporain de Louis XIV ; « il renfermait, entre autres documents intéressants, un volume in-folio de 450 feuillets, relié en basane rouge, dit *Le Trésor de la maison de Vogüé*, dans lequel Melchior avait fait transcrire les principales pièces intéressant l'histoire ou les affaires de la famille ». Ce chartrier disparut à la Révolution. « Mais son fils, Cérice-François, avait fait faire en 1712 un inventaire détaillé des archives de ce chartrier, où chaque pièce est analysée et où les affaires importantes sont l'objet d'un commentaire. » Celui-là a été conservé et notre confrère l'a fait imprimer en 1905. Il est inutile d'ajouter que c'est là une source de renseignements d'un prix inestimable. Dans les papiers de famille figuraient aussi les mémoires du même Cérice-François, écrits vers

1. *Une famille vivaroise*, 2 vol. in-8, 1916. Une autre édition en trois volumes in-12 est seule dans le commerce.

1720, certains cartulaires, des correspondances, des pièces diverses, une série de livres de raison qui vont de 1669 à 1791. De plus, on peut trouver d'autres renseignements sur les Vogüé dans les Archives du département de l'Ardèche, notamment dans les registres de notaires du xve siècle et dans les études des différents notaires du département. Joignez à ces sources écrites les renseignements archéologiques que fournissent les restes des châteaux de la famille étudiés, mesurés, dessinés par notre confrère avec sa conscience et son talent graphique coutumiers, avec la compétence aussi qu'il avait acquise au contact des monuments de Palestine et de Syrie.

Appuyé sur de pareils témoignages, Vogüé a pu tracer de ses ascendants un tableau aussi complet qu'attachant.

Le bourg de Vogüé est une localité du Vivarais, située au bord de l'Ardèche, à quelques centaines de mètres du point où elle reçoit l'Auzon. Sur la pente de la falaise qui domine la rivière s'étageaient les maisons du village, serrées autour du château. Plus au Sud, de l'autre côté de l'Auzon, au centre d'un cirque de montagnes sauvages, existe un rocher escarpé, admirablement préparé par la nature pour recevoir une forteresse ; on le nomme Rochecolombe ; un château le couronnait, aujourd'hui en ruines. Les chefs de la famille en avaient fait, à cause de sa situation même, leur résidence habituelle. C'est dans ce petit coin de terre que les aïeux les plus reculés de notre confrère, ceux du xie siècle, — il n'est pas possible de remonter plus haut pour les histoires locales, — vivaient au milieu de leurs serfs du revenu de leurs terres, se disputant ou s'accordant avec leurs voisins et pleins de zèle pour le service de Dieu ; mais leur grande occupation, pour les aînés du moins — car les cadets entraient dans les ordres, devenaient évêques ou chanoines — était la guerre. Ils ont toujours l'épée à la main. En 1191, un Raymond de Vogüé figurait peut-être à la troisième Croisade ; son descendant,

Raymond IV, prend part au XIVe siècle à des expéditions sur les terres anglaises de la Guyenne et de l'Aquitaine ; Pierre IV, au XVe siècle, aide le dauphin Charles à assurer la soumission du Languedoc. D'autres sont mêlés sous Louis XII et François Ier aux guerres d'Italie ; lors des luttes religieuses qui ensanglantèrent les règnes suivants et furent particulièrement violentes dans le Midi, les seigneurs de Vogüé se rangent parmi les défenseurs armés les plus fermes de la religion catholique, non sans incliner parfois vers la tolérance. Plus tard, sous Louis XIV, on trouve un Melchior de Vogüé à l'expédition d'Alger et à celle de Candie, dans les campagnes de Hollande, d'Espagne, du Rhin ; sous Louis XV, le régiment du Cérice-François de Vogüé, dont il a déjà été question, fut engagé dans la guerre de la succession de Pologne et sauva le maréchal de Villars un jour qu'il faillit être enlevé, en compagnie du roi de Sardaigne, par des cuirassiers autrichiens ; enfin Charles-Elzéar-François, son fils, s'illustra dans la guerre de la succession d'Autriche et dans celle de Sept ans.

Ces belles vertus guerrières, dont la tradition s'est perpétuée dans la famille et dont les Vogüé ont donné de nouvelles preuves éclatantes au cours de la guerre actuelle, s'alliaient à des qualités d'un tout autre ordre. Les documents qu'ils nous ont laissés nous les montrent excellents administrateurs de leurs biens, ne reculant pas devant les initiatives hardies pour en augmenter le produit, comme aussi pour améliorer le sort de leurs vassaux, ce qui était, d'ailleurs, la meilleure façon d'assurer leurs propres revenus. Veulent-ils, par exemple, tirer parti d'une forêt ? ils créent sur la lisière une scierie, mue par l'eau d'un torrent ; les paysans sont-ils embarrassés pour trouver le grain nécessaire aux semences ? ils leur prêtent des setiers de blé au moment des emblavures, forme singulièrement pratique et utile de ce que nous appelons aujourd'hui « le crédit agricole ». Les deux volumes sont pleins de faits de cette sorte.

Ils se terminent à la Révolution, date fatale pour les Vogüé comme pour bien d'autres. Ils émigrèrent, pensant par là sauver le roi, et, par le roi, la France ; leurs propriétés furent déclarées biens nationaux et vendues. Ce jour-là, de l'ensemble territorial créé et administré par tant de générations successives, il ne resta, selon la forte expression de notre confrère, que « des ruines, des tombes et des traditions ».

L'intérêt d'une histoire comme celle des Vogüé ne se limite pas, on le comprend aisément, à une seule famille ; la portée en est plus générale ; de là la haute valeur du livre. C'est ce que de Hérédia a parfaitement mis en lumière quand il disait au marquis de Vogüé, lors de son entrée à l'Académie française : « L'histoire d'une famille telle que la vôtre, minutieusement étudiée suivant le cours des siècles, serait comme un microcosme de l'histoire de France. »

L'*Histoire d'une famille vivaroise* fut la dernière production importante de Vogüé. Durant les années de son existence qui suivirent, les œuvres de toute sorte auxquelles il consacrait le meilleur de son temps pour l'amour de la France et de l'humanité l'absorbèrent tout entier. Il est mort à la peine le 10 novembre 1916, après une courte maladie.

Ceux qu'il est allé rejoindre dans l'éternité ont pu, en l'accueillant, lui rendre cette justice qu'il avait vécu en digne héritier de leur race.

Digne aussi de la belle devise, passée en proverbe dans le Vivarais, qu'il a si éloquemment commentée pour ses enfants[1] : Probe comme un Vogüé. « Vous n'oublierez pas, leur disait-il, que cette devise a le sens le plus large, qu'elle ne vise pas seulement la vulgaire probité d'argent naturelle aux âmes bien nées, mais la probité intellec-

1. *Une famille vivaroise*, II, p. 474.

tuelle, la probité scientifique, la probité politique, c'est-à-dire le souci réfléchi de la vérité et de la justice, qui soumet à un contrôle rigoureux les mouvements et les manifestations de la pensée, les actes de la vie privée et de la vie publique, les jugements portés sur autrui, et qui, s'il n'est pas toujours accompagné du succès, assure, du moins, les joies intimes de la conscience satisfaite et, par surcroît, le respect, l'estime et la sympathie. » Grandes et nobles paroles, magnifique testament de droiture, où notre confrère se peint tout entier et par lequel il convient de clore la notice que notre Académie devait à sa mémoire.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture des lettres de candidature suivantes :

Pour la place de membre ordinaire, devenue vacante par la mort de M. Maspero : MM. C. Huart, Delachenal, Moret et Jeanroy ;

Pour la place de membre libre devenue vacante par la mort de M. l'abbé Thédenat : M. Brutails.

Le Secrétaire perpétuel lit ensuite les lettres de remerciement de M. Georges Clemenceau et du maréchal Foch, en réponse à l'adresse qui leur a été votée.

M. Omont annonce à l'Académie que Mme Émile Picot, réalisant généreusement les intentions exprimées de son vivant par notre regretté confrère, vient, d'accord avec ses trois fils, de faire don au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de l'important répertoire bibliographique, formé depuis de longues années par son mari, sur l'histoire littéraire française, particulièrement aux xve et xvie siècles. Ce répertoire alphabétique, fruit d'immenses lectures, compte environ 250.000 fiches ; il forme un incomparable instrument de recherches, qui a déjà été souvent utilisé et qui est appelé à rendre les plus grands services aux historiens de notre vieille littérature française.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications suivantes :

Dr R. Croste, *Le Svastika, son histoire..., cultes qui s'y rattachent* (extrait du *Bulletin trimestriel de la Société bayonnaise d'études régionales*; Bayonne, 1918) ;

Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, trente-septième année, 4e série, n° 23 ; année 1918, 3e trimestre (Gap, 1918) ;

Journal of the American Oriental Society. Vol. 38, part 3, June 1918 (New-Haven, Conn., 1918) ;

Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n° 208, luglio-agosto (Firenze, 1918) ;

Memorie della R. Accademia dei Lincei. Classe di Scienze morali, storiche e filologiche (Anno CCCXV-1918). Serie quinta, Vol. XV, fasc. 8.

Boletin del Centro de Estudios Americanistas de Sevilla. Año 1918, núm. 19 (Sevilla, Octubre de 1918).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Étienne Michon, une nouvelle édition du *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*. Elle se distingue de la précédente par une révision attentive des anciennes provenances et aussi par une riche et abondante illustration qui ne comprend pas moins de LXIV planches. C'est un véritable album de nos sculptures du Louvre, un précieux recueil que son format rend facile à consulter, un instrument de travail qui sera apprécié par tous les amis de l'archéologie classique. Une liste exacte des photographies de nos statues et de nos bustes, qui sont en vente chez l'éditeur Braun, termine le volume.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1918

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le chef du Protocole transmet une dépêche envoyée par S. M. LE ROI D'ITALIE, en réponse à l'adresse que lui a fait parvenir l'Académie :

« Rome, le 20 novembre 1918.

« A M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour les membres de cette Académie.

« J'ai été très heureux des félicitations que MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France ont eu la courtoisie de m'adresser à l'occasion de la réalisation des aspirations italiennes. Je désire leur en exprimer mes meilleurs remerciements et je forme les vœux les plus chaleureux pour la gloire et la prospérité de la France.

(Signé) : VICTOR EMMANUEL. »

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne ensuite lecture d'une lettre que M. Nyrop, correspondant de l'Académie, lui adresse à l'occasion de la signature de l'armistice :

« Monsieur,

« A l'occasion de l'heureux armistice, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres mes félicitations les plus sincères, les plus vives, les plus enthousiastes. La guerre maintenant est finie, et le monde est délivré du cau-

chemar des dévastations, des déportations, des tueries. Les hommes pourront de nouveau respirer librement ; la chanson et le sourire vont renaître. Dans un tel moment, toutes nos pensées et tous nos sentiments se tournent vers la France ; nous sommes pénétrés d'une reconnaissance profonde envers le pays qui a sauvé l'humanité, en écrasant le militarisme teuton. Gloire éternelle à la France, qui s'est battue pour la liberté du monde ; car tout en se battant pour elle-même, elle s'est battue pour nous tous, et surtout pour les petites nations. Notre gratitude est infinie, et nous admirons, vénérons et aimons la France plus que jamais.

« Veuillez agréer, etc. »

M. Héron de Villefosse fait une communication au sujet d'une inscription découverte récemment sur le territoire de Rivières (Charente) [1].

L'Académie procède aux élections pour le remplacement de deux membres ordinaires, MM. Barth et Maspero.

Le Président donne lecture des articles du règlement concernant l'élection des membres ordinaires. Il rappelle ensuite les noms des candidats à la place de M. Barth. Ce sont : par ordre alphabétique, MM. Bémont, Mâle et Michon.

Il y a 32 votants ; majorité : 17 voix.

Au premier tour, M. Bémont obtient 8 voix ; M. Mâle, 8 ; M. Michon, 13. Il y a trois voix perdues.

Au deuxième tour, M. Bémont obtient 11 voix ; M. Mâle, 16 ; M. Michon, 5.

Au troisième tour, M. Bémont obtient 9 voix ; M. Mâle, 21 ; M. Michon, 1.

En conséquence, M. Mâle, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Il est procédé au scrutin pour la seconde place vacante.

Le Président rappelle, par ordre alphabétique, les noms des candidats : MM. Bénédite, Delachenal, Dorez, Huart, Jeanroy, Lejay, Loth, Martha, Moret et Vernes.

1. Voir ci-après.

Au premier tour de scrutin, M. Bénédite obtient 2 voix ; M. Delachenal, 4 ; M. Dorez, 1 ; M. Huart, 5 ; M. Jeanroy, 3 ; M. Lejay, 5 ; M. Loth, 4 ; M. Martha, 5 ; M. Moret, 1 ; M. Vernes, 2.

Au deuxième tour, M. Bénédite obtient 1 voix ; M. Delachenal, 5 ; M. Dorez, 4 ; M. Huart, 5 ; M. Jeanroy, 1 ; M. Lejay, 3 ; M. Loth, 9 ; M. Martha, 4.

Au troisième tour, M. Bénédite obtient 2 voix ; M. Delachenal, 3 ; M. Dorez, 1 ; M. Huart, 13 ; M. Lejay, 5 ; M. Loth, 8 ; M. Martha, 2.

Au quatrième tour, M. Delachenal obtient 1 voix ; M. Huart, 15 ; M. Lejay, 2 ; M. Loth, 12 ; M. Martha, 2.

Au cinquième tour, M. Huart obtient 15 voix ; M. Lejay, 1 ; M. Loth, 15 ; M. Martha, 1.

Au sixième tour, M. Huart obtient 15 voix ; M. Lejay, 1 ; M. Loth, 15. Il y a un bulletin blanc.

Au septième tour, M. Huart obtient 16 voix ; M. Loth, 15. Il y a un bulletin blanc.

Au huitième tour, M. Huart obtient 16 voix ; M. Loth, 15. Il y a un bulletin blanc.

Après le huitième tour, l'Académie décide de ne pas continuer le vote. La date de la reprise du scrutin sera fixée dans la prochaine séance.

COMMUNICATION

INSCRIPTION ROMAINE DE RIVIÈRES (CHARENTE),

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription romaine que je présente à l'Académie vient d'être découverte sur le territoire de la commune de Rivières (Charente), au lieu dit La Garenne, dans le voisinage et au Nord-Ouest de La Rochefoucauld. On en doit la connaissance à M. le docteur Jules Lhomme, médecin à La Rochefoucauld, qui, après en avoir relevé le texte, a trans-

is sa copie à M. de Vesly, conservateur du Musée archéologique de Rouen. Ce dernier s'est empressé de l'envoyer à M. Camille Jullian. Retenu loin de Paris, notre confrère m'a fait parvenir cette copie en me priant de la communiquer en séance.

La pierre est demeurée entre les mains du propriétaire qui l'a trouvée ; c'est une dalle triangulaire qui est actuellement brisée en trois morceaux. Le rapprochement des fragments permet de constater qu'elle mesure exactement 1 m 22 de longueur sur 0 m 43 de largeur. Entourée d'un encadrement muni de queues d'aronde à droite et à gauche, l'inscription se compose de six lignes :

IVLIA MALLA · MALLVRONIS
FIL · NVMINIBVS · AVGVSTORVM ET
DEAE DAMONAE MATVBERGINI
NI OB MEMORIAM SVLPICIAE
SILVANAE · FILIAE SVAE DE SVO
POSVIT

Copie de M. le docteur Jules Lhomme.

A la ligne 3, dans *Matuberginni*, le dernier jambage du M initial a été enlevé par la cassure de la pierre. Dans le même mot, ainsi que dans *Malluronis*, *numinibus*, *filiae*, se I sont conjugués avec L, M et N. Le centre des O est marqué d'un point, particularité que l'on constate également dans deux autres inscriptions de l'époque d'Auguste, découvertes à Saintes, l'une vers 1844 [1], l'autre en 1887 dans le mur septentrional des jardins de l'hospice [2].

Jullia Malla Malluronis fil(ia) numinibus Augustorum et deae Damonae Matuberginni (?) ob memoriam Sulpiciae Silvanae filiae suae de suo posuit.

Le mot *Matuberginni* qui suit le nom de Damona n'avait

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 1048.
2. *Ibid.*, 1041.

pas encore été rencontré. C'est vraisemblablement une épithète destinée à caractériser la déesse et empruntée à une désignation topographique locale ; elle offre un caractère celtique bien prononcé. *Matu*, terme auquel les celtisants s'accordent à reconnaître la signification d' « ours » ou de « pourceau », entre dans la composition de plusieurs mots d'origine gauloise ; on le trouve soit au commencement de certains noms indigènes tels que Matugenos, Matugenus, Matugentus, Matumarus soit à la fin comme dans Ratomatus, Teutomatus[1]. *Berg* évoque l'idée d'une « montagne » ou d'une « colline ». Ce second terme entre dans la composition de quelques noms de lieu, Bergida, Bergintrum, Bergomon, Bergusia[2] ; la localité appelée Villeneuve-de-Berg dans l'Ardèche paraît emprunter à ce vocable celtique l'appellation qui complète son nom. Le même terme se retrouve dans le nom de Bergimus, le dieu local de Brescia[3]. La juxtaposition de ces deux termes semble donc désigner le point où la déesse Damona était honorée et où l'inscription a été trouvée. Dans le langage indigène, ce point aurait porté le nom de « colline de l'ours » ou « du pourceau ».

On sait que Damona est la compagne d'Apollon Borvo, le dieu des eaux salutaires. Borvo et Damona sont ordinairement honorés ensemble à Bourbon-Lancy[4] et à Bourbonne-les-Bains[5] dont les eaux célèbres étaient déjà fréquentées dans l'antiquité. Dans les villes d'eau de la Narbonnaise, le dieu Borvo devient le dieu Bormanus, notamment à Aix-en-Provence[6] et à Aix près de Die où la parèdre de Bor-

1. Cf. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*.

2. Holder, *op. cit.* On trouve une *Bergine civitas* dans Festus Avienus, *Ora maritima*, 690.

3. *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 548 : n°s 4200 à 4202, 4984.

4. *Ibid.*, t. XIII, 2805 à 2808.

5. *Ibid.*, 5911 à 5920. Le nom de Damona n'apparaît isolément que dans une seule inscription votive de cette localité, n. 5921.

6. *Ibid.*, t. XII, 494.

manus est appelée Bormana [1]; dans les inscriptions d'Aix-les-Bains on relève les deux formes, Bormonus et Borvo [2]. A Chassenay près d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), Damona est associée au dieu Albius qui doit être une autre personnification d'Apollon et qui représente aussi un dieu des sources bienfaisantes [3].

Il était donc important de savoir si la colline sur laquelle a eu lieu la découverte possédait une source. M. le docteur Jules Lhomme, auquel je me suis adressé pour obtenir ce renseignement, a pris la peine de retourner sur l'emplacement même de la découverte ; il a bien voulu m'écrire, le 22 novembre, en me rendant compte, en ces termes, de son enquête :

En ce qui concerne l'existence d'une source, je m'en étais déjà préoccupé, connaissant, bien que profane, Borvo et son associée Damona. Il n'y a pas de source et, de mémoire d'homme, il n'y en a jamais eu. Mais à la suite de votre lettre je me suis livré à une nouvelle investigation et je suis convaincu que la source existait autrefois. Au pied du coteau, en effet, le sol est à un certain endroit constamment imprégné d'eau, même en temps de sécheresse ; dans la saison pluvieuse, il y a, paraît-il, une sorte de petit marais. En outre, j'ai constaté un peu plus loin l'existence d'un puits alimenté par la nappe d'eau souterraine qui représente actuellement la source, disparue à une époque plus ou moins reculée.

Dans la partie inférieure de la vallée tous les cours d'eau

1. *Corp. inscr. lat.*, 1561.

2. *Ibid.*, 2443 et 2444. Le baigneur d'Aix-les-Bains qui invoquait le dieu des eaux dans cette localité sous le nom de Borvo devait être un habitant de la Lyonnaise.

3. Le vase de bronze découvert à Chassenay porte la dédicace *deo Albio et Damonae* (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2840). *Albius* a été rapproché de *Candidus* qui accompagne le nom de *Borvo* dans une inscription d'Entrains (*ibid.*, t. XIII, n. 2901) Une statue colossale en pierre trouvée dans cette dernière localité offre l'image d'Apollon dont Borvo est la personnification indigène (Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs*, n. 2243).

affluents de la Tardoire, et la Tardoire elle-même, disparaissent peu à peu à travers les failles ou les effondrements du calcaire jurassique qui comblent le sous-sol ; quelques-uns de ces cours d'eau qui faisaient, il y a un siècle, tourner les moulins ont totalement disparu.

Dans le voisinage du lieu de la découverte, M. le docteur Lhomme a constaté la présence de nombreux tessons de tuiles à rebord et celle de quelques pierres taillées qui semblent avoir appartenu à un appareil de maçonnerie. On y avait trouvé un vase ou fragment de vase en terre rouge qui a été détruit. Dans l'habitation voisine, on conserve une meule gallo-romaine en parfait état.

Ces divers indices amènent à penser qu'il devait y avoir sur la colline où la pierre fut recueillie un petit sanctuaire, un « fanum », analogue à ceux que M. de Vesly a décrits et dont il a retrouvé les substructions sur de nombreux points du pays normand [1], une de ces chapelles consacrées à des dieux locaux, si répandues dans toute la Gaule [2]. Des observations faites sur le terrain par M. de Vesly, il résulte que les sanctuaires de cette nature retrouvés en Normandie sont toujours situés sur des hauteurs, à la naissance d'un vallon que sillonne une grimpette et à proximité d'une voie romaine [3]. M. le docteur Lhomme a pu constater que la découverte faite en Saintonge se présentait dans les mêmes conditions : le coteau, le vallon, le bois et aussi le raidillon qui conduit du vallon au sommet du coteau sont reconnaissables au lieu dit La Garenne ; une voie romaine dont une portion subsiste très bien conservée passait dans le voisinage. Ces « fana » sont parfois mentionnés dans les monuments

1. L. de Vesly, *Les « fana » ou petits temples gallo-romains de la région normande*, avec 11 pl. et 44 fig., 1909 ; cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1904, p. 62-78 ; 1905, p. 5-15.

2. Cf. Bulliot, *Le temple du Mont de Sène à Santenay (Côte-d'Or)*, 21 pl., dans *Mém. de la Société éduenne*, III, 1874, p. 139.

3. L. de Vesly, *op. cit.*, p. 116 à 118.

épigraphiques. Une inscription de Trèves (Löwenbrucken) notamment, consacrée à Mars Intarabus par deux hommes, Victorinus et Mallus, indique la restauration d'un « fanum »:... *fanum et simulacrum a fundamentis ex voto restituerunt* [1].

Il est certain qu'il serait utile de faire une fouille méthodique sur le coteau de la Garenne afin d'éclaircir plus complètement la question.

La rareté des textes romains dans la Saintonge où, en dehors de Saintes, d'Angoulême et d'Aulnay, on n'a pour ainsi dire rencontré aucune inscription romaine, rend la découverte de Rivières fort intéressante. Elle montre la diffusion du culte de Damona dans l'Ouest de la Gaule où aucun monument votif en l'honneur de cette déesse n'avait encore été signalé; elle fait voir que Damona était quelquefois honorée seule et que son culte n'était pas nécessairement lié à celui de Borvo, comme les textes de Bourbon-Lancy et de Bourbonne-les-Bains pouvaient le donner à penser.

Il faut espérer que cette pierre inscrite trouvera un asile dans un musée de la région, dans celui d'Angoulême, par exemple, où sa place semble indiquée; elle y grossira avantageusement le groupe encore un peu mince des textes épigraphiques de l'époque romaine. Je félicite M. le docteur Lhomme d'avoir sauvé ce précieux monument, je le remercie de l'empressement et de la bonne grâce qu'il a mis à nous le faire connaître.

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 3653. — L'inscription de Trèves renferme le nom propre *Mallus*, forme masculine de *Malla* que présente l'inscription de Rivières.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

M. Prou, *Comptes de la Maison de l'aumône de Saint-Pierre de Rome* (juin 1285-mai 1286), Paris, 1918;

Franz Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée. Essai historique* (extrait des *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, tome XXVIII, 1914) ;

Le P. de Foucauld, *Dictionnaire abrégé français-touareg* (dialecte *Dhoggar*), publié par R. Basset, tome I (Alger, 1918).

Il dépose en outre sur le bureau les périodiques suivants :

La Revue Savoisienne, publiée par l'Académie florimontane d'Annecy, 59e année, 1918, 3e trimestre (Annecy, 1918);

Proceedings of the American philosophical Society, vol. LVII, 1918, n° 5 (Philadelphia, 1918).

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le Ministre de la guerre, invitant l'Académie à désigner un de ses membres pour faire partie de la Commission nationale des sépultures militaires.

Lecture est donnée ensuite d'une lettre par laquelle M. Henry Cochin pose sa candidature au siège de membre libre devenu vacant par la mort de M. le marquis de Vogüé.

M. Ch. Diehl lit la note suivante :

« La Légation de Grèce me communique un télégramme d'Athènes, que lui adresse la Société des études byzantines. Ce télégramme signale des faits qui me semblent de nature à intéresser l'Académie.

« En évacuant la Macédoine orientale, les troupes bulgares se sont comportées d'une façon qui ne rappelle que trop ce qui s'est passé dans nos départements envahis. Sans parler des désastres de tout ordre qu'elles ont fait subir à ces malheureuses régions, elles ont emporté ou, quand le temps a manqué pour les emporter, elles ont détruit nombre de monuments précieux datant de l'époque byzantine. C'est ainsi qu'au monastère de Saint-Jean Prodrome, près de Serrès, qui fut fondé au XIIIe siècle, elles ont enlevé les chrysobulles conservés dans ses archives, des icônes admirables, des boiseries d'une haute valeur artistique, des orfévreries de prix ; la moitié de la bibliothèque a été emportée ; le reste, comprenant des manuscrits intéressants, a été brûlé. Dans la région du mont Pangée, le monastère de la Cosiphenissa a subi le même traitement. De précieux vêtements sacerdotaux, des croix jadis données au couvent par un prince de Moldovlachie, des manuscrits illustrés des Évangiles, dont l'un avait été, au XIVe siècle, écrit, dit-on, de la main de l'empereur Jean Cantacuzène, ont été enlevés. Le monastère lui-même a été complètement détruit. Enfin, dans la ville de Serrès, les églises des Taxiarques et de Ste-Paraskévi ont été démolies : et si les précieuses mosaïques du XIe siècle qui ornent la métropole ont échappé à la ruine, en revanche les richesses du trésor ont été entièrement pillées.

« Ce sont là des actes d'un vandalisme odieux et lamentable, semblables à ceux dont nous avons souffert et qui ne doivent pas davantage demeurer impunis. On a dit justement que, durant ces quatre années de guerre, un compte terrible s'était ouvert de peuples à peuples : en Orient comme en Occident, il faut que le compte soit payé. »

Le Président rappelle que la date où sera reprise l'élection du successeur de M. Maspero, interrompue le 7 décembre, après le 8e tour de scrutin, doit être fixée aujourd'hui. Il propose de choisir le 10 janvier, étant entendu qu'il n'y aura ni candidatures nouvelles, ni expositions de titres, ni désistements.

Après un échange de vues, l'Académie renvoie la suite de la discussion au 10 janvier.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages et périodiques suivants :

C. Jullian, *Notes gallo-romaines* (extr. du t. XX, n° 3, juillet-septembre 1918, de la *Revue des études anciennes* ;

J.-A. Brutails et P. Courteault, *Notions élémentaires d'histoire girondine, des origines à 1789* (Bordeaux, 1918) ;

O. Tafrali, *La Roumanie transdanubienne (la Dobroudja)*. Esquisse géographique, historique, ethnographique et économique (Paris, 1918) ;

Γεώργιος Οἰκονόμος, Ὁ Ἰουστινιανὸς ἐν Θεσσαλονίκῃ (extrait de Γ'Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1918;

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome XLVI, première partie (Rennes, 1918) ;

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XXVI, third Series, n° 1, nov. 1918 ;

London University Gazette, vol. XVIII, n° 205, avec Supplément.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret approuvant l'élection de M. Mâle comme membre ordinaire en remplacement de M. Paul Meyer, décédé. Il introduit ensuite M. Mâle et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de S. E. le comte Bonin-Longare, ambassadeur d'Italie, annonçant pour la séance de ce jour la visite de S. M. Victor Emmanuel III à l'Académie.

Après quelques instants d'attente, le Président, avec le Secrétaire perpétuel et M. Babelon faisant fonction de vice-

président, se porte au-devant du roi d'Italie, qui vient, accompagné de M. le Président de la République, pour assister à la séance.

Reçue par le Bureau en haut de l'escalier, Sa Majesté est introduite dans la salle et prend place sur le premier rang de sièges, à droite du Bureau.

Le Président lui adresse l'allocution suivante :

« Sire,

« Que Votre Majesté soit la bienvenue dans cette salle austère et sans parure, cadre habituel de nos travaux, où nous a fait le plaisir de la guider jusqu'à nous M. le Président de la République, auquel ces lieux ne sont point étrangers.

« Notre premier sentiment, en recevant chez nous l'Hôte illustre de la France, est un sentiment de vive admiration et de profonde reconnaissance pour la généreuse Italie qu'Il incarne à nos yeux. Car, si c'est ici la demeure de la science sereine, qui poursuit patiemment et silencieusement ses investigations sur le passé, si les temps les plus lointains, parfois, attirent et retiennent nos esprits, nos cœurs sont toujours prêts à palpiter aux grands spectacles que leur offre le présent, et en fut-il, dans les tragiques années que nous venons de vivre, un plus beau, plus réconfortant pour des cœurs français, mieux fait pour les soutenir dans la lutte gigantesque qui à peine s'achève, que celui de l'Italie entrant dans la guerre pour la Justice, et y déployant ses qualités héréditaires de bravoure et d'audace jusqu'à la victoire qui a si magnifiquement couronné son effort? Ces faits sont trop vivants dans notre mémoire pour n'être point évoqués tout d'abord devant Votre Majesté, et Elle me permettra d'y associer le souvenir de cette fraternité d'armes qui, sur les champs de bataille d'Italie et de France, a scellé pour toujours l'amitié de deux peuples frères par le génie comme ils le sont par leur commun amour de la Liberté.

« Mais il existe un lien plus délicat, et, si j'ose dire, plus intime entre votre Auguste Personne et l'Académie des inscriptions et belles-lettres : c'est le goût de l'histoire et des documents qui nous la révèlent, c'est la curiosité qui a porté de bonne heure Votre Majesté vers ces monuments si étrangement révélateurs dans la sobriété de leur décor, que sont les monnaies.

« Une œuvre a pris naissance à Rome, qui n'avait jamais été tentée, et dont l'anonymat n'a plus de secret pour les spécialistes : six beaux volumes, pourvus de planches admirablement exécutées, et que d'autres doivent suivre, placent sous nos yeux, classées et sommairement décrites, les séries monétaires de l'Italie du moyen âge, en commençant par celles de la glorieuse et très ancienne Maison de Savoie.

« Ce n'est pas le lieu d'insister ; tous ceux qui sont ici savent les titres considérables d'un Souverain laborieux jusque dans le domaine de la science pure, à qui, il y a trois ans, notre Académie ouvrait spontanément ses portes, sans oser croire qu'un jour, avec la simplicité charmante qui Le caractérise, Il les franchirait, accompagné de Son Altesse Royale le Prince de Piémont, dont la jeunesse apprend, si elle l'ignorait encore, en quelle estime les savants de France tiennent le Savant couronné auquel l'unissent de si tendres liens.

« Sire, dans cette visite qui comble nos vœux, nous nous plaisons à voir un heureux présage. Notre plus cher désir, dans l'apaisement que va connaître enfin le monde, serait de nouer avec les Académies et les grandes Sociétés savantes des pays alliés ou associés de la France des relations scientifiques d'un caractère durable, pour le plus grand bien de l'avenir. La présence parmi nous de Votre Majesté ne peut que nous affermir dans notre dessein. Elle est comme le premier et éclatant symbole de cette union intellectuelle des peuples qui ont lutté et souffert pour le même idéal, et qui se rapprocheront en vue d'une activité concertée et féconde dans toutes les formes que revêt la pensée.

« Je prie Votre Majesté de vouloir bien, en souvenir de ce jour, pour nous inoubliable, accepter un exemplaire, spécialement frappé pour Elle, de notre médaille académique. Il porte une date doublement chère à nos cœurs, 1915, l'année de l'intervention de l'Italie dans la guerre et celle où son Roi prit rang dans notre Compagnie. »

La médaille est remise au Roi.

S. M. le roi Victor-Emmanuel III répond en ces termes :

« Il m'est spécialement agréable, Monsieur le Président, de recevoir ici, dans ce siège austère et célèbre de recherches scientifiques, une manifestation nouvelle de cette sympathie et de cette amitié si cordiales et si spontanées, dont, depuis hier, j'ai eu les preuves répétées.

« Nos deux nations viennent de recueillir des lauriers immortels sur les champs de bataille, dans une lutte sans merci pour le triomphe de la civilisation, supportant, avec une vaillance dont l'histoire du monde se souviendra, les plus durs sacrifices. De même, je souhaite ardemment que la France et l'Italie, dans un esprit de parfaite communauté de sentiments et d'aspirations, puissent couronner cet édifice glorieux par une collaboration fructueuse dans les choses de la science et des recherches historiques.

« Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les expressions si aimables que vous avez bien voulu m'adresser, concernant les études auxquelles mes loisirs m'ont permis de donner une contribution personnelle. Je souhaite que ces études puissent également aider, pour leur part, à établir un nouveau point de contact avec les hommes de science de nos deux pays. »

M. Babelon fait une lecture sur la devise FERT qui figure sur les monnaies italiennes[1].

Avant de se retirer, Sa Majesté signe la feuille de présence, ainsi que M. le Président de la République.

Après le départ du Roi d'Italie, le Président proclame les noms des correspondants nationaux, de l'associé étranger et des correspondants étrangers élus en comité secret.

M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, est élu associé étranger en remplacement de M. von Wilamowitz-Moellendorff, rayé des listes par le décret du 28 mai 1915. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

1. Voir ci-après.

Sont nommés correspondants étrangers, à la place des quatre savants allemands rayés des listes de l'Académie par décision du 23 octobre 1914 :

MM. Henry Vignaud, conseiller honoraire à l'ambassade des États-Unis, à Bagneux (Seine) ;

Rév. Archibald Sayce, professeur d'assyriologie, à Oxford ;

Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain ;

M. Emanuele Rizzo, professeur d'archéologie, à Naples.

Sont élus correspondants nationaux, en remplacement de M. Ch. Bayet : M. Alfred Leroux, archiviste honoraire de la Haute-Vienne ; et en remplacement de M. Émile Guimet : M. Masqueray, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

COMMUNICATION

FERT,

PAR M. E. BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Tout le monde sait que les monnaies d'argent actuelles du royaume d'Italie portent sur leur tranche le mot FERT, trois fois répété.

L'Union monétaire conclue en 1865, gage de la bonne entente des deux nations sœurs, en popularisant en France les monnaies italiennes, a, pour ainsi dire, proposé à tous l'énigme de ces quatre lettres : leur interprétation a donné lieu, des deux côtés des Alpes, et même dans d'autres pays, à toute une littérature [1]. Pas plus que d'autres, je ne suis en mesure, — je le déclare tout de suite, — d'en donner une explication pleinement justifiée. Mais la récente publication du *Corpus nummorum italicorum*, en fournissant sur la question tous les éléments numismatiques qu'on peut souhaiter, permet d'en poser les termes avec une précision chronologique qui faisait, en partie, défaut avant l'apparition de ce royal Recueil dont six volumes grand in-4° ont déjà vu le jour. L'ouvrage entier en comprendra vingt ; si bien que lorsqu'il sera achevé, le *Corpus nummorum italicorum* n'aura son équivalent dans aucun autre État de l'Europe, aussi bien par la méthode scientifique avec laquelle il est conçu qu'en raison de sa belle exécution matérielle et de son ampleur nationale [2].

1. Voir, en dernier lieu : Fregni (Giuseppe). *Dai Sabaudi agli Estensi, e cioè dalla parola* FERT *nelle monete e negli stemmi dei conti e duchi di Savoia e re d'Italia al motto WORPASS o WORBAS degli Estensi a Ferrara.* Modena, Società tip. modenese, 1917, in-8°, 20 pages.

2. *Corpus nummorum italicorum. Primo tentativo di un Catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia o da Italiani*

D'abord, à quelle date le mot FERT fait-il son apparition sur les monnaies italiennes ?

Il suffit d'ouvrir le premier volume du *Corpus* pour constater que le prince dont le nom accompagne pour la première fois le mot FERT sur les monnaies est Amédée VIII, qui régna de 1391 à 1451 [1].

Amédée VIII, dont la mère, Bonne, fille de Jean, duc de Berry, était française, épousa lui-même une Française, Marie, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. En 1416, le comté de Savoie fut érigé pour lui en duché ; c'est lui qui, devenu veuf, devait être élu pape sous le nom de Félix V.

Le mot FERT paraît sur les monnaies de la première période de son règne, c'est-à-dire avant qu'il eût pris le titre de duc. Mais, outre ces pièces qui portent son nom, et par là sont bien datées, il en est d'anonymes, sur lesquelles le mot FERT est également inscrit : ce sont d'abondants *quarti di grosso*, avec la légende : *Comes Sabaudiæ, in Italia marchio*, sans nom de souverain [2]. Le *Corpus* fait justement remonter les plus anciennes de ces pièces anonymes jusqu'au milieu du XIVe siècle, c'est-à-dire au règne d'Amédée VI, ce prince fameux dans l'histoire de la chevalerie sous le nom de *comte vert*. Il épousa, lui aussi, une Française, Bonne de Bourbon.

Amédée VI fonda, vers le milieu de son règne, en 1362, l'Ordre militaire du Collier, qui devait devenir, à partir d'Amédée VIII, l'Ordre de l'Annonciade. Il lui donna pour devise le mot FERT. Ce mot est inscrit plusieurs fois sur le collier de l'Ordre, alternant avec des lacets de soie ou cordelettes nouées qu'on appelle en terme de blason des

in altri paesi. Vol. I. *Casa Savoia*. Roma, 1910, grand in-4°. Les tomes cinquième et sixième étaient en cours d'impression au début de la guerre, en 1914 ; achevés depuis lors, les circonstances n'ont pas encore permis de les distribuer, du moins hors de l'Italie.

1. *Corpus*, t. I, p. 33.
2. *Corpus*, t. I, p. 31.

lacs d'amour[1]. Il est donc tout naturel d'admettre que c'est aussi à partir de cette date (1362) que le mot FERT fait son apparition sur les monnaies anonymes. Il y remplace le nom du prince qui l'a choisi pour devise et il suffit à le désigner. C'est du collier de l'Ordre que le mot FERT et les lacs d'amour passent dans le champ des monnaies.

Il résulte de cette constatation que ce n'est pas dans la numismatique qu'il faut chercher l'origine et l'explication de la devise FERT : elle est antérieure à son apparition sur les monnaies.

Le problème qui se pose, — les monnaies écartées, — est de savoir si la devise a été créée seulement en 1362 pour l'Ordre du Collier, ou si elle était déjà, antérieurement, la devise de la Maison de Savoie.

Dans le répertoire allemand de Schlickeisen, publié en 1882[2], cet auteur dit que le mot FERT fait, pour la première fois, son apparition sur le tombeau de Thomas II, comte de Savoie, qui mourut en 1233, c'est-à-dire cent vingt-neuf ans avant la création de l'Ordre du Collier. Le tombeau auquel il est ainsi fait allusion se trouve dans la cathédrale d'Aoste, à côté du maître-autel. Il représente un chevalier gisant, les pieds appuyés sur un dogue couché, dressant la tête, qui a au cou un collier sur lequel on lit deux fois le mot FERT, en lettres gothiques, et à ce collier est appendu un médaillon timbré de la croix de Savoie[3].

1. « Le collier de cet Ordre, dit André Favyn, était composé de roses d'or émaillées de rouge et de blanc, jointes ensemble par un nœud et lacs d'amour de soie, couleur de poil, toutes couleurs et devises dédiées à la dame Vénus. Dedans ces lacs d'amour étaient entrelacées quatre lettres, FERT. » André Favyn, *Le théâtre d'honneur et de chevalerie*, p. 1484 (1620, in-4°). Cf. Samuel Guichenon, *Hist. généalogique de la Maison royale de Savoie*, t. I, p. 399 (1778, in-fol.).

2. Schlickeisen, *Erklärung der Abkürzungen auf Münzen der neueren Zeit, des Mittelalters und der Alterthums*, 2e édition, par R. Pallmann et Droysen, p. 123 (Berlin, 1882, in-8°).

3. Samuel Guichenon, *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, t. I, p. 251 ; Litta, *Famiglie celebri italiane. Savoia*, pl. XXII.

Mais ce tombeau est-il bien celui du comte Thomas II ? Schlickeisen paraît n'avoir pas connu les recherches des savants italiens, notamment le comte de Loche, Napione et Domenico Promis, qui, ayant fait une étude critique du costume et de l'armure du chevalier, ont conclu que l'époque où le monument fut sculpté est de beaucoup postérieure à celle où vécut le comte Thomas[1]. D'après ces savants, il n'est sûrement pas antérieur au comte Amédée VI, le fondateur de l'Ordre du Collier. D'où il résulte que le tombeau de la cathédrale d'Aoste, qu'il ait été érigé tardivement à la mémoire du comte Thomas II, ou qu'il soit, comme cela est plus probable, celui d'un tout autre personnage[2], ne saurait être invoqué pour soutenir que la devise FERT est antérieure à l'institution de l'Ordre du Collier, en 1362.

Y a-t-il d'autres monuments en faveur de cette thèse ? Les sceaux de la Maison de Savoie publiés par Cibrario et Promis ne commencent, comme les monnaies, à porter le mot FERT qu'après la fondation de l'Ordre du Collier.

On a cité, il est vrai, une charte de 1232, c'est-à-dire du temps du comte Thomas II, sur laquelle serait écrit, comme souscription, le mot FERT. C'est un diplôme par lequel le comte accorde divers privilèges à la ville de Chambéry. On y lirait soi-disant : . . . *rogatus scripsi et subscripsi et tradidi* FERT[3].

Mais Napione, dès 1820, a fait observer que les paléographes lisent, au contraire, au lieu de FERT, le mot *feliciter* en abrégé ; et, dit-il, ce qui confirme cette interpréta-

1. Galeani Napione, *Memoria sopra un antico monumento attribuito al conte di Savoia Tommaso*, dans les *Memorie della reale Accademia delle Scienze di Torino*, t. XXV, 1820, p. 93 et suiv. ; Luigi Cibrario et Domenico Promis, *Sigilli de' principi di Savoia*, p. 54 et suiv. (Turin, 1834, in-4°).

2. On a dit que c'était le tombeau de Jean de Vienne, amiral de France, l'un des premiers chevaliers de l'Ordre du Collier.

3. Napione, *Memoria*, p. 99.

tion, c'est que dans un autre diplôme du comte Thomas, le mot *feliciter* est écrit clairement, en toutes lettres et à la même place [1]. Il est, en effet, très vraisemblable que le mot FERT ne doit ici son introduction qu'à une faute de lecture d'un copiste moderne.

Jusqu'à plus ample informé, je ne connais pas de monument authentique avec le mot FERT, qui soit antérieur à la fondation de l'Ordre du Collier, en 1362.

S'il en est véritablement ainsi, il me semble que je suis autorisé à conclure que le mot FERT n'est rien d'autre que la devise qui fut créée et donnée avec le nœud d'amour, par Amédée VI, à l'Ordre du Collier.

Ce point étant considéré comme acquis, quel sens faut-il attribuer à cette devise FERT ?

S'agit-il là d'un mot mystérieux, magique, de bon augure, dont les princes de la Maison de Savoie, qui l'ont gardé depuis lors dans leur blason, avaient le secret ?

Est-ce le verbe latin *fert*, « il porte », dont l'appropriation au collier de l'Annonciade est d'un sens assez vague, c'est vrai, mais non plus obscur ou subtil, après tout, que la plupart des devises analogues ?

Ce mot FERT a, très vraisemblablement, à l'origine, un étroit rapport avec les lacets ou lacs d'amour qui l'accompagnent ou l'enlacent ; d'où les récits plus ou moins fantaisistes qui prétendent expliquer par une intrigue amoureuse de chevalerie la fondation de l'Ordre du Collier. Le collier enchaîne par ses nœuds, il porte l'amour, il est un gage d'amour, disait-on subtilement [2]. Mais les modernes ont cherché plus loin son explication.

1. Napione, p. 100. Il n'y a point à s'arrêter à l'idée que le mot FERT devrait son origine première au mot *feliciter* abrégé. Il serait inadmissible, en dépit d'une certaine ressemblance paléographique, que la Chancellerie royale au XIVe siècle se fût méprise aussi grossièrement.

2. S. Guichenon, *op. cit.*, t. I, p. 111. « Le comte Amédée VI, ayant reçu de sa Dame la faveur d'un bracelet fait de ses cheveux tressés et cordonnés en lacs d'amour, établit ledit Ordre de chevalerie. » André Favyn,

Bien qu'à l'origine les lettres de cette devise ne soient jamais séparées par des points, mais serrées et pour ainsi dire attachées les unes aux autres, on a supposé que chacune d'elles était l'initiale d'un mot, dans une sentence maintenant oubliée. Cette opinion trouverait, a-t-on dit, un appui dans une mention des Comptes de la Maison de Bonne de Bourbon, la femme d'Amédée VI, en 1373 [1]. Il y est question d'une ceinture d'argent doré, à l'usage de « Monseigneur Amedée », ornée *cum literis fractis sue devise*, c'est-à-dire ornée des *lettres brisées* de sa devise FERT.

Quel est le sens précis de ce mot *fractis*? On a pensé qu'il fallait comprendre par là que FERT était un composé de lettres isolées, en quelque sorte *un mot brisé*. Mais je crois, au contraire, que l'expression *literis fractis* vise la forme calligraphique des lettres qui sont, ai-je dit tout à l'heure, en écriture gothique, c'est-à-dire anguleuses, aux jambages coupés droit, brisés, et non point en linéaments arrondis, comme dans l'écriture courante. Elles rompent, effectivement, par leur aspect, l'harmonie des inscriptions qui les avoisinent sur les mêmes monuments [2].

op. cit., p. 1483. Nous rappellerons que le collier de « lacs d'amour » portait en pendant sur la poitrine « une Ovale d'or émaillée, et dedans cette ovale, le cavalier saint Maurice, à cheval ». A partir d'Amédée VIII, le médaillon émaillé représenta l'Annonciation de la Vierge Marie, d'où le nom d'Ordre de la *santa Annunziata*, l'Annonciade. (Litta, *Famiglie* etc. *Savoia*, pl. XLIV).

1. Cibrario et Promis, *op. cit.*, p. 56. *Libravit in emptione quatuor marcharum argenti fini emptis pro una corrigia et uno chapelleto faciendis pro Amedeo de Sabaudia CUM LITERIS FRACTIS SUE DEVISE, inclusis X franchis auri donatis magistro Petro Dorerio pro factura predictorum chapelleti et corrigie.*

2. Wattenbach (*Das Schriftwesen in Mittelalter*, 3e éd. 1896) ne connaît pas l'expression *litteræ fractæ*. Toutefois, au moment où je corrige ces épreuves, mon confrère M. Prou me signale obligeamment, chez cet auteur, plusieurs exemples de *fractura* désignant une écriture différente de la *rotunda* (Wattenbach, p. 297, 298, 299) : il s'agit évidemment de l'écriture gothique, qu'on distinguait ainsi de la *rotunda* et de l'*antiqua*. Cf. aussi H. Omont, dans les *C. R. de l'Acad. des inscr. et b.-lettres*, séance du 27 décembre 1918 (ci-dessous, p. 501).

L'argument est donc sans valeur. A mon avis, le mot *fert* est simplement le verbe latin. C'est sans aucune preuve que l'on admet que ses quatre lettres seraient les initiales de quatre mots. Cependant, dans cet ordre de recherches vaines, l'ingéniosité des curieux s'est donné libre carrière. L'une des interprétations qui ont eu jusqu'à présent le plus de vogue est celle-ci : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, formule qui présuppose que la devise remonte jusqu'à Amédée V le Grand ; elle serait allusive à l'exploit prétendu de ce prince qui, en 1316, aurait délivré l'île de Rhodes du joug des Turcs. Mais on sait que cette expédition est du domaine de la légende[1]. Il est une autre interprétation qui a même été consacrée par la frappe d'une médaille en 1635. C'est une grande pièce d'argent de 10 *scudi*, à l'effigie de Victor-Amédée Ier, qui a pour légende : FOEDERE ⋆ ET ⋆ RELIGIONE ⋆ TENEMVR[2].

Il est bien évident que cette inscription monétaire, dont les mots commencent par les lettres F. E. R. T., a eu pour but de fixer l'opinion sur le sens de ces lettres mystérieuses qui étaient déjà une *crux interpretum* à cette époque. Mais cette explication, en dépit de la médaille officielle qui la propose, ne saurait passer pour une tradition remontant à l'origine de l'Ordre du Collier.

Bref, en résumé et comme conclusion, je dirai que la devise FERT n'est pas antérieure à 1362 et qu'elle fut créée, à cette date, par Amédée VI *il Verde*, spécialement pour l'Ordre du Collier. Elle prit place, à la même époque, sur les monnaies et dans les armoiries de la Maison de Savoie; elle y a persisté jusqu'à nos jours.

Si l'on n'admet pas qu'il s'agit simplement du verbe latin *fert*, « il porte », on se trouve entraîné à toutes sortes de

1. S. Guichenon, *op. cit.*, t. I, p. 140; Gab. Chiabrera, *Amedeida*, *poema*, éd. de 1836 ; cf. Riccardo Marini, dans la *Rivista italiana di Numismatica*, t. XXII, 1909, p. 243.

2. *Corpus nummorum Italic.*, t. I, p. 321, n° 63, et pl. XXII, 1.

conjectures et de jeux d'esprit pour en expliquer les lettres, isolément. Et puisque, depuis le XVIIe siècle, sinon déjà antérieurement, chacun a brodé sur ce thème à sa fantaisie, il nous sera bien permis de faire un choix parmi les interprétations récréatives qui ont été proposées. Or il en est une, — celle-là française, — qui a été imaginée par André Favyn, dans son *Théâtre d'honneur*, en 1620 [1]. Ce vieil auteur, s'inspirant de la traditionnelle bravoure des princes de la Maison de Savoie, interprète leur devise FERT par *Frappez*, *Entrez*, *Rompez Tout*. C'est à cette spirituelle combinaison de mots, que par sympathie sinon par raison scientifique, nous nous arrêterons, parce qu'elle se trouve être, aujourd'hui plus que jamais, de circonstance, au moment où, sous l'étendard de la Maison de Savoie, les soldats de l'Italie, « frappant, entrant, rompant tout », viennent d'écrire, à nos côtés, la page la plus glorieuse de l'histoire de leur patrie, notre fidèle Alliée [2].

1. André Favyn, « Parisien, advocat en la cour de Parlement », *Le théâtre d'honneur*, p. 1484.

2. M. le professeur Dino Muratore, de l'École royale technique Lagrange, à Turin, a l'obligeance de m'informer, trop tardivement pour que j'aie pu en profiter, qu'il est l'auteur d'un ouvrage illustré in-folio, intitulé : *Fondazione dell' Ordine del Collare della SS. Annunziata* (Torino, 1909), et d'une courte notice intitulée : *Sul significato del FERT sabaudo*, publiée en 1916.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XLV, 3e livraison, sept.-oct. 1918 (Périgueux, 1918, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. G. Jeanton, ancien élève diplômé de l'École des Hautes Études, juge d'instruction à Mâcon, les publications suivantes :

1° *La Bourgogne à Paris au moyen âge. Notice sur les hôtels et colléges bourguignons du quartier latin et particulièrement sur l'hôtel et le quartier des comtes de Mâcon* (extr. des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1906, in-8°) ;

2° *Le servage en Bourgogne* (1906, in-8°) ;

3° *Les caractères particuliers de la Bourgogne méridionale. — Les peintres d'origine flamande à Tournus au XVIe siècle* (1916, in-8°);

4° *Notice sur la vie et l'assassinat de Jean Magnon, de Tournus, poète et historiographe du Roi* (extr. des *Annales de l'Académie de Mâcon* et du *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Tournus*, 1917, in-8°) ;

5° *La parenté d'Érasme en Bourgogne* (extr. des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1917, in-8°) ;

6° *Les Commanderies du Temple Sainte-Catherine de Montbellet et de Rougepont* (extr. des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1918, in-8° ;

7° *Le Folk-lore tournugeois* (extr. du *Bulletin de la Société des Amis des arts de Tournus*, 1919, in-8°).

Ces diverses publications ont trait à l'histoire locale de la Bourgogne, à ses institutions, à ses traditions, elles touchent aussi à son histoire artistique et littéraire, comme l'intéressante notice sur l'infortuné Jean Magnon. Elles nous révèlent un auteur bien informé de son sujet et qui sait puiser les documents dont il s'inspire aux sources les meilleures et les plus sûres. Les mémoires de M. Jeanton peuvent être consultés avec confiance et lus avec profit.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Omont, à l'occasion du procès-verbal, rappelle que dans sa savante communication sur le mot *Fert*, devise de la maison de Savoie, notre confrère M. Babelon a cité un passage d'un compte de Bonne de Bourbon, femme d'Amédée VI, daté de 1373, et où il est dit que cette devise était écrite *litteris fractis*. Le rédacteur de ce compte a très certainement voulu, comme l'a du reste remarqué M. Babelon, désigner ainsi l'écriture usitée couramment à partir du XIIIe siècle et appelée plus tard gothique, dans le sens de vieux et de passé de mode, aussi improprement du reste qu'on l'a fait également pour l'architecture, selon la remarque récente de notre savant confrère, M. le comte de Lasteyrie [1].

La caractéristique de cette écriture, dite gothique, est l'absence dans son tracé de tout trait arrondi et la présence d'un plus ou moins grand nombre de *brisures* nettement accusées, d'où le terme de *fractura*, sous lequel on la trouve désignée dans différents textes rapportés par Du Cange [2], et aussi le nom de *textus fractus*, que lui donne l'auteur d'un recueil de modèles d'écritures, conservé sous le n° 8685 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale [3]. Cette appellation subsiste encore aujourd'hui dans le vocabulaire des typographes d'Outre-Rhin ; on y désigne les lettres gothiques sous le nom de *Fraktur*, par opposition au terme d'*Antiqua*, usité pour les caractères romains.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le Dr Capitan

1. *Comptes rendus des séances de l'année 1918*, p. 122.
2. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Didot, t. III, p. 387.
3. Voir un article de L. Delisle dans le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1899, p. 60.

pose sa candidature à la place de membre libre devenue vacante par la mort de M. le marquis de Vogüé.

La correspondance comprend les lettres de remerciements de MM. H. Vignaud et A. Leroux, nommés correspondants, et une lettre de M. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, demandant à l'Académie de venir en aide à l'œuvre du sergent Hébrard, architecte, grand prix de Rome, qui dirige, depuis deux ans, au nom du Service archéologique de l'armée d'Orient, les travaux de recherches et de restauration de l'église Saint-Georges de Salonique. — Renvoi à la Commission Piot.

Lecture est donnée ensuite d'une dépêche adressée au Président de l'Académie par M. Vito Volterra, président de l'*Association italienne pour l'entente intellectuelle* :

« Association italienne pour entente intellectuelle vous prie accepter ses meilleures félicitations nobles paroles prononcées sur relations intellectuelles entre France et Italie, et exprime vœux les plus sincères pour réalisation initiatives destinées cimenter liens moraux et politiques entre les sœurs latines. »

A l'occasion de la correspondance, M. le comte Durrieu communique une lettre qu'il vient de recevoir de M. le chanoine Van den Gheyn, le savant président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, et archiviste de l'évêché. Celui-ci raconte à M. Durrieu que, tout au début de la guerre, il avait mis en lieu sûr les panneaux originaux de l'*Agneau mystique* de Van Eyck, et qu'il a pu, en continuant à résister à toutes les menaces, arriver à empêcher, jusqu'à la fin de la guerre, que cet incomparable trésor d'art tombât entre les mains des Allemands.

M. le chanoine Van den Gheyn donne encore cet intéressant détail que, nonobstant toutes les entraves, la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, a pu, durant les hostilités, tenir régulièrement ses séances, devenues alors, sous la domination des envahisseurs, un véritable centre de cohésion morale et patriotique pour la cité belge.

M. Homolle communique une lettre de M. E. Gabrici, directeur du Musée de Palerme, qui offre de publier dans les *Monuments Piot* un vase grec de son musée et, à cette occasion, exprime le vœu que des relations de plus en plus étroites se nouent entre les deux nations latines victorieuses.

« Mi auguro che nella nuova èra di pace, ottenuta dalle armi, dal valore e dalla fratellanza latina, gli uomini di studio dell' Italia e della Francia vorranno sempre più strettamente collaborare nel campo scientifico. »

M. Homolle fait ensuite part à l'Académie du don fait à la Bibliothèque nationale par M. Gennadius, ministre honoraire de Grèce à Londres. En offrant ce volume des *Moralia* de Plutarque, imprimé à Bâle par Froben, en 1542, qui a appartenu à Aimé Martin, et où Charles Nodier reconnaissait la signature et des notes autographes de Rabelais, M. Gennadius est heureux, dit-il, d'assurer le retour en France de ce « joyau » de sa collection, dont il ne se jugeait que « dépositaire », comme un trait d'union entre la littérature grecque et française, ce symbole des liens séculaires qui unissent nos deux pays. Il choisit avec joie, ajoute-t-il, « le moment où la Grèce célèbre les victoires de la France... pour offrir ce volume en très humble témoignage de tout ce que la Grèce doit à la France ».

L'Académie, pour se conformer au désir exprimé par M. le Ministre de la guerre, et dont il lui a été donné connaissance dans la séance du 13 décembre, procède à l'élection d'un membre de la Commission nationale des sépultures militaires.

M. Babelon est élu.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau de l'Académie.

M. Paul Girard est élu à l'unanimité président pour l'année 1919.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à l'Académie que quatre membres qui, par rang d'ancienneté, étaient appelés, l'un à défaut de l'autre, à devenir vice-président, MM. Scheil, Jullian, Prou et Morel-Fatio, se voient obligés, pour différents motifs, de décliner cet honneur.

En conséquence, M. Charles Diehl est élu vice-président pour l'année 1919, par 18 voix contre 8 voix à M. Jullian, 1 voix au P. Scheil, et un bulletin marqué d'une croix.

L'Académie procède ensuite à la nomination de diverses Commissions annuelles. — Sont élus :

Commission administrative centrale : MM. Alfred Croiset et Omont.

Commission administrative de l'Académie : MM. Alfred Croiset et Omont.

Antiquités de la France : MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Salomon Reinach, Omont, Jullian, Prou, Durrieu et Fournier.

Travaux littéraires : MM. Senart, Héron de Villefosse, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Omont, Haussoullier, Prou.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Homolle, Pottier, Chatelain, Berger, Haussoullier, Prou

Fondation Garnier : MM. Senart, Haussoullier, Scheil, Cordier.

Fondation Piot : MM. Heuzey, Héron de Villefosse, Homolle, Babelon, Pottier, Haussoullier, Delaborde, Durrieu.

École française d'Extrême-Orient : MM. Heuzey, Senart, Pottier, Maurice Croiset, Scheil, Cordier.

Fondation Dourlans : MM. Clermont-Ganneau, Chatelain, Haussoullier, Cuq.

Fondation De Clercq : MM. Heuzey, Senart, Babelon, Pottier, Scheil, Thureau-Dangin.

Fondation Pellechet : MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Prou, Durrieu.

Fondation Loubat : MM. Heuzey, Senart, Schlumberger, Alfred Croiset.

Fondation Thorlet : MM. Schlumberger, Prou, Durrieu, Cordier.

Prix du baron Gobert : MM. Omont, Thomas, Jullian, Prou.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages et périodiques suivants :

Rd Father J. Faivre (translated by Dr Alexander Granville) : *Canopus, Mensuthis, Aboukir* (extrait de *Alexandria Archæological Society*) ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome XL, 3e livraison, juillet-septembre 1918 (Brives, 1918) ;

Journal of the American Oriental Society. Vol. 38, part 4, october 1918 (New-Haven, Connecticut, U.S.A.) ;

Boletin del Centro de estudios americanistas de Sevilla. año V, ne 20 (Sevilla, 1918).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Blochet, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, deux mémoires intéressant à divers titres les littératures arabe, persane et turque. Ils sont intitulés, le premier, *Études sur le gnosticisme musulman*; le second, *Études sur l'ésotérisme musulman*. A vrai dire, ce sont deux mémoires distincts faisant partie d'un même ensemble et se complétant l'un l'autre. Dans le premier, M. Blochet s'attache à déterminer la nature et l'origine des apports étrangers qui vinrent de bonne heure exercer une influence considérable sur la formation de l'Islam à l'état naissant. Il montre avec beaucoup d'érudition comment ces apports y ont été, si j'ose dire, charriés par deux courants ayant leurs sources principales, d'une part dans le gnosticisme et le néoplatonisme alexandrin, d'autre part, dans les profondeurs du milieu iranien pénétré déjà lui-même jusqu'à un certain point par l'infiltration des mêmes éléments. Jamais cet intéressant phénomène historique n'a été mieux mis en lumière, avec une connaissance plus étendue du sujet et des vues plus originales. Un des exemples les plus saisissants est celui de la fameuse Borâq qui servait de monture à Mahomet lors de son ascension nocturne au paradis ; M. Blochet a pu donner de cette énigme une solution vraiment élégante, que je n'hésite pas à déclarer définitive. Je signalerai également, parmi plusieurs autres, l'explication fort ingénieuse qu'il propose pour le

trop célèbre Baphomet des Templiers, qui ne serait autre que le génie perse *Bahûmîd* = *Vohumita* combiné avec le *kharoûf* des hermétiques arabes, équivalent littéral du πρόβατον Θεοῦ, *Agnus Dei*.

« Dans son second mémoire, M. Blochet étudie spécialement la doctrine musulmane dite soufisme, doctrine curieuse qui a déjà été l'objet de maints travaux. Après avoir exposé la provenance iranienne de cette doctrine, fortement imprégnée elle-même des idées plotiniennes et alexandrines, il suit son évolution au sein de la religion musulmane, et montre l'action perturbatrice, voire destructive, qu'elle y exerce sur le dogme orthodoxe, pour aboutir finalement aux conceptions d'une mystique imprégnée d'une singulière sensualité. S'il me fallait résumer d'un mot cette action du soufisme sur la matière première de l'islam, je dirais qu'elle est, dans une certaine mesure, comparable à celle d'une diastase transformant ou décomposant une substance organique. »

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of Archæology, vol. XXI, octobre-décembre 1917 ; 2e série, vol. XXII, janvier-septembre 1918 (New-York, in-8°).

Archivio della R. Società romana di storia patria, vol. XL, fasc. 1 à 4 (Roma, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità, vol. XIV, fasc. 6 à 12 ; vol. XV, fasc. 1 à 3 (Roma, in-4°).

Atti e Memorie dell' Academia d'agricultura, scienze e lettere di Verona, vol. XVI, XVII, XVIII, serie IV.

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1917, nos 204, et 1918, 205 à 208 (Firenze, in-8°).

Boletin de la R. Academia de la Historia, t. LXXII et LXIII (Madrid, in-8°).

Boletin del Centro de estudios americanistas de Sevilla, año V, nos 19 et 20 (Séville, in-8°).

Boletim bibliografico da Academia das sciencias de Lisboa. Primeira serie, vol. I (Coimbra, 1910-1913, in-4°).

Boletin de la Sociedad mexicana de geografia y estadistica. Quinta epoca. T. VII, n° 7 (Mexico, in-8°).

Boletin de la Universitad de Mexico, t. I, décembre 1917 (Mexico, in-8°).

Bulletin de l'Académie des sciences de Russie, 1918, nos 4 à 8 (Pétrograd, in-4°).

Bulletin de correspondance hellénique, LXe année, janvier-août 1916 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XXXIX, fasc. 4. —T. XL, fasc. 1 à 3 (Brive, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Procès-verbaux et Mémoires, 1917 (Quimper, in-8°).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1917, 4e trimestre ; 1918, 2e et 3e trimestres (Gap, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 1917.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XLVI, 1re partie, 1918 (Rennes, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VII (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, année 1917 et table de 1894 à 1916 (Orléans, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1917, 3e et 4e trimestres ; 1918, 1er et 2e trimestres (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, novembre-décembre 1917 ; janvier-septembre 1918 (Périgueux, in-8°).

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1916, 2e semestre ; année 1917, 1er semestre (Auxerre, in-8°).

Butlleti de la Biblioteca de Catalunya, añy IV, 1917 (Barcelone, in-4°).

Encyclopédie de l'Islam, 24e livraison, 1918 (Leyde et Paris, in-8°).

Institut d'estudis catalans. Añuari MCMXIII-MCMXIV. Part. I et II (Barcelone, in-4°).

Journal of the American Oriental Society, 1917, septembre; 1918, février à octobre (New-Haven, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British architects, vol. XXV, nos 1 à 12 ; vol. XXVI, nos 1 et 2 (Londres, in-4°).

London University Gazette, vol. XVI ; vol. XVII (Londres, in-8°).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), 5e série, t. XX, année 1917 (Angers, in-8°).

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Aube, 3e série, t. LIV, 1917 (Troyes, in-8°).

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XXXVIII, années 1917 et 1918 (Nîmes, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. V, 1917 (Toulouse, in-8°).

Memorie della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, série II, t. I (Bologne, in-4°).

Museum Maanblad von Philologie en Geschiedenis on der redactie van P. J. Blok, J. J. Salverda de Grave, D. C. Hesselingen en A. Kluyver. 25e Jaargang, nos 11 et 12 (Leyde, 1918, in-8°).

Nuova Rivista storica, janvier 1918 (Milan-Rome-Naples, in-8°).

Pro Alesia. Revue trimestrielle des fouilles d'Alise. Directeur J. Toutain, février-mai 1917 (Paris, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. VI, 1 à 7 ; vol. VII, nos 1 à 5 (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Canada, third series, vol. XI (Ottawa, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, Session 1916-1917, vol. XXXVII, part V, et vol. XXXVIII, part I. — Session 1917-1918, vol. XXXVIII, part II.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XXIX, 2e série, nov. 1916 à juin 1917 (London, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. LI, 1917 (Édimbourg, in-4°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXXIX, part 7 (1917) ; vol. XL, part 1 (1918) (London, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, série II, vol. I, 1916-1917 (Bologne, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, serie quinta, t. XXVI, fasc. 5 à 12 et tables, 1917 ; t. XXVII, fasc. 1 à 4, 1918 (Rome, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, septembre-décembre 1917 ; janvier-avril 1918 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, publiée par la Société historique algérienne, 59e année, nos 295 à 297 (Alger, 1918, in-8°).

Revue archéologique publiée sous la direction de MM. E. Pottier et S. Reinach, juillet 1917 à juin 1918 (Paris, in-8°).

Revue biblique, publiée par l'École pratique d'études bibliques du couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, juillet et octobre 1917 ; janvier et avril 1918 (Paris et Rome, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, t. LXXVI, nos 1 à 3 ; t. LXXVII, nos 1 et 3 (Paris, in-8°).

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimontane d'Annecy, 1917, 4e trimestre ; 1918, 1er, 2e et 3e trimestres.

The Jewish Quarterly Review, vol. VIII (London, in-8°).

The University of California Chronicle, vol. XVIII, nos 3 et 4 ; vol. XIX, nos 1 à 4 (Berkeley, in-8°).

The University of Illinois Bulletin, vol. XIV, no 19 (Urbana, in-8°).

Transactions of the Royal Society of Edinburgh, vol. LII, part. I. Sess. 1917-1918 (Édimbourg, in-4°).

Transactions of the Royal Society of Canada, sect. I à IV, juin 1917 à mars 1918 (Ottawa, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Académie Britannique. — Voy. British Academy.

Académies des pays slaves, 272, 298, 302, 312.

Administrative centrale (Commission), 504.

Administrative de l'Académie (Commission), 504.

Afrique. — Voy. Algérie, Bonnel de Mézières, Malfante (Antonio), Maroc, Touat, Tunisie.

Albanais (Plastrons) dans un recueil de Cassas, 163.

Alfaric (Prosper). L'Évangile de Simon le magicien, 372.

Algérie. Fragments d'un très ancien manuscrit latin découvert dans une grotte au Sud de Telidjen, 240, 241 304.— Voy. Bône (Musée de), Djebel-Toukra, Madaure, Thibilis.

Aliboron (Maître). Origine de cette expression, 123.

Alletz (Anne-Élisa-Coralie). Legs par elle fait à l'Académie, 196.

Allier de Hauteroche (Prix), 423.

Alsace romaine (L'), 326.

Ambiatélos (Nicolas). Décret relatif à la donation par lui faite à l'Académie, 210.

Andrieu (Lieutenant-colonel). Découverte d'un « pleurant » provenant des tombeaux des ducs de Bourgogne, 221.

Angleterre et de France (Couleurs héraldiques d'), dans une miniature exécutée à Paris en 1395, 126 ; cf. 138.

Angrand (Prix), institué près la Bibliothèque nationale, 103.

Announah. — Voy. Thibilis.

Ansancatnus. — Voy. Cassius.

Antiquités de la France (Concours des), 6, 411, 417. — Commission, 504. — Rapport, 192, 212, 214.

Apollon monté sur le griffon et traversant la mer, sur une coupe de la collection Mouret, 97.

Applique de miroir grec, 151.

Apronia de Salone (L'épitaphe d'), 308.

Archiviste paléographe (Délivrance des diplômes d'), 416.

Arimaspe à cheval contre deux griffons (Combat d'), sur une coupe de la collection Mouret, 97.

Aristote. Correction au chapitre 62 de sa Constitution d'Athènes, 22.

Armée française d'Orient (Travaux du Service archéologique de l'), 8, 9, 183, 261, 306, 502.
Arminius. Représentation présumée sur un casque de gladiateur du Musée de Naples, 261, 262.
Armistice. Allocution de M. Paul Girard, président, 388 — Lettre de M. Nyrop, 477.
Asie Mineure (Les derviches d'), 171, 177.
Association italienne pour l'entente intellectuelle. Télégramme à l'Académie, 502.
Athènes. Lettre de M. Fougères relative aux travaux exécutés aux Propylées, 210. — Voy. aussi Décret, Parthénon, Thésée (Temple de).
Audouin (Édouard). Le muid de Charlemagne, 333.
Augustorum numina. Inscription à eux dédiée, 480.

Babelon (Ernest), 23, 139, 337. — Commissions, 7, 33, 504. — Élu membre de la Commission nationale des sépultures militaires, 503. — Fert, 490, 492. — *Quelques monnaies de l'empereur Domitien*, 163. — Observations, 171, 193, 197, 312, 336. — Hommages, 21, 115.
Babylone (Le temple *Esagil* de), 327.
Babylonien (Poème épique) composé ou inspiré par Hammourabi. Découverte de la fin de ce poème, 193.
Banquet (Scène de), sur une coupe de Hiéron, dans la collection Mottez, 98-99.
Barbier-Muret (Prix). Commission, 139. — Rapport, 151.
Bascoul (Dr). Dessins rupestres du Djebel-Toukra, 367, 375.
Basilique souterraine découverte près de la Porta Maggiore à Rome, 161, 272.
Basset (Henri). Rapport sur l'enseignement au Maroc, 271. — Fouilles dans la nécropole de Chella, 300.
Bayet (Charles), correspondant. Décédé, 324.
Begouen (Comte). Gravures rupestres découvertes par lui et ses fils dans une grotte de Montesquiou-Avantès, 308.
Bellone (Les *hastiferi* de), 311, 312.
Bémont (Charles). Candidat, 388, 478.
Bénédite (Georges). Candidat, 388, 478.
Benger (Élie). Commissions, 7, 504.
Berger (Prix Jean-Jacques), 6, 413, 418. — Commission, 7. — Rapport, 188.
Béziers (Musée de). Vases grecs, 98.
Bibliothèque nationale de Paris. Don, par M. Gsell, de fragments d'un très ancien manuscrit latin provenant de l'Afrique du Nord, 241. — Répertoire bibliographique de M. Émile Picot, donné par ses héritiers, 475. — Don, par M. Gennadius, d'un volume portant la signature de Rabelais, 503. — Prix Angrand, 103.

Bibliothèque de l'Institut. Don d'ouvrages provenant de l'abbé Henri Thédenat, 104. — Dessin qui pourrait être de Germain Pilon, 192, 193. — Don, par M. le duc de Loubat, de photographies des monuments d'Oaxaca et de Mitla, 217. — Don d'ouvrages divers par Mlle D. Menant, 220.

Bibliothèque de l'Université de Paris. Texte en moyen-breton dans le ms. 791, 380.

Blanchard (Raphaël). *Amulettes chinoises*, 305.

Blanchet (Adrien). Candidat, 370.

Blanchet (Médaille Paul), Commission, 7, 414, 426. — Rapport, 367.

Blochet (E.). Publications relatives à l'histoire de l'Orient, 387, 505.

Bologne. L'identité de maître Jean de Meun étudiant à l'Université de cette ville en 1265-1269, 94, 99.

Bolonia (prov. de Cadix, Espagne). Fouilles de M. Pierre Paris, 6, 33, 34, 165, 184, 222, 338, 347.

Bône (Musée de). Dédicace chrétienne, 186.

Bonnel. *Monument gréco-punique de la Souma, près Constantine*, 102.

Bonnel de Mézières. Rapports sur sa mission en Afrique, 33, 94.

Bordin (Prix), 6, 412, 420. — Commission, 7. — Rapport, 185.

Bordin (Prix extraordinaire), 420.

Bornes milliaires du Soissonnais, 156, 157.

Bouché-Leclercq (A.). Commissions, 7. — Observations, 161, 170, 171, 188, 189, 240, 241, 261, 272, 278, 302, 312, 373.

Bourgogne (Ducs de). Découverte d'un « pleurant » provenant d'un de leurs tombeaux, 221.

Breton (Texte en moyen-), dans le ms. 791 de la Bibliothèque de l'Université de Paris, 380.

Breuil (Abbé). Un oppidum ibérique (*Tolmo*), 326, 331.

British Academy. Adresse à l'Académie, 4.

Bruchet (Max). Nouvelles des Archives départementales du Nord, à Lille, 367.

Brunet (Prix), 6, 412, 423. — Commission, 7. — Rapport, 196.

Brunot (Ferdinand). *Histoire de la langue française*, 32.

Brutails (Auguste). Candidat, 475. — *Au sujet de l'Andorre*, 310. — *Notions d'histoire girondine*, 487.

Budget (Prix du). — Voy. Ordinaire (Prix).

Bulgarie. — Voy. Sofia.

Bulla Regia (Tunisie). Fouilles de M. le Dr Carton, 167.

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale, 366.

Bulletin de l'Académie des sciences de Russie, 299.

Bulletin de correspondance hellénique, 210.

Burton (Ch.). *Alphabet phénicien*, 386.

Buste de femme, trouvé dans le Midi de la France et passé en Amérique, 192. — Buste d'un

enfant défunte placé dans un croissant entouré d'étoiles (bas-relief du Musée de Copenhague), 365.

Cagnat (René), secrétaire perpétuel. Rapports semestriels, 8, 17, 234. — Collation de pouvoirs, 22. — Rapport du Dr Carton sur les fouilles de Bulla Regia, 167. — Notice sur la vie et les travaux de M. le marquis de Vogüé, 443-473. — Hommages, 137, 163, 171, 232, 240, 362.

Caïlet (Collection), à Béziers. Fragments de vases, 97.

Caix de Saint-Aymour (Cte). *Autour de Noyon*, 103.

Cambrai. Nouvelles des dépôts d'archives, mss. et livres de cette ville, 376.

Campardou (Lieutenant). Fouilles dans la nécropole de Chella, 300.

Canet (Louis). Les τεσσαρακοστά et la recension lucianique des Septante, 294.

Cantique des Cantiques (Le), 213, 219.

Capitan (Dr). Candidat, 501. — L'entrelacs cruciforme, 196, 197.

Careno (Alberto Maria). *Vocabulario de la lengua mame*, 302.

Cartailhac (Émile), correspondant. *Déclaration aux chefs et soldats de l'armée alliée, conquérants de Jérusalem*, 138.

Carthage. Nouvelles recherches sur le littoral carthaginois, 139, 140. — Terre cuite punique peinte avec représentation d'une femme tenant à la main un tympanon, 261. — Voûtes en berceau découvertes près du Mur de mer de Falbe, 303.

Carton (Dr L.), correspondant. Monuments antiques trouvés à Tozeur (Sud tunisien), 33, 40. — Nouvelles recherches sur le littoral carthaginois, 139, 140. — Fouilles de Bulla Regia, 167. — Découverte de voûtes en berceau non loin du Mur de mer de Falbe, sur le littoral carthaginois, 303. — Édicules renfermant des statues en terre cuite dans la région de Ghardimaou, 337, 338. — Publications diverses, 102.

Casque de gladiateur du Musée de Naples, paraissant faire allusion au triomphe de Germanicus, 261.

Cassas (Louis-François). Recueil de dessins par lui faits en Dalmatie, en Grèce et en Orient, donné au Musée du Louvre par M. le comte Alexandre de Laborde, 162, 167.

Cassius, fils d'Ansancatnus, tribun militaire. Dédicant d'un petit monument portant une inscription celtique, 233.

Castellane (Comte de). Lettre au Secrétaire perpétuel, 121.

Castries (Colonel comte de). Candidat, 370. — Acte d'intronisation du sultan du Maroc Moulaï Abd-el-Aziz, 219.

Celtes. Petit monument avec représentations figurées et ins-

cription celtique, découvert près de l'embouchure de la Moselle dans le Rhin, 233. — Les Celtes d'après les découvertes archéologiques récentes dans le Sud de la France et en Espagne, 262, 265.

Céramique grecque. — Voy. Béziers, Caflet, Montpellier, Mottez, Mouret. — Céramique ibérique. Voy. Pottier.

Chabert (Samuel). Origines du proverbe latin : *Quem perdere vult Juppiter dementat prius*, 170.

Chabot (J.-B.). Nouvelles des estampages pris à Palmyre pour l'Académie avant la guerre, 185. — Édesse pendant la première croisade, 234, 333, 430-442. — Note sur le tarif d'octroi de la ville de Palmyre, 298, 299.—Observations, 302. — *Notice sur les travaux du marquis de Vogüé*, 191.

Chantre (Émile). Publications diverses. 366.

Charlemagne (Le muid de), 333.

Charma (X.). *Essai sur la philosophie orientale*, 220.

Chassinat (Ed.). *Gaston Maspero*, 306.

Chatelain (Émile). Commissions, 7, 33, 504.—Rapport, 196.

Chatelain (Louis). Inscriptions de Volubilis, 184, 226, 227.

Chavannes (Édouard). Commissions, 7. — Décédé, 47. — Condoléances adressées à l'Académie à l'occasion de sa mort, 94, 104, 271. — Notice sur lui, 306.

Chavée (Prix Honoré), 422.

Chella (Maroc). Fouilles dans la nécropole, 300.

Chénier (Prix de), 421.

Chevalier (Chanoine Ulysse). Décret relatif à la donation par lui faite à l'Académie, 276.

Chevalier (Médaille Ulysse), 417.

Chine. Condoléances du ministre à Paris et du ministre de l'instruction publique de ce pays à l'occasion de la mort d'Édouard Chavannes, 94, 271.— Statuaire profane de ce pays, 224.

Choiseul-Gouffier (Cte de). Calques de dessins destinés à illustrer son *Voyage en Grèce*, dans un recueil de Cassas, 162.

Clemenceau (Georges). Adresse à lui votée par l'Académie, 390, 475.

Clermont-Ganneau (Charles). Commissions, 7, 504. — Sur un style du Musée de Cologne, 241, 250. — L'épitaphe d'Apronia de Salone, 308. — Observations, 167, 188, 193, 261, 302, 312, 379. — Hommages, 116, 117, 217, 222, 297, 387, 505.

Clodius Quintillus (Q.). Dédicant d'un autel consacré à Vénus et à la Mère des dieux, 233-234.

Cochin (Henry). Candidat, 485.

Collignon (Maxime). Don de deux bronzes antiques au Musée du Louvre, 151. — Son activité comme directeur des *Monuments et Mémoires Piot*, 234, 240.

Cologne (Musée de). Style à écrire avec inscription latine, 241, 250.

Commémoration des morts (La triple) dans l'Église byzantine, 277, 278.
Commode (L'empereur). Vente de ses biens, 277.
Compteurs de vitesse et d'horloges (Voitures munies de), sous l'Empire romain, 277.
Concours (Annonce des), 416. — Situation pour 1918, 6. — Jugement des concours, 411.
Copenhague (Musée de). Bas-relief romain représentant le buste d'une enfant défunte placé dans un croissant entouré d'étoiles, 365.
Cordier (Henri). Commissions, 7, 139, 337, 504. — Rapport, 211. — Rapports de M. Bonnel de Mézières sur sa mission en Afrique, 33, 94. — Élu membre du Comité du *Journal des Savants*, 123. — Rapport sur les travaux de l'École d'Extrême-Orient en 1917-1918, 356. — *Notice sur Édouard Chavannes*, 306. — Hommages, 137, 209, 217, 220, 311.
Costus. Plante aromatique de l'Inde que l'on a cru à tort inscrite dans le tarif de Palmyre, 299.
Cotte (J. et C.). *La caverne de l'Adaouste*, 116.
Courcel (Prix du baron de), 419.
Courteault (P.). *Notions d'histoire girondine*, 487.
Cowley (A.-E.). The *Samaritan liturgy*, 116.
Croisades (Le Maroc et les), 23. — Édesse pendant la première croisade, 234, 333, 431-442.
Croiset (Alfred). Commissions, 7, 504. — Observations, 189.
Croiset (Maurice). Commissions, 7, 139, 504. — Les premiers Dialogues de Platon composés à Mégare, 188, 189. — Observations, 22, 161, 171, 188, 193, 197, 240, 272.
Croissant entouré d'étoiles (Buste d'une enfant défunte dans un), dans un bas-relief romain du Musée de Copenhague, 365.
Croste (Dr R.). *Le svastika*, 475.
Cumont (Franz, associé étranger. La basilique souterraine découverte près de la Porta Maggiore à Rome, 161, 272. — Lettre grecque du médecin Thessalus de Tralles à un empereur romain, 225. — La triple commémoration des morts, 277, 278. — Les « hastiferi » de Bellone, 311, 313. — Bas-relief romain du Musée de Copenhague représentant le buste d'une enfant défunte placé dans un croissant entouré d'étoiles, 365. — *Comment la Belgique fut romanisée*, 485.
Cuq (Édouard). Commissions, 139, 504. — Note complémentaire sur l'inscription de Volubilis, 226, 227.
Curtea de Argech (Roumanie). Peintures de l'église Saint-Nicolas, 23.

Dalmatie (Dessins faits par Cassas en), 162.
Damona Matuberginni? (Dea). Inscription à elle dédiée, 480.

Debrousse (Commission), 33.
De Clercq (Fondation Louis), 428. — Commission, 504.
Décret athénien relatif à la procession des éphèbes pendant la fête éleusinienne. Fragment d'un duplicata de cet acte, conservé à Vicence, 226.
Delaborde (Cte H.-François). Commission, 504. — Origine probable de la miniature mise en tête d'une épître de Philippe de Mézières au roi Richard II d'Angleterre, 138. — Lecture de sa Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Viollet, 390.
Delachenal (Rolland). Candidat, 475, 478.
Delalande-Guérineau (Prix), 6, 413, 421. — Commission, 7. — Rapport, 150.
Délos. Mur de défense construit par le légat romain Triarius, 368. — Hippodrome, 369.
Delphes. Répartition des métopes du Trésor des Athéniens, 211.
Derviches d'Asie Mineure (Les), 171, 177.
Desazars (Bon). *Iconographie de Clémence Isaure*, 276.
Dieul (Charles). Vice-président pour 1919, 504. — Commission, 7. — Rapports, 190, 367. — Les églises byzantines de Salonique, 213. — Destructions commises par les Bulgares au cours de l'évacuation de la Macédoine orientale, 485. — Observations, 9, 23, 197. — *Les monuments chrétiens de Salonique*, 237.
Dieulafoy (Marcel), 167, 238, 262. — Félicitations de l'Académie pour sa promotion à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur, 8. — Le Maroc et les Croisades, 23. — Observations, 278, 302.
Djebel-Toukra (Dessins rupestres du), 367, 375.
Dorez (Léon). Candidat, 388, 478. — Andrea Mantegna et la légende *Ab Olympo*, 370. — *La collection Alexandre Bixio à la Bibliothèque nationale*, 191.
Douai. Nouvelles des dépôts d'archives, mss. et livres de cette ville, 376.
Dourlans (Fondation), 429. — Commission, 504.
Dualité de l'être primitif, 139, 156, 161.
Dubreuil-Chambardel (Major). Exploration d'un cimetière mérovingien dans le canton de Vittel, 126.
Duchalais (Prix), 6, 411, 423. — Commission, 7. — Rapport, 104.
Du Moncel (Comte Th.). Lettres à Joachim Menant, 220.
Duportal (Mlle J.). Note sur un dessin qui pourrait être de Germain Pilon, 192, 193.
Duquesne (Joseph). *François Bauduin et la Réforme*, 232.
Durrieu (Cte Paul). Commissions, 7, 337, 504. — Miniature allégorique, exécutée à Paris en 1395 et renfermant les couleurs héraldiques de France et d'Angleterre, 126. — Le peintre Philippe de Mazerolles à Paris en 1454, 364. — Lettre de

M. le chanoine Vanden Gheyn sur les mesures prises pour préserver l'*Agneau mystique* de Van Eyck, 502. — *La Messe de saint Gilles*, 188. — Observations, 94, 123, 366.
Duseigneur (Prix Raoul), 422.
Dussaud (René). Le Cantique des Cantiques, 213, 219.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Commission, 504.
École française d'Extrême-Orient. Commission, 139, 504. — Lettre du directeur, 238. — Rapport sur les travaux de cette École en 1917-1918, 356.
Édesse pendant la première croisade, 234, 333, 430-442.
Edfou au début de la VIe dynastie (Un nomarque d'), 105.
Édicules renfermant des statues en terre cuite, découverts dans la région de Ghardimaou, 338.
Église byzantine (La triple commémoration des morts dans l'), 277, 278.
Égypte. Phonétique égyptienne, 167. — Voy. aussi Edfou.
El-Amarna (Tablettes provenant de la collection dite d'), au Musée du Louvre, 104.
Élections, 127, 170, 333, 366, 373, 478, 486.
Empereur romain (Torse d'), déposé au Musée du Louvre par le Musée des arts décoratifs, 152.
Encyclopédie de l'Islam, 222.
Ensérune (près Béziers). Objets de fer et de bronze et œuvres céramiques découverts dans la nécropole et conservés dans la collection de M. Mouret, 95.
Entrelacs cruciforme (L'), 196, 197.
Éphèbes (Décret relatif à la procession des) pendant la fête éleusinienne, 226.
Épitaphe d'Apronia de Salone, 308.
Espagne. — Voy. Bolonia, Tolmo.
Espérandieu (Émile). Candidat, 375.
Estrade-Delcros (Prix), 425.
États provinciaux de Normandie (Les), 368.
Eusèbe et la dualité de l'être primitif, 139, 156, 161.
Évangile (L') de Simon le magicien, 372.
Évrard (Mlle J.). Mission dans le Midi de la France, 95.
Ezéchiel (La rive gauche du Jourdain et l'assainissement de la mer Morte d'après la prophétie d'), 102.

Fabia (Philippe), correspondant. Fourvière en 1493, 127, 128. — Épitaphe chrétienne découverte à Francheville-le-Haut, 223. — *La garnison romaine de Lyon*, 240.
Faivre (R.P.J.). *Canopus*, 505.
Fert (devise de la maison de Savoie), 490, 492, 501.
Flémalle (Le Maître de), 9, 22.
Foch (Maréchal). Adresse à lui votée par l'Académie, 390, 475.
Fondations (Emploi du revenu des), 415.
Foucart (George). *Représentations des tombes thébaines*, 21.

— *L'ethnologie africaine et ses récents problèmes*, 137.

Foucart (Paul). Commissions, 7, 504. — Correction au chapitre 62 de la Constitution d'Athènes d'Aristote, 22.

Foucauld (R. P. de). *Dictionnaire français-touareg*. 485.

Foucher (A.). *The beginnings of Buddhist art*, 297. — *L'art gréco-bouddhique du Gandhara*, 362.

Fougères (Gustave), directeur de l'École française d'Athènes. Lettres relatives aux travaux exécutés aux Propylées, 210, 224. — Félicitations à lui adressées par l'Académie, 210. — Recherches topographiques de M. Replat à Délos, 368.

Fould (Prix), 412, 422. — Commission, 7. — Rapport, 190.

Fournier (Paul). Commissions, 7, 504. — Rapport, 189. — Hommage, 232.

Fourvière en 1493. 127, 128.

Fradet (Cap^ne^). Édicules renfermant des statues de terre cuite, découverts dans la région de Ghardimaou, 337, 339.

France et d'Angleterre (Couleurs héraldiques de) dans une miniature exécutée à Paris en 1395, 126; cf. 138.

Francheville-le-Haut (Rhône). Épitaphe chrétienne, 223.

François de Vérone (Le miniaturiste) et Andrea Mantegna, 370.

Fresques de l'église Saint-Nicolas à Curtea de Argech, 23.

Fuficia Vita. Autel dédié en souvenir d'elle à Vénus et à la Mère des dieux par son mari Q. Clodius Quintillus, 233-234.

Funéraires (Figures), images des morts ou démons des tombes, trouvées à Bolonia, 185.

Gabrici (E.), directeur du Musée de Palerme. Lettre à l'Académie, 503.

Gardner (Percy), correspondant étranger. *History of ancient coinage*, 115.

Garnier (Fondation Benoît), 415, 428. — Commission, 139, 504.

Gennadius (J.). Don à la Bibliothèque nationale d'un volume portant la signature de Rabelais, 503.

Germains à Rome (Les premiers prisonniers), 261, 262.

Germanicus (Casque de gladiateur rappelant le triomphe de), 261, 262.

Ghardimaou (Tunisie). Édicules renfermant des statues en terre cuite, 338. — Stèles de pierre, avec et sans inscriptions, 342 et suiv.

Gilepsy (Francess Lyttle). *Layamon's Orut*, 302.

Giles (Prix H. A.), 424.

Gilman. *Museum Ideals*, 193.

Girard (Paul), vice-président, 3, 210, 224. — Président pour 1919, 503. — Allocutions, 324, 328, 363, 388, 488. — Discours à la séance publique annuelle, 391. — Étude sur la langue d'Homère, 240. — Observations, 167, 193.

Girard (W.). *Transcendantalisme*, 302.

Gobert (Prix), 6, 411, 417. — Commission, 504. — Attribution du prix, 213.

Gothique. Lettre de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise au sujet de l'emploi de ce mot dans l'histoire de l'art français, 94. — Lettre de M. de Lasteyrie à ce sujet, 121 ; cf. 156. — L'écriture dite gothique désignée par l'expression *litterae fractae*, 501.

Gsell (Stéphane). Don, par lui fait à la Bibliothèque nationale, de fragments d'un très ancien manuscrit latin provenant de l'Afrique du Nord, 241.

Guillaumat (Général). Lettre au Secrétaire perpétuel, 183.

Guimet (Émile), correspondant. Décédé, 363.

Hammourabi. Découverte de la fin d'un poème épique babylonien dont il est l'auteur ou l'inspirateur, 192.

Hastiferi de Bellone (Inscription de Madaure mentionnant les), 311, 312.

Haussoullier (Bernard). — Commissions, 7, 33, 139, 504. — Rapport, 150. — Condoléances à lui adressées à l'occasion de la mort d'un de ses fils, tué à l'ennemi, 333. — Observations, 22. — Hommage, 324.

Havet (Louis). Commission, 7. — Sens de l'adjectif latin *proprius* appliqué à une bête de sacrifice, 161.

Hébrard (Ernest). Monuments byzantins de Salonique, 8.

Héron de Villefosse (A.), président pour 1918. Allocutions, 3, 47, 48. — Lettre de démission des fonctions de président, 299, 333. — Commissions, 504. — Dons de M. Maxime Collignon au Musée du Louvre, 151. — Don au Musée du Louvre, par M. le comte Alexandre de Laborde, d'un recueil de dessins de Cassas, 162. — Autel, trouvé à Thibilis, dédié à Vénus et à la Mère des dieux, 233. — Lettre à lui adressée par M. le Dr Carton au sujet de voûtes découvertes sur le littoral carthaginois, 303. — Inscription romaine de Rivières (Charente), 478, 479. — Publications diverses, 209. — *Le sphinx de Cherchel*, 337. — Hommages, 102, 104, 386, 476, 500.

Heuzey (Léon). Commissions, 7, 504.

Hiéron. Coupe signée de lui, dans la collection Mottez, 98-99.

Hippodrome de Délos, 369.

Holm (Fritz). Condoléances à l'occasion de la mort de M. Chavannes, 104.

Homériques (La langue des poèmes), 240.

Homolle (Th.). Commissions, 504. — Nommé directeur des *Mémoires et Monuments Piot*, 6. — Répartition des métopes du Trésor des Athéniens à Delphes, 211. — Maxime Colli-

gnon directeur des *Mémoires et Monuments Piot*, 234, 240. — Travaux du Service archéologique de l'armée d'Orient, 261, 306. — Lettre de M. E. Gabrici ; — don, par M. Gennadius à la Bibliothèque nationale, d'un volume portant la signature de Rabelais, 503. — Hommage, 261.

Hoo Chi-tsai. *Relations modernes entre la Chine et la Russie*, 311.

Huart (Clément). Candidat, 475, 478. — Les derviches d'Asie Mineure, 171, 177.

Huguet (Dr). Fouilles dans la nécropole de Chella, 300.

Ibérique (La céramique), 305. — (Un oppidum ibérique), *Tolmo*, 326, 331.

Inscriptions : grecques, 144, 309 ; — latines, 41, 44, 150, 159, 160, 187, 223, 233, 241, 252, 313, 343, 346, 480.

Institut d'Égypte, 388.

Isturitz (Basses-Pyrénées). Sculptures des parois de la caverne, 238.

Italie. — Voy. Rome, Vicence.

Jaussen (R. P.). Nouvelles des estampages pris à Palmyre pour l'Académie avant la guerre, 185.

Jean de Meun étudiant à l'Université de Bologne en 1265-1269 (L'identité de), 94, 99.

Jeanroy (Alfred). Candidat, 475, 478.

Jeanton (G.). Publications diverses sur l'histoire de la Bourgogne, 500.

Jérusalem (Une parure découverte à), 379, 382.

Joest (Prix du baron de), 425.

Jondet (Gaston). *Les ports submergés de l'ancienne île de Pharos*, 163.

Jorga (N.). *Histoire des relations entre la France et les Roumains*, 183.

Joulin (Léon). Les Celtes d'après les découvertes archéologiques récentes dans le Sud de la France et en Espagne, 262, 265.

Journal des Savants. M. Cordier élu membre du Comité de cette publication, 123.

Julia Malla Malluronis filia. Inscription par elle dédiée, 480.

Julien (Prix Stanislas), 6, 412, 424. — Commission, 7, 139. — Rapport, 211.

Jullian (Camille), 127. — Commissions, 7, 504. — Cimetière mérovingien découvert dans le canton de Vittel, 126. — Les premiers prisonniers germains à Rome, 261, 262. — L'Alsace romaine, 326. — Observations, 156. — *Notes gallo-romaines*, 487. — Hommages, 115, 138.

Jupiter. Origines du proverbe latin : *Quem perdere vult Jupiter dementat prius*, 170.

Justinus. Épitaphe chrétienne datée de son consulat, découverte à Francheville-le-Haut, 223, 224.

Juvigny, près Soissons. Bornes milliaires, 156, 157.

Kenyon (Frederic G.), président de la British Academy, 5.

Laborde (Cte Alexandre de). Commission, 139. — Don, par lui fait au Musée du Louvre, d'un recueil de dessins de Cassas, 162, 167.

Ladeuze (Mgr). Nommé correspondant étranger, 491.

Lafons-Mélicocq (Prix de), 419.

La Grange (Prix de), 6, 413. — Commission, 7, 420. — Rapport, 190.

Langlois (Ch.-V.). Commissions, 6, 7. — Rapports, 185, 192, 212, 214. — Notice sur la vie et les travaux de Noël Valois, 47, 48. — Nouvelles des Archives départementales du Nord, à Lille, 367. — Nouvelles des dépôts d'archives, mss. et livres de Douai et de Cambrai, 376.

Lantier (R.). Un oppidum ibérique (*Tolmo*), 326, 331.

Lantoine (Prix Henri), 6, 414, 426. — Commission, 7.

La Roncière (Charles de). Relation du voyage fait par le génois Antonio Malfante dans l'oasis du Touat en 1447, 221.

Lasteyrie (Cte R. de), 94. — Commissions, 7, 504. — Lettre relative au mot « gothique » appliqué à l'architecture du XIIIe siècle, 121 ; cf. 156.

Lefas, député d'Ille-et-Vilaine. Lettre sur la nomenclature des anciennes mesures de volume et de poids, 367.

Le Fèvre-Deumier (Prix), 6, 414, 424. — Commission, 7, 139. — Rapport, 190.

Leger (Louis), 8. — Un petit problème de littérature comparée, 123. — La vie académique dans les pays slaves, 272, 298, 302, 312. — Observations, 123, 213. — Hommage, 183.

Lejay (Paul). Candidat, 388, 478.

Leroux (Alfred). Nommé correspondant national, 491.

Le Senne (Émile). *Mélanges* publiés en souvenir de lui, 240.

Le Senne (Prix Émile), 418.

Le Tourneau (Marcel). Les églises byzantines de Salonique, 213.

Lhomme (Dr Jules). Inscription romaine de Rivières (Charente), 479.

Lille. Nouvelles des Archives et de la Bibliothèque, 367. — Lettre des membres ou correspondants de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine et de l'Académie d'agriculture restés à Lille pendant l'occupation allemande, 376.

Litterae fractae. Expression désignant l'écriture gothique, 501.

Londres. — Voy. British Academy.

Loth (J.). Candidat, 388, 478. — Traduction du texte en moyen-breton trouvé dans le ms. 791 de la Bibliothèque de l'Université de Paris, 380.

Loubat (Duc de). Don, par lui fait à la Bibliothèque de l'Ins-

titut, d'albums de photographies : des monuments d'Oaxaca, 209 ; — des ruines de Mitla, 217.
Loubat (Duc de). Fondation, 415, 426 ; — commission, 504. — Prix du duc de Loubat, 424. — Prix Gaston Maspero, 423.
Louvre (Musée du Louvre). Acquisition de tablettes provenant de la collection d'El-Amarna, 104. — Don de deux bronzes antiques par Maxime Collignon, 151. — Dépôt, par le Musée des arts décoratifs, d'un torse d'empereur romain en marbre, 152. — Don, par M. le comte Alexandre de Laborde, d'un recueil de dessins de Cassas, 162, 167.
Lucain. Correction proposée au chant VIII, v. 245, de la Pharsale, 105.
Lyon. Fourvière en 1493, 127, 128.

Macédoine. Tumuli ou tépés, 9, 10, 261. — Destructions d'œuvres d'art par les Bulgares, 483.
Madaure. Inscription mentionnant les « hastiferi » de Bellone, 311, 312.
Maître Aliboron. Origine de cette expression, 123.
Maître de Flémalle (Le), 9, 23.
Male (Émile). Candidat, 388. — Élu membre ordinaire, 478, 487.
Malfante (Antonio), de Gênes. Relation de son voyage dans l'oasis du Touat (1447), 221.
Malla Mallauronis filia (Julia). Mentionnée dans une inscription de Rivières (Charente), 480.
Manichéisme (Fragments présumés d'un traité polémique contre le), 304.
Mantegna (Andrea) et la légende *Ab Olympo*, 370.
Manuscrit latin (Fragments d'un très ancien) provenant de l'Afrique du Nord, 240, 241, 304.
Maroc (Le) et les Croisades, 23. — Inscriptions de Volubilis, 184, 226, 227. — Acte d'intronisation du sultan Moulaï Abd-el-Aziz, 219. — Rapport sur l'enseignement, 271. — Fouilles dans la nécropole de Chella, 300.
Martha (Jules). Candidat, 388, 478.
Maspero (Gaston). Note de M. Édouard Naville sur son *Introduction à l'étude de la phonétique égyptienne*, 167, 171. — Notice sur lui, 306.
Maspero (Prix Gaston), 423.
Masqueray (Paul). Nommé correspondant national, 491.
Mathorez (J.). *Les Italiens en France, du XIIIe siècle à Charles VIII*, 138.
Matuberginni ? (Dea Damona). Inscription à elle dédiée, 480.
Mazerolles (Le peintre Philippe de) à Paris en 1454, 364.
Méautis (Georges). *Hermoupolis-la-Grande*, 324.
Meidias. Coupe à figures rouges, du style de ce fabricant, dans la collection Mouret, 97.
Mélanges Émile Le Senne, 240.

Menant (Mlle D.), 137. — Ouvrages divers provenant de Joachim Menant, par elle donnés à la Bibliothèque de l'Institut, 220.

Menant (Joachim). Ouvrages provenant de lui, donnés par Mlle D. Menant à la Bibliothèque de l'Institut, 220.

Mendel (Gustave). Les travaux du Service archéologique de l'armée française d'Orient, 8, 9, 306.

Mengasson (Chanoine). *Archidiaconé de Bourges*, 222.

Mère des Dieux (Autels dédiés à la), trouvés à Thibilis, 233-234.

Merlin (Alfred). Terre cuite punique peinte provenant d'une nécropole de Carthage, 261. — *Dédicace à la Mère des dieux trouvée à Carthage; — Tombeaux puniques découverts à Carthage en 1916*, 232.

Mer Morte (La rive gauche du Jourdain et l'assainissement de la) d'après la prophétie d'Ézéchiel, 102.

Mérovingien (Cimetière) découvert dans le canton de Vittel, 126.

Mexique. — Voy. Mitla, Oaxaca.

Mézières (Philippe de). Épître française par lui adresseé au roi d'Angleterre Richard II, 126, 138.

Michon (Étienne). Candidat, 388, 478. — *Catalogue sommaire des marbres antiques du Musée du Louvre*, 476.

Millet (G.). Lettre concernant sa mission au mont Athos, 271, 363.

Miroir grec (Applique de), achetée à Mantinée par M. Maxime Collignon et par lui donnée au Musée du Louvre, 151.

Mitla (Mexique). Photographies des fouilles faites dans les ruines de cette ancienne ville, 217.

Modi (Ervad J. J.). *Dastur Bahman Kaikobad and the Kisseh-i-Sanjan*, 137. — *Anquetil-Duperron and Dastur Darab*, 220.

Monastir (Carte des tumuli de la région de), 261.

Monceaux (Paul), 33. — Commissions, 7. — Dédicace chrétienne conservée au Musée de Bône, 186. — Observations, 171.

Montandon (Raoul). *Bibliographie des travaux palethnologiques et archéologiques du canton de Genève*, 116.

Montesquiou-Avantès (Ariège). Gravures rupestres découvertes dans une grotte par M. le comte Begouen et ses fils, 308.

Montmartre (Cérémonie à la basilique de), 212.

Montpellier (Musée de). Vases grecs, 98.

Morel-Fatio (Alfred). Rapport, 190.

Moret (A.). Candidat, 475, 478. — Un nomarque d'Edfou au début de la VIe dynastie, 105.

Morts (La triple commémoration des) dans l'Église byzantine, 277, 278.

Mottez (Collection). Coupe à figures rouges, signée de Hiéron et provenant des fouilles d'Étrurie, 98-99.

Moulaï Abd-el-Aziz. Acte d'intronisation de ce sultan du Maroc, 219.
Mouret (Collection). Objets de bronze et de fer et œuvres céramiques découvertes dans la nécropole d'Ensérune, 95.
Muid de Charlemagne (Le), 333.
Mystères du paganisme (Passage de l'auteur byzantin Psellus relatif aux), 197.

Naples (Musée de). Casque de gladiateur rappelant le triomphe de Germanicus, 261, 262.
Naville (Édouard), associé étranger. Note sur l'*Introduction à l'étude de la phonétique égyptienne* de Gaston Maspero, 167, 171. — *Some geographical names*, 212.
Nicopolis d'Épire. Dessins des théâtres antiques, par Cassas, 162.
Normandie (Les États provinciaux de), 368.
Numismatique orientale (Prix de), 6, 414, 423. — Commission, 7.
Nyrop (Chr.), correspondant étranger. Lettre à l'occasion de l'armistice, 477.

Oaxaca (Mexique). Recueil de photographies de monuments de cette ville ancienne, 210.
Œconomos (G.). *Justinien et Thessalonique*, 487.
Omont (Henri). Commissions, 7, 504. — Fragments d'un très ancien manuscrit latin provenant de l'Afrique du Nord, 240, 241, 304. — État des Archives et de la Bibliothèque de la ville de Lille, 367. — Don à la Bibliothèque nationale, par Mme Émile Picot, du répertoire bibliographique formé par son mari, 475. — Sens de l'expression *litterae fractae*, 501. — *Un helléniste du XVIe siècle*, 191. — Hommages, 191, 362.
Ordinaire (Prix), 6, 411, 416. — Commission, 7.
Osiris (Commission du prix), 33.
Oulad el Agha (Dar), à Carthage. Ruines, 148.

Palladius de Ratiaria, évêque arien de la région danubienne. Son activité littéraire, 171, 172.
Palmyre. Dessins des temples, par Cassas, 162.— Nouvelles des estampages pris pour l'Académie avant la guerre, 185. — Tarif d'octroi, 261, 298, 299.
Paris. — Voy. Bibliothèque nationale, Bibliothèque de l'Institut, Bibliothèque de l'Université, Louvre (Musée du).
Paris (Pierre), correspondant. Fouilles de Bolonia, 6, 33, 34, 165, 184, 222, 338, 347.
Parthénon (Dessins des sculptures du), dans un recueil de Cassas, 162, 167.
Parure découverte à Jérusalem, 379, 382.
Pascasius. Épitaphe de ce personnage chrétien, découverte à Francheville-le-Haut, 223, 224.
Passemard (E.). Sculptures des

parois de la caverne d'Isturitz, 238.

Pellechet (Fondation), 416, 427. — Rapport, 212. — Commission, 504.

Périodiques offerts, 507.

Pernot (Hubert). *Grammaire de la langue grecque moderne; Recueil de textes grecs usuels*, 302.

Perret-Carnot (Collection). Pleurant provenant d'un des tombeaux des ducs de Bourgogne, 221.

Philippe de Mazerolles (Le peintre) à Paris en 1454, 364.

Philippe de Mézières. Épître française au roi d'Angleterre Richard II, 126, 138.

Picard (Lieutenant). Exploration d'un cimetière mérovingien dans le canton de Vittel, 126.

Picot (Émile). Commissions, 7. — Condoléances à lui adressées à l'occasion de la mort de son fils, le capitaine James Picot, 271. — Hommage, 103. — Observations, 23. — Décédé, 328. — Don, par ses héritiers à la Bibliothèque nationale, de son répertoire bibliographique, 475.

Pilon (Germain). Dessin conservé à la Bibliothèque de l'Institut et qui pourrait être de lui, 192, 193.

Piot (Fondation), 6, 415, 428. — Commission, 504.

Pirenne (Henri). Nommé associé étranger, 490.

Platon. Les premiers Dialogues composés à Mégare, 188, 189.

Pompée. Trajet autour de l'île de Samos (Lucain, VIII, 245), 105.

Pottier (Edmond), 33, 167, 213, 219, 326, 331. — Commissions, 7, 504. — Mission de Mlle Évrard dans le Midi de la France, 95. — Recueil de dessins de Cassas, offert au Musée du Louvre par M. le comte Alexandre de Laborde, 167. — Observations sur un ouvrage de M. Gilman, 193. — Terre cuite punique peinte provenant d'une nécropole de Carthage, avec représentation d'une femme tenant à la main un tympanon, 261. — La céramique ibérique, 305. — Hommage, 276. — Observations, 161, 192, 197, 211, 308.

Prentout (Henri). Les États provinciaux de Normandie, 368.

Prévéza (Épire). Costumes des habitants, dans un recueil de Cassas, 163.

Proprius (Sens de l'adjectif latin) appliqué à une bête de sacrifice, 161.

Propylées. Lettres de M. Fougères sur la restauration partielle de ce monument, 210, 224.

Prost (Prix Auguste), 6, 414, 419. — Commission, 7. — Rapport, 189.

Prou (Maurice). Commissions, 7, 337, 504. — Rapports, 104, 212, 367. — Observations, 197. — *Comptes de la Maison de l'aumône de Saint-Pierre de Rome*, 485. — Hommage, 362.

Psellus. Passage de cet auteur byzantin relatif aux mystères du paganisme, 197.

Punique peinte (Terre cuite), provenant d'une nécropole de Carthage, 261.
Pupilles de la nation (Manifestation organisée par l'Office national des), 238.

Quem perdere vult Juppiter dementat prius. Origines de ce proverbe latin, 170.
Quevedo (Francisco de). Sonnet par lui imité d'une poésie latine de Giano Vitali, 123.
Quintillus (Q. Clodius). Dédicant d'un autel consacré à Vénus et à la Mère des dieux, 233-234.

Rabelais (François). Don, par M. Gennadius à la Bibliothèque nationale, d'un volume portant la signature de Rabelais, 503.
Régnier (Louis). *Le tombeau de Robert d'Acquigny à Louviers*, 362.
Reinach (Salomon), 122, 192, 261, 326. — Commissions, 7, 103, 504. — Rapport sur une mission de Mlle Évrard dans le Midi de la France, 95. — Le Maître de Flémalle, 9, 23. — Le trajet de Pompée fugitif autour de l'île de Samos (Lucain, VIII, 245), 105. — Dualité de l'être primitif, 139, 156, 161. — Édifice souterrain découvert près de la Porta Maggiore à Rome, 161. — Buste de femme, sans doute une femme poète, trouvé dans le Midi de la France et passé en Amérique, 192. — Passage de Psellus relatif aux mystères du paganisme, 197. — Sculptures des parois de la caverne d'Isturitz, 238. — Note de M. Jullian sur un casque de gladiateur trouvé à Pompei et conservé au Musée de Naples, 261. — Une grande vente à Rome, 277. — Gravures rupestres du Djebel-Toukra, 375. — Une parure découverte à Jérusalem, 379, 382. — *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance*, 327. — Observations, 156, 193, 261, 262, 278, 305, 308.
Reinach (Théodore). Commissions, 7. — Fragment d'une inscription grecque conservée à Vicence, duplicata d'un décret athénien relatif à la procession des éphèbes pendant la fête éleusinienne, 226. — Petit monument avec représentations figurées et inscription celtique, découvert près de l'embouchure de la Moselle dans le Rhin, 233. — Observations, 22, 103, 123, 156, 170, 188, 189, 211, 221, 227, 241, 272, 278, 302, 336. — Hommage, 218.
Replat. Recherches topographiques à Délos, 368.
Rey (Léon). Carte des tumuli de la région de Salonique et de Monastir, 8, 261. — Travaux du Service archéologique de l'armée d'Orient, 306.
Reynaud (Prix Jean), 425.
Ricci (Seymour de). Trois bornes milliaires du Soissonnais, 156, 157. — Copie d'un fragment d'inscription grecque conservé

à Vicence, 226. — Recension du texte grec du tarif de Palmyre (Musée de Pétrograd), 261.

Richard II, roi d'Angleterre. Épître française à lui adressée par Philippe de Mézières, 126, 138.

Rivières (Charente). Inscription romaine, 478, 479.

Rizzo (Emanuele). Nommé correspondant étranger, 491.

Robinson (Edward Percy). *The great menace of civilization*, 220.

Rome. Basilique souterraine découverte près de la Porta Maggiore, 161, 272. — Une grande vente à Rome (celle des biens personnels de l'empereur Commode), 277.

Rouger (Hubert). *Calvisson*, 115.

Roumains (Origine des), 369.

Roumanie. — Voy. Curtea de Argech.

Ruggeri (V. Giuffrido). *I popoli del mare delle iscrizioni geroglifiche*, 310.

Rupestres (Dessins) du Djebel-Toukra, 367.

Sacrifice (Sens de l'adjectif latin *proprius* appliqué à une bête de), 161.

Saintour (Prix), 6, 413, 421. — Commission, 7. — Rapport, 210.

Saladin (H.). *Les monuments chrétiens de Salonique* (en collaboration avec M. Ch. Diehl), 237 ; cf. 213.

Salonique. Fragments de poteries trouvés près de cette ville, 150. — Dessin du « Palais enchanté » dans un recueil de Cassas, 162. — Églises byzantines, 8, 213. — Tumuli de cette région, 10, 261.

Sayce (Rev. Archibald). Nommé correspondant étranger, 491.

Scheil (R. P.), 104, 167, — Commissions, 7, 139, 504. — Rapport, 210. — Découverte de la fin d'un poème épique babylonien composé ou inspiré par Hammourabi, 192. — Le temple *Esagil* de Babylone selon M. Koldewey, 327. — Hommage, 211.

Schlumberger (Gustave). Commissions, 7, 337, 504.

Sculptures des parois de la caverne d'Isturitz, 238.

Séance publique annuelle, 391.

Segalen (Victor). Statuaire profane de la Chine, 224.

Seine-et-Oise (Commission des antiquités et des arts de). Lettre au sujet du mot « gothique », 94 ; — réponse de M. de Lasteyrie, 121.

Senart (Émile). Commissions, 7, 33, 139, 504. — Hommage, 297.

Septante (Les τεσσαρακοστά et la recension lucianique des), 294.

Sépultures militaires (Commission nationale des), 485, 503.

Servières (J. de). *A la gloire des antiques*, 1305.

Seyssel (Cte de). *Fouilles de Saint-Champ*, 386.

Silène ivre (Statuette en bronze de), donnée au Musée du Lou-

vre par M. Maxime Collignon, 152.
Silvana (Sulpicia). Inscription en mémoire d'elle, 480.
Simon le magicien (L'Évangile de), 372.
Slaves (La vie académique dans les pays), 272, 298, 302, 312.
Sofia (Bulgarie). Stèle funéraire d'Apronia de Salone, au Musée, 308.
Soissonnais (Trois bornes milliaires du), 156, 157.
Statuettes de bronze découvertes à Bolonia (homme ou satyre enlevant une femme), 166, 185. — Statuaire profane de la Chine, 224. — Statues en terre cuite dans des édicules de la région de Ghardimaou, 337, 338.
Steenstrup (Johannes), correspondant étranger. Publications diverses, 386.
Stèles de pierre de la région de Ghardimaou, avec ou sans inscriptions, 342 et suiv.
Style à écrire (Inscription d'un) du Musée de Cologne, 241, 250.
Sulpicia Silvana. Inscription en mémoire d'elle, 480.
Szarzinski (Nicolas Sep). Poème imité d'une pièce latine de Giano Vitali, 123.

Tafrali (O.). Peintures de l'église de Saint-Nicolas à Curtea de Argech, 23. — *La Dobroudja*, 487.
Tapponier (Paul). Fragments de poteries découvertes près de Salonique, 150.
Τεσσαρακοστά (Les) et la recension lucianique des Septante, 294.
Thédenat (Abbé Henri). Ouvrages provenant de lui, offerts par sa sœur à la Bibliothèque de l'Institut, 104.
Thésée (Temple de), à Athènes. Dessins dans un recueil de Cassas, 162.
Thessalus de Tralles. Lettre grecque adressée à un empereur romain, 225.
Thibilis (auj. Announah), en Numidie. Autels dédiés à la Mère des Dieux, 233.
Thomas (Antoine), président sortant. Allocution, 1. — Commissions, 7, 504. — L'identité de maître Jean de Meun étudiant à l'Université de Bologne en 1265-1269, 94, 99. — Origine de l'expression « Maître Aliboron », 123. — Texte en moyen-breton dans le ms. 791 de la Bibliothèque de l'Université de Paris, 379. — Observations, 336. — Hommage, 32.
Thorlet (Fondation), 414, 427. — Commission, 337, 504. — Rapport, 367.
Thumelicus, fils d'Arminius. Représentation présumée sur un casque de gladiateur du Musée de Naples, 261, 262 et suiv.
Thureau-Dangin (François), 8. — Commissions, 139, 504. — Tablettes du Musée du Louvre appartenant à la collection d'El-Amarna, 104. — *Chronologie des dynasties de Sumêr et d'Accad*, 276.
Thusnelda. Représentation présumée sur un casque de gla-

diateur du Musée de Naples, 261, 262 et suiv.

Thyl (Commandant). Inscription votive latine trouvée en Numidie, à Announah (anc. Thibilis), 234.

Tolmo, oppidum ibérique, 326, 331.

Touat (Oasis du). Relation du voyage fait par le génois Antonio Malfante en 1447, 221.

Tozeur, anc. *Tusurus* (Sud-Tunisien). Découverte de monuments antiques, 33, 40.

Travaux littéraires (Commission des), 504.

Triarius, légat romain. Mur de défense par lui construit à Délos, 368.

Tumuli de la région de Salonique et de Monastir, 10, 261.

Tunisie. — Voy. Bulla Regia, Ghardimaou, Tozeur.

Tympanon, dans la main d'une femme, sur une terre cuite punique peinte provenant d'une nécropole de Carthage, 261.

Urseau (Chanoine Ch.). *La tapisserie de la « Passion » d'Angers*, 362.

Vallée (Léon). *Catalogue des vélins de la section des Cartes de la Bibliothèque nationale*, 220.

Valois (Noël). Notice sur sa vie et ses travaux 48, 49.

Vanden Gheyn (Chanoine). Lettre sur les mesures prises pour préserver l'*Agneau mystique* de Van Eyck, 502.

Vassel (Eusèbe). *L'inscription des ethniques*, 117. — *Études puniques*, 217. — *Dix-neuf inscriptions puniques de Carthage*, 222. — *L'épigraphie de Maxula*, 297.

Vénus. Autel trouvé à Thibilis, dédié à Vénus Augusta et à la Mère des Dieux, 233-234.

Vernes (Maurice). Candidat, 388, 478. — La rive gauche du Jourdain et l'assainissement de la mer Morte d'après la prophétie d'Ézéchiel, 102.

Vicence. Fragment d'une inscription grecque, duplicata d'un décret athénien relatif à la procession des éphèbes pendant la fête éleusinienne, 226.

Victor Emmanuel III (S. M.), roi d'Italie, associé étranger. Télégramme à lui adressé par l'Académie à l'occasion de la libération de Trente et de Trieste, 390; réponse, 477. — Visite et allocution à l'Académie, 487-490.

Vignaud (Henry). Nommé correspondant étranger, 491.

Viollet (Paul). Lecture de la Notice sur sa vie et ses travaux, 390.

Vita (Fuficia). Autel dédié, en souvenir d'elle, par son mari, à Vénus et à la Mère des dieux, 233-234.

Vitali (Giano). Poésie latine imitée par Quevedo et Szarzinski, 123.

Vittel (Vosges). Cimetière mérovingien, 126.

Vogüé (Marquis de). Notice sur

ses travaux relatifs à l'Orient, 191.— Notice sur sa vie et ses travaux, 443-473.

Voitures munies de compteurs de vitesse et d'horloges, sous l'Empire romain, 277.

Volterra (Vito). Télégramme par lui adressé à l'Académie au nom de l'Association italienne pour l'entente intellectuelle, 502.

Volubilis (Maroc). Fouilles du lieutenant Louis Chatelain : inscriptions, 184, 226, 227.

Weill (Raymond). *La fin du moyen empire égyptien*, 218.

Wilmart (Dom André). Lettre au sujet de fragments d'un très ancien manuscrit latin provenant de l'Afrique du Nord, 304.

Zeiller (Jacques). L'activité littéraire d'un évêque arien de la région danubienne : Palladius de Ratiaria, 171, 172.

TABLE DES GRAVURES

Portrait de M. Noël Valois (héliogravure, hors texte), entre les pages 48 et 49
Carthage. — Mur de mer (redans) 140-141
— Ruines du Dar Oulad el Agha 149
Torse d'empereur (Musée du Louvre) 153
Entrelacs cruciformes 198-207
Épitaphe chrétienne découverte à Francheville-le-Haut, près de Lyon 223
Fragments de manuscrit latin, du ve ou vi^e siècle, découverts en Algérie (phototypie, hors texte), entre les pages 242 et... 243
Fouilles dans la région de Ghardimaou (Tunisie) :
— 1. Plans 341
— 2. Stèle anépigraphe, avec figures diverses 345
Bolonia. — Vue des fouilles 349
Parure découverte à Jérusalem 384
Portrait de M. le marquis de Vogüé (héliogravure, hors texte), entre les pages 442 et 443

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

Séances 1, 8, 22, 33

Communications :

Les travaux du Service archéologique de l'armée française d'Orient, par M. Gustave Mendel 9

Le Maroc et les Croisades, par M. Marcel Dieulafoy, membre de l'Académie 23

Fouilles à Bolonia (province de Cadix) en mai-juin 1917, par M. P. Paris, correspondant de l'Académie 34

Note sur des chapiteaux chrétiens de Tozeur (Tunisie), par M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie 40

Appendice :

Rapport semestriel du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le second semestre de 1917 ; lu dans la séance du 11 janvier 1918 17

Livres offerts 7, 21, 32

CAHIER DE FÉVRIER

Séances 47, 94, 102, 104

Notice sur la vie et les travaux de M. Noël Valois, par M. Ch.-V. Langlois, membre de l'Académie ; lue dans la séance du 1er février 1918 49

Communications :

L'identité de maître Jean de Meun étudiant à l'Université de Bologne en 1265-1269, par M. A. Thomas, membre de l'Académie 99

Un nomarque d'Edfou au début de la VIe dynastie, par M. A. Moret 105

Livres offerts 102, 103, 115

CAHIER DE MARS

Séances 121, 126, 138, 150, 161

Communications :

Un petit problème de littérature comparée, par M. Louis Leger, membre de l'Académie 123

Fourvière en 1493, par M. Philippe Fabia, correspondant de l'Académie 128

Nouvelles recherches sur le littoral carthaginois, par M. le Dr L. Carton, correspondant de l'Académie 140

Trois bornes milliaires du Soissonnais, par M. Seymour de Ricci 157

Livres offerts 137, 161, 163

CAHIER D'AVRIL

Séances 165, 167, 171, 183

Communications :

L'activité littéraire d'un évêque arien de la région danubienne : Palladius de Ratiaria, par M. J. Zeiller 172

Les derviches d'Asie Mineure, par M. Clément Huart 177

Livres offerts 171, 183, 188

CAHIER DE MAI

Séances 189, 192, 196, 210, 212

Communications :

Note sur un dessin qui pourrait être de Germain Pilon, par Mlle J.-Duportal 193

L'entrelacs cruciforme, par M. le Dr Capitan 197

Appendice :

Rapport sur le concours des Antiquités de la France de 1918 ;

lu par M. Ch.-V. Langlois, membre de l'Académie, dans la séance du 31 mai 1918 214

Livres offerts 190, 195, 209, 211, 217

CAHIER DE JUIN

Séances 219, 221, 222, 226

Communication :

Note complémentaire sur l'inscription de Volubilis, par M. Édouard Cuq, membre de l'Académie 227

Livres offerts 220, 222, 226, 232

CAHIER DE JUILLET

Séances 233, 238, 240, 261

Appendice :

Rapport semestriel du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre de 1918; lu dans la séance du 5 juillet 1918 234

Communications :

Fragments d'un très ancien manuscrit latin provenant de l'Afrique du Nord, par M. Omont, membre de l'Académie. 241

Sur un style du Musée de Cologne, par M. Charles Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 250

Les premiers prisonniers germains à Rome, par M. Camille Jullian, membre de l'Académie 262

Les Celtes d'après les découvertes archéologiques récentes dans le Sud de la France et en Espagne, par M. Léon Joulin 265

Livres offerts 237, 240, 270

CAHIER D'AOUT

Séances 271, 276, 298, 299, 303

Communications :

La basilique souterraine découverte près de la Porta Maggiore à Rome, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie 272

La triple commémoration des morts, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie 278
Note additionnelle de M. Louis Canet sur les τεσσαρακοστά et la recension lucianique des Septante 294
Livres offerts..... 276, 297, 299, 302, 305

CAHIER DE SEPTEMBRE

Séances..... 307, 311, 324, 327
Communications :
L'épitaphe d'Apronia de Salone, par M. Ch. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie..... 308
Les « hastiferi » de Bellone d'après une inscription d'Afrique, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie .. 312
Livres offerts 310, 324, 327, 331

CAHIER D'OCTOBRE

Séances..... 333, 337, 363, 367, 369
Communications :
Note sur des édicules renfermant des statues en terre cuite, découverts dans la région de Ghardimaou (Tunisie), par M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie 338
Fouilles de Bolonia (1918), par M. P. Paris, correspondant de l'Académie..... 347
Appendice :
Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient, du mois de juillet 1917 au mois d'avril 1918, par M. Henri Cordier, membre de l'Académie; lu dans la séance du 11 octobre 1918..... 356
Livres offerts..... 337, 362, 366, 369, 373

CAHIER DE NOVEMBRE

Séances 375, 388, 475
Communication :
Une parure découverte à Jérusalem, par M. Salomon Reinach, membre de l'Académie..... 382

Séance publique annuelle 391

Communications :

Édesse pendant la première Croisade, par M. J.-B. Chabot, membre de l'Académie 431

Notice sur la vie et les travaux de M. le marquis de Vogüé, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel 443

Livres offerts 386, 390, 475

CAHIER DE DÉCEMBRE

Séances 477, 485, 487, 501

Communications :

Inscription romaine de Rivières (Charente), par M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie 479

Fert, par M. Babelon, membre de l'Académie 492

Livres offerts 485, 487, 500, 505

Périodiques offerts 507

Table alphabétique 510

Table des gravures 531

Table des matières 532

Errata 536

ERRATA

P. 125, l. 16, *au lieu de :* Qui Roma ...advena, Roma, *lire :* Qui Romam ...advena, Roma.

P. 125, l. 17, *au lieu de :* melius, *lire :* media.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

AS
162
P315
1918

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY